LIBRARY
OF THE
Theological Seminary.
PRINCETON, N. J.

BX 4735 .A65 A4
Agn es de Saint-Paul, 1593-
1671.
Lettres de la m ere Agn es
Arnauld

LETTRES

DE LA MÈRE

AGNÈS ARNAULD

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
55, QUAI DES AUGUSTINS.

LETTRES

DE LA MÈRE

AGNÈS ARNAULD

ABBESSE DE PORT-ROYAL

PUBLIÉES SUR LES TEXTES AUTHENTIQUES

AVEC UNE INTRODUCTION

PAR M. P. FAUGÈRE.

TOME PREMIER.

PARIS
BENJAMIN DUPRAT,
LIBRAIRE DE L'INSTITUT ET DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE,
RUE DU CLOÎTRE SAINT-BENOÎT 7.

1858

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

https://archive.org/details/lettresdelamreag01arna

INTRODUCTION.

Parmi les personnes avec lesquelles nos travaux sur Pascal nous ont mis en relations, il en est une pleine de zèle pour tout ce qui se rattache à la mémoire de Port-Royal, qui a employé plusieurs années à rechercher et à transcrire les lettres de la mère Agnès de Saint-Paul. Cette longue et pieuse tâche accomplie, elle a voulu faire profiter le public du trésor qu'elle avait recueilli ; elle nous a demandé de vouloir bien surveiller la publication des *Lettres de la Mère Agnès*, et de nous porter en quelque sorte garant de leur authenticité. Nous avons volontiers accepté l'occasion qui nous était ainsi offerte de revenir, par un côté, à d'anciennes et chères études.

La correspondance de la mère Agnès, de même que la communauté dont elle fut une des plus éminentes directrices, appartient à l'histoire. Nous avons pour la célèbre maison de Port-Royal des sentiments d'admiration et de sympathie que nous pouvons professer d'autant mieux qu'ils sont dégagés de tout esprit de controverse ou de

parti. Les tracasseries et les persécutions dont elle fut l'objet contribuèrent, nous le croyons, à imprimer un caractère plus prononcé à ce qu'il y avait d'original dans son esprit et dans ses tendances. Mais le fond, en quelque sorte essentiel de cet esprit, se compose d'une séve vigoureuse de christianisme et d'une grandeur morale qui doivent consacrer à jamais le souvenir de Port-Royal dans le respect des hommes. Où trouver une autre maison religieuse où se rencontrent, en si peu d'années, tant d'esprits éminents, tant de grands caractères ?

Cette publication est donc une œuvre d'histoire et de piété et non de controverse. Elle n'est pas non plus une œuvre littéraire ; ou plutôt, malgré leur incorrection et leur défaut d'art, n'est-ce pas dans de tels écrits que se rencontre la littérature par excellence ? Nous éprouvons un attrait singulier à lire ces œuvres, qui n'émanent pas d'écrivains de profession, mais sont la vie même de celui qui écrit. N'écrire que parce que l'on pense, et suivant ce que l'on pense, pour obéir aux devoirs de sa conscience ou de son état, ou aux inspirations naïves et désintéressées de l'imagination et de l'art, être homme plus qu'auteur et avant d'être auteur, n'est-ce pas ce qui constitue la seule littérature véritablement digne de plaire et d'intéresser ? Ajoutons que les meilleurs écrits sont ceux qui sont en même temps de bonnes actions, qui sont une émanation sincère de l'existence intime ou active de l'écrivain, et sont inséparables de la vie et des

actes de celui qui écrit. Mais il y aurait trop à dire sur un tel sujet, et nous revenons à la mère Agnès.

Elle appartenait, comme chacun sait, à cette forte race des Arnauld dont la famille, sorte de tribu sacerdotale, donna un si grand nombre des siens à l'Eglise et à Port-Royal, et surtout ces trois incomparables religieuses : Marie-Angélique[1], Agnès, sa sœur, dont les lettres sont ici publiées, et leur nièce Angélique de Saint-Jean. Elle avait pour frères : Henri Arnauld, évêque d'Angers ; Robert Arnauld d'Andilly, et le célèbre docteur Antoine Arnauld. Née en 1593, la mère Agnès, consacrée à la vie religieuse dès sa première enfance, fut d'abord coadjutrice et ensuite abbesse de Port-Royal. Elle mourut en 1671, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Sa perte excita des regrets extraordinaires, et provoqua des éloges de sa vie et de ses vertus, qui sont consignés dans une foule de lettres, pour la plupart inédites. Cette correspondance, que nous avons sous les yeux, renferme plus de cent lettres : il y en a de la princesse de Guéménée, du duc et de la duchesse de Liancourt, du duc et de la duchesse de Luynes[2], de madame de Longueville, de M. de Rancé, abbé de la Trappe, de la duchesse de La Feuillade[3] et de beaucoup d'autres per-

[1] Celle qu'on appelle quelquefois la *grande* Angélique.

[2] Madame de Luynes écrit à M. d'Andilly « ...Je regarde le jour de sa « mort comme celui de son triomphe. Ma tante de Vertus m'en a mandé « des choses admirables... »

[3] Mademoiselle de Roannez.

sonnes. Parmi ces lettres, il y en a qui contiennent de fort belles et chrétiennes réflexions, et qui mériteraient d'être publiées. Contentons-nous de citer deux billets de madame de Longueville. Elle écrit à la mère Angélique de Saint-Jean :

« De Paris, ce 20 février.

« Je pense, ma très-chère mère, qu'il n'est pas besoin que je vous dise que je prends part à votre douleur, pour vous le faire croire, et que vous connaissez assez mes sentimens pour vous et pour votre sainte communauté, pour être bien persuadée que la grande perte que vous venez de faire m'est tout à fait sensible, et me la serait même extrêmement par là, quand je n'y aurais pas l'intérêt que j'y ai pour moi-même. Je vous prie de vouloir bien que cette lettre serve pour vos deux sœurs[1] que je plains infiniment, surtout cette pauvre petite Angélique pour laquelle je ne sais nulle autre consolation que la soumission à la volonté de Dieu. Je lui demande pour vous toutes la force dont vous avez besoin pour faire usage d'une si grande perte, qui est assurément irréparable. Je vous prie que la mère abbesse sache que je sens sa douleur autant que si je ne sentais que celle-là. Je me recommande à vos prières. »

Et à M. Arnauld d'Andilly :

« De Paris, ce 23 février.

« Vous connaissez assez mon cœur pour vous, pour n'avoir pas besoin que je vous dise que votre douleur m'est sensible. Elle me l'est même par tant d'endroits que je suis persuadée que vous me plaignez quasi autant que vous-même, dans la perte que nous venons de faire de notre pauvre mère, et que vous croyez que j'ai autant besoin de consolation que personne du monde; mais enfin il faut que la certitude que nous avons de son bonheur (car il me semble qu'on peut donner ce nom à notre espérance) nous fasse supporter le mal que sa perte nous fait sentir. Il ne vous en peut arriver où je ne par-

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire.

ticipe très-sincèrement; vous me feriez injustice d'en douter, et M. de Luzancy aussi, à qui vous voudrez bien témoigner mes sentimens en cette triste occasion. Je vous demande à l'un et à l'autre la continuation de vos prières.

« Je suis chargée de ma sœur Anne-Marie de Jésus, vous entendez bien que c'est mademoiselle d'Epernon, de vous assurer qu'elle participe très-sincèrement à votre douleur. On prie Dieu avec affection dans son monastère[1] pour notre pauvre mère.

« A. DE BOURBON. »

« Le recueillement, dit un des meilleurs historiens de Port-Royal, était peint sur le visage de la mère Agnès. Sa présence seule animait tout. Il suffisait de la voir pour être comme entraîné au bien.... Toutes ses vertus différentes, mélangées et réunies ensemble, formaient un tout qui faisait comme une vertu unique qu'on peut appeler une égalité d'âme qui ne se démentait jamais[2]. »

Racine, dans son histoire de Port-Royal, rend un juste

[1] Celui des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, que Mme de Longueville avait beaucoup fréquenté dans sa première jeunesse, et où elle avait voulu même prendre le voile. Elle était au nombre des auditeurs de Bossuet, lorsqu'il y prononça son discours pour la profession de Mlle de La Vallière, en 1675.

[2] *Histoire de l'abbaye de Port-Royal* (par Besoigne), t. III, page 30 et 32. On y trouve un résumé de la vie de la mère Agnès. Nous devons nous borner à en indiquer ici les événements principaux. Elle n'avait que six ans lorsqu'elle fut nommée, par le roi, à l'abbaye de Saint-Cyr, en 1599, elle y entra cette même année et reçut l'habit de religion le 24 juin 1600. — En 1608, elle vint à Port-Royal à l'appel de la mère Angélique, et ayant renoncé à l'abbaye de Saint-Cyr, elle prit l'habit de novice à Port-Royal le 28 janvier 1611, et fit profession le 1er mai 1612. — Elle fut établie coadjutrice de la mère Angélique en 1619, et prit possession le 6 septembre 1620 ; mais le 20 juillet 1630 elles donnèrent leur démis-

hommage à la capacité de la mère Agnès et à ses hautes vertus; il rappelle que c'est elle qui dressa les constitutions de cette communauté, et il ajoute « qu'on a d'elle plusieurs traités très-édifiants[1], et qui font connaître tout ensemble l'élévation et la solidité de son esprit ». La correspondance de la mère Agnès confirme ce jugement de Racine.

A l'exception de trente environ, déjà publiées dans les histoires et les mémoires de Port-Royal, ces lettres étaient inédites. Elles ont été recueillies de nombreux manuscrits appartenant, soit à des collections particu-

sion afin de rendre le titre d'abbesse de Port-Royal électif et triennal. — En septembre 1629, elle fut envoyée à l'abbaye de Tard, à Dijon, pour y établir la réforme ; elle en fut prieure, puis abbesse en 1630.—Elle revint à Port-Royal le 20 novembre 1635 et fut établie prieure.— Le 19 septembre 1636 elle fut élue abbesse de Port-Royal, et continuée en 1639 jusqu'au 2 octobre 1642. — La mère Angélique lui succéda dans cette charge pendant douze ans, et la mère Agnès demeura prieure de Port-Royal de Paris jusqu'en 1658. Le 13 décembre de cette année, elle fut de nouveau élue abbesse, après la mort de la mère Marie des Anges Suireau, et en remplit les fonctions jusqu'au 12 décembre 1661.—Le 26 août 1664, elle fut exilée au couvent de la Visitation Sainte-Marie ; elle en sortit le 2 juillet 1665, et revint à Port-Royal des Champs.—Elle ne survécut que deux ans à la paix de l'Église, étant morte le 19 février 1671. — M. de Sacy et M. Arnauld prononcèrent son éloge. Celui de M. Arnauld a seul été imprimé.

[1] La mère Agnès, sans compter ses lettres, a composé un grand nombre d'écrits de direction ou de piété. Plusieurs, qui seraient dignes d'être publiés, n'existent qu'en manuscrit. Parmi ceux qui ont été imprimés, nous citerons, après les *Constitutions du monastère de Port-Royal* (Mons, 1665), l'*Image d'une Religieuse parfaite et d'une imparfaite, avec les occupations intérieures pour toute la journée*, (Paris, 1665).—*Les Occupations intérieures* sont de la rédaction de Jacqueline Pascal, qui avait composé cet écrit d'après les discours de la mère Agnès.

lières[1], soit à la Bibliothèque impériale[2] et à celle de l'Arsenal[3]. On les a rangées suivant l'ordre chronologi-

[1] Ces manuscrits proviennent, pour la plupart, de la bibliothèque de mademoiselle de Théméricourt, et sont des copies faites sur les originaux, par elle-même ou sous sa surveillance. Cette demoiselle, qui dans son enfance avait été placée à Port-Royal des Champs, fut toute sa vie fort attachée à cette communauté, et elle s'était particulièrement consacrée à la transcription et à la conservation des écrits de toute espèce, émanés de ses membres ou relatifs à son histoire. Nous avons déjà eu occasion d'en parler dans l'introduction de l'*Abrégé de la vie de Jésus-Christ*, par Pascal. — La Bibliothèque impériale possède quelques-uns des manuscrits provenant de mademoiselle de Théméricourt.

Les mêmes collections particulières nous ont fourni huit lettres autographes de la mère Agnès, dont l'une a servi à faire le *fac-simile* qui accompagne la présente édition. Les dépôts publics contiennent un assez grand nombre de ses lettres *originales*, mais ses lettres *autographes* sont très-rares, et la Bibliothèque impériale n'en possède que deux qui se trouvent dans le manuscrit : *Supplément français*, 3,029. 9.

[2] MS. fonds de l'*Oratoire*, nº 206, intitulé MS. de P. R. Il contient 402 lettres de la mère Agnès; il y a aussi des lettres de madame de Longueville, de mademoiselle de Vertus, etc. Ce MS. paraît avoir été transcrit sur une copie de mademoiselle de Théméricourt. — *Supplément français*, nº 3,029, 9. A. intitulé : *Lettres de la mère Agnès à madame de Sablé*. Il y a vingt-cinq lettres originales; mais deux seulement sont signées; plusieurs portent encore le cachet qui représente un ostensoir, avec cette légende : *Deus absconditus*. — *Supplément français*, nº 3,029. 9, indiqué comme composé de lettres de la mère Angélique, en contient deux de la mère Agnès. — Fonds de l'*Oratoire*, nº 160, intitulé *Port-Royal*, contient les extraits de lettres de la mère Agnès à mademoiselle Pascal. Cette copie a été faite, suivant toute apparence, sur les MSS. du père Guerrier. — Fonds *Saint-Germain français*, nº 1,508. *Lettres des Religieuses de P. R.*, contient dix-neuf lettres originales, écrites presque toutes à madame de Sablé. — *Supplément français*, nº 2,674. *Mémoires d'Hermant*, contient une lettre. — *Résidu Saint-Germain*, paquet 27, nºs 4, 5, 6 et 7, contient douze lettres, et les paquets 29 et 33 deux ou trois.

[3] MS. *Théologie française*, nº 43. *Papiers de la famille Arnauld*, t. III, nº 449, contient une lettre de la mère Agnès. — Fonds *Belles-lettres françaises*, nº 375 ter, vol. intitulé : *Lettres de diverses Religieuses de P. R.*, contient la copie de 343 lettres de la mère Agnès.

que, du moins autant qu'on l'a pu; car très-souvent il a fallu suppléer par des conjectures, fondées d'ailleurs sur des faits certains, au défaut de date précise. On a mis à la fin du second volume, sous forme de supplément, toutes celles dont on n'a pu établir la date avec une certitude suffisante.

Les lettres de la mère Agnès embrassent une période de quarante-cinq années, puisque la première est de 1626, et la dernière, du 10 février 1671, c'est-à-dire écrite peu de jours seulement avant sa mort. Parmi les personnes à qui elles sont adressées, on retrouve le grand nom de Pascal et celui de ses sœurs, ceux de M. de Sévigné[1] oncle du mari de la célèbre marquise, de madame de Sablé, de la duchesse de Longueville, de la reine de Pologne, Marie de Gonzague, etc. L'érudition biographique peut y faire son profit aussi bien que la piété.

Il y a dans les lettres de la mère Agnès moins de force en quelque sorte virile que dans celles de la mère Angélique[2], mais plus de grâce et d'onction. On y retrouve comme un rayon de la suave et bienfaisante lumière qui jaillit en tout temps de l'âme de François de Sales, et communique à ses moindres paroles un charme singulier. L'évêque de Genève avait connu la mère Agnès; il était venu

[1] Renaud de Sévigné, qui prit une part active aux troubles de la Fronde. Il avait épousé la mère de madame de La Fayette, veuve de M. de la Vergne. Il se retira à Port-Royal, vers 1660, à l'âge de soixante ans.

[2] Lettres de la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse et réformatrice de Port-Royal, à Utrecht, 1742-1744; 3 vol. in-12.

à Port-Royal lui apporter ses consolations, alors que, nommée coadjutrice par décret du roi et à son insu, elle en éprouvait une affliction extraordinaire [1]. Elle n'oublia jamais l'espèce de baptême spirituel qu'elle avait reçu du saint prélat ; aux jours de la persécution, dans sa captivité au couvent de la Visitation, elle invoque la mémoire de François de Sales, et rappelle l'estime qu'il portait à la famille Arnauld.

La mère Agnès joignait donc aux fortes qualités d'esprit et de caractère inhérentes à sa race une imagination vive et mystique dont l'éclat se fait jour à travers l'austérité habituelle de ses pensées. Dans une lettre adressée à son frère d'Andilly, qui lui avait envoyé ses *OEuvres chrétiennes*, elle lui décerne le titre d'excellent poëte. C'est porter un peu loin l'indulgence fraternelle, car elle avait dans sa prose plus de poésie que lui dans ses vers. « Dieu, qui met des digues à la mer, écrit-elle à M. de « Sévigné, saura bien apaiser tous ces flots et toutes ces « tempêtes [2]. » Ces lignes ne rappellent-elles pas les deux beaux vers de Racine :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

« Je ne suis, dit-elle dans une autre lettre, qu'une « feuille que le vent emporte [3]. » Ailleurs, en parlant de ses petites nièces, filles de M. de Pomponne, elle dit, à

[1] *Mémoires hist. et chron.* sur l'abbaye de Port-Royal ; t. II, p. 103.
[2] Tome II, p. 252.
[3] Tome II, p. 356.

l'occasion de la faculté rendue à Port-Royal de recevoir des élèves : « Ces petites colombes ont apporté la bran-« che d'olivier en rouvrant la porte qui était fermée aux « grandes et aux petites [1]. »

A propos d'une abbesse qui n'avait pas l'esprit de son état : « C'est, dit-elle, une âme toute séculière, qui n'a ja-« mais aimé sa vocation, et qui a toujours regardé la reli-« gion comme un forçat de galère regarde sa chaîne [2]. »

A une religieuse qui avait des tristesses et des susceptibilités peu d'accord avec sa condition : « Je vous trouve « si fermée, quand il y a quelque temps que je ne vous « ai parlé, que je ne vous connais plus et au lieu de « parler une fois il le faut faire quatre avant de vous « avoir désombragée [3]. »

Comme c'est de la grandeur de la pensée que naît celle du discours, on n'est pas surpris de rencontrer sous la plume de la mère Agnès des expressions qui rappellent Bossuet lui-même. « Madame (écrit-elle à la reine « de Pologne), Après avoir rendu de très-humbles actions « de grâces à Dieu de l'heureux succès des affaires de « votre Majesté, je me donne l'honneur de lui témoigner « la joie que j'en ai ressentie, qui m'a fait admirer la bonté « de Dieu et sa puissance qui donne, quand il lui plaît, des « secours qu'on n'aurait presque osé espérer [4]. » Ce début

[1] Tome II, p. 291.
[2] Tome II, p. 395.
[3] Tome II, p. 505.
[4] Tome II, p. 223.

d'une simple lettre ne remet-il pas en mémoire celui de l'oraison funèbre de Henriette, reine d'Angleterre?

Nous venons de citer Racine. Il nous serait facile de faire d'autres rapprochements entre la grande religieuse et le grand poëte, et de montrer une sorte de parenté entre ces deux esprits de vocation si différente. Elève de Port-Royal, Racine garda de cette première éducation une rectitude morale et un fond d'inspiration religieuse qui fortifient et règlent en même temps les mouvements de son âme naturellement tendre et passionnée, et donnent un accent plus ferme et plus pur aux douces harmonies de son langage. Si nous ne nous trompons, le lecteur attentif apercevra dans les lettres de la mère Agnès plus d'une trace de ces affinités qui rattachent à Port-Royal l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie*.

Le style de la mère Agnès se ressent naturellement de la grave uniformité de sa vie, et il ne faut pas chercher dans sa correspondance une grande variété de sujets, ni cette piquante vivacité d'esprit qu'entretient le commerce du monde et qui ne se manifeste trop souvent qu'aux dépens d'autrui. Elle n'écrit jamais par simple amusement d'esprit, mais pour remplir un devoir. Que de choses charmantes cependant dans ses lettres à M. de Sévigné ou à madame de Sablé! Bien que M. Cousin nous ait su bien peu de gré de lui avoir ouvert à toutes ses pages et dans ses lignes les plus cachées le manuscrit de Pascal, de lui avoir donné le vrai texte des lettres et des

écrits de Jacqueline Pascal, et de lui avoir fourni nombre d'indications exactes dont il a fait son profit, ce dont nous l'approuvons fort ; nous lui signalerons dans ces deux volumes une foule de billets de la mère Agnès à madame de Sablé, dans lesquels il trouvera de nouveaux traits à ajouter au portrait qu'il a tracé de la célèbre marquise. Cette femme distinguée, qui raffinait sur toutes les commodités de la vie, et qui était venue sous le toit de Port-Royal bien moins pour s'associer aux pratiques austères que pour chercher un abri contre les frayeurs de la mort, avait sans cesse des dégoûts, des fantaisies, des délicatesses qui forment un contraste quelquefois divertissant avec la vie militante et sévère de la sainte communauté.

Madame de Sablé avait vivement désiré le séjour de Port-Royal ; mais, comme le dit l'*Imitation,* il arrive souvent qu'on ne trouve pas ce qu'on s'imagine en changeant de place [1]. Elle vint habiter sous le toit de la paix et de la prière, avec le cortége de ses frayeurs, de ses susceptibilités, de ses délicatesses, sans doute toujours combattues, mais toujours renaissantes, comme on peut le voir dans les lettres de la mère Agnès qui intervient sans cesse et essaie de calmer les caprices ou de soutenir les défaillances de sa mondaine pensionnaire. Celle-ci a perdu l'appétit ; elle s'en afflige profondément : elle voit dans cet accident un funeste symptôme, surtout en se rappe-

[1] Imaginatio locorum et mutatio multos fefellit. (Lib. I, cap. IX.)

lant qu'un dégoût des aliments se manifesta chez la mère Angélique quelque temps avant sa mort. « Vous en êtes « bien loin, ma chère sœur, lui écrit-elle, du dégoût de « feu notre mère; c'était un dégoût de mort...., le vôtre « sera passager....» Mais la marquise qui a lu dans ce billet le mot de mort, ne s'effraie que davantage; et voici la mère Agnès qui lui répond : « Qu'est-il donc arrivé, ma « très-chère sœur, qu'en pensant vous ôter l'appréhen- « sion de votre dégoût, que je crois fermement qui n'est « qu'un accident léger, je vous ai jetée dans le trouble, « en vous faisant voir que celui de feu notre mère ne pou- « vait entrer en comparaison avec le vôtre, ayant des « causes toutes différentes et qui suffisaient toutes seules « pour la faire mourir?.... Faites donc une bonne guerre, « ma chère sœur, à ces pensées noires qui vous tour- « mentent, et ne faites ni paix ni trêve avec elles, de « peur qu'elles ne se fortifient contre vous. »

Un jour elle avait perdu l'odorat et s'affligeait de ne plus sentir le parfum des bouquets qu'on avait l'habitude de cueillir pour elle dans le jardin du monastère. La mère Agnès la console: « Encore que vous n'ayez « pas l'odeur des fleurs, nous ne laisserons pas de vous « en envoyer autant qu'il y en aura, car il ne faut pas priver « vos yeux pour venger votre odorat, qui est fort inférieur « au sens de la vue; et que ferait-on sans celui-ci, au lieu « qu'on ne s'aperçoit presque pas de la perte de l'autre. » — Un autre jour, l'odorat était revenu, et la marquise se plaignait d'une odeur de cire qui l'incommodait si fort

ans, était restée à Port-Royal de Paris, et on peut supposer qu'elle ne se souciait guère d'aller, à l'exemple de mademoiselle de Vertus et de madame de Longueville, s'exiler dans une sorte de thébaïde. Voici sa lettre :

« Ma très-révérende et très-chère mère, Ne croyez pas que mon silence soit une marque de mon oubli; je vous ai toujours dans la mémoire et dans le cœur, mais j'ai tant de sortes d'affaires de corps et d'esprit, que je ne puis quasi prendre un seul moment pour écrire; mais outre cela, vous ne perdez rien d'être privée de mes lettres, et pour moi je gagne tout aux vôtres et elles demandent plus la considération des bonnes et très-excellentes choses qu'elles contiennent, que des réponses fort mal faites et très-inutiles. Une de vos lettres m'entretient : je la lis et relis, en la montrant à ceux qui en sont dignes, et j'y prends un plaisir extrême, et je suis toujours dans le désir de pratiquer ce que j'y trouve; mais je suis si mal habituée et si tourmentée des choses du dehors qui m'arrivent, que je suis toujours agitée d'être aussi malheureuse que je suis et de la crainte de n'être plus, quelque malheureuse que je sois. Voilà, ma très-chère mère, de grandes matières de vous employer pour moi devant Dieu et de me gronder agréablement, comme vous savez si bien faire.

« J'envoye cette lettre par une personne qui me voudra bien procurer ce bien-là, car elle m'en veut beaucoup, et je crois que si elle pouvait, elle me rendrait aussi bonne qu'elle; et j'espère que vous parlerez toutes deux de la compassion que vous avez de moi. Plût à Dieu, ma chère mère, être toute à vous, sans regarder derrière moi; je veux dire pour aller finir mes jours avec vous, sans examiner s'il n'y a pas de secours, si l'air est épais ou subtil, et enfin me rendre à vos pieds en effet comme j'y suis en désir. »

Les lettres de la mère Agnès à la duchesse de Longueville sont plus rares qu'on n'aurait pu s'y attendre, quand on se rappelle que cette illustre pénitente eut un commerce suivi avec Port-Royal. Madame de Longueville,

désabusée depuis plusieurs années déjà [1], des enivrements et des ambitions agitées d'une vie mondaine, vint à son tour frapper à la porte de l'austère communauté. Elle ne redoutait pas la mort comme madame de Sablé, mais elle craignait de mourir avant d'avoir accompli l'œuvre de sa pénitence. Port-Royal lui apparaissait comme un asile où elle avait hâte d'arriver, y cherchant un abri contre des souvenirs que le monde lui rappelait trop, et un secours contre les troubles et les défaillances d'une ferveur sincère, mais qui ne possédait pas encore au gré de son désir tous les replis de son cœur et de sa volonté. Remplie de scrupules, comme il arrive aux âmes délicates, elle se prenait sans cesse à douter d'elle-même, et ne voyait de sécurité que dans une retraite tout à fait séparée du monde. Elle avait conçu pour la mère Agnès une estime et une sympathie extraordinaires ; elle lui confiait dans des lettres, dont quelques-unes ont été conservées, les peines et les angoisses les plus secrètes de son âme ; elle soupirait après le moment où elle s'établirait à Port-Royal-des-Champs, et la mère Agnès lui répondait avec une gravité charmante : « Quand il vous plaira « de venir, Madame, la porte des cœurs et celle de la « clôture seront ouvertes pour recevoir une personne « qui vient au nom du Seigneur, pour y trouver de la soli- « tude et de la pauvreté qui lui auraient manqué ailleurs.

1 C'est en 1661, sous la conduite de M. Singlin, que Mme de Longueville était sérieusement revenue à la religion.

« Je crois, Madame, que mademoiselle de Vertus vous aura « rendu ce bon office que de vous prévenir sur les difformités de nos bâtiments, et sur la mortification de la vue « qui est si bornée qu'il se faut contenter de ce qui se présente devant soi, sans la vouloir étendre plus loin. Quelque idée qu'on en eût prise, on est encore surpris de « trouver plus de désagrément qu'on n'avait cru qu'il y en « avait. Et ce qui nous met plus en peine, c'est que notre « conversation n'est pas plus agréable que le reste. Le « royaume de Dieu qui est en vous, Madame, suppléera à « tout, puisque rien ne manque à ceux qui le possèdent[1] »

En ouvrant toute grande la porte du monastère devant la noble pénitente, la mère Agnès ne cherchait pas, comme on voit, à lui dissimuler les sévérités de sa retraite, et lui rappelait à quelles conditions il lui serait donné d'y trouver la quiétude et les grandeurs d'une nouvelle espèce qu'elle y venait chercher. Cet accueil, à la fois si austère et si affectueux, ne s'adressait pas seulement à la princesse de maison royale, apportant à la communauté menacée un puissant patronage en retour de l'hospitalité qu'elle en recevait; la mère Agnès n'était pas moins touchée des qualités personnelles de madame de Longueville, pour qui elle sentait depuis longtemps une vive sympathie : « Je ne saurais manquer de vous dire « (écrivait-elle en 1661 à madame de Sablé) l'admiration

[1] Lettre du mois de mai 1669. — Mme de Longueville fit bientôt après construire une maison à Port-Royal ; elle vint l'habiter en 1671.

« et l'édification où nous sommes de la vertu de madame « de Longueville, en qui je trouve une douceur si atti- « rante que ma froideur sera obligée de disparaître en « présence d'une si grande bonté. »

Nous n'en finirions pas, et nous empiéterions beaucoup trop sur le plaisir du lecteur, si nous voulions lui indiquer tout ce qu'il y a d'intéressant dans la correspondance de la mère Agnès. Les annalistes de Port-Royal ont l'habitude de citer comme son chef-d'œuvre les réflexions qu'elle adressa à M. Arnauld à l'occasion de l'emprisonnement de M. de Sacy à la Bastille [1]. « Cette lettre, dit D. Clémencet dans son *Histoire litté-* « *raire*, quand elle serait la seule production que nous « eussions de la mère Agnès, suffirait pour nous donner « la plus haute idée de la vertu et des lumières de cette « sainte religieuse. » On y trouve, en effet, les sentiments de la plus haute spiritualité exprimés avec une simplicité naïve qui ajoute à leur grandeur.

Mais il y a, à notre avis, dans sa correspondance, bien d'autres pages aussi belles. Écoutons, par exemple, les paroles qu'elle adressa aux religieuses de Port-Royal-des-Champs [2] au sujet de l'ordre de l'archevêque qui leur interdisait le chant de l'office divin :

« On nous prive de notre félicité en la terre, avec tant de rigueur que de nous menacer, si nous manquons à cet ordre, du plus grand

[1] Tome II, p. 230.
[2] Tome II, p. 218.

des châtimens, qui est celui de nous retrancher du corps de l'Église comme des enfans qui lui seraient rebelles, lorsque nous ne désirons rien tant au monde que d'être des filles très-obéissantes et très-soumises à cette divine Mère. Que devons-nous donc faire en cette rencontre, sinon de nous souvenir que nous sommes des brebis qui doivent dépendre d'un pasteur? Que si celui qui nous est donné ne se contente pas de tondre notre laine, et qu'il nous écorche la peau, en nous affligeant jusqu'au vif par la défense qu'il nous fait de chanter les louanges de Dieu, ce qui était toute la consolation de notre pèlerinage, nous devons être à l'épreuve d'une conduite si rude, et renfermer dans notre cœur le chant que nous voudrions faire éclater au dehors, afin de n'avoir que les anges pour témoins de notre cri, qui est d'autant plus grand devant Dieu que nous nous taisons devant les hommes. Nous paraissons comme mortes dans le chœur, n'y ayant presque plus de respiration non plus que de voix. . . . . .

« Mais l'Esprit du Seigneur, qui remplit toute la terre, et qui a donné à la créature la science de la voix, ne permet pas que ceux qui sont à lui puissent être empêchés de chanter ses louanges : il leur apprend un chant et une harmonie que les hommes ne sont pas capables d'entendre et qu'ils ne peuvent interrompre par le bruit de leurs menaces, qui ne frappe que les oreilles, pendant que les âmes, qui sont animées de sa grâce et de sa vertu, lui font entendre la voix de leur désir, le cri de leurs instantes prières, auxquelles il ne peut rien refuser, parce que c'est lui qui les forme et qui prie lui-même pour les saints par des gémissemens ineffables qui allument en elles un plus grand feu de charité..... »

La mère Agnès s'exprime avec plus d'abondance que de correction, et son style est plus naturel et, s'il est permis de le dire, plus *réel* que travaillé. Mais une sainte passion la rend vraiment éloquente lorsqu'elle écrit sous le coup de la persécution ou dans la captivité [1], et qu'elle

[1] La mère Agnès, âgée de soixante et onze ans, fut enlevée de Port-Royal et transférée au monastère de la Visitation, rue Saint-Jacques, où elle resta détenue pendant dix mois sans y recevoir aucune visite. Mme de

défend ses religieuses et elle-même contre les accusations ou les menaces. Ces rigueurs extrêmes communiquent plus de ferveur à sa foi, plus de vivacité à ses pensées, et sa plume ne paraît pas se ressentir du poids des années.

On comprend qu'on s'intéresse médiocrement aujourd'hui à la question de savoir si les *cinq Propositions* étaient ou non contenues, explicitement ou implicitement, dans Jansénius. Mais on ne peut lire sans intérêt les pages dans lesquelles la mère Agnès exprime les angoisses de son âme; et n'est-ce pas un spectacle digne de respect que celui d'une conscience profondément sincère et chrétienne, qui redoute par-dessus toutes choses de se mentir à elle-même, en affirmant ce qu'elle ne croit pas ou ce qu'elle ignore; qui craint d'offenser la vérité comme d'autres craindraient de perdre leur fortune ou même leur vie!

Tout en admirant la piété sans tache de ces femmes de Port-Royal, on a dit qu'elles avaient de l'orgueil; ce dévouement absolu à des intérêts de l'ordre spirituel,

Sévigné elle-même ne put être admise à la voir, ce qui fit dire agréablement à la mère Agnès : « J'aurois beaucoup perdu du fruit de ma solitude si j'avois eu l'honneur de voir Mme de Sévigné, puisqu'une seule personne qui lui ressemble tient lieu d'une grande compagnie. » (*Lettre à M. de Sévigné*, t. II, p. 185.)

Mme de Sévigné parle de son côté, dans ses lettres, de la captivité de la mère Agnès, et surtout de la signature du Formulaire par la nièce de la vénérable abbesse, signature qui fut tout un petit drame, dans lequel figure Bossuet, alors simple abbé. M. Floquet donne sur tout cela des détails pleins d'intérêt dans ses *Etudes sur la Vie de Bossuet*, t. II, p. 399 et suiv.

emportait en effet avec lui une grandeur morale dont il était impossible qu'elles n'eussent pas conscience. Et pourquoi s'étonner qu'elles se soient rendu témoignage à elles-mêmes? Au fond, chacun, quand il veut prendre la peine de se connaître, n'est-il pas à soi-même son meilleur juge? « L'on ne vaut que ce qu'on se prise », a dit Montaigne. Et, en effet, si quelques sots, parvenus de la fortune ou de l'intelligence, peuvent s'abuser sur leur mérite ou leur importance, les hommes qui réfléchissent, et surtout ceux qui prient, sont pour eux-mêmes les plus impartiaux et les plus sévères des juges.

Un trait remarquable de la mère Agnès, c'est qu'au temps des luttes les plus ardentes, elle demeure fidèle à l'esprit de modération et de charité; elle ne cesse de recommander la douceur et le respect, et en donne elle-même l'exemple.

Mais c'est, ce nous semble, dans les lettres de direction que se montre le mieux la supériorité de la mère Agnès. On y rencontre cette parfaite connaissance du cœur humain et de ses plus secrètes passions qu'on ne s'attendrait pas à trouver à un tel degré dans la solitude des cloîtres, si l'on ne savait qu'il y a dans la contemplation et la prière comme un miroir où l'âme se voit jusque dans les moindres nuances de ses désirs et de ses penchants. Cette partie de la correspondance de la mère Agnès est pleine de sens et de profondeur. Évidemment, ces conseils ne s'adressent point, dans leur application directe, aux personnes du monde : la prudente et pieuse

religieuse écrivait en vue de la vie monastique; elle n'ignorait pas que la société n'est pas un monastère, et que les règles de l'un ne sauraient être celles de l'autre. Toutefois, les gens du monde eux-mêmes ne liront pas ces lettres sans profit, et ils y trouveront sous une forme moins dogmatique, mais plus animée, des préceptes de morale et de religion non moins instructifs que ceux que leur offrent les traités des écrivains de profession, tels que ceux de Nicole par exemple. Quel est le savant ou l'érudit qui ne devrait pas se pénétrer de cette recommandation que la mère Agnès adressait à sa nièce : « Vous ne manquez pas de savoir beaucoup de choses « qui vous peuvent exciter; mais il faut attirer la grâce « pour donner la vie à vos connaissances qui sont stériles « quand elle ne les anime pas..... [1] »

Considérées comme s'appliquant uniquement à la vie monastique, les directions de la mère Agnès sont empreintes d'une expérience et d'une sagesse consommées. Quels conseils admirables elle donne à ses religieuses pour combattre la curiosité et les tentations de l'esprit, ou les troubles de l'âme! « Encore que je ne vous aie « pas parlé, je ne laisse pas de voir dans votre visage « les renversements de votre âme..... Allez à Dieu, « ma sœur, en la manière que vous le pouvez, quand ce « ne serait que de corps..... [2] » — Nous nous sommes

[1] Tome Ier, p. 398.
[2] Tome II, p. 497.

arrêté sur ce passage et nous le citons, parce qu'il rappelle et qu'il aide à comprendre la page célèbre de Pascal, tant attaquée faute d'être bien interprétée, où le profond penseur recommande les pratiques extérieures comme moyen d'arriver à la foi [1].

Royer-Collard disait que pour connaître toute la grandeur de l'humanité, il fallait connaître Port-Royal [2]. Sans aller jusqu'à prétendre qu'on ne peut connaître Port-Royal, si l'on n'a lu la correspondance de la mère Agnès, nous dirons cependant que cette lecture aide singulièrement, et autant au moins que celle des lettres de la mère Angélique, à comprendre dans ses profondeurs intimes l'esprit qui régénéra et pendant si longtemps soutint cette communauté. On y retrouve, dans toute la spontanéité et la pureté originelle de ses plus beaux moments, ce souffle de réforme intérieure qui, renfermé d'abord et comme comprimé dans les limites du monastère, ne tarda pas à se produire au dehors.

Ce qui constituait le caractère et les tendances de Port-Royal, dès les premiers temps où la mère Angélique y introduisit les principes, et, s'il est permis de le dire,

[1] *Pensées, Fragments et Lettres de Pascal, etc.*, t. II, p. 168. C'est le fragment qui commence ainsi : « Vous voulez aller à la foi, et vous n'en savez pas le chemin..... »

[2] Ce mot a été conservé par l'écrivain à l'esprit aussi délicat qu'*ondoyant et divers*, qui est comme l'archiviste de l'histoire littéraire de ce temps, M. Sainte-Beuve. — Voir le Discours préliminaire de son *Histoire de Port-Royal*.

le levain de la réforme, c'était un retour au christianisme pur et renouvelé par le secours de la prière et des livres saints; c'était une régénération morale demandée avant tout à l'inspiration directe de celui dont l'Esprit souffle où il veut.

Les religieuses et les solitaires de Port-Royal ne voulaient point, quoiqu'on l'ait prétendu, instituer comme une Église au sein de l'Église ; mais il est vrai qu'ils se montraient plus soucieux de l'esprit de la religion que des cérémonies ou des formes du culte. Leur ambition suprême était de retremper la morale et la foi à la source même; de retrouver dans la méditation de l'Écriture et l'étude des saints Pères et surtout dans la contemplation et la prière et les pratiques austères, le christianisme des anciens jours; de remonter jusqu'au Sauveur lui-même et de voir en lui en quelque sorte leur véritable directeur. Le culte extérieur, les pénitences corporelles, l'observation du silence ou le chant des offices, les prédications ou les conseils des directeurs, n'avaient de valeur à leurs yeux qu'autant qu'ils conduisaient les âmes aux pratiques plus difficiles de la vie spirituelle et du culte intérieur.

« Je crois, écrivait la mère Agnès à une religieuse, « que vous n'avez guère besoin de la conduite du de- « hors, ayant avec vous l'Esprit de vérité qui vous « enseignera toutes choses. Il n'y a rien de plus rare « maintenant que des directeurs qui nous mènent à « Dieu sans aucun mélange des traditions humai-

« nes[1] » — Vous devez, disait-elle à une autre, bien prendre « garde que vous n'ayez plus d'égard à la personne « qu'au sacrement..... car une créature ne sauroit « communiquer la grâce qu'elle a reçue, elle n'est que « pour elle, et celle qui est en sa puissance comme « ministre de Dieu n'est que pour les âmes disposées « qui se conduisent par la foi, et regardent tous les « prêtres d'un même œil pourvu qu'ils soient de bonne « vie[2] ».

Elle écrivait encore : « Vous le savez, l'obéissance, « le respect, l'humilité, le silence, etc., sont les obser- « vances essentielles; les autres sont des hypocrisies de- « vant Dieu quand on ne s'en sert pas pour acquérir « celles-ci, qui sont l'esprit et la vie des pratiques exté- « rieures[3] » — « Il faut être à Dieu, ma chère sœur, « en esprit et en vérité, et ne pas s'arrêter à la super- « ficie des choses[4] ».

Nous pourrions multiplier ces citations; ajoutons-y seulement une parole de la mère Angélique, qui est rapportée dans la correspondance de sa sœur. La grande religieuse était mourante; en proie à de continuelles souffrances, elle avait encore le chagrin de ne pouvoir être assistée par les directeurs habituels de la communauté, et surtout par M. Singlin qu'un ordre du roi avait

[1] *Lettre à la supérieure des Célestes de Lyon*, tome II, p. 258.

[2] Tome II, p. 486. Lettre à une religieuse qui ne voulait d'autre confesseur que M. Singlin.

[3] Tome Ier, p. 398. Lettre à sa nièce Marie-Angélique d'Andilly.

[4] Tome Ier, p. 403.

éloigné de Paris. Pour comprendre l'étendue de cette privation, il faut se rappeler l'estime et la vénération extraordinaires dont M. Singlin était l'objet à Port-Royal : on voyait en lui l'homme de Dieu et de la grâce par excellence, le type du prêtre, le médecin consommé des âmes, l'oracle infaillible des consciences. Quelle douleur n'était-ce donc pas de voir sa place vide au chevet de l'illustre malade, en ce moment suprême ! — « Ma mère, lui dit un jour la mère Agnès, vous avez « beaucoup à donner à Dieu, de n'être pas assistée de « M. Singlin. » — « Je n'en ai point de peine, répondit « sur-le-champ la mère Angélique ; je sais qu'il prie Dieu « pour moi et cela me suffit ; je l'honore beaucoup et « tous ceux qui ont tant de charité pour nous ; *mais je « ne mets point un homme à la place de Dieu* [1] ».

N'est-ce point là une parole où l'esprit de Port-Royal respire tout entier dans son stoïcisme, nous dirions presque dans son héroïsme chrétien ?

Or, une telle doctrine, il faut bien le reconnaître, semble plutôt faite pour des âmes d'élite que pour le grand nombre ; elle est trop épurée et trop relevée pour être comprise et facilement reçue par la généralité des hommes. De plus, cette aspiration vers une vie plus exactement parfaite entraîne toujours avec elle une certaine lutte avec les choses existantes. En effet, porter en soi l'esprit de réforme et vouloir l'appliquer hors de

[1] Tome Ier, p. 511. Lettre sur la mort de la mère Angélique.

soi, qu'on nous permette une expression bien moderne, c'est être par cela même de l'opposition.

Il en fut nécessairement ainsi de Port-Royal, du moment qu'ayant accompli la réforme en son propre sein, il commença à regarder et à déplorer les abus existants dans l'Église et dans les Ordres religieux. C'est ainsi que tout en étant une école d'autorité et de respect, il se trouva en opposition avec la société de son temps : il le fut par cela même qu'il aspirait à une plus grande perfection en morale et en religion.

En considérant aujourd'hui à distance, dans le calme impartial de l'histoire, ces longues controverses et l'intervention qu'y exerça le pouvoir temporel, on a peine à comprendre les accusations dont Port-Royal fut l'objet, et l'on déplore que tant de passion humaine soit venue se mêler à un débat qui devait demeurer purement théologique. Sans doute les destinées de l'État et celles de la Religion n'eussent pas été en péril si l'autorité temporelle se fût abstenue de réfuter par l'argument de la force le docteur Arnauld et les autres écrivains de Port-Royal, et il suffisait que le champ de la discussion fût librement ouvert aux défenseurs de la doctrine contraire. Qu'importait-il surtout au salut de l'Église et de l'État que de pauvres religieuses, pieuses d'ailleurs jusqu'à la sainteté, se refusassent à déclarer que les cinq Propositions étaient ou non dans Jansénius?

Sans vouloir toucher à des controverses qui n'ont, en

leur temps, que trop agité les esprits, troublé les consciences et blessé la charité, il est permis de se demander ce qui serait advenu si l'autorité religieuse et l'autorité politique, voyant avant tout dans Port-Royal une grande école de morale, de science et de piété, avaient combattu par les seules armes de la discussion, au lieu de les persécuter, des opinions dont les partisans ne cessèrent jamais de professer l'union à l'Église et au saint-siége, et qui étaient d'ailleurs trop subtiles pour que leur discussion pût jamais devenir une cause de trouble au sein des masses. Nous sommes porté à croire que si cette marche eût été adoptée, les esprits au lieu de s'agiter de plus en plus sous l'aiguillon d'une incessante persécution, se seraient calmés; les doctrines de Port-Royal se seraient finalement développées dans les justes et véritables proportions de l'esprit chrétien, et l'histoire n'aurait pas eu à enregistrer dans ses annales des actes d'une violence qui, après s'être attaquée aux esprits sans avoir pu les dompter, s'en prit à la matière elle-même, et détruisit d'une main sauvage la demeure des pieux solitaires, sans épargner leurs tombeaux. Le cri qui sort de ces ruines est un reproche accusateur pour le gouvernement de Louis XIV; il doit être pour tout le monde une leçon de liberté religieuse, de tolérance et de charité!

En terminant ces pages, nous éprouvons le regret qu'elles soient trop incomplètes et trop peu dignes d'un aussi grand sujet; c'est dans les heures recueillies de la solitude que nous aurions souhaité les écrire et non

dans quelques instants de loisir à peine laissés par des travaux qui ont leur grandeur aussi, dans un ordre différent, car ils touchent aux intérêts les plus vifs de la politique active. Heureux ceux qui ayant, comme le disait Pascal, leur soleil ou leur brouillard au dedans d'eux-mêmes, savent en tout temps, au milieu des affaires et du bruit, se réserver une solitude intérieure, la seule véritable et qui ne manque jamais!

P. F.

Juillet 1857.

+ De Port Royal ce 26 Sept

Ma tres chere soeur

Jaurois cru vous surcharger dune lettre sy je lauois faitte en mesme temps que vous receuiez les visittes de Monsieur Singlin, maintenant que je vous vois seule je vous asseureray par celle cy que vous nous auez tousjours esté presente dans la douleur que vous auez soufferte & que vous souffrez encore dune sy grande separation dans laquelle on vous doit permettre tous les ressentiments qui ne vont point a lexcez, & qui n'empesche point le parfait hommage que vous deuez a Dieu dans cette rencontre .....

..... Cest pourquoy je le suplie de vous jmprimer dans le coeur cest paroles du prophete je me suis teu & nay pas ouuert la bouche parce que cest vous Mon Dieu qui l'auez faict Ce sera dans ce silence que vous serez escoutee de Dieu pour luy demander misericorde pour celuy que vous regrettez nous vous accompagnerons dans ce ~~voir~~ deuoir autant quil nous sera possible puis que Dieu nous a rendue

Ma tres chere soeur Vostre tres humble & tres affectionne seruante Sr Agnes Rse Ind

LETTRES

DE LA RÉVÉRENDE MÈRE

CATHERINE-AGNÈS DE S. PAUL ARNAULD,

ABBESSE DE PORT-ROYAL.

I.—A Monsieur Féron, bachelier en théologie [1].

Sur l'Institut du Saint-Sacrement, dont il s'était chargé de poursuivre l'approbation à Rome [2].

Ce 17 décembre 1626.

Vive Jésus et sa sainte Mère.

Monsieur, La nouvelle qualité que vous prenez me met dans un si grand respect, que je ne sais quel honneur vous faire; car si le plus grand roi de la terre n'étoit que la jument de Dieu [3], c'est une dignité excellente que d'être laquais de Jésus-Christ et être envoyé de lui, comme lui-même étoit envoyé de son Père, afin qu'ainsi qu'il vivoit par son Père, vous viviez par lui et soyez employé pour le faire vivre d'une vie parfaite dans nos cœurs. J'eusse été bien aise qu'il eût plu à Notre-Seigneur de me donner quelque pensée pour vous dire; mais je suis une terre stérile de laquelle il ne sort rien que des chardons. Jamais je n'eus moins de pensées du Saint-Sacrement que depuis que je me suis donnée à sa vénération. Je regarde ce mystère comme une chose à laquelle je dois mon être par

[1] Féron ou Le Féron est qualifié docteur de Sorbonne et archidiacre de Chartres dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Port-Royal et à la vie de la R. M. Angélique Arnauld.* Utrecht, 1742, t. I, p. 221 et 330.

[2] Voyez sur l'établissement de l'Ordre du Saint-Sacrement, *Mém. d'Utr.* t. I, p. 329, 421 et 507.

[3] Ps. LXXII, v. 22.

anéantissement, et non par application. Il me semble que je suis un petit grain de froment qui pourrit maintenant en terre (car mon cœur me délaisse de plus en plus), pour être fait épi et puis farine, et enfin hostie (bien que très-indigne) du Saint-Sacrement. Il me vient en l'esprit que l'Ordre est déjà commencé depuis que le dessein éternel de Dieu a été connu et reçu en la terre, mais qu'il faut qu'il soit dilaté et que vous en soyez la trompette, et, comme un autre saint Jean, le précurseur de cette nouvelle apparition de Jésus-Christ en la terre. Vous l'imitez bien, mon Père, de refuser toutes sortes de qualités pour prendre celle de laquais du Saint-Sacrement, comme il fit celle de *voix*. Je supplie le Verbe éternel que sa voix de vertu et de magnificence soit en vos paroles pour nous obtenir le bon mot de confirmation, et en votre cœur pour vous faire être de plus en plus à lui, auquel je suis et en sa sainte Mère, Monsieur, Votre très-humble et très-obligée servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS, R^se^ indigne.

II. — Au Pape.

Pour supplier Sa Sainteté d'approuver l'Institut du Saint-Sacrement.

(1626 *ou* 1627)

Vive Jésus et sa sainte Mère.

Sa Sainteté est très-humblement suppliée d'octroyer miséricordieusement à quelques âmes touchées d'un mouvement particulier d'honorer le Très-Saint-Sacrement, de s'établir dans un Ordre où elles se puissent dédier entièrement à cette vénération sous l'une des règles anciennes approuvées de l'Église, et avec les constitutions qui seront dressées pour cet effet, et mises à ses pieds sacrés pour être examinées. Le motif de ce dessein étant : pour réparer en quelque manière les outrages que Notre-Seigneur Jésus-Christ a reçus en ce divin Sacrement en ce royaume par les insolences des hérétiques calvinistes, et étouffer les restes de cette malheureuse impiété qui a fait glisser dans l'esprit des catholiques mêmes un si grand refroidissement de dévotion et de respect, qu'ils semblent

contredire la créance qu'ils ont de la réelle présence de Jésus-Christ en l'Eucharistie, tant ils commettent d'irrévérences ès-lieux sacrés où il repose : pour l'honneur et ornement de la sainte Église qui ne fait pas, ce semble, assez de montre du précieux trésor qu'elle possède, qui éclatera à toute la terre quand cette lumière sera posée sur le chandelier d'un Ordre particulier : pour le secours de la même Église qui n'est jamais sans l'assistance de son Époux, mais qui manque à s'en prévaloir, n'ayant pas encore commis des âmes pour lui faire continuellement la cour et l'empêcher de s'endormir sur les nécessités de son Épouse, au nom de laquelle elles crieront incessamment : *Sauvez-nous, Seigneur, car nous périssons ;* afin que la sainte Eglise, comme l'aurore, aille toujours croissant en piété, en ce qu'après avoir institué une fête solennelle pour la vénération du Très-Saint-Sacrement, elle ajoutera un Ordre qui lui sera tout consacré et qui, au nom de tous les fidèles, rendra à Jésus-Christ la juste rétribution de sa perpétuelle résidence en ce divin mystère, par une continuelle assistance aux pieds de son autel : afin de donner sujet à sa majesté de répéter plus amoureusement ces paroles : *Mes délices sont d'être avec les enfans des hommes,* quand il aura des âmes qui ne chercheront autres délices que de l'accompagner : que Jésus-Christ semble demander au chef de son Église qu'il le fasse chef d'un Ordre, parce qu'il veut établir une nouvelle Jérusalem en la terre, de laquelle il soit lui-même la lampe, sans qu'il soit besoin de prendre lumière des autres religions, (car) il cherche des tabernacles non point faits de mains (d'hommes), mais vivans et spirituels.

Pour ces fins, il plaise à Sa Sainteté dégager les âmes qui lui présentent cette très-humble requête de l'obligation qu'elles ont à l'Ordre de Cîteaux, auquel elles ont fait leur profession, et tâché depuis plusieurs années de vivre en bonne observance, ce qui leur a été très-difficile pour le peu d'assistance qu'elles ont reçu des supérieurs dudit Ordre, et qui se pourroit encore plus malaisément continuer, à cause des relâchemens qui s'augmentent de jour à autre en icelui; joint le droit de nomination qu'a le roi sur les abbayes de cet Ordre, qui est cause que les réformes, établies de longue main, périssent en un

moment par la succession des abbesses qui y entrent plus sur la considération de la grandeur de leur extraction ou autres respects, qu'eu égard au mérite de leur vie ; duquel inconvénient cet Institut, fondé en élection et triennalité, sera exempt, comme aussi Dieu aidant de tout danger de relaxation, étant établi sur la pierre ferme qui est Jésus-Christ, qui ne permettra pas que ces âmes jeûnent jamais de ses grâces, l'ayant toujours avec eux. Que si elles étoient si malheureuses que de se départir de l'obligation d'être des victimes volontaires, continuellement immolées à l'amour de Jésus-Christ qui s'offre incessamment par un excès de charité en ce Très-Saint-Sacrement pour être tout à elles, il faudroit que l'Église trouvât de nouvelles censures pour fulminer contre une infidélité si détestable, et que Dieu fît un nouvel enfer pour punir l'ingratitude incomparable de ces créatures qui auroient crucifié le Seigneur de la gloire séant au trône de son inestimable dilection. Qu'il faut espérer au contraire que ces âmes, gratifiées de la sainte Église de l'honneur d'une si heureuse condition, reluiront comme flambeaux au milieu de la nation perverse qui a oublié son Dieu qui est au milieu d'elle.

Et partant, prosternées derechef aux pieds de Sa Sainteté, elles la supplient en toute humilité de leur accorder cette grâce d'être autant à Jésus-Christ que Jésus-Christ est à elles, et qu'il y ait quelque proportion entre l'infinité divine et la petitesse humaine, en ce que Dieu emploie toute sa puissance, qui n'a point de bornes, pour gratifier les hommes, et qu'il y aura quelque nombre de personnes qui seront à lui de toute l'étendue de leur pouvoir. Que Sa Sainteté pourra aisément conclure, par le moyen de la rare doctrine dont le ciel l'a favorisée, qu'il n'y a rien si juste que cet Institut, parce que ce n'est pas une invention humaine, mais un projet divin, la merveille des œuvres de Dieu, qui doit être plus adorée que discutée, et qu'il ne faut pas douter si cet esprit est de Dieu, puisque c'est Dieu même. Ce qu'étant ainsi, Sa Sainteté est très-humblement suppliée de ne différer point l'octroi de cette grâce, pour obliger ces âmes de reconnoître en l'éternité la faveur qu'il leur aura faite d'ajouter quelques momens au temps qui leur sera donné pour un emploi qui sera leur félicité commencée.

Que Jésus-Christ présente à la Sainteté de notre saint-père Urbain VIII un avantage par-dessus tous ses prédécesseurs, qui ont eu le pouvoir de canoniser des saints, mais qu'il lui ait concédé la puissance de sanctifier le Saint des saints, faisant connaître sa sainteté en établissant des séraphins terrestres qui crieront jour et nuit qu'il est trois fois saint, et que le ciel et la terre sont remplis de sa gloire.

Loué soit le Très-Saint-Sacrement!

III.—A.....

Dispositions chrétiennes dans un état de maladie.

1626 *ou* 1627.

V. V. Jésus et sa très-sainte Mère.

Ma très-chère sœur, Je désirerois avoir le loisir et la capacité de vous écrire souvent, puisque ce vous est une consolation; mais je crois que comme telle Notre-Seigneur vous en veut priver, n'en ayant ni le temps ni l'esprit, et principalement je manque de celui de Dieu sans lequel on ne peut entrer dans les âmes. Je supplie Notre-Seigneur qu'à mon défaut il vous console lui-même, et que ce soit de la consolation de saint Paul, qui surabondoit de joie en toutes ses tribulations. Nous avons appris que votre mal de tête est plus mauvais qu'à l'ordinaire. Je ne sais pourquoi vous ne voulez pas que nous en soyons touchée, si ce n'est que vous ne vous souciez pas de notre compassion, et que vous n'avez pas intention de nous faire part de votre mérite; mais vous ne sauriez empêcher ni l'un ni l'autre, puisque nous sommes si unies, que vos biens et vos maux ne peuvent être que communs. Rendez-vous à Dieu, je vous supplie, dans cette infirmité d'une manière digne de lui, c'est-à-dire ne regardant que sa volonté et son ordonnance sur vous, à laquelle pas un prétexte, pour saint qu'il soit, ne mérite d'être comparé. Adorez l'indépendance de Dieu dans votre inutilité, et confessez, par votre résignation à être saine ou malade, que Dieu n'a que faire de vous ni de votre santé, et faites plus d'estime de ne rien faire parce que Dieu vous y réduit, que de travailler beaucoup pour son service, en tant qu'actions qui partent de nous et par conséquent qui sont

fort petites et bornées. Mais où Dieu se trouve, il y a toujours infinité, pourvu que l'âme entre en lui et en ses desseins; et c'est peut-être en ce sens que saint Paul dit que ce qui est foiblesse en Dieu est plus fort que les hommes, et que la vertu se perfectionne en l'infirmité, le prenant pour l'infirmité spirituelle qui est une désistance de l'âme qui a (tout) laissé à Dieu, sachant qu'elle ne peut subsister par elle-même, et qu'il n'y a rien de si avantageux pour elle que de porter les dispositions de Dieu. Recevez les charités que l'on vous rend dans la même pensée que Dieu veut vous faire voir par là qu'il se passe fort bien de votre service, et vous réduire à l'humiliation non-seulement d'être inutile aux autres, mais encore de leur être à charge. Acceptez cette abjection dans l'intention divine, et ne vous souciez de rien, sinon d'être toute à lui. Ma sœur Opportune se porte mieux, Dieu merci. Le temps me presse de finir, je suis pourtant sans fin,

Ma chère sœur,

Votre très-humble et affectionnée sœur et servante en J.-C.,

Sœur CATHERINE-AGNÈS, R. ind.

Ce vend. 25.

IV.—A Monsieur Arnauld d'Andilly, son frère[1].

Elle le prie de dresser les lettres qu'il faut présenter au roi, pour l'établissement de l'ordre du Très-Saint-Sacrement.

16 *juillet* 1627.

Mon très-cher frère, C'est de la part de Notre-Seigneur Jésus-Christ que je vous fais une supplication très-humble (car il est la même humilité) de vouloir dresser les lettres qu'il faut présenter au roi pour l'établissement de l'Ordre du

[1] Robert Arnauld d'Andilly, né en 1588, marié en 1613 à demoiselle Catherine le Fèvre de la Boderie. Il quitta le monde pour se retirer à Port-Royal-des-Champs, en 1646. Il fut obligé plusieurs fois d'en sortir. Il y revint le 25 mai 1673. Il y est mort le 27 septembre 1674, âgé de 85 ans et 5 mois. Il a eu à Port-Royal sa mère, six sœurs et cinq filles Religieuses. On a de lui des *Mémoires* fort intéressants et un grand nombre d'ouvrages. Il a traduit les *Œuvres de sainte Thérèse;* l'*Histoire des Juifs*, de *Joseph;* les *Confessions de saint Augustin;* les *Vies des Pères du Désert*, écrites par les saints Pères, et d'autres ouvrages de piété.

Très-Saint-Sacrement. Je vous envoie la copie de celles des filles de la Visitation, et une autre de la bulle de ce nouveau monastère. Notre mère m'a commandé cela avant de partir ; je crois que ce n'est pas sans avoir parole de vous que vous prendriez volontiers cette peine plus digne de votre emploi que la recherche de la généalogie des rois de la terre qui s'effacera enfin dans la consommation des siècles, mais non pas cet objet infini qui est le Roi des temps et de l'éternité. Je le supplie de tout mon cœur qu'il vous donne une éloquence autant extraordinaire que le sujet est rare, afin qu'elle puisse persuader et ouvrir les yeux de ceux qui pourroient combattre cette œuvre pour leur faire voir qu'elle doit être adorée et acceptée comme une pensée divine, et non pas examinée comme une invention de l'esprit humain.

Nous sommes ici occupées aux prières des Quarante-Heures pour la santé de Monseigneur le Comte ; on nous assure qu'il est hors de danger. Notre mère [1] se trouve fort bien au lieu où elle est, elle n'oublie pas pourtant le monde de deçà. Nous avons quantité de recommandations à vous faire de sa part. Je vous demande permission de présenter les miennes très-humbles à madame de la Boderie [2] et à ma chère sœur [3]. Je suis...

Ma mère [4] s'est trouvée mal ; elle est mieux, Dieu merci ; on lui fait prendre les eaux : elle vous salue et toute la famille ; toutes les sœurs et ma cousine en font de même.

Mon très-cher frère.....

V.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Sur l'établissement de l'ordre du Très-Saint-Sacrement.

Le 25 juillet 1629.

Mon cher frère, Je vous fais mille excuses d'avoir tant tardé à vous remercier, comme je fais très-humblement, de la

[1] La mère Angélique.
[2] Belle-mère de M. d'Andilly.
[3] Madame d'Andilly.
[4] Madame Arnauld. Elle étoit à Port-Royal depuis le 30 mai 1625.

peine qu'il vous a plu prendre pour nos lettres, èsquelles il me semble que vous avez eu grande bénédiction ; et il ne se pouvoit autrement, y ayant travaillé de si bon cœur, et dans la pensée que vous étiez fort honoré de cette commission. J'espère que ce sentiment sera inspiré à tous ceux qui prendront part à cette œuvre divine qui mérite le service de toutes les créatures.

Nous avons envoyé la minute à Monseigneur de Langres[1] : je vous manderai sa réponse. Pour ce qui est de la difficulté sur le titre d'Ordre du Très-Saint-Sacrement, c'est moi toute seule qui en use indiscrètement, n'y ayant que la multiplication des monastères qui puisse former un Ordre ; et quand il plaira à Dieu que cela soit, le nom suivra nécessairement ; la part qu'y a saint Augustin n'étant que comme une étoile en présence du soleil, et pour cela je pense qu'il seroit bon de dire dans les lettres : *des filles gardant la règle de Saint-Augustin*, et non de l'Ordre de Saint-Augustin, comme porte la bulle : néanmoins on dit qu'on y gagnera toutes les grâces et priviléges octroyés à cet Ordre ; mais je trouverois que c'en seroit un plus grand que d'appartenir uniquement à Jésus-Christ en ce mystère qui enferme toutes les grâces de Dieu, et le Dieu même de la grâce. La date de la bulle est de vingt et sept. C'est une pitié que ce trésor soit si longtemps caché en la terre, et que cette lumière demeure sous le muid ; mais pourtant je ne m'en étonne pas, car où se pourront trouver des âmes dignes de cette vocation ; et qui ne dira comme saint Pierre : *Retirez-vous de nous, Seigneur*, etc. Encore en un besoin cette disposition tiendroit-elle lieu de quelque chose, sinon qu'il est aussi malaisé de bien connoître le néant de la créature que la dignité du Créateur, puisqu'il y a infinité en l'un et en l'autre. Mon espérance est qu'une parole toute-puissante viendra détruire tout ce qu'elle trouvera contraire à son dessein, et fera sur les sujets raisonnables ce qu'il lui plaît d'opérer sur les inanimés, dans lesquels elle s'établit aux dépens de tout ce qu'ils sont. En attendant cette heureuse destruction, je subsisterai dans le désir de vous être plus unie

[1] Zamet.

en Jésus-Christ que nous ne le sommes en Adam, puisque les liens de la grâce sont infiniment plus dignes que ceux de la nature, qui se tiendra très-honorablement ensevelie dans un état si saint, dans lequel je me dis, mon très-cher frère,

Votre bonne sœur,

Sœur CATHERINE AGNÈS, R. ind.

Je vous supplie que Madame de la Boderie voie ici nos très-humbles recommandations, et ma chère sœur, de la part de ma mère, de mes sœurs, et de ma sœur Catherine Agnès [1] qui est fort bonne enfant et bien intelligente.

VI.—A Monsieur Antoine le Maitre [2].

(Fragment.)

Le samedi au soir (avant septembre 1629).

Monsieur mon neveu, ... Nous garderons vos papiers pour les rendre (à ma sœur votre mère) à son retour, et en prendre aussi notre part, puisque vous désirez que nous soyons du nombre des juges, encore que je n'en sois plus capable, étant si préoccupée de l'opinion que vous ne pouvez faire que très-bien que, quand il seroit autrement, je ne m'en apercevrois pas. J'espère que je n'en serai pas en peine, et que Dieu vous continuant ses bénédictions, vous fera toujours avancer et non décroître. Je l'en supplie de tout mon cœur, et que vous soyez autant en estime devant les anges que vous êtes devant les hommes.

Je demeure, mon très-cher neveu,

Votre très-affectionnée tante et servante,

Sœur CATHERINE-AGNÈS, coadjutrice indigne.

[1] Elle étoit l'aînée des filles d'Arnauld d'Andilly, et avait été mise à Port-Royal à l'âge de onze ans, en 1626, pour y être élevée par ses tantes.

[2] Antoine le Maitre naquit le 2 mai 1608. Il se donna au barreau, et plaida dès l'âge de 21 ans, avec cette éloquence qui était comme héréditaire dans sa famille. Il fut fait conseiller d'État en 1636 ; et l'année suivante, Dieu l'ayant touché, il renonça au monde, et se retira à Port-Royal, pour y vivre dans la pénitence. On l'obligea deux fois d'en sortir ; cependant il eut la consolation d'y mourir le 4 novembre 1658.

VII.—A Madame le Maitre[1].

Sur le désir qu'elle avait d'entrer à Port-Royal, et d'y faire profession.

Le 4 février 1630.

Ma très-chère sœur, J'ai reçu beaucoup de consolation de celle qu'il vous a plu de m'écrire, en ce qu'il me semble que votre esprit se rend puissant dans la grâce pour porter votre peine avec plus de force. Que si l'on voit en vous, ma chère sœur, une augmentation de grâces en récompense d'une souffrance endurée avec tant de contradiction, que seroit-ce si vous l'acceptiez avec plus d'agrément pour l'amour de celui qui vous la présente, et qui l'a soutenue pour vous le premier avec tant de charité? Il me semble, ma sœur, que vous devez être dévote au mystère d'Égypte, auquel Notre Seigneur Jésus-Christ et sa sainte Mère portèrent le bannissement du peuple de Dieu, et furent associés aux idolâtres qui affligeoient leurs âmes saintes en une manière qui ne se peut penser. Ce n'est pas pour vous faire peur des sept ans qu'ils y demeurèrent; mais je voudrois bien que, comme ils n'en partirent que quand ils en eurent commandement du ciel, lequel ils attendoient sans soin et sans désir, de même vous fussiez séparée autant qu'il se peut de la véhémence de vos désirs et laissée à sa sainte disposition pour vous faire retourner, quand il lui plaira, en la terre d'Israël. Cependant je crois que Jésus-Christ a fort agréable l'estime que vous faites de la religion et le sentiment d'humiliation que vous portez, croyant vous en être rendue indigne. Si vous n'étiez point déjà trop avant dans cette pensée, je l'approuverois bien fort, croyant que toutes les âmes ont sujet de croire cela; et, en effet, la demeure d'un lieu saint demande sainteté. Mais je crois que Dieu vous donne cette vue pour vous servir de disposition à rentrer dans cette grâce avec plus de révérence, et à estimer qu'elle demande de nous peu de chose au prix de ce que l'on souffre dans la privation, et aussi pour rendre témoignage de la vérité, qui dit que *le joug de Jésus-*

[1] Madame le Maître, Catherine Arnauld, l'aînée des filles d'A. Arnauld, née le 9 juin 1590 ; mariée à 15 ans avec M. le Maitre ; séparée en 1615 ou 1616, fit vœu d'entrer en religion le 17 juillet 1619. Elle prit l'habit le 11 octobre 1640, fit profession le 25 janvier 1644, et prit le nom de sœur Catherine de Saint-Jean. Elle est morte le 22 janvier 1651.

Christ est doux. Et qui ne vous croira quand vous direz que tous les travaux de la vie régulière sont des douceurs et des délices au prix de la confusion du monde! Beaucoup d'âmes religieuses ne pourroient pas croire cela au point qu'il est, et Dieu veut que vous les en rendiez certaines, et que vous soyez cause de faire magnifier sa grande miséricorde sur celles qu'il délivre d'une vie si malencontreuse. Prenez donc un peu de courage, ma très-chère sœur, attendant de si bons effets d'une si pénible cause; n'empêchez point les usages que Dieu en tirera si vous lui en laissez l'entière disposition. Quand Dieu laisse une âme dans la conduite ordinaire, elle doit prendre les meilleures voies pour aller à lui, et choisir l'état le plus sûr. Mais quand il veut la diriger par lui-même, il a accoutumé de la mettre dans le renversement, pour faire voir que ses voies ne sont pas nos voies, et que ce qui est périlleux dans notre élection est très-salutaire dans la sienne, parce que c'est lui qui donne le nom, la substance et la vérité aux choses, qui met la lumière pour les ténèbres, et les ténèbres pour la lumière. En l'honneur de sa puissance et de sa bonté, laissez-le, je vous supplie, ma chère sœur, faire de vous tout ce qu'il lui plaira; mais que ce soit un délaissement absolu qui vous tire de votre propre conduite, et vous fasse user de toutes les inventions que vous pourriez chercher pour votre délivrance, aimant mieux la captivité par son ordre que d'être libre par vous-même.

Je ne puis presque finir. Je vous demande pardon d'avoir été trop longue, et de la peine où je vous ai tenue de ma sœur Angélique. Je pensois qu'elle vous dût écrire quant et nous, et elle en avoit aussi intention, mais elle ne le put faire; elle vous donne elle-même de ses nouvelles cette fois, et moi je vous en dis de ma sœur Jeanne qui vous visite souvent en esprit, car elle a beaucoup de compassion et de charité pour les âmes qui souffrent, particulièrement la vôtre, qui lui est singulièrement chère, et je vous supplie de le croire, et que tout ce monastère[1] vous porte dans son cœur avec autant de tendresse que vous en pouvez attendre de Port-Royal.

Adieu, ma chère sœur.

[1] Le Tard, près Dijon.

VIII.—A Madame le Maitre.

Elle l'exhorte à modérer son affliction de ne pouvoir rester à Port-Royal.

Ce 22 *janvier* 1631.

Ma très-chère sœur, Vous avez une grâce pour exprimer vos douleurs qui ferme la bouche aux consolations que l'on vous voudroit donner. Il semble que vous soyez comme Rachel, qui ne vouloit point être consolée ; mais la raison que l'on dit d'elle ne se retrouve pas en vous, puisqu'il y a toute sorte d'espérance et d'apparence que vous posséderez encore le bien que vous avez perdu. Je vous avoue que la suspension en est infiniment pénible, mais c'est aussi pour un Dieu d'infinie dignité que vous la souffrez, qui doit être aimé et regardé en lui-même par-dessus tout ce qui est de lui. Jésus-Christ a accepté en vous l'offre que lui faisoit saint Paul, d'être anathème pour ses frères. Pensez-vous que s'il eût pris ce saint apôtre au mot, et qu'il l'eût retranché de la société des fidèles, qu'il se fût affligé comme vous faites? Pour moi je pense qu'il eût porté cette séparation avec joie, parce qu'elle étoit pour unir les âmes à Dieu. Pourquoi donc ne vous consolez-vous pas un peu, ma chère sœur, de vous voir sacrifiée pour la même fin, et appelée comme Abraham à immoler à Dieu votre unique contentement? Je sais bien pourtant que la conduite de Dieu sur vous n'est pas de vous donner facilité aux choses, parce que son amour au regard de vous est souffrant et crucifiant; mais il me semble que vous correspondez trop à votre voie, et que vous entrez avec excès dans la douleur que Dieu vous fait porter, et vous vous donnez un accablement par vous-même qui ne porte pas grâce et bénédiction, comme feroit celui qui vous est imposé de Dieu, si vous le laissiez dans sa pureté sans y rien mêler de votre part. Vous savez une parole de saint Paul qui dit, qu'*il faut user du monde comme n'en usant point, se réjouir comme si on ne se réjouissoit point, et pleurer comme si on ne pleuroit point.* Je doute, ma sœur, que vous ne fassiez pas bien ce dernier article, et que vous ne pleuriez avec attachement à vos larmes, et dans une créance qu'elles sont très-justes; et cependant saint Paul ne veut pas que l'on ait plus d'arrêt dans la tristesse que dans la joie, mais que l'on se

désapplique de toutes les choses diverses qui se passent en la vie, pour tendre seulement à l'éternité. Vous ne faites ceci que trop fidèlement pour ce qui est de la consolation, ne voulant point en prendre quand vous allez à Port-Royal, parce que vous savez qu'elle ne doit pas durer. Mais je vous prie, ma sœur, soyez donc juste, et ayez la même invention pour vous soulager que vous en avez pour vous accabler, ne vous affligeant pas si fort de votre absence puisqu'elle ne doit pas être de durée. Ce me sera grande satisfaction de vous écrire puisque vous le désirez, à la charge que vous ne vous incommoderez point de nous faire réponse. Votre état de souffrance oblige tout le monde à vous et vous désoblige envers tout le monde, car c'est bien assez de pâtir sans qu'il faille encore agir. Tenez-vous donc en repos, ma chère sœur, le peu que vous en pouvez prendre, et laissez Dieu consommer son œuvre, car il vous affligera assez sans que vous y ajoutiez rien du vôtre.

Si ce vous étoit soulagement que de vous plaindre, je vous assurerois que toutes nos sœurs ont un sentiment non pareil de votre bannissement, qu'elles honorent pourtant comme l'exil des saints martyrs, puisque c'est par fidélité à Jésus-Christ que vous le portez, et avec cet avantage que vous n'y êtes pas condamnée par un tyran mais par un père de qui les entrailles de miséricorde sont émues sur vous, comme je sais de lui-même; et, pour moi, je ne doute point que cette précieuse obéissance ne vous donne une appartenance particulière à sa paternité par-dessus les autres enfans qu'il traite avec douceur par accommodement à leur foiblesse. Je vous regarde dans cet avantage, ma chère sœur, et je finis dans le désir que Jésus-Christ vous donne tous ceux qu'il a préparés pour les âmes souffrantes. Vous avez le R. P. Séguenot à Paris. Nos sœurs tourières vous remercient très-humblement de votre souvenir. Pour la petite Jeanneton, elle prie sans cesse que l'on vous fasse ses recommandations, et se vient fort souvent enquérir de vos nouvelles.

Madame de la Tournelle, qui est en cette ville, m'a chargée de vous saluer de sa part; elle nous rend de l'honneur et de l'amitié avec excès, et madame de Langeron de même. Ma sœur Jeanne de la Trinité est toujours dans les remèdes, cela veut

dire dans le mal, c'est ce qui l'empêche de vous faire voir qu'au besoin l'on connoît l'ami et qu'elle ne seroit pas des dernières à vous faire des condoléances, encore qu'elle soit fort unie au juge qui a prononcé votre arrêt; mais cela n'empêche pas que l'on ait pitié des patiens. Adieu, ma sœur. Je vous supplie de lire le papier que je vous envoie dans la disposition qu'il mérite et d'en faire part à mon frère de Trie pour sa rate.

IX.—A Madame le Maître.

Comment il faut honorer et estimer la croix.

22 avril (1631).

Ma très-chère sœur, Nous avons appris que vous avez passé ces bons jours à Port-Royal, et je pense que vous serez maintenant retournée en votre exil. C'est un renversement que Jésus-Christ a fait en vous de ses états, vous ayant donné du soulagement pendant qu'il étoit à la croix, et vous remettant à la croix pendant qu'il est en gloire.

Vous direz, ma sœur, que ce n'est pas là participer à la joie de la sainte résurrection, et qu'il semble que le Fils de Dieu vous ait oubliée; et moi je trouve qu'il fait tout le contraire, et qu'il montre qu'il a un regard particulier sur vous, en ce que, voulant perpétuer le mystère de sa croix et n'étant plus capable de la porter en sa personne, il choisit des âmes qui expriment en elles ce qui a été en lui; et qui doute, ma sœur, qu'ensuite de cette expression de ses souffrances, il ne leur donne une singulière part en la joie de sa gloire? Et non-seulement, ma sœur, Jésus-Christ vous laisse en la croix au temps de sa résurrection, mais il vous demande que vous le vouliez bien et que vous fassiez gloire d'y être attachée, parce qu'il n'est plus le temps de l'avoir en horreur, mais de l'honorer et de l'estimer par-dessus toutes choses. Que si cette estime ne peut être en vous par vos propres sentimens, ayez-la dans ceux de Jésus-Christ, lequel a tant rendu d'honneur à sa croix, qu'il n'a pas voulu que sa volonté humaine prît part à l'acceptation qu'il en faisoit, la laissant dans l'éloignement et la résistance, afin que la seule volonté de son Père fût son principe et

sa fin. Ce n'est donc pas, ma sœur, une disposition imparfaite, mais un état saint, que de porter tout ensemble l'amour et l'horreur, le désir et l'éloignement du calice qui nous est présenté, puisque le Fils de Dieu a porté tous les deux, et sanctifié l'un et l'autre en sa personne. Mais après tout, ma chère sœur, je pense que vous n'aurez pas laissé de vous réjouir d'entendre l'*Alleluia*, et que vous vous serez souvenue de notre belle antienne : *Noli flere, Maria*, c'est-à-dire, *Nos lis sont fleuris, Marie* : c'est une rareté de ce pays qui n'est pas encore au vôtre.

Il nous ennuie de ne point savoir de vos nouvelles par vous-même, mais ne vous incommodez pas pourtant, ma sœur, et assurez-vous que votre silence ne vous rend pas absente de notre esprit, où vous serez toujours occupant la place que Jésus-Christ veut que vous y teniez.

Je salue très-humblement mes neveux, avec votre permission, particulièrement celui qui passe pour un frère et que nous souhaitons pouvoir appeler notre père, selon les désirs que porte sa mère de devenir sa fille[1].

Ce mardi de Pâques 22 avril, trente et un an moins un jour après la naissance de celle[2] qui renaît dans le désir de ne vous oublier jamais devant Dieu.

X.—A M. Arnauld d'Andilly.

Sur le chapelet secret du Très-Saint-Sacrement.

De Notre-Dame de Tard, ce 22 août 1633.

Mon très-cher frère, Après avoir pensé me séparer de vous pour jamais, dans le péril où j'ai été en ma dernière maladie, il me semble que je vous dois offrir quelqu'usage de ma vie nouvelle, et vous assurer que je désire vous y donner toute la part que Dieu me permettra, l'employant à invoquer sur vous toutes les grâces du ciel pour rendre votre âme digne de la

[1] Le neveu dont elle fait une mention spéciale était sans doute M. de Sacy, qui se destinait au sacerdoce.

[2] Marie de Sainte-Claire Arnauld, née le 23 avril 1600, qui était alors à l'abbaye de Tard, avec la mère Agnès. Elle avait fait profession à Port-Royal le 14 septembre 1616 ; elle est morte le 15 juin 1642.

vie que Jésus-Christ veut avoir avec elle. Je vous dirai, mon très-cher frère, que je me trouvois disposée d'aller à Dieu avec repos, espérant en ses miséricordes dans lesquelles je trouverois la grâce que je ne saurois mériter. Il ne me restoit qu'un regret de ne point voir la maison du Saint-Sacrement établie, après quoi je ne désirois plus rien en la terre; et quand nous apprîmes les nouvelles que cette œuvre étoit commencée, je bénis Dieu de n'être pas morte pour pouvoir rendre des actions de grâces à Jésus-Christ d'avoir accompli les vœux de tant de bonnes âmes. Mais je ne suis guère demeurée dans cette joie, ayant incontinent appris qu'il s'étoit élevé une persécution contre ce monastère, dont je suis la cause, à ce qu'on dit, au sujet d'un petit écrit que je fis il y a six ans fort simplement pour exprimer quelques pensées que j'avois eues, sans en vouloir faire usage ni les communiquer à personne. Je ne puis comprendre qu'une chose de si peu de considération tourne à de si grande conséquence qu'on suspende les faveurs qu'on se promettoit pour l'avancement de ce dessein qui étoit un peu auparavant, à ce qu'on nous a dit, dans l'applaudissement de tout le monde. Je me promets que cela s'assoupira bientôt, un si foible fondement ne pouvant subsister longtemps dans des esprits solides qui voudront faire comme Dieu, qui ne donne que de légères pénitences pour de petits péchés.

Je me plains à vous de cette disgrâce que je changerois volontiers en quelqu'autre, s'il plaisoit à Jésus-Christ de m'en donner le choix; mais quand il veut nous faire souffrir, il sait bien par où il nous faut prendre. Il me tarde bien d'apprendre que tout cela est effacé des esprits : le Fils de Dieu le fera s'il lui plaît, puisqu'il connoît parfaitement l'innocence et la simplicité de mes intentions.

Je vous demande pardon, mon cher frère, de vous entretenir d'un discours si peu agréable. Tout est commun entre amis, non-seulement les biens, mais encore les maux : ceux-ci ne sont pas des plus grands puisqu'il n'y a point d'offense de Dieu, comme je présume, n'ayant jamais voulu adhérer à d'autre lumière qu'à celle de son Esprit-Saint, qui nous est donnée par ceux qui ont la clef de la science.

Il y a un autre mal dont je ne me trouve point coupable,

qui est de manquer à ce que je vous dois devant Dieu, que je supplie continuellement de vous bénir et toute votre famille dont je ne sais pas le nombre, qui me fait dire à Jésus-Christ qu'il en conserve autant qu'il vous en a donné, et que sa protection s'étende jusqu'à l'éternité, afin que pas un d'eux ne périsse, mais qu'ils obtiennent le salut et la grâce que je leur désire comme à vous en qualité, mon très-cher frère, de

Votre bonne sœur,

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

Permettez-moi, s'il vous plaît, de me servir de celle-ci pour saluer très-humblement madame de la Boderie et ma chère sœur, si j'ai mérité leur souvenir.

XI.—A la sœur Marie de Saint-Joseph [1].

Elle la remercie, en lui faisant quelques réflexions sur ces paroles : *J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu parlera en moi, car il parle la paix.*

Le 4 janvier 1634.

Ma très-chère sœur, Vous pratiquez le conseil de l'Evangile de faire vos aumônes si secrètement que la main gauche ne sache pas ce que fait la droite. Ainsi il vient des présens par le coche qui semblent être tombés du ciel, et on ne sait presque à qui en faire les remercîmens. A tout hasard, ma chère sœur, je vous les adresse, croyant que ce pourroit bien être vous qui auriez fait le coup, car on ne trouve pas tous les jours une main si charitable et un si bon cœur pour ne se point lasser de faire du bien à ceux de qui on n'en reçoit point, mais qui voudroient bien vous en pouvoir faire; et me voyant si pauvre, j'ai demandé l'aumône à un grand roi qui m'a donné des paroles toutes d'or pour vous en faire une étrenne. Voici ce que c'est : *J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu parlera en moi, car il parle la paix.* Il m'a semblé, ma sœur, que vous feriez bien usage de cette disposition-là, et que ce pourroit bien être celle que la grâce demande de vous.

[1] La sœur Marie de Saint-Joseph Midorge, religieuse de Saint-Antoine-des-Champs, associée à Port-Royal. En 1626, elle fut envoyée pour quelque temps avec la sœur Marie de Sainte-Claire Arnauld, au monastère des Isles, à Auxerre, pour aider la supérieure de ce monastère à y établir la réforme. Elle est morte le 4 janvier 1656.

Tout est compris dans le premier mot : *J'écouterai Dieu parler*, et sa parole est la vie éternelle ; mais l'âme n'écoute pas parce qu'elle n'est pas attentive, ou bien autre chose parle en elle qui emporte son attention. La nature parle, les répugnances parlent et on leur prête tant d'audiences qu'il n'en reste point pour les paroles intérieures de Jésus-Christ qui sont si intimes et si secrètes qu'on manque aisément à les entendre. Que si l'on écoute, il faut prendre garde que ce ne soit pas par soi-même, mais par l'esprit et l'oreille de Dieu, car il n'y a que lui qui soit capable de s'entendre soi-même. Je veux dire, ma sœur, qu'il faut entrer dans les choses de Dieu si purement, qu'on n'y contribue rien que le simple consentement et acquiescement à ce qu'il veut faire en nous, car c'est à lui d'opérer notre sanctification, laquelle se devant faire par des impressions divines que la grâce met en nous, nous n'y devons contribuer qu'une simple souffrance des mêmes effets; comme une personne qui écoute, souffre que ce qui lui est dit soit reçu en elle, et se laisse persuader par ce moyen sans faire autre chose que de laisser parler, et à mesure que les paroles sont efficaces, elles prennent plus d'ascendant sur son esprit.

Or les paroles que je vous supplie d'écouter sont celles dont parle saint Paul quand il dit que *la parole de Dieu est pénétrante, qui atteint jusqu'à la division de l'âme et de l'esprit*. C'est le langage que Jésus-Christ tient aux âmes auxquelles il demande toujours la séparation et la division d'elles-mêmes d'avec elles-mêmes, afin que de cette guerre il en sorte la paix que le Fils de Dieu promet aux âmes de bonne volonté. Je vous supplie, ma sœur, faites expérience de ceci la première fois que vous vous mettrez devant Dieu ; que ce soit pour l'écouter, et rangez tout votre esprit à cette seule intention, et vous verrez que sans rien entendre, car *l'oreille ne l'a point entendu*, les vérités divines s'insinueront en votre esprit, et vous demeurerez dans une sérénité qui vous disposera à toutes choses [1].

[1] Il est à observer que, les erreurs et les illusions du système des quiétistes n'étant pas encore nées, les personnages recommandables par leur haute piété qui vivaient alors n'ont pas toujours mesuré leurs expressions et leurs vues avec toute la discrétion qu'ils auraient fait, s'ils avaient parlé après la naissance de cette hérésie. Le docteur Arnauld pense ainsi de l'abbé

Voilà, ma chère sœur, mon petit grand merci de votre agréable et utile présent, dont Dieu vous bénisse mille fois puisqu'il y a bien autant de lignes, et je pense que votre bon ange y a mis la main, car le moyen de tant travailler et par un temps si rude ! mais c'est pour Dieu, puisque ce sont ses louanges, et que vous obligez une personne qui ne mérite rien qu'en lui, auquel je suis toute vôtre, ma chère sœur, etc.

XII.—A Madame le Maitre.

Sur la maladie de madame la duchesse de Longueville, Louise de Bourbon-Soissons, fondatrice de l'Institut du Saint-Sacrement.

Ce 18 janvier 1634.

Ma très-chère sœur, Il ne me fut pas possible de vous écrire par le dernier ordinaire, tant j'étois en grande appréhension de la maladie de Madame. Je voulois m'imaginer qu'il n'y avoit que Dieu et moi au monde, afin de n'être pas divertie un seul moment de lui demander sa santé qui nous est si précieuse. Maintenant que sa divine bonté a eu pitié de nous, nous rendant notre chère princesse, je ne saurois parler d'autre chose que de la joie que j'en ressens, et des désirs que j'ai d'être reconnoissante envers le Fils de Dieu d'une si particulière miséricorde. Je me console à repasser par mon esprit le grand nombre de personnes qui sont ravies de joie de cette guérison, et après avoir honoré les Principautés et les Puissances, je descends aux anges du dernier ordre où je vous trouve (car ils sont esprits administrateurs comme vous avez eu l'honneur d'être) dans un ravissement particulier, qui correspond aux agonies que vous avez portées pendant l'extrémité de la maladie, où je m'assure que vous avez toujours été dans le désespoir, car c'est votre coutume de vous promettre toujours plutôt du mal que du bien; et c'est de quoi je vous veux faire des reproches de la part de Jésus-Christ, comme s'il pouvoit oublier les âmes qui sont si particulièrement appartenantes à sa majesté divine. Il est vrai que, quoi qu'il fût arrivé, c'eût toujours

de Saint-Cyran au tome 2 de ses *Lettres*, lettre 122, et y établit la vraie idée de l'oraison. Cette observation regarde encore la lettre XVI ci-après, du 18 mars 1634.

été une conduite de grâce et d'amour sur cette âme élevée de Dieu. Aussi regardons-nous sa demeure en la terre plus à l'avantage de la gloire de Jésus-Christ qu'à la sienne qui la suivra partout. Et c'est pour cela que toutes sortes de personnes l'ont demandée à Dieu avec une affection non pareille, ne pouvant consentir que le monde fût privé d'un exemple de piété si rare et si admirable en ce siècle. Que si Dieu récompense l'amour et la fidélité qu'on lui rend dans les souffrances, par un accroissement de ses dons, je considère notre bonne princesse dans une grâce plus sainte que celle qu'elle a eue jusqu'à présent; et ensuite je ne puis désirer que ce mal ne soit point arrivé, puisque Jésus-Christ l'a voulu, et qu'il sera cause que sa divine majesté sera davantage glorifiée en elle et en plusieurs autres qui lui rendront une infinité de grâces de l'avoir sauvée, et changé les pensées des hommes qui pensoient peut-être que les pauvres filles du Saint-Sacrement alloient être abandonnées; mais il y a bien paru qu'elles ont un Père au ciel qui a pris un soin si particulier de leur conserver la protection qu'il leur a donnée en la terre, et qui veut donner à notre princesse, avant que de la tirer à lui, la gloire d'avoir offert à Jésus-Christ quantité d'âmes pour environner ses autels et rendre sa louange perpétuelle dans l'Église. Il nous reste un extrême désir d'apprendre des nouvelles de ce pauvre petit prince qui sera un sujet de miracle s'il est demeuré comme les trois enfans au milieu de la fournaise de cette étrange fièvre sans consumer. Nous demandons sa vie à Dieu sans condition, car, puisqu'il a reçu celle de la nature, il faut qu'il participe à celle de Jésus-Christ, et qu'en le voyant vivre on se souvienne que sa vie n'est pas dans l'ordre commun, mais dans une préservation tout extraordinaire, qui fasse dire de lui comme de saint Jean-Baptiste : *Que sera-ce de cet enfant, car la main de Dieu est avec lui?* Nous serons encore cinq mois dans cette attente, qui ne sera pas trop longue pour obtenir un si grand bien. Vous gagnerez les œuvres de miséricorde de nous donner tous les samedis des nouvelles de Madame, c'est le moyen de vous obtenir beaucoup de bénédictions de toutes nos sœurs qui vous aiment déjà comme vous savez, je dis les sœurs spirituelles, car de parler des autres, ce seroit dire qu'il fait jour

quand le soleil est levé. Adieu, ma chère sœur, vous n'ignorez pas ce que je vous suis, et ce que je vous dois être.

Sœur Agnès de Saint-Paul.

Je n'osois penser à madame de Tracy pendant la maladie de Madame, et néanmoins elle m'étoit toujours présente dans sa douleur, comme elle est maintenant que je la vois ressuscitée de mort à vie. Je la salue très-humblement par votre entremise, et mademoiselle Marguerite, si elle n'est point morte de frayeur.

XIII.—A Madame le Maitre.

Sur la mort du comte de Dunois, enfant de madame la duchesse de Longueville.

Ce 26 *janvier* 1634.

Ma très-chère sœur, Hélas! mon Dieu, quelle nouvelle nous avons reçue par le dernier ordinaire! Nous attendions de la joie, et nous avons eu beaucoup de tristesse pour la perte de notre petit prince; mais je me reprends et je fais scrupule de prononcer ce mot de perte, puisque cette bénite créature, qui n'est perdue que pour la terre, a été enrichie d'un bien éternel par un effet si particulier de la Providence divine, que l'on en demeure ravi d'admiration, et obligé de se taire de la douleur que l'on porte de cette privation, pour rendre mille actions de grâces au Fils de Dieu d'avoir eu soin de se conserver cette petite âme qui demeurera éternellement en son sein, d'où elle voit les grandeurs qui l'attendoient en la terre infiniment au-dessous de ce qui lui est donné dans le ciel.

Nous désirions que madame de Longueville mît au monde un héritier de sa maison, et elle y a mis un prince du sang de Jésus-Christ, qui a reçu aussitôt l'héritage de son Père. Mais, comme il y en a trop pour lui, j'espère qu'il désirera d'avoir des frères auxquels il en fera part quand ils auront possédé ce qu'il a laissé en la terre. Cependant nous demandons à Dieu avec une parfaite confiance la conservation de notre bonne princesse, afin qu'après le présent qu'elle a fait au ciel, elle en fasse un autre sur la terre.

Adieu, ma chère sœur; nous attendons les nouvelles de samedi comme la fin de tous nos maux; car, après l'accident

arrivé, si la santé de Madame se rétablit, il n'y a plus rien à craindre, au lieu qu'on eût toujours tremblé pendant sa grossesse que ce précieux enfant n'eût porté les rigueurs de sa maladie. Je suis à vous, ma chère sœur, autant que je dois divinement et humainement.

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

XIV.—A Monsieur Antoine Arnauld[1].

Elle lui désire le progrès dans la science des saints, et lui demande de lui faire part de son travail sur les Psaumes.

De notre monastère de Notre-Dame de Tard, ce 8 février 1634.

Mon très-cher frère, Je supplie le Fils de Dieu de vous donner part à ses grâces. Je penserois manquer à celle qu'il m'a faite de vous être ce que je vous suis, si je ne vous témoignois l'estime que je fais de ce bonheur, et le désir que j'ai de me le conserver par les assurances que je vous supplie de prendre de mon affection sur laquelle vous avez toute sorte de droits, comme je prétends aussi d'avoir part à la vôtre qui m'est extrêmement chère pour l'honneur que je veux rendre aux avantages que Jésus-Christ a mis en vous, qui nous font espérer que vous serez quelque jour une lumière en son Eglise, qui emploierez pour la gloire de Dieu toutes les bonnes parties qu'il vous a données ; et je crois que c'est pour cela qu'il donne tant de bénédiction à vos études, qu'on admire l'avancement que vous y faites. Il nous reste à désirer que vous fassiez autant de progrès dans la science des saints, comme en la scolastique. Il faut d'ordinaire plus d'avances

[1] Le docteur Antoine Arnauld, qui a été le vingtième et le dernier des enfants d'Antoine Arnauld, l'avocat, naquit le 6 février 1612. Après avoir fait les études ordinaires, il s'appliqua à celle du droit ; mais sa mère et l'abbé de Saint-Cyran l'engagèrent à étudier la théologie pour entrer dans l'état ecclésiastique. Ayant été ordonné prêtre aux quatre-temps de septembre 1641, il prit le bonnet de docteur de Sorbonne en décembre 1641. Ses ennemis le firent exclure de Sorbonne en 1656. Il se tint caché pendant treize ans. La paix de l'Église en 1668 lui rendit la liberté. Il retourna à Port-Royal-des-Champs en 1669. En 1679, il se vit obligé de quitter la France, pour se dérober à la fureur de ses ennemis. Il est mort à Bruxelles le 8 août 1694, à l'âge de 82 ans et demi. Bossuet lui donnait le titre de *grand*.

pour se passer docteur en celle-là, parce que les études que l'on en fait ne sont pas si assidues. Celle à quoi vous aspirez avec tant de travail vous fera trouver l'autre, où, dans le repos de l'esprit, on apprend ce que l'onction du Saint-Esprit enseigne, sans autre peine que celle d'écouter ce qu'il nous dit au cœur.

L'on nous a dit que vous travaillez sur les Psaumes de David; vous savez que c'est notre entretien ordinaire en disant le saint office, ce nous seroit consolation de recevoir lumière de vos pensées pour les réciter avec dévotion. Votre science vous rend redevable aux ignorans, et l'obligation d'un bon frère vers ses bonnes sœurs, qui ne leur doit rien refuser qui soit en sa puissance. Je ne le demande néanmoins qu'en temps et lieu, et au cas que nous en soyons capables, aimant autant la privation pour nous, comme l'abondance vous est due dans la plénitude de la lumière divine où la sapience éternelle vous donne entrée pour en communiquer quelque peu à une personne à qui la nature ni la grâce n'y donnent aucune part.

Au reste, mon cher frère, je désire que parmi tous vos livres vous ayez une carte du monde, et qu'entre les six parties dont elle est composée, vous regardiez principalement l'Europe, et dans l'Europe la France, et dans la France la Bourgogne, et dans la Bourgogne la ville de Dijon, et dans la ville de Dijon le monastère de Tard, et dans Tard deux religieuses qui vous appartiennent, et à qui vous appartenez par une relation qui ne sauroit manquer. Ma sœur Marie de Jésus-Christ vous salue de tout son cœur, et vous supplie de la connoître comme elle vous connoît et de l'aimer comme elle vous aime. Je vous fais la même prière, et de me croire autant que je suis,

Mon très-cher frère,

Votre bonne sœur, sœur Agnès de Saint-Paul,
Indigne religieuse bernardine.

XV.—A Madame le Maitre.

Sur les soins qu'elle avait auprès de madame la duchesse de Longueville.

Le 9 février 1634.

Ma très-chère sœur, Je pense que vous participez aux qualités des corps glorifiés qui ne sont pas assujettis aux nécessités

humaines, c'est une preuve bien assurée que celui qui vous soutient aime votre travail, et que c'est de sa part et par un trait de son amour vers cette âme qui lui est si chère, qu'il vous donne la grâce de la pouvoir servir avec tant de persévérance. Mais, mon Dieu, qu'il m'ennuie que nous n'apprenions la fin des maux de notre bonne princesse! Je crois qu'elle a honoré le Fils de Dieu dans l'état qu'il a porté de n'avoir aucune partie de saine en tout son corps. Il est besoin d'une vertu aussi forte que la sienne pour se soumettre à Dieu parmi tant de maux; mais une âme éclairée de la lumière divine, regarde les souffrances dans l'amour et l'estime que Dieu en fait. Il vous gouverne, ma chère sœur, comme il lui plaît, et toujours au contraire de vos désirs; c'est le moyen d'être toujours dans la pureté de la grâce qui se discerne bien mieux quand elle n'est point mêlée parmi nos inclinations; et je vois que Dieu traiteroit ainsi toutes les âmes si elles en étoient capables; car il ne désire rien tant que de détruire en elles tout ce qu'il y a de bon et de mauvais, afin qu'elles ne possèdent rien que par sa dépendance. Je crois que vous rendez autant d'honneur à Dieu que l'on faisoit en l'ancienne loi, où il y avoit les sacrifices du matin et celui de vêpres; aussi ne vous contentez-vous pas de vous donner une fois le jour à Dieu pour être où vous êtes, mais vous avez besoin pour vous fortifier de renouveler votre sacrifice, et de présenter souvent sur l'autel de la volonté divine l'instinct de retraite qui vous possède si puissamment; mais où Dieu parle, il faut se taire; ou si l'on a quelque chose à dire, ce doit être pour le supplier que tout ce que nous désirons soit soumis à son ordonnance.

J'en dis trop, ma chère sœur, sans qu'il en soit besoin, c'est seulement pour dire quelque chose qui vous fasse voir que je vous ai continuellement présente, et Dieu en vous qui y règne selon son bon plaisir. Adieu, très-chère.

Ma sœur Marie de Jésus-Christ et toutes vos amies vous saluent très-humblement.

XVI.—A la sœur Marie de Saint-Joseph.

Comment on doit s'abandonner à Dieu dans l'oraison.

Le 18 *mars* 1634.

Ma très-chère sœur, J'admire votre bonté de vous contenter de ce que l'on vous donne pour peu que ce soit, et d'en tirer de si bons usages. Je ne me souviens point de ce que je vous ai mandé sur les abandonnemens de Dieu à l'oraison, je vous dirai seulement qu'il les faut porter, de quelque part qu'ils viennent, d'une même façon et en tirer le même usage d'abandonnement à son abandon, c'est-à-dire vouloir bien qu'il s'éloigne de nous puisqu'il lui plaît, soit par épreuve de notre fidélité, soit pour châtiment de nos infidélités; et bien qu'il soit vrai qu'une âme doit toujours croire le second et non le premier, elle ne doit néanmoins avoir aucun arrêt sur l'un ni sur l'autre, mais s'unir simplement au vouloir de Dieu et au dessein qu'il a de la rendre digne de son approche par la fidélité qu'elle aura à porter son délaissement sans réflexion et sans inquiétude. Et je vous supplie, ma sœur, remarquez ces conditions, point de réflexion ni d'inquiétude. Pour l'inquiétude, on ne la peut pas empêcher comme la réflexion qui en est la cause, laquelle il faut retrancher continuellement comme une chose tout à fait contraire à la voie de Dieu dans laquelle il faut toujours aller sans regarder derrière soi; et je voudrois une si grande fidélité en ce point, que quand une âme pourroit procurer son salut par ses retours et ses empressemens, elle y renonçât plutôt que d'entreprendre sur les droits de Dieu de qui nous devons recevoir mouvement pour toutes les choses qui regardent son règne en nous. Le bienheureux évêque de Genève disoit une excellente parole qui me donne conduite en ces choses-ci : « Si Dieu veut venir à moi, « j'irai à lui; mais s'il ne veut point venir à moi, je n'irai « point à lui et ne bougerai de ma place. » Je trouve dans ces paroles toute la disposition que nous devons avoir à l'oraison, qui est d'aller à Dieu quand il vient à nous, c'est-à-dire faire des actes quand il nous en donne le mouvement; et quand il n'agit point en nous, demeurer sans action. C'est encore ce que disait le Fils de Dieu : *Personne ne vient à moi, si mon*

Père qui est aux cieux ne le tire. Il faut donc attendre ce tirement et ne nous pas lever devant le jour, comme dit le prophète, qui nous enseigne en un autre lieu quelle doit être notre oraison, par ces paroles où il parle en la personne de Dieu : *Cessez, et voyez que je suis Dieu.* Je ne prends que le premier mot, *cessez,* qui nous apprend que nous devons cesser toute pensée, tout acte, toute affection, et ne point cesser de cette cessation jusqu'à ce que Jésus-Christ nous en tire, nous obligeant d'exercer quelque acte qui nous réveille de ce sommeil dont parle l'Épouse quand elle dit : *Je dors, et mon cœur veille.* Elle dort parce qu'elle n'agit point, mais elle veille parce qu'elle est attentive à recevoir les impulsions de la grâce pour les suivre fidèlement; et c'est ce qui fait que cette oisiveté est sainte et non vicieuse, parce qu'elle est référée au faire de Dieu, et que c'est par respect à ses opérations saintes que nous n'osons agir, et non par paresse ou stupidité, comme il pourroit arriver à quelques âmes. Mais je crois vous pouvoir assurer que vous n'êtes point de celles-là, et que vous pouvez plutôt dire comme les apôtres à Jésus-Christ : *Maître, nous avons beaucoup travaillé, et n'avons rien pris.* Ne craignez donc point de vous priver de vos propres actes, puisque dans l'abondance vous n'en êtes pas plus riche, et souvenez-vous que le royaume des cieux est aux pauvres d'esprit, ce qui veut dire, à ceux qui conservent leur esprit vide de toute chose pour être seulement rempli du royaume de Dieu. Je me donne toute la faute de ce que vous ne pouviez autrefois vous rendre à ceci; je devois avoir plus de patience pour attendre que la lumière de la grâce et votre propre expérience vous les découvrît; ce sont des effets de ma mauvaise conduite dont je demande tous les jours pardon à Dieu, avec désir qu'il les répare dans les âmes qui les ont soufferts avec tant de douceur que j'en suis étonnée quand il m'en souvient. Je vous dis au contraire de ce que je faisois alors. Ne vous gênez point du tout pour faire ce qu'on vous conseille, acceptez-le seulement, et vous verrez que votre esprit s'y rendra peu à peu, et y trouvera du repos et de la solitude. Je vous dis adieu pour ce coup, ma chère sœur, et vous supplie très-humblement de me donner part en vos prières.

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

Mes sœurs Angélique[1] et Marie[2] vous remercient très-humblement de votre souvenir, et se donnent à vous de tout leur cœur. Je vous supplie que mes chères sœurs Marie de la Trinité[3], Louise de Sainte-Praxède[4], Madeleine de Saint-Alexis[5], et Catherine de Saint-Paul[6], trouvent ici mon très-humble salut.

XVII.—A la Mère supérieure des Ursulines de Châtillon.

Au sujet de quelques affaires. Elle lui parle de la santé de l'évêque de Langres, et la remercie de la charité qu'elle a pour elle.

19 *mars* 1634.

Ma très-chère mère, Vous n'avez guère de respect à la Providence divine d'avoir troublé son ordre, n'attendant pas que nous eussions votre dépôt pour nous rembourser de la grosse somme que nous avions mise pour vous. Nous avons donc reçu les 30 livres par M. le curé, qui ne nous a point fait l'honneur de nous visiter, et je ne sais s'il est encore à la ville. Pour les 400 livres, ceux qui vous les doivent ne se pressent pas trop; nous n'en avons entendu aucune nouvelle. Aussitôt que nous les aurons reçus je vous en donnerai avis, afin qu'il puisse incontinent vous aller trouver, car je crois que vous n'en serez point incommodée.

Il faut vous dire des nouvelles de notre saint père[7]; les plus récentes sont de jeudi dernier. Il se porte bien, Dieu merci; néanmoins avec quelque menace de fièvre quarte. S'il continue à se bien porter, il ne lui en faudra pas savoir gré, mais à Dieu seul, car ce n'est pas par son soin ni sa prévoyance, ayant

[1] Sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

[2] Sœur Marie de Sainte-Claire Arnauld.

[3] Sœur Marguerite-Agnès de la Trinité Mauroi. Elle est morte le 18 octobre 1644.

[4] Sœur Louise de Sainte-Praxède de Lamoignon. Elle est morte le 19 janvier 1638.

[5] Sœur Madeleine de Saint-Alexis de la Grange. Elle est morte le 3 octobre 1641.

[6] Sœur Catherine de Saint-Paul Goulas.

[7] Zamet, évêque de Langres, qui alors aimait les religieuses de Port-Royal. Il en devint l'ennemi par jalousie contre l'abbé de Saint-Cyran. L'abbaye du Tard était dans son diocèse.

fait le carême dès la septuagésime, sans considérer que celui de l'Eglise l'incommode beaucoup. Je pense que Jésus-Christ ne souffrira jamais à ses saints d'avoir de la charité pour eux-mêmes, non plus qu'il n'en a point eu pour conserver une vie divine comme étoit la sienne; et avec cela il faut souffrir que M. de Langres s'applique à une vie chétive comme la mienne, et qu'il me commande d'en avoir grand soin ; à quoi je réponds que la parole du Fils de Dieu est bien nécessaire à ce propos : *Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas selon leurs œuvres.*

Et vous, ma mère, par imitation qui vous mettez en alarme de peur que je ne meure, il paroit bien que la charité et la raison n'ont point de commerce ensemble, parce que l'une est aveugle et l'autre voit trop clair; mais il vaut mieux être borgne en la vie que d'avoir deux yeux et être privé de bonté et d'amour pour une misérable créature que la seule charité divine vous convie d'aimer. Sachez donc, s'il vous plaît, que je me porte bien à votre très-humble service, néanmoins privée de la plupart des exercices par pure obéissance, ne connoissant point le besoin que l'on dit que j'ai de m'en dispenser, mais je me suis résolue de m'exposer au jugement de Dieu plutôt que de jamais contredire, et je verrai devant lui s'il fait si bon obéir comme l'on dit.

Au reste, ma chère mère, votre bonté n'oublie pas mon âme par les précieuses communications que vous nous donnez. Je vous en rends un million d'actions de grâces qui ne sont rien au prix de ce que je vous dois. Vous nous gratifiez si souvent de quelque chose, que je les oublie les unes pour les autres, non à les ressentir, mais à vous en remercier, qui n'est pas ce que vous prétendez, mais seulement d'honorer la libéralité divine, qui donne à tous et ne reçoit de personne; mais elle veut les personnes mêmes, et je me donne aussi à vous, ma chère et bonne mère, de toute l'étendue de ma puissance.

Sœur Agnès de Saint-Paul.

Ma sœur Jeanne de Saint-Joseph vous salue très-humblement et encore mieux que je ne puis dire. Permettez-nous, s'il vous plaît, d'embrasser la mère assistante et ma sœur Marie Aimée de Jésus.

XVIII.—A Madame le Maitre.

Elle l'exhorte à envisager ses peines comme des effets de l'amour de Dieu pour elle.

Ce 19 mars, jour de Saint-Joseph (1634).

Ma très-chère sœur, Je vous supplie très-humblement de ne vous pas imaginer que nous nous lassions de vos plaintes, puisqu'au contraire j'aurois peine que vous ne vous plaignissiez pas, parce que je crois que cela vous soulage, et puis il faut être ce que l'on est, et exposer librement son état à Dieu et aux créatures selon qu'on le porte. Il est vrai, ma chère sœur, que je vous souhaiterois dans la disposition de pouvoir souffrir sans être appliquée à votre souffrance, et ce seroit une manière d'endurer extrêmement pure et semblable à celle que le Fils de Dieu a eue en sa passion, en laquelle il souffroit comme n'apercevant pas ses peines, selon qu'il est dit qu'il étoit comme un homme qui n'entend rien et qui n'a point de réplique en la bouche : que s'il s'est plaint à son Père sur la croix, ça été lorsqu'il ne vouloit point de secours, étant prêt de rendre son esprit et le remettre entre les mains de son Père. Et je crois, ma sœur, que cela peut être dans les âmes en suite de la résignation parfaite qu'elles ont au regard de leurs travaux, qui fait qu'elles s'y soumettent comme à Dieu, le voyant plus en eux que les travaux mêmes par lesquels Dieu établit son règne en elles, et pensant être assujetties à sa rigueur et ne porter que sa justice, elles se trouvent remplies de grâces et de miséricordes, possédant tout parce qu'elles ont renoncé à tout et se sont rendues aux privations, que Dieu convertit en jouissances.

Il me semble, ma sœur, que vous ne devez point croire que ce soit pour vos péchés que Dieu vous met où vous êtes; il vaut mieux que vous le preniez par esprit d'amour que de pénitence, et je crois que c'est pour vous rendre semblable à Jésus-Christ dans ses délaissemens, et par cette conformité vous pardonner vos fautes et les effacer plus parfaitement que par la peine même. Elevez donc, s'il vous plaît, votre esprit dans ce dessein de Dieu, plutôt que de demeurer abattue de la vue de vos péchés. Souffrez comme si vous étiez juste, aimant

mieux donner vos peines à l'amour de Jésus-Christ que de les appliquer à la satisfaction de vos fautes.

Je vous donnerai encore, s'il vous plaît, ma chère sœur, les mêmes assurances que vous avez ici de fidèles amies qui vous offrent sans cesse à Dieu. Vous savez quelles sont les principales, et vous avez sujet d'être contente puisque la sainte Trinité est toute à vous, et qu'elle est toujours accompagnée de tous les saints, entre lesquels saint Paul est des premiers, et sainte Agnès n'est pas des moindres.

Adieu, chère sœur.

XIX.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Pour la remercier du présent qu'il lui avait fait de ses *Œuvres chrétiennes en vers*, et sur le désir qu'elle aurait de la visite de H. Arnauld, leur frère.

Ce 27 avril 1634.

Mon cher frère, Nous avons reçu votre présent qui nous a apporté une merveilleuse consolation, voyant votre esprit si saintement occupé dans les choses de Dieu qu'on vous prendroit pour un apôtre ou un évangéliste, ou tout au moins pour un grand religieux qui passe sa vie en une cellule dans une haute contemplation; mais il y a des solitudes intérieures qui valent bien les extérieures, et une manière d'être à Dieu qui n'éclate pas tant, et qui n'est pas pour cela moins sainte ni moins enrichie des divines communications. Vous nous avez fourni des sujets d'oraison pour toute l'année, qu'il ne sera pas besoin de prendre dans le livre, car j'espère que je les saurai par cœur. Je trouve que les vers ont un grand ascendant sur l'esprit pour lui imprimer les choses puissamment. Que si cela arrive par les conceptions des autres, il est à croire que les auteurs en sont les premiers charmés, et qu'ils ne peuvent effacer de leur esprit ce qu'ils ont produit par une abondance de sentiment et de lumière; ce qui me fait présupposer que l'Evangile est gravé en votre cœur par l'Esprit de Dieu vivant qui vous en a donné une intelligence particulière pour être votre plénitude, au lieu que les autres sciences ne sont qu'un accroissement de douleur. Je distribue ici vos œuvres sans vous nommer; néanmoins quand on me prend à foi et à serment, je n'oserois retenir la vérité prisonnière, tellement que je fran-

chis le mot au hasard de la vaine gloire qui me poursuit d'être sœur d'un excellent poëte. Pour vous qui êtes fondé sur la pierre, ces applaudissemens vous seront un surcroît d'humilité, puisqu'il est nécessaire que cette œuvre pour être bonne soit de Dieu et non de vous, de sorte que son prix est votre perte, mais une perte heureuse où la gloire de Jésus-Christ est votre gain.

Au reste, mon très-cher frère, quand sera-ce que nous apprendrons un peu plus particulièrement de vos nouvelles? Je n'en sais point de meilleur moyen que de nous envoyer notre abbé[1] qui nous promet tous les ans un voyage qu'il n'accomplit point. Je pense que tout le courage et la générosité reposent dans le cœur des filles qui se laissent mener en des terres nouvelles sans regretter leur pays et leurs connaissances, tandis que ceux qui devroient aller prêcher la foi aux Indes, consultent des années pour quitter Paris. Je désire cette visite, mais j'en veux bien aussi être privée si Dieu me la refuse; je suis contente des choses selon que je me trouve; *je sais abonder, je sais aussi souffrir la disette.* Ces paroles ne m'appartiennent pas, mais l'usage m'en est permis; et pourquoi n'imiterai-je pas saint Paul, puisqu'il nous est commandé d'être parfaits comme notre Père céleste? Je désire encore la communication de ce bon frère pour vous faire savoir que la Bourgogne m'a été favorable pour mettre mon esprit en liberté, n'ayant plus rien à perdre ni à gagner, mon retour ou ma demeure m'étant une même chose, et par conséquent toutes les autres rencontres qui me pourront arriver. Je vous dis de mes nouvelles sans y penser, en désirant d'apprendre des vôtres, que je veux deviner en attendant, et me persuader qu'elles sont très-bonnes, sachant que vous êtes du nombre de ceux à qui toutes choses tournent à bien par la vertu de l'amour de Dieu qui rend utile aux élus tout ce qui leur arrive de bien et de mal. Nous avons un petit catalogue de votre famille où je compte cinq filles et trois garçons; je commence par les filles parce que vous y avez commencé et que le nombre excède,

[1] Henri Arnauld, alors abbé de Saint-Nicolas d'Angers, et depuis évêque de cette ville.

encore que les fils doivent avoir le droit d'aînesse, et qu'ils sont maintenant, comme je crois, de grands personnages. Je les présente souvent à Notre-Seigneur pour en faire des sujets de sa miséricorde et de dignes enfans d'un si bon père. Je vous demande permission de leur ramentevoir qu'ils ont des tantes à Dijon qui les aiment très-chèrement, ne pouvant manquer à ce devoir sans m'éloigner de l'obligation que j'ai d'être,

Mon très-cher frère,

Votre bonne sœur,

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

Obligez-moi, s'il vous plaît, de présenter mes très-humbles recommandations à madame de la Boderie, et d'assurer ma très-chère sœur de mon très-humble service.

XX.—A Monsieur le Maitre.

Elle lui parle de la consolation qu'elle reçoit du bon choix de ses ouvrages, et lui souhaite d'être avocat du conseil de Jésus-Christ pour plaider la cause de Dieu que les hommes ne veulent pas reconnaître.

De Notre-Dame de Tard, à Dijon, ce 28 avril 1634.

Mon cher neveu, Ayant un si bon nombre de tantes comme vous avez, il m'est venu en pensée que vous pourriez bien en oublier quelqu'une, et craignant que cette disgrâce n'arrive aux plus éloignées, je désire la prévenir et vous ramentevoir que vous en avez deux en Bourgogne qui vous affectionnent au moins autant que celles de Paris, et qui désirent de l'être de vous en même degré que celles-là, à la réserve de leurs mérites; mais, puisque l'amour est aveugle, il n'en faut point chercher, ou si vous voulez qu'il y en ait, vous pouvez y en mettre par la communication des bonnes qualités qui sont en vous, qui nous rendront aussi aimables que vous l'êtes à Dieu et aux hommes.

Ce sont les nouvelles que nous apprenons de vous qui nous apportent une extrême consolation, avec l'espérance que nous avons que la libéralité de la grâce vous rendra toujours plus parfait, sa continuation et son accroissement étant une même chose. Nous avons vu ici de vos œuvres qui surpassent les premières. Vous êtes heureux à rencontrer des sujets de piété, et plût à Dieu que vous eussiez à traiter des choses plus justes et

plus saintes prises dans les lois divines, et non humaines; je m'assure que vous y auriez encore meilleure grâce, et que vous réussiriez plus heureusement à plaider la cause de Dieu que les créatures ne veulent pas reconnoître pour Père, que celle d'une fille que sa mère ne veut pas avouer pour son enfant. Mais on ne se fait pas avocat de Dieu par soi-même, il faut être choisi de lui, et appelé comme Aaron. Néanmoins, puisque saint Augustin dit à ceux qui ne sont pas tirés, qu'ils prient afin qu'ils le soient, je m'en vais demander à Jésus-Christ qu'il vous fasse avocat de son conseil, afin que vous l'emportiez par-dessus votre aïeul qui l'a été d'un roi qui n'est plus, ni lui aussi, et vous le seriez toujours de celui qui ne finit jamais. Je doute bien toutefois si ma prière sera exaucée, parce que je ne suis pas ferme en la foi. Votre âme est entre vos mains, et il est juste que la disposition vous en soit laissée, et que personne n'entreprenne de vous persuader, que celui de qui les lois convertissent les cœurs, leur faisant vouloir ce qu'il veut avec une suavité admirable. Quelque disposition qu'il fasse de vous, mon cher neveu, ou que vous fassiez de vous-même, nous en approuverons la conduite, sachant bien que son amour sera le principe de ses desseins sur vous, et votre fidélité à son ordre le sujet de votre élection quelle qu'elle puisse être.—Je me réjouis avec vous de la consolation que vous donnent mes neveux, vos frères, d'être si portés au bien comme ils sont.—Ma sœur se trouve heureuse dans ses disgrâces d'avoir des enfans de bénédiction de qui elle reçoit toute sorte d'obéissance. Il y en a un qu'elle loue par-dessus tous les autres, en disant qu'il vous ressemble; et moi je désire, puisque vous n'avez point d'aîné, que vous ressembliez à celui qui est le premier né de toute créature en ce que nous pouvons lui être semblables. Je suis, etc.

XXI.—A Monsieur l'abbé de Saint-Cyran [1].

Pour le remercier du second écrit qu'il avait fait imprimer pour la défense du chapelet secret du Saint-Sacrement.

De Notre-Dame de Tard, 7 mai 1634.

Monsieur,—Je ne me donnerois pas l'honneur de vous écrire

[1] Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran. Il fit connais-

sitôt après ma dernière, craignant de vous être importune, si je n'en étois pressée par le ressentiment extrême des effets de votre charité, qui sont revenus jusqu'à nous ces jours passés, pour nous mettre dans l'étonnement et l'admiration de voir une persévérance si courageuse à protéger les innocents, et des marques si évidentes que le Fils de Dieu agrée cette œuvre de miséricorde par la bénédiction que Dieu donne à un ouvrage, où je crois que tout le monde confessera qu'il ne manque rien pour sa perfection, et qu'il n'y a qu'à désirer pour le rendre infiniment utile, que l'adoucissement des esprits, afin qu'ils soient capables d'ouvrir les yeux à des lumières si solides et si saintes. La meilleure raison qu'allèguent les adversaires est celle-ci, que le petit écrit (du chapelet) ne porte pas un sens si avantageux que celui que *son défenseur* lui donne : ce qui les devroit néanmoins apaiser et les faire entrer dans des sentimens de bonté pareils à ceux qu'il fait paraître en sa défense.

J'ai reçu un accroissement de foi par le moyen de cette seconde pièce qui m'a extrêmement réjouie; ou pour mieux dire, ma foi n'est point augmentée, mais il est permis maintenant d'en faire profession et de ne plus méconnoître celui qui est au milieu de nous, et qui a voulu demeurer caché jusqu'à cette heure. Mais pourquoi, mon Père, nous avoir refusé cette consolation de vous pouvoir rendre nos très-humbles actions de grâces, puisqu'elles sont si peu de chose qu'elles ne peuvent en façon du monde diminuer la louange que vous attendez de Dieu, d'avoir travaillé dans un parfait désintéressement? Je m'en prends à l'Évangile qui commande que la main gauche ne sache point le bien que fait la droite; et je crois que celle-là n'en auroit jamais rien su, si la droite même ne se fût découverte en un certain endroit, où l'on parle d'une lettre dont on se souvient bien ici. Mais que me sert cette connoissance, puisqu'elle me laisse dans le même silence où je demeurois aupa-

sance avec A. d'Andilly en 1620, et peu de temps après avec la mère Angélique. Il alla à Port-Royal pour la première fois en 1623. Il devint directeur des religieuses de Port-Royal en 1635. Le 14 mai 1638, il fut arrêté et enfermé au donjon de Vincennes Il en sortit le 6 février 1643. Il est mort le 11 octobre 1643, dans la 62e année de son âge.

ravant; ne trouvant rien à dire, sinon que la charité divine doit être la récompense de celle-là qui n'a point de proportion avec la créature? Et comme en recevant de Dieu, on ne fait point difficulté de lui demander de nouvelles grâces, et que la réception de celles qu'il a déjà données est une disposition et un mérite pour en attirer d'autres, j'attends de nouveaux effets de votre bonté devant Dieu, pour me rendre toute autre que je ne suis, ne trouvant rien en moi de quoi je ne sois obligée de demander l'anéantissement, hormis de la qualité que j'ose prendre, mon Père, de

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

XXII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly, à Pomponne.

Elle lui parle de l'excellence de l'union chrétienne; du danger de la vaine complaisance; et des bonnes dispositions où il est par la grâce de Dieu.— Estime qu'elle fait de l'abbé de Saint-Cyran.

De Notre-Dame de Tard, ce 8 juin 1634.

Mon très-cher Frère, Ça été avec beaucoup de regret que je suis demeurée jusqu'à présent à vous remercier de votre excellente lettre qui m'a rendu au centuple la consolation que vous dites avoir reçue de la mienne. C'est une preuve de votre bonté de vous satisfaire d'une chose qui ne le mérite pas, et à moi une obligation de justice de l'être avec tant de raison. Vous me parlez si saintement, mon cher Frère, de l'union que nous devons avoir en Jésus-Christ de qui nous avons reçu une nouvelle naissance et la participation d'un même esprit de grâce, que je ne veux plus être liée à vous que par ce lien divin de la charité éternelle. Je vous demande très-instamment que cela soit ainsi, et qu'en une communion faite pour ce dessein, nous fassions un heureux échange de l'alliance que nous avons en Adam, à celle que nous recevons du Fils de Dieu par ce mystère où nous sommes faits un corps en participant d'un même pain de vie. Vous avez autrefois dit merveille de la bonne amitié; mais il faut confesser que celle-là étoit bien humaine, au lieu que celle-ci est toute spirituelle, et, si je l'ose dire, toute

divine, puisqu'elle ne veut rien qui ne soit de Dieu et pour Dieu ; et comme celle-là n'étoit que dans la capacité d'un esprit juste et raisonnable, celle-ci surpasse l'esprit et la raison et ne peut être en nous que par l'infusion du Saint-Esprit qui nous est donné pour aimer Dieu et le prochain d'un même amour, tellement que pour être fidèles à nos âmes en cette sorte d'amitié, il le faut être à Dieu premièrement, et que l'amour que nous leur portons soit une marque de la parfaite charité que nous avons pour celui qui en est l'auteur.

J'ai été grandement édifiée, mon cher Frère, de la lumière que Jésus-Christ vous donne pour ce qu'il y a d'imparfait en vous, et l'humilité que vous avez à le découvrir. Je suis demeurée confuse que vous m'ayez honorée de votre confiance en ce secret, encore que vous ne pouviez vous adresser à une personne plus capable de ces choses-là, étant continuellement dans la (vaine) complaisance, quoique les sujets me manquent d'en avoir, mais dans le désir d'en rencontrer, qui est la même chose devant Dieu. Que si l'on me flatte en quelque chose, quand ce ne seroit que d'une chétive lettre, la vanité me poursuit et emporte bien souvent mon adhérence, ce qui me fait désirer de bon cœur de ne jamais paroître devant les hommes, croyant qu'il est impossible d'être à Dieu comme il faut tandis qu'on se repaît de ces vaines louanges.

Mais quoi ! l'on ne peut pas empêcher que cela n'arrive, ni prendre l'Évangile à la lettre qui dit qu'on arrache ses yeux et que l'on coupe sa main, ou son pied s'il se scandalise : il faut souffrir ces attaques sans les pouvoir anéantir, étant assez que la grâce de Jésus-Christ nous en sépare, retirant notre cœur de la vanité pour lui faire aimer la vérité qui demeure éternellement, tandis que le reste passe comme une fumée.

Vous êtes fort libre, mon cher Frère, à dire vos manquemens, et trop réservé à faire connoître les bonnes dispositions où vous êtes par la miséricorde de Dieu, qui rend votre esprit supérieur à toutes les choses qui captivent les autres. Vous êtes sans ambition, sans sollicitude, ce qui vous rend aussi dépendant de la Providence divine que si vous en aviez fait le vœu. Ces effets ne peuvent être en vous sans une grâce très-particulière qui vous conduira toujours plus avant, comme je

l'espère, le beaucoup n'étant pas assez au désir insatiable que la grâce met dans les âmes de s'avancer continuellement dans les voies de Dieu. Qui croiroit que la solitude, que plusieurs personnes qui en font profession trouvent si rude, fût tant aimable à une personne de votre condition ? Tout cela ravit mon esprit dans la considération des changements merveilleux que Dieu opère dans les âmes, leur donnant de l'amour pour ce qu'ils haïssoient, et de la haine pour ce qu'ils aimoient. Ne craignez point, mon cher frère, d'avouer les miséricordes de Dieu sur vous; la gloire que vous en tirerez ne sera pas vaine, puisque vous la renverrez à celui qui vous la donne. Je ne sais ce que vous penserez de celle-ci, où je m'élève outre mesure dans la prétention d'avoir part à votre confiance. Je vous en demande très-humblement pardon, que j'ai droit d'espérer, puisque vous avez donné sujet à ma présomption.

Vous allez avoir à Paris M. N.[1] : je crois que vous ne quitterez pas votre part de ses divins entretiens. La solitude est préférable à beaucoup de choses, mais il y en a d'autres aussi qui la surpassent et à qui elle doit céder. L'ordre qui est dans votre charité vous fait accorder les contraires, et ce seroit être trop rigoureux à vous-même de vous refuser des consolations si justes et si avantageuses; c'est bien assez d'en souffrir la privation quand Dieu l'ordonne, mais, à moins que de sa volonté absolue, je ne m'y pourrois rendre. Je me plains à vous d'une disgrâce qui m'est arrivée, qu'étant à Paris, je n'aie pas eu le bonheur de connoître M. de Saint-Cyran, au moins selon toutes ses éminentes qualités que j'estime singulières; et maintenant que j'ai les yeux ouverts, je ne tiens plus rien. Mais je veux pourtant me bander contre le sort qui m'a été si contraire, et vaincre l'éloignement par des approches spirituelles, ne pouvant pas dire, comme saint Jean, que je ne me veux pas servir d'encre et de plume, étant trop heureuse d'avoir ce moyen de me présenter devant lui pour prendre part à sa grâce et à sa conduite, s'il lui plaît de me la donner. Je ne perds pas le souvenir d'où nous est venu l'incomparable bonheur de sa connoissance, et que c'est à vous à qui le Père

[1] L'abbé de Saint-Cyran.

des lumières a fait ce don parfait que vous avez communiqué sans envie et sans vous en faire tort, le bien se rendant toujours meilleur par la communication qu'on en fait aux autres. Je ne saurois me contenter sur ce sujet, ne disant rien qui approche de mon ressentiment que vous jugerez s'il vous plaît par le vôtre qui n'a point de bornes pour vos véritables amis. Il est temps de finir, mon cher frère, pour épargner votre patience. Je ne veux pas faire le même de votre charité y voulant avoir une part abondante, puisque je l'ai tirée hors des limites qui la pouvaient borner, pour la faire entrer dans l'étendue immense de l'amour saint; c'est en lui que je veux être pour jamais, etc.

Mon très-cher frère, permettez-moi les salutations accoutumées que je n'ai pas le lieu d'exprimer.

XXIII. — A Monsieur le Maitre.

Elle répond sur ce qu'il lui avait écrit des intentions où il était de se marier, et lui fait envisager l'état ecclésiastique comme un mariage plus excellent.

De Notre-Dame de Tard, ce 11 juin 1634.

Mon très-cher neveu, Ce sera la dernière fois que je me servirai de ce titre; autant que vous m'avez été cher, vous me serez indifférent, n'y ayant plus de reprise en vous pour y fonder une amitié qui soit singulière. Je vous aimerai dans la charité chrétienne, mais universelle; et comme vous serez dans une condition fort commune, je serai aussi pour vous dans une affection fort ordinaire. Vous voulez devenir esclave et avec cela demeurer roi dans mon cœur, cela n'est pas possible; car, quel rapport y a-t-il de la lumière avec les ténèbres, et de Jésus-Christ avec Bélial?

Vous direz que je blasphème contre ce vénérable sacrement auquel vous êtes si dévot; mais ne vous mettez pas en peine de ma conscience, qui sait bien séparer le saint d'avec le profane, le précieux de l'abject, et qui enfin vous pardonne avec saint Paul; et contentez-vous de cela, s'il vous plaît, sans me demander des approbations et des louanges. Mais en écrivant ceci, je relis votre lettre, et comme me réveillant d'un profond sommeil, j'entrevois je ne sais quelle lumière au milieu

de ces ténèbres, et quelque chose de caché et de mystérieux dans des paroles qui paroissent si claires et si communes. Je commence à douter que cette histoire de vos amours que vous me racontez si au long, sans considérer que je n'ai point d'oreilles pour entendre ce discours, ne soit une énigme tirée des paraboles de l'Evangile où l'on fait si souvent des noces, particulièrement une où il n'y a que les vierges qui soient appelées. Au petit rayon de clarté qui me paroît maintenant, mon esprit se développe et se met en devoir d'expliquer vos paroles, et de regarder d'un meilleur œil cette excellente fille qui a ravi votre cœur. Vous dites qu'elle est la plus belle et la plus sage de Paris, et vous deviez dire du paradis, puisqu'elle est sœur des anges. Oh! *qu'elle est belle la chaste génération avec clarté*, et qu'elle est sage! car la sapience qui vient d'en haut premièrement est pudique et pleine de bons fruits; elle est fille d'une mère qui a été fort persécutée des tyrans qui l'ont voulu étouffer dans le sang de ses martyrs, et encore des hérétiques qui ont fait mille efforts à ce qu'elle ne mît point ce béni enfant au monde; mais enfin elle s'est couronnée de lys aussi bien que de roses, portant en son sein des vierges et des martyrs, envoyant les unes dans le ciel, et gardant les autres pour être sa consolation et son ornement en la terre. Cette excellente épouse n'a jamais été maltraitée de son mari, qui au contraire est mort pour elle, à ce qu'il la rendît une Eglise glorieuse n'ayant aucune tache d'imperfection, de quoi il a tant de jalousie qu'il ne pense qu'à l'embellir et ne la quitte jamais depuis qu'il l'a épousée. Mais comment interpréterai-je que le père de cette fille soit si parfait qu'il n'y ait que deux personnes qui l'égalent? Faudra-t-il donc monter jusque dans le sein de Dieu pour y trouver dans l'unité de son essence une pluralité de personnes qui n'ont rien de plus ni de moins, étant aussi divines, ou pour mieux dire autant Dieu les unes que les autres? Vous dites qu'il ne vous veut guère donner en mariage, parce qu'il veut vous doter à la façon de saint Paul, comme n'ayant rien et possédant toutes choses. Il ne vous demande rien non plus pour entrer en communauté; pourvu que vous aimiez sa fille, il est content, et tous les biens vous viendront avec elle.

Serai-je si heureuse d'avoir bien rencontré dans mon explication, et quelle satisfaction vous ferai-je, mon cher neveu, de vous avoir traité si indignement au commencement de cette lettre? Qui avoit bandé mes yeux pour m'empêcher de voir la lumière en plein midi, ayant mille fois plus de sujet de croire que vous cherchiez les choses qui sont au ciel que non pas celles qui sont sur la terre? Qui vous a jamais entendu dire une parole, hormis celle que j'ai interprétée si grossièrement (dont je meurs de honte), qui ne ressentît l'amour des choses saintes? Mais pourquoi m'avez-vous trompée? Heureuse tromperie, dont la gloire vous demeure, et à moi la confusion, qui m'est toutefois plus précieuse que toute autre gloire. Que je meure pourvu que vous régniez! Il m'importe peu d'être humiliée de la stupidité de mon esprit, pourvu que vous soyez élevé dans la sublimité de vos désirs et de vos prétentions toutes divines. Que je recueille donc, s'il vous plaît, ce que je n'ai point semé, et que je sois la première sur qui vous exerciez votre clémence en remettant mes péchés. L'on ne vous a pas encore dit que tout ce que vous délierez en la terre sera délié au ciel, mais je m'assure pourtant que l'on ne vous dédira pas d'anticiper cette miséricordieuse puissance; ou si vous êtes trop humble pour faire le Dieu en terre, priez au moins le Dieu du ciel pour votre pénitente, et lui dites : Seigneur, pardonnez à cette pauvre fille, car elle ne savoit ce qu'elle faisoit; elle avoit le zèle de Dieu, mais non pas selon la science; elle a blâmé ce qu'elle ignoroit, et maintenant elle loue ce qu'elle connoît, et vous rend tout l'honneur qu'elle vous a ôté, confessant vos miséricordes et vos merveilles envers les enfans des hommes. Que si vous ne me voulez pardonner, je m'adresserai au père et à la mère de ma chère nièce, et les supplierai de ne vous point recevoir en leur alliance que vous ne soyez pacifique comme le doivent être tous les enfans de Dieu, que je supplie de vous donner autant de part à ses grâces que vous m'en donnerez aux vôtres en qualité,

Mon très-cher neveu,

De votre très-bonne et très-affectionnée tante et servante, etc.

XXIV.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle lui parle des tentations et des imperfections qui sont en nous. Ce qu'il faut faire dans l'oraison.

De Notre-Dame de Tard, ce 8 juillet 1634.

Mon très-cher frère, Je reçois avec un grand étonnement, et tout ensemble avec beaucoup de joie, les témoignages qu'il vous plaît me donner de votre confiance, qui m'étonne parce que je ne le mérite pas, mais qui me réjouit comme un présent que Jésus-Christ me fait et que je ne dois pas refuser, venant d'une si bonne main.

Vous dites, mon très-cher frère, que les grâces de Dieu ne sont pas imparfaites; et vous le faites voir en vous-même, qui vous acquittez si parfaitement bien de l'instinct que Jésus-Christ vous a donné de nous découvrir votre cœur, qu'on ne sauroit désirer une plus grande sincérité que la vôtre et un meilleur discernement de l'état de votre âme, dont vous connoissez les bons et les mauvais mouvemens; encore que vous y voyez plus de mal que de bien, au lieu que j'y trouve plus de bien que de mal, le mal n'étant pas vôtre, puisque vous désirez tant de vous en délivrer, que je crains que vous ne le vouliez que trop, et qu'il n'y ait en vous un zèle pareil à celui de saint Paul qui ne vouloit point avoir de tentations, jusqu'à ce que le Fils de Dieu lui eût répondu que sa grâce lui devoit suffire, sans qu'il fût besoin de faire cesser la tentation. Et nous ne devons pas attendre plus de privilége, mais nous rendre comme ce grand saint à l'ordre de Dieu qui veut établir sa vertu en nous par nos infirmités, qui nous peuvent être une source de vie, comme elles nous sont une source de mort, la grâce nous étant donnée pour convertir le mal en bien, tirant de nos misères le sujet de notre patience. Et je vous confesse, mon cher frère, que j'aspire à une sorte de perfection qui compatit avec toutes sortes de misères, m'étant avis qu'il importe peu que le mal soit en nous, puisque son remède y est aussi, la grâce étant plus puissante que le péché, et la loi de l'esprit de vie qui est en Jésus-Christ que la loi de mort, qui tâche de nous rendre captifs du péché, comme l'autre dé-

sire de nous rendre esclaves de la justice, l'un et l'autre agissant en nous pour attirer notre consentement, qu'il ne faut que donner à la grâce pour être délivrés du règne de la mort, duquel nous ne saurions nous garantir par nos propres forces, puisque *ce n'est pas de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.* Ainsi, cette excellente personne que Jésus-Christ possède maintenant m'écrivoit une fois ces paroles : « Je crois que ce ne seront pas vos bonnes volon-« tés qui vous amenderont, mais la mort de votre volonté, et « l'anéantissement de votre propre action ; » ce qui m'a depuis servi de règle pour ne donner plus de vie à mes désirs, mais les perdre dans ceux de Dieu, à qui *la mort des saints est précieuse;* et je l'entends de la mort intérieure par laquelle nous devons mourir non-seulement aux choses mauvaises mais aux bonnes, qui est une mort sainte, digne d'être animée de la vie de Jésus-Christ, qui est la résurrection et la vie des âmes qui anéantissent en elles tout ce qui n'est point de lui.

Je ne vous estime pas plus mauvais pour être toujours dans vos promptitudes et vos impatiences (qui peut-être ne vous quitteront jamais); mais je désirerois que votre esprit fût tranquille et patient dans la vue de cette imperfection, ne désirant point d'en guérir, mais bien de la souffrir, qui est une manière plus séparante que toute autre séparation. Et je vous dirai que j'ai appris d'une âme fort travaillée de la colère, qu'elle en avoit été soulagée par un instinct que Dieu lui donna de se livrer à cette passion pour en souffrir les violences; en quoi elle fit un sacrifice à Jésus-Christ qui lui coûta beaucoup, sinon que le mouvement de la grâce ne lui permit pas de le considérer, l'emportant comme un torrent par son impétuosité, qui est en quelque manière perdre son âme, comme le Fils de Dieu le commande, afin de la sauver. Je ne change point d'avis dans la créance que j'ai prise que vous étiez fort assujetti à la divine Providence, bien que vous vous accusiez d'entrer quelquefois dans l'inquiétude sur se sujet, ce qui est plutôt une souffrance qu'une infidélité, ne pouvant empêcher que des objets si présens n'emportent votre esprit à les considérer, et n'impriment quelque défiance à quoi vous vous rendez par une infidélité passagère; mais le fond ne change pas pour cela,

demeurant immobile dans son abandon aux soins de Dieu qui envoie de nouvelles lumières à l'âme, pour rentrer dans sa disposition, qui en demeure confirmée et non affoiblie, son égarement l'obligeant de se donner de nouveau à la grâce pour être plus ferme dans sa fidélité.

Pour ce qui est de votre oraison, je crois facilement que la distraction en comporte la meilleure partie, et je vous avoue que la mienne n'est composée que de cela, et que je ne l'en estime pas moins bonne, si ce n'est quand je me rends aux distractions par infidélité; hors cela je ne m'en mets point en peine, les regardant comme un fruit d'une terre maudite, comme l'est une âme considérée dans le péché, qui ne peut pas même dire *Seigneur Jésus,* sans le Saint-Esprit; et ne pouvant mériter cette grâce, je l'attends de sa divine miséricorde, demeurant devant Dieu comme une personne attaquée de toutes parts, qui ne se peut défendre, ni sortir de l'abîme de ses égaremens, si le Fils de Dieu ne l'en tire, jetant en son esprit quelque rayon de lumière qui lui fasse voir qu'elle doit quitter prise à ses dissipations pour donner lieu à la grâce, qui n'est autre que cette même lumière, qui, en la retirant de la distraction, l'unit à Dieu par une vertu secrète, sans qu'il soit besoin que l'âme fasse autre chose que de consentir à son opération. Et c'est en cette adhérence que consiste la bonne oraison, la renouvelant autant de fois que la distraction nous la dérobe, ce qui arrive une infinité de fois; en quoi néanmoins il ne faut pas user de violence, étant assez de recevoir la lumière qui nous est donnée, qui fait par elle-même le désaveu de la distraction, comme le soleil efface les ténèbres.

Je pense, mon cher Frère, que vous serez étonné que je vous parle ainsi de l'oraison, et que je vous dise nettement qu'il n'y faut rien faire que de se laisser à Dieu pour recevoir ses mouvemens, et s'il ne veut pas opérer par nous, demeurer inutiles en sa présence, d'une inutilité qui confesse notre impuissance et qui honore la parole du Fils de Dieu, que *personne ne peut aller à lui, si son Père ne le tire.* Il y en a qui disent qu'il faut s'aider soi-même; mais, le moyen d'agir par-dessus son pouvoir? et il est de la foi de croire que nous ne sommes pas suffisans de nous-mêmes d'avoir seulement une bonne pensée,

ni empêcher qu'il ne nous en vienne d'extravagantes, le mal étant aussi proche de nous et propre à nous, que le bien nous est étranger. Il est vrai que Dieu se rend quelquefois si présent aux âmes qu'il les occupe toutes de lui, ne permettant pas aux distractions d'empêcher leur jouissance; mais c'est l'oraison de Dieu et non la nôtre, qu'il donne bien rarement et à des âmes particulières, aimant mieux nous sanctifier par les misères de la vie, que de nous en exempter. Et vous dirai-je, mon cher Frère, que j'aime mieux pour vous et pour moi une oraison où l'on donne à Dieu, qu'une autre où l'on ne fait que recevoir des consolations et des lumières; et pour la peine, si l'on y regarde de près, elle ne doit pas être moindre en celle-ci qu'en l'autre, étant nécessaire que l'âme se sépare de la grâce qu'elle reçoit, pour s'unir à une autre grâce plus intime et secrète à laquelle Dieu la veut tirer par le moyen de celle-là. Que si elle ne veut pas quitter ce qu'elle possède, pour adhérer à ce qu'elle ne connoît point, qui est Dieu même en son essentialité (s'il faut parler ainsi), et non pas en ses dons, elle commet une espèce d'idolâtrie qui lui apporte de plus grandes ténèbres que si elle n'avoit jamais eu que des distractions, à quoi il est plus aisé de renoncer qu'à de belles pensées qu'on n'a pas sujet de désirer, puisqu'aussi bien les faudroit-il perdre, pour donner lieu aux pensées divines de Jésus-Christ sur nous, desquelles nous devons être remplis sans vue et sans connoissance.

Ç'a été sur le sujet de l'oraison, mon très-cher Frère, que vous avez fini votre bonne lettre, et c'est par cela même que je désire achever celle-ci, suppliant Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous donner la grâce d'oraison qui est l'esprit du christianisme, où l'on doit vivre d'une vie divine dont la grâce et les influences se reçoivent en l'oraison, qui doit être continuelle, selon la parole du Fils de Dieu.

J'aurois beaucoup d'excuses à vous faire de la longueur de cette lettre, si la liberté que vous m'avez donnée de traiter avec vous ne m'en empêchoit, et la confiance que j'ai, que vous me direz tout librement si elle vous aura été agréable. Adieu, mon très-cher Frère en l'amour de Jésus-Christ, qui est le père de nos esprits et le lien de nos cœurs.

XXV.—A Monsieur le Maitre.

Elle lui dit qu'elle ne peut s'empêcher de condamner son mariage; et elle souhaite de le voir embrasser l'état ecclésiastique : elle l'engage à demander à Dieu la grâce de le suivre.

De Notre-Dame de Tard, ce 22 *juillet* 1634.

A ce que je vois, vous avez bien mal observé la loi de saint Paul qui ne veut pas que le soleil se couche sur notre colère, puisque vous y avez été huit jours entiers contre une personne innocente qui ne vous a point offensé, si ce n'est que vous estimiez qu'on vous fasse injure de vous trop aimer, et d'entrer ensuite dans une sainte passion contre tout ce qui peut diminuer votre gloire. Vous examinez ma lettre sans supposer le sujet qu'elle regarde. Vous dites que je blâme le mariage en général, et je n'entre point dans cette généralité; je réponds seulement à ce que vous dites du vôtre, que je ne saurois m'empêcher de condamner, vous regardant comme acquis à Dieu, et mis à part pour son Evangile. En cela je veux faire revivre la loi de Moïse, qui consacre les aînés à Dieu; ou plutôt, c'est pour établir la loi de Jésus-Christ qui appelle tous les hommes à une vie parfaite. J'avoue que cette vocation n'est pas efficace en tous, mais je présuppose qu'elle le doit être en vous, et qu'il n'est pas possible que vous la refusiez sans vous rendre rebelle à la lumière qui vous montre les avantages de cette excellente condition, et sans être plus contraire à Jésus-Christ que Bélial, s'il y avoit eu un Bélial au monde. Voilà sur quoi j'ai fondé le zèle qui m'a fait fulminer contre les noces dont vous me parliez; je les ai réprouvées pour vous et non pas pour ceux qui ne sont pas dignes de la vie angélique, que je laisse dans leur infamie (comme vous dites vous-même), pour désirer que vous ne vous y engagiez pas, puisque Dieu vous appelle à des choses plus saintes, comme je l'ai cru par un excès de bonne opinion que j'ai prise de vous; en quoi je m'assure que je ne serai pas trompée, et qu'enfin on connoîtra que vous êtes comme les bons anges, qui effrayent au commencement et qui consolent à la fin. Vous avez trouvé le trésor de l'Evangile, et vous le cachez; mais craignez-vous que je vous l'ôte? Non certes, je vous le donnerois plutôt s'il

étoit en ma puissance, et je le demande sans cesse pour vous à celui de qui procèdent tous les dons parfaits.

Quelle joie n'ai-je point eue après avoir développé votre énigme, et reconnu par la lumière de Dieu que sous la figure d'un mariage terrestre, vous voulez épouser la chasteté? Que ne m'avouez-vous votre secret, puisque Jésus-Christ m'en a donné la connoissance? Au contraire, vous voulez paroître séducteur étant véritable, et en choisissant la meilleure part, soutenir ceux qui élisent la moindre. L'Evangile dit bien qu'il se verra des loups en vêtemens de brebis, mais il ne dit pas qu'il viendra des brebis vêtues en loups; et c'est ce que vous faites en la vôtre, où il semble d'un loup qui se jette sur un agneau (ou une Agnès); et quand on lève cette peau de loup, on trouve la laine d'un mouton et la douceur d'un esprit qui ne respire que la paix sous ces apparences de guerre.

Vous avez bien raison, mon très-cher neveu, de dire que vous espérez de la vertu de cette belle fille que vous désirez, que vous aurez plus de besoin de modération dans votre bonheur que de patience dans la misère. Saint Augustin a la même pensée quand il l'appelle la mère des vraies joies. Elle est plus précieuse que toutes les richesses, et toutes les choses que l'on désire ne peuvent lui être comparées. Ses voies sont belles, et tous ses sentiers sont pacifiques. C'est une fille qui craint Dieu, de qui la beauté n'est point vaine, ni la grâce trompeuse; ce qui me fait souhaiter qu'elle vous soit donnée, et que son père vous trouve autant digne d'elle qu'elle est digne de vous.

Mais souffrirai-je en silence l'examen que vous faites de tous les points de ma lettre, sans trouver à redire à la vôtre où vous vous étendez si librement sur les péchés des prêtres, comme si l'état ecclésiastique était entièrement corrompu, et qu'il n'y en eût plus de semblables à ceux des premiers siècles qui ne se servoient des clefs du royaume de Dieu que pour avoir leur conversation ès cieux. Ignorez-vous que Dieu s'en est réservé plus de sept mille qui n'ont point fléchi le genou devant Baal? Pourquoi regardez-vous les imparfaits plutôt que les saints, dont un seul est plus recommandable qu'un million d'autres? Mon zèle n'est-il pas moins indiscret

de mépriser le mariage comme un état imparfait que saint Paul souffre à la vérité, mais qu'il persuade autant qu'il peut de ne choisir pas, que votre témérité qui avilit la dignité de l'état ecclésiastique par la considération des vices des particuliers, qui ne sauroient lui ravir la sainteté de la grâce, non plus que diminuer les vérités de la foi? A qui vous adresserez-vous maintenant pour prononcer l'anathème contre moi, ayant tous les prélats de l'Eglise pour partie, votre invective ne faisant aucune mention qu'il y en ait d'exempts de la condamnation dans laquelle vous les enveloppez tous? Cette pièce que je puis produire contre vous n'est-elle pas capable de vous obliger à faire la paix, et à me pardonner d'avoir quelque peu passé les bornes du respect que je dois à ce que l'Eglise approuve, comme je vous excuse de vous être oublié de la révérence que vous devez aux dieux de la terre qui sont établis pour juger, et pour n'être jugés de personne, quoique la sainteté de leur vie ne soit pas toujours égale à la dignité de leur ministère? Il suffit qu'il y en ait encore plusieurs puissans en œuvres et en paroles, du nombre desquels je veux espérer que vous serez, n'y ayant rien de plus aisé que de faire d'un bon chrétien un excellent ecclésiastique, et d'un séculier qui n'a point de vices un prêtre qui aura toutes les vertus. Car quelle place pourra prendre l'ambition dans votre esprit d'où vous l'avez déjà bannie? Auriez-vous de la vanité prêchant les vérités divines, auxquelles la créature n'a aucune part, n'en ayant point eue dans les applaudissemens où l'on vous attribue avec raison la gloire des heureux succès qui vous arrivent? Vous êtes comme ce personnage de l'Evangile à qui il ne manquoit qu'une seule chose pour être parfait, qui étoit de suivre le Fils de Dieu : et c'est aussi ce que vous lui demandez tous les jours en vos prières, comme vous dites à la fin de votre lettre, n'ayant pu empêcher que ce mot ne soit sorti de l'abondance de votre cœur. Continuez, mon très-cher neveu, une prière si sainte jusqu'à ce que le Fils de Dieu vous ait fait un royaume et un sacerdoce en son sang. Je joindrai mes vœux aux vôtres pour cela ; et quand vous posséderez cette précieuse dignité, je n'aurai garde de vous refuser l'amour que je vous dois comme à mon très-cher neveu, et la révérence

comme à mon père. Cependant je serai selon la mesure des dons de Jésus-Christ,

Mon très-cher neveu,

Votre très-humble et très-affectionnée tante et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

XXVI—A la mère supérieure des Ursulines de Châtillon.

Elle lui témoigne la compassion qu'elle a de sa peine; et sa joie en voyant l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle.

25 *juillet* 1634.

Ma très-chère mère, Je combats en moi-même si je dois entrer dans la compassion de votre peine, ou dans la joie de la complaisance que Dieu prend en l'accomplissement de ses desseins sur vous. J'accorde tous les deux ensemble, ma chère mère, ayant pitié de ce que vous souffrez, sans vouloir néanmoins aucun changement en l'ordre de la divine sapience qui doit tout assujettir à soi. Votre répugnance est votre adhérence, n'en doutez pas, puisqu'elle vient d'un principe que Dieu approuve et que Dieu fait lui-même en vous, qui est votre humilité. Il se contente que vous ne lui résistiez pas; et plus vous avez de peine à vous rendre, plus il prend de puissance sur vous, sachant bien que le fond est tout à lui, et que ce n'est pas que vous ne vouliez bien lui être sacrifiée si vous croyez être une hostie digne de sa sainteté. Quand vous aurez reçu les prémisses de l'Esprit par une lettre de M. de L.[1], vous n'aurez plus aucune pensée que de vouloir bien être ce qu'il veut que vous soyez. Vous serez en silence quand il aura parlé, parce qu'il dit, et toutes choses sont faites; il commande, et l'on voit aussitôt *en être* ce qui n'en avait point. Je ne saurois assez vous confirmer, ma chère mère, les assurances de la donation que nous vous faisons de nous-mêmes. J'ai charge de notre communauté pour cela, et c'est un droit qui vous est si acquis en suite de ce que vous êtes à M. de L. (c'est-à-dire des meilleures de ses bonnes filles), que vous en devez jouir comme de

1 M. de Langres.

votre propre; et pour mon particulier, ma chère mère, que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, m'a liée à vous si étroitement que sa grâce supplée à tout le défaut de connoissance que je puis avoir de vous, vous voyant en lui d'un œil de dilection très-particulière, et ce n'est pas merveille si l'on connoît votre bonté qui se rend si visible. Je ne désire pourtant pas que vous croyiez à mes paroles, mais que vous en tiriez des effets tels qu'il vous plaira, sans avoir égard à mon incapacité qui pourra bien être suppléée de la parfaite volonté que j'ai de vous être assujettie, car il n'est rien d'impossible à la charité. C'est assez dire sur ce sujet à une personne toute disposée à me croire, puisqu'il est vrai qu'on juge autrui par soi-même, et qu'ayant un si bon cœur pour nous, vous ne pourriez pas douter de la fidélité des nôtres.

Nous avons des nouvelles de M. de L.[1] de vendredi dernier. Il nous mandoit par le précédent courrier que sa fièvre le reprenoit de temps en temps. Il faut qu'elle soit réglée puisqu'on en parle par accès. Nous ferons reproche à Paris, de ce qu'on nous en écrit qu'il se porte assez bien. C'est à nous de le conserver en nous rendant telles que Jésus-Christ ne nous puisse refuser ce que nous lui demanderons en son nom et pour la gloire de sa divine majesté.

Nous ne craignons plus ici le duc Charles qu'on dit qui a été repoussé, mais le roi de Hongrie qui veut passer en Flandre, et, s'il ne peut, il ravagera quelque province qui seroit celle-ci comme étant le plus à sa bienséance. L'on fait des prières en cette ville depuis trois mois; c'est notre tour dans huit jours comme étant les dernières, et nous devrions accomplir la parole de l'Ecriture, qui dit que la fin de l'oraison est meilleure que le commencement. Nous vous demandons les vôtres, ma mère, pour réparer notre indignité.

Je vous congratule de votre bonne fille, ma sœur Anne de la Sainte-Trinité, qui se hâte tant qu'elle peut de devenir sainte. Je vois d'ici la joie de son cœur de vous rendre ce que vous lui avez prêté avec tant de fidélité et d'amour. Je crois qu'il fait fort bon vous voir ensemble, mais elle n'est pas raisonnable

[1] M. de Langres.

qu'elle vous devance à aimer son état plus que vous ne faites le vôtre; ils sont tous deux saints et par conséquent également aimables, l'un d'un amour de complaisance, et l'autre de souffrance. Je m'en allois écrire à votre bonne assistante, mais une affaire pressée m'en a dérobé le temps. Je vous demande permission de la saluer très-humblement, et ma chère sœur Anne de la Trinité, sans intérêt de sa solitude, puisque Notre-Seigneur a dit qu'où il y auroit deux ou trois ensemble en son nom, il seroit au milieu d'eux. Voyez-moi, s'il vous plaît, ma chère mère, en votre compagnie et la sienne, car mon cœur ne vous quitte point, étant toute à vous pour jamais.

XXVII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle lui donne plusieurs avis spirituels, et l'exhorte à lire le Nouveau-Testament.

Ce 12 août 1634.

Mon très-cher frère, Je ne puis attribuer qu'à votre bonne disposition le fruit que vous avez tiré de notre lettre, où un esprit moins charitable que le vôtre auroit trouvé beaucoup de défauts. S'il m'étoit permis d'avoir des désirs, ce seroit de pouvoir correspondre à votre confiance, et donner à une âme particulière comme la vôtre des choses meilleures et plus saintes; mais il faut que je souffre ma pauvreté non-seulement pour moi, mais encore pour les personnes que je voudrois être remplies de richesses, ne leur pouvant donner société qu'à ce que je suis, qui n'est pas pourtant ce que je devrois être. C'est pourquoi, après avoir accepté ma misère pour moi et pour autrui, je me veux séparer de la cause qui oblige Dieu de me retirer ses dons : vous me serez un motif puissant pour cela, mon très-cher frère, désirant plus la grâce pour vous que pour moi, parce que je crois que vous en ferez un meilleur usage.

Je ne vois rien qui nous mène plus droitement à Dieu que de recevoir de sa main toutes choses et nous en servir également, ne regardant point ce qu'elles sont en elles-mêmes, mais ce que nous devons être en elles, rendant une perpétuelle fidélité à Dieu dans l'acceptation ou la privation des choses, toujours anéantissant nos volontés, nos désirs et nos inclina-

tions bonnes et mauvaises; les mauvaises, parce qu'elles sont contraires à Dieu; et les bonnes, comme n'ayant pas leur entière perfection à cause du mélange que nous faisons de nos propres instincts avec ceux de Dieu, qui ne doivent subsister qu'en lui-même, c'est-à-dire, ne nous les rendre pas propres, pensant qu'avec cela nous pourrons trouver Dieu qu'il faut chercher par lui-même, recevant à toute heure une nouvelle influence de grâce qui nous possède et nous emporte à lui, au lieu que nous le voulons attirer à nous et mettre l'immense dans le fini. Et c'est une chose étrange que, pour rendre notre petitesse capable de Dieu, il la faut rendre encore plus petite, afin que de ce néant Dieu en tire une capacité digne de lui. Et je crois que l'on peut prendre pour preuve de cette vérité la parole de Jésus-Christ : *qui perdra son âme, il la gardera pour la vie éternelle ;* et c'est se perdre que de s'oublier et n'avoir aucun appui sur soi-même, entrant continuellement dans l'infinité de la puissance divine pour y trouver ce que nous avons perdu en nous-mêmes ; ce qui nous met dans un état de résurrection par lequel, étant morts au péché, nous vivons à Dieu séparés de nos infirmités et revêtus de sa force ; et il n'est pas possible de faire une action de vertu qu'il ne faille entrer dans cette mort et dans cette vie, étant besoin de mourir à sa propre action pour recevoir celle de la grâce, qui veut bien notre consentement, mais non pas notre mouvement; étant plus vrai dans l'ordre de la grâce que dans celui de la nature, qu'*en lui* (c'est-à-dire en Dieu), *nous vivons, nous mouvons et nous sommes,* et que la conservation dans la grâce est aussi continuelle que celle de l'être, n'y ayant point de moment qu'elle ne nous soit offerte ; ce qui me donne dévotion au titre que Dieu prit autrefois quand il s'appela *Celui qui est.* Dans le ciel les saints le louent de ce qu'*il a été, qu'il est et qu'il sera.* Mais en la terre il faut seulement considérer qu'*il est,* et tâcher de faire qu'il soit en nous dans chaque moment. Que si l'on manque de le faire en l'un, s'efforcer que ce soit en l'autre, sans s'arrêter au temps perdu qui nous feroit perdre celui que nous possédons. Je ne trouve rien si utile, mon cher frère, que d'aller toujours, sans faire réflexion sur ce que nous avons fait. Notre-Seigneur dit expressément que *celui qui*

regarde derrière soi n'est pas propre au royaume de Dieu. Et il me semble que de regarder nos manquemens de la manière dont nous avons accoutumé de les voir (qui est avec confusion de notre misère en tant qu'elle humilie notre amour-propre), c'est les renouveler, et nous servir de la lumière que la grâce nous donne pour les connoître et nous en retirer, pour nous y enfoncer encore davantage, selon que dit le Fils de Dieu : *que si la lumière qui est en nous est ténèbres, ces ténèbres seront extrêmement grandes.*

Et à propos de ces paroles dont j'ose me servir pour exprimer mes petites pensées, je vous supplie très-humblement, mon cher frère, que votre principale lecture de dévotion soit le Nouveau-Testament qui est vraiment le livre de vie, où l'onction de la grâce est répandue pour les âmes qui y cherchent la source de la dévotion où tous les autres livres l'ont puisée. Les autres lectures se font par la capacité de notre propre esprit; mais pour celui-là, il faut que le même esprit qui l'a dicté en donne l'intelligence en l'imprimant dans les cœurs qui en sont les livres vivans, où ces paroles qui sont esprit et vie produisent des fruits de la vie éternelle : et comme pour adhérer aux vérités de la foi, il faut que l'entendement se captive pour recevoir la doctrine qui lui est proposée, de même pour rendre le respect que nous devons à ces mêmes vérités, en ce qu'elles regardent les mœurs et le règne de la grâce, il leur faut donner entrée dans un parfait silence du cœur qui ne répugne point aux lois qu'elles voudront imposer à nos affections, leur donnant le pouvoir de détruire tout ce qui s'oppose à leur établissement. Vous vous êtes longtemps occupé de la vie de Jésus-Christ pour en découvrir les secrets et les lumières; il reste d'en ressentir les ardeurs, et de vous laisser consommer de ce feu qu'il est venu allumer en la terre. Nous en avons la fournaise sur les autels, et c'est en la présence du Saint-Sacrement qu'il se faut mettre pour écouter ces paroles divines qui sont un feu violent, dont il promet de parler aux cœurs des âmes qu'il tire en la solitude, c'est-à-dire qui se séparent d'elles-mêmes, se taisant devant lui pour prêter l'oreille à ce qu'il leur dit par des effets de sa présence en elles. Je vous renvoie à ses instructions intimes et secrètes, où l'on apprend

la science des saints, sans qu'il soit besoin de beaucoup d'étude, mais seulement d'une grande fidélité pour ne se point lasser d'apprendre, encore qu'on oublie souvent ce que l'on a appris. Si j'avois profité en cette école, je vous entretiendrois plus utilement; votre bonté suppléera à tout, et me rendra digne de la continuation de notre sainte et nouvelle alliance en l'amour de Jésus-Christ.

XXVIII.—A Monsieur le Maitre.

Elle s'oppose encore à ce qu'il s'engage dans le mariage, et relève l'excellence de l'état ecclésiastique.

De Notre-Dame de Tard, ce 26 août 1634.

Mon très-cher neveu, Je crois qu'il faudra enfin que mon innocence succombe à votre suffisance qui m'accable tellement de ses belles et bonnes raisons, que je n'ai pas lieu de défendre les miennes qui demandent un esprit charitable et non rigoureux pour être approuvées, n'étant pas revêtues des ornemens dont les vôtres se rendent si recommandables qu'on n'oseroit entreprendre de les attaquer, de peur d'avoir toujours du pire; ce qui m'auroit fait perdre le courage de répliquer, si je n'étois obligée à pratiquer la juste colère dont vous m'enseignez qu'on doit faire usage quand on nous blâme de ce qui tomberoit sur Dieu, si nous étions dans les erreurs qu'on nous impose.

C'est la troisième fois que vous m'accusez d'avoir fait injure au vénérable sacrement dont vous entreprenez la défense, fermant votre cœur et vos yeux à l'explication que je vous ai donnée, que je ne regardois que votre particulier, qui portez, ce me semble, le nom de l'Agneau écrit sur le front, pour être de ces cent-quarante mille qui le suivent partout où il va. Dans cette pensée à laquelle j'ai donné tant de créance que je l'ai mise pour un article du symbole, non de ma foi, mais de mon espérance et de ma charité, ai-je eu tort de m'écrier contre le dessein que vous me disiez avoir de vous lier à une créature, et d'entrer dans un état qui n'est pas de vrai souillé parce que Dieu l'a sanctifié, mais d'une sanctification beaucoup moindre que celui qui vous est offert, comme j'ai toujours présupposé pour fondement de mes reproches? Que si vous me

pouvez prouver que Dieu vous appelle à aimer une femme, comme Jésus-Christ a aimé l'Eglise (et non plutôt à aimer et servir l'Epouse du Fils de Dieu pour laquelle il s'est donné lui-même), je n'aurai plus rien à dire contre vos prétentions. Je vous verrai dans le commun des hommes, sans vous savoir mauvais gré de n'être pas plus qu'homme, sachant bien que personne ne peut aller à Jésus-Christ, si son Père ne le tire, ni s'approcher du Père sinon par le Fils. Mais de ne vouloir pas écouter les semonces que la grâce vous fait, et de vous faire pauvre pouvant être riche, c'est un abus que le sage ne peut souffrir sous le soleil; ou de dire que l'on sera rempli des grâces du ciel dans un état qui en est moins favorisé que pas un autre, il faudroit une patience plus grande que celle du plus doux de tous les apôtres pour le supporter, et ne pas dire comme il faisoit à un esprit trompé de la bonne opinion de soi-même : *Tu dis que tu es riche et que tu n'as faute de rien, et tu ne vois pas que tu es misérable, pauvre, aveugle et nu.*

Vous crierez encore contre moi que le mariage n'est pas une misère, un aveuglement, ni une nudité spirituelle, puisqu'il contient la grâce aussi bien que les autres sacremens. Mais quelle grâce en comparaison de celle du sacerdoce ! Et oserois-je dire (à peine de vous mettre des armes en main pour me combattre), que si ce ministère de mort et de condamnation est glorieux, le ministère de l'esprit surpasse tellement en gloire qu'il semble que le premier n'en ait plus, et qu'il doive céder à la gloire et à la splendeur de la chasteté. Et ne vous offensez pas, s'il vous plaît, que j'appelle le mariage une loi de condamnation et de mort, puisqu'il ne regarde que les personnes mortelles et condamnées à vivre dans la prison d'un corps qui ne leur permet pas d'imiter la pureté des anges.

Qu'eussiez-vous dit du Fils de Dieu quand il répondit à celui qui lui demandoit permission d'aller ensevelir son père, qu'il laissât les morts ensevelir les morts ; et que lui qui avoit trouvé la vie, qu'il devoit annoncer le royaume de Dieu? Ne vous fussiez-vous pas scandalisé de cette parole, et estimé Jésus-Christ contraire à la loi qui commande d'honorer son père, et que pour établir une loi plus parfaite, il détruisoit celle que Dieu avoit donnée, appelant vie et royaume de Dieu le contraire

de ce que Dieu commande, quoique dans sa pensée divine ce ne soit pas la ruine, mais l'accomplissement de la loi de nous commander la haine de ceux qu'elle nous ordonne d'aimer ?

Ainsi je vous ai parlé avec mépris du mariage, non en lui-même, mais en comparaison de l'état ecclésiastique qui est une association de personnes vivantes, et l'autre une compagnie de morts qu'il faut laisser ensevelir l'un l'autre sans prendre part à leur mort. Pour ce qui est de la défiance que vous avez de vous-même, n'osant espérer d'être du nombre des bons parce qu'ils sont plus rares que les mauvais, vous louerai-je en ceci? Je ne vous loue point, car j'ai appris du Seigneur qu'il faut être parfait comme le Père céleste, sans regarder si cette condition se retrouve en d'autres; et il n'y aura jamais en effet aucune créature qui y arrive. Et faut-il désespérer d'être sage parce que l'Ecriture sainte dit que le nombre des fous est infini ? Ne savez-vous pas bien (car vous n'ignorez aucune chose) ce que disoit une grande sainte, que l'orgueil est au ciel, et l'humilité en enfer, les âmes généreuses aspirant aux plus excellentes grandeurs, pendant que les personnes communes ne souhaitant que de petites grâces, se rendent dignes d'être privées de toutes et de se trouver au lieu de la plus profonde bassesse. Soyez donc orgueilleux, mon très-cher neveu, de l'orgueil qui faisoit dire à un saint, qu'il ne vouloit point d'autre récompense que Dieu même; et quand il n'y auroit qu'un bon ecclésiastique au monde, promettez-vous d'être le second, et de transporter par votre foi la montagne de tant de difficultés dans la mer de la grâce divine.

Vous finissez votre lettre par cette parole, n'étant pas en votre pouvoir de mettre tant de cendres sur votre feu, qu'il n'en sorte toujours quelque bluette; et j'achève celle-ci de même par une secrète intelligence qui nous rendant contraires nous met dans un parfait accord, ne voulant que ce que vous voulez, parce que vous voulez ce que je désire; trouvant bon que je sois ce que je ne veux point cesser d'être, c'est,

Mon très-cher neveu,

Votre très-humble et très-affectionnée servante et tante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

XXIX.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Sur le commandement de rechercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice.—Sur la contradiction qu'il y a entre notre foi et nos sentiments naturels, dont le remède est de posséder son âme en patience.—Bel exemple d'une mère chargée de douze enfans. —Avis au sujet de l'activité naturelle des hommes dans ce qu'ils font.

De notre monastère de Tard, ce 10 septembre 1634.

Mon très-cher frère, Maintenant que je suis assurée, par tant de témoignages que votre bonté m'en donne, que mes lettres ne vous sont pas désagréables, je vous en veux offrir le plus souvent qu'il me sera possible, et demander à Jésus-Christ que ce soit par la conduite de son esprit, afin que vous y trouviez la grâce que votre humilité vous fait croire que vous pouvez recevoir de nous. Je n'ai pas voulu laisser passer cette semaine qu'il est votre fête, parce que l'Église nous y propose l'Évangile de la providence divine[1], sans vous entretenir un peu de l'honneur que vous devez rendre aux paroles du Fils de Dieu, par lesquelles il nous ordonne de perdre le souci de tous les besoins de notre vie, pour nous occuper seulement de la recherche de son royaume et de sa justice. Mais ne pensez pas pourtant, mon très-cher frère, qu'en suite de ce commandement que Jésus-Christ nous impose, vous soyez criminel de ne vous pas reposer assez absolument sur sa protection divine. C'est une loi d'amour pour attirer votre confiance, et non de rigueur pour condamner votre foiblesse, n'étant pas possible que tant d'objets de sollicitude qui frappent continuellement vos sens, n'impriment leurs qualités en votre esprit qui en demeure affligé, mais non pas surmonté ; la raison et la foi faisant leurs efforts pour attirer le consentement de votre cœur ; en quoi la raison agit violemment et fortement, et la foi au contraire bien foiblement, parce qu'elle n'a rien pour elle, tous les sentimens humains lui étant opposés, de sorte que se séparant d'eux, elle fait son impression dans le fond de l'esprit si secrètement et si intimement qu'il est be-

[1] L'évangile du XIVe dimanche après la Pentecôte.

soin d'une autre foi pour croire à une opération si imperceptible.

Et il me semble qu'on peut approprier à cet état ce que dit saint Paul, que *ce qui est foible en Dieu, est plus fort que les hommes*, parce que ces effets de grâce qu'on ne sent quasi point, sont plus puissans que ceux de la nature; et nous nous devons contenter de cette foiblesse, trouvant, comme dit l'Apôtre, la force dans notre infirmité.

Que si nous désirons autre chose, nous voulons ce que la grâce ne veut pas donner, parce qu'étant toute intérieure et spirituelle, elle ne doit rien communiquer aux sens qui n'en sont pas capables ; outre que son dessein n'est pas de conserver le vieil homme, mais de le ruiner en ne lui donnant aucune part à l'appui que le fond de l'esprit prend en la providence divine: et en cela s'accomplit la parole du Fils de Dieu qu'*il n'est pas venu apporter la paix, mais la guerre,* voulant qu'il y ait une contradiction perpétuelle entre la foi et les sentimens, et par conséquent une continuelle séparation de l'un et de l'autre.

Il ne faut donc pas, s'il vous plaît, que vous vous étonniez de ce que les paroles du Fils de Dieu ne vous font pas des impressions qui vous ôtent tout sentiment contraire. Elles demandent seulement que la révérence que vous leur devez sépare votre volonté de l'adhérence à ces mêmes sentimens, et que parmi tant de pensées de votre propre esprit contre ces vérités divines, vous demeuriez en silence sans rien répondre sinon par la souffrance qui est une protestation que vous n'y adhérez pas, n'y ayant rien de moins volontaire que ce que l'on souffre ; c'est pourquoi il est dit qu'*en notre patience nous posséderons nos âmes,* et que *la patience a une œuvre parfaite,* parce qu'il n'y a rien en elle pour la créature qui y meurt dans la vie n'agissant pas tant contre les choses que contre elle-même, qui au lieu de suivre l'attrait de la tentation, le convertit en une croix par le change qu'elle fait de l'adhérence en souffrance, se servant du même moyen que le péché nous fournit pour trouver la grâce et le chemin du salut dans la voie de la perdition.

Vous désirez, mon cher frère, que Dieu vous augmente la foi à mesure qu'il augmente vos besoins; mais permettez-moi de

vous dire que vous demandez plutôt en cela une diminution de peine qu'un accroissement de vertu. Je vous désire davantage une augmentation de fidélité pour vous contenter de votre petite foi. Et puis, comment connoissez-vous si elle est grande ou petite puisqu'elle ne se voit point, qu'elle ne se sent point et qu'elle réside en l'homme intérieur où l'on n'entre point que par la perte de toute connoissance. Il est vrai que *le juste vit de la foi*, mais ce n'est pas de celle que vous désirez ; il a la foi par la foi, et non par les sentimens et les vues. C'est cette foi que je demande à Jésus-Christ pour vous, encore que je craigne que, comme *la science est un accroissement de douleur*, cette double foi ne vous soit un surcroît de peine, son effet n'étant pas de fortifier mais de ruiner jusqu'aux fondemens de la prudence et de la prévoyance humaine.

Vous dirai-je, mon très-cher frère, pour votre consolation, un sentiment d'une dame qui m'a grandement édifiée ? C'est la sœur de ma sœur Jeanne de Saint-Joseph qui a douze enfans, qu'elle abandonne si fort à Dieu qu'au lieu de se plaindre d'une si grande charge, elle s'estime heureuse que Dieu l'ait destinée pour élever ces petites créatures qui portent son image. N'est-ce pas une pensée bien chrétienne et qui honore parfaitement la providence divine qui n'a garde de manquer à une âme qui la regarde avec tant de respect et d'amour ? Mais ne vous donnerai-je point de scrupule par cet exemple, parce que vous n'avez peut-être pas la même disposition, qui n'est pas aussi ce que je demande (puisque vous ne la sauriez avoir si Dieu ne vous la donne), (mais) seulement que vous souffriez de ne l'avoir point et d'être tout environné d'inquiétudes qui se succèdent l'une à l'autre, sans y apporter d'autre remède que celui que Notre-Seigneur nous enseigne : *Si l'on nous frappe en une joue, de présenter l'autre* ; c'est-à-dire toujours souffrir sans se défendre, sinon par la même souffrance, qui est notre martyre et notre couronne.

C'est assez répéter une même chose. Il me reste à vous assurer, mon cher frère, que je me chargerai volontiers devant Dieu du soin de votre famille, et que mes prières pour cela n'auront point de cesse, parce qu'elles seront par état et non par parole ; et je désire que les vôtres soient de même, croyant

que vous demanderez mieux en ne demandant point, parce que votre silence sera une marque de la confiance que vous aurez que Dieu est fidèle, et que cet oubli d'une chose si présente et si pressante est un effet de la ferme foi qu'il veut remédier à vos besoins, selon que disoit Notre-Seigneur : *Votre Père sait bien que vous avez besoin de toutes ces choses.*

Je ne puis finir sans vous demander encore une autre disposition, qui est de vous rendre un peu plus inutile en ne travaillant pas si excessivement que vous faites. C'est une vertu que l'action ; mais quand l'activité naturelle y prend trop de part elle devient imparfaite, et je vous supplie très-humblement que l'esprit de Jésus-Christ vous retire de ce défaut si vous y êtes. Cet esprit est tranquille et modéré, qui nous fait porter notre âme entre nos mains, ne nous engageant en aucune action qu'autant que la modération nous le permet et les paisibles mouvemens de la grâce qui fait sa demeure en la paix. Je ne vous oserois proposer votre santé pour cela, encore que ce soit mon principal motif, croyant que vous vous refusez le divertissement et le repos dont vous avez besoin, et que je vous demande comme pour moi-même à qui, je m'assure, vous ne le refuseriez pas ; et pour en donner à ma plume, j'achève celle-ci en me réjouissant de la bonne disposition de ma chère sœur que je salue très-humblement, avec votre permission, que je me promets aussi pour vous présenter les très-humbles recommandations de ma sœur Jeanne de Saint-Joseph, qui vous donne toute la part que vous pouvez désirer en ses prières.

Ma sœur Marie vous traite comme elle doit devant Dieu à qui elle ne rendra pas compte d'avoir manqué d'amour pour ceux à qui elle est très-obligée d'en rendre.

Adieu, mon très-cher frère.

XXX.—A Monsieur Arnauld.

Elle se réjouit de son entrée dans les saints ordres, et souhaite de le voir exceller dans la science et dans la charité.

De Notre-Dame de Tard, à Dijon, ce 28 septembre 1634.

Mon très-cher frère, Après avoir demeuré trois mois en

silence depuis que j'ai appris l'agréable nouvelle de la résolution que vous avez prise de vous donner à Jésus-Christ et à son Eglise, dont vous avez pris les marques extérieures, permettez-moi, s'il vous plaît, que je vous témoigne la joie que j'en ressens, me persuadant déjà que le Fils de Dieu, qui promet cent fois autant qu'on lui donne, vous prépare une abondance de grâces qui vous fera connoître par expérience que les effets de sa libéralité divine surpassent la vérité de ses promesses (si l'une de ses perfections peut être plus grande que l'autre), mais c'est notre peu de foi qui ne peut croire aux dons de Dieu jusqu'à ce qu'elle les possède. Je suis demeurée sans réponse, mon très-cher frère, à celle que vous nous écrivîtes au commencement de cette année, en ayant été si satisfaite que je ne désirois rien davantage, Je relis encore présentement votre lettre où je trouve tant de bons sentimens que je n'ai qu'à bénir Dieu qui vous les donne, principalement celui qui vous fait désirer de profiter davantage en la science des saints qu'en celle de l'école, qui enferme, comme vous dites, un tumulte de disputes, dans lequel la paix de l'âme et le silence intérieur, qui la rend capable d'entendre le parler intime de Dieu, ne se trouve pas toujours, quoiqu'il n'y ait de soi aucune répugnance, la connoissance de Dieu n'étant pas contraire à son amour, si l'attachement que l'esprit prend à la lumière de la science ne le retenoit dans des bornes qui l'empêchent de se perdre dans l'abîme de la charité divine qui attire les âmes dans elle pour les rendre capables de son immensité. Mais pourquoi n'auroit-on pas celle-ci sans perdre l'autre, puisque tant de saints ont possédé tous les deux avec éminence? Si vous étiez le premier qui vous seriez jeté dans la dispute, on auroit à craindre que cet esprit de contradiction ne fût contraire à la démission qu'on doit avoir de ses propres pensées, et qu'il n'y eût de l'inutilité à tant contester sur des vérités qui doivent être plutôt adorées qu'examinées. Au lieu que cette manière d'exercer les esprits ayant été mise en usage par des saints, se peut pratiquer saintement comme ils ont fait. Encore que des plus grands personnages de notre siècle désirent que tout cela cesse pour rentrer dans la première façon de concevoir les choses divines, par élévation d'esprit, admirant la

sagesse éternelle dans la (profondeur[1]) des divers sens de l'Ecriture, sans les vouloir accorder par des subtilités scolastiques; et on pourroit approprier aux études trop curieuses ce que disoit le Fils de Dieu à sainte Marthe, qu'elle se troubloit en beaucoup de choses, et qu'une seule étoit nécessaire. Mais toutes choses ont leur saison. Il est un temps d'étudier et un temps de prier, temps d'être savant et temps d'être saint, temps de disputer avec les hommes des mystères divins et temps de les adorer avec les anges, temps d'en avoir la connoissance et temps d'en recevoir l'onction. Ainsi j'espère, mon très-cher frère, que vous serez excellent en l'un et en l'autre, et que la grace ne voudra pas céder à la nature qui vous a partagé si avantageusement. Pour moi je demande à Jésus-Christ que si vous faites un pas dans la science, vous en fassiez deux dans la dévotion, et qu'en vous avançant en la connaissance des richesses de la sapience et de la science de Dieu, vous soyez si bien enraciné et fondé en la charité que vous puissiez comprendre avec tous les saints quelle est la charité de Jésus-Christ qui surpasse toute connoissance, afin que vous soyez rempli en toute plénitude de Dieu. Je ne puis finir par un meilleur souhait, ni me dire par un principe plus saint que celui de l'amour de Jésus-Christ,

Mon très-cher frère,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

Mon très-cher frère, je vous supplie de présenter mes très-humbles recommandations à mes neveux le Maitre, hormis M. l'avocat, parce que nous sommes en guerre.

XXXI.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle fait quelques réflexions sur la mort subite de la sœur Isabelle de la Trinité.—Il ne faut pas nous lasser de nos chutes; comment elles nous sont utiles. — Elle l'exhorte à lire les psaumes. — Elle lui parle de sa famille; et ensuite des incommodités de son monastère.

De Notre-Dame de Tard, ce 18 octobre 1634.

Mon très-cher frère, La résolution que j'ai prise de me

[1] Profondité (Ms. P.-R., 4).

donner la consolation de vous écrire tous les mois, m'obligeoit de le faire la semaine passée, et j'en avois avec cela un sujet particulier qui étoit la mort de ma pauvre sœur Isabelle de la Trinité; mais ce fut cet accident même qui m'ôta le loisir de le faire. Vous aurez su maintenant cette mort si soudaine, qui n'importe pas tant à la défunte comme à nous. C'est assez pour elle qu'elle ait eu un bon moment, comme elle en a donné toutes les preuves qu'on pouvoit désirer. Il nous reste la crainte d'être surprises comme elle l'a été, et peut-être en une moins bonne heure, ce qui nous les doit rendre toutes précieuses pour nous y mettre en la disposition où nous voudrions bien que Dieu nous prît. Ce n'est pas là néanmoins le motif que la grâce propose aux âmes un peu avancées; elle les fait agir pour elles-mêmes et donner tous les momens à Dieu, parce que nous n'en avons encore que trop peu pour lui en refuser quelques-uns. Notre éternité est en sa main, de laquelle il disposera selon son bon plaisir. Il n'y a que ce peu de jours que nous avons à vivre sur la terre que nous lui puissions offrir, et c'est le domaine de notre amour vers lui, en quoi nous témoignons que c'est librement et volontairement que nous le mettons en possession de ce qu'il nous a donné. Que s'il se peut y avoir quelque raison de préférer la vie à la mort, ce doit être celle-là qu'en cessant de vivre nous cesserons d'avoir des sacrifices à faire à Dieu des heures dont il nous permet de disposer.

Je viens à votre lettre, mon très-cher frère, où vous me dites une chose qui me plaît infiniment, qui est que dans les bonnes volontés qui vous possèdent, vous ne laissez pas de craindre de tomber souvent; et quand ce seroit cent fois le jour vous serez toujours dans le désir de vous relever, cela ne s'appellera pas des chutes, mais des profits, puisque la volonté qui a le courage de se renoncer elle-même quand elle s'est engagée à l'imperfection, est plus fidèle que celle qui n'a point pris de part à l'infidélité. Et c'est peut-être pour cela qu'un grand saint disoit qu'il n'y avoit point de plus grande tentation que de n'être point tenté, parce que n'étant point attaqué, on s'entretient dans un repos humain dans lequel les âmes ne s'élèvent point aux sentimens de la grâce, qui ne veut pas seulement la cessation mais la destruction de tout ce qui s'oppose au règne

souverain de Dieu en nous. Continuez donc, je vous supplie, mon très-cher frère, de ne vous point lasser de vos chutes, qui vous relèveront, si vous voulez, plutôt que de vous abaisser; et ne vous mettez point en si grande défense contre elles, puisqu'une seule conversion de votre esprit suffit. Et pour parler encore plus simplement, il n'y a qu'à recevoir la lumière qui vous est donnée pour les connoître (car vous ne les verriez jamais sans cela), et consentir qu'elle fasse son effet en vous. La parole intérieure de Dieu qui est son inspiration n'est pas comme celle des hommes qui ne fait qu'enseigner et ne donne pas ce qu'elle montre. L'esprit de Dieu parle par onction, versant dans l'âme qui l'écoute la grâce d'accomplir ce qu'il demande d'elle, selon qu'il dit lui-même, que *sa parole ne retournera point à vide, mais qu'elle prospérera en toutes les choses pour lesquelles il l'a envoyée.* Il n'y a donc qu'à dire avec un prophète : *Parlez, Seigneur, car votre serviteur écoute.* Dieu parle aux âmes en leur donnant sa lumière pour voir leurs infidélités; et c'est écouter que d'ouvrir les yeux à ce rayon divin qui anéantit leurs ténèbres. Nos manquemens naissent de ce que nous oublions Dieu pour nous regarder nous-mêmes et vivre à nos volontés propres. La cessation de ce regard et de cet être en est la ruine, et nous rend à Dieu auquel nous nous étions soustraits; tellement qu'aussitôt que Dieu paroît, nous disparoissons nous-mêmes et nos imperfections, selon ce qui est dit : *Que Dieu se lève, et ses ennemis seront dissipés.* Que si Notre-Seigneur appelle le péché *la puissance des ténèbres,* nous pouvons appeler la grâce la puissance de la lumière, qui répare en nous éclairant ce que le péché a détruit en nous obscurcissant; et c'est à cette puissante lumière que nous devons nous livrer à toute heure pour porter l'effacement des ténèbres qui nous enveloppent incessamment.

J'ai à vous supplier, mon cher frère, d'ajouter à la lecture du Nouveau-Testament celle des psaumes de David, dont il y en a qui semblent composés exprès pour vous, et il n'y a point d'âmes qui n'y trouvent la direction de leurs voies, ce saint prophète ayant porté toute sorte d'états de grâce, de péché, de force, de foiblesse, de paix, de combat, et de tout ce qui peut arriver en la vie, dans lesquels la lumière de Dieu lui a fait

voir l'usage qu'il en faut tirer. Il y a une merveilleuse grâce dans les paroles de l'Écriture sainte qui sont la vie de l'âme, comme le Fils de Dieu l'a enseigné. Le Verbe de Dieu qui est la parole éternelle est la propre substance de son Père, et ses paroles temporelles nous communiquent sa propre nature, nous appelant enfans de Dieu, et faisant que nous le soyons en vérité.

Je laisse ces petites pensées de dévotion, pour vous parler des choses du monde. Ma sœur le Maitre nous a mandé le motif que vous avez eu de destiner mon neveu de Trye aux armes ; cette rencontre est un trait de la providence divine qui me fait espérer qu'elle en bénira le succès. Je pense que votre petit Jules-César le suivra en cette profession : son nom le porte à cela, si ce n'est qu'il se veuille ranger à la milice chrétienne, où les combats sont plus généreux et les victoires plus glorieuses. Ne doutez pas, mon très-cher frère, que je ne continue d'avoir un souvenir très-particulier de votre famille devant Dieu, qui ne me permet pas toutefois de lui demander ce que je voudrois bien, qui seroit quelque soulagement dans les soins où vous êtes, mais plutôt une acceptation de ce même état pour en souffrir la dureté, et un transport de vos pensées vers les choses éternelles ; à quoi les incommodités de la vie présente peuvent beaucoup servir, n'ayant votre cœur que dans les trésors du ciel et de la grâce qui enrichit en la même manière que Dieu est riche sans avoir rien, parce qu'il est plus que toutes choses. Que si la misère de notre condition nous met dans le besoin des choses temporelles, elle ne nous oblige pas néanmoins de dépendre d'elles, pouvant en avoir notre cœur aussi séparé que si elles nous étoient étrangères. Je me trouve donc dans l'abandon à Dieu pour vous, désirant absolument les secours de sa grâce, et ceux de la terre autant seulement que sa sagesse divine connoît qu'ils vous sont nécessaires, sachant d'ailleurs que moins on les demande et plus on les mérite, parce que c'est préférer Dieu à soi, s'oubliant soi-même pour ne penser qu'à lui ; ce qui fait que l'oraison des saints est appelée un sacrifice et un encens qui monte à Dieu, ne la faisant pas pour obtenir ce qui leur est propre, mais ce qui est de l'intérêt de Dieu en eux, duquel ils cherchent le

royaume et la justice, ne se souvenant presque pas qu'il y ait autre chose à désirer.

Je vous demande pardon, mon cher frère, de vous recommencer toujours les mêmes choses où je me trouve insensiblement, quoique j'aie dessein de l'éviter, ce qui m'empêche de vous promettre que je n'y retomberai plus puisque c'est contre ma volonté, et que la vôtre est trop bonne pour manquer de patience à souffrir ce qui part d'un cœur vraiment sincère et plein d'affection pour vous. Et puis, je parle pour moi-même qui suis peut-être plus avant que vous dans le souci des choses temporelles; les incommodités de notre monastère ne nous permettant pas d'en être en repos, sinon dans la soumission à Dieu qui ne nous en veut pas exempter. Quand je m'y trouve plus engagée que je ne dois, je n'ai point d'autre remède que de souffrir ces inquiétudes sans m'inquiéter, et demander à Dieu qu'il me rende fidèle pour ne recevoir aucune de ces pensées que je regarde comme autant de blasphèmes contre sa providence et d'outrages à son amour, qui veut pour lui ce que nous donnons à ces applications superflues.

Mais c'est une autre superfluité que tout ce que je dis ici qu'il me faut retrancher, et finir cette longue lettre en me réjouissant de la santé de ma chère sœur, que je salue très-humblement avec votre permission, et madame de la Boderie premièrement à qui je suis très-humble servante, et à vous, mon très-cher frère, tout ce que Dieu veut, puisque ce n'est plus en Adam, mais en Jésus-Christ que nous sommes liés d'une charité éternelle. Ma sœur Jeanne de Saint-Joseph vous salue et vous aime comme son frère, et ma sœur Marie de Jésus-Christ comme son devoir l'y oblige.

Mon très-cher frère, je ne saurois moins que de vous faire des excuses de l'impertinence de celle-ci qui commence par une demi-feuille; vous devinerez bien que j'ai ôté la seconde pour des fautes que j'y avois faites : une autre fois je ferai pire, car je corrigerai mes manquemens sans recommencer, parce que vous êtes mon bon frère qui me pardonnerez tout.

Il me vient de venir en pensée que peut-être aurez-vous de la peine de ce que je vous dis de l'incommodité de notre monastère, croyant peut-être que nous y pâtissons quelque chose;

mais je vous assure bien que non, et que nous y avons abondamment ce qui nous est nécessaire; il n'y a que le désir de satisfaire à nos créanciers qui nous met un peu en peine, à quoi Notre-Seigneur pourvoit en leur donnant patience; et puis nous ne craignons pas qu'ils nous mettent en prison, car cela est déjà fait pour une dette d'amour au Fils de Dieu, que nous n'aurons point achevé de payer jusqu'à ce que notre âme sorte de la prison de ce corps, et encore faudra-t-il aller ailleurs pour rendre jusques à la dernière maille; et ce sera à cette heure qu'il faudra avoir pitié de nous.

XXXII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle lui donne quelques avis sur ce qu'il venait d'être nommé intendant de l'armée du Rhin [1].

De Notre-Dame de Tard, à Dijon, ce 26 octobre 1634.

Mon très-cher frère, Ma sœur le Maitre nous ayant mandé la disposition qu'il a plu au roi de faire de vous; après avoir rendu nos actions de grâces à la divine providence de ce qu'elle ne vous a pas oublié pour toujours, j'ai cru vous devoir témoigner la part que je prends à ce qui vous touche et à la satisfaction que je reçois de la disposition où je vois votre esprit en cette rencontre où vous êtes, ce me semble, adorant la conduite de Dieu sur vous, de la même façon que vous l'avez embrassée quand elle a été moins favorable, et désirant de prendre une nouvelle part à l'esprit et à la grâce de Jésus-Christ pour entrer dans l'exercice où l'on vous emploie. Il y a plusieurs années, mon très-cher frère, que vous vivez à vous-même; Jésus-Christ étoit content de vous parce qu'il vous demandoit une vie retirée et quasi hors du monde, et que vous correspondiez à son dessein, aimant votre solitude; maintenant il ne veut plus de vous cet amour à la retraite, et si vous la regrettiez vous feriez contre son désir. Car, comme disoit le bienheureux évêque de Genève, Dieu hait la paix de ceux qu'il appelle à la guerre. Vous devez donc à présent

[1] Voyez *Mémoires d'Arnauld d'Andilly*, IIe part., p. 63 et suiv., — et *Lettres de la mère Angélique*, t. 1, p. 44, lettre XXXIV.

honorer la vie conversante du Fils de Dieu, aimer l'embarras comme vous avez aimé la quiétude, et vous rendre aussi sociable que vous avez été caché. Je crains seulement une chose, qu'ayant toujours eu si grande inclination au travail, à présent qu'il ne sera plus volontaire mais nécessaire, vous ne vous y jetiez si avant, que vous n'en demeuriez accablé; car quand un instinct naturel à la vertu est fortifié de l'obligation, il n'y a plus de bornes qui l'empêche de tomber dans l'excès; et cependant, mon très-cher frère, il le faut, s'il vous plaît, éviter, puisque vos forces ne sont pas infinies comme votre courage; l'esprit surchargé ne se possède plus et ne se peut défendre du chagrin qui au lieu de l'avancer le recule, et lui fait perdre la précieuse tranquillité qui est l'ornement de la vie civile, mais plutôt de la vie chrétienne, puisque le Fils de Dieu ne parle que de paix en son Evangile, et propose comme l'unique instruction que nous devons apprendre de lui la douceur et l'humilité de cœur.

C'est cette fois, mon très-cher frère, que je fais tout à fait la prêcheuse, comme si j'avois oublié que je suis une fille et votre petite cadette; mais vous m'avez commandé tant de fois de ne me point souvenir de ma condition à votre égard, que j'en ai pris une habitude qui m'ôte la réflexion sur ce que je vous dis. A quoi j'ajouterai encore ce mot de récréation, que si l'inaccessibilité est tenue pour une hérésie quand on l'attribue à la personne même de Jésus-Christ, elle sera bien plus condamnable en une créature qui doit être dans une continuelle accessibilité envers toutes sortes de personnes. Que s'il y en a tant qui par un esprit de prudence se rendent si affables qu'ils contentent tout le monde, pourquoi vos intentions qui ont un objet bien plus haut ne vous donneroient-elles pas le même avantage, faisant cesser la plainte du Fils de Dieu, de ce que *les enfans des ténèbres sont plus prudens que ceux de la lumière?* Il est temps de finir, mon cher frère, et de retrancher ces longues lettres qui vous pensoient trouver de loisir. Je n'attends plus l'honneur de recevoir des vôtres, et je serois marrie que vous eussiez seulement la pensée de m'en donner : je connois votre cœur incapable de changement, c'est pourquoi dans votre silence je me

tiendrai aussi assurée de votre bonté pour moi que si vous m'en rendiez souvent des témoignages, que je vous supplie seulement de renouveler quelquefois devant Jésus-Christ, puisque c'est en son amour que je suis toute à vous,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

Vous avez maintenant mon frère Arnauld auprès de vous, je vous supplie de me permettre de lui faire mes très-humbles recommandations, et de faire savoir à mon neveu de Trye[1] qu'il a ici des tantes en plus grand nombre qu'il ne croit (car ma sœur Jeanne de Saint-Joseph en veut être), dont il se peut assurer d'avoir pour lui une affection singulière et un désir nonpareil que la grâce du Fils de Dieu ne l'abandonne jamais. Je fais le même souhait pour mon neveu de Séricourt. Je me réjouis du bonheur de ces enfans à qui Jésus-Christ vous a donné quand ils pensoient vous avoir quitté.

XXXIII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Sur les avantages de la grâce de Jésus-Christ au-dessus de la grâce de l'état d'innocence et sur les moyens de trouver et servir Dieu dans des états et des occupations publiques.

Ce 29 *novembre* 1634.

C'est ici la réponse de la petite lettre qu'il vous plut de m'écrire en sortant de Paris, où j'ai trouvé votre esprit dans l'assiette où je le pouvois désirer, de droiture vers Dieu et de modération dans les favorables effets de sa providence. La grâce a quelque chose d'éclatant qui la fait découvrir partout où elle est, mais principalement aux grandes occasions ; c'est où l'on reconnoît davantage ses qualités divines qui la rendent supérieure à tout ce qui est au-dessous d'elle. Avec cet appui, mon très-cher frère, ne craignez point que l'amour-propre infecte vos bonnes intentions. Il le fera sans doute par sa mauvaise inclination, mais le secours de la grâce de Jésus-Christ empêchera que ce venin ne vous empoisonne, comme il le promet en son Évangile, vous donnant le courage et la force

[1] C'était le fils aîné d'Arnauld d'Andilly. Il entra ensuite dans l'état ecclésiastique et se retira auprès de l'évêque d'Angers, son oncle. Mais à cette époque il était à l'armée, ainsi que son cousin, le Maître de Séricourt.

de ne jamais adhérer à ses instincts, ce qui sera toujours tant que vous aurez la volonté de ne lui donner aucune part en vos œuvres. Si la malignité de notre nature corrompue à nous attirer au mal ne pouvoit être convertie en bien par la sainteté de la grâce, le Fils de Dieu, qui est un libérateur tout puissant et de qui l'amour infini n'a rien laissé à faire pour l'avantage de ses créatures, l'auroit anéantie, et rétabli la première innocence ; mais il y auroit eu de la perte pour nous qui n'aurions recouvré que la même grâce qui avoit été perdue, au lieu que celle qui nous est donnée par Jésus-Christ est infiniment plus excellente et plus efficace, ayant à vaincre les oppositions qu'elle trouve en nous qui, en sa vertu et en son soutien, ne nous doivent faire aucune peur. Ne craignez donc rien, mon très-cher frère, tandis que vous aurez une bonne volonté à laquelle la paix et la grâce est promise, et n'appréhendez pas non plus de la perdre, puisque les dons de Dieu sont sans repentir, et qu'il désire davantage de vous les accroître que de les retirer. Il n'y a qu'à conserver votre âme dans les bons sentimens qu'elle porte pour Dieu, et avoir votre regard vers lui autant que vous aurez de liberté de vous séparer des choses qui vous en empêchent, si l'on doit appeler empêchement une multitude d'affaires nécessaires et justes qui vous aideront plutôt à trouv r Dieu que le perdre, puisque c'est par son ordre que vous les faites, pouvant bien avoir deux maîtres à la fois quand ils ne sont pas contraires et que l'on rapporte l'obéissance de l'un à la soumission que l'on doit à l'autre, servant celui qui règne en la terre pour l'amour du souverain qui commande dans le ciel. Ainsi, mon très-cher frère, autant de fois que vous vous appliquez à votre office, ce sont autant de louanges que vous rendez à Jésus-Christ, qui aime mieux maintenant que vous traitiez avec les hommes que de converser avec les anges. Il ne vous faut plus d'autre oraison que celle-là, et le Fils de Dieu n'en recevra point de votre part quand vous n'aurez pas satisfait à tous les devoirs de votre charge. J'ai appris d'une personne fort spirituelle qui est maintenant devant Dieu, que les bonnes âmes sont souvent plus unies à Dieu dans les actions extérieures que dans l'oraison, parce qu'en l'action qui se fait par devoir et avec une

bonne intention, le cœur est à Dieu sans réflexion sur soi ; au lieu qu'en l'oraison on se considère souvent soi-même, prenant repos en la douceur de cet exercice avec diminution de la pureté de nos regards qui devroient être uniquement tournés vers Dieu. Que si Notre-Seigneur a blâmé sainte Marthe, ce n'a pas été de ce qu'elle n'étoit pas à ses pieds comme sa sœur, puisque l'occupation qu'elle avoit étoit très-bonne, mais parce qu'elle l'exerçoit avec tant d'empressement et de trouble qu'elle en perdoit l'esprit d'oraison, qui l'eût rendue plus parfaite que sainte Madeleine[1] qui n'avoit qu'une partie de la perfection (quoique la plus excellente), et elle les eût eues toutes deux. Je ne vous regarde donc pas, mon très-cher frère, dans un état moins avantageux à votre perfection que celui de votre solitude; au contraire, je vois en votre emploi des sujets d'une vertu continuelle, et une obligation de pratiquer ce que dit saint Paul, *usant du monde comme n'en usant point*, ce qui demande une générosité vraiment chrétienne, qui ne s'enfuit pas du monde, mais plutôt fait fuir le monde de soi, selon la promesse du Fils de Dieu, que *le prince de ce monde seroit jeté dehors* pour faire que ses élus pussent vivre *immaculés au milieu de ce* MÉCHANT SIÈCLE, qui est l'épithète que le même saint Paul lui donne, et qui est encore plus véritable qu'il n'étoit de son temps.

Mais en parlant de ce saint, j'oublie qu'il a défendu aux femmes d'enseigner, et je fais ici la prêcheuse en pensant toutefois ne rien faire que de m'entretenir avec vous pendant un demi-quart d'heure que vous serez à lire ceci, et moins encore à y répondre, car il ne faut plus, s'il vous plaît, penser à cela qui seroit un larcin, votre temps étant au public et non plus à vous, ni vous-même à vous-même, mais à Jésus-Christ et au roi. Que si vous êtes aussi fidèle au premier que vous le serez au second, je crois que vous aurez une place au ciel bien près de celle des apôtres. Toutes nos sœurs vous promettent leurs prières; ce sera une petite armée qui combattra contre Dieu pour vous jusqu'à ce qu'elle vous ait obtenu sa

[1] La mère Agnès suit ici l'opinion de ceux qui tiennent la *Madeleine* pour la même personne que *Marie*, sœur de Lazare; cette opinion présente de graves difficultés et ne semble pas pouvoir s'accorder avec le texte Evangélique.

bénédiction. Adieu, mon très-cher frère, croyez-moi, s'il vous plaît, autant à vous que je le suis par toutes sortes de devoirs de nature et de grâce en celui qui est l'auteur de toutes les deux.

XXXIV.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle l'entretient sur l'amour de Dieu, et lui en souhaite l'accroissement

De Notre-Dame de Tard, à Dijon, ce 1er janvier 1635.

Mon très-cher frère, Quand je n'aurois pas résolu de vous rendre mes petits devoirs en tous les mois de l'année, je serois obligée de le faire en celui-ci qui doit être la règle de tous les autres, et ne pas laisser passer un jour si particulier où les personnes du monde se font des présens, sans vous offrir quelque chose en demandant à Jésus-Christ qu'il renouvelle votre âme dans des dispositions plus saintes qu'elle n'a point encore portées, afin qu'en cette nouvelle année, qui vous approche davantage de l'éternité que les précédentes, vous désiriez de plus en plus l'union à votre principe, allant à lui par amour à mesure que vous y êtes conduit par la nécessité de voir la fin de vos jours et de vos années. Le Fils de Dieu a accompli les siennes sur la terre sans y rien prendre pour soi, n'ayant pour unique objet que la gloire de son Père dans laquelle étoit compris notre salut. Ce sont les mêmes intentions qui doivent gouverner notre vie, et hors lesquelles elle s'éloigne de la vraie vie et nous conduit à la mort; en sorte toutefois que la vue de ce que nous devons à Dieu nous touche de plus près que notre avantage, afin que nous rendions à Jésus-Christ un amour sans intérêt, comme le sien a été dans le seul instinct de sa charité divine.

C'est le présent que je désire que le Fils de Dieu vous fasse, et celui-là même que je vous supplie de lui présenter, puisque vous ne le sauriez aimer s'il ne répand son esprit d'amour en votre cœur, qu'il ne vous communiquera pas si vous ne l'aimez, car il aime ceux qui l'aiment. C'est une chose favorable maintenant que vous avez tant d'affaires, de n'en avoir qu'une seule à faire pour Dieu. Aimez et faites tout ce qu'il vous plaira. L'amour a l'empire de toutes choses ; il règne dans l'emploi

aussi bien que dans la solitude; et s'il entre davantage dans les négoces du monde que dans les élévations de l'esprit, il rendra ceux-là plus saints, parce qu'il est le prix de nos œuvres et le poids qui les rend solides devant Dieu. Nous avons sujet de beaucoup appréhender le jugement que Dieu fera de nous à l'égard de sa pureté et de sa droiture divine, devant lesquelles nos péchés et nos injustices nous rendent si coupables ; mais je trouve encore plus intolérable le jugement de son amour, y ayant plus d'âmes qui font des œuvres de justice et de vertu, qu'il n'y en a qui correspondent à sa charité en lui rendant amour pour amour. Je ne vous soupçonne pas de cela, mon très-cher frère; vous avez le cœur si bon pour vos amis, que je crois que vous n'épargnez pas la plénitude de vos affections pour Dieu, et qu'à mesure qu'il vous donne des preuves de son amour par les sacrés mouvemens qu'il opère en votre âme, vous lui rendez des témoignages du vôtre par l'adhérence que vous avez à ses instincts ; sa charité toujours agissante obligeant notre fidélité d'être toujours en action pour embrasser ses effets, nous unissant à Dieu par eux, et faisant notre demeure en lui ; étant en lui le propre de l'amour divin de nous tirer au lieu de son origine qui est le cœur de Dieu, où nous le possédons et sommes possédés de son esprit, qui n'est pas donné par mesure aux âmes qui sont en Dieu par amour; exprimant par cet état la résidence du Fils de Dieu dans son Père, duquel il épuise toutes les perfections, parce qu'il ne les tire pas hors de son essence, mais demeure inséparablement dans le sein qui le produit, et qui le rend Dieu comme son principe. Et peut-être oseroit-on donner ce sens aux paroles de saint Paul qui dit que Jésus-Christ n'a point la divinité par rapine, en ce qu'étant la vive image de la substance et la splendeur de la gloire de son Père, il ne garde pas pour soi ce qui lui est communiqué, étant plus semblable à celui qui l'a rendu semblable à lui en ce réciproque de charité qu'en toutes ses autres perfections, qui lui donne une part égale à la production de l'esprit d'amour qui est le lien de leurs cœurs.

Puisque nous sommes les enfans de Dieu, mon très-cher frère, nous devons avec lui produire son amour en nous par l'inhabitation sainte que nous aurons en lui opérant en nous,

et nous laissant à son opération sans y mêler la nôtre qui feroit un effet non saint mais souillé, n'ayant rien à faire dans les œuvres de Dieu que de consentir qu'il les fasse. C'est pourquoi il me semble que notre amour pour Dieu n'est autre chose qu'un délaissement à lui pour recevoir ses infusions. Et comme un saint disoit que la parfaite oraison étoit quand on ne se souvenoit pas qu'on étoit en oraison, parce que notre attention doit être si entièrement appliquée à l'esprit de Dieu qui prie en nous, que nous venions à oublier notre prière : de même je voudrois dire que le parfait amour c'est quand on ne sent pas qu'on aime, ne tirant pas cet effet divin hors de son centre, mais y entrant plutôt avec lui, et nous perdant en cet abîme pour n'être plus en danger de nous perdre hors de lui. C'est donc faire des actes d'amour que de n'avoir point d'actes; c'est l'exprimer que de demeurer en silence, et travailler pour l'acquérir que de demeurer en repos, d'un repos qui arrête tous les mouvemens de la nature pour souffrir le règne de Dieu, selon que l'Église nous apprend en ces saints jours, que *lorsque tout étoit en repos et en silence, le verbe de Dieu tout-puissant est venu visiter le monde.*

Je ne sais comme me reprendre, mon très-cher frère, pour revenir à mon point. Je voulois seulement vous dire que je vous souhaite un accroissement d'amour en cette nouvelle année, afin que s'il y a quelque imperfection en votre âme, elle soit réparée par cette divine habitude qui répand une influence de grâce capable de sanctifier le péché même, puisqu'*en ceux qui aiment Dieu toutes choses coopèrent à bien.* Le monde même garde cette loi au regard de ceux qui l'aiment; il leur pardonne tout, il en agrée tout, ses faveurs ne sont que pour ces personnes-là, quoique d'ailleurs elles n'en soient pas dignes; au contraire il n'a que des disgrâces pour ceux qui ne l'aiment pas, il les juge sévèrement et les condamne injustement pour les moindres défauts qu'il y trouve, leurs vertus lui sont odieuses parce qu'elles sont véritables et les siennes fausses, ce sont des œuvres de lumière et il demeure dans les ténèbres. Ces mauvaises qualités me font quelquefois appréhender qu'il ne vous traite rigoureusement, et qu'il ne juge vos justices qui lui déplaisent davantage que l'iniquité de ses

enfans. J'espère néanmoins que ce sera à sa honte. Mais pourtant, mon très-cher frère, il s'en faut donner de garde, et ne pas ignorer les *profondeurs de Satan* et de ceux qui s'accordent à ses intentions. *Nous sommes spectacles non-seulement à Dieu, mais aussi aux anges et aux hommes; et* saint Paul vouloit *que les fidèles fussent tels qu'ils ne pussent être repris ni des Juifs, ni des Gentils, ni de l'Église de Dieu.* Je suis assurée que vous contenterez toujours les gens de bien, mais il faut aussi s'accommoder aux autres; et en donnant votre cœur, vos louanges et vos unions à ceux-là, ne pas priver les imparfaits et ceux qui vous déplaisent de la bénignité qu'ils doivent trouver en vous pour supporter leurs défauts, d'une charité vraiment chrétienne qui embrasse les bons et les mauvais, oubliant ce qu'ils font pour aimer ce qu'ils sont et ce qu'ils peuvent être dans le changement de leurs cœurs, à quoi une conversation douce et supportante peut infiniment servir, au moins à ceux qui la pratiquent par imitation du Père éternel qui fait lever son soleil sur les justes et sur les injustes.

Je m'arrête tout court, mon très-cher frère, dans l'étonnement de me voir emportée à des libertés qui me conviennent si mal. Il me seroit plus facile néanmoins de demeurer dans le respect si vous n'aviez voulu en suspendre les effets pour me faire prendre un style qui n'est bon qu'à contenter votre humilité et contredire mon jugement. J'ai donc sujet de dire que j'ai été folle, mais que vous m'y avez contrainte; c'est pourquoi ma faute a non-seulement son excuse, mais son mérite; et c'en seroit une plus grande de douter de mon pardon que je tiens certain, comme il est assuré que ni la mort ni la vie ne me sépareront point de la charité que Jésus-Christ me donne pour vous, qui sera, s'il lui plaît, éternelle comme son principe.

Adieu, mon très-cher frère. Je vous présente les très-humbles recommandations de notre chère sœur aînée, ma sœur Jeanne de Saint-Joseph, et de la petite cadette ma sœur Marie de Jésus-Christ. Si vous saviez la sympathie de nos trois esprits, vous diriez que la très-sainte Trinité forme son image en la terre, et qu'où il se trouve des unions si étroites, il y a un commencement de paradis.

De celui de Notre-Dame de Tard, à Dijon, ce 1er janvier 1635.

XXXV.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Au sujet de la prise de Philisbourg par les Allemands. — Il n'appartient qu'à Dieu de consoler dans l'affliction.

Le 6 *février* 1635.

Mon très-cher frère, Je ne vous puis dire le ressentiment que je porte des mauvaises nouvelles que je viens d'apprendre, où je sais qu'il y a une infinité de suites extrêmement fâcheuses. Mon premier regard, mon très-cher frère, a été sur vous que je crois autant touché de ce malheureux succès que s'il étoit tombé sur votre propre personne. Je considère donc votre cœur dans une douleur bien sensible, et je n'ai garde de vous dire que vous ne le devez pas, le sujet en est trop juste pour vous condamner ni tous ceux qui vous accompagnent en cette affliction; et j'ose croire que le fils de Dieu même, que saint Paul appelle *un Pontife qui a compassion de nos infirmités*, a pitié de votre souffrance, et que vous pouvez aller librement au trône de sa grâce pour être aidé en un temps où vous en avez beaucoup de besoin. Dieu n'afflige jamais qu'à regret; il n'a point fait la mort et ne se réjouit point des angoisses de ses créatures, auxquelles il veut plutôt faire part de sa béatitude. Que s'il emploie pour cela des moyens rigoureux, c'est qu'ils sont plus utiles que les favorables, et que ce lui est une gloire de changer le mal en bien. Il y a lieu de tout cela, mon bon frère, en cet événement, bien rude à la vérité, mais qui en la main de Dieu peut être très-avantageux à ceux qui le souffrent, puisque son amour recueille avec une miséricorde très-particulière ceux que sa providence semble avoir précipités dans les plus grandes misères. C'est ce que la raison humaine ne conçoit pas aisément, mais que la lumière de la grâce découvre aux enfans de Dieu, qui ensuite demeurent immobiles ou pour le moins immuables dans les plus fâcheux accidens, parce qu'ils portent dans des vaisseaux de terre le trésor de la foi que l'épreuve rend plus précieuse que l'or en la fournaise. Dans le jour de l'éternité, mon cher frère, où toutes les rencontres de notre vie sur la terre nous seront montrées, nous estimerons que les plus heureuses auront été celles qui nous

auront donné sujet de retirer nos affections et nos espérances de la terre, pour les mettre dans la solidité des choses qui doivent durer à jamais. Les infortunes du monde ne sont pas si malheureuses qu'on les estime, puisqu'un malheur pour être au souverain degré ne doit point avoir de ressource; et quand on a perdu des faveurs temporelles, on ne perd pas pour cela le droit aux spirituelles, qu'on est plus capable de rechercher, et que la divine bonté communique plus libéralement aux âmes qui sont excluses des autres.

Je n'aurois garde de vous dire tout ceci, mon très-cher frère, ne le croyant point nécessaire, sinon parce que vous avez agréable que je vous écrive, qui fait que je ne pense qu'à remplir mon papier, non pour vous servir, mais pour vous obéir. Il n'appartient pas à une créature de donner du soulagement dans une affliction. C'est un titre que Dieu a retenu pour soi d'être *le Père de miséricorde et le Dieu de toutes les consolations,* qui fait qu'aussitôt qu'une âme est en tribulation, il se rend présent à elle d'une nouvelle manière, lui faisant sentir qu'il est le Dieu de son cœur, qu'il ne veut pas laisser dans l'amertume sans l'adoucir par son approche. Vous avez cru, mon cher frère, que c'étoient les prières de nos monastères qui donnoient bénédiction aux affaires de delà; maintenant que les effets en sont contraires, en ferons-nous moins pour cela, et dirons-nous que Dieu ne nous exauce pas, puisque lui seul sait ce qu'il veut faire, et que nous ne lui demandons que le règne de sa volonté qui peut-être s'accomplira mieux dans la douleur de cette traverse que dans la douceur des bons succès qui l'ont précédée?

Je vous dirai une petite remarque, que ma sœur Marie de Jésus-Christ, qui vous a souvent présent devant Dieu et toute la famille, ces jours passés, avant que de rien savoir de tout ceci, se trouvoit souvent ces paroles en la bouche : *In omni tribulatione et angustia nostra succurre nobis, piissima Virgo Maria;* et il lui vint en pensée que cela vous étoit bien propre.

Vous ne comptez ici que deux sœurs, mais je vous réponds de trois, et que notre chère mère Jeanne de Saint-Joseph porte un cœur pour vous qui n'est pas moins attendri de ce qui vous touche que si vous étiez son frère, et je ne doute pas qu'elle ne

vous offre à Dieu en cette qualité, que Jésus-Christ auteur d'une charité si sainte ne lui accorde les bénédictions de sa grâce qu'elle lui demande pour vous. Elle vous salue très-humblement et ma sœur Marie, comme je fais qui suis toute à vous, mon bon frère.

XXXVI.—A la sœur Catherine de la Miséricorde [1].

A l'occasion de M. de Séricourt que l'on croyait avoir été tué à la prise de Philisbourg.

Ce 14 février 1635.

Si la compassion et la miséricorde qui fait prendre part aux afflictions d'autrui n'étoit pas une vertu divine, je n'oserois pas croire si assurément comme je fais que vous êtes vivement touchée de douleur et de pitié vers cette pauvre sœur [2] avec qui vous déplorez la perte d'un enfant que Dieu vous avoit donné aussi bien qu'à elle, et que, portant toutes deux une même qualité au regard de lui, vous partagez le ressentiment d'une mort si rigoureuse et si peu attendue, quoique devant Dieu elle n'ait pas été avancée d'un moment. Sa divine sagesse, ma chère sœur, avoit vu dans l'éternité qu'il finiroit de la sorte, et bien qu'il aimât infiniment cette créature (car il ne peut rien haïr de toutes les choses qu'il a faites), il veut néanmoins en disposer ainsi, ne voyant en cela rien d'opposé aux grâces éternelles desquelles il vouloit lui donner part, mais plutôt une marque de son élection, puisqu'il est dit que Dieu retire les siens, de peur que la malice ne change leur entendement, qui, étant porté au mal dès leur jeunesse, iroit toujours croissant, et peut-être ruineroit enfin les desseins de leur salut.

Je me doute bien, ma très-chère sœur (encore que nous ne le sachions pas), que ce qui rend cette mort plus sensible c'est la surprise et l'incertitude où vous êtes de l'état de cette âme ;

[1] Cette lettre paraît écrite à madame Arnauld, sœur Catherine de Sainte-Félicité. Elle était fille de Marion, et avait épousé Antoine Arnauld, avocat au parlement, dont elle eut vingt enfants A l'âge de 53 ans, le 24 février 1626, elle prit l'habit de novice à Port-Royal, et y fit profession trois ans après, le 4 février 1629. Elle est morte le 28 février 1641, à l'âge de 68 ans.

[2] Madame le Maitre.

mais il faut avoir de bons sentimens de Dieu, et présumer de sa clémence, qui est infinie, un succès aussi heureux pour l'éternité qu'il a été malheureux dans le temps. On dit que Dieu ne punit pas une faute deux fois, aussi ne donne-t-il pas des récompenses temporelles et éternelles. Cet enfant étoit d'une profession qui lui devoit acquérir de la gloire, et il en est privé pour en recevoir une meilleure. Penserez-vous, ma chère sœur, que tant de vœux que vous avez offerts à Dieu pour lui fussent demeurés inutiles. Vous n'avez jamais rien demandé plus instamment que son salut, et pour cela vous eussiez mille fois sacrifié sa vie s'il en eût été besoin ; peut-être était-ce la seule voie qui le devoit conduire à Dieu ; heureuse voie qui a conformité au moyen par lequel Jésus-Christ est entré aux lieux saints, ne s'étant point servi du sang des animaux, mais du sien propre. Que s'il y a un baptême de sang, pourquoi ne croirons-nous pas que ce pauvre enfant en a reçu le fruit, et que si Dieu tient le compte des cheveux de ses élus, il n'aura pas détourné ses yeux de tant de blessures qui auront satisfait à sa justice et rendu cette âme digne de sa miséricorde? Vous n'avez pas encore offert d'enfans à Dieu qui aient vécu à eux-mêmes, ils sont retournés à lui dans la pureté de l'innocence qu'il leur avoit rendue, et je crois sans doute que sa divine bonté aura associé celui-ci aux autres, réparant par sa miséricorde ce qu'il avoit pu détruire de la première grâce. C'est pourquoi nous devons rendre des témoignages au cher défunt de l'amour que nous avons pour lui ; et je crois, ma chère sœur, qu'il en reçoit de vous de très-particuliers, et que Notre-Seigneur y aura beaucoup égard pour sa délivrance.

Je demeure, ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

XXXVII. — A Monsieur le Maitre.

A l'occasion de M. de Séricourt que l'on croyait avoir été tué à la prise de Philisbourg.

Le 24 février 1635.

Mon très-cher neveu, Après avoir considéré avec une extrême compassion les ressentimens de ma sœur en la perte

qu'elle a faite, il me semble que vous êtes la seconde personne sur qui je dois jeter les yeux, comme y recevant un coup plus sensible en la mort de ce cher frère, auquel et à tous les autres vous tenez lieu de père; et c'est en cette qualité que Dieu veut que cette hostie lui soit offerte de votre main, quoiqu'elle soit déjà consacrée à sa divine majesté par la disposition qu'il en a faite, à laquelle il ne manque plus que votre consentement pour faire que sa volonté soit accomplie en la terre, comme elle l'est dans le ciel. Ne croirez-vous pas, mon très-cher neveu, que ce seroit inhumanité que de consentir au massacre de votre frère? j'avoue que cela est odieux; aussi n'est-ce pas à cette barbarie que Jésus-Christ veut que vous acquiesciez, mais à l'usage qu'il a fait de ce malheur pour l'avantage de celui qui par une porte si étroite est entré à la vie. Regardez où il est, et oubliez le chemin qui l'a conduit à une fin si heureuse; ou si vous ne pouvez éloigner ce douloureux objet de votre pensée, souvenez-vous, s'il vous plait, de celui que le Père éternel nous expose sur le Calvaire, afin que ses prédestinés se rendent conformes à son image, et consolez-vous que ce pauvre défunt ait porté devant Dieu une ressemblance si particulière à Jésus-Christ, qui aura sanctifié ses plaies par les siennes. Vos larmes ne les guérissent pas, mais le sang du Fils de Dieu leur servira de baume dans l'éternité, où elles lui sont mille fois plus glorieuses que s'il les eût portées en la terre avec les marques de sa fidélité. La condition qu'il avoit choisie l'auroit tous les jours précipité dans de pareils dangers, et peut-être de ceux où avec la vie on perd encore le ciel, qui seroit une affliction tout à fait inconsolable, et qui n'a pas lieu de s'approcher de nous en cette rencontre, où nous voyons une personne innocente qui meurt pour un sujet fort injuste, dans l'obéissance et le service des puissances auxquelles Dieu l'avoit assujettie, et qui par cette voie est retournée à son principe qui sera désormais son unique but sans craindre de le perdre. Cessons de plaindre celui qui a plus de sujet de nous porter compassion pour la plus grande de toutes les misères qui est l'incertitude de notre salut. O Dieu! mon très-cher neveu, qu'est-ce que de toutes les disgrâces de la vie au prix de celle-là? et puisque les malheurs sont favorables pour l'éter-

nité, ne les souffrons pas avec tant de répugnance. C'est le moyen dont Dieu se sert pour nous détacher du monde, de qui l'on feroit une idole si l'on ne venoit à connoître qu'il n'est que poudre et cendre. Autrefois Dieu promettoit les biens de la terre et une longue vie à ceux qui gardoient ses commandemens; maintenant Jésus-Christ ne donne à ses serviteurs que des persécutions et des traverses, afin qu'ils désirent la vie éternelle qui vaut mieux que tout.

Je m'emporte insensiblement, mon cher neveu, à vous dire ce que je dois apprendre de vous; mon intention n'a été que de vous faire voir que dans ma propre douleur je n'oublie pas la vôtre, ni à demander au Fils de Dieu qu'il la soulage en vous faisant la grâce de lui rendre par elle ce qu'il demande de vous. C'est,

Mon très-cher neveu, votre, etc.

Sœur Agnès de Saint-Paul. I. R. B.

XXXVIII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly, à Langres.

Elle lui témoigne la joie qu'elle a eue de voir M. Isaac Arnauld et M. de Séricourt qui, faits prisonniers de guerre, avaient réussi à s'échapper du château où ils étaient enfermés [1].

De Notre-Dame du Tard, ce 26 mai 1635.

Mon très-cher frère, Je m'estime heureuse de rencontrer cette occasion de vous aller saluer très-humblement en qualité de notre voisin habitant de notre province, et dans le bercail de notre même pasteur. Ces conditions mériteroient plus d'étendue que l'on ne me donne le loisir, que je veux employer à vous dire la joie que nous avons eue de voir en notre grille des personnes que nous croyons plus enfermées que nous, sinon que leur prison n'étoit pas volontaire comme la nôtre. Nous sommes fort glorieuses d'avoir donné cette nouvelle à Paris, et j'aurai une bien plus grande satisfaction si vous l'apprenez de nous, de qui vous serez assuré de la santé de ces pauvres réchappés du naufrage, qui ont l'esprit plus libre que le corps,

[1] En 1637, de Séricourt, n'étant âgé que de 26 ans, renonça au monde, et vint se joindre à son frère aîné, le Maître, et fut comme lui solitaire à Port-Royal. Il est mort le 4 octobre 1650, âgé de 39 ans.

n'ayant rien perdu dans leur perte de la constance et du courage d'une âme chrétienne. Ne soyez donc plus en peine de faire des échanges et des compositions, puisque l'Écriture sainte dit que *ceux qui ont été vendus pour rien doivent être rachetés sans argent.* Vous dirai-je de qui je parle? ce n'est pas des pèlerins d'Emmaüs, mais de ceux d'Esselindre, que le Fils de Dieu a mis en liberté par sa pure grâce. Il n'est pas moins facile à sa providence, mon très-cher frère, de vous voir ici, qu'il lui a été possible d'y amener les autres; et je veux vivre dans cette espérance, de peur d'en être privée par mon incrédulité. Cependant la visite du Saint-Esprit occupera les nôtres pour les retirer de tout ce qui est moindre que les richesses infinies de ce divin Esprit qui nous sont offertes de sa libéralité divine. Nous n'avons du temps que pour vous assurer, mon très-cher frère, que nous sommes à vous dans toute l'étendue de nos devoirs qui ne nous permettent pas d'y mettre des bornes, puisque la charité n'en souffre point.

XXXIX.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Elle lui dit la consolation qu'elle éprouve de voir sa fidélité à se soumettre à Dieu.—Elle lui parle de madame de Saint-Ange.

Ce 21 juin 1635.

Vous ne savez peut-être pas en quel ennui nous étions de ne point savoir de vos nouvelles depuis un mois que l'on nous avoit mandé de Paris que vous deviez aller à Langres. Je vous y écrivis la veille de la Pentecôte [1]; je crois que la lettre a été perdue qui n'étoit d'aucune conséquence. Je ne savois où vous prendre, ayant su que vous n'étiez point là où Monseigneur de Langres avoit ordonné qu'on vous reçût comme lui-même; et M. de Chavigny, un de nos bons amis, vous vouloit loger chez lui si votre département n'eût été à l'évêché.

Je ne puis vous dire, mon bon frère, la consolation que vous me donnez de la fidélité que vous rendez à Dieu de soumettre si absolument vos intérêts et votre fortune à la règle de ses divins conseils, ne voulant rien que ce qu'il veut pour

[1] 26 mai.

vous, qui sera toujours ce qui sera pour la sanctification de votre âme qui gagnera pour l'éternité tout ce qu'elle aura perdu des avantages de la terre. Nous vous entretiendrons sur vos saintes pensées quand nous en aurons plus de loisir. Cependant je prends toute la part qu'il m'est possible au bon accueil qui vous a été fait par Mme d'Andelot et monsieur son fils, bien que ce soient des personnes que j'honorois déjà si fort que je ne puis presque y rien ajouter. Je n'écris qu'à Madame, réservant pour une autre fois de le faire à M. d'Andelot. Votre messager n'étant arrivé qu'à six heures du soir, qui vouloit ses réponses une heure après, mais il m'en faudra quatre pour le peu que j'écris étant assez mal habile. Je ne sais si j'ai rencontré dans la lettre de Mme de Saint-Ange. Je n'ai osé la laisser ouverte, craignant qu'on ne vous trouve plus. Si vous la recevez, vous n'aurez qu'à rompre le paquet, à y remettre celui que je vous envoie. Je vous dirai qu'il y a environ six mois que j'entendis parler de cette dame au provincial du tiers-ordre de Saint François, excellent prédicateur, qui lui donnoit de merveilleuses louanges, et me tenoit en admiration de la dépeindre si fort à Dieu dans la cour, où il me disoit, ce me semble, qu'elle a été quelques années. Je ne me mis pas autrement ce qu'il m'en disoit dans mon esprit, ne croyant pas avoir jamais l'honneur de sa connoissance; le nom seulement me demeura fort imprimé, qui m'a donné dans le cœur en lisant votre lettre. Il m'est avis qu'il me dit qu'elle avoit un fils fort jeune qui étoit un prodige de nature et de grâce. Je trouve votre bonheur incomparable de posséder des cœurs en qui le cœur de Dieu prend sa complaisance; mais je me plains, mon cher frère, que vous me fassiez passer pour une personne digne de votre confiance, qui n'est pas peu dire à des personnes qui vous connoissent pour n'être pas une âme commune; et cependant votre bonté vous rend capable de vous contenter de ce qui ne suffiroit pas à de beaucoup moindres que vous; et la confusion sera sur moi en qui l'on ne trouvera pas ce que l'on pense, si ce n'est que vous ayez communiqué votre aveuglement à celle avec qui vous ne voulez être qu'une même chose, ou que vous ayez tant de pouvoir que de rendre vos paroles véritables. Quoi qu'il en

soit, je veux bien être exposée à tout ce que vous voudrez faire de moi, sur qui vous avez un droit de père, et moi un devoir de soumission qui me fera toujours rendre à ce qu'il vous plaira, principalement à consentir que vous preniez pour sœur une personne qui m'est plus chère que moi-même, qui est notre bonne mère Jeanne de Saint-Joseph. Rien ne manque à cette alliance, puisqu'elle a pour vous un cœur si rempli de charité qu'il n'en faut pas demander davantage pour un bon frère : elle m'a priée de vous en assurer en la meilleure manière que je pourrois ; et ma sœur Marie de Jésus-Christ qui vous a toujours présent devant le Fils de Dieu et sa sainte Mère, à qui elle donne tous ceux qu'elle aime.

L'heure qu'il est m'oblige de finir sans jamais cesser d'être toute à vous, mon bon frère. Je vous assurerai que tout notre monde de Paris se porte fort bien, Dieu merci ; nous en avons des nouvelles de lundi dernier.

Adieu, mon cher frère.

XL.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Après une maladie que M. d'Andilly avait eue à la suite des extrêmes fatigues qu'il avait souffertes.

Ce 21 octobre 1635.

Depuis avoir reçu votre dernière lettre du 14 août je suis demeuré sans parole, n'en ayant point pour vous exprimer la douleur de mon cœur du pitoyable état auquel vous étiez réduit, que votre lettre ne me disoit qu'à demi, comme si vous eussiez eu peur de vous plaindre; mais j'apprenois le reste de la mère Marie-Angélique qui me représentoit vos souffrances avec tant de pitié que je ne pouvois faire autre chose que de m'affliger avec elle. Pendant ce temps je vous ai mis en la protection de la sainte Vierge et de Jésus-Christ son fils, leur représentant l'état saint de servitude vers eux que vous avez embrassé, et qui obligeoit leur charité divine de vous être favorable, vos travaux n'étant qu'une suite de leur dépendance, puisque vous avez plus regardé dans votre emploi (comme vous me l'avez bien voulu découvrir) l'obéissance à

la providence qui vous y destinoit, que votre intérêt particulier.

J'apprends que vous êtes maintenant hors des périls, mais pas encore remis de votre maladie ni des extrêmes fatigues que vous avez souffertes. Vous avez passé cette dernière année, mon très-cher frère, dans les renversemens étranges; il vous a fallu un courage nonpareil pour y persévérer, et nous ne savons ni vous ni moi quelles seront les suivantes.

Il faut être à Dieu d'une manière bien puissante pour se pouvoir promettre quelque repos en la vie, n'y en ayant point que dans une adhérence immobile à l'ordre de Dieu, voulant par-dessus toutes choses que ses volontés saintes soient accomplies en nous. Je vous abandonne à cette divine conduite, mon très-cher frère, afin que ce soit elle qui vous dirige en tout. C'est une excellente condition dans la prudence humaine d'être capable de prendre de bons conseils, mais c'est une chose encore plus nécessaire pour la perfection de la vie chrétienne de dépendre de l'esprit de Dieu qui veut être le directeur des âmes, choisissant pour elles les voies qui les doivent acheminer à leur salut éternel, non-seulement en général mais aussi en particulier; comme je crois qu'il a voulu expressément que vous portassiez le fardeau qui vous a pensé accabler, pour faire voir qu'il a des âmes non moins fidèles à se prodiguer par vertu, que le monde qui en a qui le font par intérêt ou par vanité, et qu'on ne dise plus que la dévotion apprend à n'aimer que son repos, y ayant de bonnes âmes qui se jettent dans les hasards quand leur condition leur fait connaître que Dieu les y oblige.

Nous entretenons notre agréable communication avec madame de Saint-Ange; il n'y a encore que deux jours que nous lui avons écrit, et reçu une des siennes peu de temps auparavant. Elle m'est extrêmement chère dans la recommandation que vous m'avez faite de l'honorer, déférant plus à votre connoissance que si j'avois fait expérience de sa vertu, sachant que vous êtes heureux en ces rencontres; témoin cette âme incomparable qui est maintenant devant Dieu, et celui qui vous l'avoit donnée duquel vous jouissez maintenant, et Dieu veuille que ce soit dans toute l'étendue de la confiance

que vous devez prendre en son excessive charité! Je vous désire cette grâce comme la plus grande miséricorde que le Fils de Dieu m'ait faite, et qui m'a apporté toutes sortes de biens; et je consens que nous en soyons privée pour le présent, afin que vous entriez en notre place, et je vous désire la facilité que je trouve à ouvrir mon cœur à ce saint prélat qui le reçoit avec une bonté nonpareille. J'ai besoin de la vôtre, mon cher frère, pour souffrir que je vous parle si librement. Nous vous offrons les commodités que nous avons de faire tenir des lettres à madame de Saint-Ange, ayant une voie fort sûre et prompte.

Il me reste à vous assurer que vos chères sœurs qui sont ici ont souffert avec vous, et respirent un peu maintenant que vous êtes soulagé; leurs cœurs sont pour vous devant Dieu, invoquant sa grâce et sa force sur votre âme à ce que vous surmontiez tout ce qui lui est contraire.

Adieu, mon bon frère.

XLI.—A Monsieur Arnauld d'Andilly.

Sur la mort de Madame de la Boderie, belle-mère de M. d'Andilly.

De notre monastère de Notre-Dame de Port-Royal,
Le 26 novembre 1635.

Mon très-cher frère, J'ai désiré de vous rendre mes très-humbles devoirs à mon arrivée en ce monastère attendant ce qui arriveroit de la suspension en laquelle vous étiez, et s'il plairoit à Dieu de mettre des paroles de joie en ma bouche pour la conservation de cette chère dame[1], ou de douleur pour sa perte. J'apprends que son conseil divin nous oblige à celle-ci, qu'il veut continuer sur vous une voie d'affliction et de souffrance, et que la fin de l'une soit le commencement de l'autre. Que faut-il dire à cela, mon bon frère, sinon que nous le voulons bien puisque son bon plaisir est tel? non qu'il aime nos douleurs parce qu'elles sont douloureuses, mais pour le bon effet qu'elles ont de nous porter à lui, où quand toutes choses nous manquent, nous trouvons notre vraie et unique consola-

[1] Madame de la Boderie, femme de beaucoup de mérite et de vertu, mère de madame d'Andilly, mourut le 25 novembre à Pomponne, où M. d'Andilly venait d'arriver de l'armée.

tion. Je vous dis, mon très-cher frère, ce que vous faites, et il vaut mieux que je fasse ce que je vous ai dit tant de fois, qui est que la part que je prends à vos intérêts m'oblige de les avoir présens devant Dieu comme les miens propres, pour invoquer sur vous la force de sa grâce, à ce qu'elle vous soutienne dans vos abattemens, et vous donne vie par la mort qu'elle opère en vous en tant de rencontres différentes. Il me reste à vous assurer que je veux être partout, en tout temps et en toutes choses,

Mon très-cher frère,

Votre bonne sœur et très-obéissante servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul.

Indigne religieuse bernardine.

XLII.—A Monsieur l'abbé de Saint-Cyran.

Elle lui rend compte de ses dispositions.

Mercredi, à quatre heures du matin (1636).

Mon père, Dans l'affliction où j'étois hier en la vue de ma faute, je ne peux faire autre chose que d'avoir recours à Dieu pour le supplier de me donner le moyen de la réparer. J'ai cru qu'il ne falloit pas différer davantage à retirer ma parole. Je fus trouver M. de P. à qui je dis que j'avois pensé à ce qu'elle m'avoit dit, et que cela ne se pouvoit pour beaucoup de raisons. Elle me répondit fort doucement que j'étois libre de faire ce qu'il me plairoit, que cette pensée étoit venue d'elle seule, et qu'elle n'en avoit encore rien mandé à la dame. Je la priai de ne lui en point parler, et la remerciai de ce qu'elle ne l'avoit point encore fait, et me retirai là-dessus, bien soulagée de voir le mal arrêté dans ses suites. Je ne me crois pas pourtant moins coupable devant Dieu, que je supplie recevoir ma pénitence, et qu'elle me serve de préservation pour ne plus retomber en de pareilles fautes, et de destruction de la racine qui les produit. Je vous supplie très-humblement, mon père, de me traiter selon l'étendue de la lumière que Dieu vous donne de mes plaies, qui me sont bien souvent inconnues, mais non pas insensibles, car mon cœur me reprend bien souvent quand ma raison m'excuse. J'expérimente que Dieu brise

les os de ceux qui veulent plaire aux créatures, me trouvant sans force et sans fermeté quand j'ai donné lieu à quelque accommodement humain, quoique imperceptiblement et ne croyant pas le faire. C'est un aveuglement qui est un mauvais effet d'une plus mauvaise cause, et un châtiment que Dieu fait des péchés que j'ai commis de cette nature. Je me trouve maintenant en paix et fortifiée, ce me semble, contre les surprises. Donnez-moi, s'il vous plaît, mon père, votre sainte bénédiction pour commencer d'être en vérité,

Mon père,

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante en J.-C.,

Sœur Agnès de Saint-Paul, I. R. B.

XLIII.—A Monsieur l'abbé de Saint-Cyran.

Pour l'inviter à prêcher le Vendredi-Saint.

Ce 21 mars, à une heure et demie (1637).

Mon père,—Il est temps que nous pensions à un prédicateur pour le vendredi saint, si nous ne voulons être sans sermon ce jour-là. Je ne me saurois résoudre à prier personne sans avoir tenté votre charité, car encore que vous m'ayez refusé beaucoup de fois, ce jour est si particulier qu'il me semble que toutes les raisons qui vous retiennent doivent cesser, et qu'il n'est pas possible d'avoir d'autres mouvemens que de componction en entendant non-seulement la parole mais les souffrances du Fils de Dieu qui ont une voix plus forte pour toucher les âmes que ce qu'il a dit. Je vous supplie très-humblement, mon père, d'y vouloir penser devant Dieu, et de me pardonner si j'ose vous faire cette proposition. Notre Seigneur nous permet de l'importuner, et nous promet qu'il accordera la troisième fois ce qu'il a refusé à la première. Je vous presse avec la condition que Dieu demande, c'est que votre volonté qui est la sienne, soit plutôt faite que la nôtre. Je le supplie de vous en donner une nouvelle connoissance, et qu'elle soit avantageuse pour nous. Offrez-nous, s'il vous plaît, à lui et à saint Benoît,

XLIV.—A Mademoiselle d'Atrie[1].

Pour lui témoigner sa joie des bonnes nouvelles qu'elle avait eues de sa santé et de son salut, et l'engager à attendre l'heure de Dieu avec autant de patience que de charité.

Ce 22 *octobre* 1638.

Ma très-chère sœur, Vous ne sauriez être plus mal édifiée de moi que je le suis de moi-même d'avoir tardé jusqu'à cette heure à vous faire paroître mes sentimens, contre la parole du Fils de Dieu qui dit : que *la bouche parle de l'abondance du cœur;* et cependant je me suis tue, ayant l'âme toute remplie de joie des bonnes nouvelles de votre santé et de votre salut. S'il eût plu à Dieu, après avoir opéré celui-ci, de nous refuser l'autre pour rendre seulement les anges témoins de votre heureux retour à lui, nous fussions pourtant demeurées obligées de le remercier infiniment dans l'espérance de ses miséricordes éternelles sur votre âme; mais de vous avoir donné deux vies tout à la fois, l'une pour lui, et l'autre que nous prétendons qui sera pour nous, c'est un sujet d'actions de grâces qui nous fait désirer qu'il soit lui-même sa louange, ne pouvant autrement satisfaire à la reconnoissance que nous lui devons. Il nous reste à demander à celui qui a rompu vos liens, qu'il brise les portes d'airain et les verrous de fer, pour rassembler en un les enfans de Dieu qui sont dispersés. Vos désirs pour cela, ma chère sœur, sont maintenant efficaces, et votre gémissement ne lui est point caché; mais peut-être que son heure n'est point encore venue; c'est pourquoi après avoir dit : *que votre règne advienne*, nous devons ajouter : *que votre volonté soit faite*, et l'attendre avec autant de patience que de charité. Je suis assurée de la dernière, mais je crains que vous manquiez en l'autre, qui néanmoins nous est nécessaire pour recevoir les promesses de Dieu. Je vous donne à sa divine bonté, ma chère sœur, afin que vous soyez la joie et la couronne de celui[2] qui a tant souhaité de former Jésus-Christ en

[1] Mademoiselle d'Aquaviva d'Atrie, alors retirée dans un monastère pour se préparer à être religieuse. L'abbé de Saint-Cyran lui a écrit plusieurs lettres. Elle est morte le 21 octobre 1676.

[2] L'abbé de Saint-Cyran.

vous. La grande part que vous avez en sa charité me fait croire que vous ne l'aurez pas petite dans les faveurs de Dieu, puisqu'il est un des plus fidèles dispensateurs de ses mystères. Consolez-vous en ces paroles, et me croyez, s'il vous plaît, autant que je suis, ma très-chère sœur...

XLV.—A Monsieur Arnauld.

Sur l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran et l'ordre donné aux solitaires de quitter Port-Royal-des-Champs.

Ce Jeudi-Saint, 21 *avril* 1639.

Mon très-cher frère, Il n'y a que moi à vous écrire, M. Singlin disant présentement la messe, après laquelle il confessera comme il a fait auparavant. La mère Angélique repose, étant fort lasse des Ténèbres. Ma sœur a le cœur fort bon et vigoureux, mais la main trop foible. Je vous dirai donc ce qui est nécessaire seulement; car s'il est jamais temps de se taire, c'est en ces jours très-saints. L'on vous envoie l'écrit, et l'on vous supplie très-humblement que les passages que vous enverrez à l'avenir soient traduits, et si vous pouviez faire le semblable de ceux que vous avez déjà donnés (desquels on est fort content), vous obligeriez beaucoup. Au reste, nous demandons à Dieu manifestement et en corps la délivrance de M. de Saint-Cyran. Jusques à présent j'avois fait des billets couverts, *propter metum Judæorum ;* maintenant je ne crains plus rien, et je pense que c'est la parfaite charité de Dieu qui nous ôte la crainte, et que c'est-à-dire que notre rédemption approche. Joignez-vous à nous, mes très-chers frères, comme je ne doute point que vous ferez de tout votre cœur. Ma mère[1] se porte tantôt bien, tantôt mal, et fort souvent si mal que nous ne savons ce qui en arrivera. Je crois que Dieu la conserve pour devenir toujours meilleure, car elle profite de jour en jour, Dieu merci. Ma sœur[2] espère d'entendre la messe le saint jour de Pâques, moyennant les charitables mains de ses bonnes sœurs qui feront l'office de l'ange vers Habacuc.

[1] Madame Arnauld, sœur Catherine de Sainte-Félicité.

[2] La mère Angélique. Elle avait été fort malade vers le carême. V. *Lettres de la mère Angélique,* t. 1, p. 150.

Adieu, mon cher frère; priez pour moi, je vous en supplie; vous ne sauriez croire combien je fais mal.

XLVI.—A la sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly, sa nièce[1].

Elle lui témoigne ses sentimens après sa seconde élection comme abbesse de Port-Royal[2]. Elle lui donne quelques avis sur la sincérité et la simplicité chrétienne. La paix intérieure se conserve par l'humilité.

Octobre 1639.

Ma sœur, Je n'eusse jamais cru que vous eussiez eu de la tendresse particulièrement pour moi qui n'ai rien d'attirant; je crois aussi que c'est de celle qu'a notre bon père pour l'Église, qui est la plus tendre de toutes, comme elle est la plus pure et la plus sainte; et il est bien convenable qu'elle s'étende sur les supérieurs que la même Église constitue, et qu'ils nous soient aussi sensibles qu'elle, puisqu'ils sont comme elle notre Jésus-Christ visible que nous devons parfumer de nos affections. Je reçois donc les vôtres, ma sœur, comme j'ai reçu la charge, mais avec la même crainte que je l'ai acceptée, craignant que l'orgueil de la nature ne se satisfasse en l'un et en l'autre; ce qui me fait vous supplier de demander à Dieu que cela ne soit point; et n'osant faire cette prière qu'à peu de personnes, je dis comme Job : *Ayez pitié de moi ; ayez pitié de moi, au moins vous qui êtes mes amis.*

J'ai été bien aise comme vous que vous ayez été engagée à nous parler, ayant peine de votre réserve, croyant que la sincérité qui recherche la correspondance et l'habitude, même

[1] La sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly était la première des filles d'Arnauld d'Andilly. Elle naquit en 1615, et fut mise à Port-Royal à l'âge de onze ans, pour y être élevée sous les yeux de ses tantes. A 15 ans, elle entra au noviciat où elle resta plusieurs années parce qu'on la destinait à l'établissement de la Maison du Saint-Sacrement. Elle alla comme postulante dans cette nouvelle maison, avec la mère Angélique, au mois de mai 1633, et revint à Port-Royal en 1638. Elle ne fit profession qu'à la fin de 1642 ou au commencement de 1643, et mourut le 23 décembre 1643, âgée de 29 ans.

[2] La mère Agnès fut continuée abbesse de Port-Royal à la fin de septembre 1639.

le profit, n'est point suffisante. La sincérité de grâce et qui naît d'humilité s'étendroit à toutes les créatures s'il étoit possible, et n'a de bornes que celles que la discrétion lui prescrit : hors cela toutes personnes lui sont propres, et d'autant plus qu'elles lui donnent lieu de s'exercer par son propre motif, qui est de renoncer à son secret, afin que celui qui sonde les cœurs n'y trouve rien de caché qui l'empêche de le purifier. Et c'est peut-être en ce sens que le prophète demande à Dieu qu'*il le purifie de ces choses occultes*, car il y a toujours beaucoup d'impureté dans ce qui est de plus secret en nous. Ne croyez pas être échappée de vous être ouverte à notre égard, car vous pouvez tomber dans une autre conduite que les nôtres, et peut-être qu'un de ces jours on vous donnera une maîtresse toute nouvelle. Hé ! quelle pitié d'être si longtemps novice, car l'obligation d'être sincère est encore plus pressante.

Mais je laisse cette mauvaise prophétie pour vous dire que je trouve en la faute dont vous vous accusez en votre billet, plus de manquement de simplicité que de sincérité, car après nous avoir dit la permission que vous avoit donnée M. Singlin de lire l'Évangile, puisque je ne vous l'avois pas refusée, vous deviez demeurer dans la confiance, et quelque temps après nous en reparler, comme vous l'avez fait à la mère Angélique, pressée de votre instinct ; car encore que ce soit le droit chemin pour vous d'aller à elle, néanmoins puisqu'il étoit arrivé que vous m'aviez parlé la première, il en falloit demeurer là et poursuivre simplement votre désir vers nous, et vous eussiez trouvé que ce n'étoit qu'une oubliance, n'ayant eu nul dessein de vous le refuser, ni pensée que ce fût un attachement : et je n'approuve pas que vous ayez ce soupçon-là de vous-même, vous devez bien plutôt attribuer cette dévotion à la bonne conduite que vous avez eue, et la cultiver comme un don de Dieu, car bien que votre vie ne corresponde pas à ses divines paroles, elle n'y est pas aussi contraire ; et vous devez espérer que Dieu vous fera la grâce de l'y conformer, n'étant pas assez qu'il donne le vouloir, s'il ne donne aussi le parfaire.

Pour ce qui est de ne vous point épargner dans les répré-

hensions, je me trouve fort libre pour ce regard. Quand vous pourrez vous assurer de votre conscience, assurez-vous aussi que Dieu inspirera de vous gouverner selon la droiture de votre cœur. Autrement, quelque désir que vous témoignassiez d'être conduite fortement, si l'on ne trouve en vous la force pour cela, on n'en fera rien ; et sans que vous le disiez, on le fera lorsque Dieu vous aura prévenue de la grâce de le bien recevoir.

Je ne m'étois point aperçue que vous eussiez rougi ; et quand je l'eusse remarqué, je ne m'en fusse pas mise en peine, ne croyant pas que votre paix intérieure tienne à si peu, quoique ce soit votre principal défaut de la laisser souvent altérer ; ce qui diminuera à mesure que vous deviendrez plus humble, car votre timidité ne vient que du contraire, à quoi votre nom ne contribue pas peu. Vous m'entendez bien, ma sœur, et c'est tout le profit que nous devons faire d'être proches, qu'en connoissant les défauts les unes des autres, conspirer à les ruiner en soi et en eux, par prières vers Dieu, afin que comme nous sommes tirées de la même masse de corruption, il nous fasse par sa miséricorde des vaisseaux d'honneur.

J'ai été fâchée contre vous de ce qu'il me sembloit que vous étiez bien aise de l'élection. J'attendois de mes sœurs et de vous un sentiment contraire, qui vous feroit désirer auparavant qu'il plût à Dieu m'en délivrer ; et depuis qu'il en a ordonné autrement, j'eusse voulu que vous eussiez tremblé avec moi pour la crainte de ses jugemens ; car vous ne sauriez manquer de reconnoître, sans un amour aveugle, que je n'ai point la grâce qu'il faut pour cela ; et je vous avoue que je ne l'ai acceptée que par humiliation de ce que je n'étois pas digne de la refuser, je veux dire d'avoir un mouvement si puissant pour le faire que personne n'y pût résister. Je laisse tout cela, ma sœur, pour vous supplier encore une fois de prier Dieu pour moi, qu'il m'imprime ces paroles : *servite Domino in timore*. J'ai été en doute si je vous devois r'écrire, parce que vous vous offrez de n'avoir point de réponse, et aussi que je ne croyois pas vous rien dire qui vous pût servir. Ces raisons me portoient à demeurer en silence ; néanmoins je crus qu'il valoit mieux m'en remettre à la providence de

Dieu pour le faire si elle me donnoit du temps; et en ayant trouvé à diverses reprises, j'ai cru le pouvoir prendre pour vous témoigner mes sentimens sur les vôtres, afin que cela vous oblige à être plus simple, voyant que je la suis à votre égard. Adieu, ma sœur ; priez Dieu pour moi, je vous en supplie pour la troisième fois en l'honneur de la sainte Trinité.

XLVII.—A la sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly.

Sur divers sujets.

Vers 1639.

Ma sœur, Je crois que vous ferez bien de remettre la sainte communion à dimanche, pour la raison que vous dites, étant vrai que les langueurs qui sont fréquentes et causées de négligence, doivent être expiées par quelque privation.

Vous pouvez envoyer ma sœur Marie de Sainte-Agnès aux écuelles quand il n'y en aura pas d'autres. Dites-lui que je la prie de venir demain dire matines avec nous, à l'heure de matines.

J'approuve ce que vous avez eu pensée de faire pour le silence. Il vaudra mieux que ma sœur Marguerite remette la communion à un autre jour, craignant qu'elle ne soit trop foible ; et pour marcher moins, elle entendra la messe à la petite grille.

Adieu, ma sœur ; je me porte bien, Dieu merci ; il n'y a que l'obéissance qui m'arrête ; j'ai bien mal à la tête néanmoins, mais je l'attribue au lit.

XLVIII.—A la sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly.

Elle lui explique ce qu'elle lui avait dit de la sincérité des novices, et de la nécessité de se préparer à tous les événemens. Elle l'entretient sur le retardement de sa profession.

Fin de 1639.

Ma sœur, Je pensois que vous ne diriez plus ce mot de très-chère, étant assez d'en avoir usé une fois pour faire connoître qu'il étoit dans votre cœur, où il faut qu'il demeure jusque dans trois ans que vous vous en pourrez servir peut-être plus sûrement qu'à cette heure, s'il arrive que vous y ayez moins

d'inclination. Car ce qui fait qu'on a moins qu'il ne faut pour les unes, vient qu'on a eu plus qu'il ne falloit pour les autres; et autant qu'on a été fidèle à retrancher le superflu, Dieu ajoute par sa grâce ce qui manque à la stérilité de nos affections, quand elles se doivent porter vers un objet qui leur est peu conforme. Et je crois que cette manière d'agir sans dépendre de son inclination est ce qui obtient la préparation d'esprit pour se rendre aux événemens, à quoi la prévoyance ne sert de rien qu'à faire souffrir avant le temps.

Ce que je vous ait dit d'une maîtresse des novices, n'a été que pour vous faire la guerre, en vous faisant connoître que je savois vos sentimens sur cela. Mais encore que cela ait été dit en l'air, il est certain, ma sœur, que cela pourroit arriver et pire encore, ne sachant pas combien il plaira à Dieu de rendre étroite la voie qui nous doit conduire à la vie ; et lors il n'y aura que sa grâce seule qui nous puisse soutenir. C'est pourquoi je pense que pour se bien préparer aux événemens, il n'en faut prévoir aucun en particulier, mais plutôt retirer sa pensée des choses qui pourroient arriver selon la condition où l'on est, pour embrasser en général ce que la divine providence nous a préparé de renversemens et d'épreuves pendant toute notre vie. Et ne trouvant en nous aucune force pour les porter (supposé que ce soient des choses contraires), cela nous obligera à la demander continuellement à Dieu, comme il nous est ordonné.

Ce que je vous ai dit de la sincérité des novices n'a été que par jeu : et parce qu'il ne faut pas parler par cet esprit, Dieu a permis qu'il ait mal réussi, car je vous avoue que je ne suis pas contente de votre réponse en ce point, et que je la trouve dans le propre jugement et la contradiction, n'étant point nécessaire d'alléguer celle que les professes doivent avoir, puisque cela ne vous regarde pas, et qu'il n'est pas question de témoigner votre bonne volonté pour l'avenir, mais d'embrasser avec simplicité celle qu'on vous propose pour le présent. Et c'est en quoi consiste la démission du propre jugement et la simplicité, de n'enchérir point sur ce qui est dit, mais en demeurer là, voyant qu'on a intention de vous y faire rendre, et non à autre chose. Et la vraie obéissance consiste à

tomber dans le même sentiment qu'ont ceux de qui nous devons dépendre.

Et pour nous éclaircir sur le même exemple qui me fait vous dire tout ceci, quoiqu'il ne soit rien en lui-même, et qu'il devroit n'avoir point été, comme j'ai déjà dit, ayant fait faute de vous parler par récréation; (néanmoins puisque je vous avois entreprise[1]) sur votre condition de novice, il ne falloit point faire mention des professes; et c'est une petite conjecture que cela vous a déplu, et que vous êtes ennuyée imperceptiblement d'être si longtemps comme vous êtes; ce qui pourtant ne mérite pas de vous mettre en peine, car enfin Dieu vous fait la grâce de le vouloir bien, et cela suffit; néanmoins l'amour-propre s'en veut venger en se déchargeant dans les rencontres; comme il me semble qu'il a voulu faire ici le plus sagement qu'il lui a été possible. Je finis ce point en vous obligeant de me dire sincèrement si vous n'aurez point été choquée, et estimé que j'épluchois de trop près ce que l'on me dit, ce qui peut bien être, encore qu'il me semble que je ne le fasse pas par cet esprit-là, ni pour ôter la liberté de tout dire qu'il faut toujours avoir.

Pour ce qui est des exhortations de M. Singlin, je vous quitte volontiers de l'obligation de faire des objections, pour donner lieu à la manière dont M. de Saint-Cyran vous a dit d'en faire usage, que je crois excellente, principalement pour la qualité de votre esprit, c'est pourquoi je n'ai garde de vous en vouloir tirer. Néanmoins, comme selon sa maxime, nos actions doivent tendre au repos et nos paroles au silence, je crois aussi que s'il faut avoir quelquefois des actions ou des paroles, elles doivent naître du repos et du silence; tellement qu'il pourra bien arriver qu'en vous taisant devant Dieu, et simplifiant votre esprit à l'égard des vérités qui nous sont dites, il en naîtra néanmoins des propositions qui ne seront point contraires à la simplicité ni au silence; sinon demeurez-y fidèlement comme dans votre voie, dont celui-là seul qui vous y a mise doit vous retirer; j'entends Notre Seigneur qui vous l'a imposée par l'entremise de son saint.

[1] Ces mots entre parenthèses ne sont pas dans le Ms. P.-R. 4.

XLIX.—A Monsieur Singlin[1].

Elle le prie de lui parler clairement et avec toute liberté, pour dissiper les ténèbres dont elle se laisserait envelopper.

Lundi à six heures (*vers* 1640).

Mon père, Je commencerai, s'il vous plaît, celle-ci par où vous finissez la vôtre, où vous dites que vous ne savez si vous ne prenez point trop de liberté. Ce mot m'a touchée, ne désirant rien davantage, sinon que vous l'ayez entière et absolue sur moi, et il me semble que je l'ai toujours voulu ainsi; mais les ténèbres de mon esprit s'y sont opposées souvent, sans que je m'en aperçusse. Que s'il eût plu à Dieu de vous inspirer plutôt de les dissiper, je crois que je ne fusse pas demeurée si longtemps dans l'erreur. Mais il eût fallu parler bien clairement, car il est incroyable combien j'ai l'esprit fermé aux choses pour lesquelles je suis prévenue de respect humain, ce qui me fait faire une infinité de fautes sans que je le veuille. J'ai déjà passé par là au sujet de Mgr de L.[2] dont Dieu me sépara tout d'un coup, et je me rendis à Dieu pleinement pour rompre avec lui, sans me soucier de tous les reproches qu'on m'en pouvoit faire. Et cependant, en des occasions sous de faux prétextes de sa qualité et des obligations que je lui avois, je lui rendois des devoirs qui n'étoient nullement à propos; et si M. R.[3] ne m'eût fait la charité de me donner lumière, je fusse rentrée dans mon engagement, non pas quant à l'affection qui

[1] Antoine Singlin fut confesseur des religieuses de Port-Royal pendant 26 ans, et leur supérieur pendant 8 ans. Vers l'année 1634 il s'attacha à l'abbé de Saint-Cyran. Ce fut lui qui présenta Singlin à M. de Gondi, archevêque de Paris, qui lui donna mission pour confesser les religieuses de Port-Royal. L'abbé de Saint-Cyran ayant été arrêté et conduit au château de Vincennes, le 14 mai 1638, Singlin demeura seul chargé de la conduite des religieuses et des solitaires de Port Royal. Le 24 septembre 1649, l'archevêque lui interdit la prédication; et le 1er janvier 1650, il lui rendit les pouvoirs de prêcher. En 1656, le cardinal de Retz le fit supérieur des deux maisons de Port-Royal-des-Champs et de Paris. En 1661, il fut obligé de se retirer et de se cacher pour éviter la persécution. Il est mort le 17 avril 1664, âgé de 57 ans.

[2] M. de Langres.

[3] L'abbé de Saint-Cyran.

s'étoit entièrement déprise, mais par embarrassement, ne pouvant concevoir qu'il fallût se séparer si manifestement : et je ne l'ai fait qu'à force qu'on m'a entreprise là-dessus ; ce que M. R. faisoit avec peine, et en me disant que ce n'étoit pas à lui à me dire cela ; mais je le priois toujours de continuer et d'avoir égard à mon aveuglement. Je vous fais la même supplication, mon père, et vous supplie très-humblement de l'accepter en considération de M. R. qui me traitoit ainsi, et ne s'est point rebuté de mes rechutes que Dieu permet, comme je crois, pour m'humilier : car il est vrai que je m'étonne comme il est possible de se tant méprendre sur des sujets dont on est si bien instruit ; mais comme il faut grâce pour chaque action, il faut aussi une lumière particulière pour chaque rencontre.

Je vous ai dit ma faute simplement, sans vous faire connoître le sentiment que j'en avois, qui est tel que vous le dites, me regardant comme si c'étoit moi-même qui eusse communié en mauvais état, et je ne sais si Dieu ne m'a point regardée de la sorte dans la communion que je fis ce jour-là. J'ai à vous demander très-humblement pardon de deux fautes que je fis hier à votre égard, mais le temps ne me le permet pas, étant l'heure du chapitre, pour lequel je vous demande votre bénédiction, s'il vous plaît.

L.—A Monsieur Singlin.

Elle le remercie de ce qu'il lui avait écrit, lui fait connaître ses dispositions, etc.

Vendredi à neuf heures et demie ; achevée à une heure et demie après midi.
23 *février* 1640.

Mon père, Je ne pensois pas vous donner de la peine ni vous prendre tant de temps. Pour le premier il me semble que l'esprit de Dieu vous est si présent que c'est à vous à qui il est dit : *Avant que vous m'invoquiez, je dirai : me voici.* Je le dis, mon père, sans intention de vous donner de la louange, mais dans l'expérience que je fais qu'à l'égard des âmes vous ne vous méprenez point à leur montrer la voie de Dieu et à reconnoître ce qu'il demande d'elles ; et vous devriez, ce me semble, avoir plus de peine à suivre les âmes qu'à les conduire ; puisque l'esprit de Dieu en elles ne leur doit inspirer qu'assu-

jettissement, et à vous direction et connoissance. Je ne m'attendois aussi qu'à trois lignes de réponse, et votre charité s'est étendue à trois pages, de quoi je vous remercie très-humblement; car encore que je ne les aie pas attendues ni désirées, elles ont été pourtant les bien-venues, hormis l'appréhension que j'ai de me les rendre inutiles.

Pour ce qui est de ma confession, la remise est conforme à mon instinct qui étoit de la faire la semaine prochaine, et je n'avance que pour avoir entendu dire que vous aviez inclination de confesser les premiers jours du carême. Je ne veux pas pourtant dire que je la ferai en ce temps, car ce sera ce qu'il vous plaira; et bien que j'eusse désiré ne point communier auparavant, je ferai néanmoins ce que vous m'ordonnez de m'en rapporter à M. D., qui est assez porté à m'en priver quand je lui propose, ce que j'avois cessé de faire depuis quelque temps, voyant que vous n'approuviez pas que je m'en retirasse si souvent. Ce que je vous ai dit, mon père, qu'il ne me connoît pas, n'est pas que je veuille dire qu'il me croie plus innocente que je suis, car je pense au contraire qu'il est fort mal édifié de moi, et avec raison; et je ne désire pas non plus qu'il me soit plus sévère, car je sais bien que je ne le pourrois porter, non-seulement par foiblesse, mais par contradiction d'esprit, trouvant à redire à tout ce qu'il fait, ou peu s'en faut, parce que je m'imagine que son procédé n'est point par conduite de grâce, mais par raison et efforts humains dans lesquels il met les âmes; et c'est ce que j'estime un joug qui charge, et ne soulage point comme fait celui de Notre-Seigneur; au lieu que les paroles de ceux qui sont dans un autre esprit opèrent ce qu'elles signifient, humiliant l'esprit si elles sont de repréhension, l'encourageant s'il est abattu, etc. Je voudrois bien ne point faire ce discernement-là, et je le condamne comme une marque de ma mauvaise disposition qui m'empêche de considérer que c'est Jésus-Christ qui confesse, voulant que cette vérité me soit sensible. Ce n'est donc pas sans raison que je me plains; et je ne le ferois pas, si ce n'étoit pour dire la raison qui me fait désirer autre chose.

Je ne sais, mon père, comme vous avez reconnu que j'étois dans la défiance de la bonté de Dieu vers moi, car je le cache

tant que je puis et à moi-même et aux autres, sachant combien je suis obligée d'espérer en lui qui m'a fait tant de grâces; mais les voyant comme perdues, il est vrai que je crains extrêmement d'être du nombre de ceux à qui elles ne serviront que de condamnation, et cela même me fait plus craindre que tout le reste, voyant que ma crainte vient de peu de charité, ou pour mieux dire d'amour-propre. Les paroles qu'il vous a plu me proposer ont relevé mon esprit vers Dieu, qui est ce que je tâche de faire quand cela me presse, comme il fait presque toujours si je ne suis dans la stupidité, ce qui est encore pire.

Ma sœur Madeleine n'attendoit point de réponse à sa lettre, et il n'y en avoit point aussi, c'est bien assez que vous preniez la peine de les voir; pour moi, je ne prétends que cela quand je vous écris des choses de mon âme, si ce n'est que Dieu vous donne le loisir et l'instinct de m'en dire votre sentiment qui m'est toujours fort utile. Je suis étonnée, mon père, que vous m'ayez refusé si peu de chose que de me passer de pain le soir, cela ne m'eût rien coûté du tout. Mais puisque vous ne le voulez pas, je prendrai autre chose.

Ma sœur de Rotelin nous a écrit; j'aurois besoin de vous parler sur son sujet et sur celui de l'abbesse de Dol : ce sera à votre commodité. Je me recommande à vos saintes prières. C'est demain le jour que ma mère a pris l'habit. Elle n'a point communié depuis la Chandeleur. J'avois pensé à cette *fête* qui fait le milieu entre les deux Notre-Dame, mais je ne sais si ce seroit votre sentiment, et il est trop tard de le proposer si on les veut faire communier toutes.

LI.—A Monsieur Singlin.

Elle lui rend compte de ses dispositions, et lui demande sa bénédiction et ses prières.

Vers 1640.

Mon Père, Je pense vous devoir rendre compte de ce qui m'est arrivé cette nuit. Je me suis réveillée dans une angoisse de cœur que je ne saurois exprimer, tant elle étoit pressante, qui regardoit mon salut, laquelle n'a point été précédée d'aucun songe ou pensée, sinon ce qu'on nous dit hier au sermon

qui ne m'avoit pas pourtant fait grande impression. J'avois quand et quand une défaillance d'esprit qui m'assiégeoit de si près que je ne pouvois presque prier Dieu, au moins c'étoit dans une si grande détresse qu'il me sembloit que j'offensois Dieu de le prier, et que ce n'étoit que la crainte et la peine qui me le faisoit faire. J'ai été deux heures comme cela, ne sachant ce qui en arriveroit, car il me sembloit que mon esprit s'en alloit troublé. Nous avons dit notre office dans cet état, pendant lequel je me suis accoisée et me suis trouvée fort en paix quand il a été dit. Je pense, mon père, que c'est une menace que Dieu m'a faite pour me rappeler à lui, ayant besoin d'un renouvellement d'esprit pour sortir de mes désordres; car c'est une chose étrange de mes continuelles distractions, légèretés, empressemens, mauvaises humeurs, impatiences, rebuts des sœurs, et semblables choses. Je vous supplie très-humblement, mon père, de veiller sur moi pour me redresser, puisque je n'ai personne qui le fasse. Ce n'est pas que je ne reconnoisse que vous avez beaucoup d'application à moi, et je ressens les effets de votre charité en toutes les occasions. Mais il me semble que vous ne vous défiez pas assez de moi, croyant peut être mes fautes moins volontaires qu'elle ne sont, comme j'ai sujet de croire par mes fréquentes rechutes.

Celle-ci est pour vous demander en toute humilité votre bénédiction et vos prières pour m'obtenir la grâce d'entrer dans une voie plus étroite et plus solide, car je ne tiens à rien me laissant emporter à toutes sortes de rencontres. Je vous disois ces jours passés dans un billet que j'eusse voulu n'être pas pire que ma sœur Marie-Claire. Il m'est demeuré un scrupule d'avoir dit cela, parce qu'encore que je ne doute point qu'elle ne soit meilleure que moi, je ne voudrois pas changer mes défauts aux siens, ce qui montre que mes fautes ne me déplaisent pas assez, et que je crains plus celles qui paroissent davantage, quoique plus légères que les miennes.

LII.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur les avantages des maladies, et le fruit qu'on en doit retirer.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce jeudi, 4 octobre 1640.

Je suis bien fâchée, ma très-chère sœur, de vous manquer au besoin. Si on ne craignoit point la fièvre pour moi, je serois souvent auprès de vous pour faire souvenir de ne pas recevoir la grâce de Dieu en vain ; car c'en est une fort avantageuse que d'être malade, puisqu'on appelle les maladies des visites de Dieu. C'est assez de quoi consoler une personne dans cet état, de se souvenir de cette vérité que Dieu est avec elle, et que sa présence fait en elle tous les effets à quoi elle désire de contribuer en un autre temps. Tout ce que l'on fait pour attirer Dieu en soi-même, est fort imparfait et fort interrompu ; au lieu que la maladie agit toujours et éloigne les empêchemens que nous apportons à l'œuvre de Dieu, ne permettant point à l'amour-propre de chercher ni de trouver ses satisfactions. Il ne faut donc pas se plaindre que cet état nous prive de l'application qu'il faut avoir à Dieu. Il est vrai qu'il ne permet pas de former des pensées capables de nous occuper l'esprit ; mais il suffit de se souvenir quelquefois que Dieu nous voit, et que nous sommes l'objet de sa complaisance si nous souffrons avec une entière soumission à sa volonté. Les jours que vous n'avez point de fièvre, et que vous n'êtes pas néanmoins capable de vous guère occuper ni à la prière, ni à la lecture, ce sera assez de vous tenir en repos, et d'éviter les trop grandes dissipations qui font tort au corps et à l'esprit. Offrez à Dieu tous les remèdes pénibles qu'il faut faire dans la maladie, pour satisfaire aux immortifications de la santé qui seroient bien plus faciles à éviter ; mais parce que la mortification est volontaire et qu'on a peu de bonne volonté, on laisse passer presque toutes les occasions qui s'en présentent. Prenez garde d'être sérieuse ; ce qui n'empêche pas qu'on ne prenne quelquefois du divertissement, mais ce ne doit pas être d'une manière enjouée, et en se servant de paroles et de termes impertinens, comme si l'on étoit dispensé dans l'infirmerie de la gravité religieuse qui

doit accompagner partout. Quand vous aurez quelque besoin, la mère-prieure aura assez de bonté pour vous donner du temps quand vous la ferez prier de vous aller voir. Je prie Dieu, ma très-chère sœur, que le fruit que vous aurez tiré de votre maladie vous rende une nouvelle créature quand vous serez retournée dans la santé.

LIII.—A Monsieur l'abbé de Saint-Cyran.

Sur la maladie de Mme Arnauld, sœur Catherine de Sainte-Félicité. Mort de Mme de Feuquières. De Luzancy est blessé d'une chute de cheval.

Ce samedi, 10 novembre 1640.

Mon père, Ma pauvre mère est si malade qu'elle n'en peut plus. Elle souffre des douleurs extrêmes par tout son corps, qui lui durent sept ou huit heures sans relâche. Elle les a eues une fois onze heures de suite. Elles lui laissoient au commencement la liberté de prier Dieu, mais elles sont devenues si violentes qu'elle ne peut plus rien faire que se plaindre, ce qu'elle fait bien doucement, encore qu'elle ne le croie pas ayant bien peur d'être impatiente. Elle vous supplie très-humblement de l'offrir à Dieu, et de lui demander pour elle la patience et la (persévérance), pour souffrir jusqu'à la fin de sa vie tout ce qu'il plaira à Dieu. Elle a été saignée sept fois pour ce mal-là depuis cinq semaines. Il n'y a que ce remède qui la soulage, mais elle ne le pourra pas toujours porter.

Il nous est arrivé deux autres afflictions depuis quatre jours, qui sont la mort de ma cousine de Feuquières dans sa fausse religion, et la blessure du troisième fils de mon frère, qui est page[1], lequel est tombé de dessus un cheval et s'est extrêmement blessé à la tête. M. Juif ne désespère pas de sa vie. Il trouve le mal fort grand et long à guérir. On lui a fait d'horribles incisions. Mon frère[2] n'en sait encore rien. Il est à Saint-Ange. C'est mon frère de Saint-Nicolas[3] qui l'assiste avec un

[1] Charles-Henri Arnauld de Luzancy, fils d'Arnauld d'Andilly. Le 22 mai 1642, n'étant âgé que de 20 ans, il renonça au monde et se retira à Port-Royal avec ses deux cousins-germains (le Maître et de Séricourt), qu'il n'avait point vus, et à qui il n'avait pas même écrit depuis qu'ils avaient quitté le monde.

[2] Arnauld d'Andilly.

[3] Henri Arnauld, depuis évêque d'Angers.

soin nonpareil, comme il fait tous ses parens et amis. Mon Dieu, mon père, que n'est-il à Dieu comme il faut, afin que ses bonnes qualités soient vraiment bonnes! Je me trouve très-indigne de le demander à Dieu, me trouvant semblable à lui pour ce qui est d'être humaine. J'espère en vos saintes prières pour cela, et celles de ma mère, qui est en quelque repos de ses autres enfans hormis de lui.

Nous demanderons à Dieu la grâce d'honorer saint Martin, pape, pour qui vous avez tant de dévotion. Je le proposerai à nos sœurs dans le rapport que vous nous dites qu'il a au Saint-Sacrement, étant mort pour l'Incarnation. Nous n'entendons pas bien ce que vous désirez que nous fassions de lui dédier notre première église, le peu d'espérance que nous avons d'en avoir jamais une autre que celle qui nous en sert maintenant nous empêche de vous supplier de vous expliquer là-dessus. Il suffit que Dieu vous entende, puisque c'est lui qui vous l'inspire. Nous lui demanderons l'effet de votre instinct, et qu'il nous donne grâce pour y entrer. Nous croyons que ce sera demain la profession de ma sœur du Fargis[1]. Nous la recommandons en toute humilité à vos saintes prières et toute la maison.

LIV.—A Monsieur Le Blanc, official et grand vicaire de l'archevêque de Paris.

Pour lui demander la permission de recevoir à Port-Royal la mère-prieure de Saint-Aubin[2].

De Notre-Dame de Port-Royal, ce 22 août 1641.

Monsieur, La révérende mère prieure de Saint-Aubin étant malade depuis longtemps sans pouvoir être soulagée des re-

[1] La sœur Marie de Sainte-Madeleine du Fargis fit profession le 11 novembre 1640, qui était le XXIVe dimanche après la Pentecôte.

[2] Madame de Martinville, prieure de Saint-Aubin, ordre de Citeaux, diocèse de Rouen, alla à Port-Royal pour y étudier la réforme en 1628, elle ne put y rester alors que trois mois. Trois ans après elle y passa huit mois. Toujours unie à la mère Angélique, elle ne fit jamais rien dans son monastère sans l'avis de cette mère. En 1641, elle fut attaquée d'une maladie extraordinaire pour laquelle il fallut l'amener à Paris. Elle se fit conduire à Port-Royal, et y passa 4 mois et 12 jours. Elle y mourut le 14 janvier 1642.

mèdes, elle a désiré de se faire traiter par les médecins de Paris; et pour cela nous a fait prier de la recevoir pour six semaines en notre monastère, accompagnée d'une ou deux de ses religieuses, ce que nous nous trouvons obligées de lui accorder, sous votre bon plaisir, ayant une particulière affection à cette bonne mère qui a déjà séjourné deux fois céans, avec votre licence, pour se conformer à nos observances, étant d'un même ordre et d'un même dessein de le bien garder. Je vous supplie donc très-humblement, Monsieur, de nous accorder cette permission qui nous donnera moyen de pratiquer la charité et l'hospitalité, laquelle nous est tant recommandée par notre règle, et dont les occasions n'arrivent que rarement. En attendant ce qu'il vous plaira d'en ordonner, je supplierai Notre-Seigneur qu'il vous conserve pour sa gloire. C'est,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissante servante et fille en Notre-Seigneur,

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R^se ind.

Et plus bas est écrit :

Ma très-chère sœur,

Puisque vous êtes d'avis d'exercer les œuvres d'hospitalité et de charité à la bonne mère-prieure de Saint-Aubin, comme vous me témoignez par votre lettre ci-dessus, je vous accorde la permission que vous me demandez, en me recommandant à vos prières et celle de votre communauté. Je vous assure que je suis, ma très-chère sœur,

Votre serviteur plus affectionné en Notre-Seigneur,

Le Blanc.

Ce 22 août 1641.

LV.—A Monsieur Singlin.

Au sujet de la mort de la mère de M. Singlin[1]. Elle regrette qu'elle n'eût pas demandé d'être enterrée à Port-Royal.

Mardi, à deux heures après midi (fin de 1641).

Mon père, Je suis sensiblement touchée de ce que nous

[1] Elle était économe générale de l'hôpital de la Pitié.

serons privées du corps de la chère défunte. Si nous étions vraiment pauvres devant Dieu, il lui auroit donné la pensée de se donner à nous.

Je ne sais comment prendre ce qu'il vous plaît de nous dire ; c'est un excès de bonté et d'humilité qui ne me permet pas de me mettre assez bas pour y correspondre. Je sais bien qu'avec une âme comme la vôtre il ne se perd rien, et que la piété et l'affection que vous avez eues pour votre bonne mère doit passer à d'autres, et je reçois avec grande révérence la part qu'il vous plaît de m'y donner, espérant que l'esprit de grâce qui a été en elle et qui l'avoit rendue si bonne mère envers ses enfans, passera en vous, et vous rendra doublement père des âmes que Dieu vous a données, dont je suis la plus indigne. Nous avons intention de faire pour elle comme pour une de nous ; ce sera au jour que vous choisirez, auquel j'y pourrai bien assister s'il plaît à Dieu. Je vous supplie très-humblement de prendre quelque repos et de la nourriture pour l'amour d'elle qui désiroit tant votre conservation.

LVI.—A Monsieur l'abbé de Saint-Cyran.

La mère Agnès écrivit cette lettre dans une grave maladie qu'elle eut en 1642, pour faire ses derniers adieux à l'abbé de Saint-Cyran et lui témoigner son désir d'aller vers Dieu.

Le jour de la sainte Octave, à cinq heures du soir, 26 *juin* 1642.

Mon père, Je me suis servi jusqu'à cette heure de l'entremise de la charité de M. Singlin pour vous rendre les très-humbles actions de grâces que je dois à la vôtre, qui m'est une vive image de celle de Dieu ; et étant peu spirituelle comme je suis, j'ai sujet de dire que l'expression que vous faites de ce que vous êtes aux âmes à qui vous ne devez rien que par une pure charité, m'a été d'un grand secours pour concevoir quelque chose de celle de Dieu qui m'a soutenu dans d'extrêmes défaillances. Je n'ai plus maintenant de pensée que je dois retourner à la vie, il me semble que Dieu me fait la grâce de vouloir bien aller à lui de bon cœur, quoique dans la vue que je lui suis redevable en tout, et ne lui ai rendu que des ingratitudes infinies. Je vous ai entendu dire que vous avez plus d'union avec les morts qu'avec les vivans ; je me réjouis

d'être en ce rang pour vous être plus proportionnée. Je crois, mon père, que vous n'aurez pas désagréable que je vous recommande la maison, et qu'il vous plaise d'y conserver le don inestimable que vous y avez fait de M. Singlin. Nous avons reçu des assistances de lui qui surpassent toutes paroles. Il y a deux sœurs auprès de nous, qui sont mes sœurs de Mauroi [1] et de Bulloyer [2], qui ont pris d'étranges peines pour me soulager. Je vous supplie très-humblement de prier Dieu pour elles en récompense. Je ne vous dis rien de la mère Angélique, parce que je ne suis à vous que par elle. Je lui laisse ma place afin que la sienne soit double. Dieu s'est servi d'elle en tous les temps de ma vie pour me mettre dans la vérité et la charité. Adieu, mon père; je me prosterne à vos pieds pour recevoir votre sainte bénédiction.

LVII.—A Monsieur Singlin.

Pour lui demander sa bénédiction.

(*Vers juillet* 1642.)

Mon père, Encore que je n'aie rien à vous mander, je ne saurois m'empêcher de vous écrire pour vous demander votre bénédiction, afin que vous me trouviez meilleure que vous ne m'avez laissée. Je voudrois bien faire une petite retraite pour cet effet, s'il plaît à notre mère de me le permettre pendant que je ne puis rien faire pour la soulager. Je me porte de mieux en mieux, Dieu merci; mais selon la foi je pense que je devrois désirer d'être encore malade, mon âme se portant mieux lors qu'elle ne fait à présent. C'est pitié que nous n'entendons point de nouvelles de la bonne mère malade; nous continuons de prier Dieu pour elle et de toujours trembler. Notre mère nous a fait peur de son mal de gorge; elle est mieux, Dieu merci.

[1] Sœur Marguerite-Agnès de la Trinité Mauroi. Elle est morte le 18 octobre 1644.

[2] Sœur Louise de Sainte-Madeleine le Camus de Bulloyer de Romainville. Elle est morte le 15 janvier 1646.

LVIII.—A Monsieur Arnauld d'Andilly,

Qui avait été malade à l'extrémité dans le même temps que la mère Agnès. Dispositions chrétiennes avec lesquelles il faut rentrer dans la vie.

De notre lit, ce 12 août 1642.

Mon très-cher frère, Nous avons rendu nos actions de grâces à Dieu de votre santé avec autant d'affection que nous la lui avions demandée. Je l'ai regardée comme un don de la main de Dieu non-seulement comme auteur de la nature, qu'il répare comme il lui plaît, mais comme Dieu de la grâce qui vous veut faire être à lui plus que vous n'avez encore été en renouvelant votre corps et votre âme. Je dois tirer la même conséquence pour moi qui avois mérité la mort et m'étois rendue indigne de vivre ; si Dieu n'eût détourné ses yeux de moi, pour les jeter sur des âmes qui lui sont agréables, qui ont désiré qu'il me laissât encore vivre ; ou plutôt c'est moi qu'il a regardée, pour donner lieu à la grâce qu'il me veut faire de lui rendre plus d'amour et de fidélité que je n'ai fait jusqu'à présent. M. R.[1] donne à tous ses amis cette devise : *Ego autem Christi.* Elle nous doit être maintenant en particulière recommandation, ayant été rachetés de la mort par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui en se donnant à nous en viatique a eu dessein de nous nourrir pour la vie présente, et non pour la future, nous réservant, comme j'espère, cette grâce pour une autre fois. C'est encore à nous qu'appartiennent ces paroles, qu'*il faut que ceux qui vivent ne vivent plus à eux-mêmes, mais à celui qui est mort et ressuscité pour eux.* Je ne vous puis dire, mon cher frère, combien je me trouve empêchée à ce renouvellement, qui me montre une voie plus étroite que je ne l'avois point encore comprise. Je me promets que Dieu fortifiera mon esprit, quand il aura tout à fait réparé mon corps, et qu'à même temps que je pourrai marcher librement par le monastère, je commencerai à courir par la voie de ses commandemens.

Tout ce que je désire pour moi-même, je le souhaite pour

[1] L'abbé de Saint-Cyran.

vous, mon très-cher frère, et je demande à Dieu qu'il donne plus de grâces à celui de nous deux qui la doit mieux employer, afin qu'elle ne soit pas reçue en vain, et que nous ne manquions pas de la principale de toutes les grâces, qui est celle de correspondre à la grâce, comme on nous a appris de lui demander tous les jours. Je finis pour mettre ma lettre entre les mains de M. Singlin qui la rendront meilleure qu'elle n'est.

LIX. — A Monsieur Singlin.

Sur une petite rechute qui la retenait au lit.

Dimanche, 19 *octobre* 1642.

Mon père, Je vous écris du lit où Dieu m'a réduite ces deux jours, lui ayant plu de choisir deux fêtes pour m'exclure de la sainte messe et de la communion. Je vous confesse, mon père, que j'ai été fort surprise de me voir en cet état, et que je suis obligée d'avouer que j'abuse de la santé, me reprenant si fort moi-même que j'en oublie la mort intérieure dans laquelle nous devons vivre pour nous bien disposer à la mort. J'ai été bien marrie de cette petite rechute, parce que j'avois des desseins qui s'en iront par terre. Je voulois aller chanter à la fête des onze mille Vierges, mais Dieu veut que je les honore plus secrètement ; c'est le jour que je suis entrée en religion, il y aura quarante-deux ans. Je vous supplie très-humblement de m'offrir à Dieu pendant leur octave. Nous avons bien langui après vos nouvelles qui ne vinrent qu'hier samedi. Ce seroit maintenant à moi à demander vos maux qui vous viennent bien mal pendant que vous serez continuellement occupé à votre visite et à la consolation de la malade. Mais pour dire le vrai, je voudrois que vous en fussiez quitte et moi aussi, tant j'appréhende de souffrir. Je n'ai plus aucun mal sensible maintenant, dont je suis fort aise. Je prie Dieu de me faire la grâce de dire *Paratus sum et non sum turbatus,* en vérité.

Ma sœur Marguerite de la Trinité vous salue très-humblement.

LX.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin d'Elbeuf[1].

Elle l'avertit de l'importance d'une faute qu'elle avait commise.

(*Novembre* 1642.)

Ma très-chère sœur, J'avois commencé à vous écrire hier au soir, mais il me survint un empêchement qui ne me permit pas d'achever. Je vous supplie très-humblement de ne pas rendre inutile la lumière que Dieu vous a donnée de votre faute, qui ne peut être petite étant volontaire et avec complaisance, outre que vous l'avez souvent réitérée, et que vous étant accusée on vous en a fait voir l'importance et l'obligation que vous aviez de vous en abstenir particulièrement pour le mouvement de vengeance qui peut accompagner vos paroles. Vous avez sujet de craindre que le sentiment de componction que vous avez eu de cette faute n'ait pas été véritable, voyant que vous y retombez volontairement. C'est la règle que vous devez tenir pour connoître vos fautes, que de remarquer de quel esprit vous les faites, car plus elles sont volontaires, et plus elles sont grièves.

Je vous supplie de prier Dieu trois fois tous les jours pour Monseigneur le cardinal[1], jusqu'à ce qu'il soit en un autre état, et de le faire avec désir que Dieu vous donne des sentimens chrétiens pour lui, et que la miséricorde que vous exercerez en son endroit vous rende digne que Dieu vous la fasse, comme je l'en supplie de tout mon cœur.

[1] La sœur Catherine-Henriette de Saint-Augustin de Lorraine d'Elbeuf. A l'âge de 9 ans elle entra à P.-R. pour être pensionnaire. Quand elle eut 16 ou 17 ans, Dieu lui donna le désir d'être religieuse. Elle en écrivit à l'abbé de St-Cyran qui lui répondit. (*Lettres* 93, 94, 95, 96, édition de 1679.) On la retint longtemps au noviciat. Enfin elle obtint la permission de ses parents; mais étant tombée malade peu après, on lui donna l'habit le 21 octobre, et elle mourut le 22 octobre 1645, âgée de 22 ans et demi.

[2] Le cardinal de Richelieu, mort le 4 décembre 1642.

LXI. — A la sœur Catherine de Sainte-Agnès Arnauld d'Andilly.

Sur les moyens d'acquérir le recueillement intérieur et sur la grâce de la profession religieuse.

(*Commencement de* 1643.)

Ma très-chère sœur, Quand nous vous avons dit que je vous croyois exempte de réflexion, je n'ai pas estimé que ce fût un privilége de votre esprit naturel, que je me doute bien n'être point dans l'inclination à la simplicité; mais j'ai cru que c'étoit un don de grâce que vous deviez à la conduite de M. de Saint-Cyran, qui auroit formé en vous comme une autre nature qui auroit prévalu sur la première. Je ne désiste pas de ma créance pour ce que vous m'en dites, référant tout ce qui y est contraire à une infirmité involontaire qui se guérira peu à peu, à mesure que la grâce prendra de plus fortes racines. Je ne doute pas que ce vous soit un temps bien pénible que celui que vous ne pouvez employer qu'à votre repos, car je trouve que le lit est ennemi du recueillement; néanmoins on est en effet recueilli quand on désire de l'être, et qu'on laisse passer les distractions sans autre résistance qu'un simple refus, qui porte dans l'âme un renouvellement d'attention à Dieu, quoique sans pensée expresse. Il ne faut pas s'étonner si les pensées de Dieu sont passagères, et les distractions permanentes, celles-ci nous étant propres, et les autres des regards de Dieu sur nous dépendans de son bon plaisir; c'est pourquoi il les faut recevoir avec grande humilité, et en souffrir la privation dans le même abaissement d'esprit qui nous fasse avouer que nous ne méritons pas que Dieu visite notre cœur, qui n'est bien souvent occupé que de vaines pensées, vains désirs, vaines applications, sans chaleur et sans amour qui soit digne de lui.

Pour ce qui est de la grâce de votre profession, je crois que Notre-Seigneur vous permet bien de vous en entretenir avec joie; mais ce doit être, ce me semble, en la référant à sa source, qui est la première alliance que vous avez avec le Fils de Dieu par l'incorporation du saint baptême, qui est sans doute une union plus étroite que toute autre, qui peut sup-

pléer à toutes les autres manières d'union avec Dieu, et qui ne peut être suppléée de pas une. Les bénéfices généraux surpassent toujours les particuliers, qui ne sont que des secours pour bien user des premiers. Que votre second baptême vous fasse donc ressouvenir du premier, que vous ne sauriez jamais assez reconnaître. Il faut que je finisse de peur de ne point finir, et de tarder trop cette petite réponse. Priez Dieu pour moi, s'il vous plaît.

LXII.—A la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse [1].

Pour la prier de lui accorder un carême spirituel qui remplît le vide du jeûne qu'elle ne pouvait garder. Elle y spécifie certaines fautes qu'elle voudrait purifier par quelques œuvres de pénitence qu'elle y croit analogues.

Ce jeudi 19 *février* 1643.

Ma mère, Je voudrois bien faire un carême spirituel pour remplir le vide du jeûne que je ne garde point. Il me semble que j'ai besoin de beaucoup prier Dieu et que ce doit être peu et souvent, parce que rien ne me coûte que de m'y mettre, et quand j'y suis je n'ai point de peine à y demeurer. Je vous supplie très-humblement de me permettre de prendre trois quarts d'heures à trois diverses fois, outre l'oraison de la communauté. Il m'est venu en pensée de ne point savoir des nouvelles de M. de Saint-Cyran. Je vous supplie très-humblement de ne m'en point dire, si elles étoient mauvaises (ce qu'à Dieu ne plaise,) car celles-là seroient conformes à la pénitence. J'ai beaucoup à veiller sur moi à l'égard du prochain, que je traite toujours mal par de mauvaises réponses. Notre-Seigneur a parlé plus doucement au démon que je ne parle à nos sœurs. Je voudrois bien qu'il vous plût me permettre de m'en accuser au chapitre, comme d'une faute invétérée que je réitère depuis trente ans. Je voudrois bien aussi entreprendre exactement le

[1] Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, abbesse et réformatrice du monastère de Port-Royal, née le 8 septembre 1591. Elle établit la réforme en 1609, et se démit de son abbaye en 1630, pour la rendre élective et triennale. Élue abbesse le 2 octobre 1642, elle fut continuée pendant 12 ans. Elle est morte le 6 août 1661, âgée de 70 ans.

silence, à quoi je manque incessamment. Je vous demande très-humblemeut permission, quand je l'aurai rompu, de dire tout haut : Mon Dieu, je vous supplie très-humblement de me donner la grâce du silence et à toutes mes sœurs. Si c'est trop fréquemment, je ne me mettrai point à genoux, et le dirai seulement les mains jointes.

J'ai une autre grâce à vous demander, ma très-chère mère, qui est la principale de toutes, qui est de me traiter avec toute liberté. Il me semble que je n'ai point encore eu autant de soumission et de désir de vous obéir que Dieu m'en donne maintenant; mais je peux bien me tromper, parce que s'il étoit vrai, vous le sentiriez bien et me feriez la charité de me traiter de la sorte, qui est la plus grande faveur qu'on puisse faire à une âme. Je vous supplie très-humblement de m'obtenir cette disposition par vos saintes prières, afin que je sois avec autant de vérité que d'obligation,

Ma très-chère mère,

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul.

LXIII.— A la mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse.

Pour la remercier du soin qu'elle avait de l'avertir et répondre au désir qu'elle avait témoigné qu'elle lui représentât les choses auxquelles elle trouverait à redire dans sa conduite de la maison.

(1643.)

Ma mère, Je vous remercie très-humblement de la liberté que vous voulez bien prendre sur moi, qui ne croyois pas en être digne, et il m'étoit avis que quand vous preniez la peine de m'avertir de quelque chose, que c'étoit avec beaucoup de circonspection et d'adoucissement, comme l'on fait aux personnes que l'on craint de choquer. Il est vrai qu'à l'heure je demeure honteuse de ma faute, mais je suis pourtant bien aise que vous me fassiez la charité de me la faire connaître.

Pour ce qui est de votre conduite pour le général de la maison, je vous assure, ma chère mère, que je la trouve si bonne que je remercie souvent Dieu de l'assistance qu'il vous donne pour cela, et le supplie de tout mon cœur de vous la continuer. J'ai fait quelquefois réflexion si vous agissiez avec liberté, crai-

gnant d'être cause que vous ne donnassiez des bornes à votre zèle, sachant que je ne suis pas assez déterminée à la véritable perfection (ce que je ne connois pas pourtant). Je vous avoue aussi que je m'attendois qu'en ce qui regarde l'extérieur de la maison, particulièrement pour l'office, vous feriez plusieurs changemens; et voyant que cela n'arrivoit point, j'ai apprehendé que vous eussiez égard à moi, ce qui me sembloit ne devoir point être, étant ce que je vous suis, ce qui empêcheroit qu'on ne crût que ce fût par contradiction; c'est pourquoi je vous supplie très-humblement de ne me point croire foible en cela, m'étant avis que je n'en aurai nulle peine. Je ne manquerai pas à vous obéir, ma mère, en vous représentant les choses à quoi je pourrois trouver à redire; mais comme il n'y en a point encore eu, j'espère qu'il n'y en aura point à l'avenir non plus: je n'entends pas des fautes personnelles, car ce seroit flatterie de dire que vous n'en faites point, mais je crois que Dieu vous les pardonne facilement; et il me fait la grâce de reconnoître en quelque manière ce que je vous dois pour mon salut, en ce que j'ai plus de désir de votre perfection que de la mienne, m'étant avis que je ne mérite pas d'en avoir et qu'elle vous est bien mieux due.

J'ai eu de la peine de ce qu'il vous a plu me montrer le billet de ma sœur Marguerite; je crains toujours que vous ne pensiez que je la crois plus à moi qu'à vous, et que je tolère ses badineries; et je vous assure, ma mère, qu'elles me déplaisent si fort que je ne la pourrois souffrir, si ce n'étoit qu'elle les dissimule devant moi, et qu'il me semble que c'est un mal nécessaire que de la recevoir; néanmoins je ne m'étonnerois pas quand vous croiriez le contraire, parce que j'ai tant d'orgueil et d'amour-propre que je suis capable de vouloir être aimée et préférée sans que je le sache.

Je vous supplie très-humblement de m'offrir à Dieu.

LXIV.— A M. Arnauld.

Sur la retraite de M. Arnauld, obligé de se cacher, pendant le carême de 1644, pour éviter la persécution suscitée contre lui à l'occasion de son livre *De la Fréquente Communion.*

Le 20 *avril* 1644.

Mon père, Vous nous êtes un sujet d'exercer la foi, sans laquelle votre absence (et une si triste absence) nous donneroit bien de la peine. Notre Dieu est au ciel qui fait tout ce qu'il veut par le moyen de ceux-là mêmes qui ne font pas sa volonté. Je vous dirai, mon père, une pensée que j'ai eue, durant Prime, au verset *Quoniam alieni insurrexerunt, etc.*, à ces mots, *et non proposuerunt Deum ante conspectum suum ;* j'ai demandé à Dieu que notre bonheur fût dans le contraire, et qu'en tout ce qui nous pourra arriver, nous ayons toujours Dieu devant les yeux, et autant quand il nous afflige que quand il nous console. Je prie tous les jours Dieu pour vous depuis longtemps; votre heure est à Laudes (car j'ai appris de R.[1] que pour se souvenir de ceux pour qui l'on doit prier, il en faut prendre trois à chaque office); votre partage est *Benedicite omnia opera, et laudate,* etc. Je pensois qu'ayant beaucoup de connoissance, vous deviez bénir Dieu par toutes les créatures; mais il se trouve que ce sont les divers états par où Dieu vous veut faire passer, tantôt d'un ange, d'un soleil et d'une lune que tout le monde estime; et puis de brouillard, de froid, de gelée, de neiges que personne n'aime, sinon celui qui les a faits, et qui s'en sert pour faire fructifier la terre. Vous êtes, mon père, le grain de froment qui meurt en apparence pour rapporter beaucoup de fruit pour votre âme, et si Dieu veut pour en gagner plusieurs autres par les talens qu'il vous a donnés. Ce sont les pensées dont je m'entretiens sur votre sujet, qui me donneroient plus de joie que je n'en ai si j'étois vraiment spirituelle.

Je vous assurerai, mon père, que vous êtes dans le cœur et dans la pensée de toute la compagnie que vous avez quittée, et qu'on ne sauroit vous oublier devant Dieu, afin qu'il change

[1] L'abbé de Saint-Cyran.

votre état ou qu'il le sanctifie. Nous sommes assurés de celui-ci parce que la bonté de Dieu et sa fidélité vers ceux qui souffrent pour lui est indubitable; mais le premier qui dépend de plusieurs circonstances est fort incertain, quoique la providence divine régisse toutes choses. Dieu me fait la grâce de ne regarder qu'elle en ces rencontres, sachant que les puissances de la terre n'en auroient point sur vous, si elle ne leur étoit donnée d'en haut. Je vous supplie très-humblement, mon père, de nous donner part à vos prières.

LXV.—A M. Arnauld.

Au sujet de M. Puy, sacristain et chanoine de Saint-Nizier.—On s'occupe de la publication des lettres de M. de Saint-Cyran. — Visite de M. du Saussay et de M. Charton à Port-Royal.

6 *décembre* 1644.

Mon père, Vous avez un ami fort affectionné que vous ne connoissez pas, c'est un nommé M. Puy, sacristain et chanoine de Saint-Nizier (on dit que c'est une des premières dignités de Lyon), qui ayant vu le livre *De la fréquente communion*, a fort goûté cette doctrine et estimé l'auteur. Il a été autrefois père de l'Oratoire, et des plus spirituels; et en cette qualité il étoit un de nos directeurs sous M. de Langres, qui les avoit introduits céans. Quelques années après il fut pourvu de ce bénéfice, et nous avons été douze ou treize ans sans entendre parler de lui, jusqu'au mois de mai dernier qu'il s'avisa de nous écrire pour nous dire l'estime qu'il faisoit de vous, etc. J'avois donné cette lettre pour vous l'envoyer, mais cela s'est toujours oublié, et lui a toujours continué ses affections et ses offres, comme vous verrez par les lettres que je vous envoie, et plusieurs autres qui disent la même chose. J'ai toujours fait des complimens pour vous, comme pour une personne fort éloignée de qui nous avons rarement des nouvelles[1]. Il est temps que vous me fassiez dire quelque chose de vous-même, car il est trop persévérant. C'est un homme d'esprit et sage, et qui est en considération. Il a des amis à Rome, et s'offre à y

[1] M. Arnauld était caché alors dans la famille de M. Robert (V. *Vies édif.*, t. 2, p. 208).

faire tenir tout ce qu'on voudra. Nous lui avons déjà envoyé deux paquets pour y adresser. Il n'étoit pas trop pour le bon évêque au commencement, mais il est maintenant tout gagné de ce côté-là. Nous lui envoyons tout ce qui se fait, qui le confirme de plus en plus. Il étoit mal informé de R. [1], mais l'apologie [2] l'a tout à fait persuadé. C'est ce que nous avons à vous dire sur ce sujet.

Je me servirai de cette occasion pour vous supplier de vous souvenir où vous avez mis un cahier de vos lettres [3] transcrites de la main de feu ma sœur Catherine de Sainte-Agnès [4] que je vous donnai l'année passée au temps où nous sommes, pour vous entretenir pendant une retraite que vous faisiez. Elles ne sont point parmi vos papiers, et on auroit besoin de les avoir pour choisir ce qu'on voudra donner au public [5], car je crois que vous n'êtes pas de ceux qui veulent que leur secret soit pour eux par envie ou par avarice.

Au reste, mon cher frère, toute l'affliction est tombée sur notre bon père et sur vous, et nous avons reçu les approbations de vos épreuves, j'entends parler de notre visite qui n'est pas pourtant encore terminée [6]; mais il y a apparence que la grâce et la miséricorde de Dieu nous suivra, comme elle nous a prévenues et accompagnées, et il faudra nécessairement conclure qu'on ne nous a enseigné qu'une bonne doctrine, puisqu'on n'en a pas trouvé de mauvaise; et par conséquent il sera permis d'être Arnauldistes puisqu'on n'ignore pas que nous le sommes, et qu'avec cela nous sommes de si bonnes filles que c'est merveille, si nous les en voulions croire; mais nous avons un autre juge qui nous accusera devant Dieu si nous ne suivons ce qu'il nous a enseigné.

Adieu, mon très-cher frère, priez bien Dieu pour nous, je

1 L'abbé de Saint-Cyran.

2 L'*Apologie de M. de Saint-Cyran*, par M. Arnauld.

3 C'est-à-dire des lettres que l'abbé de Saint-Cyran vous a écrites.

4 Arnauld d'Andilly. C'est elle qui a transcrit les lettres de l'abbé de Saint-Cyran.

5 Il s'agit de la publication des *Lettres de l'abbé de Saint-Cyran.*

6 Cette visite, commencée au mois de novembre, ne fut terminée que le 13 décembre. Les visiteurs étaient du Saussai, official, et Charton, grand pénitencier de Notre-Dame.

vous en supplie, comme nous faisons pour vous à toutes les heures du jour. Je salue votre compagnon [1] de tout mon cœur.

Ce jour saint Nicolas. N'oubliez pas l'abbaye de mon frère [2], où les religieux s'entre-mangent.

LXVI.— A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte [3].

Elle lui témoigne sa joie de la grâce que Dieu lui a faite.—La gratitude est un don de Dieu qui en attire plusieurs autres.

Lundi 27 *février* 1645, *à* 3 *heures.*

Ma très-chère sœur, J'ai reçu une joie sensible de ce que vous avez pris la peine de m'écrire. Car il n'y a rien qui me console tant et que j'admire plus que les effets de la grâce de Dieu dans les âmes, lorsqu'il les fait changer d'un état en un autre d'une manière qui ne peut appartenir qu'à lui, qui attend quelquefois que les choses soient arrivées au point où les créatures n'y peuvent plus rien. Il me semble, ma sœur, que cette rencontre qui vous a donné, comme vous dites, beaucoup de connoissance de votre foiblesse, vous doit aussi donner une merveilleuse confiance en Dieu, qui vous témoigne que vous êtes du nombre de ces âmes qui ne se blessent point quand elles tombent, parce que Dieu met sa main dessous. Rien n'est tant capable d'abaisser une âme en elle-même, et quand et quand de l'élever vers Dieu ; car s'il la tire à lui par ses fautes mêmes, que fera-t-il lorsqu'elle lui sera fidèle? J'ai encore plus estimé la grâce que Dieu vous a faite de lui vouloir être reconnoissante, que celle de vous avoir assistée, la gratitude étant un don de Dieu qui en attire plusieurs autres. Vous l'avez établie dans un point qui sera fort agréable à Dieu, faisant la charité

[1] De Séricourt.

[2] Henri Arnauld, abbé de Saint-Nicolas d'Angers.

[3] La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, naquit en 1610. Elle fut élevée à Port-Royal, et donna dès son enfance de grandes marques de vertu. Elle prit l'habit le 25 novembre 1625, et fit profession le 7 décembre 1626. Après avoir rempli plusieurs des charges inférieures, elle fut établie en 1653 prieure de Port-Royal-des-Champs, qu'elle gouverna pendant 6 ans, étant aidée et conseillée la plus grande partie de ce temps par la mère Angélique qui y demeurait. En 1660, la mère Marie de l'Incarnation Le Conte fut appelée à Paris, où on la fit d'abord première sous-prieure, et prieure à la fin de 1661. En 1664, elle fut exilée chez les filles

à nos sœurs de leur être une verge veillante pour leur avancement[1]. Vous vous ferez le même bien à vous-même en les avertissant. Tâchez de conserver la paix que Dieu vous a donnée par le retranchement de toutes les réflexions que vous faites sur vous-même. Quand il vous revient des obscurcissemens d'esprit, souvenez-vous de l'état où Dieu vous a mise; et encore que vous ne le sentiez plus, ne croyez pas que Dieu vous en ait privée, puisque ses dons sont sans repentir. Aux mauvais jours, souvenez-vous des bons jours, et espérez qu'ils reviendront encore. Pour moi je ne pourrai jamais douter que Dieu ne vous aime, car il me semble qu'il vous en donne des preuves sensibles. Ne pensez plus qu'à l'aimer, ma chère sœur, et à vous réjouir en ses miséricordes. Je vous supplie très-humblement de le prier pour moi, qui suis toute à vous par le titre de cette nouvelle grâce qu'il vous a faite.

LXVII.—A ....

Elle lui montre la différence des bons désirs d'avec les désirs imparfaits; et l'engage à se donner à Dieu sans partage.

Ce 22 *août* 1645.

Ma très-chère sœur, Puisque vous désirez que je vous écrive sans m'avoir dit le sujet sur quoi je vous devois parler, je prendrai votre même désir pour fondement de cette lettre, où je désire vous faire voir combien il importe de n'avoir point de désirs qui ne soient bons non seulement en leur fin, mais aussi en leur principe; c'est-à-dire, qu'il ne suffit pas pour désirer une chose que l'on en espère un bon effet, mais il faut tâcher de reconnoître si ce désir a une bonne cause, ce qui ne peut être si Dieu n'en est l'auteur, et qu'il ait inspiré à cette âme de désirer ce qu'elle désire; ce qui fait qu'elle peut dire à Dieu avec David : *Seigneur, tous mes désirs sont devant vous,* n'en ayant point qui ne viennent de vous, et que je n'expose devant vous pour être purifiée s'il y a quelque

de la Visitation, rue Montorgueil. Au mois de juillet 1665, elle fut réunie avec ses sœurs à Port-Royal-des-Champs. Elle cessa d'être prieure en 1669, et mourut le 1er novembre 1674.

[1] La sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation était alors sous-maîtresse des novices.

chose du mien. Tous les désirs, ma chère sœur, que nous savons bien que Dieu ne nous a pas donnés, sont des désirs de la chair, quand même ils auroient pour fin le bien de l'âme. Une autre marque de ces sortes de désirs qui, n'étant point de Dieu, naissent de la concupiscence ou de l'amour-propre qui est une même chose, c'est qu'on les cache à soi-même et à ceux qui nous conduisent, de peur qu'ils ne soient reconnus pour imparfaits; selon ce que dit Notre-Seigneur, que *celui qui fait mal ne vient point à la lumière, et qu'il craint la lumière, de peur que ses œuvres ne soient découvertes:* (il en est) au contraire des bons (désirs), qu'on expose à Dieu comme j'ai dit, et à ceux qui nous conduisent, pour en juger.

La troisième marque des désirs imparfaits, c'est qu'ils inquiètent, et qu'on n'a point de repos qu'ils ne soient accomplis : au lieu que les bons sont tranquilles et soumis à l'ordre de celui qui les a donnés.

Je ne dis pas tout ceci, ma chère sœur, pour condamner le désir que vous avez eu que je vous écrive, ne voulant point juger qu'il soit mauvais, mais pour vous instruire sur ce sujet, sachant que vous avez inclination à désirer plusieurs choses avec beaucoup d'ardeur; ce qui vous fait avoir besoin de la maxime du bienheureux évêque de Genève, qui disoit qu'il avoit fort peu de désirs, et que ce qu'il désiroit, il le désiroit fort peu; ce qui a peut-être été la source de cette admirable tranquillité qui le faisoit paroître comme un bienheureux dès ce monde.

Vous avez bien souvent fort peu de paix intérieure; vous y trouverez le remède en modérant vos désirs, vos craintes, vos répugnances, vos prévoyances, et tout ce qui retire votre esprit du moment présent auquel il faut s'attacher pour rendre à Dieu ce qu'on lui doit, sans se mettre en peine d'autre chose. Demandez à la sainte Vierge en ce dernier jour de son octave, qu'elle vous obtienne la grâce de retirer votre cœur de la multitude des désirs, des pensées, des attaches, pour ne chercher que l'unité qui est la meilleure part, parce que Dieu est un, qui nous veut tirer à lui par le retranchement de toutes les choses qui divisent notre cœur et l'empêchent de se donner à Dieu sans partage, comme l'on nous disoit, le jour de saint

Bernard, que le juste doit faire dès son premier âge, afin que vous ne vous excusiez pas sur ce que vous êtes encore jeune. La marque de s'être donné à Dieu de la sorte, c'est d'aimer à le prier, de se mettre souvent en sa présence. Je finirai en vous recommandant cette pratique par-dessus toutes choses, parce que l'oraison donne toutes les autres choses, en se donnant elle-même à Dieu. Je suis en lui toute à vous, ma très-chère sœur.

LXVIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Que l'esprit de solitude et de sévérité contre soi-même doit rendre les âmes plus dociles.

Ce 24 août 1645.

Ma très-chère sœur, Je vous demande pardon de n'avoir point répondu à votre billet. Je proposai quand je le reçus de vous y répondre de vive voix; et depuis m'étant trouvée mal et obligée de garder le lit, je vous confesse que je l'ai oublié. Je vous dirai, ma chère sœur, que je ne me souviens point en quels termes je vous ai parlé de vos défauts. Il me sembloit à l'heure que je disois vrai ; mais je ne pourrois pas vous répéter ce que je vous ai dit, n'y ayant pensé ni devant ni après. C'est assez que vous y ayez donné créance pour faire en vous l'effet que l'on désire, qui est de vous retirer d'un esprit particulier qui vous tenoit attachée à vous-même. Si Dieu vous continue la grâce qu'il vous a faite à votre maladie, il réduira au néant cette prétendue justice qui vous rendoit si bornée dans la véritable vertu et mépris de soi-même, qui dépend de l'estime qu'on fait d'autrui. Vous avez de quoi vous y exercer en rendant une véritable soumission à N... Dieu vous l'a donnée pour supérieure en vous faisant malade. Il n'y a pas obligation de conscience à lui obéir en tout et partout comme à notre mère, et avec la même cordialité et sincérité; mais il y a obligation de perfection; et faute de la prendre au plus haut, vous ferez beaucoup de fautes qui seront véritablement fautes, et qui donneront sujet de dire que les plus austères et les plus solitaires sont les plus volontaires; au lieu que l'esprit de solitude et de sévérité contre soi-même doit rendre les âmes plus dociles. Dieu vous

a mise où vous êtes pour réparer les fautes que vous avez faites vers cette même sœur. Vous avez gagné un trésor si Dieu vous fait la grâce de ne la regarder que d'un œil de charité et d'assujettissement, sachant que les défauts qui y pourroient être, sont des sujets de perfection pour vous, et que ce vous seroit un désavantage d'avoir affaire à une personne toute accomplie; car quel mérite en auriez-vous? dit Notre-Seigneur.

Il me reste à vous dire sur la connaissance de soi-même à quoi vous vous voulez exercer, qu'il y faut joindre la connaissance du vrai bien et du vrai mal, car le plus souvent nous appelons les ténèbres lumière, et la lumière ténèbres, témoin ce que je viens de dire que vous êtes bien heureuse d'être tombée entre les mains d'une personne que votre esprit naturel n'agrée guères.

LXIX.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly [1].

Elle l'exhorte à correspondre à la grâce de Dieu par une prière continuelle.

24 *septembre* 1645

Ma très-chère sœur, Dieu vous donne de temps en temps des sentimens de vos devoirs qui vous devroient servir de renouvellement si vous les ménagiez bien. La première chose que vous devez faire, c'est de bien ouvrir votre cœur à ses inspirations, et les recevoir avec une grande reconnoissance de la bonté de Dieu qui ne vous abandonne point dans votre nonchalance et lâcheté, ce que vous devez craindre qu'il ne fasse à la fin si vous ne correspondez point à la grâce qu'il vous présente pour en sortir. Il faut commencer, ma sœur, par une prière continuelle, c'est-à-dire que tous les temps qui vous sont donnés pour prier, vous tâchiez de faire en sorte que ce

1 La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly naquit en 1630. Elle fut élevée à Port-Royal; mais elle en sortit en 1647 et passa plusieurs années dans le monde, portant le nom de mademoiselle de Luzancy. Mais ayant été touchée de Dieu, elle rentra à Port-Royal au commencement d'octobre 1651. On lui donna l'habit le 13 décembre 1652, et elle fit profession le 21 novembre 1654. On l'appliqua à servir la mère Agnès, sa tante, dans ses infirmités, et on lui fit apprendre la chirurgie, qu'elle pratiqua fort habilement. Elle accompagna la mère Agnès dans son exil en 1664. Elle est morte le 8 janvier 1700.

soient de véritables prières, et que vous ne donniez aucun lieu à la distraction volontaire. L'attention qu'on doit avoir à l'oraison et à l'office n'est point une chose forcée et pénible, ce n'est qu'une simple présence du cœur à Dieu, qui est de soi très-facile : la difficulté vient de ce que l'esprit s'emporte ailleurs, et qu'il le faut rappeler sans cesse, sans se lasser de ce combat qui se diminue à mesure qu'on y travaille. Quand vous vous trouverez dans la distraction, attachez-vous aussitôt aux paroles saintes que vous prononcez, elles prendront la place de la distraction qui se dissipera d'elle-même. Il faut même s'exciter par les cérémonies, en les faisant exactement et en pensant à ce qu'elles signifient. Que si vous êtes encore notablement distraite par votre faute, ne manquez pas d'en faire pénitence à la fin de chaque office. Si Dieu vous fait la grâce de vous bien acquitter de l'office, tout le reste de vos actions se ressentira de la bénédiction que vous y aurez reçue. Vous dites bien vrai dans votre billet, que n'ayant pas d'attention à vos prières, vous ne méritez pas que Dieu vous la donne dans vos autres exercices. On a moins de liberté de penser à Dieu dans le travail parce que l'esprit est divisé, et lors Dieu veille pour nous quand nous avons veillé pour lui dans l'oraison. C'est pourquoi au sortir de l'oraison on fait quelquefois des actions de vertu sans y penser, à quoi l'on se trouve porté par la bonne disposition qu'on a reçue devant Dieu. Ce sera par cette même voie que vous deviendrez silencieuse, comme il est dit dans la sainte Ecriture, que c'est à l'homme de préparer son cœur (en l'exposant souvent à Dieu) et au Seigneur de gouverner la langue. Invoquez souvent Dieu par des versets des psaumes, en choisissant un tous les jours; dites aussi l'oraison de la semaine, et ne laissez point passer de quart d'heure sans quelque oraison jaculatoire qui entretienne cette étincelle que Dieu a rallumée dans votre cœur. Il ne faut point se décourager, cela ne sert à rien, et il est de même inutile de se plaindre tant de sa misère, sinon pour en sortir et pour en prendre les moyens qui sont toujours faciles, parce que Dieu ne demande rien de nous qui ne soit proportionné aux grâces qu'il nous fait; et quand on désire véritablement de porter son joug, il l'adoucit aussitôt; mais il faut faire le pre-

mier pas avec un peu de peine, puisque comme dit saint Benoît, on ne peut entrer dans le chemin du salut que par une étroite et fâcheuse entrée.

Je ne sais si vous dites tous les jours votre chapelet; vous en pouvez pratiquer le temps dans les voyages. Offrez-vous à la sainte Vierge, afin que par ses faveurs vous puissiez obtenir l'effet deces bons désirs.

LXX.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Elle l'exhorte à ne se point étonner de ses chutes, mais à persévérer dans l'humilité et la confiance en Dieu.

Fin de septembre 1645.

Ma sœur, J'ai été bien aise de voir la lettre de la petite, où je ne trouve pas moins l'esprit de Dieu que dans celle de ma sœur Catherine de Saint-Augustin, tant il est vrai que les âmes sont en toutes choses ce qu'elles sont en elles-mêmes. J'espère que votre disposition du jour de saint Mathieu aura de bonnes suites. Il me semble que j'ai vu un changement dans le fond de votre esprit. Pour le conserver, il le faut faire subsister en la grâce seule, c'est-à-dire ne vous point étonner quand il vous arrivera des affoiblissemens, mais les souffrir comme la pénitence de vos fautes ordinaires, sans lesquelles la grâce seroit plus forte en vous. Présupposez que par la miséricorde de Dieu vous êtes déjà convertie, et qu'il n'y a qu'à subsister dans cette conversion sans interruption, je ne veux pas dire sans péché, car le juste, c'est-à-dire l'âme bien convertie, tombe sept fois le jour, mais sans interrompre le désir de profiter en se relevant de ses fautes sans découragement et sans étonnement, non plus qu'on ne s'étonne pas de voir tomber les feuilles des arbres, à quoi l'Écriture sainte compare les âmes. Cette immobilité d'esprit en la vue de ses chutes continuelles est un effet d'humilité et de confiance en Dieu, qui sont le tout de l'âme, pourvu que l'on apporte la vigilance que l'on doit pour ne pas tomber à son escient, qui est ce que vous faites maintenant en vous tenant dans votre cellule pour éviter les occasions.

LXXI.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin (Mlle d'Elbeuf)
Elle lui dit comment elle se doit offrir à Dieu dans sa maladie.

Octobre 1645.

Ma très-chère sœur, Puisqu'il plaît à Dieu que votre maladie m'ôte la liberté de vous voir, et que vous voulez que j'y supplée en vous disant quelque chose, je vous veux obéir, parce que l'état où vous êtes ne permet pas qu'on vous refuse rien, et Dieu même promet d'exaucer ceux qui souffrent. Il ne vous faut plus que l'amour de Dieu avec la souffrance, et vous aurez tout. Nous ne savons pas le dessein de Dieu sur vous; mais soit qu'il vous prenne ou qu'il vous laisse, vous devez être, ce me semble, dans la même disposition au regard de l'un et de l'autre, qui est de vous offrir continuellement à sa sainte volonté, afin que dans la vie et dans la mort vous soyez toute à lui. Vous savez qu'il ne faut qu'ouvrir ou fermer les yeux pour faire ces oblations de vous-même à Dieu. Parlez le moins que vous pourrez; vous vous faites beaucoup de mal en parlant, et avec cela Dieu regardera votre silence comme une prière continuelle. Je crois que M. Singlin vous aura ordonné quelque petite aspiration pour dire souvent. Les paroles du Saint-Esprit sont des étincelles qui allument le cœur, servez-vous-en le plus que vous pourrez. Adieu, ma chère sœur; je suis toute à vous.

LXXII.—A la sœur Catherine de Saint-Augustin (Mlle d'Elbeuf),
deux ou trois jours avant la mort de cette sœur.

18 *ou* 19 *octobre* 1645.

Ma très-chère sœur, Vous verrez M. Singlin quand vous voudrez. Notre-Seigneur vous a mise par sa grâce en un état où vous ne devez attendre de lui que de la consolation. Je suis en grand repos de savoir votre disposition, qui n'est autre qu'un effet de la bonté de Dieu sur vous, qui a rompu vos liens, et vous a mise, ce me semble, dans la vraie liberté. Tâchez de conserver ce trésor, en le remettant souvent entre les mains de celui qui vous l'a donné, afin qu'il le garde lui-même. Dites souvent ces paroles : *Oculi mei semper ad Dominum.*

Ce sera le mieux de ne point lire la nuit, si ce n'est que cela servît à vous endormir. On n'est guère capable de lecture quand on est si mal. Un petit mot que Dieu inspire est capable de soutenir, et il le fait lui-même sans qu'on s'en aperçoive, et par le mal même auquel il attache toujours une bénédiction qui fortifie l'âme en accablant la nature. Adieu, ma chère sœur, je suis toute à vous, je crois que vous n'en doutez point, et je désire de devenir meilleure, afin que vous possédiez quelque chose de bon.

LXXIII.—A Mademoiselle....

Pour recevoir le Saint-Esprit, il faut être en un lieu où Dieu nous ait mis.

Vers la Pentecôte (20 *mai* 1646).

Ma très-chère sœur, Vous n'avez pas sujet d'être en peine de ma santé qui n'est que bonne, Dieu merci. Je suis en douleur de celle de votre âme, que je crains qui ne soit pas en état de recevoir le Saint-Esprit, parce qu'il faut être pour cela en un lieu où Dieu nous ait mis, et je ne pense pas qu'il ait choisi pour vous celui où vous (êtes), et c'est pour cela qu'il vous donne si souvent des mouvemens de tout quitter. Mais vous êtes si dure à émouvoir que vous en demeurez toujours où vous en êtes. Si Dieu vous fait la grâce de participer quelque peu à l'effusion du Saint-Esprit que Dieu renouvelle toujours en son Eglise en faveur des âmes qui le désirent et qui se préparent à le recevoir, la première chose qu'il vous commandera de faire sera de vous mettre en lieu où vous ne soyez plus sujette à l'éteindre et à le contrister, et même à lui faire injure, qui sont les termes dont l'Ecriture exprime les divers traitemens que les âmes font au Saint-Esprit. Adieu, ma très-chère sœur, vous me faites grande pitié d'être en l'état où vous êtes; gémissez et criez à Dieu afin qu'il vous tire à lui.

LXXIV.— A Mademoiselle....

4 juillet 1646.

J'ai un si bon sentiment de votre charité pour nous, qu'encore que vous ne prissiez point la peine de nous donner de vos nouvelles, je ne pourrais croire que vous nous eussiez oubliée. Je vous supplie de me faire la même faveur, et de ne point attribuer à aucun oubli le manquement que j'ai fait de ne pas répondre à celle que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire. Je me suis acquittée de la prière que vous avez désirée de nous; je vous ai envoyé deux images, et je gardois le petit cœur où il y a des reliques pour vous le donner en main propre. Je remercie Dieu de ce que votre mal n'a pas été plus avant, espérant que vous emploirez votre vie à confesser Dieu par une vie vraiment chrétienne. Il me semble que je sens dans vos paroles une vérité et une solidité qu'elles ne portoient pas autrefois, étant sujette à vous tromper vous-même en ayant meilleure opinion de vos bonnes volontés qu'il n'y avoit sujet d'en avoir, et que la suite faisoit voir qu'elles n'étoient pas dans la plénitude. Vous voyez, ma chère sœur, que je ne change point à votre égard, vous parlant toujours dans la même liberté, parce que je sais que vous aimez la vérité, qui est une marque que vous êtes à Dieu, puisqu'il est lui-même la vérité, qu'il est venu pour l'annoncer au monde, et qu'il a promis à tous ceux qui l'aiment qu'elle les délivrera de toutes leurs misères.

LXXV.—A Mademoiselle....

Il est dangereux de n'avoir que des paroles et des pensées, et de rester indifférent.

Ce 8 *août* 1646.

Ma très-chère sœur, J'ai peur que Dieu ne mette au rang des paroles inutiles dont il faudra rendre compte au jugement, celles que vous dites si souvent, que vous voulez tout quitter. Il vaudroit mieux que vous n'eussiez point cette pensée que de l'avoir avec l'indifférence que vous l'avez, comme s'il n'importoit de la suivre ou non. Cela me fait craindre que votre esprit ne s'y endurcisse et ne s'accoutume à penser cela comme

autre chose et rien de plus. C'est ce que dit saint Jacques de ceux qui se regardent dans un miroir, et en passant outre ils oublient leur image. Je tremble pour vous, ou que Dieu ne vous abandonne et ne parle plus à votre cœur, ou qu'il vous laisse tomber en quelque faute si notable que vous soyez contrainte de vous apercevoir du précipice où vous êtes. Nous ne sommes pas assez bonnes pour obtenir votre conversion; les personnes comme nous ne sont exaucées que quand elles demandent des choses faciles et pour lesquelles il ne faut pas de miracles comme pour vous faire rendre à Dieu. Ce que je ferai sera de gémir devant lui pour la pitié que j'ai de votre âme. Si Dieu avoit commencé et qu'il vous eût donné la résolution d'entrer dans la voie du salut, nous nous mettrions toutes en prières pour le supplier d'achever son œuvre.

LXXVI.—A Mademoiselle....

Elle l'exhorte à rentrer en religion et lui offre une occasion de la conduire à Poitiers.

27 septembre 1646.

Je ne pus répondre lundi à votre lettre parce qu'on me venoit de saigner. Nous avons fait ce que vous désirez de nous, qui est de vous recommander aux prières de nos sœurs, afin qu'il plaise à Dieu de remédier à cette grande peine que vous ne pouvez dire; mais les prières des autres n'auront d'efficace qu'en tant que vous y joindrez les vôtres. Priez Dieu moins de temps à la fois, afin de ne vous faire pas tant d'effort; et faites-le souvent pour récompenser la brièveté par la fréquence. La peine que vous y avez n'empêchera pas que Dieu ne l'ait agréable, pourvu que cette peine ne soit pas un désordre ou une mauvaise disposition d'esprit qui soit volontaire, car lors nos oraisons se tournent en péché, ayant la hardiesse de prier et de nous présenter devant celui auquel nous ne voulons pas obéir. Prenez garde si vous ne résistez point à Dieu, et s'il ne veut point autre chose de vous que ce que vous faites, et que votre orgueil ne se veuille abaisser sous la conduite de sa providence à votre égard. Je ne sais pas si Dieu veut que vous fassiez effort pour entrer présentement en religion, mais je sais bien qu'il ne veut pas que vous en parliez de la sorte que

vous faites, et que vous devez ne respirer autre chose, et prier Dieu continuellement qu'il vous en ouvre les moyens, et qu'il prépare votre cœur à y rentrer d'une si bonne manière que vous n'en sortiez plus : quoique vous ne deviez pas faire réflexion sur la sortie, dont vous serez toujours moins coupable que de ne pas poursuivre l'entrée. Je sais bien que la prudence humaine a des raisons contraires si vous la voulez suivre. Il ne vous faut pas plaindre des remords de votre conscience. Vous ne sauriez manquer d'en avoir en prenant un si mauvais guide. Mais sans envisager ni l'un ni l'autre, humiliez-vous devant Dieu, et renoncez à ce mauvais courage que vous exercez contre vous-même, puisqu'il n'y a que vous qui en receviez du dommage.

En écrivant ceci j'ai appris qu'il se présente une occasion la plus favorable du monde pour vous conduire à Poitiers, qui est un voyage de M. et madame de Chazé avec M. Singlin. Je vous le dis sans apparence que vous soyez assez bien disposée pour vous prévaloir de cette occasion, ayant trop de consultations à faire avec la chair et le sang et avec ce faux honneur du monde que vous croyez si engagé en vous exposant de nouveau à être renvoyée. C'est de quoi l'on ne vous sauroit rien assurer : mais si l'on doit hasarder quelque chose, ce doit être pour un si grand bien. J'aurois cru vous donner sujet de vous plaindre de moi, si je ne vous avois fait une si belle offre. Voyez, ma sœur, si elle est à négliger, et si vous ne devez pas demander incessamment à Dieu qu'il vous mette dans le cœur les mouvemens que vous devez avoir pour une chose si importante à votre salut. Et ne vous imaginez pas que l'on vous en prie et que vous ferez beaucoup de l'accepter, puisque c'est au contraire un effort de la charité que l'on a pour vous, qui fait passer par-dessus les imperfections de votre esprit, pour contribuer à quelque bonne volonté que Dieu vous a donnée avec la connoissance de la vérité qui fait espérer que Dieu vous fera miséricorde.

Adieu, ma chère sœur, je suis toute à vous, je le supplie de vous faire être toute à lui.

LXXVII.—A Mademoiselle....

Il faut être religieuse avant de le devenir.— Pratique de l'abbé de Saint-Cyran, quand on se sent quelque attache.

Le 6 octobre 1646.

Ma très-chère sœur, Je suis marrie que vous ayez été en peine de moi; il n'y a pas eu sujet, n'ayant point été dangereusement malade, quoique j'aie été quinze jours au lit parce qu'on me faisoit jeûner, ce qui m'a rendue fort foible. Je suis maintenant dans la communauté, Dieu merci, mais la maladie de notre mère est cause que je n'ai aucun loisir. Je suis de votre avis, ma très-chère sœur, d'attendre le retour de M. Singlin pour prendre son avis sur le refus qu'on vous a fait. Je vous sais bon gré d'avoir fait faire cette demande. Enfin vous voilà devenue postulante de religion, et Dieu ne vous regarde plus comme une mondaine. Conservez-vous dans cet état, et que Dieu voie qu'il ne tient pas à vous que vous ne soyez déjà engagée à son service. Je vous en aime beaucoup mieux, et je crois que c'est Dieu qui m'inspire cette affection, parce qu'elle est en lui pour vous. C'est une merveille de sa bonté que vous n'ayez perdu votre vocation parmi tant de retardemens et de froideurs, et en ayant pris tant de part à la corruption du monde. Si vous laissiez éteindre cette étincelle qui vous reste, je perdrois quasi espérance que Dieu vous rappelât de nouveau. J'espère, ma chère sœur, que ce malheur ne vous arrivera pas, et que vous vous regardez déjà comme religieuse; car qui ne l'est avant que de l'être, ne mérite pas que Dieu lui fasse la grâce de le devenir. Comme Dieu frappe les cœurs invisiblement sans que les hommes en voient rien, il faut aussi que les âmes lui correspondent intérieurement sans attendre les moyens et les occasions extérieures, qui ne doivent être que le rejaillissement et l'effusion de la plénitude du dedans. Notre-Seigneur dit dans l'Évangile : *Donnez, et il vous sera donné*. Ce n'est pas qu'il ne nous donne le premier, car sans sa grâce prévenante nous serions incapables de lui donner jamais rien, mais il ne compte point cette première grâce et veut que nous lui donnions quelques effets de fidélité à sa première

grâce, afin de nous en faire de nouvelles. Je vous dirai un exercice de dévotion que j'ai trouvé dans une lettre de M. de Saint-Cyran, de celles qui ne sont pas imprimées. Il dit: Lorsqu'on se trouve attaché à quelque chose, il faut se retirer en quelque lieu écarté, comme pour faire une chose extraordinaire (outre les autres prières), et là dire à Dieu: Tirez mon âme, mon Dieu, par Jésus-Christ, de l'affection que j'ai à telle et telle chose, et faites que l'oblation que je vous en fais soit une oblation de sacrifice et d'holocauste, qui s'accomplit dans la ruine et la consomption de la chose qu'on vous offre. J'ai cru, ma chère sœur, que cette dévotion vous seroit utile, et que vous la pratiqueriez de bon cœur par honneur à celui à qui Dieu l'a inspirée. Je crois que vous vous souvenez bien que c'est jeudi prochain le jour de la mort de notre bon père[1].

LXXVIII.—A Mademoiselle....

La vie religieuse est un sacrifice que l'on fait à Dieu.—Mort de M. Manguelein, confesseur des solitaires de Port-Royal.

Le 9 octobre 1646.

Je vous ai écrit bien amplement, il y a trois jours; vous verrez par là que je suis encore au monde, et que je n'ai rien perdu de l'affection que j'ai pour vous; au contraire, je me sens tout à fait liée à vous, depuis que vous êtes résolue de vous sacrifier à Dieu, car il faut appeler comme cela la vie religieuse où l'on meurt tous les jours, étant mise au nombre des brebis destinées à la boucherie, mais pour être un holocauste à Dieu.

Vous avez bien raison, ma chère sœur, de nous plaindre pour la perte de M. Manguelein[2]. Notre-Seigneur nous avoit fait un grand présent de nous le donner; c'est une perte inestimable et quasi irréparable tant il se trouve peu de telles personnes. M. Singlin en est fort touché; il se reposoit beaucoup sur

[1] L'abbé de Saint-Cyran.

[2] Pierre Manguelein, chanoine de Beauvais, docteur de Sorbonne, se retira à Port-Royal. Peu après, en 1644, il accompagna l'évêque de Bazas. Étant revenu après la mort de ce prélat, en 1646, il fut chargé par M. Singlin de confesser les solitaires qui étaient à Port-Royal-des-Champs. Mais au bout de neuf mois, Dieu l'appela à lui le 24 septembre 1646.

lui, et c'étoit une même chose que leur esprit et leur conduite.

LXXIX.—A Mademoiselle....

Elle l'engage à écrire à la supérieure de la Visitation de Poitiers, en lui témoignant le désir d'être admise en cette communauté.—La religion a pour fin la perfection évangélique, et donne des moyens pour l'acquérir.

Ce 17 octobre 1646.

J'ai parlé de vous à M. Singlin. Je lui ai dit que vous aviez demandé une place à Sainte-Marie, et la réponse qu'on vous a faite. Il est d'avis que vous suiviez le conseil qu'on vous a donné d'écrire à la révérende mère, et que vous le fassiez avec beaucoup d'humilité et en lui témoignant un grand désir d'être admise en leur sainte communauté. Ce ne sera point un déguisement, puisque dans le fond de votre âme vous vous sentez obligée d'être religieuse, et que vous devez désirer avec ardeur ce que Dieu demande de vous, et d'entrer dans la voie qu'il a choisie pour vous sauver, qui n'est pas la vie du monde où vous vous éloignez de plus en plus de votre salut.

Je vous estimerai bienheureuse si Dieu vous fait la grâce d'être reçue en cette maison, et je crois que vous aurez le même sentiment, sans vous arrêter à ce qui vous peut choquer l'esprit, qui ne vous concerne point, et qui n'est pas comparable aux misères du lieu où vous êtes : ce seroit faire comme une personne qui seroit emmy[1] les champs où il pleuvroit à verse, et qui ne voudroit pas entrer dans une maison parce qu'il y auroit quelques tuiles cassées par où il tombe un peu d'eau. Il n'y a guère de religion où il n'y ait quelque fente ou quelque petite brèche par où il entre quelque peu de l'esprit du monde, mais qu'est-ce que cela au prix de la corruption de la cour, où l'on boit l'iniquité comme l'eau. C'est ce qui vous doit obliger de poursuivre incessamment votre délivrance, et de ne point tant considérer ce que vous prenez, puisqu'il sera toujours préférable à ce que vous quittez. Priez beaucoup le bienheureux évêque de Genève de vous recevoir pour sa fille, et de vous donner l'esprit de son ordre qui est un esprit d'humilité, de douceur, de simplicité et

[1] Au milieu des champs.

de charité; tout cela vous est fort nécessaire, et vous n'aurez pas peu à faire pour vous perfectionner dans cet esprit. Il n'y a point de religion qui ne se propose pour fin la perfection évangélique, et qui ne donne des moyens pour l'acquérir par le renoncement que l'on fait au monde, et la consécration de tout soi-même à Dieu pour lui être une hostie vivante. Arrêtez-vous à cela qui est le principal, et ne vous arrêtez point à tout le reste. Votre esprit a besoin d'être renversé autant dans ses inclinations spirituelles que dans les naturelles, parce que vous prenez beaucoup de part à tout ce que votre propre jugement vous fait croire être le meilleur. Nous prierons Dieu qu'il dispose l'esprit de la mère à vous faire charité, et qu'il prépare le vôtre à la recevoir. Regardez-vous comme une victime qui doit être immolée à Dieu, et soyez où vous êtes comme si vous n'y étiez déjà plus. Défiez-vous beaucoup de vous-même, vous souvenant que vous avez déjà deux fois manqué à Dieu, et que vous ne sauriez lui être fidèle s'il ne vous donne une grâce puissante, pour humilier votre esprit qui s'élève toujours au-dessus de lui-même; c'est ce qui vous est le plus nécessaire, et que je supplie Notre-Seigneur de vous donner. Vous savez, ma chère-sœur, que je suis toute à vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LXXX.—A Mademoiselle....

Ce serait bâtir sans fondement que d'entrer en religion sans avoir le cœur détaché du monde.

21 *octobre* 1646.

Nous avons reçu votre lettre pour la révérende mère, qui est bien, car en ces occasions il ne faut point d'autre éloquence que la bonne volonté. Notre mère l'a envoyée à madame de Saint-Ange qui la donnera elle-même, et j'espère qu'on aura égard à sa prière. Recommandez bien à Dieu l'événement d'une chose qui vous importe si fort. Vous avez raison de craindre que la grâce que vous ressentez maintenant ne vienne à vous manquer. Notre-Seigneur dit qu'il faut *marcher pendant la lumière, de peur de tomber dans les ténèbres.* Vous le faites en poursuivant votre dessein; mais il ne faut point non

plus vous donner de relâche intérieurement, mais faire état que vous êtes déjà engagée dans le service de Dieu, et qu'il ne vous est plus permis de prendre aucune part au monde. La grâce fait toujours son œuvre au dedans, avant qu'elle paroisse au dehors. Il faut que Dieu vous voie hors du monde, avant que vous en soyez sortie. C'est bâtir sans fondement que d'entrer en religion sans avoir le cœur détaché du monde : ceux qui y entrent de la sorte n'y sauroient demeurer, comme vous l'avez éprouvé, ma chère sœur. Il ne faut pas s'attendre que la religion donne ce qu'on n'a pas ; elle n'est que pour suivre la grâce, et non pour la devancer ; elle cultive le bien qu'elle trouve dans les âmes, mais elle ne l'y met pas. Adressez-vous à Dieu pour être préparée comme il faut, afin que vous portiez avec vous en entrant en religion les gages de votre persévérance.

Adieu, ma chère sœur, je suis toute à vous en Jésus-Christ.

LXXXI.—A Monsieur Arnauld.

Au sujet d'un chapitre des Constitutions de Port-Royal[1] qu'il avait trouvé trop court, et auquel elle avait ajouté quelque chose.

De Port-Royal, ce 17 mars (1647).

Mon père, Il m'est souvenu que vous nous avez dit que le chapitre de la confession étoit trop court. Nous y avons donc ajouté quelque chose, ce que je fais presque sans réflexion, sur l'espérance que j'ai que l'on corrigera, et même qu'on supprimera tout ce qui n'est pas à propos. Je désirerois encore que cela donnât des ouvertures d'esprit pour y mettre ce que je ne sais pas, en récompense de ce que je m'expose à l'humiliation en mettant tout ce qui me vient à l'esprit, que j'improuve moi-même, voyant bien que ce n'est pas cela qu'il faudroit dire, et que je produis néanmoins, n'ayant pas mieux. Notre mère croit que cet article est de grande importance parce qu'il pourra arriver qu'on n'aura plus d'autres instructions que celles qui seront dans les constitutions, et il est à craindre qu'on ne vienne à se servir de la confession selon les maximes du temps, en y mettant toute sa confiance.

[1] Les *Constitutions de Port-Royal* sont de la Mère Agnès, excepté l'*Institution des Novices*, qui est de la sœur Gertrude.

Je vous supplie très-humblement de vous souvenir de la conférence. Je voudrois bien que vous y missiez du vôtre, car elle a besoin de quelque chose qui l'assaisonne. Je vous supplie très-humblement de m'offrir à Dieu.

LXXXII.—A Monsieur Arnauld.

Elle le remercie d'avoir revu les Constitutions de Port-Royal.— La sœur Marie de Sainte-Agnès de Rubentel est reçue à la profession.—Désintéressement de la Mère Angélique.

(1647.)

Mon père, Je vous remercie très-humblement de la peine que vous avez prise de voir nos constitutions, et des bonnes et solides corrections que vous y avez faites. Il me semble que vous les avez trop épargnées, car hors ce qui est de M. de Saint-Cyran, rien ne m'en contente, et je m'attendois qu'on y renverseroit tout, et qu'il n'y demeureroit pierre sur pierre. Mais le mal c'est que vous n'avez point le loisir de vous y appliquer ni les uns ni les autres, tellement qu'il en faut demeurer là, au lieu que je pensois ne dresser que des mémoires sur lesquels on travailleroit.

Notre mère vous envoie une lettre de L. où vous verrez la consolation qu'il reçoit dans sa solitude; il n'y a que la P. qui empêche que sa joie ne soit parfaite. C'est une chose étrange combien les attaches font de mal. Il croit que Dieu s'est servi de lui pour convertir P., et au contraire l'esprit malin s'est servi de P. pour attacher L. et lui faire perdre cinq ou six années à l'entretenir dans ses foiblesses et ses amusemens. J'espère que Dieu lui fera oublier peu à peu, et ce sera alors qu'il lui pourra être utile, quand elle saura qu'il ne sera plus attaché qu'à Dieu seul. Vous verrez aussi la lettre de M. Singlin qui parle de lui.

Je crois que vous savez que ma sœur Marie de Sainte-Agnès[1] est reçue à la profession (on a bien eu de la peine à en venir là). Je m'assure que vous lui auriez donné votre voix, car vous êtes un homme de miséricorde. Notre mère a parlé fort religieusement à monsieur son père, qui lui disoit d'ordonner ce

[1] De Rubentel. Elle est morte le 3 septembre 1677.

qu'il devoit faire. Elle[1] a tout remis à sa volonté et à la pensée que Dieu lui donneroit, et cela sincèrement, en sorte que sans avoir égard à ses trente mille livres de rente, s'il ne veut donner qu'une pension viagère, on s'en contentera. Nous verrons ce qu'il résultera de ce procédé ; Dieu veuille que le cœur soit aussi pur que les pensées et les paroles!

Adieu, mon très-cher père; permettez-nous, s'il vous plaît, de saluer votre compagnon, et de me recommander à vos prières.

Ma sœur Geneviève de l'Incarnation[2] est fort malade. Vous savez que ce seroit une perte notable pour la maison. Je vous supplie très-humblement de la recommander à Dieu.

Renvoyez les lettres, s'il vous plaît.

LXXXIII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire[3].

Au sujet de l'union de l'Institut du Saint-Sacrement avec Port-Royal[4].

Fin de 1647.

Ma très-chère sœur, Je vous remercie très-humblement de m'avoir fait part de votre lettre[5] qui contient un abrégé de nos devoirs au regard de notre nouvelle obligation. Je vous avoue que je croyois que la nouvelle de cette grâce dût faire plus d'effets que je n'en reconnois en moi et en d'autres. Je sais bien que les mouvemens du cœur sont cachés, mais il

[1] La Mère Angélique.

[2] La sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau. Cette sœur avait fait profession à Port-Royal en 1631. Elle avait alors l'emploi de cellerière.

[3] Cette sœur fut envoyée à Tard en 1630, et revint à Port-Royal en 1635. Elle est morte le 9 octobre 1658. On a d'elle une *Relation* (la 5e du t. Ier des *Mém. d'Utrecht*) des vertus qu'elle a observées dans la Mère Angélique Arnauld; et une autre, très-courte, ayant pour sujet les sentiments de la Mère Agnès pour cette sœur. *Ibid.*, t. III, p. 250.

[4] Ce fut en 1647 que le Pape accorda la permission pour la translation de l'Institut du Saint-Sacrement au monastère de Port-Royal. M. du Saussai, official et grand-vicaire, vint donner aux religieuses de Port-Royal l'habit du nouvel Institut, qui consistait en un scapulaire blanc sur lequel était cousue une croix rouge. Ce fut le 24 octobre 1647 que se fit cette cérémonie.

[5] C'est une lettre de la Mère Angélique. On la trouve ci-après en entier, parce qu'elle n'est pas imprimée dans le recueil de lettres.

me semble qu'ils devroient rejaillir sur l'extérieur pour le rendre plus sérieux, plus grave, plus recueilli et plus occupé d'une faveur si particulière. J'espère que cela sera avec le temps; et que nous prendrons un air de religion que nous n'avons point, c'est-à-dire, de mortification et de retenue en nos actions qui feroit qu'on se donneroit de l'édification les unes aux autres.

J'ai une pensée que nous devons demander ces dispositions les unes pour les autres, et que, ne méritant pas de les recevoir nous-mêmes, Dieu nous les donnera peut-être en considération de la charité que nous aurons eue pour nos sœurs, et de la préférence que nous ferons d'elles, croyant qu'elles sont plus capables des dons de Dieu que nous ne sommes nous-mêmes. C'est pourquoi, ma chère sœur, je n'ai garde de vous refuser ce que vous me demandez; et par imitation de votre dévotion, je vous supplie très-humblement de dire pour moi : *Gloria tibi Domine, qui natus es de Virgine*, etc. Nous avons grand sujet de dire que Dieu a regardé le néant et la bassesse de ses servantes, tout au contraire du dessein qu'on avoit de faire un monastère d'âmes choisies; mais pourvu que nous soyons humbles nous serons assez grandes.

Lettre de la Mère Marie Angélique Arnauld à la sœur Angélique de Sainte-Agnès.

Sur la nouvelle obligation que les Religieuses de Port-Royal avaient contractée en devenant filles du Saint-Sacrement.

Fin de 1647.

Ma très-chère sœur, J'ai été bien aise que vous m'ayez dit vos sentimens sur la grâce qu'il plaît à Dieu de nous faire, laquelle vraiment, comme vous le reconnoissez, est très-grande, et à laquelle nous devons avouer que nous avons une très-grande disproportion, ce qui doit nous rendre confuses et extrêmement humiliées devant Dieu, qui depuis plusieurs années sème ses saintes vérités et multiplie ses grâces en ce monastère, sans que les fruits y paroissent encore, et je vous avoue que j'appréhende beaucoup le compte qu'il nous en demandera.

La nouvelle obligation que nous contractons en devenant

filles du Saint-Sacrement est un surcroît de grâce qui nous rendra plus ingrates, si nous sommes si misérables de n'en faire pas bon usage; car tous les chrétiens doivent être vrais enfans du Saint-Sacrement, puisqu'il est l'âme de la sainte Église, et qu'il est la nourriture de tous ses enfans. La plupart des chrétiens ne le connoissent pas, et sont criminels dans leur ignorance et par leur ignorance. Nous qui l'avons connu principalement d'une toute autre manière depuis plusieurs années, il est certain que notre crime sera extraordinaire si nous endurcissons nos cœurs à la voix de Dieu, et si nous méprisons tant de témoignages que son infinie bonté nous donne qu'il veut être servi dans ce monastère.

Vous me demandez, ma chère sœur, comment nous deviendrons vraies filles du Saint-Sacrement; et je vous réponds en un mot que ce sera en vivant comme Jésus-Christ Notre-Seigneur vit au Très-Saint-Sacrement. Ce qui m'a fait admirer la rencontre que la divine providence a faite, que le dernier chapitre de notre règle échût le jour que je dis à nos sœurs que nos affaires étoient faites pour être du Saint-Sacrement; parce qu'il sembloit que notre père saint Benoît nous disant que la perfection n'étoit pas comprise dans sa règle, quoique tout ce qu'un saint homme rempli du Saint-Esprit peut dire de bons enseignemens pour la perfection chrétienne y soit, néanmoins ce n'est qu'une lettre morte; et il sembloit que Dieu nous témoignoit que nous devions alors prendre tous ces enseignemens en Notre-Seigneur Jésus-Christ vivant au Très-Saint-Sacrement, et y continuant par un singulier miracle de charité la vie humble, pauvre et crucifiée qu'il a menée sur la terre, afin que tous ses enfans qui vivroient dans tous les siècles depuis son incarnation ne se plaignissent point de ne l'avoir pas vu vivant dans sa vie mortelle, le voyant encore plus saintement et plus utilement vivre pour eux dans le divin Sacrement et avec un plus grand exemple de toutes les vertus.

Pour nous bien disposer, je pense, ma sœur, qu'il faut espérer que la bonté de Dieu qui se montre si abondante et surabondante sur notre misère la détruira, pourvu que nous ne cessions jamais de l'en supplier, que ce soit notre unique désir, méprisant toute autre chose comme indigne d'avoir aucune

place dans des filles que Dieu daigne destiner à lui rendre un honneur perpétuel. En quoi nous ne devons pas (nous) attendre à nos sœurs qui sont à l'assistance du Très-Saint-Sacrement, mais nous devons autant qu'il nous sera possible, avec la grâce de Dieu, y avoir toujours l'esprit et le cœur présens; autrement nous ne nous acquitterions pas de notre devoir, et quand notre tour viendra nous serons mal préparées pour nous y présenter, si au moins nous ne nous humilions beaucoup de nos négligences auparavant. Et cette assistance que nous rendrons au Saint-Sacrement n'est pas notre principal devoir; mais c'est l'imitation du Saint-Sacrement, sans laquelle nous ne lui plairons pas en cette assistance, au contraire, nous lui serons à charge et à déplaisir comme les sacrifices des Juifs. Priez Dieu pour moi, ma sœur, comme je le prie pour vous, afin que sa grâce ne soit pas vaine en nous.

LXXXIV.—A Madame l'Abbesse de l'Eau [1].

Elle l'assure des prières qu'elle fait pour elle, et l'informe que la sœur Hélène de Sainte-Agnès de Savenières vient à Port-Royal.

Vers 1647.

Ma révérende mère, Vous m'obligerez beaucoup de vous assurer du très-humble service que je désire vous rendre devant Dieu par mes petites prières. Ce m'est un motif de tâcher à les rendre meilleures, afin de n'être pas à votre égard une servante tout à fait inutile, comme je le suis et le serai toujours à l'égard de Dieu. Nous lui rendons, ma révérende mère, de particulières actions de grâces de vous avoir fait trouver la paix de votre esprit en un lieu saint, où il vous a appelée après tant d'agitations et de tempêtes [2].

[1] Madame de Chiverny, sœur de madame d'Aumont, et coadjutrice, puis abbesse de l'Eau, abbaye de Cîteaux, près de Chartres.

[2] L'abbesse de l'Eau, qui avait été interdite, était parvenue à rentrer dans son abbaye; elle présenta une requête où elle demandait que sa coadjutrice (madame de Chiverny) fût transportée dans une autre maison, ce qui fut ordonné. Celle-ci se retira quelque temps à Gif.—La sœur Hélène de Sainte-Agnès de Savenières, qui était religieuse à l'Eau, obtint alors de sortir; elle vint à Port-Royal et y fut reçue en 1647. — Voyez sur cette sœur les *Mémoires hist. et chron.*, tom. II, p. 473.

Ma sœur Hélène nous témoigne qu'elle a aussi du repos avec nous, et je lui ai dit de bien sonder de nouveau son cœur sur ce sujet, et de vous exposer ensuite sa dernière résolution de laquelle dépend la nôtre, n'ayant autre dessein que de la suivre et de donner à madame d'Aumont le contentement qu'elle désire en cela, à quoi nous ne saurions manquer sans ingratitude de toutes les bontés qu'elle a pour nous.

Il est vrai, ma révérende mère, que la passion qu'elle a que vous soyez une sainte religieuse la presse beaucoup, et comme elle ne désire rien tant pour elle-même, elle vous y veut donner autant de part qu'à son amitié, qu'elle nous a dit avoir toujours eue singulière pour vous, à l'égard même de celles qui lui sont aussi proches. Ce lui est une grande joie d'avoir réussi dans le choix qu'elle vous a conseillé de faire du lieu où vous êtes; votre contentement lui étant aussi cher que vos déplaisirs lui ont été sensibles. Mais je m'aperçois, ma révérende mère, que je vous donne bien inutilement des assurances d'une chose que vous connoissez mieux que moi, qui dois seulement craindre de ne pas mériter que vous me fassiez l'honneur de me croire autant que je suis.

LXXXV.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly[1].

Pour lui témoigner l'union qu'elle a avec elle.

Samedi matin (6 juin 1648).

Ma très-chère sœur, Nous avons commencé le temps de Pâques avec vous, et je ne le veux pas finir sans vous dire un

[1] La sœur Angélique de Saint-Jean Arnaud d'Andilly, née le 28 novembre 1624. Elle prit l'habit de novice à Port-Royal le 27 juin 1641, et fit profession le 25 janvier 1643. Peu de temps après, on la chargea du soin des enfants, et dans la suite on la fit Maîtresse des novices.

Le 13 mai 1648, elle fut du nombre de celles qui allèrent à Port-Royal-des-Champs pour rétablir cette Maison. Elle revint à Paris au mois d'octobre 1651.—En 1653, elle retourna à Port-Royal-des-Champs, et y fut établie, à la fin de l'année, sous-Prieure et Maîtresse des novices.—En 1659 elle revint à Paris pour y exercer les mêmes fonctions.—Exilée le 26 août 1664, elle revint le 2 juillet 1665 à Port-Royal-des-Champs, en devint Prieure en juillet 1669, puis abbesse le 3 août 1678 et continuée le 8 août 1681. Elle est morte le 29 janvier 1684, âgée de 59 ans.

petit mot qui me rapproche de vous par une nouvelle assurance que je vous donne que je vous porte chèrement dans mon cœur; mais je désire de rendre notre union toujours plus spirituelle en nous voyant en Dieu plus souvent que par un souvenir d'amitié. Voici notre grande fête[1] qui approche; priez pour moi, ma chère sœur, comme je désire de faire pour vous, afin que nous la puissions célébrer en sorte que nos devoirs extérieurs soient esprit et vie, et non pas des actions qui ne soient spirituelles qu'en apparence. Ma sœur Marie-Angélique de Sainte-Anne se porte mal; elle a toujours roulé jusques à présent, et m'a rendu de très-bons services, et dont je suis très-fort soulagée; mais pour le reste il est besoin que Dieu y mette la main pour adoucir la pesanteur du joug que la seule charité peut rendre doux. Je suis bien ingrate de faire moins pour son âme, qu'elle ne fait pour mon soulagement. C'est ce que je désire de corriger, et de lui rendre autant de témoignages d'une affection selon Dieu, qu'elle m'en rend par son bon naturel. Je suis contrainte de finir, sans cesser d'être toute à vous, ma très-chère sœur.

LXXXVI.—A Madame la marquise d'Aumont (à P.-R.-des-Champs)[2].

Sur divers sujets.

Vers le 10 *juin* 1648.

Ma très-chère sœur, Notre mère[3] vous avoit écrit ce matin; mais le pourvoyeur a fait si belle diligence qu'on ne l'a plus trouvé. L'on m'avoit dit qu'il y auroit un second messager, auquel je m'étois attendue pour vous donner le bon jour, il s'est trouvé qu'il étoit seulement en idée; tellement que vous

[1] La fête du Très-Saint-Sacrement, le 11 juin.

[2] Madame Anne Hurault de Chiverny, veuve de Charles d'Aumont, lieutenant-général des armées du roi. Deux ans après la mort de son mari, elle forma la résolution de quitter le monde pour passer le reste de ses jours dans un monastère. Ce fut au commencement de l'année 1646 qu'elle entra à Port-Royal, auquel elle fit beaucoup de bien par ses grandes libéralités, et où elle n'édifia pas moins par ses vertus. Elle est morte le jeudi 19 décembre 1658.

[3] La Mère Angélique : elle était revenue à Paris pour assister à la bénédiction de l'église de Port-Royal, qui se fit le 11 juin.

aurez été aujourd'hui sans nouvelle, ce qui n'est pas correct, si ce n'est qu'il vous faille dire avec Tobie : votre pauvreté vous suffit, c'est-à-dire, vos incommodités et les fatigues de votre voyage vous valent mieux que nos lettres, car elles ne sont que des feuilles, et les autres sont des fruits.

J'écrivis hier, aussitôt que l'on m'eut dit le besoin de Simon, votre ancien cocher, à mademoiselle de Lamoignon pour qu'elle le protégeât : on ne le trouva point à l'heure ; on y a renvoyé, mais je n'ai pu savoir la réponse.

L'on nous a amené aujourd'hui la sœur converse que vous avez vue, non plus avec des prières pour la recevoir, mais avec des menaces, nous représentant les jugemens de Dieu, et l'obligation de faire la charité, et qu'à faute d'accepter celle-là, toutes les autres que l'on fait seront perdues ; enfin, n'ayant pu vaincre notre dureté, ils ont protesté qu'ils la laisseroient sur le pavé, et ils avoient quasi la mine d'en venir à l'effet : conclusion, nous avons envoyé quérir Marie Dufresne, entre les mains de laquelle on l'a déposée en attendant M. Singlin. Ses conductrices étoient une religieuse de Montmartre, maintenant supérieure d'un petit établissement, et la demoiselle de madame de Miramion, laquelle demoiselle étoit fort intéressée en la cause, ayant fallu, à ce qu'elle dit, qu'elle lui ait quitté son lit la nuit passée, n'y en ayant point d'autre chez eux.

L'on n'a reçu qu'après dîner ces lettres de Maubuisson, ce qui a fait perdre l'occasion d'envoyer par le messager les oranges et le sirop. Notre mère vouloit envoyer exprès aujourd'hui, mais ayant lu la lettre tout du long, on a trouvé que la purgation est différée, et qu'on vous doit mander des nouvelles lundi.

Notre chœur résonne à merveille ; on y va chanter la grand'messe pour en faire l'essai avant la fête[1].

C'est toutes nos nouvelles, avec celle que je suis anciennement et nouvellement, ma très-chère sœur, votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ.

Sœur Agnès, R. ind.

[1] Du Saint-Sacrement, le 11 juin.

LXXXVII.—A Madame la marquise d'Aumont (à Paris).

Elle lui rapporte quelques circonstances de son voyage à Port-Royal-des-Champs en la compagnie de M. Singlin[1].—Toute action faite dans l'ordre de Dieu doit servir à nous unir à lui.

(*4 septembre* 1648).

Je n'oserois vous entretenir, ma très-chère sœur, des prospérités de notre voyage, parce qu'il s'est terminé à me séparer de vous; mais il m'a servi à m'unir à Dieu, comme toute action faite par son ordre et dans le désir de lui plaire nous doit servir à augmenter cette divine union. Je puis dire que je me suis approchée de vous puisque vous êtes véritablement à Dieu dans la partie supérieure de votre âme, que vous y êtes encore dans la partie extérieure, qui est votre pauvre corps affligé de douleurs presque continuelles. Il n'y a qu'une région moyenne entre ces deux, dans laquelle les puissances de l'air, qui sont des créatures maudites, vont et viennent pour exciter des brouillards, des vents, des grêles, des neiges, des gelées, et quelquefois des tonnerres ; mais ils ne tombent point et ne blessent personne. Que si on s'en plaint, c'est qu'on a plus de peur que de mal. Pour moi je suis bien résolue de ne plus rien craindre de ce côté-là, par l'expérience que j'ai que le calme suit toujours, et qu'un quart d'heure de temps devant Dieu efface beaucoup de choses qui paroissent de grandes choses, et (qui) en effet ne sont rien. Je vous assure, ma chère sœur, que je voudrois que M. Singlin fût auprès de vous. Il n'a point été incommodé du carrosse, Dieu merci. Je ne sais point encore comment il a passé la nuit. Il fut tout le long du chemin dans sa bonté ordinaire : il parloit de fois à autre, puis il faisoit lire, et après on disoit l'office; en sorte que trois heures et trois quarts ne nous durèrent point. Il interrogeoit nos sœurs sur leur disposition pour le désert : il leur appliqua l'histoire de Judith. Il me fit une question à quoi je ne pus ré-

[1] La Mère Agnès vint à Port-Royal-des-Champs le 3 septembre, et y resta environ six semaines.

pondre, savoir ce que vouloit dire un verset du cantique d'Habacuc qu'on dit le vendredi : *Incurvati sunt colles mundi*, etc., c'est-à-dire, avec le verset précédent : *Dieu a regardé les nations et les a réduites à néant; il a brisé les montagnes, il a courbé les collines, à cause des chemins de l'éternité.* Il nous expliqua que ces montagnes et ces collines étoient les grands du monde, qui doivent être humiliés et abattus pour entrer dans le chemin de l'éternité. Nous ne sommes point au rang de ces grands du siècle; mais quelque petites que nous soyons, nous pouvons être superbes, et nous éloigner par là des chemins de l'éternité. Nous devons être bien aises qu'il y ait plusieurs chemins, afin d'en pouvoir rencontrer souvent quelqu'un. Notre éloignement en est un, et j'espère que notre retour en sera un autre. Je vous donne le bon jour, ma très-chère sœur, et le beau jour, car j'écris à la splendeur du soleil rayonnant dans votre cabinet, où je suis dans un repos aussi grand que je le désire en toutes les parties de votre âme et de votre corps.

LXXXVIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte.

Sur la dépendance où nous sommes de la grâce de Dieu. — Il faut éviter la présomption et la pusillanimité.

5 *septembre* (1648).

Ma très-chère sœur, Il me semble que vous expliquez fort bien votre disposition au regard de la grâce, à laquelle vous remettez l'action de grâces que vous devez à Dieu de vous l'avoir conférée. C'est l'effet de ce que l'on nous enseigne, qu'il faut aller à Dieu par lui-même; et c'est pour cela qu'il a dit qu'*il est la voie* aussi bien que *la vérité et la vie.* Vous avez aussi raison de dire que vous réservez votre action pour quand vous êtes laissée à vous-même et dans le ressentiment de votre misère; car c'est lorsque Dieu nous soustrait le sentiment de sa présence et de son opération en nous (qui est pourtant continuelle dans les âmes qui sont à lui, autrement elles ne subsisteroient pas dans la grâce), qu'il faut le chercher et l'invoquer; et c'est pour exprimer ces deux manières d'agir vers

Dieu, qu'il est dit dans l'Écriture sainte que Dieu nous prévient, et que nous le prévenons. Nous disons dans le pseaume : *Venite; præoccupemus faciem ejus;* et un prophète dit de la part de Dieu : *Auparavant que vous m'invoquiez, je dirai : me voici.* Encore qu'il arrive, plus souvent que Dieu nous prévienne, que nous le prévenions, néanmoins l'Église nous fait dire tous les jours les paroles qui expriment que nous le devons prévenir, et ne nous dit que rarement qu'il nous préviendra, pour nous apprendre qu'il ne faut pas demeurer dans l'oisiveté en attendant sa prévention, mais aller au-devant de lui comme les vierges de l'Évangile, en faisant ce que nous pouvons. C'est pour répondre à ce que vous dites, que vous croyez ne devoir rien promettre pour faire le bien, parce que vous ne le pouvez exécuter que par la grâce de Dieu. Il est vrai que de promettre et de résoudre, en oubliant sa foiblesse et son impuissance pour le bien, ce seroit présomption; mais aussi de s'arrêter à sa foiblesse sans s'appuyer sur la grâce de Dieu, c'est une pusillanimité qui est autant opposée à la confiance, comme la présomption à l'humilité; c'est pourquoi il faut éviter tous les deux, et dire avec saint Paul : *Non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi.*

Je suis extrêmement aise que notre Mère[1] s'applique un peu au noviciat, mais je crains bien qu'elle ne le puisse pas sans prendre trop sur elle. Je vous remercie très-humblement de ce que vous m'avez envoyé. Si vous aviez quelqu'un au noviciat qui pût écrire, j'aurois bien de quoi l'employer. Je suis dans un manque de temps, tout de même qu'ailleurs. Je n'écris point à ma sœur Anne[2], parce qu'elle est trop bonne pour y trouver à redire. Je n'ai pas seulement le temps de lire l'Évangile; si cela s'appelle retraite, j'y suis toute ma vie, car le tracas ne me manque point, néanmoins celui d'ici est incomparablement plus tranquille que celui de Paris.

Adieu, ma très-chère sœur.

[1] La mère Angélique.

[2] La sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld.

LXXXIX.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron[1].

Sur les avantages de la solitude de la maison de Port-Royal-des-Champs. —Le plaisir qu'on prend dans les choses visibles diminue autant la vie de la grâce.

Mardi 22 *septembre* (1648).

Ma très-chère sœur, J'avois cru vous écrire plus tôt, c'est pourquoi je ne vous avois pas fait faire de remercîmens de la peine que vous avez prise pour nous ; je le fais à présent de tout mon cœur, et plus encore de votre bonne volonté, que vous me témoignez si cordialement que je vous en demeure fort obligée.

Je suis aussi fort satisfaite, ma chère sœur, de l'affection que vous avez à présent pour cette maison. Je m'étois étonnée qu'elle ne vous eût point plu, m'étant avis que la grâce que Dieu vous a faite de vouloir être à lui sérieusement vous devoit faire estimer peu de chose l'agrément d'une maison religieuse où l'on ne doit aspirer qu'au royaume de Dieu, et à cette maison éternelle qui n'est point faite de la main des hommes, et de laquelle Dieu même est l'architecte et le fondateur.

Je vous parle comme à une grande personne, parce qu'il ne faut point être enfant dans les maximes de la piété chrétienne, qui nous apprend que tout le plaisir qu'on prend dans les choses visibles diminue autant la vie de la grâce. Je vous en prends à témoin, ma chère sœur, dans l'expérience que vous avez faite que vous priez Dieu avec plus de dévotion dans notre chœur qui est si obscur, que vous ne faites dans celui de Paris qui est si clair. Cette règle est générale pour toutes choses, que plus on ôte aux sens et plus on donne à l'esprit ; quoique l'on dise maintenant dans la dévotion commune que l'un n'empêche point l'autre, et que l'on peut bien être à Dieu encore que l'on prenne mille sortes de satisfactions hors de lui. Il est vrai que les plaisirs innocens qu'on appelle

[1] Cette sœur était alors pensionnaire à Port-Royal, et nommée Isabelle le Féron. Elle était née le 15 novembre 1633 ; elle entra à Port-Royal en 1640, à l'âge de 7 ans. Elle prit l'habit de novice le 14 septembre 1652, et fit profession le 21 septembre 1653. Elle est morte le 26 avril 1706.

n'ôtent pas la grâce de Dieu, mais ils l'affoiblissent toujours, et elle a autant de peine à se conserver dans ces âmes molles et sensuelles, que l'eau hors de sa source qui se corrompt bientôt. Notre-Seigneur dit qu'*il faut perdre son âme pour la sauver*, c'est-à-dire perdre les choses extérieures pour les intérieures, et les profanes pour les célestes. Je vous ai dit tout ceci, ma chère sœur, par une effusion des sentimens de mon cœur pour la joie que j'ai de ce que vous avez reconnu votre erreur, et que vous n'êtes plus enchantée de la beauté d'un bâtiment; cela me fait espérer que, si vous retournez jamais au monde, vous ne serez point capable de l'illusion de toutes ces vaines beautés qu'on y voit, parce que vous serez prévenue de l'amour de la beauté éternelle qui fait déjà rejaillir son rayon dans votre cœur. Priez bien sainte Agnès, votre patronne et la mienne, afin que vous soyez ferme comme elle à n'aimer que Jésus-Christ qui est seul digne de tout l'amour de votre cœur.

Je salue très-chèrement ma sœur Marguerite Féron, mes sœurs de Buzenval, ma sœur Hébert, et toute la chambre. Je mets ma sœur Geneviève de sainte Thècle à part, car elle est une grande et sage fille, à qui j'ai retenu place en cette maison pour y venir goûter l'aimable solitude qui remplit tout le cœur de celles qui la possèdent, en sorte qu'elles ne peuvent désirer la compagnie de leurs chères sœurs de Paris, sinon en souhaitant qu'elles puissent venir à elles; et parce qu'elles n'osent désirer que la réunion se fasse puisque Dieu a voulu avoir deux maisons, elles ne veulent aspirer qu'à cette maison éternelle dans laquelle il n'y aura plus qu'une bergerie et un pasteur, et où étant dans la société de tous les saints, nous serons pourtant éternellement solitaires, puisque Dieu seul sera l'objet de notre amour.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

XC.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la nécessité de se relever de ses imperfections, et de s'éloigner des distractions pendant l'office divin et l'Oraison.

16 octobre 1648.

Ma très-chère sœur, J'ai répondu à la principale partie de

votre lettre en vous envoyant des.... et je n'ai pu jusqu'à cette heure faire davantage, m'étant trouvée mal depuis l'élection[1]. Tout ce que je vous puis dire, ma chère sœur, sur ce que vous m'écrivez de vos imperfections, c'est qu'il faut se reprendre aussitôt qu'on s'en aperçoit, et s'imposer pénitence, quand ce ne seroit que de baiser la terre, frapper sa poitrine, dire un *Pater* ou autre chose avec un gémissement intérieur et une invocation du secours de Dieu, avec un désir intérieur de lui être fidèle. Il ne faut pas s'attendre aux prières d'autrui, sinon pour suppléer à la foiblesse des nôtres; mais, quand on ne prie pas soi-même, l'on ne mérite pas de participer aux prières des autres. Les vierges sages de l'Évangile ne voulurent point donner de leur huile aux vierges folles, pour nous apprendre que personne ne portera devant Dieu que ses propres œuvres.

Ce qui d'ordinaire fait plus de tort, ce sont les distractions à l'office, qui nous empêchent d'en retirer aucun fruit. Demandez beaucoup à Dieu qu'il vous donne la révérence et la crainte de sa divine majesté à laquelle vous parlez en disant l'office. Saint Paul dit que *Dieu ne peut être moqué*, c'est-à-dire que sa grandeur infinie ne peut souffrir les irrévérences et les mépris que ses créatures lui rendent; et il n'y en peut avoir de plus grande que de le prier en lui tournant le dos, qui est ce que fait une âme qui entretient ses distractions.

Pour l'oraison, il est plus difficile de tenir son esprit arrêté. Quand on n'a point de pensées, il vaut mieux dire de fois à autre des prières vocales, comme un *Veni Creator*, un *Ave maris stella*, des versets des pseaumes que vous entendez, et qui vous donneront de la dévotion; puis demeurer un peu de temps en silence devant Dieu, lui disant : *Parlez, Seigneur, car votre servante vous écoute*. Un jour, vous vous tiendrez à ses pieds comme la Cananée, lui demandant des miettes de sa table pour nourrir votre âme; un autre jour, comme le centenier, le suppliant de vous dire une seule parole pour guérir votre âme; une autre fois, comme la Samaritaine, priez-le de

[1] L'élection de la mère Angélique Arnauld, qui fut continuée abbesse de Port-Royal, pour la troisième fois, le 4 octobre 1648.

vous donner de l'eau vive qui vous ôte la soif de toute autre chose que de lui. Il faut user de toutes sortes de moyens pour exciter votre esprit et votre cœur à connoître Dieu et à l'aimer sur toutes choses. Si vous vous étudiez au silence, Dieu vous récompensera en vous donnant de saintes pensées, et la privation que vous aurez de l'entretien des créatures vous disposera à la communication de votre âme avec Dieu. Je le supplie, ma chère sœur, qu'il vous en fasse la grâce. Je suis en lui, etc.

XCI.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Sur le retour de la Mère Angélique à Port-Royal-des-Champs.—Il n'y a que Dieu qui ait le pouvoir d'ouvrir les cœurs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Samedi matin (*novembre* 1648).

Ma très-chère sœur, Je ne doute point qu'une grande charité ne chasse une petite crainte, et que vous n'ayez une joie entière du retour de notre chère mère[1]. Cette joie, ma chère sœur, ouvrira votre cœur, et en bannira toutes les réserves involontaires qui vous font paroître cachée, encore que vous ne le soyez pas. Je vous dirai pourtant que votre état m'a découvert une chose, qui est qu'il se faut contenter qu'une personne ne se resserre pas volontairement, et que cela tient lieu d'une manifestation, quoiqu'il seroit plus agréable de part et d'autre qu'il y eût une communication effective; mais c'est à Dieu de faire cela, et j'espère qu'il ne tardera pas, puisque nous chanterons bientôt: *O clavis David, qui aperis et nemo claudit.* Il n'y a que cette clef qui ait le pouvoir d'ouvrir les cœurs, sans que l'inclination ni la tentation les puissent fermer. Je vous remercie très-humblement des patrons. Priez Dieu pour nous, ma chère sœur, dans le dépouillement où nous serons tantôt d'un père, et d'une mère, qui méritent bien qu'on ressente leur éloignement. Je salue très-humblement la mère prieure.

[1] La Mère Angélique, qui était venue à Port-Royal-des-Champs le 13 mai 1648, avec plusieurs religieuses, la sœur Angélique de Saint-Jean étant du nombre, revint à Paris le 1er septembre, et retourna à P.-R.-des-Champs le 13 novembre 1648.

XCII.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Elle l'engage à s'unir aux prières qu'elle fait pour demander à Dieu qu'il la préserve de la contagion du monde, et qu'il lui fasse désirer cette liberté sainte où la grâce met les âmes.

Vers 1648.

Ma très-chère nièce, J'ai cru qu'il étoit temps que je vous remerciasse moi-même de toutes les recommandations que vous m'avez faites depuis que vous êtes séparée de nous, parce que je sais bien que ce n'est pas un simple compliment, mais une véritable affection qui vous les fait faire. Je me promets, ma chère nièce, que vous avez le même sentiment de nous, et que vous savez bien que nous vous aimons du fond du cœur, et que l'amitié que nous avons pour vous ne va qu'à désirer que vous aimiez Dieu et que Dieu vous aime, qui sont les deux conditions qui nous peuvent rendre heureuses. Je suis la personne qui dit tous les jours pour vous : *Détournez, Seigneur, ses yeux, afin qu'elle ne voie point la vanité, et faites la vivre en votre voie.* C'est tout ce que je désire pour vous, ma chère nièce, que Dieu éloigne les choses qui vous peuvent plaire vainement, et que sa vérité vous donne la vie. Je dis auparavant trois *Gloria Patri* et *sicut erat,* afin qu'en rendant cette louange et cet honneur à la sainte Trinité, elle m'accorde s'il lui plaît la grâce que je lui demande pour une âme que je désire qui soit à sa divine majesté éternellement. Je sais bien le peu de valeur de mes prières, aussi n'espérerai-je qu'en une condition que Notre Seigneur nous a recommandée, qui est la persévérance ; et j'en désirerois encore une autre, qui est que nous fussions deux ou trois dans le même dessein, et que vous fussiez l'une des deux, car où vous ne serez pas il ne se fera rien. Je vous demande donc, ma chère enfant, une procuration comme vous voulez et consentez que je demande à Dieu qu'il vous préserve de la contagion du monde, en sorte que votre cœur n'y prenne aucune part, et que vous y soyez comme étrangère en attendant que Dieu vous en délivre, que vous ressentiez votre captivité, et que vous ne soyez pas de ceux qui sacrifient à leur prison, comme dit l'Ecriture sainte.

Or je ne me contente pas que vous consentiez à cela comme à une chose bonne que vous ne sauriez refuser, mais je désire que vous conceviez combien ce vous seroit une chose douce d'être dans cette liberté sainte et heureuse dans laquelle la grâce met les âmes, et que vous désiriez de désirer cet état; car la première grâce que Dieu fait à une âme qui aime le monde, c'est de désirer de ne l'aimer plus, de même que le plus grand mal où l'on puisse arriver c'est de se plaire dans cet amour. Je me contenterai donc que vous vouliez bien demander à Dieu avec moi qu'il vous fasse désirer d'avoir d'autres désirs et d'autres pensées que celles que vous avez eues jusqu'à présent, et que vous sachiez que ce n'est pas une chose fort commune et fort facile que d'avoir de bons désirs, et qu'on s'y trompe bien souvent, pensant les avoir dans le cœur lorsqu'on ne les a que dans l'esprit. Je veux donc ajouter au verset de Tierce celui de Prime qui dit : *Mon âme a désiré de désirer vos commandemens.* Adieu, ma chère nièce.

XCIII.—A Madame la marquise d'Aumont.

Sur la tristesse.—Les personnes du monde font ce qu'elles peuvent pour l'éviter, contrairement à la maxime divine.

Vers 1648.

Ma très-chère sœur, Il faut, s'il vous plaît, prendre une autre fois plus de liberté de nous dire quand vous avez besoin de nous. J'aurois volontiers quitté la conférence pour cela et pour suppléer à M. Singlin, qui a pris le peu de temps qu'il a eu pour se préparer à ce sermon, auquel il ne s'attendoit pas. J'espère avec vous que Notre-Seigneur vous consolera lui-même à la sainte communion, ou en vous ôtant votre tristesse, ou en vous augmentant la force et la patience pour la soutenir. C'est un des plus grands maux de l'âme que la tristesse, et c'est pour l'éviter que les personnes du monde font tout ce qu'elles peuvent, contre la maxime du Fils de Dieu qui dit que *bienheureux sont ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés;* au lieu que ceux qui ne veulent point pleurer, seront éternellement affligés. J'ose quasi vous dire que cette tristesse est la récompense de tout ce que vous avez fait pour

Dieu depuis deux ans, parce qu'elle vous purifie au dedans, comme le reste vous a justifiée au dehors. Je ne manquerai-pas de vous recommander aux prières de la professe, afin qu'elle s'acquitte de ce qu'elle vous doit comme membre de la maison, et que Dieu répande en vous comme en elle son esprit de joie et d'affection à porter sa croix.

Je suis toute à vous, ma chère sœur.

XCIV.—A une religieuse de Port-Royal, à P.-R.-des-Champs.

Sur les avantages qu'elle trouvera d'être à Port-Royal-des-Champs.

Vers 1648.

Ma très-chère sœur, Il me sembloit pendant que vous étiez ici que vous m'étiez redevable, parce qu'ayant beaucoup de charité pour vous, vous en aviez peu pour moi; mais maintenant que votre cœur est dilaté et que vous me témoignez tant de franchise, je crains de vous en devoir de reste et de ne pas assez correspondre à la confiance que vous voulez avoir pour nous. Je me console néanmoins de ce que vous n'y perdez rien, étant entre les mains de notre mère [1] en qui vous trouverez non seulement ce que votre âme peut désirer pour son secours dans le renouvellement de vie que vous voulez faire, mais aussi ce que vous pouvez souhaiter selon votre inclination, l'humeur de notre mère, libre et ouverte, étant plus sortable à la vôtre, que mon naturel froid et peu agréable. J'espère néanmoins, ma chère sœur, que nous ne laisserons pas de nous bien accorder ensemble quand il plaira à Dieu de nous réunir. Je tiens à bon augure que vous ayez ressenti le lieu où vous êtes en l'approchant; c'est un certain mouvement de dévotion qui ne se ressent point ailleurs. Je crois que cela vient de la solitude, et de ce qu'en y entrant il semble qu'on entre dans un sépulcre, sinon qu'il y a place pour plusieurs personnes, et non pour une seule. Cette maison si cachée et si enfoncée sera bien propre pour vous faire oublier tout ce qui s'est passé en la première, et pour vous faire croire que vous entrez de nouveau en religion, l'autre paroissant

[1] La Mère Angélique.

un monde au regard de celle-ci. Quand vous aurez prié Dieu dans cette église sombre et solitaire, vous direz encore mieux que vous ne pouvez l'exprimer ce que vous y aurez ressenti. Vous admirerez, ma chère sœur, les voies merveilleuses par lesquelles Dieu vous y a conduite, et vous inférerez de là les merveilleux effets de changement qui se doivent trouver en vous pour ne recevoir pas en vain et sans fruit une grâce si particulière. Je continuerai de faire pour vous, ma chère sœur, ce que j'ai toujours fait depuis votre maladie, qui est de vous offrir tous les jours à N.-S. Jésus-Christ en l'offrant lui-même à la sainte messe, et je désire que ce soit tous les jours avec plus de dévotion, afin d'être plus d'effet que de parole.

XCV.—A une religieuse de Port-Royal, à P.-R.-des-Champs.

Sur le mystère de la naissance de Jésus-Christ.—Le Fils de Dieu, qui exige de nous que nous imitions son exemple, est venu aussi pour nous donner la bonne volonté.

Vers la fin de 1648.

Ma très-chère sœur, C'est de tout mon cœur que je prends part à la grâce que vous attendez à cette sainte fête. Je me réjouis particulièrement que Dieu ait choisi un mystère qui renferme tant d'instructions, afin que la grâce de votre renouvellement étant émanée de l'humilité ou plutôt de l'anéantissement prodigieux du Fils de Dieu, vous soyez obligée, pour la conserver et pour la faire croître, de vous exercer dans les mêmes vertus, qui sont peut-être celles à quoi vous vous étiez autrefois moins appliquée. Il est vrai, ma chère sœur, que les abaissemens incompréhensibles de Jésus et la simplicité que sa sainte enfance nous propose, avec l'entière dépendance et l'impuissance à quoi il s'est réduit, donnent de la frayeur à notre nature superbe et dominante, s'imaginant qu'elle n'aura que de la tristesse et du trouble dans une telle vie; mais le Fils de Dieu, qui l'exige de nous par son exemple, nous promet quand et quand[1] qu'il en résultera une paix et une joie dans les âmes de bonne volonté; et parce que nous pourrions craindre de n'avoir pas cette bonne volonté, qui est moins

[1] En même temps.

commune qu'on ne pense, Jésus-Christ est venu pour nous la donner. C'est pourquoi il y a une autre version qui dit, comme M. Singlin nous prêcha l'année passée, que les anges dirent : *Gloire à Dieu dans les cieux, et une bonne volonté aux hommes.* Nous n'avons donc pas sujet, ma chère sœur, d'appréhender que rien nous manque, puisque Notre-Seigneur vient suppléer à ce que vous n'avez pas, et accroître ce qu'il vous a déjà donné. C'est déjà un effet qui ne peut venir que de sa grâce pleine de force et de suavité, de vous avoir délivrée de ces terreurs imaginaires qui vous faisoient trouver si affreuses les choses qui vous sont maintenant faciles et agréables. Quand il plaira à Dieu et à notre mère de vous ramener ici, vous y serez reçue avec une plénitude de cœur et d'affection à vous servir. Que si elle juge qu'il soit mieux de vous laisser encore pour éprouver votre détachement et faire croître votre grâce sous la faveur de la privation de cette chère mère, vous nous serez encore plus chère et plus présente dans cette séparation, qui vous rendra plus capable de vous approcher de Notre-Seigneur et de vous attacher à lui seul. En attendant cet événement, je demeure, etc.

XCVI.—A la mère Marie-Angélique Arnauld.

Après une grande maladie que la Mère Angélique eut à Port-Royal-des-Champs, à la fin de l'année 1648.

Fin de 1648.

Reliquiæ cogitationis diem festum agent tibi, votum vovit Deo Jacob.

Ma très-chère mère, Nous ne vous entretiendrons point de nos douleurs ni de nos joies à l'égard de votre maladie et de votre santé. Toutes les deux se peuvent bien sentir, mais il seroit difficile de les exprimer, et si nous le voulions faire, je craindrois que vous ne nous disiez ce qui est dit en Job : *Qui êtes-vous qui enveloppez des paroles sans science?* car Dieu même qui ne parle qu'une fois, n'aime pas la quantité des paroles. Et vous, ma très-chère mère, vous aimez les paroles abrégées qui se terminent à des effets d'une longue étendue. C'est pourquoi nous avons résolu de vous parler cette sorte de lan-

gage, en vous exposant les vœux que nous avons faits à Dieu en action de grâces de votre santé en la manière qui s'en suit.

Ma très-chère mère, puisque vous m'assurez que la lumière qui est en moi n'est que ténèbres, je ne veux plus suivre les illusions de mon propre esprit. Je me suis donc résolue de croître en décroissant, de travailler en me reposant, de chanter en me taisant, en un mot de n'offrir plus à Dieu ces sortes de sacrifices qui lui font dire : *Laboravi sustinens*, mais plutôt de lui présenter un cœur simple et docile comme celui d'un enfant. Quand je serai arrivée à cet état, Dieu m'aimera, et ma très-chère mère aussi, et je dirai hardiment que je suis sa

Très-humble et obéissante fille et servante,

Sœur Catherine Agnès de Saint-Paul,
Très-indigne religieuse.

XCVII. — A la sœur Marie-Angélique de Saint-Paul de Thou de Bonœil.

Pendant la guerre de Paris. — Retenue que l'on doit avoir à parler des choses qui se passent. — Dans tous les temps, ceux-là sont heureux qui se confient en Dieu.

Samedi 30 *janvier* 1649.

Ma très-chère sœur, Je vous remercie très-humblement de vos retenues qui sont fort bonnes. Je serois bien ingrate, ma chère sœur, de ne vous pas procurer toute la consolation que l'on vous peut donner au défaut du service que je vous devrois rendre. M. Singlin est souvent à notre conférence, où il nous dit de son abondance et sans préméditation les meilleures choses du monde. Je ne vous dirai pas que je vous y souhaite, car je vous trouve fort heureuse d'en être privée, aux conditions qu'elles nous sont données, qui sont de remplir nos vides, ou plutôt nos ruines; *implebit ruinas*. Je ne pense pas que Dieu oublie tellement sa miséricorde qu'il veuille accabler cette ville, selon la prédiction qu'on vous en fait. Ce n'est pas que les crimes qui s'y commettent ne le méritent assez. Ceux qui les commettent et qui ne se convertiront point, doivent attendre pire que cela, quoique ce ne soit pas peut-être si tôt; mais ce retardement sera moins qu'un moment quand il sera suivi de l'éternité. C'est pourquoi David dit que

la colère de Dieu s'allumera *dans bref,* et que lors *il n'y aura d'heureux que ceux qui se confieront en lui.* Cette parole me frappa avant-hier en disant Matines, tant pour le temps présent où la vengeance de Dieu semble toute prête à s'élancer sur nous, que pour les autres temps de paix et de calme où elle n'est pas moins présente aux yeux de la foi qui n'a pour objet que les choses éternelles. Vous avez bien raison de craindre plus les ennemis du dedans que ceux du dehors; sans les premiers, les autres ne nous persécutent pas, mais ils nous couronnent. Ce qui se passe maintenant ne sert qu'à nous faire voir ce qui s'est passé en nous auparavant, car il n'y a d'abattus par les afflictions que ceux qui ont été corrompus par les prospérités. C'est M. Singlin qui nous l'a dit, après l'avoir appris de saint Augustin.

Il n'y a encore rien de réglé touchant la proposition que vous me faites de l'office des grandes fêtes : je crois néanmoins que la mère Marie des Anges étant actuellement supérieure, elle le doit faire[1]. Pour ce qui est de l'exécution, cela dépendra de sa santé et de la facilité de sa voix, qui suffit d'être médiocre.

M. Singlin nous avoit déjà dit les larmes que vous aviez répandues sur le sujet de votre bonne sœur. Je vous avoue que cela m'émeut beaucoup contre celle qui apprit cette fausse nouvelle à la conférence, sans savoir qui c'est, dont je suis bien aise, afin d'être plus assuré que mon ressentiment est contre la faute et non contre la personne. Je me fâche de cela parce que je ne puis comprendre qu'on ait l'indiscrétion de dire une telle chose publiquement. J'ai appris plusieurs fois des choses semblables depuis les guerres, qui m'ont percé le cœur autant que mon peu de charité m'en rend capable; mais je n'ai jamais cru qu'il y pût avoir aucune utilité à en rien dire à personne. Il me semble qu'une de nos pratiques en ce temps doit être de ne point du tout parler de ce qui se passe, et si l'on en apprend quelque chose de n'en faire part à personne, mais de faire mourir tout cela en soi, comme ne ser-

[1] La Mère Agnès l'avait laissée à Port-Royal de Paris pour veiller sur la communauté qui y restait, pendant qu'elle était réfugiée avec plus de trente religieuses dans la maison de M. de Bernières.

vant de rien qu'à donner de vaines craintes ou de vaines espérances. Pour le premier, nous devons dire : *Dominus illuminatio mea et salus mea, quem timebo.* Pour le second : *Nolite confidere in filiis hominum, in quibus non est salus.* Il n'y a qu'une chose que je tiens pour licite, et qui m'est nécessaire même pour avoir du repos, qui est de m'enquérir s'il n'y a point d'alarme à notre faubourg ; c'est à quoi je pense pour l'ordinaire quand je me réveille la nuit, et je dis ensuite : *Deus qui virginalem aulam.* J'ai grande confiance aux prières de notre bon père, et néanmoins je ne suis pas assez inspirée pour proposer à personne d'y avoir recours. Vous avez un saint dépôt de lui dans le cloître, mais ne le cherchez pas ailleurs, parce qu'il n'y est plus ; nous l'avons ici avec nous depuis quelques jours. Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

XCVIII.—A la mère Marie des Anges Suireau[1].

Sur la mort de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Arnauld, le 3 février 1649.

Samedi 6 février (1649.)

Ma très-chère mère, Il nous est arrivé comme à vous ; l'on a pleuré à la Miséricorde sur le souvenir que nous avons eu de la vie de cette pauvre sœur, qui a été dans une mort continuelle de toutes choses. Je crois que Dieu lui a fait la miséricorde de suppléer à ce qui lui manquoit d'une liberté entière qui ne sert d'ordinaire qu'à réfléchir sur nous-mêmes. C'est un bonheur pour notre monastère que la première religieuse du Saint-Sacrement ait été apparemment innocente. Si nous pouvions être par vertu ce qu'elle étoit quasi par nécessité, je veux dire autant privées de toutes choses et aussi séparées, je crois que ce seroit ce que Dieu demanderoit de nous.

[1] La Mère Marie des Anges Suireau vint à Port-Royal en 1615. Elle prit l'habit de novice en 1616 et fit profession en 1617, à l'âge de 18 ans.

En 1622 elle fut envoyée à l'abbaye du Lys pour y être maîtresse des novices ; elle y resta trois ou quatre ans. Elle fut abbesse de Maubuisson depuis janvier 1627 jusque 1648, qu'elle revint à Port-Royal de Paris. On l'établit maîtresse des converses postulantes.— Le 26 novembre 1654, elle fut élue abbesse de Port-Royal, et continuée le 1er décembre 1657, jusqu'à sa mort arrivée le 10 décembre 1658.

Lettre de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte à la mère Agnès Arnauld.

Elle lui demande la permission de remplacer le jeûne du corps par le jeûne de l'esprit.

Commencement du carême 1649 (vers le 18 février).

Ma mère, J'ai eu pensée de tâcher à réparer le défaut de ne pouvoir jeûner par le jeûne volontaire de tout ce qui me peut satisfaire, et ce que je désire particulièrement retrancher, c'est la satisfaction que j'ai à parler avec des personnes pour qui j'ai de l'inclination. Il me semble que j'entreprends un grand ouvrage, et qui me fait quasi horreur quand je l'envisage, et me fait croire que je n'aurai jamais la force de m'y rendre dans la fidélité qu'il faut, et cela m'empêche d'offrir à Dieu cette pensée avec joie, comme saint Benoît l'ordonne. S'il vous plaît, ma mère, de me permettre pour obtenir la grâce de l'accomplir, de porter une ceinture les jours que je ne me trouverai point mal, cela m'aidera à me souvenir, et ne m'affoiblira point trop, car ce n'est qu'un cordon de crin; je ne fais point la discipline, ni je ne couche point sur une paillasse, ni je ne saurois veiller, non plus que de dormir moins que de quasi huit heures.

XCIX.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur le jeûne de l'esprit, et sur l'esprit d'oraison.

Commencement du carême 1649 (vers le 18 février).

Ma sœur, Ce que Dieu vous a inspiré de lui offrir ce carême est le meilleur de tout ce que vous pouvez faire. Il faut demander à Dieu la grâce de l'accomplir, laquelle vous obtiendrez d'autant plus facilement que votre intention est pure en le désirant. Vos foiblesses ne viennent que de là, appréhendant le jeûne de l'esprit, et ne croyant pouvoir subsister sans quelque satisfaction des sens. Le Fils de Dieu dans le désert étoit en la compagnie des bêtes. Si l'Évangile n'eût dit cela, on eût cru qu'il conversoit avec les anges, ce qui ne fut qu'à la fin de sa pénitence. Quand on fait les choses avec bonne volonté, quoi-

qu'on y ait de la répugnance, on agrée autant à Dieu que si on les faisoit avec joie, car la joie est dans le cœur et la difficulté dans la nature. A mesure que vous vous approcherez de Dieu par de fréquens retours de votre cœur, il le remplira de sa sainte présence, et vous éloignera des créatures qui ne font que des vides en nous. Tâchez d'être toujours en esprit d'oraison, car Notre-Seigneur a dit qu'*il faut toujours prier, et jamais ne défaillir;* c'est-à-dire, comme je pense, n'être point en état de fuir l'oraison; et quand on sent cet éloignement, s'arrêter tout court pour se réhabiliter dans ce saint exercice. Car c'est alors qu'on peut dire comme David : *Mon cœur m'a délaissé.* Et de vivre sans cœur, cela est impossible ; c'est pourquoi on ne vit plus quand on ne prie plus par le manquement du désir de le faire. Dites souvent ce verset: *Domine, ante te omne desiderium meum*, promettant à Dieu que vous ne voulez point admettre de désir qui vous retire de sa présence. Et quand vous vous en trouverez éloignée, vous direz le reste du verset : *Et gemitus meus a te non est absconditus,* gémissant devant Dieu de vous trouver divertie de lui. Ceci vaudra mieux qu'une ceinture. Et c'est peut-être pour cela que Dieu vous a donné un corps infirme, afin que n'étant point occupée à le mater, vous ne pensiez qu'à ranger votre esprit qui vous échappe et se rend le plus fort; c'est pourquoi il lui faut des jeûnes, des veilles, des disciplines, qui le rendent souple et dépendant de la grâce, de quoi je vous donne une pleine et entière licence.

C.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Il faut se servir des secours que Dieu nous donne.—Divers avis. Nous ne saurions vivre sans oraison.

Carême 1649 (*mars*).

Ma sœur, Il me semble que vous ne devez pas craindre les attaches, jusqu'à laisser pour cela de vous servir des personnes de qui vous devez recevoir assistance. Cette fuite ne vous en garantira pas si Dieu ne vous en préserve, et l'approche ne vous l'accroîtra pas, la faisant selon Dieu, et parce qu'il vous y envoie. Il y a des choses où nous avons notre compte que Dieu

n'improuve pas. Il se faut servir de ce que Dieu donne, avec liberté et confiance qu'elles ne nous nuiront pas, car les dons de Dieu portent leur préservation avec eux, Notre-Seigneur ayant pris cette comparaison en l'Évangile, des pères selon la nature, qui ne donnent pas une pierre au lieu d'un morceau de pain. Il arrivera assez de rencontres où vous ne pourrez recevoir ce que vous demanderez, et alors il faudra vous laisser détacher par Dieu même, trouvant bon que sa providence vous prive de ce que vous désirerez.

Pour ce qui est des divertissemens, vous savez que votre carême consiste à y renoncer; et afin que vous ne désiriez pas la fin du carême pour avoir plus de liberté, vous n'ignorez pas que le temps de la sainte résurrection demande une vie encore plus spirituelle; mais il ne faut point s'effrayer de cela, sachant qu'il y aura toujours un combat entre l'esprit et les sens. L'on dit selon l'esprit ces paroles de David : *Mon âme a refusé d'être consolée; je me suis souvenu de Dieu, et je me suis réjoui.* La nature dit au contraire ces paroles de Job : *Qui est-ce qui pourra manger la viande qui n'est point salée, et qui après qu'elle est goûtée cause la mort?* c'est-à-dire : Qui est-ce qui se peut nourrir de mortification? Il n'y a que ceux à qui Dieu fait goûter combien il est doux.

En attendant que vous en soyez digne, privez-vous de tout ce que vous pourrez, afin que Dieu remplisse le vide de votre âme. Désirez d'agréer aux anges, qui sont toujours dévots et recueillis en Dieu, plutôt qu'à deux petites filles qui ne sont guère raisonnables. Laissez-nous gouverner chacune selon sa portée, et ne vous sondez point vous-même pour savoir si vous seriez capable de la conduite qu'on exerce sur les autres. Soyez fidèle à votre voie, cela suffit; et espérez que Dieu ne vous tentera point par-dessus vos forces, parce qu'il vous aime et qu'il ne vous veut pas accabler.

Il est vrai que vous n'êtes pas une parfaite religieuse; mais de dire aussi que vous ne le soyez point du tout, cela n'est pas; vous l'êtes autant qu'il plaira à Dieu de vous attribuer ce titre, et de ne vous point imputer les taches que vous contractez contre la pureté de ce saint état. Il n'y a que Dieu qui forme les bonnes religieuses; c'est un chef-d'œuvre de sa main.

Dites-lui humblement ces paroles : *Mon Dieu, ne méprisez pas l'œuvre de vos mains.*

Vous savez bien qu'il est inutile de prier Dieu des lèvres et qu'il n'y a que le cœur qui prie. C'est pourquoi quand vous sentez que vous n'avez point de cœur, il en faut demander un avant toutes choses et attendre que Dieu en ait créé un dans votre âme. S'il vous ennuie cependant, cet ennui sera la matière dont Dieu le formera; car il fait tout de rien, et c'est prier que de subsister dans ce rien qui purifie l'âme par la peine qu'elle a à le souffrir. Je ne sais ce que vous entendez par un temps notable que vous dites ne pouvoir prier Dieu quand vous êtes indisposée. Je ne voudrois pas vous obliger d'y demeurer une demi-heure, ni un quart d'heure, mais on ne peut pas moins qu'un demi-quart, si ce n'est qu'on soit malade, car lors les impuissances sont incroyables. Mais pour l'ennui, il ne faut pas désister; et même quand on se lève de la prière n'y ayant qu'un peu demeuré par foiblesse, il ne faut pas secouer le joug, comme en étant quitte ; mais plutôt envisager le retour, et dire à Dieu que l'on reviendra bientôt, s'imaginant qu'il nous dit ces paroles : *Retourne, retourne, Sunamite; retourne, retourne, afin que nous te voyons.* Ces répétitions si pressantes font voir que nous ne saurions vivre sans oraison, qui est la conversion de notre cœur à Dieu, et la seule cause qu'il nous regarde.

Ne craignez point la vanité; mais espérez que Celui qui sera l'auteur de vos vertus en sera aussi le protecteur. Notre-Seigneur dit que *ceux qui garderont sa parole connoîtront la vérité, et que la vérité les délivrera.* Il me semble que vous devriez dire en détail toutes les paroles légères, vaines et indiscrètes que vous dites; parce que la confusion qu'on en reçoit est la pénitence la plus convenable.

CI.—A Madame d'Aumont.

Elle se réjouit de ce qu'elle était arrivée si promptement à Port-Royal-des-Champs.— Sur le sacrifice de la messe.

Vendredi 4 juin 1649.

Ma très-chère sœur, J'ai bien de la joie de ce que vous n'avez

point perdu les premières vêpres de la fête. Il faut que vous ayez été bien vite. Je crois que votre bon ange faisoit hâter les chevaux, pour vous faire arriver plus tôt à cette sainte solitude; et puis vous étiez bien légère, ayant laissé céans un si gros fardeau. J'aurois bien gagné, ma chère sœur, d'être invisible comme vous avez désiré; car pour avoir été visible et palpable, il m'a fallu soutenir le choc des reproches qu'on m'a faits, de ce que vous n'aviez point dit adieu.

L'on a insulté contre votre bon naturel. Mais savez-vous bien ce que j'ai fait pour parer aux coups? j'ai mis le doigt sur ma bouche pour dire qu'il étoit silence pendant cet octave. Du reste, on est en fort bonne humeur, et le besoin qu'on avoit de M. Singlin s'en est allé avec lui.

Vous me tentez en me parlant de votre sermon. M. d'Herbelay s'est trouvé au nôtre qui dit qu'il étoit à ravir. Ça été aussi du sacrifice de la messe et de l'obligation que nous avons de nous sacrifier par amour. Il est vrai que celui-là a passé tous les autres; et la pratique en seroit aussi au-dessus de toutes choses, car il n'y a rien tel que de faire un véritable sacrifice à Dieu, et de le faire sans discontinuation comme celui de l'autel. C'est la grâce que je demande à Dieu pour vous et pour moi, qui suis toute à vous, ma très-chère sœur, en cent manières.

CII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Sur la mort de son neveu.

Ce jour de saint Laurent (10 *août* 1649).

Ma très-chère sœur, Je commence celle-ci par l'addition à votre lettre, qui est la mort de monsieur votre neveu, dont vous parlez d'une manière qui m'édifie, et en quoi vous pratiquez la parole de saint Paul, que vous trouvez si épouvantable: *Ce monde m'est crucifié.* Car s'il ne vous l'étoit pas au moins en quelque degré, vous seriez non-seulement affligée, ce qui est licite, mais aussi troublée, et peut-être scandalisée de Dieu même; ce que je crains qui n'arrive à monsieur votre frère, si Dieu ne le prévient de sa grâce, pour ne pas murmurer contre

sa divine providence, qui le prive d'un enfant qui lui étoit si cher. Il aura, outre sa douleur naturelle qui est très-légitime, des vues toutes humaines et toutes païennes, comme sont les intérêts d'honneur et de famille ; et c'est ce qui ne doit point toucher le cœur des religieuses, puisqu'un crucifié ne fait envie à personne d'être semblable à lui. Notre mère a recommandé ce pauvre enfant aux prières de la communauté dès le jour même, madame de Chermont lui ayant écrit. Ces accidens si funestes nous doivent bien presser de prier Dieu plus instamment que nous ne faisons pour obtenir la fin de la guerre qui est le tombeau de tant de gens. On déplore en cette ville la mort d'un jeune seigneur, fils unique d'une grande maison, qui a été tué à sa première campagne.

Vous êtes dans l'occasion, ma très-chère sœur, d'éprouver cette paix dont vous parlez qui surpasse tous les sens, puisque votre âme, dans cet événement, étant dans le calme par le respect qu'elle porte à la volonté de Dieu, elle est en cela au-dessus de ses sens qui souffrent en la manière qui leur est propre. Ainsi Dieu accomplit en nous l'effet de ses divines paroles dans les rencontres où nous avons besoin qu'elles nous soient appliquées ; et la grâce de Jésus-Christ, si nous sommes si heureuses que de la posséder, prend *toutes sortes de formes*, comme dit saint Pierre, pour nous faire rendre à Dieu ce qu'il demande de nous. J'admire, ma chère sœur, que Dieu vous ait prévenue de la pensée qu'on devroit chérir toutes les occasions par lesquelles on peut s'unir à Jésus-Christ crucifié. J'espère qu'il vous en sera souvenu dans votre affliction, et que vous aurez attiré en vous le fruit de ses divines souffrances.

Je vous supplie très-humblement de me continuer votre charité devant Dieu, puisque je suis en lui,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

Sœur AGNÈS DE SAINT-PAUL, R. ind.

CIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Combien le défaut d'actions de grâces nous est nuisible.— Il n'y a qu'une grande espérance qui puisse nous conduire à une grande charité.

Vers le 1er décembre 1649.

Ma très-chère sœur, Je vous ai déjà dit plusieurs fois, et je vous le dis encore présentement dans la sincérité de mon cœur, que je ne suis point en peine du fond de votre disposition, et que j'ai cette confiance que Dieu vous aime, et qu'il vous aimera éternellement. Je n'aurois pas la hardiesse de vous parler ainsi, si les preuves de la bonté de Dieu à votre égard ne me le permettoient. Vous manquez beaucoup en ce point de ne les pas assez reconnoître. Ce défaut d'actions de grâces est peut-être la cause qu'il ne vous fait pas la grâce de vous amender de vos autres fautes. La considération des bienfaits de Dieu oblige de l'aimer ; l'amour produit la joie, et la joie de la charité c'est ce plaisir victorieux qui emporte l'âme et la délivre de ses misères. Je crois que c'est la voie par laquelle Dieu vous veut faire grâce; exercez-vous-y, je vous en supplie, et ne vous laissez plus emporter à cette mauvaise tristesse qui approche plus du désespoir que de la pénitence. Vous faites bien de ne pas parler de vos révoltes quand vous craignez de vous emporter en les disant ; néanmoins quand elles ne se passent point après les avoir supprimées un jour, il les faut dire le lendemain, afin de n'y pas demeurer davantage. Il me semble que vous vous devez disposer pour communier le jour de saint Ambroise, qui est le protecteur de vos vœux, et le 4 du mois, la commémoration de votre baptême. Je crois que Notre-Seigneur reçoit pour expiation de vos fautes l'angoisse que vous en souffrez. Il ne permet pas que vous ayez de joie hors de lui, vous la réservant pour le temps que vous ne la rechercherez plus qu'en lui, c'est-à-dire, en la pensée qu'il vous aime et qu'il vous veut sauver. Saint Jean dit que *Dieu nous a aimés;* et la preuve qu'il en apporte, c'est qu'*il a lavé nos péchés dans son sang.* Nous voulons des preuves singulières de la charité de Dieu vers nous, comme si les générales ne suffisoient pas. Enfin, notre plus grand mal c'est

l'ingratitude et la méfiance de Dieu, qui va jusqu'à des plaintes tacites. Car encore qu'on dise qu'il ne tient qu'à soi, on sait bien pourtant qu'on ne se peut rendre meilleur, et qu'il n'y a que Dieu qui nous puisse changer; de sorte que, quand on ne souffre pas sa misère avec patience et humilité, et qu'on ne crie pas à Dieu comme il nous commande de faire : *Donec misereatur nostri,* c'est autant comme si on disoit que Dieu est inexorable et qu'on ne gagne rien de s'adresser à lui. Je suis honteuse que vous ayez de la confiance en moi, et que vous en ayez moins, ce semble, en Dieu; car qu'ai-je jamais fait pour vous, et qu'est-ce que Dieu n'a point fait? Vous voudriez bien avoir une grande charité pour Dieu, mais il faut avoir auparavant une grande espérance. C'est l'ordre des vertus. L'on n'aime qu'autant qu'on espère. Dites souvent ces paroles : *Quoniam tu es, Domine, spes mea.* David ne dit rien si souvent que de semblables paroles, parce qu'il connoissoit parfaitement qu'il ne pouvoit rien faire de lui-même.

CIV.—A la sœur Madeleine de Saint-Maur de Chiverny, religieuse bénédictine à Gif[1].

Elle répond à une lettre de remercîment pour l'hospitalité que cette sœur et quelques autres religieuses de Gif, avait reçue à Port-Royal, pendant la guerre.

De Port-Royal du Saint-Sacrement, 22 décembre 1649.

Ma très-chère sœur, Je désirerois de vous pouvoir remercier autant que je dois du remercîment qu'il vous plaît de me faire, mais il est si rempli de charité que je n'y puis atteindre; c'est pourquoi j'aime mieux ne faire que remercier Notre-Seigneur de vous l'avoir donnée, et de l'effet admirable de sa sainte providence qui s'est servi du malheur de la guerre pour nous donner l'honneur de votre connoissance, et ensuite celui de votre bienveillance que nous ne pouvions posséder, tandis qu'on nous avoit rendues suspectes dans votre sainte maison. Je vous dirai, ma chère sœur, que comme la peine que nous avons d'être tenues pour autres que nous ne sommes n'est pas petite, aussi n'avons-nous pas une joie médiocre, quand il

[1] Elle était sœur de madame d'Aumont.

plaît à Dieu de nous justifier à l'égard des personnes dont le blâme nous est plus sensible, comme sont celles qui sont fort à Dieu comme vous êtes. Ce qui me reste à désirer, c'est de vous supplier très-humblement de n'excéder pas dans l'estime que votre bonté vous donne de cette maison, qui a grand besoin de vos saintes prières pour devenir telle que vous la croyez.

Je supplie Notre-Seigneur, ma chère sœur, de me mettre en état de le bien prier pour vous au premier jour de l'année. J'ai une particulière obligation d'être bien disposée à cette fête, parce que c'est le jour de mon baptême, ce qui me donne le même droit qu'à vous de désirer que l'on remercie Dieu pour moi de cette grâce qui est la source de toutes les autres. J'entrerai le jour précédent [1] dans ma cinquante-septième année ; c'est pourquoi ce que j'ai plus besoin qu'on demande à Dieu pour moi, c'est qu'il me prépare à la mort qui ne peut être guère éloignée. Je supplie Notre-Seigneur qu'il perfectionne en vous la mort spirituelle, en laquelle vous êtes entrée en vous donnant à la sainte religion, en un jour où le Fils de Dieu nous apprend à dépouiller le vieil homme. Je suis dans l'esprit du nouveau, votre très-humble et obéissante sœur et servante,

Sr Agnès de Saint-Paul.

Ma très-chère sœur, je vous supplie d'assurer la révérende mère [2] de ma très-humble obéissance, et ma chère mère prieure de la sincérité de mon affection et de mon très-humble service. Je salue de tout mon cœur mes sœurs de Lagny. Vous m'offensez de me dire qui elles sont, car je ne les ai pas oubliées, et je ne le ferai jamais, s'il plaît à Dieu.

CV.—A Mademoiselle Pascal [3].

Sur le désir qu'elle avait d'être religieuse.— Il ne faut regarder que la volonté de Dieu, et ne point prévenir ses moments.

22 janvier 1650.

J'ai demandé pour vous à Notre-Seigneur, comme vous

[1] Le 31 décembre.
[2] Madame de Mornai de Villarceaux, abbesse de Gif.
[3] Nommée en religion sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal. Elle

l'avez désiré, que cette année fût celle qu'il a marquée dans l'éternité pour vous faire être toute à lui dans la sainte religion. Je ne doute pas que quand il seroit en votre liberté d'y entrer tout présentement, vous ne voulussiez vous assurer de nouveau de la volonté de Dieu, et la regarder seule avant que de suivre l'inclination que lui-même vous a donnée pour cela ; car il se fait tous les jours en nous quelque déchet de la grâce qu'il faut réparer en regardant toujours Dieu, pour rapporter tout à lui, comme les rameaux à leur tronc sans lequel ils n'ont point de vie. Vous êtes déjà religieuse, ma chère sœur, parce que vous adhérez de tout votre cœur à la volonté que Dieu vous en a donnée ; mais vous cesseriez de l'être si vous vouliez prévenir le temps de Dieu et le moment qu'il a mis en sa puissance, et auquel il a attaché toutes les grâces qu'il vous veut faire en cet état.

CVI.—Billet à Mademoiselle Pascal.

Le 4 février 1650.

Il n'y a rien à craindre pour une personne qui ne prétend rien au monde, sinon de chercher trop les satisfactions de son esprit.

CVII.—A Mademoiselle Pascal.

Sur divers sujets.

20 *février* 1650.

S'il avoit été nécessaire, M. Singlin n'auroit pas manqué de donner secours à sa chère fille, qui n'a rien à craindre tandis

est née le 4 octobre 1625. Elle connut Port-Royal en 1647 et conçut le dessein d'y être religieuse. Au mois de mai 1648, elle fit connaître son désir à son père, qui s'y opposa, ne voulant pas s'en séparer ; elle demeura donc chez lui vivant en religieuse, et se conduisant selon les avis de la mère Angélique et de la mère Agnès.

M. Pascal père étant mort le 24 septembre 1651, Mlle Pascal entra à Port-Royal le 4 janvier 1652, à l'âge de 26 ans. Elle prit l'habit le dimanche 26 mai 1652, et fit profession l'année suivante, le 5 juin 1653. Elle fut d'abord chargée du soin des postulantes en 1655, et ensuite de l'éducation des enfants en 1657. Envoyée à Port-Royal-des-Champs le 6 ou le 7 novembre 1659, on l'y établit sous-prieure et maîtresse des novices, le 3 janvier 1660. Elle est morte le 4 octobre 1661, âgée de 36 ans.

V. *Les lettres de Mme Périer et de Jacqueline Pascal*, publ. par M. Faugère, et *Jacqueline Pascal*, par M. V. Cousin.

qu'elle craindra. Les choses dont elle se plaint ne sauroient lui faire de mal tandis qu'elles n'entreront point dans son cœur : tout ce qu'elle a à faire, c'est de se confondre devant Dieu de ce que les choses qui la devroient faire rougir sont capables de lui donner de la complaisance. Que ce soit sa pénitence de porter cela avec humiliation, en renouvelant les gémissemens de sa vie passée.

M. Singlin voudroit pouvoir servir N. en la manière qu'elle désire. Il faudra chercher des inventions pour cela ; car au lieu que Notre-Seigneur dit que *ceux qui font mal craignent la lumière de peur que leurs œuvres ne soient découvertes*, c'est maintenant ceux qui font bien qui sont obligés de se cacher, de peur de scandaliser ceux qui appellent le mal bien, et le bien mal.

CVIII.—A Mademoiselle Pascal.

Sur le *retardement* de Dieu dans les âmes.

25 février 1650.

Nous eûmes hier un sermon admirable de M. Singlin. Je vous y aurois souhaitée, sinon que j'aurois eu peur que cela eût irrité votre désir et rendu votre attente plus pénible. Notre-Seigneur vous veut purifier par ce retardement, de ne l'avoir pas toujours désiré ; car il faut avoir longtemps faim et soif de la justice pour expier le dégoût qu'on en a eu autrefois.

Saint Augustin sur ces paroles du Prophète-Roi : *Sed tu, Domine, usquequo* (Ps. VI, 3), exprime à merveille ce retardement de Dieu dans les âmes, qui désirent l'abondance de ses grâces, et auxquelles Dieu les diffère : *Vides animam luctantem cum vitiis suis et à medico dilatam,* afin que la santé lui soit plus chère.

CIX.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Sur divers sujets.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

(*Fin de février* 1650.)

Ma très-chère sœur, Nous vous renvoyons le petit extrait. Je vous supplie de dire à la mère prieure que je m'attendois

qu'elle nous enverroit la retenue de ma sœur Antoinette, sur l'exhortation du jour de l'habit, dont je ferois un sommaire de trois points que j'enverrois à M. de la Place[1] pour le corriger; car c'est trop lui donner de peine de tout revoir, n'ayant dessein que d'extraire ce qui doit servir de considérations et d'entretiens pendant l'assistance, pour le faire entrer dans les Constitutions, suivant l'inspiration que vous en avez eue; et quand même on ne le voudroit pas mettre en ce lieu, cela est fort utile pour donner en particulier.

Vous avez prévenu le jour où l'Église nous ordonne de rompre la dureté de nos cœurs en les déchirant en plusieurs pièces, qui sont autant de renoncemens à notre propre esprit. Je prie Dieu, ma chère sœur, qu'il vous donne et à moi cette flexibilité qui fait la meilleure partie de la pénitence, puisque rien ne satisfait mieux au péché que d'agir contre la cause de la plupart de ceux que nous faisons.

CX. — A Mademoiselle Pascal.

18 mars 1650.

Je vous avois fait réponse, et je crois que vous aurez eu le même sentiment que moi, et que vous n'aurez rien perdu aux lettres que vous n'aurez pas reçues; car Dieu se contente qu'on expose son état à ceux qu'on doit prendre pour sa conduite, après quoi il remédie souvent par lui-même aux choses pour lesquelles on a eu recours aux créatures.

CXI. — A Monsieur le Maitre.

Sur un sermon de saint Bernard qu'elle croit qu'on pourrait mettre après leur règle.

Lundi 2 mai (1650).

Mon très-cher neveu, Je ne sais d'où m'est venu un écrit d'une traduction d'un petit sermon de saint Bernard que je vous envoie. Il me semble qu'il seroit fort bon s'il étoit en meilleur sens et en meilleurs termes, et qu'il viendroit bien

[1] Le docteur Arnauld.

après notre règle. Je crois qu'il s'en trouvera parmi les petits sermons de ce père qui sont sur la vie religieuse ou spirituelle qu'on y pourroit encore ajouter, au lieu de la vie de saint Benoît, qui aura meilleure grâce parmi celle des saints fondateurs des ordres. Pour les degrés d'orgueil, nos sœurs les désirent fort, parce qu'encore qu'ils ne soient guère relevés, ils ont la propriété de faire grande honte, parce qu'ils découvrent fort bien les finesses de la superbe, et l'on ne cherche pas en cela la doctrine mais la correction. Enfin, avisez à nous faire un petit livre portatif où il y ait des choses bien substantielles.

Mon neveu de Sacy seroit d'avis qu'on ne laissât point perdre les deux sermons de saint Bernard sur les cantiques de l'infusion et de l'effusion. Il les faudroit mieux mettre au bout des trois petits traités. Je ne sais pourquoi je dis cela, car je n'ignore pas qu'on a tant d'affaires qu'on ne sait laquelle doit être la première ; je voudrois bien que ce fût notre règle.

Adieu, mon cher neveu. Je suis toute à vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CXII.—A Mademoiselle Pascal.

Au sujet de ce qu'elle avait proposé pour essayer d'obtenir permission de passer au moins quelque temps à Port-Royal.

Vendredi 3 *juin* (1650).

Ma très-chère sœur, Nous reçûmes hier seulement celle que vous avez écrite de ma sœur Barmontet, du 24 du passé ; elle vous fait réponse et vous témoigne son inquiétude de ce que l'on pense à troubler son dessein. Je lui donnai sa lettre innocemment, ne croyant pas qu'elle la dût prendre si à cœur ; mais elle pleura beaucoup, à quoi je ne pus apporter autre remède que de la faire parler à M. Singlin qui venoit d'arriver des champs. Il lui a conseillé d'écrire à monsieur son frère pour empêcher ses poursuites, et lui demander au moins du temps pour continuer le dessein qu'elle a de travailler pour elle-même, pendant quoi les choses pourront changer et la délivrer du fardeau qu'on lui veut imposer.

Je crois, ma chère sœur, que vous aurez maintenant la

réponse de M. Singlin du 24 du passé. Je ne sais ce qu'il vous mande, sinon qu'il me fit l'honneur de me parler de ce que vous lui proposiez pour votre retour [1], qui étoit de vous jeter céans pour tenter si vous pourriez obtenir permission d'y demeurer au moins un temps. Il agita beaucoup ce dessein, après quoi il me semble qu'il conclut que vous pourriez voir si cela vous réussiroit. Vous écrivez maintenant, ma chère sœur, pour savoir si vous devez attendre M. votre beau-frère [2]; la voie seroit plus sûre et plus convenable que toute autre; et sans ce retardement il ne faudroit pas penser à autre chose, et en ce cas vous ne pourriez pas échapper de ses mains, parce qu'il faudroit, comme vous dites, qu'il vous remît entre celles de M. votre père. Mais d'ailleurs aussi vous auriez cette raison de demander une retraite, en laissant une si bonne compagnie en votre place. M. Singlin dit qu'il n'y a que vous qui puissiez juger ce qui sera le mieux; c'est pourquoi il faut beaucoup prier Dieu de vous faire choisir les voies qui lui seront plus agréables et qu'il lui plaira de bénir. Nous le ferons de notre côté, ma chère sœur, la soumission que vous témoignez nous obligeant de nous intéresser beaucoup dans ce qui vous touche.

M. Singlin et M. de Rebours vous recommanderont à Dieu avec grande charité. Je ne puis être importunée, ma chère sœur, de ce qui vient de votre part, je vous supplie de le croire; et qu'étant déjà devant Dieu ce que vous désirez pleinement d'être un jour, nous sommes aussi à votre égard ce qu'il nous obligera d'être à l'avenir; c'est pourquoi il ne faut plus, s'il vous plaît, employer personne pour exiger de nous, pour exiger tout ce que vous pouvez désirer selon Dieu, puisqu'il nous a rendue,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

Sœur Agnès, R^se^ ind.

J'ai oublié de vous dire une parole que M. Singlin m'a dit de vous mander, qui est qu'il ne faut pas commettre monsieur

[1] Elle était alors à Clermont.
[2] M. Périer.

votre beau-frère avec monsieur votre père, c'est-à-dire vous servir de lui pour des choses qu'il auroit désagréables.

CXIII.—A Mademoiselle Pascal.

Elle l'exhorte à la soumission aux ordres de Dieu, à tenir caché le talent qu'elle a pour la poésie, et à servir le prochain selon les occasions que Dieu lui en offre.

22 *juillet* 1650.

Nous avons reçu vos lettres du 8 et du 12 de ce mois. Elles nous font voir, ma chère sœur, que l'heure n'est pas encore venue. Il la faut attendre de Dieu avec une entière soumission à ses ordres, desquels dépend tout notre bien. Vous ne doutez pas que Dieu ne puisse tout ce qu'il veut; mais nous voudrions que sa puissance précédât sa volonté pour faire en notre faveur ce que nous voulons, croyant qu'il le veut aussi; ce qui n'est pas toujours de la sorte, parce qu'il donne souvent des volontés dont il ne donne pas l'exécution, ce qu'il manifeste par les empêchemens qu'il fait naître; et lors il faut accepter les retardemens du même cœur que l'on accepteroit l'effet de son désir. Je prends cela, ma chère sœur, pour une marque que Dieu se fie en vous, c'est-à-dire à la grâce qu'il vous a donnée, qu'il sait bien être assez forte pour ne point fléchir, et assez persévérante pour ne point manquer.

J'ai demandé à M. Singlin son sentiment sur ce que vous me mandez. Pour la première, il dit qu'il ne faut point que des religieuses travaillent pour la vanité, qu'il vaut mieux que vous y travailliez peu à peu pour vous occuper. Pour la seconde, il vaut mieux que cette personne cache le talent qu'elle a [1] pour cela que de le faire valoir, car Dieu ne lui en demandera point compte, puisque c'est le partage de notre sexe que l'humilité et le silence.

C'est aujourd'hui un jour signalé [2] pour demander à Dieu qu'il opère la conversion de ces deux personnes, à quoi vous

[1] Pour la poésie. Mlle Pascal ayant mis en vers l'hymne de l'Ascension, *Jesu, nostra redemptio,* on l'exhorta à continuer. Mais elle en eut scrupule, et écrivit à la mère Agnès, qui lui fit cette réponse. Ayant reçu ce conseil, elle renonça à la poésie.

[2] 22 juillet, fête de sainte Madeleine.

vous appliquez. Vous ne perdez pas votre temps dans le monde si vous contribuez à une œuvre si excellente; après quoi Dieu vous convertira entièrement vous-même pour récompense d'avoir servi votre prochain selon les occasions qu'il vous en offre. Je vous supplie très-humblement, ma chère sœur, de demander cette grâce à Dieu pour nous, puisqu'elle n'est accomplie qu'en la vie éternelle, où nous serons délivrés de la source du péché qui habite toujours en nous, et qui empêche par son poids que nous ne soyons parfaitement converties et adhérentes à Dieu.

CXIV.—A la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld d'Andilly[1].

En lui envoyant une image de sainte Anne, elle l'engage à faire réflexion sur la vertu de cette sainte.

Ce 27 juillet 1650.

Ma très-chère fille, Depuis que ma sœur Anne[2] vous a écrit, l'on m'a donné une image de sainte Anne que j'ai été bien aise de vous envoyer, afin que vous ayez vos trois saintes, et particulièrement la principale de vos patronnes, qui est celle à qui vous avez été offerte à votre baptême pour conserver votre première grâce sous sa protection. Je vous supplie de faire une petite réflexion sur la principale vertu de cette sainte qui a été l'acceptation de l'humiliation à quoi Dieu l'a réduite pour la disposer à la plus grande de ses faveurs, après celle de la sainte Vierge. Si toutes les âmes qui sont stériles dans la vertu avoient la même humilité que cette sainte, Dieu les béniroit enfin, et leur feroit porter des fruits de la grâce; mais il faut persévérer dans la prière comme elle a fait, car les dons de Dieu sont si précieux qu'ils veulent être demandés avec grande instance. Je vous supplie, ma chère fille, de prier Dieu qu'il me fasse les mêmes grâces, dont j'ai plus de besoin que vous. Je suis entièrement à vous pour vous aimer de tout mon cœur.

[1] La sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie, cinquième fille de M. Arnauld d'Andilly, née en 1631, fit profession en 1658. Elle est morte à Port-Royal-des-Champs le 7 octobre 1660.

[2] La sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld.

CXV.—A Mademoiselle Pascal.

Il faut suivre Dieu. Elle l'exhorte à attendre les moments de Dieu, et à renoncer à tout ce qui pourrait la retenir encore dans le monde.

5 *août* 1650.

Il faut suivre Dieu et se soumettre aux empêchemens que sa providence permet qui arrivent. Il y a autant de mal à vouloir prévenir la volonté de Dieu comme il y en auroit à ne la pas suivre quand elle est présente. Peut-être avez-vous autrefois résisté à Dieu qui vous appeloit, et maintenant que vous voulez aller à lui il ne le permet pas, afin de vous le faire davantage désirer. Mais il faut que ce désir soit de la nature de son principe ; et comme le Saint-Esprit, qui en est l'auteur, est un esprit de paix et de douceur, il faut aussi que vous conserviez cette volonté dans la tranquillité de votre âme en réprimant ses mouvemens. Je ferai volontiers à Dieu cette protestation que vous voulez, et que je ne doute point que vous ne lui fassiez dans le secret de votre cœur, encore que vos sens y répugnent, ou bien il ne faudroit plus que vous disiez votre *Pater,* où l'on demande à Dieu que sa volonté soit faite en la terre comme au ciel. Cette demande enferme le renoncement à toutes les volontés que nous pouvons avoir qui ne sont pas conformes à celle de Dieu. Je crois aussi, ma chère sœur, que vous ne voudriez pas que les choses allassent autrement que Dieu ne l'ordonne, puisque ce ne sera pas la religion qui vous rendra telle que Dieu vous désire, mais la volonté de Dieu qui vous fera être religieuse au temps qu'il a déterminé pour cela, lequel vous devez ignorer, comme ces heureux momens que Notre-Seigneur disoit à ses apôtres que le Père éternel avoit mis en sa puissance.

Je suis bien aise que vous ayez prévenu le sentiment de M. Singlin. Vous devez haïr ce génie[1] et les autres qui sont peut-être causes que le monde vous retient, car il veut recueillir ce qu'il a semé. Notre-Seigneur fera de même quand il lui plaira ; il demandera le fruit de la divine semence qu'il a jetée

1 Le génie de la poésie.

dans votre cœur qui se sera beaucoup multipliée par la patience. C'est tout ce qu'il vous demande pour le présent.

CXVI.—A Mademoiselle Pascal.

Sur divers sujets.

16 août 1650.

Pour ce que vous demandez, vous verrez vous-même ce qui sera le mieux; il est difficile de vous donner conseil là-dessus, sinon, en général, qu'il ne faut rien aigrir, ni aussi rien ramollir, mais imiter la sagesse de Dieu, qui dispose toutes choses avec force et suavité.

Pour ce qui est de cette personne, il me semble que cela va bien lentement, et que c'est peu d'avoir l'esprit persuadé, si Dieu en même temps ne s'empare de son cœur pour lui faire haïr ce qu'elle a aimé et la séparer d'une vie toute mondaine, etc.

Ne nous faites plus tant d'honneur et de déférence, je vous en supplie. Nous n'usons point céans du mot de Révérence; on dit simplement, ma mère; et moi je vous dis avec plus de vérité que de cérémonie, que je suis...

CXVII.—A Mademoiselle Pascal.

Il faut préférer la volonté de Dieu à toutes choses.

19 août 1650.

Je viens de recevoir votre lettre, et j'y fais réponse aussitôt, en faveur de notre père saint Bernard, afin de nous joindre à vous en cette solennité qui nous sera commune quand il plaira à Dieu. Cependant, ma chère sœur, vous commencerez d'être sa fille, si vous préférez la volonté de Dieu au désir que vous avez d'être de son ordre. Adressez-vous donc à lui, et qu'il promette à Dieu pour vous que vous ne désirez rien dans le ciel et que vous ne voulez rien sur la terre, sinon qu'il soit le Dieu de votre cœur, et qu'il soit à jamais votre seul et unique partage. Il n'y a point de religion, ma chère sœur, ni aucun genre de vie qui donne cela, et cependant sans cette disposition toute la piété extérieure est vaine, et même l'intérieure, qui consiste en des mouvemens de dévotion, s'ils n'assujetis-

sent entièrement l'âme à Dieu, pour ne vivre que de sa volonté qui doit être notre nourriture, selon ce que dit Notre-Seigneur de lui-même : *Ma viande est que je fasse la volonté de mon Père.*

Pour cette personne, il vous faut ramentevoir souvent cette vérité, que *si Dieu n'édifie les âmes, on travaille en vain ;* c'est pourquoi il faut plus prier pour elles, que non pas leur parler de Dieu, sinon par l'exemple qui est une sorte de langage que tout le monde entend et qui instruit mieux que tous les autres discours.

CXVIII.—A Mademoiselle Pascal.

Sur le refus que monsieur son père lui avait fait de lui permettre d'entrer en religion.—Et sur la soumission qu'elle doit avoir à ce retardement.

15 *septembre* 1650.

Il faut recevoir la réponse que monsieur votre père vous a faite comme un arrêt de Dieu qui s'est réservé un autre temps pour vous faire la grâce d'accomplir ce qu'il vous a fait la grâce de désirer. Il y a des âmes qui seroient infidèles à Dieu si elles ne se hâtoient d'exécuter les inspirations qu'il leur donne, et vous le seriez, au contraire, si vous ne vous soumettiez au retardement à quoi Dieu vous oblige, non-seulement extérieurement, mais aussi du cœur, en vous soumettant paisiblement aux ordres de Dieu et rendant cette nécessité volontaire; afin qu'il soit vrai de dire que la loi n'est point imposée aux justes, parce que ne voulant que ce que Dieu veut, ils accomplissent ses lois et ses préceptes avec une entière liberté et sans aucune contrainte. Que si cela ne peut être encore en vous de la sorte, au moins rendez-vous-y de la manière que Notre-Seigneur Jésus-Christ nous l'a enseigné, lorsque prenant la personne des imparfaits, il dit à son Père : *Que ma volonté ne soit pas faite, mais la vôtre* ; témoignant qu'il sentoit une volonté qui répugnoit à l'ordre de Dieu qui étoit qu'il souffrît.

Il ne faut plus que cette personne pense qu'à rendre ses devoirs à celui qui lui tient la place de Dieu, et qui a le pouvoir de la crucifier en la tenant attachée où elle est, ou de la délivrer en lui donnant permission de ne vivre plus qu'à Dieu seul.

Nous attendons des nouvelles de votre disciple. Je crains que votre absence n'éteigne son étincelle, car elle est encore bien peu allumée, et peu enracinée dans la vertu. C'est ce qui fait beaucoup hésiter pour entreprendre de servir les âmes, parce que si Dieu n'a commencé à les toucher puissamment et à s'en rendre le maître, toutes les peines qu'on prend ne font que les ébranler et les persuader pour un temps, jusqu'à ce qu'il arrive quelque tentation qui renverse cet édifice qui n'avoit point de fondement. Je prie Dieu qu'il n'en soit pas ainsi de cette personne, mais qu'il la fasse entrer dans le premier degré de la vertu chrétienne, qui est d'être immobile dans le dessein de lui plaire.

CXIX.—A Mademoiselle Pascal.

Cultiver la grâce du saint baptême dans les enfants.—Retrancher dans toute sa conduite les manières du monde.

23 *septembre* 1650.

Il n'y a point d'autre moyen de renouveler le christianisme que de cultiver la grâce du saint baptême dans les enfans, qui la perdent facilement dans la corruption du monde, et ne la recouvrent jamais presque par une véritable pénitence.

Vous avez, je crois, bien envie que je vous loue de votre soumission à ne me plus traiter de Révérence; car voici la deuxième fois que vous me la faites valoir; mais en vous corrigeant de cette cérémonie, vous persévérez dans une autre, qui est de laisser des espaces comme à une dame du monde. Quand vous aurez retranché cette superfluité, je dirai que vous commencez à être à notre mode et que vos respects seront différens de ceux du monde, qui n'ont que de l'apparence, au lieu que les vôtres sont de la nature des devoirs qu'on rend à Dieu, qui sont en esprit et en vérité; c'est pourquoi je désire que vous ne mélangiez plus ces civilités qui ne nous appartiennent point, avec des effets si solides....

CXX.—A Mademoiselle Pascal.

Sur les vertus d'humilité et de simplicité, et sur la béatitude des pauvres d'esprit.

4 novembre 1650.

Ma très-chère sœur, Je vous ai tiré un billet des ordres des saintes qui vous est bien propre, ce sont les saintes de notre ordre; et afin que vous ne pensiez pas que vous les deviez imiter dans leurs grandes austérités, il y a pour vertus l'humilité et la simplicité. L'humilité les empêchoit de faire des complimens, et la simplicité ne leur permettoit pas de faire des vers, quand elles en eussent eu le talent. Elles ne désiroient autre chose, comme il est dit dans la sentence, que d'être les plus abjectes en la maison de Dieu, et d'y marcher en innocence, sans curiosité et sans désirer d'être savantes; témoin sainte Ludgarde qui refusa le don que Dieu lui avoit fait d'entendre le Pseautier. J'ai cru, ma chère sœur, que la divine providence vous avoit choisi ces vertus que vous n'avez pas toujours aimées comme je crois que vous faites à présent. Elles vous serviront pour bien exercer toutes les obéissances qu'on vous ordonnera, encore que vous n'y réussissiez pas, quoiqu'il faille faire tout ce que l'on peut pour s'en bien acquitter.

Je loue Dieu de ce qu'il vous a délivrée de l'attache que vous aviez pour nous, dont vous parlez avec tant d'exagération que de dire que le regret que vous avez de nous avoir quittées vous rendoit presque inconsolable. Certes, ma chère sœur, vous avez raison en un sens d'user de ce terme d'inconsolable, car vous ne méritiez pas d'être consolée de Dieu dans une tristesse où il y avoit tant d'excès. C'est beaucoup quand Dieu les pardonne, comme je crois qu'il aura fait à votre égard, parce que vous êtes encore novice, et que vous voulez bien que l'on mortifie en vous ce que vous n'auriez pas le courage de mortifier vous-même.

Vous avez aussi la béatitude des pauvres d'esprit. M. Singlin nous a prêché qu'elle consistoit à reconnoître que nous n'étions que mensonge et péché; le mensonge c'est-à-dire les

ténèbres dans l'esprit, et le péché dans le cœur ; que ces deux maux nous obligeoient de dire sans cesse à Dieu : *Deus meus, illumina tenebras meas,* et *Sana me, Domine, quia peccavi tibi.* Que si Dieu mettoit quelque bien en nous, ou de ceux de l'esprit qui sont les lumières et les connoissances des vérités, ou des biens du cœur qui sont les vertus, qu'il falloit s'en dépouiller devant Dieu comme n'étant pas à nous, mais à lui ; et qu'il n'y avoit pas d'autre moyen de s'enrichir qu'en s'appauvrissant de la sorte, de même qu'il est dit que le Fils de Dieu nous a enrichis par sa pauvreté ; et les grands saints docteurs n'auroient point enrichi l'Église de la lumière de leur grande science, s'ils ne se fussent rendus pauvres d'esprit devant Dieu.

Voilà, ma chère sœur, les trois vertus dans lesquelles vous vous devez exercer. Je vous supplie de les demander à Dieu pour moi, comme je désire de le faire pour vous.

CXXI.—A Mademoiselle Pascal.

Sur le retardement de M. Singlin à se déterminer dans les choses importantes.

8 *novembre* 1650.

Il faut souffrir que les personnes comme M. Singlin, qui craignent de faire des avances en s'engageant aux choses à quoi Dieu ne les appelle pas, ne déterminent rien jusqu'à ce qu'ils aient consulté Dieu plusieurs fois. C'étoit une maxime de M. de Saint-Cyran, qu'il falloit parler cent fois à Dieu des choses importantes avant que de les résoudre, et cela par imitation des grands retardemens que Dieu a apportés dans ses plus grandes œuvres.

CXXII.—A la sœur Suzanne de Sainte-Cécile Robert[1].

Elle se réjouit avec elle de la grâce de son entrée dans la religion, et lui montre en quoi elle doit travailler à imiter la sainte Vierge.

23 *novembre* 1650.

L'approche de vos deux fêtes, ma très-chère sœur, m'a

[1] On ne voit pas que cette lettre puisse convenir à la sœur Suzanne. Voyez les *Vies édifiantes,* t. II, relation 13, page 203.
« *L'approche de vos deux fêtes....* » La Présentation, 21 novembre, et

renouvelé le souvenir que j'ai de vous, et m'a donné la pensée de vous faire celle-ci, pour me réjouir avec vous de la grâce que vous avez reçue de la réception du saint habit, que Notre-Seigneur a voulu qui fût en un jour si convenable que celui auquel la sainte Vierge lui fut présentée. Il me semble, ma chère sœur, que ce vous doit être une leçon pour toute votre vie, considérant que Dieu vous a donné à imiter, non pas les travaux de la sainte Vierge dans sa vie laborieuse, ni les angoisses de son âme très-sainte transpercée du glaive de douleur; mais la simplicité de son enfance, et la paix d'esprit qu'elle conservoit parmi des personnes si peu intelligentes des vérités de la loi nouvelle, et toutes terrestres, sans se troubler de leurs désordres, comme s'il n'y eût eu au monde que Dieu et elle. C'est une grande perfection, ma chère sœur, et pour laquelle il n'est pas besoin d'avoir des talens naturels, mais seulement de renoncer à toutes les cupidités spirituelles, qui font qu'on se veut toujours produire au delà de son pouvoir, et même de son devoir. Car Dieu nous demande peu de choses extérieures, comme il se voit en la sainte Vierge, qu'il a réduite à l'état commun des enfans, et n'a point voulu qu'elle manifestât rien des grâces si extraordinaires qu'elle avoit reçues, ni pour l'édification, ni pour la correction des autres; toute sa vertu étoit réduite à demeurer cachée en Dieu, et unie à lui dans le fond de son âme, non pas tant par des pensées, que par un plongement (s'il est permis de se servir de ce terme) d'elle-même en Dieu, comme les poissons dans l'eau, à qui l'eau sert de rempart et de défense, de nourriture et de repos. C'est, ce me semble, de la sainte Vierge, plus que de pas un autre saint, qu'on peut dire ce verset, qu'*elle jouissoit d'une paix profonde, et qu'elle ne rencontroit rien qui la pût scandaliser,* parce qu'elle ne s'occupoit de rien que de ce qui pouvoit entretenir sa paix et son adhérence continuelle à Dieu. Je

sainte Cécile le 22. Mais cette lettre est du *vingt-trois* novembre. Il paraît donc qu'il y a erreur dans cette suscription. Mais le manuscrit étant d'une religieuse de Port-Royal, on n'a pas cru devoir la changer.

La sœur Suzanne de Sainte-Cécile Robert était entrée à Port-Royal le 29 mai 1647; novice le 21 novembre 1647; professe le 6 mai 1649, et envoyée peu après à Port-Royal-des-Champs. Elle est morte le 6 novembre 1669.

vous supplie, ma chère sœur, de lui demander cette grâce pour moi, comme je lui demanderai pour vous par l'intercession de celle qui a été le modèle des religieuses dans les premières années de sa vie, comme elle l'est de toute l'Église dans la suite de ses actions toutes saintes. Je suis toute à vous, ma chère sœur. Nos trois sœurs vous saluent, et se recommandent à vos prières.

CXXIII.—A Madame le Maitre, sœur Catherine de Saint-Jean.

Pendant sa dernière maladie.—Ce qu'il faut faire quand on ne peut pas beaucoup prier.

1er *janvier* 1651.

Ma très-chère sœur, Vous avez trop de bonté pour ne pas croire que nous sommes continuellement en esprit auprès de vous, pour compatir à vos maux, et prier Dieu qu'il répande ses bénédictions dans votre âme par la vertu de son précieux nom de Jésus. C'est le partage de ceux qui sont en l'état où vous êtes, et qui ne pouvant pas prier avec étendue, trouvent dans la seule prononciation de ce nom divin la plénitude des grâces qu'il vient apporter en la terre par la première effusion de son sang. Vous avez conformité avec ce divin Sauveur, ma très-chère sœur, par les souffrances qu'il vous fait porter; c'est pourquoi vous devez espérer qu'il vous la donnera aussi à la grâce qu'il vous a méritée. Rendez cet honneur à sa bonté qui est infinie, de vous reposer tellement sur elle que rien ne puisse ébranler votre confiance. Séparez ce que vous êtes d'avec ce qu'il est en qualité de Sauveur, et dites-lui avec saint Augustin : « Seigneur, regardez, s'il vous plaît, votre « œuvre en moi, et non la mienne; si vous regardez la « mienne, vous me damnerez; si vous regardez la vôtre, vous « me couronnerez. » L'on ne manque pas, ma très-chère sœur, de vous inspirer de semblables sujets de confiance, mais il faut que Dieu vous parle au cœur pour vous faire entrer dans cet esprit d'adoption de ses enfans, qui chasse la crainte par l'introduction de la parfaite charité. Il s'est donné à vous pour cela, ma très-chère, afin de vous mettre dans le cœur et dans la main (comme disoit notre bon père) un prix infini, pour opposer à la justice de Dieu qui n'a pu demander

davantage pour les péchés de tous les hommes. Si j'avois quelque chose qui fût digne d'être offert à Dieu, je lui présenterois pour vous, ma très-chère sœur, à qui je suis tant obligée; mais je ne puis que répandre mon cœur devant Dieu, afin qu'il lui plaise de se répandre lui-même dans le vôtre pour le fortifier, pour le purifier et pour l'unir à lui éternellement.

Nous sommes ici quatre personnes qui n'en font qu'une dans les mêmes sentimens que nous vous devons, et que nous demandons à Dieu qui soient agréables à sa divine majesté pour notre chère sœur.

CXXIV.—A Madame la marquise d'Aumont.

Sur la mort de madame le Maitre, sœur Catherine de Saint-Jean, qui mourut à Port-Royal-des-Champs, le 22 janvier 1651.

23 *janvier* 1651.

Ma très-chère sœur, Notre chère sœur a donné charge à M. de la Place [1] de vous assurer qu'elle mouroit votre très-humble servante, et dans la reconnoissance de tous les biens que vous avez faits à la Maison et que vous y faites tous les jours. M. de la Place écrit cela à M. Singlin. Je n'ose vous aller voir, ma chère sœur, de peur de vous attendrir vous-même plutôt que moi qui suis moins sensible. Ce sera après le service, qui se terminera après les vigiles qu'on dira en suite de vêpres. Je ne me trouve point mal, sinon qu'on est un peu effrayé et étonné d'entendre la voix de Dieu qui nous parle en ces occasions.

CXXV.—A Monsieur Arnauld.

Pour le remercier de la lettre qu'il lui avait écrite sur la mort de madame le Maitre, sœur Catherine de Saint-Jean [2].

25 *janvier* 1651.

Mon très-cher père, Je vous remercie très-humblement

[1] Le docteur Arnauld, qui assista madame le Maitre dans cette dernière maladie, ainsi que M. de Sacy, fils de cette dame, qui avait été fait prêtre aux quatre-temps de l'avent 1649.

[2] Voyez cette lettre (*Mém. d'Utrecht*, t. III, p. 356) du 23 janvier 1651.

d'avoir voulu réparer si avantageusement la perte que nous avons faite de n'avoir pu rendre les derniers devoirs à ma chère sœur, et d'avoir été privée de ses dernières paroles. Ce que vous prenez la peine de nous rapporter nous donne un grand sujet de croire que Dieu étoit véritablement dans son cœur, et que c'étoit lui qui mettoit en sa bouche les paroles qu'elle disoit, et qu'il a voulu qu'elle ait dites pour notre consolation, car elle n'avoit pas accoutumé de manifester ses bons sentimens, elles les tenoit plutôt cachés en elle-même; mais Dieu a voulu faire voir qu'elle avoit un trésor au dedans, qu'elle a conservé avec d'autant plus de sûreté qu'elle l'a moins découvert.

J'ai une grande consolation qu'elle ait reçu une seconde fois le saint viatique, si proche de sa fin, et lorsqu'elle étoit déjà toute séparée du monde et attachée à Dieu seul. M. Singlin nous avoit donné charge de regarder dans le rituel de Paris nouvellement imprimé ce qu'il ordonne là-dessus. Nous avons extrait l'article que je vous envoie, qui vous confirmera dans ce que vous avez fait, et vous donnera liberté de le faire encore plus souvent une autre fois.

Nous avons donné votre lettre à mon frère [1], après en avoir retenu copie. Il l'enverra à M. d'Angers [2]. Il appréhende beaucoup, et nous avec lui, l'excès de sa douleur, tant pour sa tendresse, qui est extrême, que pour être seul et sans consolation au dehors, ni peut-être au dedans de lui-même. S'il plaisoit à Dieu qu'il prît cette affliction comme il faut, elle lui ouvriroit les yeux pour connoître ce que Dieu demande de lui, et pour trouver son repos et son salut tout ensemble.

Nous sommes ici dans les alarmes de la maladie de madame d'Aumont, qui se rend fort fâcheuse depuis hier. Je le mande à M. Singlin, qui se résoudra de revenir, comme je crois. Ces voyages si fréquens le travaillent beaucoup; Dieu sera son soutien, s'il lui plaît.

Je salue très-humblement mon neveu de Sacy, et avec votre permission mon neveu le Maitre, et de Vallemont. Mon

[1] Arnauld d'Andilly.
[2] Henri Arnauld. Il avait été sacré évêque d'Angers le 29 juin 1650.

neveu de Saint-Elme est venu céans au service, et puis il s'enfuit sans voir personne [1].

Je suis, mon très-cher frère, entièrement à vous.

CXXVI.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle loue l'intérêt qu'elle a pris à la grâce qu'on a faite à sa sœur. Comment elle se doit acquitter de l'office divin, et pratiquer l'obéissance et la charité envers le prochain.

2 *mars* 1651.

Ma très-chère sœur, Vous avez raison de vous intéresser dans la grâce que l'on a faite à ma sœur N., et de prendre sujet d'en être plus reconnoissante envers Dieu, et plus affectionnée à la religion. C'est en cette manière qu'il faut prendre les intérêts de nos proches, et estimer qu'on nous fait à nous-même tout le bien qu'on leur fait. Vous êtes aussi entrée dans notre sentiment en ne lui écrivant pas, et en trouvant bon qu'elle vous traitât de même. Priez Dieu qu'il vous fasse la grâce de vous voir en lui, et de vous aimer par l'esprit de la grâce, qui vous unit plus étroitement par une même profession, que par une même origine.

Je crois, ma chère sœur, que ce saint temps vous aura renouvelée dans vos devoirs. Vous savez que la règle dit qu'il faut effacer ses négligences ordinaires, surtout en ce qui regarde l'office divin. Il faut aller ponctuellement dès le premier son de la cloche, afin d'avoir le temps de se réveiller auparavant, et d'attirer la grâce de Dieu pour le bien dire. Il faut encore faire les cérémonies soigneusement et respectueusement, comme étant en la présence de Dieu, et parlant à Dieu même, qne nous honorons par la posture extérieure autant que par l'attention de l'esprit. Pour ce qui est de l'endormissement, c'est une infirmité naturelle où il n'y a peut-être point de faute. Si vous en remarquez, excitez-vous en vous tenant en une contenance qui résiste au sommeil; et s'il vous emporte malgré vous, ce sera un sujet d'humiliation, et non pas un péché.

[1] Ils étaient fils de madame le Maître. — M. de Séricourt était mort le 4 octobre 1650, V. p. 80.

J'espère aussi, ma chère sœur, que vous vous exercerez aussi davantage à l'obéissance sans réplique et à la charité vers les malades, en les servant aussi soigneusement que vous feriez Jésus-Christ même, car il les met en sa place. Il ne faut jamais juger de celles qui ont du mal, puisqu'on est obligé de les croire, et c'est une dureté et un orgueil de penser le contraire, et encore plus d'oser dire à d'autres ce qu'on a pensé. Il n'y a rien qui déplaise plus à Dieu que de parler au désavantage du prochain, ni rien qui nous rende plus indignes qu'il ait pitié de nous; comme, au contraire, ceux qui excusent ses défauts dans leur cœur, et qui les couvrent du silence en n'en parlant jamais (si ce n'est à ceux qui les doivent savoir), méritent que Dieu couvre les leurs par sa miséricorde, puisqu'il a dit, que de telle mesure que nous mesurerons les autres il nous mesurera aussi.

Ce doit donc être les deux principaux points sur quoi vous devez examiner votre conscience lorsque vous voulez vous confesser : 1° comme vous vous êtes acquittée du saint office, de l'oraison, et des fréquentes aspirations qu'on doit faire vers Dieu durant la journée, comme il est dit dans les Constitutions; 2° comme vous avez agi vers le prochain, et principalement si vous avez retiré votre esprit de la vue de ses fautes, en priant Dieu qu'il leur fasse la grâce de s'en corriger, avec autant d'affection que vous désirez la correction des vôtres. Il n'y a point de voie plus efficace pour obtenir de Dieu qu'il vous délivre de vos imperfections, que de vouloir en délivrer les autres s'il étoit en votre pouvoir, au lieu que l'on se plaît quelquefois à les remarquer et à les apprendre aux autres, qui est un très-grand mal, et que je crois que vous ne voudriez pas faire.

M. Singlin me fit l'honneur de me dire avant que j'eusse reçu votre lettre, qu'il vous avoit vue, et qu'il vous avoit trouvée toute pleine de bonne volonté. Vous voyez comme Dieu a soin de vous, de vous avoir fait parler à lui sans l'avoir demandé. C'est bien fait de préférer toujours les autres à soi en ces rencontres, comme la sainte Cananée d'aujourd'hui, qui ne demandoit que des miettes. Les âmes qui se contentent des moindres secours et des moindres assistances, Dieu les leur

rend aussi utiles que les plus grandes. Je vous supplie, ma chère sœur, de demeurer toujours dans ce sentiment que rien ne vous est dû, et de recevoir tout le bien qui vous arrivera comme une grâce. C'est ce que dit la règle, qu'il se faut contenter de toute vileté et extrémité. Nous voici bientôt à la fête de saint Benoît [1], où l'on nous recommence la règle, afin que l'intercession de ce saint nous la fasse mieux pratiquer.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CXXVII.—A Mademoiselle Pascal.

Sur l'état des personnes retenues dans le monde malgré elles.

Mars 1651.

L'état de suspension où sont les personnes qui sont retenues dans le monde malgré elles, dans le désir qu'elles ont de n'être qu'à Dieu, ressemble à celui des âmes qui étant sorties de leur corps ne peuvent plus aimer ni désirer que Dieu, et qui pourtant ne le possèdent pas encore; c'est pourquoi je crois que leurs prières pour les morts sont fort agréables à Dieu.

Je ne vous dis rien de notre mère [2], parce qu'elle est aussi véritablement vôtre que si vous y étiez déjà. C'est l'avantage qu'il y a que tout est réel devant Dieu de ce qui est dans le cœur de ceux qui l'aiment. Soyons de ce nombre, ma chère sœur, et ayons gravé dans l'esprit les paroles que notre défunte [3] avoit à la bouche peu de temps avant que d'expirer : « Heureux qui n'est qu'à Dieu, qui de Dieu se contente ! »

CXXVIII.—A Mademoiselle Pascal.

C'est un avantage d'être éprouvé.

1er *avril* 1651.

Je ne suis pas fâchée que le monde tente cette personne; il fait ce que la maison où elle désire entrer seroit obligée de faire; car la règle leur ordonne d'éprouver beaucoup ceux qui se présentent, et de le faire par des rebuts et des injures; au lieu

[1] Cette fête était alors le 21 mars.
[2] La mère Angélique.
[3] Madame le Maître.

que le monde tente par des attraits et des douceurs, parce que n'ayant rien de solide il ne peut agir dans l'âme mais dans les sens; au lieu que la grâce a le pouvoir de s'insinuer dans le fond du cœur, et elle y établit son règne avec une si forte suavité qu'elle surmonte les peines du dehors, et n'est point ébranlée par les contradictions qu'on lui fait.

CXXIX.—A Mademoiselle Pascal.

Persévérer dans le bien qu'on a entrepris.

29 *avril* 1651.

Vous avez de l'engagement vers cette personne, puisque vous avez commencé de la servir; c'est pourquoi vous devez vous mettre en peine de chercher une commodité pour faire ce qu'elle désire. Pensez-y, je vous en supplie, afin qu'on puisse la soulager si elle en a besoin. Ménagez cela comme vous pourrez. L'Ecriture dit que *le juste vit de ses inventions*. Il n'y a personne qui n'en ait pour les choses qu'elle affectionne; mais celles qui regardent le bien réussissent plus difficilement, parce que Dieu veut qu'on exerce la patience.

CXXX.—A Mademoiselle Pascal.

Sur le mystère de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

20 *mai* 1651.

J'ai tiré pour vous le mystère de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous dirai qu'il m'est échu le même mystère, ce qui m'a donné pensée que celui-ci enferme tous les autres qui l'ont précédé, puisqu'ils se devoient tous terminer à cette mort adorable qui devoit seule opérer la rédemption du monde. De même dans une âme, tous les bons désirs, les bons mouvemens et les bonnes actions que Dieu lui fait faire n'ont point leur perfection et ne contribuent point à leur salut jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à ce point d'opérer la mort de la volonté qui s'anéantit heureusement dans celle de Dieu; après quoi la résurrection ne peut manquer de suivre, qui donne la vie immortelle à cette âme qui a renoncé au principe de la mort spirituelle, qui est la volonté propre. Tâchons donc, ma

chère sœur, de pratiquer la vertu de notre mystère, qui est la volontaire acceptation de la mort en ne refusant point de mourir plusieurs fois le jour à nos inclinations pour honorer cette mort divine qui est le principe de notre vie [1].

CXXXI.—A Mademoiselle Pascal.

Pendant l'octave du Saint-Sacrement. — Pratiquer le mystère de la mort de Jésus-Christ.

6 *juin* 1651.

Nous allons pratiquer durant cette sainte octave le mystère de la mort de Jésus-Christ, où elle est non-seulement représentée, mais gravée dans le fond des cœurs par le sacrement adorable de son précieux corps et sang, qui nous oblige d'autant plus à l'imiter qu'elle n'est point accompagnée de l'horreur de la croix, mais de la douceur d'une viande qui nourrit et fortifie ceux qui la reçoivent dans le dessein de ne vivre plus que de sa vie, qui nous porte doucement et avec amour à mourir à nous-mêmes pour reconnoître la charité de celui qui est mort pour nous.

CXXXII.—A Mademoiselle Pascal.

Devoirs de ceux qui aiment la vérité.

14 *juin* 1651.

Notre mère [2] m'écrit qu'elle mande à N. qu'il faut pâtir sans agir dans ces rencontres, parce que ce n'est pas à nous autres filles à nous mêler de parler des vérités, mais seulement à nous taire, à nous humilier et prier pour ceux qui sont obligés de défendre l'Eglise. Je ne sais si cette personne a besoin de cet avis; mais il est certain que la plupart de ceux

[1] Ce fut en conséquence de ce billet que Mlle Pascal composa, sur le mystère de la mort de Jésus-Christ, des méditations, qui ont été imprimées sous ce titre : *Pensées édifiantes sur le mystère de la mort de N.-S. Jésus-Christ*, à la fin du volume intitulé : *Entretiens de la mère Angélique*, et reproduites depuis dans les *Lettres, Opuscules et Mémoires de Mme Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal,* par M. Faugère, et dans *Jacqueline Pascal*, par M. V. Cousin.

[2] La mère Angélique. Elle était à Port-Royal-des-Champs depuis le mois de mars, et revint à Paris le 24 juin 1651.

qui aiment la vérité font des fautes; et c'est pourquoi on applique ces paroles du pseaume, *ut destruas inimicum et ultorem* à cette rencontre, parce que souvent ceux qui défendent la vérité ne le font pas par l'esprit de Dieu, non plus que ceux qui la combattent.

CXXXIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'avertit de ses défauts, et lui parle des austérités corporelles, de la fidélité à ne rien faire que par l'ordre de l'obéissance, de l'office divin, de la sainte communion, etc.

19 *juin* 1651.

Ma très-chère sœur, Vous ne doutez pas que ce ne soit une chose absolument nécessaire, pour profiter en la voie de Dieu, d'ouvrir son cœur à quelqu'un, et, autant que l'on peut, multiplier les personnes, pourvu que ce soient celles que Dieu nous donne, c'est le mieux; mais pour ce qui est de la manière de le faire, je veux dire de vive voix ou par écrit, cela est indifférent, et il faut choisir celui qui vous est plus facile, afin de ne point faire d'effort à votre esprit sans besoin.

Vous avez grande raison de renouveler vos actions de grâces à Dieu dans le souvenir de ses miséricordes sur votre âme, qui sont très-signalées eu égard à l'état dont il vous a tirée, et d'où il étoit impossible que vous pussiez sortir sans un secours tout miraculeux. C'est aussi la reconnoissance la plus proportionnée que celle qu'il vous inspire, qui est de vous affectionner de plus en plus à la pénitence, et la meilleure de toutes sera celle qui vous appliquera à la correction des défauts que vous remarquez en votre lettre. Pour l'austérité du corps, il me semble que vous vous y portez avec peu de réserve, et même vous y excédez bien souvent en faisant plus que l'on ne trouve à propos que vous fassiez; en quoi vous rabaissez la grâce que Dieu vous fait pour ce regard, en y mêlant votre humeur naturelle qui tient trop ferme dans les choses qui lui semblent bonnes; et vous devez avoir moins d'appréhension de manquer en ce point que dans la mortification de l'esprit, de laquelle je crois que vous êtes autant persuadée que de celle du corps; mais comme la première est plus difficile, vous y avancez aussi beaucoup moins, quoique les fautes qu'on

fait en celle-ci soient beaucoup plus considérables et plus contraires à notre avancement; car chacun sait qu'il vaudroit mieux ne point jeûner ou ne point travailler que d'être superbe, et même que la paresse contribue à humilier l'âme, au lieu que le travail et le courage qu'on a à se contraindre à faire des austérités, aident quelquefois à s'élever.

Je ne dis pas cela, ma très-chère sœur, pour blâmer l'affection que vous avez à l'austérité, mais pour la modérer, afin que cette modération vous fasse avoir recours à la pratique de la vertu qui vous est plus convenable à cause de vos infirmités, et plus nécessaire, puisque, comme je crois, vous avez plus d'ennemis au dedans que non pas au dehors.

Je ne reconnois pas d'autres défauts en vous que ceux que vous nous spécifiez vous-même, et vous le faites en des termes qui m'ont édifiée, parce qu'ils sont humilians; et j'ai remarqué aussi que vous ayant fait trois ou quatre fois des répréhensions assez fortes, il m'a semblé que vous les aviez prises en bonne part; c'est le moyen de vous opposer à l'orgueil qui autrefois dominoit dans votre esprit, et qui y est encore, mais il n'y règne plus par la grâce de Dieu, puisque vous désirez qu'on vous aide à le surmonter.

Vous devez aussi veiller sur la liberté que vous prenez d'aller quelquefois en des lieux où l'on ne vous appelle pas; et pour discerner en ces rencontres si vous devez y aller ou non, ou bien si vous devez vous entremettre de quelque chose, pensez en vous-même si vous approuveriez que ma sœur Michelle fît la même chose ; car vous ne devez pas être moins assujettie qu'elle, puisque pour être vraie religieuse, il se faut maintenir dans la même dépendance où l'on a été le premier jour, et se garder par ce moyen des péchés de la langue, des yeux, des mains, des pieds, de la volonté propre, comme dit la règle. Ce qui montre qu'il ne faut pas dire une parole ni faire un regard, ni un pas, ni une action que par l'ordre de l'obéissance, et que toutes ces choses sont péchés quand la volonté propre en est la source. C'est peu de chose de parler par surprise, de regarder, de marcher et d'agir inutilement; mais de se réserver la liberté de le faire, et de ne vouloir pas se retrancher de toutes ces choses qu'on estime légères, c'est s'é-

loigner volontairement de la perfection religieuse et se former un obstacle pour n'y arriver jamais; comme au contraire la résolution de se rendre exacte à tout et d'embrasser tous les moyens pour s'avancer dans la perfection tient lieu de la perfection même, encore que d'ailleurs on tombe en beaucoup de fautes par infirmité et par tentation, pourvu que la volonté en soit séparée.

Pour ce qui est de l'office divin, il n'y a rien qui déplaise tant à Dieu que de s'en acquitter mal, puisque la sainte Ecriture dit que *celui-là est maudit qui fait l'œuvre de Dieu négligemment.* Pour éviter ce défaut, il faut toujours élever votre esprit à Dieu avant que de commencer, pour le supplier d'attacher votre cœur au ciel pendant que vous ferez cette action, qui est l'unique qui se pratique dans le ciel où la louange de Dieu est continuelle, et qui ne doit être pratiquée dans la terre que par des âmes toutes célestes, c'est-à-dire qui se séparent, autant qu'il leur est possible, de toutes les distractions de la vie présente lorsqu'elles doivent vaquer à cet exercice angélique et divin par lequel nous devons attirer les grâces de Dieu dans notre âme. Que si nous faisons des fautes dans une action qui doit réparer toutes les autres, quel moyen nous restera-t-il pour y satisfaire? Il faut donc être fidèle à faire quelque pénitence pour les fautes qu'on aura faites en disant son office, afin que cela n'aille pas plus avant, c'est-à-dire qu'on ne s'accoutume pas à le dire mal; et qu'au lieu d'en emporter un esprit d'oraison et de recueillement, on ne contracte une insensibilité et un endurcissement de cœur qui donneroit du dégoût de cette action, qui doit être notre amour et nos délices, comme il est dit dans les Constitutions.

Quant à la sainte communion, il la faut désirer continuellement comme le souverain bien de la terre, et rapporter toutes nos actions au dessein de nous y bien préparer, sans donner lieu à une trop grande crainte lorsque vous devez vous en approcher. Que si par malheur vous avez fait quelque faute notable ou volontaire (car tout ce qui est volontaire est notable), il faudroit vous en retirer une fois; mais avec intention que cette privation qui nous doit être la plus sensible de toutes serve à réparer votre faute, afin de participer au plus tôt à

cette viande céleste sans laquelle votre âme est languissante et sans soutien. C'est pourquoi nous la demandons tous les jours à Dieu comme notre pain céleste et divin, qui nous fait subsister dans la voie de Dieu et nous donne des forces pour combattre nos ennemis; et c'est pourquoi l'esprit malin fait ce qu'il peut pour nous en éloigner, ou en nous donnant de trop grandes craintes, ou en nous rendant négligentes à surmonter nos passions, et dans la pratique de la vertu, afin que nous n'en retirions pas le même fruit que les âmes qui s'en approchent avec amour et confiance, et qui joignent à cela le soin de s'y bien préparer, en retirent.

Il me reste à répondre sur ce que vous craignez de devenir délicate. Je vous dirai, ma sœur, qu'encore que vous le deviez appréhender, il ne faut pas faire pour l'éviter des choses qui surpassent vos forces; c'est assez d'avoir attention à employer celles que vous avez à vous servir vous-même principalement. Et en ce que vous ne pourrez pas, éviter les superfluités en n'exigeant rien que de nécessaire et ne se rendant pas difficile à contenter. Je crois que vous serez toujours prête à servir les autres quand vous en aurez le pouvoir, et je ne vois pas que vous manquiez guère en ce point. Ce que vous avez le moins, c'est le recueillement et le silence; et pour cela, il faut éviter toutes les dissipations, et se rendre fidèle à la retraite intérieure et extérieure pour y goûter Dieu, et apprendre à faire dans la terre ce qui sera notre seule occupation dans le ciel.

Je suis, ma chère sœur, entièrement à vous en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

CXXXIV.—A la révèrende mère Françoise, de la congrégation de Notre-Dame, à Rouen.

Elle lui expose ses sentiments sur les grâces et la miséricorde de Dieu sur Port Royal, afin d'être aidée à l'en remercier incessamment.

Lundi 26 *juin* 1651.

Ma très-chère mère, Vous m'accablez de tant de civilités et de reconnoissance que vous ne me laisserez rien à vous dire pour vous remercier très-humblement de toutes les bontés qu'il vous a plu de nous témoigner, et qui vous ont rendue

capable de vous édifier de cette maison. Que s'il est vrai que la bénédiction de Dieu y soit (comme nous sommes obligées de l'avouer, à moins que d'être fort ingrates de la miséricorde de Dieu sur nous), il la faut toute attribuer à la conduite qu'il à plu à Dieu de nous donner, sans laquelle nous serions moins que toutes les autres, ayant en effet moins de fidélité et de correspondance à ce qu'on nous enseigne, que les autres n'en ont à ce qu'elles savent. C'est la connoissance et l'aveu de cette vérité qui nous obligent de souffrir avec humilité et patience toutes les choses qu'on dit de nous, sachant que, si elles sont fausses d'un côté, elles sont véritables de l'autre; étant aussi faux qu'on nous enseigne une mauvaise doctrine et que nous soyons dans l'erreur au regard de la foi, comme il est véritable, à notre grand regret, que nous ne pratiquons pas ce qu'on nous dit, et que notre charité n'est pas aussi sincère et aussi entière que notre foi. Je désire, ma très-chère mère, que vous receviez ceci dans la simplicité que je vous le dis, et que la créance que vous y apporterez vous porte à demander à Dieu que la grâce dont il nous a prévenues ne soit pas vaine en nous, mais qu'elle y ait un entier effet; ce qui ne nous oblige pas à peu de choses, puisque vous savez par expérience que les conseils qu'on nous donne ne vont pas à moins qu'à ruiner tout ce qui est de nous, pour faire régner la grâce de Jésus-Christ dans nos âmes. C'est le sermon que M. Singlin nous fit le jour de Saint-Jean dernier, sur ces paroles du même saint : *Il faut qu'il croisse* (parlant de Jésus-Christ) *et que je diminue.* Nous lui demanderons, ma chère mère, la même grâce pour vous, puisqu'il faut toujours croître et ne se contenter jamais de ce que l'on est, car c'est une parole de notre sermon, tirée de saint Augustin : Aussitôt que vous vous serez plu en vous-même, vous êtes perdu. L'on nous dit aussi que tout ce que nous sommes dans la grâce n'est qu'un souffle du Saint-Esprit, qui souffle quand il lui plaît et où il lui plaît. Quelle grâce, ma mère, de n'avoir que des sermons si solides et si efficaces qu'un seul enseigne tout ce que l'on doit faire pendant toute la vie !

Je pensois ne vous écrire qu'un mot, mais quand je puis parler confidemment à quelqu'un de la miséricorde que Dieu

nous fait en ce point, je ne m'en saurois taire, afin d'être aidée par les mêmes personnes qui connoissent notre bonheur à en remercier Dieu incessamment. Je vous supplie, ma très-chère mère, de joindre ma chère sœur Gertrude[1] avec vous pour cela; son zèle et sa ferveur suppléera à notre lâcheté. Je la salue très-humblement, avec votre permission, et la supplie de ne pas tant penser à Port-Royal, afin d'être où elle est et où Dieu veut qu'elle soit, au moins présentement, et non pas où son affection la porte.

Je demeure votre très-humble et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès de Saint-Paul. R. ind.

Ma très-chère mère, madame d'Aumont m'a chargée de vous assurer de son très-humble service et de vous demander vos prières pour elle.

CXXXV.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois[2].

Sur le désir que cette demoiselle avait d'être religieuse à Port-Royal. Elle l'engage à prier Dieu qu'il lui fasse connaître sa volonté.

De Port-Royal, ce 25 d'août 1651.

Ma très-chère sœur, Encore que nous ayons remarqué dans celle que vous avez pris la peine de nous écrire, que vous

[1] La sœur Marguerite de Sainte-Gertrude Du Pré, religieuse de la congrégation de Notre-Dame. En 1649, elle eut l'occasion de parler à M. Singlin, et souhaita venir à Port-Royal. Deux ans après, on la fit sortir du monastère où elle était, pour accompagner une religieuse du même ordre qui devait aller prendre les eaux de Saint-Paul à Rouen. Ce fut au retour de ce voyage qu'elle vint voir la mère Angélique, qui la plaça quelques mois chez les religieuses de Liesse, à Paris, jusqu'à ce qu'elle eût son obédience pour entrer à Port-Royal.

[2] Mademoiselle Perdreau étant à Paris (en 1650) pour un procès, entendit par hasard, à Port-Royal, un sermon de M. Singlin dont elle fut touchée. Connue de madame d'Aumont, elle souhaita de voir par son moyen la mère Angélique. La conversation édifiante de la mère lui inspira un grand désir de se retirer à Port-Royal. Si elle avait voulu, la mère l'aurait fait entrer sur-le-champ. Mais elle demanda du temps, et retourna partager un petit bien qu'elle avait avec son frère : c'était en 1651. Elle vint à Port-Royal en 1654, prit l'habit cette même année, et fit profession en 1655. La mère Angélique la reçut gratuitement. Son nom de religion était Marie de Sainte-Dorothée. Elle devint dans la suite célèbre par ses intrigues et fut à la tête des schismatiques dans les troubles du Formulaire ; elle a été la première abbesse intruse de Port-Royal.—Elle est morte le 4 janvier 1695.

avez encore plus de volonté que vous ne nous en aviez témoigné de vive voix d'être religieuse en cette maison, et que la ferveur que Dieu vous donne pour cela vous fait désirer de l'exécuter bientôt, nous croyons néanmoins vous devoir encore représenter que vous devez beaucoup considérer devant Dieu si vous avez autant de proportion pour cet état, comme vous y avez d'inclination. Si vous étiez plus jeune, et que vous eussiez moins de pratique de la vie dévote et vertueuse que vous n'en avez depuis plusieurs années, je croirois qu'étant bien appelée de Dieu, vous pourriez aisément vous former pour la religion ; mais ayant de l'âge et beaucoup de réputation de prudence et de sagesse, ce n'est pas une chose si aisée de se réduire comme un enfant dans un noviciat où l'on ne vous considérera pas plus qu'une autre ; et peut-être que toute la capacité que vous avez ne sera pas de celle qu'on demande en religion, et qu'ayant pu servir ailleurs, vous serez inutile ici. Je sais bien, ma sœur, que ce n'est pas l'emploi que vous cherchez, mais plutôt l'humilité et la dépendance. Néanmoins encore qu'on soit dans ces résolutions, il est à craindre qu'avec le temps on se trouve étonnée de se voir dans une vie si différente, et que le bien qu'on pouvoit faire dans un autre état ne soit un sujet de tentation, particulièrement pour n'avoir pas suivi les avis d'un directeur qui vous propose une chose bonne et meilleure en un sens que celle que vous voulez embrasser, puisque c'est plus de servir aux autres et à soi-même que de ne servir qu'à son âme propre. Ce que vous devez donc faire, ma chère sœur, c'est de vous démettre de tout devant Dieu, et de lui dire comme saint Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Après cette prière que vous ferez trois fois le jour un mois durant, il y aura sujet d'espérer que Dieu vous fera connoître, par le mouvement qu'il donnera à votre cœur, ce qu'il demande de vous. Que si vous n'avez point d'autre pensée que celle que vous exprimez dans votre lettre, je ne doute point que notre mère ne vous soit favorable, car elle fait ce que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile, de ne refuser point celles qui viennent à elles par l'esprit de Dieu. Tout dépend donc de l'attirer en vous, ce que vous ne pouvez mieux faire que par le dépouillement que je vous propose, qui ne doit pas être par

un acte passager seulement, mais par un détachement réel et véritable que la grâce seule peut opérer en vous et que je supplie Notre-Seigneur de vous donner, comme aussi la docilité et la soumission d'esprit, pour vous adresser ensuite, comme le même saint Paul, à un Ananias, afin qu'il vous détermine, étant besoin que la voix intérieure de Dieu par laquelle il parle au cœur soit confirmée par l'extérieure qu'il prononce par la bouche de ses ministres. C'est tout ce que je vous puis dire pour le présent, et vous assurer que Dieu nous donne de l'affection pour votre âme et pour vous servir en la manière qu'il lui plaira. Je demeure,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante en J.-C.,

Sœur Agnès, R. ind.

CXXXVI.—A Mademoiselle Pascal.

Sur la mort de M. Étienne Pascal, son père, le 24 septembre 1651.

De Port-Royal, ce 26 sept. (1651).

Ma très-chère sœur, J'aurois cru vous surcharger d'une lettre si je l'avois faite en même temps que vous receviez les visites de M. Singlin; maintenant que je vous vois seule, je vous assurerai par celle-ci que vous nous avez toujours été présente dans la douleur que vous avez soufferte et que vous souffrez encore d'une si grande séparation, dans laquelle on vous doit permettre tous les ressentimens qui ne vont point à l'excès, et qui n'empêchent point le parfait hommage que vous devez à Dieu dans cette rencontre. Je crois que c'est votre disposition, ma très-chère sœur, et que vous vous serez souvenue du mystère de la mort de Jésus, qui vous est arrivé en partage par une providence particulière de Dieu, afin qu'ayant envisagé tant de fois cette mort précieuse qui ne devoit jamais arriver en la personne de celui qui donne la vie à toutes choses, vous fussiez moins surprise de voir mourir ceux qui sont obligés à la mort, et par la nature, et par la conformité qu'ils devroient désirer d'avoir à celui qui est mort pour eux. Je crois, ma chère sœur, que vous ne cherchez que des consolations solides, et que vous les trouvez en la vue de Jésus-

Christ crucifié et délaissé de son Père éternel, après quoi il est juste que nous souffrions qu'il nous retire les nôtres, et que nous disions ensuite avec Jésus-Christ : Que la volonté de Dieu soit faite et non pas la vôtre. Vous eussiez bien eu le courage de quitter ce bon père, s'il eût voulu vous le permettre, pour vous donner à Dieu ; et il a ordonné que ce seroit lui qui vous quitteroit, qui est un sacrifice plus rude que celui que vous vous étiez proposé, et auquel il vous oblige de mourir deux fois, et en sa personne et en la vôtre. Je sais, ma chère sœur, que vous êtes trop à Dieu pour lui manquer de soumission en cette occasion qui vous est si importante et si unique ; c'est pourquoi je le supplie de vous imprimer dans le cœur ces paroles du prophète : *Je me suis tu et n'ai pas ouvert la bouche, parce que c'est vous, mon Dieu, qui l'avez fait.* Ce sera dans ce silence que vous serez écoutée de Dieu pour lui demander miséricorde pour celui que vous regrettez. Nous vous accompagnerons dans ce devoir autant qu'il nous sera possible, puisque Dieu nous a rendue,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

Sœur Agnès, R^se^ ind.

Notre mère[1] m'a commandé de vous assurer de la part qu'elle prend à votre douleur, et qu'elle ne manque pas de vous offrir à Dieu afin que vous la portiez comme il faut pour rendre à Dieu ce que vous lui devez, et pour servir en sa présence celui qui est le sujet de votre affliction.

CXXXVII.—A la Révérende Mère Renaudot, supérieure des Religieuses de Liesse, près l'hôpital des Incurables.

Au sujet de la maladie de la mère Angélique.

Lundi saint Denis, 9 *octobre* (1651).

Ma très-chère mère, Je n'ai pu jusqu'à ce moment me donner la consolation de répondre à la vôtre, mais l'on n'aura pas manqué de vous faire savoir le meilleur état de notre

[1] La mère Angélique : elle était à Paris depuis le 15 juillet environ ; et ne retourna à Port-Royal-des-Champs que le 12 janvier 1652.

mère[1] à laquelle je ne doute point que vous ne preniez autant de part que nous, et que vous la teniez pour votre vraie mère, puisqu'elle le seroit si Dieu vous vouloit donner le désir de votre cœur qui est subsistant devant lui, encore qu'il n'ait pas son effet devant les hommes. Aidez-moi donc, ma très-chère mère, à remercier Dieu de nous avoir conservé le don d'une personne qui nous est si précieuse et si nécessaire, et à demander à Dieu l'abrègement de sa maladie; car encore que les médecins la croient hors de danger, elle souffre néanmoins beaucoup des restes de son mal, et est dans une si grande foiblesse que je ne sais quand nous pouvons espérer la voir debout.

Il me semble que Dieu attend quelque chose de nous en suite de cette épreuve, et que nous devons entrer dans un renouvellement de vie, pour mériter que Dieu répare son corps qui est si atténué.

J'aimerai toujours le jour auquel nous avons eu le bonheur de votre connoissance. Comme Dieu n'a rien de précieux hors de lui-même que ses élus, nous devons avoir le même sentiment, et n'estimer rien tant que l'amitié des personnes qui sont à lui. Dieu veuille bénir, ma très-chère mère, la liaison qu'il a faite de nos cœurs, afin qu'elle serve à augmenter sa sainte charité en nous! Je comprends, s'il vous plaît, ma sœur Gertrude, qui m'est bien chère parce qu'elle aime bien à faire la volonté de Dieu et à mortifier la sienne propre. Je demeure,

Ma très-chère mère,

Votre très-humble servante,

Sœur Agnès, R^se^ ind.

CXXXVIII.—A la Révérende Mère Prieure de l'abbaye de Gif.

Pour la consoler sur la mort de madame de Mornay de Villarceaux, abbesse de Gif, arrivée le 21 octobre 1651.

De Port-Royal, ce 21 octobre (1651).

Ma révérende mère, Encore que nous soyons assurées que vous avez la bonté de croire que nous prenons toute la part que nous sommes obligées de prendre en votre affliction, nous

[1] La mère Angélique.

ne laisserons pas, s'il vous plaît, de vous témoigner par celle-ci le ressentiment que nous avons de la perte que vous avez faite, et de vous assurer que nous offrons nos petites prières à Dieu afin qu'il lui plaise d'y remédier en répandant une grâce nouvelle sur votre monastère pour remplir le grand vide qui y est par la privation d'une si bonne mère, puisque lui seul, qui est infiniment plus aimable que les créatures, se peut mettre à leur place, et guérir par ce moyen la plaie qu'il a faite dans vos cœurs en vous ôtant celle-ci. Nous ne manquerons pas aussi, ma révérende mère, après avoir demandé à Dieu le repos de feu Madame, de le supplier de protéger votre maison, et que ce soit sa sainte protection, et non la faveur et l'ambition des hommes, qui vous donne une abbesse, et qu'elle soit selon son cœur.

Ce sont les sentimens que nous avons à votre égard, et que notre mère nous a commandé de vous témoigner, ce qu'elle auroit fait elle-même si la grande foiblesse qui lui reste de sa maladie ne l'en avoit empêchée [1]. Elle vous salue très-humblement et toute la sainte communauté, et vous offre tout ce qui est en son pouvoir pour votre service. Et moi, je vous supplie très-humblement de me croire autant que je suis,

Ma révérende mère,

Votre très-humble et très-obéissante servante en N. S.,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

Je vous supplie très-humblement que ma très-chère sœur Madeleine de Saint-Maur [2] trouve ici les assurances de la compassion que j'ai de sa douleur, et que je la visite en esprit plusieurs fois le jour pour essuyer ses larmes, s'il m'étoit possible, et pour les offrir à Dieu afin qu'elles lui soient agréables.

[1] Voyez *Lettres de la mère Angélique*, tome 1, p. 591, lettre CCCLXII.

[2] La sœur Madeleine de Saint-Maur de Chiverny, sœur de madame d'Aumont.

CXXXIX.—A une Supérieure de la congrégation,

Qui avait écrit deux lettres à M. Singlin, mais que celui-ci n'avait pas reçues.—Éloges de M. Singlin.

28 *octobre* 1651.

Notre mère[1] a reçu celle qu'il vous a plu lui écrire du 23 de ce mois, mais elle ne vous peut répondre, étant encore trop foible de sa grande maladie. Elle m'a commandé de vous dire qu'elle a communiqué votre lettre à M. Singlin, qui lui a dit n'avoir point reçu vos lettres du 12 ni du 13 de ce mois. Si elles lui avoient été rendues, il auroit fait le possible pour y répondre, quoiqu'il ne puisse pas toujours satisfaire à tout ce qu'on désire de lui, ayant des occupations continuelles, de sorte que s'il ne peut quelquefois vous écrire, vous l'attribuerez s'il vous plaît à impuissance, et non au refroidissement de sa charité, qui ne manque jamais aux âmes que Dieu lui a données, n'en ayant jamais abandonné pas une, si elles ne l'ont quitté les premières, ce qui arrive à peu de personnes; celles qui sont si heureuses que de l'avoir, le conservent précieusement comme un trésor que Dieu leur a découvert. Je ne puis, ma très-chère mère, m'empêcher de m'étendre un peu là-dessus, ne pouvant parler de ce très-digne directeur qu'avec de grands ressentimens du bien que nous en recevons, ne pouvant attribuer qu'à la grâce que Dieu met en lui tout le bien qui est en notre monastère. Nous vous sommes bien obligées, ma très-chère mère, des prières que vous avez faites avec votre communauté pour notre mère; nous vous supplions très-humblement d'en vouloir faire quelques-unes pour notre élection qui se fera bientôt, si notre mère a assez de force pour cela. Elle vous salue très-humblement, comme je fais, en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[1] La mère Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal.

CXL.—A la sœur Marie-Charlotte de Ste-Claire Arnauld d'Andilly[1], qui était envoyée à Port-Royal-des-Champs.

Il ne faut point écouter ses répugnances, lorsqu'il y a un devoir à accomplir.

Gloire à Jésus-Christ au Très-Saint-Sacrement !

Le jeudi matin, 2 novembre (1651).

La foi m'assure, ma très-chère sœur, que Dieu aura visité votre cœur en entrant au lieu où il vous a appelée comme par une seconde vocation. C'est ainsi que toutes nos actions devroient porter l'image de la première grâce que Dieu nous a faite de nous appeler à la religion, à laquelle il fait consentir une âme, sans autre vue, sinon qu'elle est obligée de suivre la voix de celui qui l'appelle, parce qu'il est le maître de son cœur, qui en peut disposer comme il lui plaît. C'est en suite de cette plénitude de volonté que l'on ne trouve rien de difficile des choses mêmes qui sont fort répugnantes à la nature; et il n'y a que l'interruption de cette grâce victorieuse qui forme des répugnances dans la suite des temps. Que si Dieu fait naître des occasions où l'on passe par-dessus avec joie, c'est-à-dire avec une pleine volonté comme vous avez fait en celle-ci, on la peut appeler un renouvellement de vocation, qui donne plus de force pour s'avancer en la vertu, qu'un grand nombre de saints exercices dans lesquels on ne s'abandonne pas entièrement à Dieu. Ce n'est pas à dire, ma chère sœur, qu'il n'arrive plus d'empêchement dans ce chemin, comme il vous en est arrivé un qui pouvoit être fort dangereux. Ces accidens spirituels s'appellent des tentations, qui ressemblent à une charrette de fumier qui vient au-devant de vous, c'est-à-dire l'application à des choses qui ressentent la terre et la corrup-

[1] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly. Elle fut élevée à Port-Royal depuis l'âge de neuf ans. Elle y fit profession le 28 novembre 1647, âgée de 20 ans. Peu de temps après on la mit auprès de la sœur Anne-Eugénie, sa tante, qui l'avait élevée, pour l'aider à avoir soin des enfants. Elle fut exilée en 1664 et revint à Port-Royal-des-Champs en 1665.— Elle est morte le 9 septembre 1678.

[2] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire fut envoyée à Port-Royal-des-Champs en même temps que la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation, c'est-à-dire la veille de la Toussaint 1651.

tion de notre amour-propre. Pour s'en préserver il faut descendre, s'humilier, et avoir patience jusqu'à ce qu'étant débarrassé, on puisse poursuivre son voyage dans le repos de son cœur, qui avoit été tout troublé d'une si mauvaise rencontre. Depuis cela vous n'avez eu que de la facilité pour arriver au port, et quelquefois la victoire d'une seule tentation met l'âme dans un état presque inébranlable. Je m'attendois bien que vous seriez reçue avec joie, et que vous recevriez dès ce monde la récompense de ce que vous avez quitté pour Dieu. J'espère que la suite en sera avantageuse pour votre âme, et que Dieu vous fera participer en quelque degré à la grâce de celle [1] de qui vous remplissez la place ; et comme elle vous aimoit beaucoup dès ce monde, je me promets que sa charité sera redoublée à présent qu'elle est abîmée dans la source de la charité.

CXLI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte,

qui avait été envoyée à Port-Royal-des-Champs pour y faire la fonction de prieure [2].

Elle lui parle de madame d'Aumont.—Elle se réjouit des bonnes dispositions où Dieu la met.— Mademoiselle Pascal entre quelques jours à Port-Royal.

(*Du jour de saint Charles, 4 novembre* 1651.)

Ma très-chère sœur, Vous avez bien fait d'écrire d'abord à madame d'Aumont, cela vous exemptera de le faire si souvent, après lui avoir rendu vos premiers devoirs. Elle a eu votre lettre fort agréable, et vous auroit récrit, si elle ne fût point demeurée malade d'un grand rhume qui lui prit au sortir de vêpres le jour de la Toussaint. On les avoit dites dans le chœur : je ne sais si la voûte récente lui fit ce mal. Elle pensa étrangler la nuit de vendredi d'un mal de gorge. Elle fut saignée hier : nous espérons que ce ne sera rien.

Bien me prend d'être non pas malade, mais attaquée d'un

[1] De la sœur Catherine de Saint-Jean, madame le Maitre.

[2] Cette sœur ne fut établie titulaire prieure de Port-Royal-des-Champs qu'à la fin de 1653. Depuis le rétablissement de Port-Royal-des-Champs, en 1648, cette place avait été remplie par la mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny. On la fit revenir à Paris vers la fin de novembre, parce qu'elle avait la fièvre quarte.

accident extravagant, qui est de ne pouvoir remuer les mâchoires tous les matins, qui est cause qu'on me tient dans une boîte, ce qui me donne du temps pour être auprès de madame d'Aumont. Si vous entendez dire que j'aurai été saignée et purgée, vous saurez que ce n'est rien que cette petite incommodité qu'on fait valoir comme mes autres maux, dont une autre ne feroit pas pire mine.

Je suis bien aise que vous fassiez une neuvaine pour madame d'Aumont, et pour les fins que vous me mandez. Je l'ai dit à M. Singlin qui en a ri, et qui m'a dit qu'il n'y avoit point de danger de le dire à madame d'Aumont. C'est qu'il est bien aise qu'elle voie que plusieurs personnes s'aperçoivent de son défaut. Je ne l'ai pu faire néanmoins, parce qu'il y avoit un mot qui l'eût choquée, qui est que vous n'êtes pas fâchée d'être séparée d'elle. Hors cela le reste est très-bien, et je vous supplie de me l'écrire quand vous aurez fait la neuvaine, qui est que vous l'aurez faite afin qu'elle n'ait plus l'esprit dans l'amertume, et qu'il plût à Dieu lui faire goûter sa douceur, et qu'il fait bon le regarder et le suivre en toutes choses. Je vous dis vos propres termes parce qu'il me semble que vous n'en sauriez dire de meilleurs ; et je crois que cela lui agréera et la touchera.

Je le suis, ma chère sœur, de ce que vous dites que la grâce de Dieu vous épouvante de vous avoir mise dans une paix tout entière, et dans le désir d'être toute votre vie abandonnée à Dieu sans réserve. C'est ce que vous avez cru qui vous étoit impossible ; et il l'étoit aussi, si vous l'eussiez espéré de vous-même. Mais c'est ne pas croire en Dieu que de s'imaginer qu'il ne peut pas fléchir notre volonté et la faire rendre à tout ce qu'il veut. Je me promets de sa bonté qu'il vous donnera la liberté d'esprit qui nous élève au-dessus de toutes les passions humaines, et de toutes les bornes que l'on met aux opérations de la grâce qui triomphe en nous, comme dit saint Paul, quand il lui plaît.

Madame d'Aumont vous salue : elle auroit pris plaisir à vous écrire toutes les nouvelles. Les deux filles qui sont entrées sont mademoiselle Pascal, et la dame de madame de la Bessières ; celle-ci est en la même qualité que ma sœur

de Beauregard, c'est-à-dire, pour faire une retraite ; je crois qu'elle réussira mieux que l'autre, étant fort franche et fort bien intentionnée.

Pour mademoiselle Pascal, encore que M. Singlin eût résolu qu'elle n'entreroit point, M. de Rebours l'a emporté. On lui mit l'habit le jour de la fête, en suite de quoi elle a été à tout l'office et au réfectoire, sans qu'il ait été besoin de la conduire, car elle a tout à l'heure compris le son de la cloche et les chemins, en sorte qu'on la prendroit pour une ancienne postulante, mais simple comme un enfant et sans aucune façon. Je l'ai déjà mortifiée à la conférence de ce qu'elle avoit les jambes l'une sur l'autre ; elle l'a reçu à merveille ; c'est dommage qu'elle n'est en état d'avoir un voile noir, puisque tout le reste y est. Elle s'en retourne dimanche au soir pour leurs affaires. M. de Rebours vouloit qu'on la retînt ; mais M. Singlin, pour imiter la sagesse de Dieu, veut que tout se fasse suavement et sans effort.

Adieu, ma très-chère sœur ; je suis toute à vous.

CXLII.—A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, à Port-Royal-des-Champs.

Elle doit regarder comme une grâce de Dieu d'avoir été envoyée à Port-Royal-des-Champs ; ce changement lui sera avantageux, s'y étant soumise par obéissance et avec bonne volonté.

Dimanche 5 *novembre* (1651).

Ma très-chère sœur, Je vous remercie très-humblement d'avoir rendu pour moi mes devoirs à ma sœur Catherine de Saint-Jean [1], mais je vous avois priée de dire un *De profundis*, parce qu'il faut croire que les âmes en ont besoin, et non pas les traiter en saintes ; si elle l'étoit, elle ne laisseroit pas de vous savoir bon gré d'avoir offert des prières à Dieu pour elle, puisqu'il faut toujours se mettre au dernier lieu, et supposer que les autres y veulent aussi être.

Je vous sais bon gré de l'estime que vous faites de votre solitude ; vous devez estimer votre voyage une grâce singulière

[1] Madame le Maitre, morte le 22 janvier 1651, à Port-Royal-des-Champs.

que Dieu vous a voulu faire pour vous renouveler au temps de votre baptême et de votre profession, afin que vous commenciez votre année de majorité[1] dans un esprit plus sérieux et plus religieux, en vous éloignant des bassesses, des mollesses et des inutilités à quoi votre esprit se porte, et dont j'espère que Dieu vous fera la grâce de vous retirer par ce changement ; car toutes choses réussissent à bien à ceux qui aiment Dieu, comme je crois que vous faites ; et vous avez sujet de vous consoler dans cette créance, Dieu vous ayant fait la grâce de quitter de bon cœur pour l'amour de lui des personnes que vous aimiez ; et quoique vous l'ayez fait par obéissance, c'est-à-dire par obligation de le faire, néanmoins la bonne volonté que vous y avez apportée a rendu votre action toute libre, en sorte que vous pouvez dire à Dieu : *Je vous sacrifierai volontairement.* J'espère que votre joie, votre satisfaction et votre paix augmenteront toujours, et qu'ayant éprouvé combien il est avantageux de se laisser conduire, vous n'aurez le reste de votre vie aucune difficulté à vous rendre à tout ce que l'on désirera de vous.

J'approuve fort que vous fassiez le lit de ma sœur Marie Dorothée[2], pour lui épargner son temps ; il lui faut faire du feu soir et matin pour sécher la chambre ; c'est un privilége de Port-Royal de faire bon feu parce qu'on en a besoin, et que Dieu a donné du bois qui ne coûte guère. Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

Je vous supplie de présenter mon très-humble salut à M. de la Place[3], quand vous le verrez.

CXLIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, à Port-Royal-des-Champs.

Sur divers sujets. — Il faut faire toutes choses avec maturité.

(*Vers le* 10) *novembre* 1651.

Ma très-chère sœur, Nous ne demandons pas mieux, sinon

[1] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire allait entrer dans sa vingt-cinquième année.

[2] La sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

[3] A. Arnauld, le docteur. On le trouvera plusieurs fois encore désigné sous ce nom d'emprunt.

que vous n'ayez rien à dire de nouveau de votre disposition, c'est-à-dire qu'elle persévère comme elle a été depuis votre changement. Il n'est pas le temps de parler de vous, ayant à parler des autres; la charité que vous ferez en cela couvrira vos fautes, ou plutôt elle les anéantira, puisque les plus grandes sont d'être resserré dans soi-même, et de ne vouloir pas perdre son âme pour la gagner.

Je vous ai toujours bien dit que si vous étiez à notre place, vous feriez ce que vous n'approuviez pas que nous fissions. Vous voyez maintenant que vos lumières étoient des ténèbres, et qu'on ne peut exhorter les autres comme il faut, sinon par la même exhortation par laquelle on est exhorté, c'est-à-dire, en se soumettant soi-même pour exiger justement la soumission des autres.

Je ne puis me résoudre d'envoyer les lettres de M. A., qui sont des originaux, sinon par un carrosse et en les mettant ès mains de personnes sûres. Je les tiendrai toutes prêtes pour cela.

Je ne me lie point à faire commencer *les Saints* [1] à la saint André; au contraire, je me repens d'en avoir eu le dessein qui étoit trop précipité, et je reconnois ce que dit M. Singlin, qu'il faut faire toutes choses dans une certaine maturité qui amortit l'activité de l'esprit humain, et qui attire une bénédiction de Dieu sur les choses dont on s'est mortifié quelque temps. Ma sœur Angélique [2] n'est pas en état de pouvoir transcrire, ayant toujours mal aux yeux, et de présent un gros rhume, outre les emplois qu'elle a. Quand Dieu voudra communiquer ce trésor, il donnera le temps et des personnes pour y travailler. Il fait bon ne vouloir rien que de sa main, et dans les momens qu'il a mis en sa puissance.

Nous avons chanté *Te Deum* ce matin après la messe, en actions de grâces de la convalescence de notre mère [3]. M. de Saint-Cyran [4] a mandé que toute la maison devoit une grande

[1] Les *Considérations* de M. de Saint-Cyran, sur les fêtes des saints.
[2] La sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.
[3] La mère Angélique Arnauld.
[4] L'abbé de Barcos, abbé de Saint-Cyran, neveu du célèbre Du Vergier de Hauranne; il succéda à son oncle dans cette abbaye. Voy. *Mémoire de Lancelot,* tome 1, p. 266.

reconnoissance à Dieu de nous l'avoir conservée. Si on ne le peut chanter chez vous, au moins le faudra-t-il dire tout droit. Nous devrions n'avoir d'autre prière en la bouche, pour tant de sortes de faveurs que Dieu nous fait.

Mademoiselle Pascal supplie très-humblement qu'on prie Dieu pour sa délivrance, et la conversion de Monsieur son frère et de cette demoiselle qui l'a tant persécutée : ce sont les trois choses qu'elle désire le plus. Je vous supplie de la recommander. Et moi, ma chère sœur, que je ne vous trompe point ni personne dans l'attente qu'on a que je m'acquitte bien des prières qu'on me demande envers Dieu ! Je le supplie que ses miséricordes vers vous soient sa louange éternellement.

Je salue très-humblement ma sœur Madeleine-de-Sainte-Agnès [1].

CXLIV. — A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Elle lui témoigne la sympathie qu'elle ressent pour elle : elle lui souhaite de croître par les influences continuelles de la grâce. — Mme d'Aumont la remercie de la neuvaine qu'elle avait faite pour elle.

19 *novembre* (1651).

Ma très-chère sœur, Il me semble que vous me parlez et que je vous parle, encore que nous ne nous écrivions point; le langage des cœurs s'exprime sans paroles, et bien mieux qu'avec des paroles que l'on ne peut pas toujours dire, au lieu que l'union des âmes est continuelle. J'éprouve cela sensiblement à votre égard : depuis que votre cœur s'est entièrement ouvert pour Dieu, et qu'il a rompu les bornes qui empêchoient la liberté de son esprit en vous, il me semble que nous ne sommes plus qu'une même chose, et que la communication n'y peut rien ajouter, sinon une consolation sensible que Dieu permet bien que l'on se donne quelquefois l'une à l'autre, pourvu qu'on ne manque point pour cela à ce qui est plus nécessaire. Et c'est ce qui m'a fait vous supplier de ne me point écrire que fort rarement, sachant bien que votre temps n'est plus à vous, et qu'il ne vous en peut guère rester après les devoirs de votre obéissance.

[1] De Ligny.

Je ne doute point que vous n'ayez une entière franchise avec M. Singlin, le voile que vous aviez sur le cœur à son égard étant levé. Tout se fait tout à la fois quand il plaît à Dieu d'arracher la racine qui produisoit une quantité de méchants petits fruits d'amertume et de soupçons qui étouffoient la bonne semence. Il n'y a plus maintenant qu'à augmenter et à *croître de jour et de nuit,* comme dit l'Évangile, par les influences continuelles de la grâce qui s'est rendue visible et sensible en vous. C'est la meilleure manière de satisfaire à Dieu pour n'avoir pas toujours voulu ce qu'il demandoit de nous, que de le vouloir à présent avec plénitude de cœur, puisqu'il donne une pleine et entière rémission, où il trouve un amour sans réserve.

Madame d'Aumont vous remercie de votre neuvaine; mais elle ne demeure pas d'accord que vous l'ayez faite pour une intention si particulière, en quoi vous vous êtes pu méprendre, ne croyant point être dans l'état où vous avez présupposé qu'elle fût. Pour moi, je crois que c'est l'effet de votre prière qui lui a ôté non-seulement l'amertume, mais le souvenir même qu'elle en ait eu. Il vaut mieux à l'avenir que vous ne demandiez plus rien à Dieu pour elle que ce qu'elle-même demande plus instamment; car elle sent fort bien ses besoins ayant la lumière tout entière et la bonne volonté, et une partie de la patience qu'il faut avoir pour attendre que Dieu nous délivre. Que si elle en avoit un peu davantage, je veux dire de patience, elle *posséderoit son âme,* selon la parole de Jésus-Christ, et ne se troubleroit jamais de rien.

Je suis bien aise que vous ayez vu mon neveu[1]; on apprend la sagesse et le recueillement dans sa conversation. Pour l'ouvrage, je ne trouverois pas d'inconvénient que l'on se servît du temps et qu'on remît *les Saints* pour une autre année. Il me semble que vous pourriez faire écrire ma sœur Marie Gabriel[2] en l'ôtant d'obéissance, puisqu'aussi bien doit-elle revenir; elle est fort diligente. Nous ne savons où sont les

[1] M. de Sacy.

[2] La sœur Marie de Saint-Gabriel de la Barre. Elle est morte le 29 février 1656.

lettres de M. de La Place; je pensois les avoir à Saint-Jean, mais elles n'y sont pas; enseignez-nous, s'il vous plaît, où nous les pourrons trouver. Nous envoyons à M. de La Place la Vie de la M. Mad. Qu'on la renvoie, s'il vous plaît, quand il l'aura vue, et qu'elle ne soit pas gâtée, car elle est à madame d'Aumont.

Je vous supplie très-humblement de me continuer votre souvenir devant Dieu. La charité véritable n'est point aveugle, mais lumineuse; c'est pourquoi, comme vous l'avez grande pour moi, elle ne vous permet pas d'ignorer mes misères pour les exposer à Dieu. Je vous donne à lui comme vous m'y donnez, et le supplie de faire de vous et de moi tout ce qu'il lui plaira.

Ma sœur Marie-Augustine est fort malade d'une pleurésie et fièvre continue depuis jeudi. M. Renaudot la trouve en péril. Elle seroit bien aise de mourir, et il se trouve qu'elle a offert sa vie à Dieu pour la conservation de celle de notre mère. Recommandez-la au dedans et au dehors, s'il vous plaît.

Ma sœur Marie-Théodore est bien sage, elle ne cause avec personne et fait bien son devoir. Elle m'a dit, comme un effet de votre absence qui lui a obtenu la grâce de vaincre sa peur, qu'elle n'en a plus maintenant en passant par Sainte-Thérèse. Je lui ai dit de ne plus compter les jours depuis que vous êtes partie, et qu'il faut donner ce qu'on aime à Dieu sans marchander avec lui.

Je salue très-humblement MM. de La Place et de Sacy, ma sœur Madeleine, ma sœur Marie-Charlotte, à qui j'écrirai avant sa profession, s'il plaît à Dieu.

CXLV. — A la sœur Marie-Charlotte de Ste-Claire Arnauld d'Andilly.

Sur l'obligation d'acquérir la dévotion.

Ce 24 novembre 1651.

Ma très-chère sœur, Je commencerai celle-ci par un mot de votre lettre où vous me dites que vous avez un extrême désir de vivre en vraie religieuse. Vous devez souvent offrir cette pensée et ce sentiment à Dieu, afin qu'il vous l'imprime dans le cœur autant que vous en avez la lumière dans l'esprit; car on n'a pas toujours ces deux choses en pareil degré, parce

qu'il est plus aisé de vouloir le bien que de le pratiquer. Pour y commencer, je vous conseille, ma chère sœur, d'entreprendre quelqu'un de vos défauts, et de vous appliquer à celui-là comme si vous n'en aviez point d'autre ; car la sainte Écriture dit que les justes vont *de vertu en vertu*, pour nous apprendre qu'on ne les acquiert pas toutes ensemble, mais l'une après l'autre. Celle qui vous est la plus nécessaire c'est la dévotion, je veux dire l'attention et la révérence à l'office divin ; car il faut dire de cet exercice ces paroles de Jésus-Christ : *Si votre œil est simple, tout votre corps sera rempli de lumière.* J'appelle l'oraison l'œil de l'âme, parce que c'est elle qui la conduit et qui dirige nos pas, qui nous instruit dans nos ignorances, qui nous rappelle de nos égaremens, qui nous relève de nos chutes, et qui nous faisant voir l'invisible nous empêche quasi de voir les choses qui nous frappent les yeux, c'est-à-dire qu'elle nous rend presque inconsidérable tout ce qui nous arrive ; au lieu qu'une âme qui ne goûte point Dieu et qui n'est pas recueillie en elle-même, se distrait de tout et est touchée des moindres choses. Je ne vous demande pas néanmoins que votre oraison soit si parfaite, ni qu'elle vous élève si haut, mais au moins faut-il tâcher de la rendre la plus pure qu'il vous sera possible, en n'allant point à l'office sans affection et sans préparation. Que si après avoir eu l'une et l'autre, votre mauvaise habitude ne laisse pas de vous y faire faire des fautes un peu volontaires, ou par négligence, il ne faut point vous retirer sans en avoir fait pénitence devant Dieu par quelque prière, ou par quelque humiliation, et avec dessein que l'office suivant répare cette négligence. Je crois, ma sœur, que c'est la meilleure pratique que vous puissiez entreprendre pour votre avancement, et qu'il vous arrivera ce que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ : *Si votre œil est simple, tout votre corps sera rempli de lumière.* C'est-à-dire que si vous faites bien les exercices spirituels, qui sont comme les yeux de la religion, tout le corps de vos actions sera éclairé de la lumière de la grâce.

Et je crois aussi que c'est à quoi vous êtes plus obligée comme étant la première professe du Saint-Sacrement[1],

[1] Les religieuses de Port-Royal avaient pris l'habit du Saint-Sacrement

puisque cet institut est tout spirituel. Comme le mystère qu'il adore n'a rien qui ne soit au-dessus des sens et de toute la capacité de l'esprit humain, qui ne peut lui rendre ses hommages qu'en renonçant à sa propre lumière pour embrasser celle de la foi ; de même, vous ne sauriez être fille du Saint-Sacrement si vous n'êtes spirituelle et rehaussée par-dessus vous-même en ayant *votre conversation dans le ciel*, comme dit saint Paul, c'est-à-dire votre cœur attaché à Jésus-Christ dans l'Eucharistie, qui est le paradis de la terre.

La troisième raison qui vous oblige d'être dévote, c'est pour apprendre par votre exemple cette vertu aux enfans avec lesquels on vous a mise, n'y en ayant point qui leur soit si nécessaire pour conserver la grâce de leur baptême, puisqu'on ne la peut conserver sans l'accroître, et qu'on ne la peut faire croître qu'en recevant de nouvelles grâces qui s'obtiennent par la prière et par la piété qu'on leur inspire d'avoir pour Dieu, c'est-à-dire un mouvement d'amour qu'il faut tâcher de leur faire concevoir en se servant de divers motifs, comme des bienfaits de Dieu vers elles, de ses promesses, de l'amour qu'il nous porte, de ses perfections infinies, de ses richesses éternelles, etc. Je n'entends pas qu'on leur parle de ces choses en de grands discours, mais seulement en leur insinuant par quelques bonnes paroles, et surtout en priant Dieu de leur ouvrir le cœur pour recevoir ce qu'on leur dit, et en exerçant la patience envers elles, à laquelle Dieu accorde principalement ce qu'on lui demande pour elles.

Je vous dis tout ceci inutilement, puisque vous avez des personnes qui ont plus de lumière et plus de droit de vous instruire. Nous nous souviendrons de vous demain, s'il plaît à Dieu, qu'il est vos deux grandes fêtes. Ma sœur Anne vous salue de tout son cœur, et ma sœur Marie-Angélique de Sainte-Anne qui se recommande à vos prières.

J'ai écrit cette lettre en trois fois et en divers jours; c'est pourquoi il y a des répétitions que vous excuserez s'il vous plaît. Je salue ma sœur Madeleine Melthide.

le 24 octobre 1647, et la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire avait fait profession le 28 novembre suivant.

CXLVI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet de la nouvelle élection de la mère Marie-Angélique Arnauld, qui fut continuée abbesse de Port-Royal, une quatrième fois, le 26 novembre 1651.

28 *novembre* (1651).

Ma très-chère sœur, Je vous avois écrit hier matin croyant qu'on dût partir : vous nous avez prévenues de votre joie qui est la nôtre. Je vous sais bon gré de vous plaindre de n'avoir pas été averties ; car il y a sujet de regretter de n'avoir pas assez contribué pour obtenir une si grande grâce. Il ne faut pas vous en prendre à ma sœur Madeleine [1] qui est à l'infirmerie au bout du monde, où elle ne sait qui va ni qui vient. C'est ma sœur Angélique [2] qui a fait la faute, et à qui je m'attendois de vous en avertir. Elle dit pour ses excuses que notre mère ne vouloit pas qu'on en parlât, de belle peur que cela vînt à manquer. Enfin Dieu a exaucé la préparation de vos cœurs; nous venons d'achever les quarante heures d'actions de grâces.

Pour votre réception de notre mère, il faut l'attendre à la porte du bas du chœur, avec la croix et les chandeliers ; et quand elle sera entrée, on commencera le *Te Deum*, pendant lequel on entrera au chœur ; et étant en son siége, on ira faire la reconnoissance : il ne sera pas besoin de l'y conduire, parce qu'elle est déjà en possession. J'espère qu'elle ne sera pas incommodée de cette cérémonie, qui n'auroit pas de grâce si elle n'étoit pas faite en arrivant [3].

Pour ce qui est de madame d'Aumont, ne vous mettez en aucune peine si elle vous fait des reproches, car ce sera pour vous faire débattre, n'étant point fâchée en effet ; au contraire vous êtes dix fois plus en ses bonnes grâces que vous n'étiez, car elle aime toujours mieux ce qu'elle n'a pas. Ç'a été ce mot *d'amertume* qui l'a un peu piquée, car elle voit bien que cela

[1] La sœur Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny.
[2] La sœur Angélique de Saint-Jean, qui était alors à Paris.
[3] Le mère Angélique ne put aller alors à Port-Royal-des-Champs. Elle y vint le 11 ou le 12 janvier 1652. (Voyez *Lettres de la mère Angélique*, t. II. Lettres 371, 373, 374.)

n'est pas beau d'en avoir ; néanmoins il étoit besoin de le dire, étant le plus exprimant. Vous lui direz, si elle vous en parle, que vous avez reconnu que c'étoit cela qui dominoit en vous pendant votre tentation, et que c'est pour cela que vous avez osé lui attribuer la même chose, parce qu'elle vous avoit soufferte dans vos injustices. Enfin, prenez tout du côté de la liberté et de la gaieté; rien ne la touchera tant que de voir que vous avez ces deux choses, étant dans l'état où vous aviez le plus d'opposition [1] ; cela est capable de lui ouvrir les yeux plus que toute autre chose; et il faut, avec la grâce de Dieu, que vous lui soyez un sujet de conversion, comme vous lui avez été une pierre d'achoppement. Le temps ne me permet pas de vous en dire davantage. Je suis, ma chère sœur, entièrement à vous.

CXLVII — A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur ses bonnes dispositions.—Le renoncement à nos propres satisfactions nous procure le repos de la conscience et la liberté d'esprit.

Vendredi (1er *décembre* 1651).

Ma très-chère sœur, Votre lettre m'a satisfaite pleinement au regard de votre disposition intérieure, qui a maintenant toutes les dispositions essentielles pour être telle que Dieu le demande. C'est déjà une grâce du lieu où vous êtes, d'avoir réduit la multiplicité de vos pensées à l'unité du désir de faire la volonté de Dieu. Vous m'avez toute réjouie de m'avoir mandé ce que M. Singlin vous dit au sermon qui vous toucha le cœur. Et en effet il y a de quoi ; car je ne fais point de doute que celles qui iront à Port-Royal [2] dans l'esprit qu'il faut, n'y reçoivent des grâces très-particulières, et n'aient sujet de dire comme Jacob : *Vraiment Dieu est ici, et je n'en savois rien.* C'est-à-dire, je ne m'y étois pas attendue ni préparée à recueillir les fruits de sa sainte présence, qui est toujours plus sensible dans les déserts, parce que le Père céleste promet de regarder les âmes de son lieu secret.

Je vous supplie, ma très-chère sœur, que votre repos soit

[1] D'aller à Port-Royal-des-Champs.
[2] A Port-Royal-des-Champs.

maintenant parfait, puisqu'il ne tenoit qu'à ma santé qui est maintenant presque toute rétablie, n'y ayant rien à désirer que de la force au degré précédent. Vous ne sauriez trop vous assurer que je vous oublie moins dans l'absence que dans la présence, puisque ce n'a été que parce que j'aime votre âme que j'ai désiré votre éloignement, étant bien assurée que votre conscience seroit plus en repos, et que vous trouveriez la liberté de votre esprit quand vous auriez rompu les chaînes qui vous tenoient attachée à votre cellule, et aux petites satisfactions que que vous aviez ici, que Dieu vous rendra au centuple. Pour vous, ma très-chère, je suis si assurée de votre charité pour moi, que je m'en glorifie quelquefois, et d'autres fois je m'en humilie, parce que je ne la mérite pas, étant trop sèche, trop dure et trop critique pour mes amies, à qui je fais pire qu'aux autres.

Je fus bien fâchée de n'avoir point dit adieu à ma sœur Anne de sainte Madeleine, avant qu'elle allât aux Carmélites, car je je me doutois bien qu'elle ne rentreroit pas. Je vous supplie de l'assurer que je suis toute à elle, et que je désire beaucoup ses prières. Je voudrois bien savoir comme s'est passé l'entretien des Carmélites; ce sera à votre loisir que vous m'en instruirez, s'il vous plaît, si ce n'est point une curiosité; mais je crois que non, car je pèche plus du côté de ne rien savoir : il est bon de ne pas ignorer de certaines choses; il y en a assez d'autres auxquelles on se peut mortifier qui sont absolument inutiles.

Je m'attendois bien que M. Singlin vous parleroit sur votre lettre tôt ou tard. Ce qu'il vous a dit vous doit suffire puisque vous aviez dessein de vous faire connoître, et que vous y avez si bien réussi qu'il s'en souviendra toujours. Il faut avoir dévotion aux paroles abrégées de M. Singlin, car je crois que nous n'en aurons plus guère d'autres, étant confisquées à toute la terre. C'est de quoi nous nous devons réjouir, selon la lettre de M. Singlin que vous avez vue, et qui est la plus belle dévotion qu'on puisse avoir. Si vous y entrez, ma chère sœur, elle vous tiendra lieu de cette grâce extraordinaire que vous attendez; et quand même vous n'y seriez que dans un moindre degré, vous ne laisserez pas de guérir de vos petits

maux ; car la charité, qui couvre la multitude des péchés, vous délivrera de ceux qui sont en moindre nombre.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CXLVIII.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois.

Elle lui promet qu'elle sera reçue à Port-Royal, puisque son dessein d'y entrer paraît venir de Dieu, et que les obstacles qu'on lui a opposés n'ont servi qu'à l'affermir dans son désir.

De Port-Royal, ce 2 décembre 1651.

Ma très-chère sœur, Encore que nous ayons été longtemps sans apprendre de vos nouvelles, je n'ai pu néanmoins me persuader que vous eussiez changé de résolution par inconstance d'esprit ; mais j'avois eu la pensée que vous aviez peut-être pris un autre parti par soumission, ou pour avoir cru n'avoir pas assez de force pour notre règle. Nous avons été bien aise que vous nous ayez rendu un témoignage contraire, et que ce retardement avec les oppositions qu'on vous a faites aient servi à vous affermir davantage, aussi bien que la terreur de notre lettre, qui n'étoit pas pour vous rebuter, mais pour éprouver si vous seriez capable de porter la conduite de notre règle, qui veut qu'on parle fortement à ceux qui se présentent à la religion, jusques à leur dire des injures, qui est bien loin de les attirer par des caresses et des louanges. Pour continuer donc d'obéir à notre règle, je vous dirai, ma chère sœur, que notre mère vous assure d'être reçue. Car saint Benoît veut qu'on donne l'entrée à ceux qui auront supporté avec patience les rebuts qu'on leur aura faits ; et de plus vous avez encore été tentée d'ailleurs d'une manière qui m'étonne bien fort. Tout cela est un sujet de croire que votre dessein est fondé sur la pierre qui est Jésus-Christ, puisqu'il n'a pu être ébranlé par un si grand orage. Il faut continuer de plus en plus de vous affermir en Dieu, en vous défiant tout à fait de vous-même, dans la connoissance que vous devez avoir que l'état auquel vous aspirez est fort différent de la vie que vous menez quoiqu'elle soit bonne, et qu'on ne sauroit se le proposer tel qu'il est, sans en avoir l'expérience. Néanmoins je vous avoue que quand Dieu appelle une âme, il enferme dans sa vocation

la grâce nécessaire pour s'en bien acquitter. C'est ce que nous espérons de la vôtre, ma chère sœur, ce qui nous oblige de vous regarder comme nous étant donnée de Dieu pour augmenter le nombre de ses servantes en cette maison, où à peine se trouve-t-il place, en ayant reçu trois depuis que vous êtes venue ici. Mais puisque Dieu vous y envoie, il nous donnera le moyen de vous y recevoir. Pour ce qui est du temps que vous devez venir, notre mère vous laisse la liberté d'en disposer comme vous jugerez à propos, eu égard au service que vous devez rendre à monsieur votre frère, en ce qui est de son salut. C'est un sujet de vous arrêter plus légitime que pas un autre, et pour lequel il faudroit mettre votre propre vie s'il étoit nécessaire. Nous demanderons à Dieu qu'il le dispose à la grâce que vous lui souhaitez, avec la même affection que s'il étoit notre propre frère, puisqu'il nous doit être plus que cela en Jésus-Christ, n'étant tous qu'une même chose. C'est ce qui m'oblige de demeurer en Notre-Seigneur J.-C.,

Votre très-humble et affectionnée sœur et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

CXLIX.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur l'obligation de s'acquitter fidèlement de la charge de prieure, quoiqu'elle n'y soit employée que passagèrement.—Qu'elle doit cacher ses faiblesses, etc.

Ce jour de saint Thomas (21 *décembre* 1651).

Ma très-chère sœur, Je ne vous écrivis point hier, croyant que ce seroit une superfluité et que la présence de M. Singlin guériroit toutes vos langueurs. J'ai appris par les vôtres à notre mère et à moi, que cela étoit déjà fait et que vous étiez rétablie dans votre paix par le secours de son disciple. Je ne me suis pas étonnée, ma chère sœur, que vous eussiez eu cet ébranlement, mais j'eus désiré que vous n'en eussiez rien fait paroître et que vous n'eussiez pas donné sujet à nos sœurs de vous dire ce qu'elles vous ont dit, qui est si peu raisonnable, puisqu'elles ne seront jamais sans mère lorsqu'elles regarderont comme telles toutes les personnes qu'on leur donnera pour tenir cette place. C'est toujours votre défaut de ne point cacher vos foi-

blesses; au contraire, il semble que vous voulez qu'on les sache, je ne sais pour quelle fin, je ne l'ai jamais pu concevoir, puisque cela ne peut être bien, ni selon la grâce, ni selon la nature, car Dieu ne veut point qu'on malédifie personne, et l'amour-propre ne veut point non plus faire connoître ses défauts. Que si vous avez beaucoup manqué à cela jusqu'à présent, vous êtes encore plus coupable dans l'emploi que l'on vous a donné, où vous êtes le sel de la terre, qui vous rendez sans saveur par vos affoiblissemens. Et ne dites point que cela ne vous convient pas, n'etant employée que passagèrement; car pour peu qu'on fasse une chose, il la faut faire le mieux que l'on peut et vous ne sauriez faire plus mal que de vous amollir de la sorte. Quand vous n'auriez qu'un enfant à gouverner il faudroit que vous fussiez du sel à son égard, en le soutenant et en remédiant à ses défauts, sans lui donner aucun sujet de vous moins respecter, en perdant la gravité et l'ascendant qu'on doit avoir sur ceux qui nous sont commis. Et ne croyez pas que ce soit orgueil, c'est plutôt une mortification continuelle qui exclue une certaine liberté qu'on se donne de parler selon ses sentimens, au lieu qu'on les doit toujours étouffer.

Le second dimanche n'est pas encore copié, j'espère que cela ira plus vite à l'avenir.

Vous avez fait comme nous en ne communiant à Notre-Dame-de-l'O, et de ne point faire d'adoration; il n'y en a durant l'Avent qu'à la Conception et à la saint Thomas.

Adieu, ma très-chère sœur, toute à vous.

(De l'écriture de la mère Angélique.)

Ma très-chère sœur, Je n'ai pas le loisir de vous écrire, et aussi n'en est-il nul besoin; celle qui est visitée par les anges n'a pas besoin du secours d'une aussi petite créature que moi. Je me réjouis que vous ayez été la première fille de l'Ange du Midi[1]. Je prie Dieu qu'il vous donne part à sa charité et à sa lumière autant que vous en avez besoin.

Je suis toute à vous.

[1] M. de Sacy. Cependant il ne commença à confesser les religieuses de Port-Royal-des-Champs que le 21 janvier 1654.

CL.—A une Sœur [1].

Elle lui envoie la règle de saint Benoît, et l'engage à la bien considérer avant que de l'embrasser.

(*Vers* 1651.)

Ma très-chère sœur, Nous avons été bien aise d'apprendre de vos nouvelles par vous-même, et de ce que Dieu vous continue la volonté d'être à lui dans une voie plus étroite que celle que vous pourriez embrasser pour vivre chétiennement dans le monde. Je vous envoie notre règle pour contenter madame votre mère, que je supplie pourtant de ne vous la pas faire pratiquer pendant que vous êtes avec elle, parce que vous n'y réussiriez pas. Et prenez garde que dans la fin du quatrième chapitre saint Benoît dit que le lieu et l'état propre pour pratiquer ce qu'il enseigne, c'est le secret et la solitude d'un monastère, hors lequel les âmes qui tendent à la religion sont comme le poisson hors de l'eau. Je crois, ma chère sœur, que ce que vous avez vu pratiquer de la règle vous fera mieux juger si les forces de votre corps et de votre esprit vous permettent de l'embrasser, que ce que vous en lirez, qu'on ne comprend presque pas en le lisant. Vous y trouverez des vertus excellentes que vous n'avez pas vues exprimées dans nos actions parce que nous en sommes fort éloignées; mais saint Benoît dit que sa règle est une école dans laquelle nous devons apprendre jusqu'à la mort, et il restera toujours des degrés de perfection où nous n'arriverons point. C'est pourquoi on ne demande pas que les religieuses soient parfaites, mais seulement qu'elles ne perdent jamais le désir de travailler à le devenir.

Je loue madame votre mère d'avoir désiré de savoir la règle à quoi vous voulez vous engager, et de vouloir que vous la considériez bien auparavant; mais ce dessein ne vous seroit pas si avantageux, parce qu'il témoigneroit que votre bonne volonté a des bornes et que vous voulez capituler avec Dieu. C'est un si bon maître, ma chère sœur, qu'il faut se donner à

[1] Elle était encore dans le monde quand la mère Agnès lui écrivit cette lettre. (*Note du Ms.*)

son service sans vouloir savoir ce qu'il exigera de nous. C'est assez qu'il nous assure que son joug est doux et sa charge légère; mais comme il n'y a que ceux qui s'y soumettent qui éprouvent la vérité infaillible de cette promesse, c'est pourquoi les autres ont tant de peine à le croire; et je ne voudrois pas même vous alléguer ces paroles sacrées pour ne faire pas une trop forte impression sur votre esprit, n'étoit que je présuppose que Dieu vous les a déjà imprimées dans le cœur et que vous êtes du nombre de celles qu'il attire par l'odeur de ses parfums, qui sont les exemples de sa très-sainte vie.

Nos sœurs du noviciat vous assurent de leur affection et de leurs prières. Je suis....

CLI.—A une Religieuse de Port-Royal.

Considérations pour passer utilement le temps de la naissance de Jésus-Christ.

4 janvier 1652.

Ma chère sœur, J'ai long-temps retardé à répondre à votre lettre, ne voyant rien qui pressât. Je me suis acquittée de ce que vous avez désiré de moi, qui étoit de remercier M. Singlin de la charité qu'il a pour vous. Ce vous est une marque, ma chère sœur, que Dieu vous aime et qu'il ne méprise point votre petitesse; au contraire, si elle vous conduit à l'humilité, il vous préférera à ceux à qui il a donné plus de talens de nature et de grâce, s'ils sont moins humbles que vous.

Je crois que votre dévotion sera augmentée pendant ces saints jours; mais il faut bien prendre garde de la conserver, car c'est un défaut assez ordinaire, qu'après s'être bien préparé pour célébrer les fêtes, quand elles sont passées, on se ralentit; de sorte qu'au lieu qu'on devroit avoir profité de la grâce des mystères, on se trouve aussi sèche qu'auparavant, parce qu'on a mis ses richesses, comme dit l'Écriture-Sainte, dans un sac percé, c'est-à-dire, dans un cœur qui se répand par les pensées et par les paroles inutiles. Il faut donc se proposer de persévérer dans la même retenue, dans le même silence, et dans un aussi grand recueillement tout du long de cette quarantaine, que vous avez tâché d'avoir le saint jour de la nais-

sance de Jésus-Christ ; car il ne s'est pas manifesté à nous ce jour-là pour se retirer aussitôt, mais pour demeurer avec nous non seulement plusieurs heures, mais quarante jours ; et nous au contraire, nous croyons avoir assez fait de l'avoir honoré ce jour-là et tout au plus pendant l'octave, et puis nous n'y pensons plus. Jésus-Christ prolonge la grâce de ses mystères, afin de nous donner le temps d'en recueillir le fruit avec plus d'abondance ; et nous sommes si misérables que de nous lasser de nous approcher de lui pour recevoir ses divines influences. J'espère, ma chère sœur, que vous ne ferez pas ainsi, et que vous ne manquerez point, durant cette quarantaine, de faire votre demeure intérieure dans la grotte de Bethléem pour adorer tout ce que Jésus-Christ y fait pour notre salut, tous ses mouvemens intérieurs vers son Père éternel, les affections de sa charité vers les hommes, les larmes qu'il répand par la compassion qu'il a de nos maux, le froid qu'il endure, et le rabaissement extrême où il se réduit pour satisfaire à notre orgueil. Vous vous entretiendrez aussi de ce qu'ont dit les anges en cette fête : *Gloire à Dieu au lieu très-haut, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Ils nous ont appris à commencer toutes nos prières par l'action de grâces, afin de mériter d'avoir accès auprès de Dieu ; car telle personne qui ne mérite pas de rien demander à Dieu, (parce qu'elle use mal des dons qu'il lui fait), ne sera pas néanmoins rejetée de lui lorsqu'elle se présentera pour lui rendre grâces, parce que Dieu est jaloux de sa gloire, et il regarde toujours de bon œil ceux qui ont du ressentiment de ses bienfaits. Et comme la naissance du fils de Dieu étoit inconnue aux hommes, les anges ne purent souffrir que cet état si prodigieux de l'amour de Jésus-Christ demeurât sans reconnoissance ; c'est pourquoi ils ont été les premiers à publier sa gloire, ensuite de quoi ils annoncent la paix aux hommes de bonne volonté. Cette paix est un don précieux de la grâce de Jésus-Christ naissant, puisque c'est la réconciliation de l'homme avec Dieu, par le moyen de la bonne volonté que Dieu leur donne en les délivrant de la servitude de leur propre volonté, qui est toujours mauvaise et opposée à celle de Dieu, et qui est comme le cœur de pierre, au lieu que la bonne volonté est le cœur nouveau,

et ce cœur de chair dont parle l'Écriture, qui reçoit les impressions et les mouvemens de la grâce. Je vous supplie, ma chère sœur, de le demander à Dieu pour moi, comme je fais pour vous, qui suis,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

CLII.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois.

Sur le retardement de cette demoiselle à venir à Port-Royal, et sur un vœu qu'elle avait fait, au sujet duquel elle avait demandé conseil.

De Port-Royal, 10 *janvier* 1652.

Ma très-chère sœur, Nous avons reçu vos lettres du 6 de ce mois; je me hâte d'y répondre pour vous tirer de la peine où vous êtes, de peur de perdre votre place, à cause du retardement que vous faites de venir ici. Je vous dirai, ma chère sœur, que vous ne devez point avoir cette crainte, puisque le sujet qui vous arrête est légitime. Au contraire, vous auriez tort de vous présenter, et ce seroit résister à la providence de Dieu qui fait naître cet empêchement, n'y ayant point d'apparence que vous quittiez monsieur votre frère en l'état où il est, et même étant sur le point de prendre une résolution pour son salut, à quoi il y a apparence qu'il n'auroit pas peut-être pensé sans cette maladie ; c'est pourquoi vous ne vous en devez pas ennuyer, et elle servira aussi pour vous séparer des emplois que vous aviez, ce qui fera qu'on vous regrettera moins, car je crois que vous ne faites plus qu'assister monsieur votre frère et lui tenir compagnie.

Enfin tout ce que Dieu ordonne est toujours avantageux quand nous le recevons de sa main avec autant de soumission et de joie que s'il étoit plus favorable à nos desseins ; comme a fait la sainte Vierge en ce temps où elle quitte son pays pour aller en Bethléem, se laissant conduire à Dieu, ou plutôt aux hommes qui lui commandoient; et ce qui sembloit si peu convenable, étant proche d'enfanter le fils de Dieu, c'étoit ce qui devoit être selon le dessein du Père éternel qui vouloit cacher cette naissance admirable, et pour cela il fit aller sa sainte

mère dans une grotte qu'elle ne choisit pas, mais la prit par nécessité; pour nous apprendre à accepter tout ce qui nous arrive, qui n'est jamais casuel à l'égard de Dieu, puisqu'il ne tombe pas un de nos cheveux sans son ordre.

Pour ce qui est du vœu d'obéissance que vous avez fait à monsieur le théologal, vous y êtes obligée pendant que vous demeurez dans l'état où vous êtes; mais étant appelée de Dieu à la religion qui est un état plus parfait et qui enferme une obéissance plus étroite, ce n'est pas blesser votre vœu, mais plutôt le perfectionner de vous faire religieuse. Je ne vous dis pas cela de moi-même, mais après avoir consulté des personnes en qui vous devez avoir créance. D'ailleurs vous avez un avantage, qui est que monsieur le théologal n'improuve pas votre dessein, il veut seulement n'y prendre point de part, c'est pourquoi vous lui devez obéir en ne lui en parlant point.

Notre mère a reçu votre lettre qu'elle a eue fort agréable, elle vous assure de sa charité. Madame d'Aumont est allée à la campagne pour quelques jours, c'est le sujet pourquoi elle ne vous écrit pas; ce sera pour le premier ordinaire. Je finis, ma chère sœur, en vous assurant que je suis de tout mon cœur en l'amour de Jésus-Christ,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

Sœur Catherine Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

CLIII.—A Madame d'Aumont, à Port-Royal-des-Champs.

Elle la remercie des nouvelles qu'elle lui avait données de son voyage à Port-Royal-des-Champs avec la mère Angélique.

Samedi matin 13 *janvier* (1652).

Ma très-chère sœur, Je ne saurois assez vous remercier, comme je fais très-humblement, du témoignage de votre bonté, de vous être rendue présente à nous sitôt après votre absence, par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Vous nous avez tirées d'une grande peine en nous mandant que le voyage a été heûreux, car nous ne savions ce qui arriveroit d'un temps si rigoureux, et d'être partie plus tard d'une heure

et demie que l'on n'avoit délibéré. Il ne nous reste que la crainte du mal de gorge de notre mère[1], et de votre rhume que la saison favorise extrêmement. Je vous recommande et vous supplie de vous chauffer d'importance. Vous êtes en lieu où le bois ne manque pas, et où les cheminées ne fument point. Le froid fait un grand progrès, ce qui m'a fait établir auprès de notre feu, où je fais toutes mes affaires de parler et d'écrire. Pour ma médecine, elle est transférée à l'autre semaine, au cas qu'il fasse un temps plus bénin. J'appréhende votre voyage de Gif[2], car il me semble que les chemins sont fâcheux, et il y aura bien des neiges; mais il se fait pour une si bonne fin, que Dieu en sera le protecteur s'il lui plaît, et vous ramènera *cum pace, salute et gaudio ad propria.* Celles que vous avez laissées affligées[3] ont offert leur sacrifice à Dieu avec plénitude de cœur, et n'en ont point fait plus mauvaise mine ; au contraire la petite en est plus sage, je dis ma sœur Marie Angélique de Sainte-Anne, la charité du prochain s'étant répandue dans nos cœurs, pour prendre part à la joie des cinquante-quatre personnes qui revoyoient leur étoile qui les doit conduire à Jésus-Christ.

La mère Marie des Anges[4] et les sœurs que vous honorez de votre souvenir, sont vos très-humbles servantes. Elles vous rendent mille grâces de votre bonté pour elles, dont vous leur rendez des témoignages continuels. Elles prennent part comme moi à la joie que vous avez eue d'embrasser ma sœur Marie-Dorothée [5], et nous désirons présentement qu'elle tienne la place de toutes celles qui vous aiment et vous honorent ici, afin qu'aux champs et à la ville vous ayez quelqu'un qui vous soit entièrement acquis. La petite se porte bien, Dieu merci. Je la trouvai hier étudiant avec l'applaudissement de ma sœur Hélène, qui s'en louoit fort, et de ce qu'elle avoit appris trois articles de son catéchisme; elle me fit ca-

[1] La mère Angélique.
[2] Madame d'Aumont avait, à Gif, une sœur appelée la mère de Saint-Maur de Chiverny. V. p. 138.
[3] Les religieuses de Port-Royal de Paris.
[4] La mère Marie des Anges Suireau.
[5] Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte.

resse. Pour ce qui est de votre cheminée, il vaut mieux se taire que de parler. L'on travaille à celle de notre mère.

CLIV.—A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

La paix et la joie nous sont nécessaires dans le service de Dieu.

Vendredi 19 *janvier* (1652).

Ma très-chère sœur, J'ai longtemps tardé à vous remercier comme je fais de tout mon cœur, de la part que vous m'avez donnée au beau sermon que M. Singlin vous fit devant Noël, et aux dispositions qu'il avoit opérées en vous, dont je suis bien édifiée; car c'est entendre le sermon comme il faut que de donner lieu à la divine parole, qui est comparée à une épée tranchante, de détruire en nous ce qui lui est contraire et d'y établir ce qu'elle demande de vous. Conservez bien, ma chère sœur, cette paix et cette joie dont vous avez reçu les prémices, et que vous reconnoissez être si nécessaires pour le service de Dieu. Ce sont des dons de sa grâce qui prévient notre foiblesse, qui ne se pourroit soutenir si elle n'étoit excitée par ces douceurs. Mais il les faut bien ménager si on veut qu'elles durent, car Dieu les retire aux âmes qui ne les préfèrent pas à tout le reste en mortifiant les vaines satisfactions des sens.

Je vous supplie, ma chère sœur, de demander à Dieu, pour moi, la même fidélité que je vous désire.

Je suis toute à vous.

Ma sœur Angélique[1] vous salue, et vos deux autres sœurs[2]; priez bien Dieu pour la seconde[3], que Dieu achève ce qu'il a commencé.

[1] Sœur Angélique de Saint-Jean.

[2] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse et la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie.

[3] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse, qui était rentrée à Port-Royal au mois d'octobre 1651.

CLV.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte.

Elle a reçu les marques de son souvenir, et remercie Dieu avec elle des grâces qu'il lui a faites.

Samedi matin 20 *janvier* (1652 .

Ma très-chère sœur, Je ne sais qui a pu dire à notre mère[1] que je me plaignois de vous que vous ne m'écriviez plus depuis qu'elle étoit retournée, car je n'en ai pas seulement eu la pensée ; et, ç'auroit été bien injustement, puisque voici la troisième fois que j'ai de vos nouvelles depuis ce temps-là. J'ai reçu tout ce que vous nous avez envoyé, qui m'est une preuve que vous vous souvenez toujours de nous consoler par ces papiers qui sont admirables. Je vous renvoie le plus petit, les autres n'étant pas copiés; nous n'avons su trouver sa liaison, il est néanmoins avec le reste. Pour ce qui est de vos nouvelles particulières, maintenant qu'elles sont bonnes, je ne désire pas d'en savoir le détail, cela se fera mieux de vive voix que par écrit, afin de remercier Dieu ensemble de ce qu'il a rompu vos chaînes et vous a fait éprouver la douceur de son joug. Vous avez bien fait d'en entretenir madame d'Aumont, cela lui est utile, car elle vous croyoit inconvertible aussi bien qu'elle sur cette aversion de Port-Royal (des Champs). Je crois que vous l'aurez trouvée changée, son esprit est fort adouci ; mais le naturel demeure, qui est bien supportable quand il n'y a plus d'arrêt d'esprit : le mien est le pire de tous, mais on est accoutumé de longue main à me souffrir. Tout ce que vous prenez la peine de me dire de votre état me console fort ; je prie Dieu qu'il vous continue ses miséricordes. Madame d'Aumont m'en a parlé avec sentiment.

Elle m'a dit que vous me recommandiez les deux sœurs : je vous en sais bon gré, puisque c'est une marque de l'affection que vous avez pour elles, et une précaution pour moi qui suis capable de les faire souffrir. Pour ce qui est de ma sœur Angélique, elle est si sage et si soumise que je n'ai rien à supporter

[1] La mère Angélique, qui était venue à Port-Royal-des-Champs le 12 janvier 1652.

d'elle. La petite n'est pas de même, son humeur musante m'est un exercice que je tâche de porter sans lui faire paroître; néanmoins je n'ai pas assez de suavité pour adoucir ses petits chagrins, ni assez de ferveur pour suppléer au défaut de la sienne; j'espère néanmoins que Dieu en fera quelque chose de bon, puisqu'il lui a plu de la réveiller d'un si grand assoupissement.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

Assurez ma sœur Anne Gertrude[1], que j'ai reçu sa lettre et que je lui récrirai. Je dois aussi une réponse à ma sœur Madeleine de Sainte-Melthide[2], je la salue de tout mon cœur, et ma sœur Marie-Charlotte[3], et ma chère sœur Gertrude[4], Christine, Scholastique et Euphrasie, et *omnium sororum*; et ma sœur Jeanne de la Croix[5], dites-lui tout ce qu'il vous plaira de ma part.

CLVI.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron.

De l'obligation et de l'utilité que l'on trouve à rendre compte de ses actions.

Dimanche matin (janvier) 1652.

Ma très-chère sœur, Encore que vous ne reconnoissiez pas que cela vous serve de rendre compte de votre état tous les jours, ou bien de deux jours l'un, vous ne devez point laisser de continuer, sachant bien que cela est agréable à Dieu, puisque c'est une pratique d'humilité et d'assujettissement, et que la moindre chose que l'on fait pour Dieu avec persévérance profite toujours beaucoup, puisqu'il a dit que celui qui donne un verre d'eau froide en son nom ne demeurera point sans récompense. Ce que vous donnez en faisant cela n'est que de l'eau, puisque ce ne sont que des fautes, et cette eau est bien froide, puisque vous les dites sans sentiment; néanmoins votre intention étant bonne elle sera toujours reçue de Dieu. Pour ce qui est de n'avoir toujours à dire que les mêmes choses,

[1] Sœur Anne-Gertrude de Saint-Augustin Garnier.
[2] Sœur Madeleine de Sainte-Melthide Thomas.
[3] Sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.
[4] Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré.
[5] Sœur Jeanne de la Croix Morin.

j'espère, si vous continuez à remarquer vos actions, que la confusion que vous aurez d'en faire si peu de bonnes, vous excitera à mieux faire, et vous fera concevoir de l'aversion d'une vie si négligente et si tiède, que celle que vous menez dans un lieu saint, dont Dieu vous demandera compte, et principalement de ce que vous ne ménagez pas le temps qui vous reste pour vous préparer aux tentations qui vous doivent arriver, étant d'une humeur qui vous causera bien de la peine partout où vous serez, et à quoi la grâce de Dieu peut remédier seule, et non autre chose.

CLVII. — Déclaration de la mère Agnès au sujet des calomnies du père Brisacier.

Cette déclaration fut imprimée alors dans la *Défense de la censure* de M. l'archevêque contre l'ouvrage de ce jésuite.

30 *janvier* 1652.

Je soussignée, sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, religieuse et prieure indigne du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, reconnois et certifie qu'aucune que moi n'a composé l'écrit intitulé : *Le Chapelet secret du Saint-Sacrement*, que je l'ai fait plus de quatre ans avant que je connusse feu M. l'abbé de Saint-Cyran, sinon de réputation et pour l'avoir vu une seule fois à notre monastère des Champs, auparavant que nous fussions établies en cette ville ; et que je n'ai eu autre dessein en écrivant ce chapelet, que de m'exprimer plus facilement, que je ne pouvois faire de vive voix, au révérend P. de Condren, supérieur général de l'Oratoire, auquel je désirai de communiquer ces pensées, et qui m'ordonna de les écrire. C'est ce que je fis avec grande simplicité, et les envoyai aussitôt à Mgr l'évêque de Langres, qui gouvernoit lors ma conscience, et il me fit l'honneur de m'écrire que je devois révérer ces pensées non comme miennes, mais comme pensées de Jésus-Christ en moi.

C'est ce qui me donna la liberté, que je n'avois osé prendre auparavant cette approbation, d'arrêter mon esprit sur ces pensées, sans que j'aie néanmoins jamais désiré d'établir sur elles aucune nouvelle dévotion, et encore moins qu'elles fus-

sent en usage et qu'on en fît aucune pratique, soit en ce monastère, soit ailleurs, comme aussi n'en a-t-on fait aucune. Je puis, au contraire, assurer que j'ai plutôt appréhendé que ce petit écrit vît le jour, et que ça été le sujet qui me fit lui donner le titre de *Chapelet secret*, croyant que ces pensées, que Dieu, autant que j'en puis juger, m'avoit données en l'oraison, ne devoient point être proposées à d'autres âmes pour s'en servir, de peur qu'elles ne les prissent à contre-sens.

Je déclare de plus que les impiétés et les blasphèmes que quelques-uns ont voulu trouver dans quelques paroles de cet écrit, en se persuadant qu'il ne tendoit qu'à ruiner les effets d'amour que Dieu a témoignés pour nous, et nommément au sacrement de l'Eucharistie et au mystère de l'Incarnation, ont toujours été et sont encore, par la grâce de Dieu, très-éloignés de mes sentimens, de mes intentions et de mon esprit.

C'est ce que je suis prête d'assurer même avec serment, s'il en est besoin, devant qui que ce soit, et principalement devant Mgr l'archevêque de Paris, notre supérieur; m'étant sentie obligée à faire cette déclaration très-véritable et très-sincère, parce que j'ai appris depuis peu avec douleur que quelques-uns, attribuant faussement ce *Chapelet* à M. l'abbé de Saint-Cyran, en ont fait un des principaux fondemens des étranges calomnies dont ils s'efforcent de diffamer sa mémoire.

Fait au monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement, ce 30 janvier 1652.

Sœur CATHERINE-AGNÈS de Saint-Paul.

CLVIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Elle se réjouit de sa guérison.— Elle l'exhorte à réprimer les badineries d'une sœur.

Dimanche 11 février (1652).

Ma très-chère sœur, Il ne vous restoit qu'une maladie pour témoigner à Dieu la solidité de votre changement, puisque Dieu vous a fait la grâce de la souffrir sans effroi et avec résignation, comme je crois, de mourir aussi bien en un lieu qu'en un autre. Je me réjouis que vous soyez guérie, ou peu

s'en faut. Cette maladie vous servira à vous ôter le scrupule que vous auriez eu du Carême. Nous devons penser toutes deux à nous bien acquitter du jeûne spirituel, qui ne diminue point les forces, mais qui les augmente.

Je vous envoie la *Considération* d'aujourd'hui [1] transcrite, mais mal, n'ayant qu'une feuille, et celle de la Purification. Nous avons encore les deux dernières demandées.

Je vous donne le bon jour, ma chère sœur. Je n'avois osé dire à madame d'Aumont que vous étiez malade, jusqu'à hier au soir qu'elle me le demanda. Elle est bien aise que vous en soyez quitte : elle se porte mieux aussi.

Je vous supplie de dire à ma sœur Marie-Charlotte [2] que je la visite en esprit, pour lui ramentevoir d'offrir son mal à Dieu, et de l'accépter pour la guérison de son âme.

Je ne vous dis rien hier sur un point de votre lettre, faute de temps. C'est sur les badineries de ma sœur Gabrielle à notre égard. Je sais bien que vous improuvez ces choses-là, mais je craindrois que vous n'eussiez de la retenue à les empêcher, par quelque réflexion de ce que ces badines en penseroient ; et il faut passer par-dessus avec une force et une vigueur qui les corrige, et user même de menace de découvrir la chose aux confesseurs ; car, à moins de cela, elles ne se soucient pas de tout ce qu'on leur en dit, et quand on les prend par la conscience elles se rendent, car elles craignent Dieu. Je ne vois pas plus de sagesse dans celles qui sont de la maison. Vous savez les âpretés de ma sœur N. pour avoir ce qu'elle veut, et vous avez vu depuis peu ce qu'a fait ma sœur N. Il y a de la conformité dans le mal et dans le bien, autant à celles qui sont de la maison que celles qui n'en sont pas.

[1] Dimanche de la quinquagésime (Pâques, 31 mars).
[2] De Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

CLIX.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, à Port-Royal-des-Champs.

Sur divers sujets.

Samedi 2 *mars* (1652).

Ma très-chère sœur, Je n'écris point à notre mère [1] pour ne la pas surcharger d'une troisième lettre. M. Singlin nous a parlé d'une seconde fièvre qu'elle a eue, dont vous ne nous faites point de mention : c'est ce qui nous permettra d'avoir de la défiance de votre fidélité, que je vous supplie qui soit tout entière en cette matière ; car c'est une grande peine de ne savoir où l'on en est, et je trouve de l'utilité à être devant Dieu dans la crainte et le tremblement qui oblige à des prières plus fréquentes, afin qu'il nous conserve ce qu'il nous a donné.

Je vous envoie les lettres de M. de la Place [2] que j'ai enfin trouvées, lorsque je ne les cherchois pas : c'étoit moi qui les avoit mises où elles étoient.

Il nous faudra faire bientôt imprimer des *Commémorations* communes, n'en ayant plus. J'ai pensé, pour celles de toutes les saintes vierges martyres, qu'il faudroit prendre la même oraison qu'on dit à sainte Ursule, en passant le nom ; elle est plus belle que celle de notre ordre. On diroit :

Da nobis quæsumus, Domine Deus noster sanctarum Virginum et Martyrum tuarum palmas incessabili devotione venerari, etc.

Parlez-en à M. de la Place, et me recommandez bien à ses prières, s'il vous plaît.

Je suis bien aise que vous ne vous soyez point appliquée à votre conscience ; vous la connoissez assez en général, et cela vous embarrasse d'y penser plus exactement ; elle se portera mieux dans le silence, qui ne sera pas pour l'excuser ni pour la cacher, mais pour mettre votre confiance en un plus grand secours que celui que vous pourriez attendre de vos réflexions sur vous-même, espérant que Dieu fera tout par un regard sur

[1] La mère Angélique.
[2] Le docteur Antoine Arnauld.

votre âme, selon votre verset : *Aspice in me, et miserere mei*, etc. Mais pour n'espérer pas en vain en attendant tout de Dieu, vous ajouterez un autre verset pour marquer votre correspondance, qui est : *Mihi autem adherere Deo bonum est.* C'est ce que vous faites maintenant par la grâce de Dieu, et c'est pourquoi votre conscience se porte bien, et n'a plus que de la foiblesse, qui se fortifie par le jeûne et la demeure dans le désert.

Les lettres de M. de la Place sont dans les enveloppes de ma sœur Madeleine Candide.

Je suis bien aise que ma sœur Marie-Charlotte fasse bien aux enfans. Je crois que la fermeté de notre mère a été nécessaire pour soutenir sa mollesse, et avec cela sa gaieté y est assez propre. J'espère que Dieu donnera bénédiction à cet emploi, qui va bien depuis quelque temps aux deux maisons. Je vous supplie de me dire un petit mot de ma sœur Antoinette [1], pour le dire à ma sœur Marie de Saint-François [2].

Je suis toute à vous, ma très-chère : prions l'une pour l'autre afin que nous soyons sauvées.

CLX.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois.

Elle l'engage d'attendre quelque occasion pour se faire amener à Port-Royal, et lui permet de faire un vœu à saint Joseph à cette intention.

De Port-Royal, ce 16 mars 1652.

Ma très-chère sœur, Notre mère étant à présent au monastère des Champs [3], nous lui avons envoyé votre lettre et joint nos prières aux vôtres pour lui demander la place que vous désirez d'avoir parmi ses filles, ce qui n'a pas été difficile d'obtenir de sa charité, en étant toute remplie pour les âmes

[1] La sœur Antoinette de Sainte-Foi Le Roi, postulante converse ; elle est morte le 3 avril 1657.

[2] La sœur Marie de Saint-François Grimoult, religieuse du Paraclet, associée à Port-Royal en 1623, et tante de la sœur Antoinette. Elle est morte le 13 juin 1655.

[3] La mère Angélique était à Port-Royal-des-Champs depuis le 12 janvier 1652 ; mais à cause de la guerre des princes, le 24 avril 1652, elle renvoya à Paris une partie des religieuses qui étaient avec elle, et le lendemain, jour de saint Marc, elle revint également à Paris avec le reste des religieuses, bien affligées de quitter une seconde fois l'abbaye des Champs.

que Dieu appelle à son service; et ayant vu en vous des marques d'une vraie vocation, son dessein a toujours été de vous recevoir lorsque Dieu vous donneroit la liberté d'exécuter ce qu'il demande de vous. Il semble, ma chère sœur, que ce temps soit arrivé, puisque monsieur votre directeur vous donne son consentement et sa bénédiction pour cela. Mais pour ce qui est de la difficulté de vous mettre en chemin, il faut attendre quelque occasion que la providence de Dieu fera naître, pour ne rien faire ni avec précipitation ni avec indiscrétion. S'il étoit assuré que la cour se dût rapprocher, vous pourriez avoir place dans le carrosse de madame de Saint-Ange, femme du premier maître d'hôtel de la reine. Je vous envoie pour cela une lettre de madame sa mère, laquelle est de nos meilleures amies, qui en a écrit d'autres à madame sa belle-fille pour vous amener. Madame d'Aumont a eu la bonté de s'enquérir d'une autre voie, et nous ne négligerons rien de ce qui se pourra faire pour cela. Vous avez sujet de dire à Dieu plus particulièrement qu'une autre : *Toutes mes aventures et les événemens de ma vie sont entre vos mains*, puisque la moindre circonstance de votre vocation, qui est de vous rendre au lieu où vous devez être, ne dépend pas de vous, et qu'il faut que ce soit Dieu même qui vous rende le chemin libre, et qu'il soit votre voie comme il doit être votre vérité et votre vie. Si vous avez la pensée de faire un vœu à saint Joseph pour cette intention, j'espère qu'il vous amènera : c'est assez de promettre à Dieu que vous direz un an durant, tous les jours, une prière en l'honneur de ce saint; mais il faut accompagner ces vœux et ces désirs de la paix de votre cœur, à l'imitation des saints apôtres qui attendoient le don du Saint-Esprit étant assis, ce qui marque le repos et la tranquillité de leurs âmes. Je crois, ma chère sœur, que vous n'aurez pas de peine à vous rendre à cela, m'étant avis que votre esprit est assez paisible. Je supplie Notre-Seigneur J.-C. de vous y établir de plus en plus par sa grâce et par son amour.

Je suis en son amour,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CLXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle l'engage à faire une retraite.— Nous trouvons dans la rédemption de Jésus-Christ des remèdes à tous nos maux : il faut veiller et prier pour y avoir part.

27 *mars* 1652.

Ma très-chère sœur, J'ai parlé de votre retraite à mademoiselle de Sainte-Maure, croyant que la difficulté seroit de son côté ; je me réservois à vous le proposer lorsque je vous irois voir, ce que je n'ai pu à cause de mon rhume, qui est cause qu'on me tient captive. J'ai bien cru, ma chère sœur, que vous seriez toute disposée à cette retraite, n'ayant plus les engagemens qui vous la faisoient éviter, et vous aviez grande raison de ne la pas entreprendre, puisque ce n'eût été qu'un déguisement. Elle vous est nécessaire maintenant pour conserver avec plus de soin la grâce que Dieu vous a faite de rompre vos liens, et pour considérer en sa présence l'excès de sa miséricorde, qui vous a tirée d'un si grand aveuglement. Il ne faut pour cela que vous tenir à ses pieds, ou plutôt au pied de sa croix, pour recevoir le prix de son sang qu'il y répand pour vous et pour tout le monde. Vous vous entretiendrez encore sur ce qu'il souffre en sa sainte Passion, où la variété de ses peines nous représente la diversité de nos péchés, qui ont eu besoin chacun d'un remède particulier pour être guéris. Tous ces faux témoignages rendus contre Jésus-Christ ont été nécessaires pour expier notre défaut de sincérité ; l'abandonnement de ses disciples, pour satisfaire aux amitiés vaines et mauvaises dans lesquelles on contrevient à la vraie, qui n'aime que les âmes et ne tend qu'à leur faire du bien, ou à la sienne propre ; et le délaissement incompréhensible du Père éternel à l'égard de Jésus Christ est le remède du désespoir où le démon tâche de précipiter les âmes après les avoir éloignées de Dieu par des infidélités volontaires. Enfin, ma chère sœur, vous trouverez dans la rédemption de Jésus-Christ, qui est si abondante, toutes sortes de secours à la réparation de toutes sortes de maux. Gardez-vous donc bien d'entrer dans la moindre défiance que vous ne puissiez sortir de toutes vos misères, ayant un si grand rédempteur. Tout ce qu'il vous

demande, c'est ce qu'il demanda à ses apôtres au Jardin des Olives quand il leur dit : *Veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation.* La vôtre a été fondée sur ce que vous avez négligé l'un et l'autre ; c'est pourquoi vous avez une obligation particulière de vous y exercer, et de joindre votre veille sur vous-même à celle des autres, en découvrant tous vos besoins afin qu'on y prenne garde. Je vous supplie de ne rien faire de trop fort au regard de votre santé : ce n'a pas été en cela que vous avez manqué, au contraire, vous avez pris un faux appui sur ce que vous n'épargniez point votre corps, pendant que vous faisiez un sacrifice de votre esprit à l'esprit d'erreur et de mensonge. Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, parce que je désire d'être toute à Dieu, que je dois regarder en vous puisque vous ne voulez plus regarder que lui. Je le supplie de vous bénir par sa miséricorde.

CLXII.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois.

Sur les calamités de la guerre.—Elle l'exhorte à faire mourir en Dieu tous ses désirs, et à calmer son esprit en adorant Dieu qui peut en un instant changer toute la face du monde.

30 *avril* 1652.

Ma très-chère sœur, je viens de recevoir votre lettre du 22 courant, qui nous apprend que vous n'avez point reçu nos dernières; je ne me souviens plus de la date, mais ce fut dès le premier ordinaire après avoir reçu les vôtres, où vous nous mandiez que vous aviez vu madame de Saint-Ange, qui s'étoit offerte de vous garder avec elle jusqu'à ce que la cour vînt à Paris. Vous fîtes fort bien, ma chère sœur, de ne pas accepter cette offre, car vous auriez fait bien des tours, et ne seriez pas plus assurée de venir ici que d'être demeurée à Blois. Le temps est si malheureux qu'il n'y a aucune apparence que vous osiez entreprendre ce voyage, et les personnes même qui ont plus de sujet d'espérer de la sûreté, n'en trouvent plus du tout sur les chemins. Il faut donc attendre la paix au lieu où vous êtes, et offrir à Dieu la privation de ce que vous désirez, afin de contribuer quelque chose pour obtenir de sa divine bonté qu'il lui plaise d'apaiser sa colère contre nous. Car il n'est pas rai-

sonnable dans une calamité si publique de vouloir recevoir des consolations, non-seulement des temporelles, que les âmes qui sont à Dieu refusent en tout temps, mais aussi des spirituelles qui sont plus dignes d'être demandées à Dieu que les autres. Vous honorerez cependant l'exil de Jésus-Christ en Egypte, et vous l'y accompagnerez avec la sainte Vierge et saint Joseph, votre protecteur, que j'espère qui vous amènera ici devant le bout de l'an de votre dévotion. Lisez dans *l'Amour de Dieu,* du bienheureux évêque de Genève, ce qu'il dit du trépas de la volonté, et tout le livre neuvième; vous y trouverez tout ce que Dieu veut que vous pratiquiez maintenant, en y joignant une ferme confiance que quand vous aurez fait mourir en Dieu le désir qu'il vous donne de ne vivre que pour lui dans ce monastère, il donnera à ce désir une vie nouvelle en le faisant ressusciter du tombeau où votre fidélité l'aura enseveli, jusques au temps qu'il plaira à Dieu qu'il vive et qu'il reçoive sa dernière perfection. Cependant nous vous regarderons déjà comme notre chère sœur, de même que les anges regardoient les saints Pères, qui étoient dans les limbes, comme leurs concitoyens, quoiqu'ils fussent séparés d'eux pendant plusieurs siècles.

Je vous donne une pensée de M. de Saint-Cyran pour vous entretenir, qui est que : « Dieu peut en un instant et par une seule pensée changer toute la face du monde. » Il n'y a qu'à le regarder et l'attendre sans s'ennuyer. C'est le plus grand honneur et la plus grande déférence qu'on lui sauroit rendre, et une preuve qu'il habite dans le cœur. Voilà, ma chère sœur, de quoi calmer votre esprit, en adorant Dieu qui permet tous les maux que nous voyons pour des fins qui honorent sa grandeur infinie, n'y pouvant rien avoir qui ne se rapporte à cela, puisqu'il est dit que *le ciel et la terre sont remplis de sa gloire,* sans que la malice des hommes et des démons le puisse empêcher.

Je suis en son amour, ma très-chère sœur, entièrement à vous, et votre très-humble servante,

Sœur Agnès, R. ind.

CLXIII.—A Mademoiselle Perdreau, à Blois.

Pratique de dévotion pour les fêtes de la Pentecôte et du Saint-Sacrement. —Elle lui donne quelques avis sur l'emploi de son temps, la compassion pour les pauvres, et le gémissement sur les crimes qui se commettent.

25 *mai* 1652.

Ma très-chère sœur, Nous avons reçu votre dernière du 6 de mai. Je suis bien aise que vous ayez reçu les nôtres, afin que vous ne doutiez pas du soin que nous avons de vous continuer les assurances de notre affection, qui ne diminuera point, quelque retardement qui arrive à votre entrée, puisque c'est l'Esprit de Dieu, qui est partout, qui nous lie ensemble, de sorte que la présence des corps peut bien apporter plus de consolation, mais non pas plus d'union qui subsiste dans un principe tout spirituel. L'on nous a appris une dévotion en l'honneur de la fête que nous achevons aujourd'hui, qui est de se disposer à recevoir le Saint-Esprit en la compagnie de tous ses amis, parce que c'est un mystère de société et d'union ; nous ne vous avons pas oubliée en qualité de notre chère sœur et parfaite amie, et je crois que vous aurez eu les mêmes sentimens à notre égard. Nous allons entrer dans l'Octave de notre grande fête où nous ferons la même chose ; et j'espère que Dieu vous regardera comme fille du Saint-Sacrement, puisque vous êtes déjà consacrée dans votre cœur à la vénération perpétuelle de ce mystère sacré, auquel nous appartenons par une faveur spéciale de sa miséricorde.

Pour ce qui est de l'emploi de votre temps, vous avez bien jugé que nous ne faisons point céans d'ouvrages curieux. Notre mère désire que vous appreniez la musique, si cela se peut commodément. Ce n'est pas qu'on la chante céans, mais on dit que cela dresse la voix pour le plain-chant, et quand vous n'auriez pas la voix bonne, vous pourriez apprendre la science pour la montrer à d'autres. C'est fort bien fait de vous occuper pour les pauvres, dont il y a un si grand nombre ; et c'est aussi une action de piété et de justice tout ensemble de ressentir leurs misères, et de pleurer avec ceux qui pleurent et qui souffrent par excès. Nous sommes en un temps où il faut être

revêtu des entrailles de miséricorde pour le prochain, si nous voulons que Dieu nous ouvre les siennes.

Et pour ce qui est des crimes qui se commettent contre Dieu, ce doit être l'objet de notre douleur et de nos larmes, quoiqu'il soit vrai que Dieu est toujours Dieu, c'est-à-dire infiniment rehaussé par-dessus les injures que lui font les hommes. C'est pourquoi la charité des bienheureux n'en est point attristée, au lieu que celle des âmes qui vivent sur la terre en gémit continuellement. Il faut tâcher, ma chère sœur, d'être de ce nombre-là, puisque nous sommes en religion pour pleurer les péchés du monde et les nôtres. Je vous demande, s'il vous plaît, vos prières pour une personne que nous affectionnons beaucoup, qui en a un très-grand besoin.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

Sœur Agnès, R. ind.

CLXIV.—A Mademoiselle Perdreau.

Sur un accident arrivé à son frère.—Il faut adorer la volonté de Dieu, qui doit régner sur tous nos sentimens.

De Port-Royal, ce 22 juin 1652.

Ma très-chère sœur, Je vous écris à l'heure même que je reçois votre lettre, étant fort touchée de l'accident que vous me mandez de monsieur votre frère. Je me console avec vous de ce qu'il vous reste de l'incertitude d'un si grand malheur. Ce sont les plus justes afflictions de la vie que de pleurer ceux qui meurent avec peu d'apparence qu'ils soient en état de trouver miséricorde devant Dieu, quoique ses jugemens soient quelquefois favorables à des âmes qu'il a différé de convertir jusqu'à l'instant de leur mort. J'espère, ma chère sœur, que Dieu vous fera la grâce de lui rendre en cette occasion ce qu'il demande de vous, en adorant sa sainte volonté, qui doit régner sur tous nos sentimens, non-seulement sur ceux de la nature, mais sur ceux même que la charité donne et que Dieu veut que l'on ait pour ses proches, en désirant incessamment leur salut et en le remettant aussi entre les mains de Dieu, qui est le seul sauveur et le libérateur des hommes. Nous disions il y a peu de temps dans notre office que le grand-prêtre Héli,

quand un prophète lui vint dire de la part de Dieu que ses deux enfans mourroient tous deux en un jour, il répondit : *Il est le Seigneur, qu'il fasse ce qu'il trouvera bon devant ses yeux.* C'est ce que nous devons dire, ma chère sœur, lorsque Dieu ne nous accorde pas la vie spirituelle et la conversion de ceux pour qui nous le prions, et ainsi demeurer dans la paix et dans la douleur tout ensemble, afin de satisfaire par cette paix, qui n'est qu'une soumission entière aux ordres de Dieu, à l'amour que nous devons avoir pour sa divine majesté, et par la douleur, à l'amour que nous sommes obligées d'avoir pour notre prochain en regrettant son malheur, qui est une des causes pour lesquelles Notre-Seigneur a dit que *bienheureux sont ceux qui pleurent.* Votre musique ne convient pas avec votre deuil; mais comme vous ne l'apprenez pas pour votre satisfaction, et que vous avez pour cela des raisons que Dieu approuve, vous offrirez à Dieu le soin que vous y apportez, et je crois qu'elle tiendra lieu de gémissement pour le salut de celui dont vous êtes en peine. Je désire, ma chère sœur, de le regarder devant Dieu comme s'il étoit mon propre frère. Je vous supplie de faire le même d'un de mes neveux qui mourut hier[1]. Je vous recommande aussi deux de nos sœurs qui sont extrêmement malades, et une de nos petites pensionnaires[2], âgée de neuf ans, qui se meurt; elle communia hier pour la première fois en viatique.

Je suis, ma très-chère sœur, en l'amour de Jésus-Christ,
Votre très-humble et très-affectionnée servante,
Sœur Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CLXV.—A Mademoiselle Perdreau.

Combien il importe d'employer le temps à penser à son salut.—Reconnaissance que nous devons à Dieu quand il nous fait cette grâce.

De Port-Royal, 22 août 1652.

Ma très-chère sœur, Nous avons été bien aises de recevoir

[1] Charles le Maitre de Vallemont, qui mourut pieusement au dehors de Port-Royal de Paris, le 21 juin 1652.

[2] Mademoiselle Bignon, fille de M. Bignon, avocat général. Elle mourut le 24 juin.

votre lettre, qui nous a ôtées de la peine où nous étions de n'avoir point de vos nouvelles. Il faut louer Dieu de donner encore du temps à monsieur votre frère pour penser à son salut, quoiqu'il soit bien à craindre qu'il ne l'emploie pas à un usage si saint. Il faut faire en cette occasion ce que dit Notre-Seigneur Jésus-Christ : *laisser les morts ensevelir les morts*, et prendre sujet de la misère où les autres sont réduits de passer leur vie dans de si grands périls de perdre leurs corps et leurs âmes, en tirer, dis-je, un motif d'admirer la miséricorde de Dieu, qui nous donne une volonté toute contraire, qui est celle de n'être jamais du monde et de ne servir que lui seul. Nous devons bien craindre, ma chère sœur, de ne reconnoître pas assez cette grâce et de tomber dans l'ingratitude de ces lépreux de l'évangile de cette semaine, qui furent plus misérables après leur guérison qu'ils n'étoient auparavant. Dieu vous fournit une occasion de ne tomber pas dans cette faute par le retardement qu'il apporte à votre dessein, et vous lui devez offrir cette suspension pour reconnoissance, étant raisonnable que vous ayant acquis cette grâce par la vertu de sa croix et de ses souffrances, puisqu'il n'y a point d'autre cause de toutes les grâces que nous recevons, il est, dis-je, raisonnable et très-juste qu'il nous coûte quelque chose pour posséder les dons de Dieu. J'espère néanmoins, ma chère sœur, que Dieu vous donnera par sa bonté l'accomplissement de vos désirs, et par l'intercession de saint Joseph, votre médiateur, auquel nous vous recommandons toujours pour nous joindre aux prières que vous lui offrez à cette intention.

Pour votre musique, votre maître a raison de dire que les dièses, les tremblemens, les soupirs, les passages, etc., ne sont pas nécessaires au plain chant; c'est pourquoi vous pouvez maintenant ne vous appliquer qu'au plain-chant. Mais je ne sais ce que c'est que vous dites qu'ont fait ces messieurs sur le plain-chant. Nous l'apprenons à nos pensionnaires dans les livres d'église sans autre méthode particulière, sinon par des *si* et des *za* pour supprimer les nuances.

Nous avons été dans la crainte de quitter notre monastère pour entrer dans la ville ; mais il n'en a pas été besoin jusqu'à cette heure, Dieu merci! et l'on nous fait espérer bientôt la

paix. Plaise à Dieu que nos péchés n'y mettent point d'empêchement, en nous faisant la grâce de les quitter par une véritable conversion qui apaise sa divine majesté vers nous.

Notre mère vous salue de tout son cœur. Madame d'Aumont fait de même : elle a été malade depuis quinze jours; elle commence à se porter mieux, Dieu merci.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, et votre servante très-humble et très-affectionnée, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

CLXVI.—A Mademoiselle Perdreau.

Elle lui donne réponse au sujet d'un vœu pour lequel elle avait consulté, et lui parle de son frère.

De Port-Royal, (27) *novembre* 1652.

Ma très-chère sœur, Nous ne reçûmes qu'hier, mardi, celle que vous avez pris la peine de nous écrire du 6. Je n'ai point trouvé votre lettre trop longue, n'y ayant rien que de bon et de nécessaire. Je vous répondrai seulement aux deux points qui ont besoin de résolution.

Pour ce qui est du vœu d'aller à Notre-Dame-des-Ardilliers, nous avons consulté un Docteur, lequel ayant considéré les circonstances de la saison où nous sommes, le peu de sûreté qu'il y a sur les chemins, et qu'en faisant ce voyage vous perdez l'occasion de la compagnie de M. Pignan, il croit qu'on vous peut commuer ce vœu en un autre, qui sera d'aller à Notre-Dame-des-Vertus quand vous serez ici, et d'envoyer à Saumur l'argent que vous auriez employé à votre voyage pour faire dire des messes, et de prier quelque bonne personne d'y aller pour vous. Vous mettrez bien ordre à cela étant ici, parce qu'il y a une bonne demoiselle qui a demeuré céans, à qui vous pourrez vous adresser.

Pour ce qui est de votre mal, si vous avez commencé vos remèdes, vous ferez bien de les achever; mais si vous n'avez encore rien fait, il vaudra mieux venir comme vous êtes, et l'on vous traitera ici, car M. Pignan ne pourroit pas vous attendre si vous tardiez si longtemps, et son assistance vous sera fort avantageuse.

Pour ce qui est de monsieur votre frère, il vous donne sujet de faire à son égard ce que dit le Fils de Dieu, de *laisser les morts ensevelir les morts*. Il n'y a point de créature qui soit capable par elle-même de donner à une autre la moindre pensée de son salut; il faut que ce soit Dieu qui dissipe ses ténèbres par un rayon de sa lumière, et qui remue leur cœur pour les empêcher de courir à leur ruine. Et cependant il faut faire soi-même ce que dit Jésus-Christ au même lieu : *Vous qui avez trouvé la vie, allez et annoncez le royaume de Dieu*. C'est annoncer le royaume de Dieu, que de quitter toutes choses pour le chercher; et lors on se rend plus capable de demander à Dieu et d'obtenir de sa miséricorde le salut de ceux qu'on aime, que si l'on s'employoit à les exhorter quand Dieu n'y oblige pas.

Je ne vous plains guère de toutes les épreuves qu'on vous a faites. C'est la punition de ne vous être pas résolue de demeurer à votre voyage de Paris. Quand Dieu nous offre la grâce et qu'on ne l'accepte pas dans le moment, il coûte après beaucoup pour la recouvrer. Je sais bien que vous aviez des raisons qui paraissoient raisonnables, et que vous n'auriez pas voulu manquer à Dieu volontairement; c'est pourquoi aussi il ne vous prive pas de votre désir, mais il vous le fait acheter bien cher.

Notre mère vous assure de sa charité. Madame d'Aumont vous salue. Et moi, ma chère sœur, je suis toute à vous en Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

CLXVII.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Au sujet d'une neuvaine qu'elle lui avait demandée; elle l'engage de la faire à Jésus-Christ dans l'Incarnation, à la sainte Vierge et à saint Gabriel.

Vers décembre 1652.

Ma chère sœur, Je vous supplie de croire que je m'estimerois heureuse de vous pouvoir servir en la manière que vous le désirez.

Pour ce qui est de faire une neuvaine pour vous au Saint-

Sacrement, il me semble que ce mystère regarde plus les âmes ferventes et avancées dans la perfection, que non pas les imparfaits qui ne méritent d'y participer que rarement et par indulgence; c'est pourquoi j'ai pensé de la faire à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'Incarnation, à la sainte Vierge et à saint Gabriel, l'un de vos patrons. Vous regarderez le Fils de Dieu incarné comme le réparateur de nos misères, qui vient pour nous délivrer du joug de notre captivité, c'est-à-dire de nos péchés, et qui veut pour cela que nous ayons recours à lui et que nous le regardions comme l'Agneau de Dieu qui est tout plein de douceur et de bonté pour tous ceux qui vont à lui quoique chargés de défauts; car il est venu pour ôter les péchés du monde, pourvu que l'on ne soit pas attaché à ses fautes, étant dit qu'il ôte les péchés, et non pas qu'il les arrache, n'agissant point envers les âmes qui lui résistent. Vous regarderez la sainte Vierge comme celle qui a reçu la plénitude de la grâce de ce mystère, et qui l'a reçue ensuite de son humilité, comme elle le dit elle-même dans son cantique; ce qui nous oblige d'être dans la même disposition, non-seulement pour le néant de la nature qui étoit le motif de son abaissement, mais encore pour celui du péché commun à tous les hommes, et de plus pour tant de péchés particuliers qui nous doivent tenir dans la confusion que dit saint Benoît, de n'oser seulement lever les yeux au ciel, appréhendant à toute heure d'être présenté au jugement épouvantable de Dieu. Vous regarderez saint Gabriel comme choisi de Dieu pour annoncer ce mystère, et pour cela appelé *force de Dieu,* parce que c'est dans l'Incarnation qu'ont été établies ces violences qu'il se faut faire pour se sauver, et qui ont commencé dans le Fils de Dieu, qui a été voyageur et compréhenseur tout ensemble, pour nous apprendre à avoir le cœur au ciel en vivant sur la terre, et pour cela de nous opposer continuellement aux relâchemens de la nature. Nous dirons l'hymne *Conditor alme siderum,* en l'honneur de l'Incarnation, afin que le Fils de Dieu ait pitié de votre âme en particulier comme il a eu de tous les hommes en général; et l'antienne *Alma,* etc.

CLXVIII.—A la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld[1].

Trois jours avant la mort de cette sœur.—Au sujet de sa maladie.

29 *décembre* 1652.

Vous ne doutez pas, ma très-chère sœur, du regret que j'ai de n'être pas auprès de vous, et vous croyez bien que j'y suis en la manière que Dieu me le permet, et qu'il veut que j'y sois, parce qu'il y est lui-même, et qu'il regarde le lit de votre douleur comme un autel sur lequel vous lui êtes continuellement sacrifiée. Il reçoit votre sacrifice, parce que c'est lui-même qui l'opère, en vous faisant la grâce d'y consentir de tout votre cœur. Il ne vous donne peut-être pas la liberté de l'esprit que vous auriez eue en un autre temps, mais il se contente de voir dans le fond de votre âme cet *Amen* par lequel tous les saints terminent leurs bénédictions et leurs louanges. Je lui demande pour vous la continuation de ce qu'il vous a déjà donné, qui est une confiance en sa miséricorde qui vous tienne dans une paix qui surpasse tous les sens, et qui ne puisse être altérée par la grandeur de vos maux. Dieu sait bien ce que vous en pouvez porter, et il les proportionnera à la grâce qu'il vous a préparée pour les souffrir autant qu'il lui plaira qu'ils durent.

La dévotion qu'il vous donne à ces paroles : *Veni, Domine Jesu,* enferme tout ce que vous lui pouvez demander, puisqu'en visitant votre âme il la purifie, il la guérit, il la renouvelle, et lui donne la force d'arriver jusqu'à sa sainte montagne où elle sera délivrée de tout ce qui l'empêche d'être unie parfaitement à lui.

Cependant, ma très-chère sœur, ne désirez point d'être détachée de la croix, et acceptez pour son amour le fiel qu'on vous présente si souvent, lorsqu'il faut prendre de la nourriture pour prolonger les jours, les heures et les momens de votre souffrance, qui est si agréable à Dieu.

[1] La sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, née en 1594, prit l'habit de novice à Port-Royal le 25 décembre 1616, à l'âge de 22 ans, et fit profession le 18 février 1618. Elle est morte à Port-Royal de Paris le 1er janvier 1653.

J'ai reçu tout ce que notre mère m'a dit de votre part avec toute la correspondance que je dois à une charité si particulière que Dieu vous a donnée pour moi, et que j'ose espérer qui sera éternelle dans l'espérance qu'il me donne que sa bonté me fera miséricorde comme à vous. Vous êtes presque au port, ma très-chère sœur, et vous nous laissez dans la tempête; mais vous nous donnerez plus de consolation que jamais quand les desseins de Dieu seront accomplis en vous.

Pensez quelquefois, quand vous le pourrez, à la parole que Notre-Seigneur dit dans l'Évangile : *Celui qui m'a envoyé est avec moi, et ne m'a point laissé seul, parce que je fais toujours les choses qui lui sont agréables.* Ce que Notre-Seigneur dit de lui-même, il permet à ses enfans de le dire aussi, parce que ses mérites sont les leurs qui les unissent à lui, comme il a toujours été parfaitement uni à son Père : ce qui augmentera l'union que vous avez toujours eue avec nous toutes, que Dieu comblera de ses bénédictions et de la vie éternelle.

Je n'ose dire que je vous embrasse, ma très-chère sœur, de peur de vous attendrir, et moi aussi, d'une manière qui ne soit pas digne de l'état heureux où Dieu vous met, et dans lequel il veut être glorifié. Sa sainte volonté soit faite en toutes choses!

CLXIX.— A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly[1].

La crainte des jugements de Dieu est très-utile, quand elle est tempérée par la paix du cœur et la confiance en Dieu.

Vers la fin de 1652.

J'ai bien du regret, ma très-chère sœur, de ne vous avoir pu donner le temps que je vous avois promis, et que j'espérois qui nous serviroit à toutes deux, ayant jugé que votre cœur étoit plus ouvert qu'il n'a point encore été à mon égard. L'obligation que j'eus de m'appliquer à autre chose me fut une marque que Dieu ne me vouloit pas donner cette consola-

[1] Cette sœur étoit malade lorsque la mère Agnès lui écrivit cette lettre, ne la pouvant aller voir, parce qu'elle étoit elle-même au lit.
(Note du manuscrit.)

tion. Je ne doute point qu'il n'ait agréé la bonne volonté qu'il vous avoit donnée d'exposer vos dispositions, pour les rendre meilleures, qui est la fin que je présuppose que vous vous étiez proposée.

L'on m'assure que vous avez l'esprit en paix; c'est le fondement, ma très-chère sœur, de tous les mouvemens que vous pouvez avoir dans l'état où vous êtes, qui vous peuvent porter à craindre les jugemens de Dieu, qui ne peuvent être que très-utiles quand ils sont tempérés par cette paix du cœur qui regarde Dieu avec une humble défiance de soi-même, mais sans exclure une parfaite confiance en sa miséricorde parce qu'elle est infinie; ce qui nous doit porter à dire à Dieu avec saint Augustin : « Regardez, Seigneur, votre œuvre en moi et « non pas la mienne; si vous regardez la mienne vous me « condamnerez, mais si vous regardez la vôtre vous me « couronnerez. »

C'est l'instruction que nous donne notre père saint Bernard, d'être toujours prosternés aux pieds de Jésus-Christ pour les baiser l'un après l'autre, de peur que, nous arrêtant trop au pied de la justice, nous ne perdions courage; et que d'ailleurs en nous arrêtant trop au pied de la miséricorde, la confiance que nous en recevons nous fasse oublier la crainte que nous devons avoir de sa justice. Notre esprit propre n'est pas capable d'allier ensemble des choses contraires, mais c'est l'ouvrage de la grâce de Dieu, qui sait abaisser les âmes et les élever autant qu'il leur est nécessaire.

CLXX.—A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

La mauvaise honte est la plus dangereuse des tentations.— Il faut rejeter toutes les pensées qui ne viennent point de Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Vers 1652.

Ma très-chère sœur, Vous ne devez pas donner lieu à la confusion où vous êtes de ce qui vous est arrivé; c'est la plus dangereuse de toutes les tentations que la honte qu'on a de les

découvrir, qui pourroit venir à tel point qu'elle fermeroit la bouche; au contraire, il faut avoir une force toute particulière pour s'opposer à cette honte qui n'est qu'au dehors quand on y adhère, et qui passe au dedans quand on la surmonte. Je veux dire que la honte extérieure est une marque qu'on ne rougit point devant Dieu, car si l'on avoit en sa présence une confusion salutaire, celle que l'on auroit devant les créatures ne seroit presque rien, et on la subiroit aisément pour diminuer la première en remédiant à la faute qui l'a causée. Vous devez remercier Dieu de la grâce qu'il vous a faite de vous découvrir, en une occasion où l'esprit malin avoit grand dessein de vous nuire et de vous faire tomber très-dangereusement.

Vous apprendrez de cette rencontre que c'est une mauvaise chose d'entretenir ses pensées, qui sont toujours vaines quand elles ne sont point dirigées par l'esprit de Dieu. Que si le sujet en paroît bon, et que ce soit néanmoins l'esprit propre qui raisonne dessus sans regarder Dieu, c'est ce qu'on appelle illusion, c'est-à-dire une fausse lumière qui nous trompe et qui se termine toujours à quelque mauvais effet parce que le démon s'en mêle, notre esprit étant fort susceptible de ses impressions quand il n'adhère point à Dieu qui est seul esprit de vérité, de même que notre volonté s'attache à un faux bien aussitôt qu'elle se détache de Dieu qui est le seul vrai bien. C'est pourquoi la foi nous oblige de croire que nous n'avons de nous-mêmes que le mensonge et le péché : le mensonge dans l'esprit, et le péché dans le cœur, jusqu'à ce que notre esprit recherche la vraie lumière, et que notre cœur s'unisse à Dieu qui est la pureté et la sainteté par essence. Il ne suffit donc pas que les choses paroissent véritables et bonnes, mais il faut que cette bonté et cette vérité nous soient inspirées de Dieu; autrement ce sera Satan qui se transfigurera en ange de lumière, et qui nous fera plus de tort que s'il nous proposoit des pensées et des actions qui fussent mauvaises. Il faut tirer du bien de ce mal, et que cela vous serve pour anéantir toutes les pensées que vous connoîtrez qui ne viennent point de Dieu.

CLXXI.—A Mademoiselle Perdreau.

Au sujet d'un accident qui lui était arrivé, et qui allait peut-être la retarder de venir à Port-Royal.

3 *janvier* 1653.

Ma très-chère sœur, Nous n'avons reçu qu'aujourd'hui 3 janvier, celle que vous avez pris la peine de nous écrire du jour de saint Étienne. Nous avons été fort touchées de votre accident, et ensuite fort en peine de votre voyage, craignant qu'il ne vous fasse tort; c'est pourquoi notre mère prie M. Collart, premier chirurgien de monseigneur d'Orléans, qui vous rendra ce billet, de juger par le rapport que vous lui ferez de votre mal, si vous devez vous mettre en chemin, afin de ne rien faire que par l'ordre de Dieu, qui veut qu'on prenne conseil en toutes choses de ceux qui doivent être juges des choses. Il est vrai que vous êtes bien traversée dans votre dessein, mais il faut tout recevoir de la main de Dieu comme Job, qui dit que Dieu lui avoit ôté ses biens, encore que c'eût été le démon. Pour moi, je présuppose que nous n'aurons point besoin de vous éprouver, parce que vous l'aurez été auparavant. Je vous supplie de ne vous point fâcher si M. Collart vous conseille de retarder. Il faut aimer les temps que Dieu a marqués pour toutes choses, et ne les vouloir pas avancer d'un moment. Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, et votre très-humble servante,

Sœur Agnès, R. ind.

Je recommande à vos prières deux de nos sœurs qui moururent le premier jour de l'an, dont l'une étoit ma propre sœur[1].

[1] La sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld. L'autre religieuse, qui mourut ce même jour, était une converse nommée sœur Françoise de Sainte-Catherine Fatière.

CLXXII.— A Madame l'Abbesse de Jouarre.

Sur la mort de la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld.

(*Janvier* 1653.)

..... Ma sœur Anne-Eugénie étoit fort constante dans ses affections, et fort reconnoissante de celle qu'on lui avoit témoignée, c'est pourquoi elle vous devoit beaucoup. Il est vrai, ma très-chère mère, que notre communauté croit avoir beaucoup perdu, et qu'une bonne religieuse, telle que j'ose dire qu'elle étoit, ne sauroit être trop regrettée; et pour moi qui n'oserois pas prendre les saints pour modèles, quoique nous y soyons obligées, je m'estimerois heureuse qu'il plût à Dieu de me mettre dans les dispositions de grâce qui ont paru en elle. Je vous supplie très-humblement, ma chère mère, qu'après avoir prié Dieu qu'il achève l'œuvre de sa miséricorde en elle, vous demandiez qu'il la commence en moi d'une autre manière qu'elle n'a été jusqu'à présent, parce que si sa bonté a été grande sur moi, ma correspondance a été très-petite.

CLXXIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur la bénédiction de l'église et la consécration de l'autel de Port-Royal-des-Champs, après que l'on eut rehaussé l'église[1].

(14) *Mars* 1653.

Ma très-chère sœur, Il est bien nécessaire que vous ayez bonne opinion de ce que je vous suis, autrement vous auriez grand sujet de vous plaindre du peu de reconnoissance que

[1] « Le 16 mars 1652, samedi avant le dimanche de la Passion, on commença à travailler à rehausser l'église de Port-Royal-des-Champs. Le 4 ou 5 d'avril l'on en ôta le Saint-Sacrement, qui fut mis dans le petit chœur d'en bas, où l'on dressa un autel.... Le 7 mars 1653, jour de saint Thomas d'Aquin, vendredi de la première semaine de carême, Monseigneur Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, fit la consécration du grand autel. Celle de l'autel de saint Laurent fut remise à un autre jour. Il bénit premièrement l'église de dedans, c'est-à-dire la terre qui ne l'était pas, ayant été rehaussée de sept pieds de sable; et ensuite il fit la cérémonie de cette consécration en la manière accoutumée, puis donna la confirmation à quantité de

j'ai de vos bontés pour moi, de me faire part de tous vos biens spirituels. J'avois envie d'être présente d'esprit à votre cérémonie, mais pour n'avoir pas eu la fidélité de voir l'invisible, je n'ai rien ressenti de la rosée céleste qui sera tombée sur celles qui étoient et présentes et agissantes, pour ne pas recevoir cette grâce en vain. Je tâcherai de me trouver aujourd'hui à l'entrée que vous ferez au chœur, et au rétablissement du Saint-Sacrement dans son trône principal, où il y a plusieurs centaines d'années qu'il réside, mais où il n'a pas toujours reçu les hommages qui lui étoient dus. Plaise à sa bonté que nous soyons dignes de lui en rendre de plus fidèles, afin que Jésus-Christ, en ce mystère, soit présent dans nous, comme il l'est au dehors, puisque, selon saint Ambroise, il est loin des négligens, et proche de ceux qui sont fervens et parfaits. Il faut que vous ayez patience encore huit jours avant que d'avoir de l'eau de la Samaritaine. Et cependant on nous présente aujourd'hui un pressoir dans lequel a été pressuré le vin dont les apôtres ont été enivrés à la Pentecôte ; mais il faut craindre que la vigne qui le doit produire, au lieu de porter des grappes, ne porte des lambruches, je ne sais ce que c'est, sinon quelque chose qui ne vaut rien. Nous ne sommes pas si misé-

personnes des villages d'alentour, venues à dessein de recevoir cette grâce. Après quoi M. Arnauld célébra la messe sur l'autel consacré de nouveau, et dit celle de la Dédicace. Le Saint-Sacrement demeura encore dans le petit chœur, et l'on continua à y dire l'office, parce qu'il y avait encore à travailler à l'église.

« Tout ayant été achevé le 14 de mars, vendredi de la deuxième semaine de carême, huit jours après la consécration de l'autel, l'on y fut dire Tierce, après lesquelles M. Arnauld, accompagné de diacre et de sous-diacre, et suivi de M. le duc de Luynes et de tous les solitaires, qui tenaient tous des cierges allumés, vinrent prendre le Saint-Sacrement dans le petit chœur, lequel fut conduit processionnellement jusqu'à l'autel, pendant que les religieuses chantaient le *Pange lingua* dans leur chœur, la grille ouverte, avec des cierges allumés dans leurs mains. L'on chanta ensuite solennellement la messe de la Dédicace. Depuis ce jour, l'on dit toujours l'office dans le grand chœur, excepté Matines et Laudes que l'on continua de dire toutes ensemble dans la chambre de saint Bernard, jusqu'au jeudi-saint, 10 avril de la même année, les chemins n'étant pas encore assez clos pour y passer la nuit. » *(Chronologie de Port-Royal.)*

Lorsqu'on détruisit Port-Royal-des-Champs, on se contenta de raser l'église et de profaner les tombeaux qui étaient dans les sept pieds de terre de l'exhaussement. Depuis, on a découvert les fondations primitives que l'on peut voir encore aujourd'hui.

rables que de tuer l'héritier de la vigne, mais nous ne lui rendons guère d'honneur, et nous voulons que la plupart des fruits soient pour nous et fort peu pour lui. J'espère que vous prierez Dieu avec moins de distraction dans votre nouvelle Eglise, et que vous expérimenterez ce que nous disons cette semaine de Jacob : *Vraiment Dieu est ici et je n'en savois rien* ; car nous agissons comme si nous ne le savions pas. Je pense que c'est à ce saint patriarche qu'il se faut adresser pour avoir la révérence qu'on doit porter à Dieu. Car cette parole : *Vraiment Dieu est ici,* montre qu'il en avoit un sentiment et une expérience merveilleuse, et cela suffit pour faire une bonne oraison ; comme aussi la belle Considération sur le Lazare d'hier (qui n'est pas perdue comme on vous a mandé), et le très-bon riche, qui est Dieu, est encore bien capable de nous fixer l'esprit lorsque nous nous présentons devant lui ; mais cela ne se fait pas pourtant, que quand il plaît à Jésus-Christ dont le Lazare étoit la figure, de répandre sur notre langue une goutte de son eau qui la rende capable de parler à Dieu ; autrement elle demeure attachée au palais de notre bouche, et ne disant rien à Dieu pour n'avoir point de dévotion, qui est la langue de l'âme, il ne nous dit rien aussi, et on s'en retourne toute sèche. Néanmoins il me semble que l'on reçoit le fruit de son oraison tout à la fois quand on a soin de se recueillir ensuite. Mais il arrive au contraire qu'après avoir fait ce que l'on a pu pendant la prière pour rejeter les distractions, on s'y abandonne aussitôt, et ainsi on perd tout ce qu'on avoit gagné en y résistant. Je vous dis, ma chère sœur, ce qui m'arrive, afin que vous vous en gardiez.

Je salue très-humblement mademoiselle Constant. Je suis bien aise que vous en soyez contente, car elle me revient fort, sinon qu'elle est trop sage ; cela m'interdit un peu, mais il n'y a pas sujet de se plaindre de cela, qui est une vertu et une marque d'un esprit merveilleusement modéré ; c'est pourquoi je l'appréhende, pour la honte que cela me fait.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, et à la vie et à la mort.

CLXXIV. — A Monsieur le Maitre.

Au sujet d'une lettre qu'il avait écrite à la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

28 *mars* 1653.

Mon très-cher neveu, Nous avons bien gagné aux papiers de M. Des Pierres, puisqu'il s'y trouve de si bonnes pièces pour nous défendre contre l'Ordre. Je vous supplie très-humblement de vous donner le loisir de les voir et d'en extraire ce que vous voudrez, afin de nous renvoyer les originaux, car j'aurois grande confusion de ne les pouvoir rendre quand on me les redemandera. On accuse les jansénistes de n'être pas assez religieux à garder leur parole ; il faut rendre cette accusation fausse, aussi bien que les autres choses qu'on dit de nous.

Je vis hier le billet que vous écriviez à ma sœur Angélique[1]. Il me semble que frère Antoine[2] devroit envoyer ses lettres ouvertes à notre mère[3] quand il écrit à ses religieuses, et je crois qu'elle lui auroit fait corriger celle-ci, car pourquoi lui faire des applaudissemens si affectés sur son retour ? Je sais, mon très-cher neveu, que vous les avez dans le cœur et que vous êtes tout rempli de bonté et de charité pour nous toutes; mais il n'est pas toujours à propos de le témoigner par des paroles, de peur de se rendre de l'huile les uns aux autres. J'ai cru que vous recevriez en bonne part cette petite correction en considération de ma vieillesse, quoique l'Écriture sainte dise qu'elle n'est pas vénérable pour les années seulement, et je n'ai que cela qui me rende recommandable.

Priez Dieu pour nous, je vous supplie, mon très-cher neveu, en ces saints jours. Je demande la même grâce à mon neveu de Sacy, à qui je suis, comme à vous,

Très-humble servante.

Achevée le 30 *mars.*

[1] La sœur Angélique de Saint-Jean.
[2] Antoine le Maitre.
[3] La mère Angélique.

CLXXV.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron, novice à Port-Royal-des-Champs[1].

Elle l'exhorte à travailler à vaincre ses répugnances. — Heureuse nécessité que celle qui nous vient de la part de Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 29 mars 1653.

Ma très-chère sœur, Je crois bien ce que vous dites, qu'il ne fut pas en votre pouvoir de parler à l'assemblée; mais ce n'est pas une bonne excuse, puisque votre impuissance est une punition de l'adhérence que vous avez à votre inclination, qui vous domine après de telle sorte que vous n'en êtes plus maîtresse. Quand Notre-Seigneur dit que *celui qui fait le péché est serviteur du péché,* est-ce à dire qu'il ne pèche plus parce qu'il est dans cette servitude? Au contraire, il est d'autant plus criminel que le péché règne davantage, parce que c'est une marque qu'il s'y est abandonné pleinement. Je dis de même, ma sœur, que la grandeur de vos répugnances vient du peu de fidélité que vous avez à les vaincre; et par conséquent au lieu de vous excuser elles vous rendent plus coupable, parce que Dieu regarde le principe, qui est le peu d'amour que vous avez pour lui, qui vous feroit vaincre votre amour-propre en des choses qui d'elles-mêmes ne sont point difficiles, et où l'on use de toutes sortes d'accommodemens pour diminuer votre peine. Je ne veux pas dire en vous alléguant ceux qui commettent de grands péchés, que vous soyez criminelle; mais vous devez reconnoître que c'est la seule miséricorde qui vous en préserve, et que sans elle, en suivant vos inclinations comme vous faites, vous seriez capable d'aller bien loin.

C'est ce qui vous doit faire estimer davantage la grâce de votre engagement, dont Dieu seul est l'auteur. Il est vrai que vous n'y êtes pas entrée de vous-même, mais cela ne vous oblige pas moins d'y correspondre, puisque vous avez em-

[1] Voy. p. 145.

brassé volontairement le conseil [1] qu'on vous en a donné, pour éviter un malheur dont vous étiez menacée [2]. Et il n'y a point de meilleure marque de vocation que lorsque Dieu fait naître des occasions, ou qu'il permet qu'il en arrive, qui nous obligent d'entrer dans son service. C'est une contrainte heureuse et une nécessité favorable qui arrêtent les inconstances de notre esprit, et nous déterminent par l'autorité qui doit être absolue de la part de Dieu sur sa créature. Il est dit dans l'Évangile, qu'un roi commanda qu'on fît entrer par force plusieurs personnes dans sa maison pour participer à son festin. Cette violence étoit une faveur, c'est pourquoi elle n'exemptoit pas de punition celui qui y entra sans sa robe nuptiale. Faites donc état, ma chère sœur, que votre engagement s'étant fait de la sorte, vous ne devez point considérer s'il vous est difficile ou non d'y satisfaire, mais seulement vous mettre en devoir de bien user de cette grâce et de cette conduite, sans laquelle vous seriez encore dans vos irrésolutions, ou plutôt vous n'y seriez plus, puisqu'il auroit fallu prendre une très-malheureuse et très-dangereuse résolution.

Et pour ne vous point flatter dans vos découragemens, qui sont de véritables ingratitudes, je vous dirai que c'est tout de même que si vous marchandiez si vous devez être chrétienne; car ce que l'on vous demande le plus ne sont que les fondemens du christianisme, l'amour de Dieu, la fidélité à la prière, le renoncement de votre propre volonté, de votre curiosité, le rapport de vos actions à Dieu, le désir de lui plaire, et les violences qu'il se faut faire pour cela, sans lesquelles on ne ravira point le ciel.

Ce sont des obligations indispensables à toutes les conditions, mais dont la pratique est sans comparaison plus difficile dans le monde que dans la religion; et après que Dieu vous a délivrée de ce pesant joug imposé à tous les enfans d'Adam, vous vous plaignez que le joug de Jésus-Christ qu'il a rendu si doux vous est insupportable. Dites souvent à Dieu, ma chère sœur, ces paroles de saint Augustin : *Da quod jubes, et jube*

[1] De la mère Angélique.
[2] De sortir de Port-Royal et d'être engagée dans le mariage.

quod vis. Vous entendez bien cela, et vous aurez plus de dévotion à le dire en latin.

CLXXVI.—A la mère Marie-Angélique Arnauld.

Sur l'affaire des religieuses des Iles d'Auxerre, qui, par le conseil de la mère Angélique, s'étaient soustraites à la juridiction des moines de Cîteaux.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Lundi matin (mars 1653).

Ma très-chère mère, L'on dit que le roi de Pologne n'est pas mort; qu'il a été empoisonné, mais qu'un contre-poison l'a sauvé.

M. Singlin fit hier un sermon merveilleux. Mgr d'Auxerre s'y trouva qui en fut fort satisfait. Il vint tard, c'est pourquoi il ne put entrer, et tout ce qu'on put faire fut de lui donner une chaise auprès de la porte de la sacristie. Il vint au parloir après le sermon pour remercier du secours qu'on donna à madame des Isles et apporter sa lettre. Il dit toute l'affaire qui n'est pas telle qu'on pensoit. Le fait est tel. L'évêque qui a permis l'établissement dans Auxerre (qui fut Mgr de Meaux) y mit cette condition que les PP. de l'ordre ne les pourroient visiter sans sa permission. Mgr d'Auxerre leur défendit ensuite d'en recevoir aucun s'il n'avoit cette permission. M. de Cîteaux ayant envoyé un commissaire avec une carte de visite, l'abbesse lui fit voir la lettre de défense de Mgr de Meaux, et lui dit qu'elle ne refusoit point de recevoir ses ordres le reconnoissant pour son supérieur, mais qu'il fît donc lever la défense de l'évêque. Là-dessus il menace d'excommunication et la jette en même temps, sans considérer que ces filles étoient liées et qu'elles ne pouvoient éviter la désobéissance de part ni d'autre.

Or, cette clause de leur établissement avait été agréée par M. de Pontigny, ayant pouvoir du chapitre général de traiter cette affaire.

Mgr de Meaux leur conseilla d'appeler à Rome de cette excommunication. Le pape commet trois évêques : Mgr de Nevers en étoit l'un. M. de Cîteaux comparoît devant lui, il l'écoute.

Il étoit question ensuite d'entendre les filles sur cela. M. de Cîteaux appelle comme d'abus et plaide depuis quatre ou cinq ans. Dans cet intervalle, les filles obtiennent un bref sur lequel elles ont des lettres patentes avec les conclusions du procureur-général. M. le premier président, qui étoit pour lors leur ami, leur conseilla de ne point poursuivre la vérification, parce que l'arrêt qui seroit donné sur l'appel leur en serviroit, croyant leur affaire indubitable. Il y avoit donc procès quand elles ont obtenu le bref, mais non pas sur la juridiction qu'on ne leur a point contestée, mais sur un appel pour une excommunication injuste.

A la dernière audience, l'avocat des filles fit voir que l'appel comme d'abus n'étoit pas valable. Cela fut jugé tel. L'autre avocat dit qu'il vouloit appeler du bref. On lui répondit qu'il falloit donc appeler Mgr de Meaux qui étoit en possession depuis deux ans. Il n'a point encore été appelé, c'est pourquoi cela va bien loin. Et M. de Cîteaux a reçu un coup de massue de se voir si loin de ses espérances. Mais ce qui est fâcheux, c'est qu'il a fait florès à madame de Saint-Antoine, qu'il a bénie avec grand applaudissement, ce qui l'a fait caresser à M. le premier président.

Mgr de Meaux dit que c'est un paradis que cette maison, et qu'elles sont si unies qu'il n'y en a pas une qui n'ait signé la supplique; qu'il n'y a que la considération de l'avantage des filles qui le porte à se maintenir dans leur conduite, qu'autrement il s'en tiendroit fort chargé, qu'il a employé trois semaines à y faire la visite; qu'il a de la peine à leur trouver des confesseurs; néanmoins il se trouve bien récompensé de ce qu'elles sont bonnes. Il croit que l'affaire ira bien, et qu'elle fera la planche à plusieurs autres pour se délivrer du joug des moines.

M. Singlin nous a dit de faire un annuel à saint Joseph pour M. de Luynes. Nous ne venions que d'achever la neuvaine de la marquise, et je n'avois point encore rien dit de l'annuel, c'est pourquoi j'ai dit qu'on le feroit pour M. de Luynes, et qu'on diroit une oraison pour la marquise.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère.

CLXXVII.— A Monsieur le Maitre.

Sur la manière humble et docile avec laquelle il avait reçu l'avertissement qu'elle lui avait donné.

2 *avril* 1653.

Mon très-cher frère, Je vois bien que je me suis méprise en vous accusant d'avoir excédé où il n'y avoit pas sujet de le croire. Mais je vous dirai mon intention ; je crus que ce n'étoit qu'un échantillon de ce que vous seriez capable de faire de vive voix, et je crus devoir prévenir cette effusion de charité qui auroit été trop remplie d'onction ; et j'ose vous dire qu'un peu de sécheresse sans dureté pourtant, sans indifférence et sans mépris, seroit plus pardonnable que ces grands épanchemens que je m'étois figurés. Je ne me repens pas néanmoins, mon très-cher neveu, de ma pointillerie, puisqu'elle a servi à me faire connoître votre docilité et votre bonté, que je croyois bien être grandes envers le père et la mère, mais je ne pensois pas qu'elles s'étendissent jusqu'à ma petitesse.

Que ce m'est un avantage de vous avoir humilié, afin d'apprendre à aimer l'humiliation à votre exemple !

Comme Dieu fait tout pour ses élus, il permet aussi pour leur bien tout ce qui arrive de mal. Que si nous osons espérer être de ce nombre, nous devons prendre comme un préservatif tout le blâme qu'on nous donne. Vous avez été très-ponctuel à lever une des accusations qu'on nous donne, qui est de ne tenir pas sa parole, en nous renvoyant si promptement les papiers, ce qui étoit le premier chef de votre petite lettre. Le second étoit fondé sur ce qu'on dit que les Arnauld n'estiment qu'eux-mêmes et qu'ils sont admirateurs les uns des autres. Vous avez encore réparé ce défaut en nous assurant par vous et par votre avocate[1] que vous ne voulez point estimer la personne dont il s'agit (ma sœur Angélique de Saint-Jean d'Andilly) pour ses qualités naturelles, et que votre charité sera discrète et sage pour ne la pas produire plus qu'il ne faut.

J'ai dévotion à ce verset : *Domine ante te omne desiderium*

[1] La sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

meum, et je dis de même : Seigneur, toutes mes affections sont devant vous pour les régler comme il vous plaira. Ce n'est pas, mon cher frère, que je veuille diminuer l'inclination que vous avez pour N., car certes elle le mérite bien en toute façon, mais elle sera plus forte et plus solide quand elle se répandra moins au dehors.

Tout ceci est superflu puisque vous avez déjà tout ce que je vous désire et à quoi je vous exhorte. Mais j'ai cru ne devoir point répondre si succinctement à une si longue et si bonne lettre comme la vôtre. Je vous dirai encore pour conclusion que je ne prétends pas répandre de l'huile sur votre tête en vous donnant des louanges, puisque vous n'avez aucune part à celle que je vous donne d'être humble et doux, n'y ayant que Dieu qui arrête votre orgueil et votre fierté naturelle, comme vous le reconnoissez fort bien. Pour moi j'aurois bien sujet de me plaindre de tout ce que vous me dites d'avantageux, mais il ne faut pas toujours tancer, encore qu'on ait affaire à un esprit si docile qu'il le veut bien toujours souffrir. Priez Dieu pour moi, mon cher neveu, en suite du sermon où vous aurez bien pleuré, et ce sera de l'eau-de-vie qui allumera le feu dans votre méditation.

CLXXVIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet de M. Antoine le Maitre ; elle la remercie de s'être rendue son avocat.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Vendredi matin (*4 avril*) 1653.

Ma très-chère sœur, Je vous sais bon gré et je vous remercie de tout mon cœur, de vous être rendue l'avocate de frère Antoine[1]. Vous avez eu à défendre une bonne cause, car certes je vois bien qu'il est innocent de la chose dont je lui avois écrit. Quand sa faute auroit été grande, il l'auroit réparée par sa lettre qui est si bonne et si humble que rien plus, et ce qu'il vous a dit encore, qu'il aimeroit moins N.[2] que la

[1] Antoine le Maitre.
[2] La sœur Angélique de Saint-Jean.

moindre de la maison, si elle étoit la moins vertueuse, c'est la meilleure marque qu'il puisse donner que son cœur est droit au regard de ses affections.

Vous avez eu raison, ma chère sœur, de défendre la personne, car il est certain que le fond en est très-bon. Cela lui faisoit grand bien d'aller à confesse à M. Singlin ; depuis un an qu'elle n'y va plus, elle en a eu du découragement ; j'espère qu'elle le verra plus à Port-Royal qu'elle ne fait ici.

Pour retourner à frère Antoine, vous le pourrez assurer, si l'occasion s'en présente, que je suis plus édifiée de lui depuis sa faute prétendue que je n'étois auparavant. Car c'est plus d'être humble et docile comme il est, que de ne point faire de fautes. Admirez, ma chère sœur, le peu de façon qu'il y a avec ces personnes, à qui l'on peut dire tout ce qu'on veut, et qui le reçoivent avec une simplicité d'enfant. Et à nous autres il faut plus de précautions et d'adoucissemens que si l'on parloit à des reines. Il faut tâcher de devenir comme eux, puisque cela vaut mieux que tous les avantages que nous avons dans notre condition par-dessus la leur. Je vous dirai, afin que vous ne me croyez pas trop critique, que je n'avois trouvé à redire au billet de frère Antoine que parce qu'il étoit de lui, je veux dire que c'étoit un préjugé de ce qu'il seroit capable de faire envers N. ; et il est bon d'aller au-devant de ces choses-là qui qui ne font bien à personne, et qui ont autrefois fait tort à celle-ci.

Je ne sais si vous avez une Semaine de la Passion que j'ai trouvée dans les papiers de ma sœur Anne; je vous l'envoie pendant que M. de Sacy est en train de nous faire du bien.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CLXXIX.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet de mademoiselle de Bonœil et de la sœur Philberte, que l'on envoyait à Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Jeudi matin (8 *ou* 15 *mai* 1653).

Ma très-chère sœur, Mme d'Aumont a désiré que je vous écrivisse en faveur de Mlle de Bonœil, pour vous ôter l'appré-

hension que vous pourrez avoir d'elle, craignant qu'elle ne soit pénible à gouverner. Elle a encore quelque petite humeur, mais si l'on n'avoit point vu pire, on ne s'en apercevroit pas. C'est une merveille qu'elle ait pu se résoudre à communier en ayant eu tant d'éloignement. Elle a toujours été mieux depuis, qui est une bonne marque. Elle prie beaucoup Dieu, mais c'est toujours dans un livre, n'ayant pas encore l'usage d'écouter Dieu dans le silence. Elle s'attend d'aller à tout l'office quand elle aura l'habit. J'espère qu'elle profitera plus à Port-Royal, n'ayant pas le parloir, ni l'entretien d'une sœur qui n'est pas des meilleures. Mme d'Aumont lui a rendu de très-grands assujettissemens depuis deux mois; je ne doute pas que Dieu ne lui en sache gré, l'ayant fait pour l'amour de lui. Je me promets que vous gagnerez son cœur, et qu'avec cela vous en ferez ce que vous voudrez; vous serez secourue de ma sœur Angélique [1] qui est déjà en ses bonnes grâces. Je ne lui ai pas encore dit un mot à cette pauvre sœur, depuis qu'elle nous a quittées. Je vous supplie que je la salue dans celle-ci. En pensant à lui écrire il m'est venu en l'esprit ces paroles de saint Paul : *Soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous sommes au Seigneur*. De même, soit que je lui écrive, soit que je ne lui écrive pas, je suis toute à elle; et je ne crois pas faire mal d'usurper ces paroles, puisque l'amour dont nous aimons notre prochain doit être le même amour dont nous aimons Dieu.

Ma sœur Philberte [2] a été plus sage que je ne pensois; je pense qu'elle est de ces personnes que plus on leur pardonne, et pire c'est; il la faut un peu secouer pour séparer la paille d'avec le bon grain. Je me promets que cette épreuve lui servira, au moins n'y en a-t-il plus à faire après celle-ci.

Je suis toute à vous, ma très-chère.

[1] De Saint-Jean.

[2] Elle était postulante. On la fit revenir à Paris, où elle prit l'habit de novice le 28 août 1653. Elle s'appelait Philberte de Sainte-Madeleine Morelle.

CLXXX.—A Madame la marquise de Sablé[1].

Au sujet du logement qu'elle désirait se faire construire à Port-Royal ; elle l'assure que madame d'Aumont consentait volontiers au dessein qui lui serait plus commode.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce lundi 19 *mai* (1653).

Il est aisé de reconnoître, ma très-chère sœur, que tout ce qu'il vous plaît de nous dire est avec une entière sincérité. C'est ce qui m'oblige de vous répondre de la même sorte. Je vous dirai donc, ma très-chère sœur, qu'il est vrai que Mme d'Aumont eut de la joie quand on lui dit qu'on vous donneroit du bâtiment de l'autre côté, à la place de ce petit logis. Mais ayant su depuis que votre commodité ne s'y trouvoit pas, elle a consenti de tout son cœur qu'on suivît le premier dessein, et elle a prié instamment M. Singlin de vous en assurer ; et vous savez que c'est à lui que l'on dit ses plus secrètes pensées. Pourquoi donc, ma très-chère sœur, êtes-vous encore en peine ? S'il y avoit eu sujet d'en avoir, j'aurois été la première à m'en éclaircir, car il me semble que je m'aperçois assez tôt quand Mme d'Aumont a quelque chose dans l'esprit qui la fâche. Mais au contraire je lui ai trouvé l'esprit si libre depuis la parole qu'elle a donnée à M. Singlin, qu'assurément elle ne pense qu'à désirer l'exécution de votre désir. Et elle m'a dit plus d'une fois depuis hier qu'elle auroit du déplaisir que vous eussiez d'autre pensée d'elle, sinon qu'elle voudroit faire toutes choses pour contribuer à votre accommodement. Après cela, ma très-chère, il me semble que votre bon cœur qui craint tant de donner la moindre peine, doit être pleinement satisfait de l'assurance que je vous donne, que je me rends caution de Mme d'Aumont, qu'elle n'a jamais regret de ce qu'elle fait pour Dieu et pour ses amis. Je m'attends donc

[1] Madeleine de Souvré, veuve de Philippe de Laval, marquis de Sablé, décédé le 4 juin 1640, fut touchée de Dieu cette même année. Elle se lia étroitement à Port-Royal et y fit bâtir en 1653 un corps de logis qu'elle habita. Elle mourut le 16 janvier 1678, âgée de 79 ans. V. *Madame de Sablé*, par M. V. Cousin.

que vous ferez travailler au premier jour ; et je vous supplie très-humblement d'ordonner qu'on se dépêche, afin que le petit jardin ne soit pas si longtemps occupé des ouvriers.

Je vous suis très-obligée, ma chère sœur, de ce que vous me faites la grâce de croire que j'ai pour vous les sentimens que je dois. Je demande à Dieu qu'il me les augmente, et qu'il donne aux prières que nous lui faisons pour vous le mérite qu'elles n'ont pas d'elles-mêmes, sinon en tant qu'elles lui sont offertes par votre très-obligée et très-obéissante servante.

CLXXXI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet de plusieurs personnes. — Elle envoie quelques additions pour les Constitutions de Port-Royal, auxquelles on travaillait encore.

Samedi 24 mai 1653.

Ma très-chère sœur, J'ai eu plus de joie de recevoir de vos nouvelles depuis que notre mère est ici [1], parce que je vous aime davantage quand vous êtes dans la privation, et je ne doute point que Dieu ne vous regarde de meilleur œil, puisqu'il est le père des orphelins. Je suis toujours fâchée contre vous quand vous me faites des excuses de ne me point écrire, parce que je désire que vous soyez assurée que je ne croirai jamais que vous manquiez d'affection ; je vous permettrois plutôt de douter de la mienne, la croyant moindre que la vôtre ; au moins vous en donné-je moins de témoignages, n'ayant que de la malgracieuseté pour les personnes qui ont de l'amitié pour moi. Vous savez bien que je dis vrai, ma très-chère sœur, mais votre charité ne vous permet pas d'y faire réflexion, dont je suis bien aise, afin que vous m'aimiez toujours autant que vous avez fait.

Je suis bien aise que vous ayez de l'espérance de ma sœur Philberte, car j'aurois grande satisfaction qu'elle réussît, et je crois que cela pourra être si elle peut se défaire de ses badineries. Notre Mère nous a dit que votre fille fait bien : Dieu aura béni les prémices de votre maternité, afin de vous encourager à l'exercer de meilleur cœur. Vous avez encore une

1 La mère Angélique, qui était venue à Paris vers le 20 mai.

autre fille d'importance, je veux dire mademoiselle Constant, qui a eu mission expresse pour s'adresser à vous. Je la vis dès le lendemain que vous nous eûtes mandé que M. Singlin me l'ordonnoit. Elle m'a raconté tous ses mouvemens, qui se rendent de jour en jour plus pressans et plus forts. Mais ses directeurs ont grande prudence, et j'admire sa soumission à leur obéir sans discerner (avec le bon esprit qu'elle a) qu'ils ne s'y prennent pas comme il faut, usant d'empire et de commandement; ce qui n'est point la méthode des nôtres qui ont appris de saint Paul à ne point dominer sur la foi de ceux qui leur sont sujets, mais de leur aider seulement à suivre la grâce. C'est néanmoins une épreuve que Dieu fait d'elle par eux, qui nous rendra sa vocation plus certaine si elle y résiste, comme il en sera besoin, car tous ces messieurs n'aiment point qu'on se fasse religieuse.

Voici un papier pour la chantre, qui doit être mis dans les Constitutions quand il sera corrigé. Je vous supplie d'en faire une prière très-humble de notre part à M. de la Place [1], pour ce qui est du point spirituel, car je crois tout ce que je dis de cette nature fort impertinent. Je l'ai mis pour adoucir les retranchemens que l'on fait à cet office, qui étoit autrefois fort honorable, les chantres étant comme supérieures dans le chœur, au lieu qu'on ne veut plus qu'elles se mêlent de rien que de chanter.

Nous avons donné les Constitutions à ma sœur Hélène pour les mettre dans une cassette qu'elle envoie; toutes les additions y sont insérées, et encore d'autres nouvelles, en sorte que les précédentes ne peuvent plus servir qu'à les lire en particulier. Je pense que ce sera toujours l'ouvrage imparfait.

J'ai beaucoup de joie que vous ayez vu M. Singlin, et qu'il vous ait confessée. Je désirerois bien cette grâce pour moi, au moins à ce jubilé [2] (car je ne me confesse plus à lui); mais je ne l'espère pas; ç'a toujours été un don de Dieu, mais c'est maintenant un don parfait, qui n'est donné que par une providence particulière du Père des lumières et des grâces. Je

[1] A. Arnauld.
[2] Le jubilé se fit dans Paris au mois d'avril 1653.

vous supplie de le prier de me faire celle-là, avec celle d'en profiter mieux que je n'ai fait autrefois, que je la recevois si fréquemment.

L'assemblée sonne. Adieu, ma très-chère.

CLXXXII.—A une postulante que l'on avait envoyée à Port-Royal-des-Champs.

Sur l'abandon à la conduite de Dieu sur soi, et contre les affections humaines.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 29 *mai* 1653.

Ma très-chère sœur, Nous avons été bien aise d'apprendre de vous-même et des autres que vous vous trouvez fort bien au lieu où la providence de Dieu vous a conduite pour le plus grand bien de votre âme. Je me promets, ma chère sœur, que votre sortie d'avec nous, pour aller dans ce désert, aura été plus agréable à Dieu que votre sortie du monde pour entrer dans cette maison, parce qu'il s'agissoit alors d'être à Dieu ou de n'y être point, ce qui fait faire avec violence tout ce qui est nécessaire pour posséder l'un et pour éviter l'autre; au lieu que dans cette seconde action, vous n'étiez point persuadée qu'il y eût une nécessité absolue de vous séparer des personnes auxquelles Dieu vous avoit unie. Et c'est ce qui me fait espérer que vous recevrez beaucoup de fruit de ce voyage, pourvu que vous ne donniez point de bornes aux desseins de Dieu sur vous, selon ce que dit Notre-Seigneur à ses apôtres en montant au ciel, que *ce n'est point à vous de savoir les temps et les momens que le Père éternel a mis en sa puissance.* Je veux dire que vous ne devez point être en peine quand l'on vous donnera l'habit, mais désirer seulement d'être revêtue de la force d'en haut, qui est la grâce du Saint-Esprit, que toute l'Église attend et demande dans la fête qui est proche [1].

Vous serez encore mieux disposée à le recevoir par l'absence de notre mère [2], puisque Dieu ne nous donne ses grâces

[1] La Pentecôte, le 1er juin.

[2] La mère Angélique. Elle retourna à Port-Royal-des-Champs le samedi 7 juin.

qu'autant que nous sommes vides de l'amour et de l'attache que nous avons aux créatures et à nous-mêmes. La leçon que notre mère vous a faite vous étoit bien nécessaire pour vous faire connoître que les affections que vous croyez être si spirituelles ne l'étoient pas; vous avez besoin qu'on vous donne des maximes fortes et solides contre votre mollesse.

Je ne doute point que vous ne rendiez à ma sœur Marie de l'Incarnation [1] tout ce que vous êtes obligée, en lui parlant avec une entière confiance; c'est le moyen de témoigner que vous regardez Dieu dans les créatures, et non les créatures en Dieu, en quoi il est bien aisé de se tromper, comme vous avez fait jusqu'à cette heure. Mais il ne faut plus parler du passé, puisque vous êtes, comme vous dites, une postulante nouvelle qui deviendra une fille forte, au lieu que la première postulante étoit si foible, qu'elle ne se pouvoit passer d'une affection humaine qui lui servoit d'appui.

Je vous remercie, ma chère sœur, de m'avoir fait part du sermon de M. Singlin à Port-Royal. Le dernier qu'il nous a fait à l'Ascension a été du détachement, qui est la grâce particulière à ce mystère; mais vous n'avez pas besoin qu'on vous le rapporte, puisque vous l'avez pratiqué par avance. Il n'y a plus qu'à persévérer et à s'affermir dans la résolution de ne plus tenir à rien qu'à la volonté de Dieu sur vous. Je vous supplie de lui demander la même grâce pour moi, qui suis toute à vous, autant que Dieu veut que j'y sois.

Sœur Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CLXXXIII.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle ne doit pas se décourager de ses défauts.—Les saints jours de la Pentecôte nous doivent remplir de confiance.

Samedi, veille de la Pentecôte, 31 *mai* 1653.

Ma très-chère sœur, Ce seroit faire un mauvais usage de la charité de notre mère, que de vous décourager de vous-même, au lieu d'imiter un exemple qui lui fait espérer que Dieu vous

[1] La sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation le Conte, qui faisait la fonction de prieure à Port-Royal-des-Champs.

aidera par sa miséricorde à corriger vos défauts. Et cependant s'ils vous servent à vous humilier sincèrement devant Dieu et devant les hommes, vous gagnerez d'un côté ce que vous perdrez de l'autre. Voici des jours saints qui nous doivent remplir de confiance, et tout ensemble de bonne volonté et de courage pour nous rendre plus fidèles à Dieu, et s'appliquer pour cela au principal de ses défauts, qui est celui qui met plus d'empêchement aux grâces de Dieu. L'on peut dire généralement que le silence remédie au plus grand mal qui soit en nous; c'est pourquoi, ma chère sœur, il y faut toujours avoir recours dans les temps où nous désirons de nous mieux disposer pour recevoir les dons de Dieu. Les langues de feu qui parurent à la Pentecôte nous apprennent que nous ne parlons jamais bien si Dieu ne nous donne une langue descendue du ciel et animée par le Saint-Esprit, afin qu'il arrive ce que nous disons aujourd'hui dans notre office : *Que celui qui parle, que ce soit comme les paroles de Dieu.* Je vous supplie, ma chère sœur, qu'en demandant cette grâce à Dieu pour vous, vous la demandiez aussi pour moi qui en ai un besoin très-particulier. Je suis toute à vous, en Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

CLXXXIV.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur le prochain retour de la mère Angélique à Port-Royal-des-Champs.— Elle lui parle de la sœur Philberte, postulante, et d'une autre sœur; des trois professes qui avaient été reçues à Port-Royal de Paris; de M. Singlin, etc.

6 *juin* (1653).

Ma très-chère sœur, Notre mère[1] vous mande que vous envoyiez quérir un tabellion pour passer une procuration dont elle vous envoie la copie ci-jointe. Elle a pris médecine cette nuit, dont nous voudrions bien voir l'effet avant qu'elle s'en retournât, qui seroit de lui donner de l'appétit, car c'est une pitié du dégoût extrême où elle est depuis qu'elle est ici, hormis deux ou trois jours. Vous n'ignorez pas que nous sommes

[1] La mère Angélique. Elle devait retourner à Port-Royal-des-Champs le 7 juin.

à la veille de la perdre, et vous de la gagner; chacun se réjouit à son tour et s'attriste de même; ou, pour mieux dire, on fait tous les deux ensemble, parce qu'on a, ou sa propre joie qui est mêlée de la tristesse des autres, ou sa propre tristesse qui est tempérée par la joie de ceux qu'on aime quasi autant que soi-même, je n'ose dire autant ou plus, comme on dit d'ordinaire, parce que je craindrois de mentir, sachant que j'ai tant d'amour-propre qu'il excède celui que la charité nous donne pour autrui. C'est pourquoi ma sœur Philberte a bien raison de ne m'aimer plus qu'autant qu'il faut, puisque je supplée abondamment aux diminutions d'amitié que l'on a pour moi. Je la congratule de la liberté où elle se trouve, et dans laquelle j'ai tant désiré qu'elle fût; mais il m'a été impossible de lui persuader; ce qui nous fait bien voir que Dieu seul se fait entendre aux âmes, parce qu'il ouvre les oreilles de leur cœur. Dites-lui, s'il vous plaît, que nous demanderons aujourd'hui à Dieu qu'elle commence une seconde année dans une disposition solide et ferme, qui l'éloigne autant de la mollesse des sens comme elle y a adhéré pendant cette première année : que si cela avoit toujours été comme il est à présent, qu'elle ne seroit plus postulante; néanmoins puisque Dieu l'a permis ainsi, que nous espérons qu'elle en sera meilleure novice.

Pour votre fille, si elle en est là d'avoir une oraison extraordinaire, il faut qu'elle se prépare à être longtemps postulante, car c'est une étrange chose qu'une spiritualité enseignée par les P. C. Cela s'en pourra aller peu à peu comme celle de ma sœur Jeanne Colombe[1], qui n'a rien valu jusqu'à ce qu'elle ait tout oublié ce qu'elle avoit appris, quoiqu'il fût bon en soi-même. Le Chemin de la perfection de sainte Thérèse ne lui peut faire que du bien; mais il ne lui faut pas donner le Château ni la Vie de la sainte. Saint Jean Climaque parle de l'oraison d'une manière qui ne trompe personne, et qui en fait concevoir une très-grande estime. Vous savez que toutes les dévotes perdent céans leur dévotion, et il faut que cela soit ainsi; mais par malheur celle qui devroit succéder ne vient

1 Sœur Jeanne de Sainte-Colombe Luillier.

pas toujours, et on demeure sèche sans avoir ni l'une ni l'autre. Excepté nos trois sœurs d'hier [1], qui sont des âmes d'oraison, mais d'une oraison qu'elles ne sentent pas elles-mêmes, parce qu'elle est continuelle. Nous devons des actions de grâces à Dieu de nous les avoir données, car certes ce sont des personnes rares pour la solidité de la vertu. M. Singlin sentoit bien cela dans son sermon, car il les prêcha miraculeusement bien, et on voyoit qu'il avoit son compte en elles.

Je ne sais si vous avez su la maladie de votre bonne amie ma sœur Catherine-Eugénie [2] : elle a été en péril; j'ai cru que notre mère vous l'avoit mandé, mais je suis coupable de ne l'avoir pas fait : elle se porte beaucoup mieux et espère d'aller à la messe dimanche. Ma sœur Angélique de Sainte-Agnès [3] se laissa tomber hier sur une montée; elle se blessa extrêmement; elle est mieux de la recette de ma sœur Anne-Eugénie [4].

Je vous supplie très-humblement de prier Dieu pour moi, pour un étrange démêlé que notre mère me laissera sur les bras, qui est de déposer ma sœur Angélique de Saint-Paul [5] de l'office de chantre. Une seule personne est capable de bien donner de la peine.

M. Singlin est de vrai très-atténué et épuisé, mais comme il a une bonne nature, un peu de repos le remet. Nous en avons parlé à tous nos messieurs [6] avec bien de la doléance; ils promettent bien de l'épargner à l'avenir. Nous faisons une neuvaine pour lui, où nous disons seulement l'antienne: *Salvator mundi, salva nos omnes,* et deux oraisons.

[1] Le 12 juin 1653, la mère Angélique écrit de Port-Royal-des-Champs : « Je n'ai été que trois semaines à Paris.... Nous y avons fait trois professes, « et donné l'habit à madame de Saint-Ange, qui s'appelle ma sœur Anne « de Sainte-Eugénie.... » *Lettres,* t. II, p. 332.

L'une de ces trois professes était la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal; l'autre, la sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré; la troisième, la sœur Marie de Sainte-Aldegonde des Pommares. Ce fut M. de Sainte-Beuve qui les reçut à la profession.

[2] Sœur Catherine de Sainte-Eugénie, converse.

[3] Sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

[4] Madame de Saint-Ange.

[5] Sœur Marie-Angélique de Saint-Paul de Thou de Bonœil. Elle est morte le 20 avril 1657.

[6] Les solitaires de Port-Royal.

Je récrirai à ma sœur Marie-Augustine; les enfans sont mauvais prophètes, car nous nous attendons bien de faire sa fête au bout des trois ans : il n'y en a point encore eu qu'on ait avancées que celles d'hier, mais le privilége ne pouvoit pas être donné à pas une qui le méritât mieux. Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CLXXXV.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur divers sujets.

4 juillet (1653).

Ma très-chère sœur, Il m'a tardé de ne pouvoir vous écrire plus tôt pour vous ôter l'opinion que vous avez que je souffre de la douleur, ce qui n'est point du tout, mon ongle n'ayant point été arraché parce qu'il tomboit de lui-même, et on a un peu avancé son décès en le levant avec une petite spatule, parce qu'il entretenoit de la boue dessous. Depuis qu'il est ôté, il ne laisse pas de jeter et d'être un peu dur par le bout, ce qui fait croire qu'il y a encore de la matière. Mais un sujet digne de grande compassion, c'est celui de ma sœur Marie-Madeleine de Saint-Augustin [1], qui est revenu au bout de sept ou huit mois qu'on lui arracha, et on lui mit hier un appareil qui lui fait des maux insupportables. La pauvre fille a bien besoin de vos prières et de celles de nos sœurs, afin que Dieu la soutienne, car il est besoin d'un secours extraordinaire en ces fâcheuses rencontres.

Madame d'Aumont nous a témoigné la même satisfaction à son retour que vous avez reconnue pendant qu'elle a été avec vous. Elle ne m'a fait aucune mention de l'entretien que vous avez eu ensemble, parce qu'elle sait bien que j'en tirerois avantage, je veux dire de la disposition d'esprit où vous êtes, et que je lui représente quelquefois pour désirer en elle un pareil changement que celui que Dieu a fait en vous. Je ne sais où elle prend qu'on vous laisse à cause des Messieurs : je crois que c'est ce que l'on considère le moins. Il faut toujours se décharger sur quelqu'un. Pour mon sujet, ma chère sœur,

[1] Sœur Marie-Madeleine de Saint-Augustin Renaudot. Elle est morte le 10 avril 1657.

je ne douterai jamais de votre affection à mon égard, et il faut que ç'ait été en riant et non pas tout à bon, que je vous aie dit que vous ne me connoissiez plus, car je suis très-éloignée de cette pensée; je croirois plutôt que vous excédez en reconnoissance, et quand vous en auriez la moitié moins, je m'estimerois bien récompensée. Vous m'avez fait rire en me disant que vous vous êtes bien trouvée d'avoir été à confesse à M. Singlin; c'est de quoi je ne doute point, quoique je n'en fasse presque plus l'expérience, y ayant plus de trois mois que je n'ai été (à confesse) à lui. Je me veux représenter que j'y ai été et qu'il m'a donné les mêmes conseils qu'à vous, car c'est de quoi j'ai très-grand besoin.

J'ai été bien réjouie des bonnes nouvelles que madame d'Aumont nous a dites de mademoiselle de Bonœil, et que vous nous confirmez par votre lettre. Je vous supplie de l'assurer de mon service très-humble, et que je l'aime fort chèrement; j'ai grand'pitié des maux qu'on lui a faits; Dieu lui gardoit cette pénitence quand elle seroit plus forte pour la soutenir.

Je suis métamorphosée au regard de ma sœur Marie-Angélique de Saint-Paul; elle ne me regarde plus comme un loup, soit que j'en aie perdu les qualités, ou que ses yeux soient changés en des yeux de colombe; il reste à désirer qu'elle en ait aussi le cœur, car il est vrai en elle ce que dit saint Paul: Ce qui est charnel (c'est-à-dire en apparence) est le premier. Il faut espérer que le spirituel et le sincère viendront après.

L'on ne nous a encore rien dit sur le sujet de vos nièces; nous n'avons garde de lâcher le pied, ayant sujet de croire que J.-C. nous les a données, et que c'est une espèce de démon qui les veut ôter. Nannette est bonne enfant, un peu grondeuse; la petite est encore folichon.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, et à ma sœur Angélique [1]. J'embrasse ma sœur Charlotte [2] avec la permission de notre Mère [3].

[1] Sœur Angélique de Saint-Jean.
[2] Sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire.
[3] La mère Angélique.

CLXXXVI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet des lettres de la mère Angélique à la reine de Pologne. — Elle lui témoigne son désir de la retirer des peines où elle est, et lui parle de plusieurs religieuses.

(1er *août* 1653.)

Madame d'Aumont vous mande l'arrivée de notre mère [1] en bonne santé, Dieu merci, et le succès de la visite de madame l'abbesse de Jouarre : elle a pris médecine aujourd'hui et écrit en Pologne ; ce sont bien des affaires tout à la fois, et dont il n'y a qu'elle qui soit capable. Il ne nous est point échappé de lettres à la reine [2] pendant que notre mère étoit à Port-Royal ; je crains que nous ne puissions faire notre coup si aisément à présent, parce qu'elle écrit tard. Il y a plusieurs surveillantes établies pour cela.

Pour ce qui est de vous, ma très-chère sœur, je ne saurois vous tant plaindre que vous vous plaignez, parce que je ne m'aperçois pas de cette horrible disproportion dont vous parlez, au moins n'est-elle pas si grande que celle d'un berger à un roi, et si elle a si bien réussi parce que Dieu le vouloit ainsi, vous n'êtes pas moins assurée que Dieu veut que vous soyez en la place où l'on vous a mise. C'est pourquoi vous devez espérer que tout ira bien, au moins à l'avantage de votre âme, et je ne doute point que ce ne soit aussi avec bénédiction pour les autres. Ce qui me fait pitié de vous, ce sont les peines que vous avez eues et celles que vous avez encore, dont la plus grande c'est de ne les pouvoir dire. Je ne puis croire que vous manquiez de cette liberté avec M. Singlin ; vous seriez la première de celles qui le connoissent qui n'auriez pas eu confiance de lui tout dire. Je le supplierai de vous presser là-dessus, et de vous tirer tout ce que vous avez dans l'âme. Je voudrois pouvoir voler dans votre cellule pour me prévaloir de mon ancien privilége d'avoir entrée dans votre cœur ; je ne puis comprendre pour quelle raison vous avez fait ce choix, mais il

[1] La mère Angélique, qui revint à Paris le jeudi 31 juillet 1653.

[2] Les religieuses en prenaient copie à l'insu de la mère Angélique, qui ne s'en aperçut que l'année suivante. Voyez ce qu'elle en écrit à M. Fleury le 3 juin et le 24 juillet 1654. *Lettres*, t. II, p. 504 et 516.

vaut mieux que je le possède sans mérite, afin que j'en use avec plus d'humilité. Je vous donne ma parole, ma chère sœur, autant que j'en puis avoir, que je ferai le voyage d'un plein cœur, et que je vous y considérerai encore plus que le désir que j'ai d'une retraite dont j'ai un extrême besoin. Je n'appréhende là-dedans que de déplaire à notre mère ; mais elle a une soumission si parfaite, à M. Singlin qui sera l'auteur de ce voyage, qu'elle est capable non-seulement de l'y faire rendre, mais aussi de lui ôter la peine qu'elle en pourroit avoir, croyant que je lui suis nécessaire, ce que je suis assurée qu'elle n'éprouvera pas, pourvu que les personnes qui la pourront soulager se portent bien.

Nous vous envoyons ma sœur Élisabeth de Sainte-Anne [1], qui est une des meilleures filles de notre noviciat. Je lui ai dit que notre mère la vouloit envoyer ; elle m'a répondu : Tout ce qui lui plaira, sans faire le moindre semblant d'être surprise. Elle est de celles qui sont selon le cœur de M. Singlin. Notre mère la destine à la sacristie. Je pense que ma sœur Philberte [2] n'a guère perdu de son humeur molle et flatteuse, et qu'elle sera aussi peu intelligente dans l'esprit de la maison que dans la lecture. Il se faut résoudre qu'il passera toujours quelque fille foible parmi les autres, pourvu que le fond soit à Dieu, comme je crois que celle-ci y est. Pour ma sœur N., je me veux du mal de n'avoir pas assez de bonne volonté ; j'étois de même pour ma sœur N. quand elle entra au noviciat, je n'ai pas laissé de lui faire le mieux que j'ai pu, et je l'aime bien à présent nonobstant ses froideurs, parce qu'on entrevoit quelque chose de fort bon, et puis il y a grande innocence. Je veux aussi aimer celle-ci pour l'amour de vous, croyant que c'est Dieu qui vous a donné ce que vous avez pour elle.

Je salue très-humblement ma sœur Angélique [3] ; j'ai pitié de son angoisse et de la vôtre, et de celle de toute la maison ; cela

[1] Sœur Élisabeth de Sainte-Anne Boulard, née à Orléans, baptisée le 11 avril 1628, novice le 29 septembre 1651, avait fait profession le 29 décembre 1652. (Les nouvelles professes demeuraient quelque temps encore dans les exercices du noviciat.) Elle est morte le 20 avril 1706, âgée de 79 ans, et a été la dernière abbesse de Port-Royal-des-Champs.

[2] Sœur Philberte de Sainte-Madeleine Morelle.

[3] Sœur Angélique de Saint-Jean.

fait tous les biens du monde à l'âme quand on le prend comme il faut, puisqu'on sait par la foi les promesses de Dieu, qu'en même temps que notre mère sort, Dieu entre pour remplir le vide qu'elle fait. L'on nous confirme tous les jours que la reine viendra dimanche; ce sera vraiment la Susception de la Croix; celle dont nous faisons l'office peut sanctifier celle-là, et en elle et en nous, encore qu'il y ait plus à craindre qu'à espérer ce bon effet.

CLXXXVII.—A Mademoiselle Perdreau, à Amboise.

Elle lui conseille de ne se point inquiéter, et de se disposer à rentrer à Port-Royal avec plus d'assurance. Elle lui donne avis au sujet de ses fautes, et de la sainte communion.

(*Commencement d'août* 1653.)

Ma très-chère sœur, je vous conseille de ne vous mettre en aucune peine de la bulle[1], non plus que nous qui n'en sommes point du tout inquiétées; nous condamnons ce qu'elle condamne, sans savoir ce que c'est; mais c'est assez de savoir que c'est le pape qui l'a envoyée, et qu'en qualité de filles de l'Église, nous sommes obligées de révérer tous les décrets du Saint-Siége[2]. Dieu a voulu que vous ayez rencontré cette petite persécution pour vous faire encore plus désirer de rentrer au port, où l'on est exempt de ces orages, car nous sommes dans la même tranquillité où vous nous avez laissées. J'espère que tout cela servira à vous faire rentrer d'une manière toute différente de la première, où vous avez paru comme empruntée, au lieu que vous serez libre et assurée comme une fille de la maison. Si ce n'est que Dieu ne vous veuille pas si tôt délivrer de votre timidité, pour vous faire souffrir cette peine. Il suffit que dans le fond du cœur vous

[1] La bulle du pape Innocent X, du mois de mai 1653, contre les cinq fameuses propositions attribuées à Jansénius.

[2] Ce passage est une preuve entre mille de la docilité des religieuses de Port-Royal. Lorsque dans la suite on voulut les obliger à signer que les cinq propositions étaient dans l'*Augustinus*, ce qu'on a appelé la question de fait, elles s'y refusèrent par un effet de la délicatesse de leur conscience, qui ne leur permettait pas, dans l'ignorance où elles étaient, de jurer sur l'Évangile que ces propositions étaient dans un livre latin qu'elles n'avaient jamais lu.

soyez affectionnée au lieu où Dieu vous appelle, et aux personnes auxquelles il vous a unie; et c'est de quoi je ne doute point par les témoignages que vous nous en rendez, et je les lis dans votre disposition encore plus que dans votre lettre. Ne doutez point, ma chère sœur, que Dieu ne vous considère comme si vous étiez effectivement dans les observances de la religion, puisque vous y avez le cœur. C'est ce qui vous doit faire avoir moins de scrupule des fautes que vous faites par dissipation, et non par attache ni au lieu, ni aux affaires dont vous vous occupez. Je ne vous conseille pas de vous priver de la sainte communion pour des choses semblables; au moins ne devez-vous pas être plus de huit jours sans le faire. Pourvu qu'une âme soit dans la santé, le pain du ciel et des anges est toute sa force. C'est cette manducation sainte qui rappellera votre âme au dedans d'elle-même, et la défendra des distractions et des égaremens où l'on se laisse aller insensiblement dans le commerce du monde.

Notre mère est ici depuis jeudi [1]; elle vous salue et vous mande d'avoir bon courage et de ne vous étonner de rien. Nos sœurs du noviciat vous embrassent, et vous convient de revenir bientôt. Je crois que vous trouverez deux postulantes novices, mais je vous les laisse à deviner sans vous les nommer, sinon que si vous eussiez été ici vous auriez été la troisième. Mais préparez-vous à n'être plus effrayée ni interdite, afin que vous soyez des premières novices après celles-là. Assurez-vous, ma chère sœur, que je suis à vous de tout mon cœur.

Sœur Agnès, R. ind.

CLXXXVIII.—A Madame d'Aumont (à Port-Royal-des-Champs).

Au sujet d'un pèlerinage que cette dame avait entrepris.

(9 *août* 1653.)

Ma très-chère sœur, J'apprends que vous êtes arrivée fort tard et fort lasse, et vous n'êtes qu'au commencement des fatigues de votre voyage. S'il n'avait été entrepris que pour la

[1] La mère Angélique. Elle retourna à Port-Royal-des-Champs le 24 novembre suivant.

fin que vous voulez qu'on croie, j'y aurois regret, n'étant pas assez fervente pour consentir que vous fissiez un pèlerinage avec tant de peine. Mais Dieu, qui sait pourquoi vous allez, vous tiendra compte de tout ce qu'il vous en coûtera de travail, et vous dira (par quelque grâce nouvelle) : J'étois prisonnier, et vous êtes venue à moi. Puissiez-vous revenir, ma très-chère sœur, avec la même santé que vous nous avez quittée, et avec la satisfaction d'avoir obtenu ce que vous désiriez il y a longtemps. C'est en ces sortes de faveurs de Dieu que consiste le centuple qu'il a promis à ceux qui le suivent. Je crois que vous pourrez dire à peu près dans vos allées et vos venues, par un tel temps, les paroles qu'on attribue à saint Laurent : « Mon âme adhère à vous, Seigneur, parce que ma « chair est quasi brûlée pour l'amour de vous. » Ce sera autant de rabattu pour le purgatoire, comme dit ma sœur Marie de Saint-Ignace [1]. Je vous supplie très-humblement de rendre mes devoirs à saint Laurent, sous la protection duquel nous avons été près de vingt ans, afin qu'il m'obtienne la grâce que vous me trouviez meilleure que vous ne m'avez laissée. Faites-lui, s'il vous plaît, mes excuses d'avoir pris, dès le matin, un bouillon tel que vous savez, que j'avoue qui étoit tel que mérite la maladie de mon âme, que Dieu veut guérir par de tels remèdes, parce que de plus doux ne suffisent pas. Je fais mon possible pour rendre mon visage serein et pour oindre ma tête d'huile de joie lorsque je jeûne de la sorte. Et, en effet, il y a de quoi se réjouir de n'avoir point à combattre la vaine gloire dans une sorte de vie aussi pénitente qu'est la mienne. Je m'en vais faire mon troisième repas, qui sera achevé avant qu'il soit l'heure de commencer le premier.

Adieu, ma très-chère sœur; nous vous oublierons moins devant lui que si vous étiez présente, parce que c'est le seul devoir qui nous reste, et que nous ne voulons pas tomber dans cette punition qui seroit trop juste : *Adhereat lingua mea faucibus meis, si non meminero tui.*

Notre mère [1] vous salue très-humblement, et tout le quartier qui vit sous l'ombre de vos ailes.

[1] Sœur Pougin, converse.
[2] La mère Angélique.

CLXXXIX.—A Madame d'Aumont.

Sur divers sujets.

(11 *août* 1653.)

Ma très-chère sœur, Vous êtes riche et nous pauvres, car vous avez entendu un beau sermon[1], et nous rien que la légende, qui ne dit pas trop bien ce qu'elle veut dire. J'ai eu recours aux miettes que vous m'envoyâtes il y a deux ans, dont j'ai nourri mon âme ; c'étoit de la victoire des passions qui nous doit tenir lieu de martyre. J'espère que vous nous garderez une petite retenue de celui-ci, qui nous suffira si nous sommes spirituelles, comme une goutte d'eau désaltère un oiseau, et il en faut un seau aux animaux de la terre.

Je viens de rencontrer une image du mystère d'aujourd'hui[2], je me suis souvenue que vous vouliez de l'écriture au dos, c'est pourquoi je n'ai osé vous l'envoyer toute nue. Il y a deux objets bien différens : le premier, d'une douceur, d'une bonté et d'une patience infinie, et l'autre, d'une rage et d'une cruauté épouvantable. C'est le portrait de tous les pécheurs quand ils agissent selon leurs passions enragées. Que cela est horrible, que la furie de nos mauvais désirs ont formé une couronne d'épines à Jésus-Christ, au lieu qu'une volonté flexible et soumise à la sienne et un cœur humble guérit ses plaies. Demandez-lui pardon pour moi, ma très-chère sœur, et je le ferai pour vous, de ce que nous sommes coupables de ce qu'il souffre.

Je me porte bien, Dieu merci. Je me suis réjouie à mon réveil d'avoir à vous mander que j'avois dormi huit heures de suite. Vous trouverez notre noviciat augmenté d'une personne et diminué d'une autre. Ma sœur de Buzenval[3] y entra hier, et mademoiselle Bertrand en sort aujourd'hui ; elle reviendra

1 Le jour de saint Laurent, 10 août.

2 11 août, fête de la Susception de la sainte Couronne d'épines de Notre-Seigneur.

3 La sœur Madeleine de Sainte-Agathe Choart de Buzenval. Elle prit l'habit de novice l'année suivante, le 6 août 1654, et fit profession le 22 août 1655. Elle est morte le 24 avril 1692.

ce carême à ce qu'elle dit, quand elle aura mis ordre à des affaires nécessaires qu'elle a à son pays; je crois que la plus importante c'est de compter si elle a assez d'argent pour bâtir la tour de l'Évangile.

Notre mère[1] vous salue très-humblement, elle se porte bien, Dieu merci. Tous les trois états de votre chambre vous saluent très-respectueusement. La petite[2] qui représente la vie des justes qui ne pèchent point; la vie contemplative signifiée par ma sœur Hélène[3]; et la vie active dont ma sœur Eulalie[4] s'acquitte fort dignement. Tout se porte bien. J'ai peur que cette pluie ait réveillé votre fluxion; je voudrois bien que ce ne fût ni les dents, ni le dos, car ce sont des maux presque insupportables.

Il me resteroit à vous dire que je suis toute à vous, ma très-chère sœur, mais seroit-il possible que vous en doutassiez? J'espère que vous ne le ferez jamais, et qu'il sera toujours vrai de plus en plus.

CXC.—A Madame d'Aumont (à Port-Royal-des-Champs).

Au sujet de l'appréhension où l'on était de la petite-vérole.

Mardi, Sainte-Claire (12 *août* 1653).

Ma très-chère sœur, M. Singlin mande à notre mère[5] que vous êtes assurée dans l'appréhension où l'on est de la petite-vérole. Je vous assure que j'en suis bien en peine, et que je n'aurai guère de repos jusqu'à ce que nous ayons des nouvelles. Je crains plus à cause que c'est la petite Guillard[6],

[1] La mère Angélique.

[2] Mlle de Monglat.

[3] Sœur Hélène de Sainte-Agnès de Savenières, associée à Port-Royal; elle signa le Formulaire, et fut renvoyée, après sa signature, dans sa maison, l'abbaye de l'Eau, où elle mourut le 27 décembre 1681.

[4] Apparemment la sœur Madeleine de Sainte-Eulalie, de Limoges, converse, qu'on trouve nommée parmi les sœurs de Port-Royal-des-Champs, à l'époque de la persécution, en 1664. Elle prit l'habit le 30 mai 1651, et fit profession le 21 mars 1653. Elle est morte le 22 mars 1690, âgée de 66 ans et demi.

[5] La mère Angélique, qui était alors à Port-Royal de Paris.

[6] Mlle Marie Guillard; elle mourut à Port-Royal-des-Champs le 28 août 1653, à l'âge de douze ans. (Voyez *Nécrologe de Port-Royal*, page 350.)

qui est jolie; car cette malicieuse maladie s'attaque plutôt à celles-là pour leur imprimer sa défiguration.

Pour ce qui est de mademoiselle de Bonœil, vous savez pourquoi on ne l'aime pas ici ; néanmoins notre mère remet tout à M. Singlin. Il n'y auroit point de cellule à lui donner, sinon que la mère Françoise part demain. La cellule qu'elle quitte est en haut, et par conséquent fort basse; c'est tout ce que nous avons.

Je voudrois bien qu'il vînt quelqu'un aujourd'hui pour nous ôter de peine. Je pense et repense où l'on a pu mettre cette petite et je ne trouve rien qui soit fort éloigné. J'ai eu autrefois ce mal à la cellule de Sainte-Thérèse, au-dessus de Saint-Bernard, et notre mère, qui ne l'avoit point encore eu et qui le craignoit extrêmement, me venoit voir par la fenêtre du grenier ; c'étoit justement au commencement de ce mois en 1614.

Dieu vous ramène en santé, ma très-chère sœur, et nous fasse la grâce de vous recevoir comme il le veut, avec un cœur pur et une bonne conscience.

La mère ne songeoit pas au petit Palu.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CXCI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet d'une postulante qu'elle lui envoyait, à Port-Royal-des-Champs.

16 *août* (1653).

Ma très-chère sœur, Nous avons trouvé le petit livre des *Considérations de saint Bernard,* que vous avez écrit de votre propre main ; on le corrige sur l'original que vous avez envoyé, et j'espère qu'il sera fait avant que l'on parte. Nous aurons assez de temps et vous aussi pour le mettre au net, je n'entends pas vous-même, mais quelque autre; encore ne sais-je si vous avez quelqu'un, puisque ma sœur Marie-Charlotte [1] est malade : quand vous n'aurez personne, mandez-le, nous ferons effort pour vous accommoder.

[1] La sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly.

Nous vous envoyons du secours, savoir : ma sœur Marie-Geneviève que vous connoissez, et une postulante[1] que vous ne connoissez point. Elle a été proposée au chapitre pour lui donner l'habit avec ma sœur Philberte le jour de saint Augustin; mais votre besoin a fait changer d'avis, et la réflexion que nous avons faite sur l'étonnement de ma sœur Élisabeth de Sainte-Anne ; ce qui a fait résoudre d'envoyer toutes les postulantes à Port-Royal comme à une épreuve nécessaire. Celle-ci n'est pas de belle apparence, mais elle est bonne fille. Elle a achevé aujourd'hui un renouvellement à M. Singlin, par un bon mouvement qu'elle en a eu, n'étant point nécessaire qu'elle en fît, parce qu'elle sortoit des mains de M. Kuélis. Elle est un peu scrupuleuse, au moins elle a quelquefois des pointilles dans l'esprit qui lui font de la peine. Je lui ai dit de vous être fort sincère. Ne lui pardonnez rien, car elle le désire ; elle en a besoin, étant d'un naturel orgueilleux. Elle ne sait point qu'on lui vouloit donner l'habit. Je ne suis pas marrie que ma sœur Philberte soit seule, parce qu'on ne s'avisera peut-être pas de dire qu'elle est belle, et celle-ci lui eût donné lustre. Elles seront bien ensemble votre fille et elle. Celle-ci s'acquitte fort bien des obéissances où on la met. Ma sœur Gertrude l'a eue qui s'en contentoit fort.

Ma sœur Charlotte m'a écrit une lettre qui ne me plaît point trop ; elle paroît l'esprit embarrassé, et je crains qu'elle n'aime pas tant sa cellule qu'il seroit à désirer. Je vous supplie de nous mander un mot de ce que vous pensez d'elle avant que je lui fasse réponse.

Je suis toute à vous, ma chère sœur. Je dis le même à ma sœur Angélique[2]. Je salue ma sœur Marie-Charlotte avec votre permission.

CXCII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur divers sujets.

22 *août* 1653.

Ma très-chère sœur, En vous envoyant la suite de *saint*

[1] La sœur Marie de Sainte-Luce.
[2] Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Bernard je vous dirai que ma sœur Marie Thérèse[1] est reçue, Notre mère avoit proposé ma sœur Antoinette Valère avec les deux autres ; mais dans l'entre-temps plusieurs sœurs lui ont parlé en se plaignant de sa hardiesse et autres façons de faire, de sorte que notre mère a dit qu'on ne tireroit pas les voix pour elle ; et sa pensée est de l'exclure tout à fait, et de l'envoyer à Poitiers en lui procurant une dot. C'est un sujet pour n'avoir pas pitié d'elle, puisqu'elle sera là plus sortablement. Je vous supplie de dire cela à M. de La Place [2] quand vous le verrez, afin qu'il ne soit pas surpris d'apprendre un effet tout différent de ce qu'on espéroit quand il partit. Je vous assure qu'il fait bon entendre tout le monde, et que les sœurs qui savent quelque chose des filles ont grand tort de ne le pas dire, parce qu'on s'arrête à leurs dispositions intérieures, qui sont pour l'ordinaire assez bonnes, et nous sommes celles qui voient le moins leurs actions. Prenez bien garde, s'il vous plaît, à ma sœur Marie-Luce, car il n'y a point de temps à perdre.

Je suis toute à vous, ma très-chère.

CXCIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur la confiance et la soumission avec lesquelles elle devait représenter à la mère Angélique ce qu'elle croyait être utile ou nuisible.

23 *août* (1653).

Ma très-chère sœur, Je suis touchée de la peine que vous avez eue de ce qui s'est passé touchant l'équivoque de ma sœur Anne de Saint-Augustin [3]. Je comprends bien que cela vient de ce que vous voulez vous rendre à tout, et ne point contrarier du tout; et quand il arrive qu'il y a lieu de vous en soupçonner, cela vous trouble, croyant donner de la peine ou de la contrainte à notre mère [4]. C'est l'effet d'un esprit docile et honnête, comme dit la règle, mais il y a de l'excès en cela;

[1] Marie de Sainte-Thérèse Collard.
[2] Le docteur Antoine Arnauld.
[3] Sœur Anne-Gertrude de Saint-Augustin Garnier.
[4] La mère Angélique, alors abbesse de Port-Royal.

car quel malheur est-ce que notre mère reçoive cela avec humilité? nous nous en devons édifier et en profiter, et non pas nous en fâcher. Et si c'étoit une autre qui eût fait la même chose, vous n'en seriez point inquiétée; ce qui montre que l'amour-propre y a grande part. Il me semble que l'obéissance d'une personne qu'on emploie à servir la communauté, au regard de la discipline de la maison, n'est pas comme celle d'une autre qui est particulière. On peut discerner les choses, et représenter ce qu'on croit être nuisible ou utile, et prendre pour cela les meilleures voies, ou en le disant soi-même, ou en le faisant dire par d'autres. Et si la chose eût été comme vous l'avez crue, vous eussiez dû faire ce que vous n'avez pas fait, ou d'écrire vous-même, ou de faire dire par M. de la Place que cette sœur étoit pénible aux autres étant là, ce qui n'est pas ici [1]; car si cela étoit égal, il y auroit moins de sujet de s'en vouloir exempter, mais vous jugez fort bien qu'elle est mieux ici pour elle-même étant plus assujettie. Quand il fut question de délibérer sur son retour, je m'y opposai de tout mon pouvoir, croyant qu'elle s'en prévaudroit fort, et se croiroit nécessaire. Je voyois bien que cela donnoit peine à notre mère, ce qui m'en faisoit aussi; mais la connoissance que j'ai de sa soumission à M. Singlin qui étoit de mon côté, me le fit entreprendre; et elle s'y rendit avec une douceur merveilleuse, dont elle ne nous donneroit pas l'exemple, si on n'osoit jamais rien dire contre ses sentimens : et cela ne s'appelle pas contrariété, mais plutôt liberté et confiance de représenter à une supérieure ce que l'on croit être le meilleur, avec intention de se soumettre à ce qu'elle voudra en ordonner. Ce que vous dites que vous ne vous regardez pas comme permanente dans la charge, ne me plaît pas non plus, parce que cela signifie quelque chose qui n'est pas bon. Quand vous n'auriez à y être qu'un mois, vous devriez agir comme si ce devoit être pour toute votre vie. C'est votre fâcherie qui vous a fait dire cela, parce que vous ne voulez point vous brouiller. Il faut le vouloir bien quand cela se rencontre. Ces sortes de brouilleries qui ne viennent point d'opposition aux sentimens, mais seulement

[1] A Paris.

de différences d'opinions, réussissent à une plus grande union, parce que le cœur est meilleur lorsqu'il est dilaté, ce qui fait agir sans tant de réserves que quand il est resserré, n'osant ni faire ni dire ce qu'on croit qu'on n'approuvera pas.

Il me semble que je n'ai pas encore tout dit sur ce sujet, mais la messe sonne. Je vous répondrai une autre fois sur les autres points de votre lettre, et à ma sœur Charlotte ; faites-lui mes excuses en attendant.

Adieu, ma très-chère.

CXCIV.—A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire Arnauld d'Andilly, à Port-Royal-des-Champs.

Sur les privations que la maladie lui avait occasionnées, et sur la parabole de l'Enfant prodigue.

Gloire à Jésus au Saint-Sacrement!

Ce jour saint Barthélemi (24 *août* 1653).

Ma très-chère sœur, J'avois intention de répondre à votre lettre incontinent après l'avoir reçue, mais il est arrivé que je n'ai eu aucun loisir de le faire, quoique votre maladie m'en donnât un nouveau sujet. Je crois que vous aurez été bien mortifiée d'être privée du chœur à nos deux grandes fêtes [1], et j'espère que cela même aura été cause que vous les aurez célébrées avec une dévotion plus pure et plus spirituelle, celle qui frappe les sens étant bien souvent fort imparfaite. C'est ainsi que Dieu étrécit la voie quand il lui plaît, changeant la retraite d'une cellule en celle d'un lit ; et au lieu que dans la première demeure on y pratique la vie des anges, dans la seconde on y exerce celle des bêtes, mais il faut que ce soit de ces animaux dont parle David, qui demeurent dans l'héritage du Seigneur, et même qui sont toujours en sa présence et avec lui ; et pour cela il n'y a qu'à dire à Dieu : *Votre volonté soit faite en la terre comme au ciel*, pour faire que l'infirmerie devienne un ciel, et qu'on y chante les louanges de Dieu avec plus d'harmonie que dans le chœur, parce que l'amour-propre n'y mêle point son désaccord.

[1] L'Assomption de la sainte Vierge et saint Bernard, 15 et 20 août.

Je ne sais pourquoi vous vous servez dans votre lettre des paroles de l'Enfant prodigue, puisque je ne vois point aucune marque de son dérèglement dans ce que vous m'écrivez. Il s'en alla en un pays bien éloigné, et vous ne bougez de votre cellule; il perdit son père de vue, et vous tâchez de l'avoir toujours présent; il demeuroit avec les pourceaux, et vous ne conversez qu'avec nos sœurs, qui sont quasi des anges. Il est vrai qu'il arrive quelquefois qu'en un moment on s'éloigne de Dieu, et qu'on nourrit quelque tentation ou quelque passion qui nous rendroit semblables à ce pauvre enfant égaré; c'est pourquoi il faut dire comme lui : *Je me lèverai et m'en irai à mon Père*; et tout aussitôt représenter sa misère à Dieu, sachant qu'il ne perd point sa qualité de père, quoique nous ne le traitions pas en enfans; et après cela ne penser plus qu'à nous réjouir des faveurs qu'il nous fait, et rentrer de nouveau dans la qualité d'enfant qui ne désire que de plaire à son Père, et non pas de mercenaire qui cherche son intérêt. Souvenez-vous, ma chère sœur, que nous n'avons que trois choses à faire : *prier toujours, nous réjouir toujours, et rendre toujours grâces à Dieu.* Ces trois choses n'en font qu'une, et chacune contient les deux autres. Cet Enfant prodigue commença par la prière, et aussitôt vous voyez le banquet qui fut sans doute suivi d'un grand remercîment. Ainsi ce ne sont pas les péchés, et encore moins les imperfections et les foiblesses qui nous rendent misérables, c'est seulement que nous ne retournons pas à notre Père autant de fois que nous nous détournons de lui. Je le supplie, ma très-chère sœur, de vous faire cette grâce, dont j'ai le même besoin, qui me fait vous demander vos prières pour l'obtenir, et pour être toute à vous autant que je le dois et que je le désire.

DE LA MÈRE MARIE-ANGÉLIQUE ARNAULD.

Je vous dis les mêmes choses de tout mon cœur que vous dit la mère Agnès, n'ayant rien à y ajouter que vous dire : faites cela et vous vivrez. Je suis toute à vous, ma chère sœur. Il est aujourd'hui un jour de bénédiction et de miséricorde pour vous; pour y correspondre vraiment il faut souffrir

qu'on vous écorche; je prie ce grand Apôtre qu'il vous obtienne la grâce de le désirer.

CXCV.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Sur le désir qu'elle avait témoigné que la mère Agnès fît le voyage de Port-Royal-des-Champs. Elle l'engage à procurer à son âme ce qui lui conserve et lui augmente la vie.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Avant septembre* 1653.)

Ma très-chère sœur, J'avois prié au tour que ma sœur Martine portât la lettre de ma sœur Hillerin et qu'elle la donnât en main propre, mais elle s'est contentée de la donner à M. d'Hillerin. Je crois qu'il en aura soin, et qu'elle sera reçue. Je vous remercie d'avoir fait mes excuses; j'ai encore ajouté une douzaine de lignes à votre lettre pour faire ma paix.

Je vous suis bien obligée, ma chère sœur, du désir que vous avez que je fasse le voyage, mais je me trouve humiliée de ce que vous doutez que je m'y porte, car je ne puis attribuer ce défaut d'inclination que j'aurois pour cela qu'à de mauvaises causes, ou parce que je serois attachée au lieu où je suis, ou que je m'y croirois nécessaire, ou que je n'aurois point de sentiment pour les personnes qui ont tant de bonté pour moi que de me désirer avec elles.

Si j'ai tous ces défauts, je les renonce, et je désire d'avoir une préparation de cœur pour recevoir le mouvement qu'on me donnera, que je me promets qui sera celui qu'on vous a promis. Ce que j'en aime le mieux, c'est que M. Singlin a projeté cela de son propre mouvement.

Je voudrois bien savoir si vous l'avez vu en particulier et comme il faut depuis que vous êtes retournée. Je vous supplie, ma chère sœur, n'ayez point de retenue ni de timidité pour vous procurer ce bien et ce secours qui vous est si nécessaire. Il faut avoir pitié de son âme en lui procurant ce qui lui conserve la vie et qui lui augmente, et ne pas écouter son amour propre qui ne veut faire peine à personne, au lieu que c'est humilité de vouloir être redevable. Ce que vous n'obtiendrez pas après l'avoir demandé, le défaut vous en sera utile; mais

en ne demandant pas, vous serez coupable de la privation que vous en souffrirez. Je dis cela en l'air, craignant que vous ne soyez encore dans la foiblesse où je vous ai vue pour cela et pour la prière, sans laquelle nous ne respirons point l'air de la grâce, pour nous préserver de l'air corrompu de notre propre esprit, qui entre en la place de l'Esprit de Dieu qu'on attire par l'oraison. Nous sommes la maison de Dieu, et cette maison doit être une maison d'oraison, et d'une oraison actuelle en certaines heures, et d'une oraison habituelle qui soit continuelle; et au lieu de cela je puis dire de moi-même que je suis souvent dans la distraction actuelle et toujours dans l'habituelle. Priez Dieu qu'il m'en délivre, ma chère sœur, et je lui demanderai la même grâce pour vous, quoique vous n'en ayez pas tant de besoin que moi.

Ma sœur M. Ang. de Sainte-Anne fait un peu mieux que de coutume pour ce qui la concerne, car pour le reste il n'y a point sujet de s'en plaindre : elle vous prie de prier Dieu qu'il lui fasse la grâce de réparer le temps perdu de son noviciat. Je n'ai plus de temps que pour vous dire, ma chère sœur, que je suis toute à vous.

CXCVI.—A une religieuse de Port-Royal, après sa profession.

Sur les emplois qui causent de la distraction, et sur la soumission avec laquelle il faut s'en acquitter.

(*Vers le commencement de septembre* 1653.)

Ma très-chère sœur, J'espère que Dieu vous aidera dans les emplois que vous aurez par l'ordre de l'obéissance, et que les distractions que vous y aurez ne seront que dans les sens. Celles-là ne sont pas à craindre, mais bien celles qui procèdent du cœur, lorsqu'on n'est pas assez soumis à l'obéissance, et que la répugnance qu'on y a cause des inquiétudes qui empêchent le recueillement ; au lieu que les distractions passagères, qui naissent des occupations que l'on a, ne peuvent pas empêcher que le fond de l'esprit ne soit attaché à Dieu, en quoi consiste la véritable attention à Dieu. Car comme ce seroit peu de chose d'avoir des pensées de Dieu dans l'esprit,

si d'ailleurs on étoit attaché à soi-même et à sa propre volonté; il n'importe pas aussi de ne rien penser de Dieu, pourvu qu'on s'occupe à bien faire ce qu'il demande de nous. Et quand on fait cela fidèlement, on se fortifie davantage en un demi-quart d'heure qu'on se met devant Dieu, quand on ne peut en avoir davantage, que si on demeuroit longtemps en sa présence avec moins de disposition à sa sainte volonté.

L'on nous a dit qu'on vous avoit mise avec les enfans, et que c'étoit ce que vous appréhendiez le plus. Si l'on regardoit bien Dieu en toutes choses, on ne craindroit non plus les unes que les autres, puisque nous sommes également incapables de les exercer selon Dieu; et lorsqu'il nous y emploie, il ne lui est pas difficile de nous donner ce qu'il faut pour celles qui sont plus importantes que pour les moindres. Tout ce qui en peut arriver, c'est que l'on vous en ôtera si vous n'y faites pas bien, et vous aurez le profit de l'humiliation d'en avoir été jugée incapable. C'est pourquoi on devroit craindre davantage les choses à quoi l'on réussit bien, de peur d'y prendre de la complaisance.

Si vous vous laissez conduire dans tout ce qu'on demandera de vous, il vous en arrivera comme de votre changement de lieu : toutes vos difficultés se termineront dans la paix, et vous trouverez Dieu dans toutes choses. Nous sommes dans l'espérance de vous voir bientôt[1]; ce sera une petite joie que vous n'auriez point eue si vous fussiez demeurée ici. Ainsi Dieu tire de nos peines un sujet de nous consoler et de nous récompenser, et on ne fait jamais rien pour lui qu'il ne récompense au centuple.

Je vous supplie, ma chère sœur, de me continuer la charité que je sais bien que vous me faites de vous souvenir devant Dieu de mes besoins qui sont en grand nombre. Quand vous n'auriez pas le loisir d'y penser, c'est assez que vous en ayez le désir, car Dieu voit non-seulement ce que nous pensons, mais aussi ce que nous voudrions penser.

Vous avez été heureuse de servir cette petite[2] qui est allée à

[1] La mère Agnès devait aller à Port-Royal-des-Champs à la fin de septembre.

[2] Marie Guillard.

Dieu. M. de Saint-Cyran dit que la première chose que les âmes font quand elles sont devant Dieu, c'est de demander des grâces pour les personnes qui les ont assistées. C'en est déjà une de ce que vous êtes si touchée de celle que Dieu lui a faite à sa mort. On ne faisoit pas grand compte d'elle pendant sa vie, et Dieu l'a relevée en sa fin en lui donnant des dispositions extraordinaires.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, et votre très-humble servante.

CXCVII.—A Mademoiselle Perdreau.

Elle lui donne quelques avis, et des nouvelles de Port-Royal.

(*Vers le* 10 *ou* 15 *septembre* 1653.)

Ma très-chère sœur, J'ai pitié de vous voir dans la langueur, pour le désir que vous avez de revenir avec nous; et je m'en réjouis d'ailleurs pour l'assurance que nous en prenons que votre cœur est attaché à la vocation que Dieu vous a donnée, puisque vous êtes hors de là en un état violent. Que si votre timidité vous rend encore interdite à votre retour, nous y aurons moins d'égard, puisque ce ne sera rien qu'un contrepoids à votre zèle, et comme de la cendre sur le feu pour vous tenir dans l'humilité. Vous ne devez pas vous retirer de la communion tant que vous faites, principalement étant retirée comme vous êtes; vous la devez faire les dimanches et les fêtes, et le jeudi quand il n'y a point de fête dans la semaine. Tous vos exercices vont fort bien; ne vous y attachez pas trop néanmoins pour les faire aux mêmes heures quand il vous arrivera quelque engagement à autre chose.

Vous avez fort bien deviné que ma sœur Marie-Luce étoit une des novices; elle ne l'a pas été néanmoins, parce qu'en même temps il fut nécessaire d'envoyer des sœurs à Port-Royal-des-Champs, où il y avoit quantité de malades, et on l'a choisie pour cela parce qu'elle est de bon service, et on a cru que ce retardement pour un tel sujet la disposeroit encore mieux. Il n'y a eu que ma sœur Philberte qui a pris l'habit;

vous avez oublié celle-là, mais vous avez bien jugé de ma sœur Valentine : elle sortit le 2 de juillet. Ma sœur Justine est aussi à Port-Royal-des-Champs, qui pourra joindre ma sœur Marie de Sainte-Luce. Ma sœur Elisabeth de Sainte-Agnès et ma sœur Marie-Thérèse sont reçues pour la profession; l'on espère qu'elles la pourront faire le jour de saint Matthieu.

Il est mort à Port-Royal-des-Champs une des petites sœurs, c'est la petite Guillard; elle a fait sa première communion en viatique, et douze jours après elle demanda à communier une seconde fois, ce qu'elle fit la nuit dont elle mourut le lendemain. On lui demanda ce qu'elle vouloit qu'on dît de sa part à son papa et à sa maman; elle répondit qu'elle mourroit bien contente, et qu'elle prieroit bien Dieu pour eux. Elle a dit d'autres choses semblables, qui ont bien donné de la consolation et de l'édification. Ses petites sœurs d'ici[1] ont chanté un service pour elle, toutes seules. Elle avoit prié les petites de Port-Royal de bien prier Dieu pour elle, parce qu'elle l'avoit beaucoup offensé; et c'étoit néanmoins une enfant fort innocente et fort docile; elle avoit onze ou douze ans. Ma sœur Marguerite Gertrude[2], leur maîtresse, est fort malade. Nous avons aussi M. d'Alençon[3], notre confesseur, qui a été à l'extrémité, il commence un peu à revenir. Je vous supplie de prier Dieu qu'il nous conserve ces deux personnes.

Notre mère se porte assez bien; elle vous salue et vous assure qu'elle vous tient au nombre de ses filles. Vous ne doutez point, ma très-chère sœur, de ce que je vous suis, qui n'est point capable de changement, sinon en mieux, puisque les œuvres de Dieu doivent être parfaites, et je mets de ce nombre la liaison qu'il m'a donnée avec vous, qui suis, votre très-humble et affectionnée servante,

Sœur Agnès, R^se^ indigne.

[1] Les pensionnaires de Port-Royal de Paris.

[2] La sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré.

[3] Toussaint d'Alençon, prêtre du diocèse de Lisieux, pendant 40 ans habitué de la paroisse Saint-Médard, et depuis 1636 confesseur de Port-Royal. Il est mort en 1666, âgé de 70 ans.

CXCVIII.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Au sujet de son voyage à Port-Royal-des-Champs.—Les sœurs Marie de Sainte-Thérèse Collard et Élisabeth de Sainte-Agnès Le Féron font profession le 21 septembre.

23 *septembre* (1653).

Ma très-chère sœur, Je ne sais point encore le jour que nous partirons, et je ne le demande point, afin de pouvoir dire que je n'en sais rien[1]; c'est pourquoi vous ferez s'il vous plaît votre chapitre, et moi les miens du noviciat. Il y a quatre jours que les livres sont empaquetés et portés au tour pour vous les envoyer; je crois que vous les aurez reçus maintenant. Pour les originaux volants, je vous les reporterai dans notre cassette. Je suis bien fâchée de ma sœur Gertrude. Nous avons eu une courte joie aussi bien que de M. d'Alençon, qui est bien plus mal qu'il n'étoit il y a dix jours.

Il est certain qu'il faudroit dire matines plus bas et plus légèrement quand on est si peu. Je pense que ma sœur Geneviève excéderoit à prendre l'un sur l'autre si on la laissoit faire; car c'est ainsi qu'on dit dans leurs maisons. L'on sortit céans samedi[2] à quatre heures, mais il y eut de la précipitation tant à prendre les versets trop vite, qu'à sonner les deux coups l'un sur l'autre. Or, ce jour-là, la férie du samedi en carême, qui est la même chose, a accoutumé de durer jusqu'au quart. Je crois que votre espace est plus long que le nôtre.

Ma sœur Marie de Saint-Laurent est fort mal d'une fièvre continue avec vomissement, et un commencement de dyssenterie. Il ne le faut pas encore dire à mademoiselle de Sainte-Maure jusqu'à ce que la maladie soit formée, car ce n'est que de samedi au soir.

Les professions se sont faites le mieux du monde, quoique les deux filles fussent si mal qu'il y avoit à douter qu'elles en pussent sortir. On croyoit que le moins qu'on les pourroit ménager, étoit de les faire communier à la première messe, et

[1] La mère Agnès, qui écrivait ceci le matin, ne fut avertie qu'après le dîner qu'elle partait à Port-Royal-des-Champs.
[2] Samedi des Quatre-Temps.

de ne se point mettre à genoux à l'*Ora pro me*; mais elles n'ont fait ni l'un ni l'autre et n'ont été dispensées de rien, la ferveur de ma sœur Thérèse l'a fortifiée, et celle de notre mère a soutenu ma sœur Elisabeth. M. Singlin a fait un sermon superlatif, et le plus fort qu'il ait jamais fait, au dire de M. de Sainte-Beuve, en une semblable occasion, quoiqu'il fût fait en faveur de la plus foible qu'on estimoit être ma sœur Elisabeth; mais je crois qu'elle l'emportera à l'avenir pardessus l'autre, au moins selon le corps, car elle est levée dès cinq heures drue comme une mouche, et l'autre est toute plate dans son lit.

Je vous donne le bon jour, ma très-chère sœur. Je suis toute à vous et à ma sœur Angélique et à la malade, sans oublier ma sœur Marie-Charlotte.

CXCIX.—A la mère Marie-Angélique Arnauld.

Elle lui donne des nouvelles de son voyage à Port-Royal-des-Champs, et lui parle de l'église qui avait été rehaussée.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(24 *septembre* 1653 [1].)

Ma très-chère mère, Nous avons fait le plus heureux voyage qu'il est possible. Je n'ai eu ni froid, ni chaud, ni faim, ni soif; je ne laissai pas de manger un biscuit en catimini. Ma sœur Euphrosine m'offrit à boire plusieurs fois tout haut, dont j'étois bien honteuse; et comme elle vit que je n'en voulois point, elle me montroit souvent la bouteille, mais je n'en eus aucun besoin, le godet que j'avois bu au parloir m'avoit suffi. Nous eûmes des heures de silence, et par intervalle M. Duchesne parloit à Mgr. le duc [2], et je parlois aussi, mais sobrement, de peur de le faire impertinemment. Il fallut descendre au-dessus de Châtillon, parce que les pluies ont rompu le chemin ordinaire et éboulé des terres, de quoi des blatiers

[1] La mère Agnès vint à Port-Royal-des-Champs le 23 septembre 1653, et y demeura environ six semaines.
[2] Le duc de Luynes.

nous avertirent : je crois que ce furent nos bons anges qui les inspirèrent, car sans cet avis on y alloit tout droit, et il n'eût pas été possible que les chevaux eussent pu tirer le carrosse. On prit un peu plus haut à main gauche, comme ils avoient dit, mais il fallut presque porter le carrosse, et j'eus une grande frayeur pour le cocher et les chevaux; mais cela ne dura que la longueur d'un *Pater*, quoiqu'il y eût bien un quart d'heure de retardement à descendre et à remonter. J'eusse bien voulu aller un peu de temps à pied tant j'étois drue, et le temps étoit si doux et si beau que merveille, quoiqu'il y eût bien du vent depuis, mais je ne laissois pas de demeurer la tête levée et mon voile de même, trouvant que cet éventail me faisoit du bien; et en effet je ne toussai point du tout, sinon deux ou trois fois que je fis seulement un *ou*.

Nous sommes entrées par l'église, qui m'a paru comme la sagesse de Salomon qui surpasse la renommée; et la comparaison est encore au-dessous, puisqu'il y est en elle plus grand que Salomon. En vérité on peut dire de cette église comme du temple, que la gloire du second surpassoit celle du premier; car la première fondation l'avoit rendue moins claire, moins agréable et moins habitable qu'elle n'est à présent, et le chœur tout de même. Je n'eus aucun besoin de me coucher, et je crus que je m'incommoderois de le faire, c'est pourquoi j'attendis mon heure ordinaire; j'ai fort bien dormi jusques à une heure et demie; après quoi j'ai été mes trois heures en veille; je me suis rendormie jusques à cinq heures et demie. Je récompenserai demain qui sera ma bonne nuit. La petite de Lesigne a eu une grande joie de la procession, elle l'a fait durer près de deux heures. Nous dîmes bonsoir aux Messieurs frères et neveux qui descendirent exprès, dont je fus bien fâchée. C'est toutes nos nouvelles. Je prie Dieu que vous vous portiez bien, ma très-chère mère, c'est la seule inquiétude qu'on a ici.

L'on dit hier au tour de chez vous[1] que madame Houelle mandoit à sa fille que sa nièce seroit professe dimanche prochain, et si elle ne lui vouloit rien mander. Je répondis

[1] De Port-Royal de Paris.

(m'étant trouvée au tour) qu'elle écriroit, et je me chargeai de lui dire; mais je ne l'ai point vue depuis. Je vous supplie de lui faire dire.

CC.—A Madame d'Aumont.

Elle lui donne des nouvelles de son arrivée à Port-Royal-des-Champs, et comment elle y fut reçue.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mercredi matin (24 *septembre* 1653).

Ma très-chère sœur, Nous sommes arrivées fort heureusement et sans avoir eu aucune incommodité par le chemin, qui n'a duré que trois heures et demie. Nous sommes descendues devant l'église qui nous a remplies d'admiration de son changement, qui la rend si majestueuse et si dévote que rien plus. Je vous ai trouvée au pied de l'autel, parce que c'est à peu près l'heure que vous avez accoutumé d'y être, n'étant pas encore six heures. J'ai cru, ma très-chère sœur, que vous m'y aurez portée avec vous pour faire une petite offrande à Dieu de mon corps et de mon âme, comme des deux deniers de la veuve de l'Évangile, à qui Notre-Seigneur vous fait ressembler en vous donnant de l'affection pour ces deux petites pièces, où vous regardez l'image de Dieu, et c'est pour cela seul que vous en faites cas et que vous avez donné quelque chose à Dieu en lui offrant notre séparation, quoique pour peu de jours. Je vous remercie très-humblement, ma très-chère sœur, de m'avoir fait servir à un usage si saint; car sans l'honneur que vous me faites de me donner une si grande place dans votre cœur, vous m'auriez laissé venir, comme vous ferez ma sœur Jeanne de Saint-André, quand on l'enverra; et vous auriez été aussi peu émue que ma sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation[1] le fut d'apprendre que nous étions arrivées, car ne pouvant le croire, elle répondit : Oui, la mère Agnès? c'est ma sœur Anne de Saint-Augustin. Mais cette incrédulité lui dura peu, parce que voyant les honneurs qu'on faisoit à ma petitesse, et que l'on me montroit si exactement

[1] Le Conte, qui faisait à Port-Royal-des-Champs la fonction de prieure.

tout ce qui est au dehors, savoir la sacristie, la nouvelle chapelle[1] et le reste, elle commença à croire qu'il étoit vrai que c'étoit mon indigne personne, qu'elle reçut le plus dignement qu'elle put et par-dessus mon mérite et mon grade[2] en me rendant des respects abbatiaux, car elle se mit à genoux pour recevoir la paix, et les autres faisoient de même, quoiqu'à moi n'appartienne pas. Je visitai le chœur et fis la procession à l'entour du chœur, où je vis des créatures qui avoient la tête où je leur avois vu autrefois les pieds, dont je me réjouis, parce que leur abaissement est notre exaltation. L'on nous conduisit ensuite dans Saint-Bernard par une nouvelle galerie, par où l'on voit encore le ciel aussi bien que la terre, sans qu'il soit besoin d'ouvrir les fenêtres, parce qu'il n'y en a point; mais cela ne me fait point de peur, car tous les vents seroient rangés en bataille, je ne les craindrois point avec mon grand voile. Le bruit s'étant répandu que la mère Agnès étoit à Saint-Bernard, ma sœur Marguerite Gertrude[3] se mit à genoux sur son lit pour essayer si elle ne pourroit point venir jusqu'à nous. Je courus à elle, n'étant point du tout lasse. Je la trouvai sans fièvre, que l'accès n'étoit venu ce jour-là, mais mal tout ce qui se peut, le visage bouffi et pâle comme un linge, la voix tremblante quoique son cœur fût fort épanoui.

J'en demeure là, ma très-chère sœur, parce que le pourvoyeur veut partir de bonne heure. Je ne vous dis point ce que je vous suis, vous le viendrez apprendre vous-même s'il vous plaît de le savoir.

CCI.—A Madame d'Aumont.

Elle l'engage à venir à Port-Royal-des-Champs.—Ne pas réussir dans ses désirs, c'est le moyen de faire du progrès dans le chemin de la vertu.

Samedi matin (27 *septembre* 1653).

Ma très-chère sœur, Voyant que vous avez tant de peine à trouver le chemin du désert, je vous envoie un guide pour

[1] De saint Laurent. La consécration de l'autel de saint Laurent se fit par M. l'évêque d'Olonne, le mercredi, 21 août 1658.

[2] La mère Agnès était alors prieure de Port-Royal de Paris.

[3] Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré.

vous y amener en prospérité et en joie. Notre mère[1] nous mande que M. Singlin ne viendra pas avec vous. J'aurois désiré que vous eussiez cet avantage sur nous, de venir en si bonne compagnie; mais comme vous dites, ma très-chère sœur, il est le temps de ne pas réussir dans ses désirs, c'est le moyen de faire progrès dans notre chemin, et de n'avoir point peur d'Hérode comme saint Joseph, qui tourne la tête de peur de l'avoir en queue. J'avois prié M. Singlin de vous demander aussitôt que je serois partie; mais il nous donne l'exemple de ne pas faire ce que nous voulons, étant presque toujours obligé de faire le contraire de ce qu'il a délibéré. Encourageons-nous, ma très-chère sœur, à marcher par ce chemin qui nous mènera tout droit au lieu où nous tendons, et duquel nous nous détournons souvent pour plaire à nous-mêmes, ce qui ne se peut faire sans déplaire à Dieu.

Mais Joseph est bien aise d'avoir la journée entière, encore n'aura-t-il pas tout fait; il restera peu néanmoins, et je crois que vous serez contente de son ouvrage; au moins fait-il du mieux qu'il peut, parce qu'il a grande affection de vous bien servir.

Mademoiselle de Bonœil m'a fait la faveur de me venir voir à notre chambre, et de me promettre qu'elle agréera que je l'aille voir à sa cellule. Elle est assez gaie quand on l'entretient; mais hors cela elle fuit tout le genre humain.

Dieu me fasse la grâce, ma très-chère sœur, de lui bien demander ce qu'il vous veut donner, afin que vous soyez toute à lui, et moi toute à vous !

CCII.—A la mère Marie-Angélique Arnauld.

Elle lui donne un petit abrégé du sermon que M. Singlin avait fait à Port-Royal-des-Champs, le jour de la fête des saints Anges-Gardiens.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

(3 *octobre* 1653.)

Ma très-chère mère, Il nous ennuie bien de ne point savoir de vos nouvelles; nous en attendons par le charretier, mais j'ai peur qu'il ne vienne que ce soir.

[1] La mère Angélique.

M. Singlin fit hier un très-bon sermon où il n'y avoit rien pour les gens du monde. Il dit, sur ce que les anges nous gardent dans nos voies, qu'il falloit être (*Esto firmus in viam Domini*) ferme dans sa voie quand Dieu nous y avoit engagé, encore qu'on y trouvât beaucoup de difficultés : *Expecta Dominum, et custodi viam ejus :* qu'il y en a qui s'y découragent quand ils voient qu'ils ne réussissent pas, ce qui montre qu'ils sont dans leurs propres voies, et qu'ils se cherchent eux-mêmes en croyant chercher Dieu. Que les anges nous préservent, comme le jeune Tobie, d'être dévorés du poisson. (Saint Augustin.) Que ce grand poisson est le monde qui dévore ceux qu'il transforme en lui en leur inspirant ses maximes. Il parla fortement des scandales contre ceux qui se relâchent et qui sont occasion aux autres de s'affoiblir; qu'il vaudroit mieux à celui-là de n'avoir point été né, c'est-à-dire, selon saint Bernard, de n'être point régénéré par le baptême et de n'être point né du Saint-Esprit par un renouvellement de vie, parce que ceux-là seront traités de Dieu avec plus de rigueur que ceux qui sont demeurés dans le monde et dans leurs crimes. Que le scandale n'est pas seulement quand on se malédifie, mais que les plus grands scandales sont quand on ne se scandalise point, et que les défauts des personnes religieuses et les crimes des gens du monde tournent en coutume et qu'on n'en a point d'horreur, et qu'à présent l'Église est toute remplie de scandales dont on ne s'aperçoit presque pas.

Voilà un petit abrégé des trois points qui furent trois grâces que nous recevons des anges, le premier qu'ils nous conduisent en nos voies, le second qu'ils nous préservent d'être dévorés, le troisième qu'ils nous rendent la lumière comme à Tobie; mais il ne dit rien de cette lumière.

Il dit une chose bien pressante, qui est que nous devons être dans la terre ce que nous serons dans le ciel. Or, Jésus-Christ dit que nous serons des anges. Il faut donc être des anges dans l'Église en les imitant, non pas seulement dans la pureté, mais dans l'humilité; et que c'est la seule différence qu'il y a entre les bons et les mauvais anges, que les uns sont humbles et les autres superbes.

Madame d'Aumont se porte mieux, Dieu merci. Elle eut hier

un entretien de deux heures avec M. de Sacy, dont elle est fort satisfaite: il a une grande réputation en ce pays[1].

Madame de Raffetot[2] n'est point du tout si bourrue que le premier jour. Ma sœur Anne Gertrude[3] ne l'aime pas trop; elle ne se gâtera pas avec elle.

J'ai parlé à M. de la Place[4] de notre affaire; il s'est rendu aussitôt, et a trouvé les raisons bonnes.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère. Avec votre permission, je salue toutes nos chères sœurs professes et novices.

CCIII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire[5].

Il est des circonstances où l'on peut conseiller la communion, sans que ce doive être pour cela une règle générale.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

6 *octobre* 1653.

Ma très-chère sœur, Je crois que vous aurez bien su que j'ai été autant surprise de notre voyage[6] comme vous l'avez été. Je savois bien que ce seroit dans la semaine que je partis, mais je ne savois point assurément le jour, qu'après le dîner, dont je partis deux heures après.

Vous aurez pratiqué en cette rencontre, ma chère sœur, la dévotion aux additions, ayant ajouté à notre absence, si elle a été digne de vous toucher, le regret de ne nous avoir point dit adieu. C'est le moyen de profiter des choses qui arrivent contre notre gré, de ne se pas contenter de souffrir le nécessaire, mais d'y ajouter quelque chose par-dessus, pour témoigner à Dieu que notre sacrifice est volontaire.

Je ne sais pourquoi vous me pressez, ma chère sœur, de vous expliquer ce que je vous ai dit au sujet de la commu-

[1] A Port-Royal-des-Champs.
[2] Voyez, sur madame de Raffetot, *Lettres de la mère Angélique*, t. II, p. 63 et 300.
[3] Sœur Anne de Sainte-Gertrude Robert.
[4] Le docteur Antoine Arnauld.
[5] Cette sœur était à Paris.
[6] A Port-Royal-des-Champs.

nion, car ç'a été une parole sans mystère, et dont il ne me souviendroit pas, sinon qu'elle me revient souvent sur d'autres sujets. Je pense que je voulois dire en vous conseillant de communier, qu'étant lors dans une vue particulière de vos manquemens et dans le désir d'en sortir, vous deviez vous approcher de Dieu pendant cette lumière. Car il me semble que les fautes sont grandes quand on ne les connoît pas, et qu'on les veut défendre; et elles deviennent petites et presque nulles quand on les connoît, qu'on les avoue, et qu'on en est fort humilié devant Dieu, ce qui porte à se retirer de la communion; et c'est quelquefois lors qu'il est meilleur de s'en approcher : mais la règle n'en est pas générale; c'est pourquoi cela se dit dans un mouvement présent, qui ne doit point tirer de conséquence pour une autre fois. Vous voyez par mon explication que je ne suis pas si profonde que vous pensez. Mais après vous avoir obéi, je vous dirai que vous êtes trop remarquante, et qu'il faut laisser passer ce qui est passager, ne vous ayant dit cette parole que pour une fois : et c'est ce qui nous fait avoir toujours besoin de conseil, n'étant pas toujours permis de nous résoudre sur ce qui nous a été dit en une occasion particulière.

Je vous désire, ma très-chère sœur, la disposition que la règle nous ordonne, de chercher la paix, et de la poursuivre avec ardeur. On ne s'imagine point que ce soit un devoir d'être dans cet état; au contraire, on croit que c'est une partie de la piété de se troubler des maux de son âme, quoiqu'elle ne puisse guérir que dans le repos, non plus que les malades dans un lit; et qui les voudroit souvent lever et les changer de place, augmenteroit leur mal, n'étant pas capables de ces agitations-là.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCIV.—A la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge.

Sur la reconnaissance envers Dieu et envers les créatures.—Dieu veut être loué et remercié en esprit.— Comment il faut mortifier les mouvements de l'amour-propre, même dans les choses saintes.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mardi 7 octobre 1653.

Ma très-chère sœur, Celle que vous avez pris la peine de nous écrire, nous apprend l'estime que nous devons faire des moindres grâces de Dieu qui surpassent infiniment celles que nous recevons des créatures ; et cependant les unes nous tiennent quelquefois plus au cœur que les plus grandes et les plus précieuses. Je crois, ma chère sœur, que vous n'êtes pas de même, mais plutôt que votre reconnoissance vers les créatures n'est qu'une réfusion de celle que vous avez pour Dieu. Mais il y a cette différence qu'on témoigne aux hommes par des paroles qu'on ressent les faveurs qu'ils nous font ; au lieu que c'est par le silence qu'on remercie Dieu de ses bienfaits, parce que le langage du cœur lui plaît davantage que celui de la langue. L'on avance ces paroles de sentiment au regard des hommes ; et l'on accompagne le silence dont on traite avec Dieu de l'amortissement de ses passions ; je dis de celles-là même qui sont spirituelles et qui excitent des ferveurs dans les sens, parce que Dieu est esprit et il veut être loué et remercié aussi bien qu'adoré par le seul esprit. Et c'est ce qui rend les actions de grâces continuelles, comme saint Paul veut que soient celles des chrétiens, parce qu'elles dépendent d'un principe permanent qui est la foi et la charité répandues dans le cœur par le Saint-Esprit, et non par des lumières passagères et des sentimens excités par des réflexions humaines. Je veux dire que, comme on peut parler à Dieu par le silence, on peut aussi le remercier sans que les sens s'en mêlent avec leurs émotions qui rabaissent beaucoup les choses saintes.

Il faut étendre jusque-là, ma chère sœur, la maxime que vous nous rapportez, qu'il faut mourir avant que de mourir ; car

ce ne seroit pas assez de mourir aux choses extérieures, si l'on ne mortifioit aussi les mouvemens de son esprit qui veut les choses de Dieu et qui les pratique avec empressement et ardeur, non pas celle qui est animée par le feu que Jésus-Christ est venu apporter en la terre, mais par le feu de l'amour-propre qui est plus actif que le premier, parce qu'il est toujours demeurant et agissant en nous; et l'autre feu n'y est que lorsqu'il plaît à Jésus-Christ de l'allumer dans nos cœurs. Et ce qui nous doit éloigner de cette manière d'agir vers Dieu avec une ferveur excitée par nous-mêmes, c'est qu'elle nous dispose d'agir avec la même chaleur dans les autres choses qui nous concernent, et de là viennent les arrêts à notre propre volonté, à notre propre sens, et généralement à toutes les choses qu'on croit justes et raisonnables; au lieu qu'une personne qui amortit ses meilleurs sentimens n'a garde de nourrir ceux qui naissent de la nature.

Je vous dis, ma chère sœur, ce que je me dis à moi-même, étant toutes deux dans l'obligation de nous préparer à la mort en mourant à nos défauts, et principalement à celui qui règne principalement en nous, que nous ne pouvons connoître que par la lumière d'autrui; et il y a beaucoup d'années que l'on vous dit que votre dévotion envers Dieu est trop empressée, et que vous faites vous-même ce que vous devriez attendre de son opération sainte en vous. J'ai peur que ce que je vous en dis vous fasse de la peine, contre mon intention, qui vous désire une profonde paix sans laquelle le Dieu de paix ne peut reposer en notre âme. Je suis en lui,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante en J.-C.,

Sœur Agnès de Saint-Paul. R. ind.

CCV.—A Monsieur Antoine le Maitre, aux Granges.

Elle l'engage à venir lui parler.

Mercredi 15 *octobre* 1653.

Mon très-cher neveu, Je pense que vous croyez que je sois retournée à Paris, ou bien que je sois ici pour y vivre en excom-

muniée, puisque vous ne daignez pas me demander depuis si longtemps. C'est pourquoi de l'autorité de tante et d'une vénérable vieille, je vous donne heure aujourd'hui à midi au parloir de Sainte-Madeleine, où je vous ferai des reproches de votre retirement, qui n'empêche pas que je ne sois toute à vous.

Sœur Agnès, R. ind.

CCVI.—A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur divers sujets.

Mardi matin (18 *novembre* 1653).

Ma très-chère sœur, Ne cherchez point le premier cahier, nous l'avons apporté; c'est votre copie que j'ai laissée à ma sœur Angélique. Votre paquet est tombé entre les mains de madame d'Aumont qui l'a ouvert pensant que ce fût de mademoiselle Perdreau : elle n'a rien lu, à ce qu'elle a dit, et il la faut croire et ne rien trouver mauvais de ses amis; et j'aurois grand tort de sa part, puisqu'elle fait tout ce qu'elle peut en toutes choses pour ne me point fâcher.

J'ai une grande joie du mieux que vous trouvez en ma sœur Praxède. Je l'avois bien recommandée sans la nommer à nos deux sœurs novices[1] qui ont été bien ferventes. J'avois trouvé fort mauvais sa cachotterie à ne vous point parler de son renouvellement, et je sais bon gré à ma sœur Angélique[2] de l'avoir condamnée. Cela me fait voir que vous vous communiquez, dont je suis bien aise. L'esprit malin avoit bien opéré, en vous faisant agir l'une vers l'autre avec sagesse, mais non pas avec charité, au moins une charité qui n'est point resserrée dans son propre sens. Je ne trouve pas que vous ayez manqué d'entendement dans la réponse que vous avez faite à ma sœur Praxède, ou plutôt d'avoir changé de discours quand elle vous parla de ce que madame d'Aumont lui avoit dit. Ce fut fort bien fait de ne pas entrer dans son sens, et de dissi-

[1] Les sœurs Marie de Sainte-Luce et Anne de Sainte-Cécile, qui prirent l'habit de novice le dimanche, 16 novembre 1653.

[2] Sœur Angélique de Saint-Jean.

muler son dépit. On se trouve toujours bien de ne se point éclaircir avec ces personnes qui sont soupçonneuses; il les faut relancer jusqu'à ce qu'elles parlent ouvertement, et lors on sait bien leur dire ce qu'il leur faut, et les rendre confuses de leurs finesses. Je pense qu'il n'y auroit point de danger que vous lui disiez, quand elle vous parle avec interdiction, que vous la trouvez fort fermée, et que tant qu'elle sera de la sorte, vous n'aurez rien à lui dire, et qu'il vaut mieux qu'elle ne parle point jusqu'à ce qu'elle ait le cœur ouvert. On peut les pousser à bout en cette manière, sans toutefois leur dire tout ce qu'on pense d'elles.

Je pensois que vous m'auriez trouvée à votre égard dans une grande sécheresse, et je croyois que notre voyage vous eût été inutile, dont j'étois bien humiliée. S'il a été autrement, je n'ai garde de m'en rien attribuer, car je n'ai point senti qu'il soit sorti aucune vertu de moi. Mon rhume m'a donné loisir de penser à bien des choses à mon égard que je n'approfondissois point auparavant. Ce sont les retraites des personnes comme nous, qui sommes toujours dans le tracas, que les maladies. J'ai été dans une grande solitude, car notre mère m'avoit défendu de dire un seul mot. Madame d'Aumont étant malade de son côté, elle vint hier et dimanche dîner à notre chambre, et y demeura jusqu'à quatre heures; elle est presque hors de son rhume.

J'envoie le livre de ma sœur Unefrède et son bréviaire. Je la supplie très-humblement de prier Dieu pour moi. Je salue très-humblement toutes nos chères sœurs, particulièrement mes sœurs Anne de Saint-Augustin[1] et Marie de Saint-François[2]. Voici les lunettes de ma sœur Unefrède.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur, avec mille remerciemens de ce que vous m'offrez notre mère, que je ne vous offre pas seulement, mais je vous la donne[3].

[1] Sœur Anne-Gertrude de Saint-Augustin Garnier.
[2] Sœur Marie de Saint-François Grimoult.
[3] La mère Angélique. Elle partit de Paris le 24 novembre, alla coucher à Gif, et arriva à Port-Royal-des-Champs le 25.

CCVII.—A Mademoiselle Perdreau, à Amboïse.

Elle lui témoigne sa charité, et la rassure au sujet de sa timidité naturelle. Elle lui donne quelques nouvelles de Port-Royal.

De Port-Royal, 22 *novembre* (1653).

Ma très-chère sœur, Je ne sais comme vous pouvez avoir de la retenue à nous écrire, ne pouvant douter que nous n'ayons de la consolation de recevoir vos lettres, après les assurances que je vous ai données tant de fois, que nous vous regardons comme une de nos chères sœurs, à qui nous ne sommes pas moins unies dans votre éloignement, que si vous étiez encore avec nous. Ce sera M. Singlin qui vous déterminera pour votre retour, et si cela dépendoit de moi et qu'il ne fallût pas avoir égard à des choses à quoi je n'entends rien[1], je vous dirois de prendre des ailes comme une colombe pour voler et vous reposer dans ce port.

Vous m'avez fait peur, ma chère sœur, de me dire que vous vous trouviez comme sur le bord du précipice; mais j'ai eu envie de rire de ce que vous expliquez que ce grand péril c'est l'appréhension de vous trouver dans le même étonnement à votre retour où vous avez été la première fois. C'est à quoi je m'attends aussi bien que vous; mais je ne m'en étonnerai point, sachant bien qu'on ne peut pas changer son naturel, et que ce n'est pas un vice d'être timide en la manière que vous l'êtes, au lieu qu'il y a grand danger d'être fort assurée, parce que cela ne se trouve guère dans une novice sans présomption. C'est un avantage que d'avoir affaire à des personnes craintives, parce qu'il n'y a rien à faire qu'à les encourager, qui est une chose plus facile et plus agréable que d'avoir à rabattre celles qui s'élèvent trop. Consolez-vous donc, ma chère sœur, d'avoir un défaut qui n'est pas des pires, et qui ne vous empêchera pas d'être du nombre de ceux à qui le Fils de Dieu dit dans l'Evangile: *Ne craignez pas, petit troupeau, car il a plu à votre Père de vous donner un royaume.*

[1] Ces choses auxquelles il fallait avoir égard étaient quelques biens que Mlle Perdreau avait à partager avec son frère.

Ces premières paroles, *ne craignez point,* témoignent que ces âmes choisies de Dieu étoient dans l'étonnement et la crainte. Prenez cette consolation pour vous, ma très-chère sœur, et dites-vous à vous-même : *Pourquoi êtes-vous triste, mon âme, et pourquoi me troublez-vous? espérez en Dieu, car je le confesserai encore.* Je retournerai d'où je suis sortie, et je redoublerai mes actions de grâces de ce que Dieu aura renouvelé sa miséricorde sur moi.

Je ne manquerai pas de vous recommander aux prières de vos sœurs du noviciat. Il y a deux novices nouvelles de dimanche dernier [1] qui sont ma sœur Marie de Sainte-Luce et ma sœur Anne-Cécile [2]. Notre mère a eu votre lettre fort agréable, mais elle n'a pu vous répondre, parce qu'elle est sur son départ pour P. R. des Champs [3]. Nous y avons fait un voyage de six semaines avec madame d'Aumont, et il n'auroit pas tenu à elle ni à moi qu'il n'eût été plus long, tant ce lieu est agréable pour sa solitude, et pour je ne sais quel esprit de religion qu'on y goûte avec une tranquillité merveilleuse. Nous avons laissé soixante-quinze personnes, et nous en avons retrouvé ici plus de cent quinze, car il en est entré six pendant que nous n'y avons pas été, tout cela sans préjudice de votre place qui ne sera point remplie que de vous-même, quand vous tarderiez encore autant que vous avez fait, ce que je ne crois pas pourtant. Ma sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse [4] a été fort malade et elle l'est encore; je vous supplie de communier à son intention le jour de sainte Luce qui est le jour qu'elle a reçu l'habit l'année passée. Nous avons une sœur ancienne qui est toute mourante, je vous la recommande aussi et toute la maison, dont vous êtes un membre. Je m'assure, ma chère sœur, que vous ne m'oubliez pas en particulier, comme celle

[1] 16 novembre.

[2] Sœur Anne de Sainte-Cécile Boicervoise. Elle est morte le 8 novembre 1709, à l'âge de 80 ans.

[3] La mère Angélique alla à Port-Royal-des-Champs le lundi, 24 novembre 1653. A son premier chapitre, elle établit prieure de cette maison la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte; sous-prieure, la sœur Angélique de Saint-Jean, et seconde sous-prieure, la sœur Agnès de Sainte-Thècle Racine.

[4] Elle avait reçu l'habit de novice le 13 décembre 1652.

qui devroit être la plus avancée dans la voie de Dieu, afin d'y conduire les autres; mais il y a beaucoup à dire que cela ne soit; j'ose dire seulement que Dieu me donne le désir de servir les âmes qu'il me met entre les mains, pourvu qu'il me donne sa grâce pour cela. Je suis en lui, ma très-chère sœur, entièrement à vous, et votre très-humble servante,

Sœur Agnès, R. indigne.

Notre mère vous salue de tout son cœur et vous assure qu'elle vous tient pour sa fille, et qu'elle espère que vous le serez bientôt.

Souvenez-vous, ma chère sœur, que nous n'usons point de ces termes de Révérende et de ces grands espaces de papier; cela tient du monde et non de la religion, où tout doit être dans la simplicité.

CCVIII.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Elle l'exhorte à offrir à Dieu ses souffrances.—Il n'y a rien de si petit dans l'ordre de la grâce qui ne nous puisse conduire au royaume du ciel.

Vers novembre 1653.

Comment vous portez-vous, ma pauvre sœur? Je crois que c'est toujours fort mal, car vos maux ne sont pas pour passer bientôt comme les miens qui n'ont été que la peinture des vôtres. Souvenez-vous, ma chère-fille, que le signe de la croix est le signe du chrétien, et que par ce signe, quand il est employé avec foi, on attire la grace en son âme. Que si le seul signe des souffrances du Fils de Dieu a tant de force, la conformité avec lui en souffrant de bon cœur pour son amour vous sera bien plus profitable. Tâchez, ma chère sœur, de vous souvenir de cela quelquefois, et de vous offrir à Dieu en l'état où vous êtes, sans désirer autre chose. Le signe de la guérison du paralytique de l'Évangile fut de sortir de son lit et de le porter; et le signe de la guérison de votre âme ce sera d'adhérer à un lit, et de n'en point sortir plus tôt qu'il ne faudra; car si tôt que vous sentez votre cœur, on ne vous sauroit plus tenir, et ces avances vous font souvent bien du tort, et sont des effets d'un principe que je n'oserois nommer. Renoncez-y,

ma chère sœur, afin qu'il ne gâte point le mérite de ce que vous souffrez, qui pourra expier toutes vos fautes, pourvu que vous soyez docile en toutes choses, et que vous édifiiez dans votre cœur cet autel que M. Singlin dit hier aux novices qu'elles devoient bâtir dans elles-mêmes, pour s'y offrir en hostie vivante, sainte et agréable à Dieu ; et ce bâtiment et cette oblation se fait par un seul souvenir que Dieu est dans vous, et qu'il ne se faut pas présenter devant lui les mains vides. Prenez donc tous vos maux et lui en faites un sacrifice, en voulant bien les souffrir puisqu'il vous les envoie ; et encore que ce ne soit pas avec une volonté si pleine et si parfaite qu'elle pourroit être, ne laissez pas de lui donner votre consentement, afin qu'il dispose de vous comme il lui plaît. Il y a dans l'Évangile : *Je crois, Seigneur, mais aidez à mon peu de volonté.* Notre-Seigneur dit dans l'Évangile que *le royaume des cieux ressemble à un grain de moutarde*, pour nous apprendre qu'il n'y a rien si petit dans l'ordre de la grâce qui ne nous puisse conduire au royaume du ciel, parce que quand Dieu a jeté une semence dans notre cœur, encore qu'elle soit très-petite, pourvu qu'on ait soin de la cultiver en la lui exposant, il la fait croître et nous donne par elle tout le reste dont nous avons besoin, comme il est dit que ce petit grain de moutarde devint un grand arbre. Je veux conclure, ma chère sœur, qu'il se faut contenter de ce que Dieu donne, et tâcher de le faire valoir, sans se décourager de ce que c'est peu de chose, parce que ce sera toujours assez, pourvu qu'on en use bien.

Je ne pourrai vous voir que vendredi, le temps me semblera bien long jusque-là, car je voudrois bien pouvoir vous consoler plus souvent. Je revins hier avec confusion de ne vous avoir rien dit qui vous fût utile ; je prierai Dieu une autre fois qu'il me donne quelque bonne parole pour vous fortifier.

CCIX. — A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Il faut soigner les maladies de notre âme, dans la vue de lui procurer une santé éternelle.

Vers novembre 1653.

Je serai bien fâchée, ma très-chère sœur, si ce petit grain vous a fait du mal, ne pouvant croire qu'il fût si bigarré que de faire tant de bien aux unes pour maltraiter les autres; si ce n'est qu'il faille dire que ce sera à vous qu'il aura bien fait, en ajoutant un diamant à la couronne de votre patience; et il m'aura fait tort si la santé qu'il m'a rendue ne me sert pour mortifier mon esprit, puisqu'il faut toujours souffrir ou dans le corps ou dans l'âme, qui ne guérit point durant cette vie, c'est pourquoi on a toujours bien des affaires à la traiter. Il lui faut souvent donner de la nourriture qu'elle n'aime point, parce qu'elle est toujours dégoûtée des choses bonnes et saintes pendant qu'elle est malade. Il la faut aussi saigner quelquefois, en lui retranchant une partie des choses en quoi elle prend vie, et c'est lors qu'on lui fait beaucoup de plaies dont elle ressent bien de la douleur. Enfin on tâche de lui donner une petite drogue spirituelle pour guérir son mal de tête spirituel, et cette drogue s'appelle l'oraison et la contemplation, pour la faire reposer en Dieu et pour guérir les agitations de son amour-propre.

Mais il se rencontre en même temps qu'il faut couvrir la maison qui n'est pas encore achevée, ce qui empêche son repos et par conséquent son soulagement; c'est pourquoi il ne reste plus qu'un remède qui est de vouloir bien être malade; car il ne faut pas faire tous ces remèdes spirituels afin de guérir son âme et de n'avoir plus rien à faire, car ce seroit un amour-propre; mais il les faut faire pour nous procurer une santé éternelle, espérant en Dieu qu'il nous guérira tôt ou tard, pourvu que nous n'ayons pas négligé les remèdes de la pénitence.

CCX.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Les sentiments d'action de grâces et de confiance en Dieu doivent accompagner l'aveu du peu de profit que l'on fait de la grâce de Dieu.

Vers le 15 décembre 1653.

J'étois hier fort foible quand je reçus votre billet, ma très-chère fille, c'est ce qui m'empêcha de vous témoigner la satisfaction que j'avois de ce que vous avez écrit à M. Singlin, et de ce que vous l'avez fait dans une véritable reconnoissance de votre état. Il me semble néanmoins, qu'encore que vous ayez raison de reconnoître que vous faites très-peu pour Dieu, vous devez d'autre part estimer beaucoup le peu que vous faites, puisque c'est une grande miséricorde de Dieu de vous avoir fait venir jusques-là. Et pour moi, ma chère fille, je vous avoue que j'ai été fort occupée de cela dans la commémoration que j'ai faite de votre habit[1], ne pouvant assez admirer d'où Dieu vous a tirée pour vous mettre comme je crois (appuyée sur sa bonté qui est infinie) dans la voie du salut; car encore que vous n'y marchiez guère, vous n'en sortez pas toutefois; et c'est un si grand bonheur d'y être, qu'il y auroit autant de mal à ne point ressentir cette grâce, comme il y en auroit à ne pas avouer qu'on en fait très-peu de profit. Il faut donc, ma chère sœur, vous partager entre ces deux sentimens, et je crois que celui de l'action de grâces et de l'espérance en Dieu doit avoir le dessus, à présent que Dieu vous fait faire pénitence en toutes manières, et plus que vous n'en ferez quand vous serez en santé. C'est pourquoi je ne vous demande que cela, de vous souvenir souvent de ce que Dieu a fait pour vous et de lui dire comme sainte Thérèse : *Misericordias Domini in æternum cantabo;* car encore que la vôtre soit fort inégale à la sienne, elle ne laisse pas d'être digne d'une reconnoissance éternelle. Adieu, mon cher enfant, je vous appelle ainsi par le ressentiment que j'ai vers Dieu de ce qu'il vous a donnée à nous.

[1] Le 13 décembre.

CCXI.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur divers sujets.—La sœur Angélique de Sainte-Agnès est envoyée à Port-Royal-des-Champs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Jeudi matin (18 *décembre* 1653).

Ma très-chère mère, Je vous renvoie saint Thomas[1] que je donne à M. Singlin : j'ai peur qu'il ne nous le rapporte, faute de s'en souvenir, mais je n'ai point d'autre voie assurée entre-ci et demain.

Je crois que vous savez bien que nous n'avons point l'Annonciation de la sainte Vierge, ni le second et le quatrième dimanche de carême, ni saint Mathias.

Cela est bien triste que saint Joseph n'ait rien : je ne me souviens que d'une petite page qui ne dit pas grand' chose.

Je ne me suis point encore avisée de faire aller nos sœurs converses professes à l'eau bénite devant les postulantes du chœur, commes elles font à la communion et à toutes les cérémonies des cierges, des cendres, des rameaux, et je crois que celle-là doit aller de même ; mais voyant que je ne m'en suis point encore avisée, j'ai pensé qu'il valoit mieux le mander à notre mère[2] afin d'en prendre son avis, et que l'on fît de même à une maison qu'à l'autre.

La première sœur qui doit communier ne se prosterne plus seule, on le réserve pour notre mère; toutes les autres vont deux à deux, et celle du premier chœur communie la première bien que plus jeune.

Je ne sais ce que je dois vous dire, ma chère mère, sur le sujet du voyage de ma sœur Angélique[3] pour vous en consoler, sinon que je me promets qu'elle sera selon son nom comme les bons anges, qui épouvantent au commencement de leurs visites et qui réjouissent à la fin ; car si ce change-

[1] Les *Considérations* de l'abbé de Saint-Cyran sur la fête de saint Thomas.
[2] La mère Angélique.
[3] La sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

ment lui sert comme elle s'y attend, ce sera un sujet de joie pour vous et pour nous. Elle se promet d'être bien solitaire, c'est ce qui sera le plus favorable afin de n'être pas tant sur ses gardes qu'il faudroit être. Si vous aviez encore des *Considérations* nouvelles à nous envoyer, elle écriroit bien les nôtres sur les copies que vous en faites ; ou elle pourroit transcrire les *Constitutions ;* on n'a pas trop de deux copies, et il y a des renvois, ce qui les rend moins commodes que si elles étoient de suite.

M. Singlin ne vous paroîtra ce voyage que comme un éclair. Je suis bien aise quand il demeure plusieurs jours, afin que plus de personnes y aient part. Je crois que vous êtes toujours préférée, ou bien il ne tient qu'à vous, car il a grande disposition à vous faire du bien, mais il se faut un peu pousser, et ne vous pas imaginer que vous êtes une personne incompréhensible ou inexprimable, car on vous entend fort bien quand vous voulez tout dire. Engagez-vous donc à cela, ma chère mère, et croyez que Dieu vous aidera, et que votre force est dans le silence au regard de vous-même, et dans la parole au regard de ceux qui vous doivent connoître. Je crois que c'est ce qui vous aidera davantage à vous débarrasser, et à servir Dieu dans la paix. Je supplie Notre-Seigneur qu'il vous en fasse la grâce.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère. Je salue ma sœur Angélique[1] de tout mon cœur.

CCXII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire, à Port-Royal-des-Champs.

Sur les avantages qu'elle trouvera à Port-Royal-des-Champs.

(*Fin de* 1563.)

Ma très-chère sœur, J'ai lu avec une grande satisfaction celle que vous avez pris la peine de nous écrire, où j'ai vu vos combats et les victoires que la grâce vous a fait remporter sur vous-même ; et peut-être que votre sortie de cette maison

[1] Sœur Angélique de Saint-Jean.

vous aura autant valu devant Dieu que de quitter le monde à ceux qui ne sont point encore entrés dans une religion ; car le monde se trouve partout où nos inclinations sont satisfaites, et c'est une religion pour nous qu'un lieu où nous ne cherchons rien que de mourir à nous-mêmes. Je sais, ma chère sœur, que ç'a été votre seule intention en désirant d'aller au lieu où vous êtes, c'est pourquoi je ne doute point que vous n'y trouviez le renouvellement de vie que vous vous êtes proposé, et de plus que vous ne ressentiez aussi une douceur intérieure, à quoi vous ne vous êtes pas attendue. J'ai été toute émue en lisant la pitoyable histoire de votre voyage ; je ne sais comme vous pûtes résister à la foiblesse jointe au mal de cœur, sans ce qui étoit caché au dedans. Ce sont des circonstances qui sont enfermées dans la providence de Dieu et dans le dessein qu'il a d'exercer les âmes. Je ne sais quel récit je vous dois faire des sentimens de ma sœur N...; tout ce qu'elle m'a dit sur votre lettre a été que cela étoit bien étrange que vous n'eussiez point dit adieu, sans prendre garde aux raisons que vous lui disiez, pourquoi vous ne l'aviez pas fait. Il faut, ma chère sœur, attendre de Dieu quelque moyen de la servir qui lui soit utile ; c'est lui seul *qui ouvre, et personne ne ferme,* et quand *il ferme personne ne peut ouvrir.* J'espère que vos prières lui serviront plus que mes applications.

Enfin, ma chère sœur, vous êtes contente de toutes choses ; je m'y attendois bien, étant véritable qu'il y a grande bénédiction de Dieu sur le lieu où vous êtes, et qu'on y respire un air de simplicité et de paix qu'on ne sent pas ici de la même sorte.

Je suis entièrement à vous, ma très-chère sœur.

CCXIII.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron.

L'exactitude dans les devoirs extérieurs attire la grâce intérieure pour s'en bien acquitter.—Nécessité d'éviter les moindres fautes.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

De Port-Royal de Paris, ce 16 février 1654.

Ma très-chère sœur, J'ai été bien aise d'apprendre de vos

nouvelles par vous-même, et j'ai trouvé de quoi me réjouir, encore qu'elles ne soient pas telles qu'on les peut désirer, dans la satisfaction que vous témoignez avoir du lieu où vous êtes, et par de si bons motifs; car il est à espérer qu'ayant tant d'estime des personnes qui sont à Dieu comme il faut, et qui rendent une odeur de vertu qui vous édifie, vous tâcherez de leur ressembler. Il ne tient à guère, ma chère sœur, puisque le plus fort est fait. Vous vous êtes engagée dans une vie de pénitence, c'est-à-dire de violence contre vous-même, et cependant vous vous laissez vaincre à une légère tentation, comme est celle de différer votre office; au lieu que n'ayant pas peut-être toute la dévotion qui seroit nécessaire pour vous en bien acquitter, vous y devriez suppléer par la ponctualité à le dire précisément aux heures, autant qu'il est possible, puisque l'un dépend bien plus de vous que l'autre. Notre-Seigneur dit *qu'on donnera à celui qui a quelque chose, et qu'à celui qui n'a rien on lui ôtera même ce qu'il n'a pas.* Vous devriez avoir la fidélité à faire extérieurement ce que Dieu demande de vous, et il vous donneroit le mouvement intérieur que vous ne sauriez avoir sans la grâce. Que s'il ne trouve pas cela en vous, non-seulement il ne vous donnera rien, mais il vous ôtera ce que vous n'avez pas, en vous laissant tomber dans une impuissance opposée au pouvoir qu'il vous avoit donné de vous vaincre; car la réitération des fautes forme une habitude, et l'habitude une coutume, la coutume une nécessité dont il est très-difficile de se délivrer, parce que Notre-Seigneur dit que *celui qui commet le péché est esclave du péché.* Appréhendez donc, ma chère sœur, un état si misérable et à quoi vous ne vous laissez aller qu'en croyant que ce n'est pas grand' chose, ne croyant pas que vous voulussiez adhérer à une chose que vous croiriez fort mauvaise, quoique ce soit une maxime infaillible puisqu'elle est de la vérité éternelle, que *celui qui est infidèle en peu de choses, le sera en de grandes choses;* et il est plus aisé de se maintenir dans la fidélité aux petites choses, que de s'empêcher de tomber dans les grandes fautes lorsqu'on y est disposé par le relâchement volontaire dans les petites, qui est une autre vérité terrible, et qui nous doit donner autant d'horreur, comme dit M. de Saint-Cyran, du moin-

dre péché véniel que du plus grand péché mortel. Je me promets, ma chère sœur, que votre dévotion du carême vous portera à corriger ce défaut principal, et que votre âme étant fortifiée par le jeûne spirituel, (au lieu que celui du corps affoiblit,) vous serez tout autrement fervente que vous n'avez été jusqu'à présent.

Je n'ai pas manqué le jour de sainte Agnès de vous recommander aux prières de nos sœurs du noviciat; elles vous demandent les vôtres du même cœur qu'elles les offriront à Dieu pour vous; et moi, ma chère sœur, je me joins à elle pour vous désirer toutes les grâces qu'il plaira à Dieu de vous donner, puisqu'il m'oblige de n'avoir pas moins d'affection pour votre salut que pour le mien propre.

CCXIV.— A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

On est obligé de s'humilier pour ses infirmités.—Les religieuses infirmes qui sont vertueuses ne sont jamais à charge.

Vers la fin de février 1654.

Puisque vous avez éprouvé que vous êtes plus mal en ce temps-ci, il faut vous contenter de faire l'abstinence et ne rien faire de surcroît qui vous puisse empirer; c'est pourquoi je ne puis vous donner de règle pour l'office, sinon d'y aller quand vous pourrez. Vous savez qu'on est obligé de s'humilier pour ses infirmités, et que c'est une chose bien opposée que d'avoir tant de peine de ce que l'on peut penser des dispenses que l'on vous donne, et d'arrêter votre esprit sur ce que vous êtes à charge à la maison tant pour le corps que pour l'esprit. Pour le premier, je vous dirai une pensée de notre mère, qui est que les religieuses infirmes qui sont vertueuses ne sont jamais à charge; au contraire elles sont la bénédiction des monastères, parce qu'elles pratiquent l'humilité et donnent sujet aux autres d'exercer la charité, qui sont les plus excellentes de toutes les vertus. Mais pour ce qui est du défaut de bonne volonté, et ensuite de fidélité aux devoirs de la religion qui regardent l'esprit, celles qui y man-

quent notablement sont toujours à charge et occupent inutilement une place dans la religion qui est une école de vertu; c'est pourquoi il faut tâcher de n'être pas de ce nombre. Pour la veille du Saint-Sacrement, ce sera assez que vous la fassiez une fois la semaine.

Je prie Dieu que l'exacteté[1] que vous aurez à la garde du silence soit le supplément de tout le reste que vous ne ferez pas, comme il est un instrument général de toutes les vertus, et particulièrement pour obtenir l'esprit d'oraison et de recueillement, sans lequel on est au rang de ces bêtes qui étoient avec Jésus-Christ dans le désert, qui étoient incapables d'avoir de la conversation avec lui. Cette pensée m'a frappé l'esprit, encore qu'elle soit bien basse, mais nous sommes encore au-dessous, n'étant que trop vrai que notre esprit ne s'élève vers Dieu que très-passagèrement.

CCXV.—A la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet, alors pensionnaire, âgée de 12 ou 13 ans[2].

Au sujet de sa première communion.

Ce 8 avril 1654.

Ma très-chère sœur, J'ai eu bien de la joie d'apprendre par votre lettre que vous avez fait votre première communion, et de ce que madame d'Aumont nous a dit que Dieu vous avoit donné beaucoup de respect et de dévotion pour une action si sainte et si importante à votre salut. Je ne manquerai pas de vous recommander aux prières de nos sœurs, afin que la grâce que Dieu vous a faite soit suivie d'une autre grâce qui est celle de tirer fruit d'une si grande faveur que vous avez reçue de Dieu. Vous ne le sauriez mieux faire, ma chère fille, qu'en devenant bien humble, comme Dieu vous inspire de le désirer. Je vous envoie une petite image pour vous faire souvenir

[1] Exactitude.

[2] La sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet fut élevée à Port-Royal depuis l'âge de trois ans; elle reçut l'habit de novice le 9 février 1659, et fit profession le 11 avril 1660. Elle est morte le 30 novembre 1689, âgée de 47 ans.

que votre cœur est maintenant le tabernacle de Jésus-Christ où il ne doit rien entrer que lui seul.

Je vous supplie, ma très-chère fille, de le prier qu'il me fasse miséricorde, et de me croire votre très-humble servante.

CCXVI.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

C'est en s'abstenant des satisfactions des sens que nous trouvons de la consolation en Dieu : on ne doit point rompre volontairement ce jeûne de l'esprit, mais l'accompagner de l'oraison.

(*Vers Pâques. Avril* 1654.)

Ma très-chère sœur, Je prends grande part à la bénédiction que vous avez reçue de parler à M. Singlin. Dieu fait cette grâce à qui il lui plaît, et il la refuse aussi comme il lui plaît; le premier est toujours par miséricorde et le second avec justice, car nous ne méritons point qu'il nous donne un si grand secours; c'est pourquoi il le faut recevoir avec actions de grâces et comme un talent qu'il faut faire valoir. J'espère, ma chère sœur, que vous en profiterez encore plus que les autres fois que vous en avez toujours été fortifiée. C'est une chose bien aisée que celle qu'il vous a ordonnée de rendre compte de votre état, pourvu que vous vouliez bien être connue dans vos foiblesses et que vous vous serviez des moyens qu'on vous donnera pour en sortir. Je crois, ma chère sœur, que votre plus grand remède est de lever souvent les yeux au ciel pour demander à Dieu qu'il vous donne ce qu'il vous demande. Il nous dit par la bouche de saint Paul ce que nous devons faire lorsqu'il nous a ressuscités avec Jésus-Christ (comme il fait toutes les âmes qu'il appelle à son service), qui est de chercher les choses d'en haut et de goûter les choses célestes. C'est un état bien élevé à quoi néanmoins tous les chrétiens sont obligés. Mais pour y aller par degrés, il faut peu à peu ne rechercher plus les amusemens qui plaisent aux sens, et ne les goûter plus quand ils se présentent; et quand Notre-Seigneur verra que nous nous abstenons de ces choses, il nous fera trouver de la consolation en lui-même, selon que dit la sainte Vierge

dans le *Magnificat : qu'il remplit de biens ceux qui ont faim.* C'est là, ma chère sœur, le jeûne que vous devez garder, et moi avec vous, non-seulement depuis la Sainte-Croix jusqu'à Pâques, mais aussi depuis Pâques jusqu'à la Sainte-Croix; car on doit avoir dessein de ne rompre point ce jeûne si salutaire qui engraisse et fortifie nos âmes ; et c'est pour cela qu'il est tant recommandé dans l'Écriture sainte, qui ne parleroit pas si avantageusement du jeûne du corps s'il ne comprenoit celui de l'esprit. C'est pourquoi elle dit que l'oraison doit accompagner le jeûne, parce qu'il dispose à la bien faire, remplissant l'âme de saintes pensées et attirant les consolations divines dans son cœur, selon ce que dit David : *Mon âme a refusé d'être consolée*, c'est-à-dire, elle n'a point cherché de divertissement, *je me suis souvenu de Dieu, et j'ai été comblé de joie.* Je supplie Notre-Seigneur qu'il vous fasse sentir qu'il n'y a point de gêne dans cette pratique, au contraire que l'âme y trouve son repos et sa liberté.

J'ai bien remercié M. Singlin de la charité qu'il vous avoit faite ; il espère que Dieu achèvera en vous ce qu'il y a commencé. C'est ce que je lui demande de tout mon cœur, et qu'il me fasse la grâce de vous pouvoir servir pour être toute à lui.

Je vous supplie de demander permission à notre mère que la sœur qui fait la conférence du noviciat assure toutes nos sœurs qu'elles me sont fort chères, et que je me réjouis qu'elles aient gagné à notre absence.

CCXVII. — A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Sur la conduite qu'il faut garder dans l'état de maladie.

Vers la fin d'avril 1654.

Ma très-chère sœur, Je demanderai de vos nouvelles à M. Singlin. Je crois qu'il aura été content de vous si vous avez fait quelque chose de bon, encore que ce ne soit pas tout ce que l'on peut désirer, car pour peu que l'on marche dans la bonne voie, on approche toujours du lieu où l'on tend. Je suis

fâchée aussi bien que vous de ce que vous allez être malade, et je prierai Dieu de vous guérir, comme on le prie d'éloigner de nous les tentations et les occasions de nous affoiblir. Mais après tout il faudra que nous ajoutions que la volonté de Dieu soit faite; car c'est elle seule qui est sainte, et de qui dépend notre sanctification. Et, puisqu'il faut réparer ses fautes par des actions contraires dans les mêmes sujets où l'on a manqué, c'est peut-être le dessein de Dieu qu'ayant été fort imparfaite dans vos maladies, de vous en envoyer une autre dans laquelle vous vous comportiez plus religieusement. Mais ce ne sera pas en cachant votre mal le plus que vous pourrez, au contraire vous le devez dire dès le commencement, afin de vous soumettre aux remèdes que vous n'aimez point et qui font une partie de la croix de la maladie. Après cela il faut encore accepter tous les manquemens qui arrivent dans les soins qu'on a de nous, et ne les exiger pas comme des choses dues, mais les recevoir comme des charités dont on demeure redevable à ceux qui les rendent. Il faut encore souffrir l'ennui qui est pire que le mal, et l'offrir à Dieu en union de la tristesse de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Jardin, et se souvenir qu'il attend de nous ce supplément à sa Passion, que nous souffrirons de bon cœur les maladies dont il n'a point été capable.

Enfin, ma chère sœur, comme il y a sujet de se relâcher dans la maladie, il y a aussi de quoi profiter beaucoup pour peu qu'on le désire, car tout contribue à mortifier, à détacher et à priver de toutes les choses auxquelles on se plaît et on s'amuse dans la santé; et vous savez par expérience qu'un seul regard vers Dieu élève plus le cœur et le nourrit davantage que de longues oraisons en autre temps. Et puisque la foi nous oblige de croire que cet état est le meilleur, il faut que l'espérance suive et que la charité ne s'en éloigne pas.

Je vous supplie de saluer ma sœur Angélique de Saint-Jean pour moi, et de l'assurer que je satisferai à ce qu'elle désire. Je la traite en aînée en ne lui écrivant point, car c'est un partage avantageux en la loi nouvelle d'être peu caressé et peu considéré extérieurement. Si je pensois qu'elle désirât autre chose, je lui ferois plus de façon, et je l'en aimerois moins.

Je vous charge encore de saluer de notre part toutes celles que vous verrez légitimement et par occasion, car il n'y en a point, ni petite, ni grande, que je n'embrasse de tout mon cœur, et que je n'aie sujet de remercier de la charité qu'elles ont pour moi, car c'est de quoi je ne doute point et de quoi je ne veux pas être ingrate, non plus que de la vôtre qui surpasse celle que j'ai pour vous, mais non pas celle que je désire avoir s'il plaît à Dieu de me la donner.

Adieu, ma chère sœur.

CCXVIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.

Sur divers sujets.

19 mai 1654.

Ma très-chère mère, Nous avons renvoyé tout ce que nous avons reçu de vous pour l'Ascension. Il y en avoit une partie jointe au dimanche de Quasimodo. Nous vous enverrons la Pentecôte assez à temps. Puisque M. de Sacy trouve les sermons beaux et utiles, nous les devons tenir pour tels; avec les ornemens qu'il y aura donnés, il égalera le reste.

Pour répondre aux doutes, 1° nous ne faisons point mémoire du Saint-Sacrement à Laudes, encore qu'on ait fait l'office d'un double, l'adoration du matin en tient la place; 2° l'on dit tous les jours *De Profundis* à *Pretiosa*, hormis le jour de Pâques et celui de la Pentecôte; 3° on dit trois oraisons quand on le fait de la Vierge, la deuxième pour l'Église et la troisième pour la paix. S'il arrive qu'on n'ait pas dit *Exaudiat* après la messe, on dit l'oraison pour le roi à la place de celle pour l'Église; 4° on dit *O Sacramentum* pour la commémoration du Saint-Sacrement, pendant les octaves où l'on chante les hymnes sur le chant des doubles.

Je ne vous puis dire, ma chère mère, la joie que j'ai que vous ayez vu M. Singlin tout de bon, et que vous n'aurez plus de peine à l'avenir pour ce regard. Vous voilà maintenant dans une liberté d'esprit tout entière, et tous vos liens sont rompus, n'ayant plus aucun sujet de croire qu'on ne vous connoît pas, et ensuite vous serez obligée de croire de vous

tout ce que l'on vous dira, n'ayant plus à dire qu'on se peut tromper parce qu'on ne vous connoît pas. J'ai bien envie de faire ce que dit M. de Saint-Cyran, qu'il faut recevoir le Saint-Esprit en la compagnie de ses amis, parce qu'il est un don commun. Il me semble que cela veut dire qu'il faut le désirer pour ceux que nous aimons autant que pour nous-même. Et pour moi, je le désire encore plus pour ceux-là que pour moi, parce que je crois qu'ils sont mieux disposés à le recevoir. Je le supplie seulement qu'il ne s'éloigne pas tout à fait de moi, et qu'il me donne, s'il lui plaît, quelque étincelle de ces grandes flammes qui embrasent les parfaits, qui tiennent dans l'Église la place des apôtres.

Je vous supplie de dire à ma sœur Angélique de Sainte-Agnès que je lui écrirai, s'il plaît à Dieu, au premier jour, que je la salue très-humblement, et que j'ai satisfait à ce qu'elle a désiré de moi. Je salue de tout mon cœur les trois autres Angélique [1] : je me promets que la fièvre de ma novice n'a pas continué. J'écrirai à ma sœur Marie de Sainte-Élisabeth quand j'aurai le sermon du premier dimanche, qui n'est pas encore fait; je la salue très-humblement.

Je suis, ma chère mère, entièrement à vous.

CCXIX.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Au sujet d'une autre religieuse.—Il n'y a de paix en ce monde qu'en mourant tous les jours à soi-même : il ne faut pas craindre de trop faire pour Dieu.

Vers le 20 mai 1654.

Ma très-chère sœur, Celle que vous avez écrite à N. est fort capable de la toucher, s'il plaît à Dieu d'y donner sa bénédiction. Si elle vouloit bien faire ce que vous lui dites, de croire plus aux autres qu'à elle-même, il y auroit lieu de la servir, en lui faisant voir l'importance de ses manquemens, et en lui donnant des remèdes. Mais quoique souvent on s'accuse en

[1] La mère Angélique, qui vint à Paris dans l'octave de la Pentecôte, 24 mai 1654, et retourna à Port-Royal-des-Champs dans l'octave de la fête du Saint-Sacrement ; la sœur Angélique de Saint-Jean, et la sœur Marie Angélique de Sainte-Thérèse.

général, on ne laisse pas de s'excuser intérieurement, pensant qu'on ne fait pas pire que les autres; et c'est ce qui rend plus coupable qu'on ne le seroit d'ailleurs, de ce qu'on remarque les mauvais exemples et on ne considère point les bons. Je crains ce défaut en elle, et cependant ceux-ci l'accuseront devant Dieu, et les autres ne l'excuseront pas. Je remarque dans quelques-unes de nos sœurs du noviciat, qui sont les mieux intentionnées, qu'elles ne voient que du bien et sont ravies de la maison, au lieu que d'autres y voient beaucoup de manquemens. Et c'est une marque que ces personnes ne demeureront pas, non pas qu'on veuille qu'elles ne discernent point, et encore moins qu'elles estiment bien ce qui est mal, mais on désire qu'elles s'occupent d'elles-mêmes et du désir de leur perfection; en sorte qu'il ne leur reste point d'application volontaire pour autre chose. J'ai donné votre lettre fermée à N., avec désir qu'elle me la montrât, afin que ce me fût un sujet de lui parler; mais elle ne l'a pas fait. Elle peut changer, si Dieu lui en fait la grâce, sans parler autrement que par ses actions, puisque quand Dieu parle au cœur, il nous dit assez ce que nous devons faire.

Enfin, ma chère sœur, vous êtes en paix après vous être fait de grandes violences, et si vous cessiez de vous en faire, vous perdriez cette tranquillité; car il n'y en a point en ce monde qu'en mourant tous les jours à soi-même, c'est-à-dire, tantôt à une passion et tantôt à l'autre; mais quand il n'y en a plus de dominante, c'est-à-dire de volontaire, le combat en est doux, et n'empêche pas que la paix de Jésus-Christ n'emporte le prix dans nos cœurs. Il y a apparence que vous ne fussiez pas entrée dans l'état où vous êtes si vous n'eussiez changé de lieu [1], et néanmoins il sembloit que vous ne fussiez point obligée à faire cet effort; cela nous apprend, ma chère sœur, que quand on ne veut faire précisément que les choses qu'on doit, Dieu nous traite de même et ne nous donne que ce qu'il nous doit, et il ne nous doit rien; tellement que nous demeurons dans notre misère avec toutes nos bonnes œuvres, parce qu'elles ne se font point avec élargisse-

[1] En allant à Port-Royal-des-Champs.

ment de cœur, mais plutôt par mesure, comme si l'on avoit peur de faire trop, de s'humilier trop, se soumettre ou de souffrir trop du prochain. Et cependant il me semble qu'il n'y aura que ce trop-là que Dieu regardera et qu'il récompensera en son jugement, selon cette parole de l'Évangile : *Ce que vous mettrez davantage, je vous le rendrai à mon retour.* Si cette maxime étoit bien imprimée dans nos cœurs et que la pratique en fût en usage dans la religion, les anciennes préviendroient les jeunes dans l'humilité, dans la déférence, dans l'accommodement à leur humeur, avec discrétion toutefois et d'une manière qui ne leur feroit point de peine ni de honte, mais qui seroit si convaincante que les moins dociles apprendroient à faire de même. Dieu nous fasse la grâce, ma chère sœur, d'agir de cette sorte pour contribuer au changement de celles qui en ont besoin, et au nôtre propre, qui doit toujours aller le premier, et je crois que c'est en pratiquant nous-mêmes les vertus que nous souhaitons aux autres. Pour ma sœur N., j'ai pensé qu'il n'y avoit rien à faire à son égard, sinon de conserver pour elle une entière charité, dont on est toujours redevable; mais je crains bien de ne l'avoir pas assez agissante qu'il faudroit qu'elle fût pour former une prière continuelle pour elle, car je crois ne lui devoir pas moins que cela, et je sais bien que je ne le fais pas. Il faut laisser faire Dieu, ma très-chère sœur, et la recommander à la parole de sa grâce, afin qu'elle détruise et édifie en elle tout ce qui est nécessaire pour être la demeure du Saint-Esprit, puisqu'il vient en la terre pour se former un temple dans l'âme de chaque fidèle. Je le supplie, ma chère sœur, de rendre le vôtre un des plus purs et des plus spacieux, en le dilatant par l'accroissement de sa sainte charité, et qu'il se fasse place, s'il lui plaît, dans mon cœur qui est si étroit.

Avec la permission de notre mère [1], je vous supplierai de saluer très-humblement de ma part mes sœurs N., N. Je les remercie très-humblement de la part qu'elles me font la grâce de me donner à leurs prières, parce que je ne doute point qu'elles ne le fassent, quoique je n'en éprouve pas les effets,

[1] La mère Angélique.

étant toujours en l'état que Dieu sait, et dont je le supplie de ne pas se souvenir, non plus que vous, ma chère sœur, de toutes les peines que je vous ai données. Je ne laisse pas d'être, du meilleur de mon cœur, entièrement à vous.

CCXX.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur divers sujets.

26 *mai* (1654).

Ma très-chère mère, Je n'ai point vu M. de Gournai[1]; M. Singlin a été d'avis de nous priver de cette consolation pour les raisons que vous dites de la conséquence, à quoi je n'ai pas manqué de faire la même réflexion que vous, par l'esprit d'Adam qui veut toujours des préférences.

Nous disons à notre neuvaine au lieu d'*Exaudi* l'antienne *Adjuva nos Deus* qui est dans le même sens, c'est pourquoi il n'importe laquelle. Nous avons dit *Exaudi* deux neuvaines, savoir pour nous et pour la Pologne. M. de Saint-Cyran nous a appris qu'il falloit toujours joindre deux intentions avec la principale : nous le faisons ainsi à toutes. Je vous envoie le billet de celle-ci pour me mieux expliquer.

C'est un grand don de Dieu en vous, ma très-chère mère, que la liberté de l'esprit, et qui ne tend qu'à le rendre plus soumis à la grâce. Si votre charité n'étoit augmentée, vous n'auriez pas été délivrée de cette crainte qui vous resserroit tant.

Je suis tout à fait touchée de votre enfant; j'espère pourtant en Dieu premièrement, et puis en la qualité de son esprit qui est ferme.

Que dites-vous de ma sœur Anne-Marguerite[2]? C'est celle qui nous tient le plus au cœur présentement, comme ont fait toutes

[1] M. de Sacy.

[2] Sœur Anne-Marie de Sainte-Marguerite, cinquième fille de M. Arnauld d'Andilly. Elle fit profession en 1658, et prit le nom de sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie.

les autres à leur tour; c'est quelque bon augure qu'elle s'aime à Port-Royal, ayant fort appréhendé d'y aller.

Je salue très-humblement toutes nos sœurs et me recommande à leurs prières.

CCXXI.—A Madame d'Aumont.

Au sujet du voyage de cette dame à Port-Royal-des-Champs, et sur la fête de la Pentecôte.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mercredi matin, 27 *mai* (1654).

Ma très-chère sœur, C'est pour vous dire un petit bonjour, pour suppléer à l'adieu qui a été si court que j'en suis demeurée toute honteuse. Nous avons appris votre arrivée sans infortune, Dieu merci, le plus tôt qu'il se pouvoit, notre mère nous l'ayant écrit hier au soir. Vous aurez eu la consolation, ma très-chère sœur, de participer à la grâce du Saint-Esprit en la compagnie de tous vos amis, tant de ceux qui étoient loin que de ceux qui sont près. C'est une des pensées de M. de Saint-Cyran qu'il le faut recevoir de la sorte, parce qu'il est un don commun. Je le supplie qu'il nous tire à Jésus-Christ, comme il est dit dans l'Evangile d'aujourd'hui[1], afin que nous puissions être enseignées par cet Esprit divin que le Fils de Dieu nous envoie, pour être le maître des hommes aussi bien que leur consolateur. Mais avant que d'être consolé par lui, il faut avoir reçu son instruction, et souffrir pour cela qu'il fasse un grand bruit et une tempête dans notre esprit et dans notre cœur pour lever tous les empêchemens qu'il y rencontre.

Nous eûmes hier la princesse depuis six heures jusqu'après complies. C'est l'heure qu'elle choisit tous les jours. Il faudra la prévenir en soupant précisément à l'heure de la communauté. J'ai écrit ce matin à Montmartre pour notre paix avec la bonne mère. Je suis, ma très-chère sœur, plus à vous qu'à moi-

[1] Mercredi dans l'octave de la Pentecôte.

même. Je vous supplie de me permettre de saluer très-humblement la mère prieure[1] et les trois Angéliques.

J'embrasse notre chère enfant[2].

CCXXII.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Nous ne sommes pas assez touchés de ce qui n'est connu que de Dieu. On ne saurait trop se fortifier contre la honte humaine.

Vers mai 1654.

Ma très-chère sœur, J'espère que je ne serai point en peine de vous mander l'intention de M. Singlin pour votre regard, et qu'il vous le dira lui-même, mais je crains qu'il n'aille que jeudi[3] et qu'ainsi vous passiez ce jour si saint dans l'état où vous êtes, et que votre répugnance à le porter vous fasse de la peine. Je crois pourtant, ma chère sœur, qu'elle n'est que dans la superficie de l'esprit, et qu'au fond du cœur vous êtes bien aise de satisfaire à Dieu par la voie qui lui est la plus agréable, qui est l'humilité. Il n'y a rien qui gâte plus le bien que nous faisons que la vue des créatures; l'Ecriture sainte dit que *Dieu brisera les os de ceux qui veulent plaire aux hommes*, c'est-à-dire qui ont égard à eux, au lieu de ne regarder que Dieu. Je sais bien qu'on ne peut pas empêcher d'avoir quelque confusion d'être remarquée, mais il faut l'offrir à Dieu pour la guérison de nos plaies qui sont pour l'ordinaire plus intérieures qu'extérieures. Et, parce que nous ne sommes pas assez touchées de ce qui n'est connu que de Dieu, il est nécessaire pour notre remède que notre état paroisse au dehors, afin que le ressentiment que nous en aurons nous apprenne à ressentir les maux de notre âme qui sont cachés aux créatures, mais qui attirent l'indignation de Dieu sur nous, au lieu que notre humiliation attire sa miséricorde.

Je me suis plus étendue sur ce sujet qu'il n'étoit besoin; j'espère pourtant que vous n'en aurez point de peine, et que vous

[1] La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte.
[2] C'est peut-être Mlle de Monglat. Elle était nièce de Mme d'Aumont.
[3] A Port-Royal-des-Champs, où cette sœur était alors.

ne penserez pas pour cela que j'aie pris au criminel ce que vous m'avez mandé de votre répugnance. Ce n'est point du tout en ce sens que je l'ai pris; mais il me semble qu'on ne sauroit trop se fortifier contre la honte humaine qui prend la place de celle qu'on devroit avoir en la présence de Dieu, selon ce que dit saint Augustin sur sainte Madeleine, que parce qu'elle rougissoit au dedans, elle n'a point eu de honte au dehors.

Je suis bien aise que vous éprouviez que l'on respire la dévotion où vous êtes, mais c'est par voie de grâce prévenante, et non de grâce efficace; car on ne la possède pas pourtant si on n'a soin de l'obtenir par les mêmes voies que l'on doit pratiquer partout, qui sont la prière fréquente, le silence et le recueillement; et c'est pour cela que je vous désire la joie spirituelle, c'est-à-dire un amour dominant; car ne vouloir les choses qu'à demi, c'est une tristesse spirituelle qui affoiblit l'âme et qui *dessèche les os,* comme dit l'Ecriture, qui dit encore que *la joie rend l'âge florissant*; c'est ce qui fait aimer la mortification pour imiter le Fils de Dieu, lequel ayant la joie en main a choisi la croix.

Je suis toute à vous, ma chère sœur, autant que j'y suis obligée.

CCXXIII. — A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Elle se réjouit de ce qu'elle avait été reçue pour la profession, et de son désir de réparer dans sa profession les fautes de son noviciat. — C'est par la pénitence intérieure qu'elle doit rendre à Dieu les preuves de son amour.

Vers le 10 juin 1654.

Ma très-chère sœur, La joie que j'ai ressentie de la grâce que Dieu et nos sœurs vous ont faite, m'auroit portée à vous la découvrir aussitôt s'il m'eût été permis, et qu'il n'eût pas été de justice de la faire remonter à sa source, ne doutant point que ce ne soient les prières de notre mère [1] qui vous aient fait arriver au port, et par conséquent c'étoit elle qui

[1] La mère Angélique.

vous devoit donner cette bonne nouvelle. Je me réjouis, ma chère sœur, de ce que vous l'avez reçue avec humilité, et que vous désirez de faire suivre ce qui n'a pas précédé, en réparant par la profession les fautes de votre noviciat, qui sont plus excusables que celles que l'on commet après la profession. C'est pourquoi si l'on savoit qu'une novice fort imparfaite devroit être meilleure après la profession, on ne feroit nulle difficulté de l'admettre. Et il semble que Dieu ait donné à la communauté cet esprit de prophétie à votre égard, ne s'étant point arrêtée à tout le passé dans l'espérance de l'avenir; tellement que vous pouvez dire avec saint Paul, que *vous êtes sauvée par espérance*. Ayez-la donc bien ferme, ma chère sœur, en celui qui vous a délivrée, qui vous délivre et qui vous délivrera. Dieu vous a délivrée, ou plutôt arrachée avec violence du siècle méchant, et il vous en délivre et vous délivrera de plus en plus des restes de l'esprit du monde et de toute la corruption du vieil homme, par la grâce de ce second baptême qui sera au Saint-Esprit et au feu d'un amour tout nouveau pour Jésus-Christ, qui vous a aimée malgré vous, s'il faut ainsi dire, puisque vous êtes la brebis égarée qu'il a eu tant de peine de ramener. C'est pourquoi la providence de Dieu a voulu que vous ayez été reçue, de sorte que si vous eussiez été ici [1], on vous eût annoncé au chapitre votre réception la semaine du Bon-Pasteur, qui se réjouit d'avoir trouvé sa pauvre brebis. Il y a une autre rencontre qui vous doit être bien chère, qui est qu'on a tiré vos voix pendant l'octave du Saint-Sacrement, auquel vous devez être consacrée; ce qui vous apprend que, ce mystère étant le sacrifice non sanglant, ce ne sera pas dans la pénitence du corps que vous rendrez à Dieu des preuves de votre charité, mais dans le sacrifice de votre âme, de vos affections et de vos inclinations, desquelles vous vous séparerez par la puissance de sa grâce, comme la puissance de sa parole sépare les accidens du pain d'avec la substance du même pain qui est toute ôtée pour céder la place au corps précieux de Jésus-Christ, de sorte que comme ce sacrement est l'extension de tous les mystères, de même votre

[1] A Paris.

pénitence intérieure surpassera l'extérieure que font les autres qui ont plus de santé ; et vous serez exempte de la vaine satisfaction que l'on prend quelquefois dans les observances, qui fait même qu'on néglige davantage la mortification de l'esprit.

C'est la pensée que j'ai eue sur ce sujet que je vous dis, ma chère sœur, pour vous témoigner que je prends plaisir à vous entretenir, et que je vous aime bien fort comme ma chère novice, car il me semble que pas une autre ne m'a jamais tant touché le cœur, ce qui m'obligeoit à faire plus devant Dieu pour vous que je n'ai pas fait, mais il a suppléé par sa bonté qui surpasse nos désirs et nos mérites.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CCXXIV.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Elle lui témoigne son désir d'aller à Port-Royal-des-Champs tous les ans, et l'encourage dans les difficultés de sa charge.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce jour de sainte Madeleine (22 *juillet* 1654).

Ma très-chère mère, Je désire fort que vous ayez la liberté de nous écrire pour vous soulager un peu ; il faudroit adresser vos lettres à M. de Rebours, qui est fort circonspect, et qui me les donneroit en main propre. Je n'ai osé vous rien répondre sur le sujet du voyage qu'on dit que je ferai tous les ans à Port-Royal. Vous ne devez point douter, ma chère mère, que je ne le désire extrêmement, mais je n'y oserois penser, eu égard à l'accablement où fut notre mère [1] l'année passée, car j'en ai les larmes aux yeux quand on me le raconte ; néanmoins, il y auroit une grande différence, qui seroit la présence de M. Singlin, qui lui manquoit et qui a un pouvoir admirable de la mettre en repos [2]. Et en effet, il faut bien que ce fût l'ennui de mon absence qui la surchargea de

[1] La mère Angélique.

[2] Pendant le voyage de la mère Agnès en septembre et octobre 1653, M. Singlin était à Port-Royal-des-Champs.

la sorte, car elle n'a guère moins à faire quand j'y suis. Et je crois aussi que c'est parce qu'elle s'aime moins ici qu'à Port-Royal, qui est cause qu'elle y est plus surchargée. Tant y a, ma chère mère, qu'hors le soulagement de notre mère, si elle l'exige de moi, je serai toujours prête à vous témoigner que vous êtes la seconde personne que je désire de satisfaire.

Je suis fort en peine du mal de ma sœur Angélique : il est venu à contre-temps, parce qu'il faudroit qu'il fût passé à présent. Je ne pense pas que madame de Chazé[1] vous fasse de la peine ; elle a du respect et de l'affection pour les personnes, et son nouvel habit la tiendra au moins quelque temps dans la paix et la joie. Il est certain que vous n'avez pas ce qu'il faut, non plus que moi, pour soutenir une si grande charge ; mais *ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu.* Et quand vous n'auriez qu'une seule âme à gouverner, vous n'en auriez pas non plus la capacité, car c'est l'art des arts, et il en faut autant pour une que pour plusieurs, quoiqu'on ne se puisse imaginer cela ; et c'est ce qui fait qu'on s'épouvante de la multitude, et qu'on a moins de foi que Jonathas, qui s'en alla seul avec son écuyer attaquer toute une armée, parce qu'il disoit qu'*il étoit facile à Dieu de donner la victoire aussi bien avec un petit nombre qu'avec un grand.* Ou bien s'il ne la veut pas donner, il faut être aussi content de réussir mal que bien ; ce que je n'entends pas à votre sens, qui vous fait espérer qu'on vous déchargera, car ce n'est pas là une espérance, mais une pusillanimité qu'il faut rejeter bien loin de vous, de peur de vous opposer au dessein de Dieu, *qui suscitat a terra inopem,* etc. Je vous parle bien inutilement sur ce sujet, puisque vous ne manquez pas de bons prédicateurs qui vous encouragent. Il faut que j'aille au reste de la grand'messe, car il est trop grande fête pour la perdre.

Adieu, ma très-chère mère.

[1] Madame de Chazé, sœur Liée Madeleine de Sainte-Élisabeth. Veuve en 1648, elle entra à Port-Royal en 1649, et fut envoyée à Port-Royal-des-Champs, vers juillet 1654, pour y prendre l'habit de postulante et y être éprouvée avant d'être reçue au noviciat. Elle reçut l'habit de novice le 25 mars 1658, et fit profession le 1er mai 1659 ; elle est morte le 6 décembre 1669, âgée de 73 ans.

CCXXV.—A une religieuse de Port-Royal.

L'ouvrage de notre perfection dépend de Dieu, c'est pourquoi il faut prier souvent.

Ce jour de sainte Anne (28 *juillet*) 1654.

Ma chère sœur, Il n'est pas besoin que vous vous hâtiez de copier le cahier qu'on vous a envoyé, ce sera assez qu'on l'ait ici pour la Toussaint. Cet ouvrage, ma chère sœur, est de votre main, et en vous y appliquant et y donnant du temps vous en viendrez à bout ; mais l'ouvrage de votre perfection dépend de Dieu, et afin qu'il y travaille, vous n'avez qu'à vous en attendre à lui, et le prier souvent qu'il ait, s'il lui plaît, la bonté de le vouloir faire. Dites-lui ces paroles de David : *Opera manuum tuarum, Domine, ne despicias.* Ces paroles sont bientôt dites, et si vous le faites avec affection, il vous exaucera et vous rendra meilleure. Mais cela ne peut être, ma chère sœur, sans que vous preniez le soin de l'invoquer. Car c'est pour cette raison qu'il a mis notre salut en ses mains, et non pas dans les nôtres, parce que nous serions si misérables de l'oublier et de n'aller point à lui, si notre indigence extrême ne nous y obligeoit. Ce vous est un avantage qu'on vous occupe à écrire, ce qui vous donne plus de facilité de faire souvent de petites pauses pour regarder Dieu. Il faut donc vous y accoutumer, ma chère sœur, et vous punir vous-même quand vous y aurez manqué un temps notable, comme seroit une heure, car il n'en faut point passer dont Dieu n'ait rempli au moins quelque moment. Il ne faut ni esprit, ni mémoire pour cela, mais seulement une pente du cœur vers Dieu que la grâce doit donner à toutes les âmes qu'elle anime. Et c'est ce que nous demandons à Dieu tous les jours à primes, en disant ces paroles : *Sint pura cordis intima,* qu'il seroit bon de répéter plusieurs fois le jour.

L'Eglise dit si souvent, en l'honneur des vierges, que *la grâce est répandue en leurs lèvres,* ce qui veut dire, ce me semble, qu'en invoquant souvent Dieu, elles ont attiré sa grâce. Exercez-vous donc en cette pratique, ma chère sœur, qui sera le remède à tous vos maux, puisque vous n'en avez point, comme je crois, qui ne se puissent guérir par ce baume sacré

de la présence de Dieu, qui nous empêche de tomber quand nous en sommes prévenues, et qui nous relève quand nous y avons recours après nos chutes. Croyez, je vous supplie, ma chère sœur, que nous sommes toute à vous, en Jésus-Christ Notre-Seigneur.

CCXXVI.——A la sœur Denise de Sainte-Anne Cossart de Flan, novice[1].

Sur la profession religieuse; elle doit la regarder comme un second baptême.

Vers juillet 1654.

Ma très-chère sœur, Le sentiment que vous nous témoignez d'avoir au regard de votre profession, qui est de vous en estimer indigne, me fait espérer que Dieu suppléera à ce qui vous manque, si vous vous maintenez dans cette humble défiance de vous-même, qui vous fera veiller sur vos actions, afin que les habitudes que vous avez apportées du monde ne vous fassent plus agir.

Je ne doute point, ma chère sœur, que vous n'ayez un grand désir de vous renouveler toute dans une action si sainte que celle de votre consécration à Dieu, que l'on appelle un second baptême, parce que l'on y dépouille encore une fois le vieil homme, et que l'on renonce aux mœurs du siècle d'une façon particulière pour se revêtir de Jésus-Christ, c'est-à-dire de ses vertus, de son humilité, de son obéissance, de sa charité, et surtout pour être attachée avec lui à la croix en renonçant continuellement à soi-même.

C'est en suite de ces désirs, ou plutôt de ces dispositions, que la profession religieuse enferme la grâce du baptême, qu'elle efface les péchés passés, et donne un secours très-puissant pour les éviter à l'avenir. Et comme ce premier sacrement qui ne se reçoit qu'une fois répand son influence sur toute la vie d'un baptisé, de même la profession que vous ferez doit avoir son effet tout le temps de votre vie, en sorte que toutes vos actions répondent à la sainteté de cet état.

Il me semble, ma chère sœur, que notre bonheur, qui sera

1 Elle fit profession le 20 août 1654, et mourut le 26 décembre 1693, âgée de 75 ans.

le vôtre consiste principalement dans sa stabilité, je veux dire qu'il nous exempte, par l'immobilité de nos vœux, des changemens et des inconstances qui nous pourroient arriver par notre foiblesse dans le service de Dieu. Et cette fermeté est une image de celle que nous devons avoir à ne nous relâcher jamais, et à ne déchoir point de ces grandes idées que l'on a au commencement de la fidélité qu'on doit à Dieu, qui doit plutôt croître et s'augmenter dans la suite des années.

C'est, ma chère sœur, ce que nous nous promettons de vous, et que si votre noviciat a été défectueux, ce vous sera une obligation d'être meilleure professe. C'est de quoi nous nous entretiendrons bientôt de vive voix, ayant désiré que vous revinssiez plus tôt pour vous donner du temps pour pratiquer ce que dit le Prophète : *Tenez-vous en repos, et voyez que le Seigneur est Dieu.* Car encore que les actions extérieures qui sont faites par obéissance ne soient pas contraires à ce repos qui veut dire, comme je crois, qu'il faut cesser de mal faire, néanmoins on a besoin quelquefois de ce repos extérieur au regard des actions ordinaires, et cela pour écouter Dieu et pour mieux concevoir qu'il est Dieu, c'est-à-dire qu'il est une majesté infinie à laquelle nous devons un souverain respect, un souverain amour et une souveraine fidélité.

Je le supplie, ma très-chère sœur, qu'il vous imprime et à nous ces vérités dans le cœur, autant que nous les avons dans l'esprit, n'y ayant quasi personne qui ne sache ce qu'il doit à Dieu, quoiqu'il y en ait si peu qui le lui rendent. Je sais ce que je vous dois en lui, et je désire qu'il me fasse la grâce de vous le rendre.

CCXXVII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Au sujet de l'éloge de Melle Guillard, pensionnaire de Port-Royal.— Elle lui répond sur la peine qu'elle lui témoignait de s'entendre appeler *mère.*—Professions à Port-Royal de Paris.

Dimanche 16 *août* (1654).

Ma très-chère mère, Nous avons lu à notre mère[1] l'éloge que

[1] La mère Angélique. Elle était revenue à Paris vers la fin de juillet 654.

M. de la Place[1] a écrit de la petite Guillard[2], qu'elle trouve fort bien ; elle dit qu'il est du style dont saint Grégoire de Nazianze écrit de sainte Gorgonie, sa sœur. En effet, ces grands hommes de l'Eglise n'oublient pas les moindres particularités de ce qu'ils racontent. Pour moi qui suis un peu pointilleuse, je voudrois qu'on ôtât deux lignes qui sont que : « Le jour de saint Augustin, quoiqu'elle se portât mieux la veille et qu'on ne la crût pas si proche de sa fin, on lui donna, etc. » J'ai peur qu'on dise à l'avenir, pourquoi on lui donna, puisqu'elle étoit mieux ? Il suffiroit de dire : Le jour de saint Augustin on lui donna. Mais cela ne vaut pas le parler. Pour la longueur, on ne lit les éloges qu'une fois en trois ans, ce n'est pas pour ennuyer, et quand on voudra les lire encore moins on le pourra faire ; c'est assez qu'ils soient écrits pour celles qui viendront après nous. On s'asseoit pendant ces lectures, afin de les entendre avec plus de patience.

Nous vous avons envoyé la vie de la mère Anne de St.-B. Je ne sais si vous recevez les choses, et si elles ne demeurent point au tour de céans. Je vous ai aussi fait noter les tons des pseaumes, en la manière que j'ai cru qu'ils seroient plus aisés à comprendre : si vous l'entendiez autrement, mandez-le-nous.

Je ne crois pas que vous obteniez de M. Singlin que je vous appelle autrement qu'il ne m'appelle lui-même[3]. C'est cela qui est ridicule qu'un prêtre appelle une fille de ce nom, et non-seulement un prêtre, mais il y a des évêques comme Mgr de Langres qui le font. C'est pourquoi quand madame de Fontevrauld vous appelleroit ainsi, ce ne seroit rien auprès du moindre prêtre. Tenez-vous donc en repos de ce côté-là, ma chère mère, et nous y laissez aussi ; c'est la moindre de vos douleurs, puisque vous en avez bien d'autres ; il vous faut endurcir au mal, en ne vous plaignant plus de ceux à quoi vous devez être accoutumée.

Je crois que notre mère vous mande qu'il y aura des pro-

[1] Le docteur Arnauld.
[2] Marie Guillard. (voy. p. 275.)
[3] C'est-à-dire *mère*, titre qui se donnait aux prieures, et non pas aux sous-prieures.

fesses jeudi[1], mais non pas celles pour qui la fête étoit faite. Vous savez que ma sœur Anne-Eugénie[2] est mal, et ne sauroit être guérie pour ce jour-là; et c'est une conséquence de retarder ma sœur Marie-Angélique-Thérèse[3], afin que Port-Royal[4] ne vienne pas deux fois; ce retardement lui sera utile s'il plaît à Dieu; elle n'étoit pas encore au point où j'espère que Dieu la mettra, si vous l'en priez bien et ma sœur Angélique[5], comme je vous en supplie très-humblement, et de ne me pas oublier, puisque vous oublieriez une partie de vous-même.

CCXXVIII. — A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly[6].

Quelle différence il y a entre les sentiments de la grâce et ceux de l'amour-propre. — Elle lui parle du jour de sa profession, et lui apprend en quoi consiste le vrai dépouillement de la volonté.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Fin d'août* 1654.)

Ma très-chère sœur, Je ne sortis point hier mécontente d'avec vous, au contraire vous me donnâtes sujet de croire que vous aviez bien reçu ce que je vous avois dit, et la suite me confirme dans cette créance. J'étois fâchée de vous avoir fait pleurer; mais j'espère que ces larmes vous seront utiles, puisque vous avez eu ensuite de si bons mouvemens. Vous devez remarquer comme vous faites la différence qu'il y a entre les sentimens de la grâce et ceux de l'amour-propre; celui-ci veut que tout lui soit permis, au moins les choses qui ne sont pas criminelles; la grâce au contraire nous fait trouver coupable en toutes choses, parce qu'elle nous donne un

[1] Jeudi 20 août. Les deux sœurs qui firent profession étaient les sœurs Jeanne de Sainte-Colombe Leullier, et Denise de Sainte-Anne Cossart de Flan.

[2] Sœur Anne de Sainte-Eugénie, Mme de Saint-Ange.

[3] Arnauld d'Andilly. Elle fit profession, avec Mme de Saint-Ange, le 21 novembre suivant.

[4] Les solitaires et parents de cette sœur.

[5] Sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

[6] Cette sœur était alors à Paris.

mépris de nous-même et une connoissance si certaine que nous ne saurions faire que le mal, que l'on n'est jamais surpris quand on nous avertit de quelque faute que l'on n'avoit pas remarquée; ou si on l'est d'abord, on revient incontinent à soi pour avouer non pas seulement celle-là, mais plusieurs autres qu'on ne connoissoit pas auparavant, parce que l'humilité porte la lumière dans l'âme, comme l'orgueil la met dans les ténèbres.

Je remercie Dieu de tout mon cœur de vous avoir donné d'autres pensées au regard de votre profession que celles que vous avez eues jusqu'à cette heure. Je vous avoue que j'aurois eu grand'peine de vous la voir faire par un motif si humain; car il faut non-seulement que le dessein d'être religieuse soit en la vue de Dieu seul, mais aussi qu'il ne se rencontre rien dans l'exécution qui ne soit dans son ordre. Il y a dans l'Évangile que *plusieurs furent conviés aux noces,* non pas pour y aller quand ils voudroient, mais pour se tenir prêts quand on leur viendroit dire qu'il étoit temps et que tout étoit préparé. Il faut, ma chère sœur, que vous puissiez dire en cette occasion, qui est la plus importante de votre vie, ce que dit un prophète: *Je n'ai point désiré le jour de l'homme, Seigneur, vous le savez.* Le jour de l'homme auroit été pour vous celui que votre inclination et le respect des créatures vous a fait désirer, au lieu que vous pourrez dire du jour qu'on vous donnera: *C'est ici le jour que le Seigneur a fait, soyons ravis de joie en ce jour-là;* car il n'y a point de joie pareille à celle d'une âme qui désire de plaire à Dieu, et qui est assurée d'avoir accompli sa volonté en quelque chose.

Ne croyez pas néanmoins, ma chère sœur, que ce soit un arrêt que je vous prononce, ne sachant non plus que vous ce que l'on vous ordonnera sur ce sujet; mais je vous parle comme à une personne qui a maintenant des oreilles pour entendre ce qu'on lui voudra dire, soit en lui refusant, soit en lui accordant ce qu'elle a désiré jusques à cette heure; et vous pourrez être devant Dieu autant dépouillée de votre inclination en la suivant, comme vous la seriez en faisant le contraire, puisque le vrai dépouillement ne consiste pas à ne point faire ce que l'on veut, mais à ne le pas faire parce qu'on le veut,

mais parce que la volonté de Dieu s'y rencontre; et c'est ce qui fait que les plus parfaits font toujours leur volonté, parce qu'ils n'en ont point d'autre que celle de Dieu.

Pour ce qui est de la connoissance que vous avez de vos fautes et du désir que Dieu vous donne d'y satisfaire, je le supplie qu'il me fasse la grâce de me conduire en cela en sorte que je n'aille ni au-dessus, ni au-dessous de la force qu'il vous donne, puisque ce seroit témérité de vous demander plus que vous ne pouvez, et ce seroit mollesse de ne pas faire valoir la bonne volonté que Dieu vous donne ; je me promets qu'elle est accompagnée de la paix, puisque ces deux grâces sont inséparables. Tâchez de les bien conserver, ma chère sœur, par le même moyen qui vous les a fait recevoir, qui est sans doute la prière que vous devez faire par un épanchement de votre cœur devant Dieu, afin qu'il demeure vide de tout, et qu'il devienne un vase capable d'être rempli du seul amour de Dieu, qui veut que je sois, ma très-chère sœur, entièrement à vous pour vous conduire à lui.

CCXXIX.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron, à Port-Royal-des-Champs.

Des froideurs qui viennent du tempérament.—En quoi consiste la vraie dévotion.—Avantages de l'union qu'elle a avec ses sœurs.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mercredi 2 *septembre* 1654.

Ma très-chère sœur, J'ai bien plus tardé que je n'espérois à répondre à votre lettre ; vous en savez bien la cause qui est les occupations qui nous surviennent de jour en jour. Je désirerois, ma chère sœur, de pouvoir vous aider à sortir de vos peines, quoiqu'il soit vrai que l'on ne peut pas être sans en avoir toujours quelqu'une, et que les vôtres sont des moins dangereuses, parce que vous les connoissez et qu'elles vous humilient, comme aussi qu'elles vous obligent de recourir à Dieu qui est le seul médecin de votre maladie, n'y ayant que lui seul qui puisse faire goûter à votre âme la douceur qui se trouve dans les choses spirituelles, et particulièrement dans la

sainte communion. Que s'il diffère de vous la faire éprouver, ce sera pour vous obliger de vous affermir en la foi qui sait bien qu'elle est enfermée dans ce divin mystère, quoiqu'elle ne l'éprouve pas. Vous ne devez point vous étonner de vous trouver dans ces froideurs qui viennent de votre naturel, et non pas de votre choix. Nous ne nous sommes pas faites nous-mêmes, c'est Dieu qui nous a rendues telles que nous sommes. Que s'il nous a donné quelque avantage que les autres n'ont pas, nous l'en devons remercier; et s'il nous a privées de quelque bonne qualité qu'il a donnée aux autres, il faut le trouver bon et reconnoître qu'il ne nous doit rien. Si vous aviez plus de feu et de vigueur naturelle, vous penseriez être bien dévote, et ce ne seroit peut-être que la nature qui agiroit en cela.

La vraie dévotion c'est de préférer Dieu à toutes choses, et de faire avec fidélité et bonne volonté tout ce qu'il demande de nous. Quand vous vous serez rendue à tous vos devoirs tout le long de la journée, il ne vous importera pas le soir d'examiner si vous l'avez fait avec dévotion ou sans dévotion, pourvu que vous vous y soyez portée pour accomplir la volonté de Dieu, et par un désir de lui plaire. Tout est enfermé là dedans, et Dieu y voit tous les bons mouvemens que vous voudriez bien avoir. Les anges ont promis la paix aux âmes de bonne volonté. En suite de ces paroles qu'on dit à la sainte messe, l'Église en a ajouté plusieurs autres qui sont des mouvemens d'amour vers Dieu, des louanges, des adorations, des bénédictions et des prières, qui naissent tous de cette paix, c'est-à-dire de la grâce que Jésus-Christ est venu apporter au monde, de sorte qu'il suffit de la posséder, ou plutôt d'en être possédée, pour rendre à Dieu toutes les actions de grâces, les hommages et les respects, que les autres qui ont plus de zèle que nous lui rendent. Et c'est un des priviléges de la religion de se pouvoir attribuer les grâces et les faveurs que Dieu fait à nos sœurs, puisque nous sommes plus unies par l'esprit de Dieu et sa charité que les membres de notre corps. C'est pourquoi vous vous devez réjouir quand il y en a de ferventes, et offrir à Dieu leur ferveur, comme étant vraiment à vous, si vous êtes bien aise qu'elles vous surpassent en cela; et tâcher

d'ailleurs qu'elles trouvent quelque vertu en vous à quoi elles puissent prendre part, car il n'y a point de membre au corps qui n'ait sa fonction qui est utile à tout le corps.

Pour ce qui est de la faute que vous faites de ne vous point découvrir, il n'y a pas moyen de vous excuser là-dedans, car c'est fermer la porte au secours dont vous avez besoin, et que Dieu ne vous veut donner que par cette voie, n'y ayant point d'apparence de vouloir que Dieu établisse un autre ordre dans la terre que celui qu'il a mis dans le ciel, où les anges supérieurs communiquent aux inférieurs les lumières qu'ils reçoivent de Dieu. Je me promets que vous aurez déjà obtenu la grâce que vous désirez pour vaincre cette peine. Au reste vous vous devez assurer, ma très-chère sœur, que l'union que vous aurez avec toutes les sœurs qui prendront l'habit et qui feront profession dans une meilleure disposition que n'a été la vôtre, réparera les manquemens qui s'y sont trouvés, puisqu'ils n'ont pas été essentiels, mais seulement dans la superficie de votre esprit et de votre cœur qui étoient embarrassés par des agitations qui n'étoient pas volontaires; c'est pourquoi vous ne devez point douter que votre engagement n'ait été fort agréable à Dieu, et que vous n'en recueilliez le fruit, et dans la vie présente où vous reconnoîtrez de plus en plus les malheurs que vous avez évités, et dans la vie éternelle où vous recevrez l'accomplissement des promesses que Dieu vous a faites quand vous vous êtes donnée à lui. Je vous supplie de lui demander miséricorde pour moi, et de croire que je suis de tout mon cœur, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

La mère Angélique a écrit au bas de cette lettre :

« Ma très-chère enfant, Cette lettre servira bien de réponse à celle que vous m'avez écrite. J'ajoute seulement qu'il faut que vous mettiez des chemises de toile jusques à l'Avent. L'obéissance supplée à tout. »

CCXXX.—A la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge.

Elle se réjouit d'apprendre que Dieu a essuyé ses larmes.— Si nous avions donné véritablement notre cœur à Dieu, nous serions incapables de nous affliger de la séparation des créatures, etc.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

De Port-Royal-des-Champs, 1er octobre (1654).

Ma très-chère sœur, Je vous remercie très-humblement de la joie que vous m'avez donnée par celle qu'il vous a plu de m'écrire, en me faisant savoir que Dieu a essuyé vos larmes d'une admirable manière, en vous faisant la grâce d'en répandre de plus saintes, que David appelle les eaux qui sont par-dessus les cieux, lesquelles bénissent le nom du Seigneur et sont des effets de son Saint-Esprit qui gémit en nous par des gémissemens ineffables. Je ne me fâche point, ma très-chère sœur, de vous voir pleurer de la sorte, au contraire je m'en réjouis, non pas de ce que vous pleurez, mais de ce que vos larmes sont en la présence de Dieu et pour Dieu, pour réparer le déchet que vous aviez fait à son amour en voulant posséder une créature. Pouviez-vous lui dire en cet état avec vérité ce que vous lui dites souvent dans le pseautier : *Qu'ai-je voulu, Seigneur, dans le ciel, et, hors de vous, qu'ai-je désiré sur la terre? vous êtes le Dieu de mon cœur et mon unique partage dans l'éternité.* Je dirai donc maintenant ce verset pour vous avec joie, et ce sera une prière excellente que je ferai à votre intention ; celles que nous faisons à Dieu pour lui demander ses grâces ne lui étant point agréables, si nous n'écoutons en même temps celle qu'il nous fait dans sa parole sacrée où il nous dit : *Ma fille, donnez-moi votre cœur.* Que si nous le lui avions donné véritablement, nous serions incapables d'aimer aucune des créatures qu'autant qu'il nous permet de les aimer; et aussitôt qu'il nous diroit : séparez-vous de cette personne, nous romprions aussitôt tous les liens qui nous y attachent, pour nous envoler dans le sein de Dieu, n'étant jamais plus agiles que quand nous sommes dépouillées de quelque chose pour l'amour de lui.

Je vous remercie donc une seconde fois, ma chère sœur, de m'avoir soulagée de ce qui me pesoit sur le cœur, qui étoit de vous avoir laissée dans la tristesse, au lieu que je désirois que vous fussiez du nombre de ceux que saint Paul dit que *Dieu aime, parce qu'ils donnent gaiement.*

Mais vous dirai-je qu'il me reste une peine dans l'esprit pour le doute où je suis que vous n'ayez pas demandé permission de nous écrire, parce que votre paquet n'étoit pas fermé du cachet de notre mère. Si cela est, vous aurez fait une tache à votre gloire en nous écrivant une si bonne lettre sans la bénédiction de l'obéissance, qui donne la dernière perfection à toutes nos actions. Je ne vous oserois prier, ma très-chère sœur, de me mander ce qui en est, de peur de vous donner la peine de m'écrire une seconde lettre ; je me réserverai à vous le demander de vive voix, et à vous avertir en charité de toutes les autres choses que je connoîtrai qui pourroient déplaire à Dieu, afin que le purgatoire que vous craignez tant ait moins de prise en vous, et que cette cruelle séparation de Dieu qui nous sera infligée pour n'avoir pas voulu nous séparer de tout, ne dure pas si longtemps à votre égard.

Je vous envoie une lettre de la mère Marie-Geneviève du Mans, où vous trouverez son compliment pour vous : c'est une bonne religieuse, et que j'aime bien pour l'amour de vous et d'elle-même.

Je suis de tout mon cœur,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante, en Jésus-Christ,

Sœur Agnès de Saint-Paul. R. ind.

CCXXXI.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Sur les faiblesses passagères. Avantages de les connaître et de les avouer.

Vers le 5 octobre 1654.

Ma très-chère sœur, Pourvu qu'il plaise à Dieu de vous relever de vos foiblesses l'une après l'autre, comme il a fait des

deux dernières, elles ne vous feront guère de tort, puisqu'il n'y a que celles qu'on conserve volontairement qui affoiblissent l'âme, au lieu que celles qui sont passagères lui font plus de bien que de mal, en lui faisant connoître ce qu'elle est, et le besoin qu'elle a de Dieu, qui est seul immuable.

Je me réjouis de l'espérance que vous avez de communier le jour de saint Denis ; c'est retourner à la source que de prier ce saint, qui nous a apporté la foi, de nous obtenir la charité sans laquelle notre foi seroit inutile. C'est la robe nuptiale dont nous devons être revêtues pour participer au banquet de l'Évangile de cette semaine[1]. Je suppose, ma chère sœur, que vous l'avez, puisque vous aimez Dieu ; mais je désire que vous l'aimiez encore davantage, afin que votre robe soit plus riche et que vous ne demeuriez pas au dernier rang. Il vous sera avantageux que je me serve de la permission que vous me donnez de parler de vous à quelqu'une des personnes qui sont ici[2], puisque ne le pouvant faire qu'à celles qui vous aiment beaucoup, cela réveillera leur charité et les obligera de faire quelques violences à Dieu, de celles que sa bonté veut qu'on lui fasse pour lui ravir par force les grâces qu'il a peut-être résolu qu'il ne vous feroit point que par cette voie. C'est la plus humble de l'Église, et qui est réservée pour ceux qui n'ont pas bien usé de leur première grâce. Soyez donc bien aise que l'on se charge de vos misères, ce qui ne peut être sans les savoir par vous-même, afin qu'elles soient dignes de miséricorde, puisqu'il n'y a personne qui la mérite moins que celles qui cachent le besoin qu'elles en ont, en se mettant au rang des pauvres superbes qui sont en horreur à Dieu ; au lieu que ceux qui sont humbles dans leur pauvreté sont l'objet de ses libéralités, ne pouvant mettre plus sûrement les dons précieux de sa grâce que dans les âmes qui ne s'en approprient jamais rien.

Je vous supplie, ma chère sœur, quand vous verrez M. Singlin, de lui demander sa bénédiction pour moi. Que si vous l'oubliez pour n'avoir attention qu'à la grâce que vous rece-

[1] XIXe semaine après la Pentecôte.
[2] A Port-Royal-des-Champs, où la mère Agnès était à cette époque.

vrez par lui, je me contenterai de prendre part à la vôtre et d'en remercier Dieu comme s'il me la faisoit à moi-même, puisque je ne vous regarde point séparée de moi, ayant plu à Dieu que nous fussions unies en tant de manières.

CCXXXII.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron.

Attendre la récolte de la bonne semence dans les âmes.—Il faut s'approcher souvent de Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Jeudi 12 novembre 1654.

Ma très-chère sœur, Je vous envoie votre lettre de M. Singlin, que j'ai retrouvée. Elle vous fera souvenir combien Dieu vous a prévenue de ses bénédictions, en vous faisant aimer et rechercher de si bonne heure une conduite si salutaire, et qui vous devoit faire croître dans la vertu avec l'âge. Que s'il vous semble que vous n'avez point avancé depuis, ce n'est pas à dire qu'elle vous ait été inutile et que cette semence divine soit étouffée, mais je veux croire plutôt qu'elle est réservée pour un autre temps. Les blés qu'on jette dans la terre ont besoin d'un hiver pour prendre racine; de même il faut que les âmes passent par des tentations et des dégoûts avant que de porter le fruit des vertus. Vous êtes maintenant, ma très-chère sœur, dans cette fâcheuse saison; il faut espérer qu'elle passera, et que les beaux jours de la grâce donneront la joie à votre cœur; mais cependant il faut vous garantir le plus que vous pourrez des grandes froidures de cet hiver spirituel, en vous approchant souvent de Dieu, qui est le feu qui fait fondre nos glaces. Un seul regard vers lui est capable de nous échauffer; une petite prière, un bon désir, un gémissement de se voir si froide à son service, tout cela sont des bûchettes qui allument un petit feu qui peut devenir fort grand par le souffle du Saint-Esprit. Sommes-nous si misérables, ma très-chère, de nous laisser mourir de froid, ayant du bois pour nous chauffer, à quoi il ne manque qu'une allumette pour le faire brûler? C'est ce que dit l'Écriture sainte,

que le paresseux meurt de faim parce qu'il néglige de porter la main à sa bouche.

Je me sens obligée de prier Dieu plus particulièrement pour vous ce mois-ci, parce que j'ai tiré sainte Élisabeth. Je la trouve admirable en toutes choses, et surtout dans l'ardeur qu'elle avoit pour Dieu dès son enfance. Je ne lui demande pas néanmoins qu'elle vous en obtienne une semblable, car la grâce observe les proportions, et ce seroit faire une trop grande violence à votre naturel de le rendre si fervent; mais ce qu'elle ne peut manquer de vous donner, parce qu'autrement elle ne pourroit subsister en vous (je dis la grâce), c'est une fidélité à faire sans sentiment les mêmes choses que la ferveur fait faire aux autres. Vous êtes vous-même, ma très-chère, la preuve de ce que je vous demande, car vous êtes religieuse, et vous l'avez été non pas avec cette passion sainte qui y porte la plus grande partie des autres, mais par l'esprit de la foi, qui vous a persuadée que votre salut étoit attaché à cette condition. Priez donc Dieu souvent qu'il vous augmente cette même foi, qui vous élève au-dessus des difficultés que vous rencontrerez dans la suite. Quand vous aurez posé ce fondement, vous éleverez l'espérance au-dessus, et la charité sera le comble. Demandez-la à Dieu pour moi, ma très-chère, encore que vous pensiez que vos prières ne sont pas bonnes. Je crois au contraire que toutes celles que vous offrez à Dieu lui sont agréables, mais je crains que vous en fassiez trop peu.

Notre mère [1] m'ordonne, en lui demandant permission de vous écrire, de vous saluer de sa part et de vous dire, en attendant qu'elle puisse vous faire réponse, d'avoir bon courage et que tout ira bien. Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCXXXIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur la première élection de la mère Marie-des-Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

(*Novembre*) 1654.

Notre mère vous écrit que ce sera dimanche que vous ferez

[1] La mère Angélique.

votre élection. Nous chanterons un *Veni Creator* pour vous, et vous nous rendrez la pareille quand ce sera à notre tour.

Je suis tout à fait mal contente du mauvais usage que nos sœurs ont fait de ma confiance [1]; je n'ai pas encore appris les particularités de ma sœur Augustine, que nous envoyâmes coucher sans lui parler tant elle étoit mal.

Je vous mandai hier que vous étiez seize vocales, et il n'y en a que quatorze.

Si vous ne dilatez votre cœur [2], ma chère mère, Dieu ne vous donnera guère ; il resserra sa main qui est ouverte pour vous remplir de bénédictions, et il faut dire dans un esprit d'amour : *Voluntarie sacrificabo tibi*. Je crois que l'exhortation de M. de la Place [3] vous aura élevée au-dessus de vos sens, qui sont infatués de longue main. Je dirai pour vous : *Illustra faciem tuam super ancillam tuam.*

Je crois qu'il faudra que vous chantiez *Te Deum* quand vous saurez l'élection, et que vous baisiez la main de la mère abbesse par une lettre que vous composerez, signée de toutes les sœurs élisantes. Vous la pouvez tenir toute prête, car *maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu avec tardiveté et négligence.*

Je suis toute à vous de tout mon cœur [4].

CCXXXIV.—A une Religieuse de Port-Royal.

Elle l'exhorte à passer avec dévotion le jour anniversaire de sa profession. —Le vœu de stabilité est une fermeté dans le bien.—Nous sommes la maison de Dieu si nous aimons la prière.

Vers novembre 1654.

Ma très-chère sœur, Je n'ai point voulu laisser passer ce jour

[1] Elle nous avoit mandé son désir qu'on élût la mère des Anges.

[2] C'étoit sur cette élection. Elle avoit peur que l'on pensât à elle. *(Notes du manuscrit.)*

[3] Le docteur Arnauld.

[4] « Le ... novembre 1654. M. de Sainte-Beuve vint (à Port-Royal-des-Champs) prendre les suffrages des sœurs pour l'élection d'une abbesse, qui se fit à Paris le 26 du même mois. Ce fut la mère Marie-des-Anges qui fut élue. Elle n'est pas venue pendant son triennal, à Port-Royal-des-Champs, ne pouvant supporter le carrosse sans être à l'extrémité. » *(Chronologie de Port-Royal.)*

qui vous est doublement célèbre pour la rencontre de la fête de votre sainte patronne avec celui de votre profession. Je me promets que vous le passerez avec toute la dévotion et la circonspection qu'il vous sera possible, que celui de demain sera semblable, et même que vous ferez l'octave d'une grâce si signalée. Que si Dieu vous fait la grâce de persévérer ces huit jours, vous éprouverez, ma chère sœur, que le joug du Seigneur est doux et léger, et que ce n'est que notre inconstance et notre peu de mortification qui nous le rend pesant. Demandez bien à Dieu, ma chère sœur, qu'il vous fasse concevoir que le vœu de stabilité est une fermeté dans le bien, à faute de quoi il nous serviroit peu de demeurer fixes dans le monastère, puisque c'est seulement être dans la maison de Dieu extérieure, et non dans sa maison intérieure qu'il appelle une maison d'oraison ; c'est la marque que nous avons si nous y avons entrée, savoir si nous aimons la prière, et si nous la pratiquons en nous retirant dans la maison de notre âme où nous trouverons toujours Dieu prêt à nous recevoir, et qui même nous y appelle en nous disant que nous retournions à notre cœur. C'est la grâce que je demande à Dieu pour vous, et que je vous supplie de lui demander pour moi, comme étant la source de toutes les autres, et ce trésor de l'Évangile de votre sainte dont il est dit qu'il est caché, parce qu'il nous fait cacher nous-mêmes et nous retirer de toutes les distractions, afin de le posséder.

CCXXXV.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Elle lui donne divers avis.

(*Vers le* 29 *novembre* 1654.)

Ma très-chère sœur, Si vous n'êtes point rentrée dans la mauvaise humeur et dans le dégoût de l'obéissance que nous vous avons donnée depuis que vous avez reconnu votre faute, elle ne vous empêchera pas la sainte communion, principalement ayant une pénitence à faire, qui est de vous soumettre à ce travail, qui est en effet fort désagréable ; mais les obéissances qui ne coûtent rien ne sont pas de grande valeur devant Dieu. Vous

connoissez votre foiblesse à vous surmonter dans les choses de vertu, cela vous devroit faire accepter de bon cœur celles qui dépendent de vous, et dont vous vous pouvez bien acquitter en vous faisant un peu de violence. Offrez-la à Dieu pour obtenir la grâce de vous préparer à le recevoir. L'on veut bien que Dieu nous donne, mais nous ne lui voulons rien donner. On trouve que Jésus-Christ n'a point trop fait de donner son sang et sa vie pour nous, et nous voudrions qu'il ne nous coûtât rien pour nous sauver. Il faut bien demander à Dieu qu'il nous préserve d'une si étrange injustice.

Pour ce qui est de l'autre chose dont vous me parlez, je n'ai rien à vous en dire puisque vous avez vu M. N.... depuis que vous m'en avez écrit. Je crois que vous lui aurez dit votre disposition pour ce regard, et s'il l'avoit trouvée mauvaise, il vous auroit dit de ne pas communier : puisqu'il ne vous l'a pas dit, la fête étant si considérable, parce qu'elle est d'un apôtre, il me semble que vous ne devez pas vous en priver. C'est à vous à sonder votre cœur, pour discerner si vous vous êtes éloignée volontairement de la volonté de Dieu. Cette rencontre servira à vous faire mieux connoître les fautes que vous avez faites les autres fois que Dieu a permis qu'elle soit arrivée, et vous oblige à présent de l'accepter avec affection comme une pénitence propre à les expier.

Pour la troisième chose dont vous me parlez, je vous dirai qu'il y a des fautes à quoi on ne remédie pas pour s'en accuser et pour les reconnoître, mais il en faut gémir devant Dieu, et prendre du temps pour s'exercer dans les vertus contraires. La source de votre mal est de n'aimer pas la croix comme le saint dont nous faisons la fête l'a aimée. Demandez-lui la grâce d'embrasser celle de résister à vos mauvaises habitudes, et qu'il vous obtienne quelque étincelle d'une ardente charité qui lui a fait trouver de la douceur dans un si grand martyre. Je supplie Notre-Seigneur de me faire la grâce de me rendre digne de vous aider à demander cette grâce.

CCXXXVI.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Au sujet de la mère Marie des Anges.—L'esprit humain nous trompe dans l'estime que nous faisons des personnes.

(*Vers novembre* 1654.)

Ma très-chère sœur, Je m'attendois de faire bien plus tôt réponse à votre lettre, mais il se trouve toujours que le temps me manque. Je m'assujettirai, ma chère sœur, à vous écrire comme vous le désirez, précisément sur les choses que vous me manderez, pourvu que j'aie de quoi y fournir ; car je ne suis pas comme la mère Angélique qui abîme les âmes en Dieu; je n'ai que des paroles mortes et un peu raisonnées, qui ne font ni bien ni mal.

Pour vos lettres, elles sont bien serrées, et en plus grande sûreté que si vous les gardiez, parce qu'elles pourroient tomber entre les mains qui les ont formées, et nous être ravies par elle-même qui peut vivre plus que nous [1]. La méthode que je tiens pour rassembler tous les petits fragmens, c'est de leur donner un titre et de faire une page ou deux de chaque matière qu'on appellera, si l'on veut, des maximes. Je ne pense pas que vous deviez rien donner pour tirer au sort. Ces choses-là vous sont trop particulières, quoique chacun en puisse profiter; mais le temps n'en est pas encore venu, non plus que du billet qui regarde notre mère [2].

J'admire, ma chère sœur, que l'estime que vous faites des sentimens de la mère Angélique ne vous empêche pas d'éluder ce qu'elle vous dit sur le sujet de notre mère, et de vous conserver, comme vous dites, la liberté de croire d'autres personnes plus saintes qu'elle ; quoiqu'elle vous ait prévenue sur le fondement que vous pourriez avoir cette créance, en vous disant qu'il y a des dons de nature qui couvrent de grands défauts, comme le manquement de ces mêmes dons couvre de

[1] Il s'agit ici des *Lettres* et autres Instructions de la mère Angélique que l'on rassemblait.

[2] La mère Marie-des-Anges Suireau.

grandes grâces[1]. Mais parce que l'esprit humain se porte à estimer la sainteté, non-seulement parce qu'elle sanctifie, mais parce qu'elle exempte de beaucoup de misères et de fautes dont il est bien aise d'être délivré ; il ne se contente pas de donner cet avantage à la sainteté, mais il veut aussi qu'elle soit ornée de quelque talent dont l'amour-propre ne veut point être dépourvu ; et c'est pourquoi, voyant des personnes fort saintes qui n'en ont point assez à son gré, il aime mieux jeter sa vue sur d'autres qui lui reviennent davantage pour leurs capacités, et leur attribuer autant de grâces qu'aux autres, afin qu'il soit plus aisé de leur ressembler ; je veux dire qu'il ne soit pas besoin d'un si grand dénûment, ni de renoncer à tous les dons naturels, quoique saint Paul dise que *Dieu met ses trésors dans des vases de terre*. L'orgueil naturel n'aime point cela ; et c'est ce qui lui fait presque mépriser les dons de Dieu, parce qu'il se faut tant humilier pour les recevoir.

Je crois, ma sœur, que je m'écarte de votre sens en disant tout ceci, et que vous avez peut-être d'autres vues en disant que vous estimez d'autres personnes aussi saintes et plus saintes que notre mère. Mais moi, je vous le dis, parce qu'il y a de nos sœurs qui préfèrent feu la mère Geneviève[2], ce qui ne peut être que parce qu'elle parloit mieux ; car du reste la vertu de celle-ci paroît tout autrement solide, forte et immuable, s'il y en peut avoir de telle en la terre ; et je pense qu'on peut dire d'elle : *Bienheureux celui qui ne sera point scandalisé en elle*. Je ne le dis pas pour vous, mais pour ceux qui y trouveroient à redire, en la regardant avec des yeux charnels.

Ma sœur Angélique de Saint-Alexis[3] travaille à l'ornement avec assiduité. Je voudrois qu'elle fût autant appliquée à l'ornement de son âme, qui est à peu près au même état que vous l'avez laissée : elle a eu des intervalles qui promettoient mieux, mais cela ne dure pas ; ce n'est pas à dire que vos prières pour elle soient inutiles, car quand elles n'auroient leur effet que

[1] Voyez *Lettres de la mère Angélique*, t. II, p. 538.

[2] La mère Marie-Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, première abbesse de Port-Royal après la démission de la mère Angélique, en 1630. Elle était morte le 28 mars 1646.

[3] D'Hécaucourt de Charmont. Elle est morte le 21 octobre 1678.

dans dix ans, elles seroient assez bien récompensées. Je vous demande de tout mon cœur vos prières, ma chère sœur, et je désire vous comprendre dans les miennes quoique très-indignes.

Je suis entièrement à vous.

CCXXXVII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur le retour de la mère Angélique à Port-Royal-des-Champs.— Elle lui fait voir le profit que nous pouvons tirer des répréhensions.

(*Jeudi* 3 *décembre* 1654.)

Ma très-chère mère, Voilà la seconde fois qu'on vous fait espérer en vain le retour de la mère Angélique ; je vous assure que je n'y contribue rien, sinon de n'en être pas fâchée ; je crois que cela est permis, mais non pas de se plaindre, de compter les jours et les mois. Je vous promets que je ferai bien tout ce que je pourrai afin qu'on ne fasse plus ici de calcul ; je vous supplie de faire le même de votre côté, car certes, c'est agir en enfans que de témoigner des jalousies et de désirer des préférences. Nous sommes assurées que la mère Angélique sera toujours prête d'aller au lieu où il y aura plus de besoin ; et parce qu'on a lieu ici de se défier de son inclination, étant assurées que sa pente est de votre côté, nous avons un correctif qui est qu'elle ne prend aucune part aux résolutions qu'on prend pour ses voyages, et qu'on n'aperçoit aucune altération dans son esprit quand les choses changent.

Je suis bien aise, ma chère mère, que ma compassion sur vos privations vous ait été agréable ; mais je vous puis assurer que les personnes qui vous parlent fortement sur ce sujet n'en n'ont pas moins que j'en ai, et vous le voyez par le soin qu'on a de vous conserver M. de Sacy [1]. Et le moyen de faire que l'on vous continue ce soin et cette assistance, c'est de

[1] Depuis le 21 janvier 1654, c'était M. de Sacy qui confessait les religieuses de Port-Royal-des-Champs, lorsque M. Arnauld était obligé de s'absenter.

vous confier qu'on pense à vous, et qu'on fera toujours tout le possible pour soutenir la maison. C'est aussi afin que vous vous rendiez plus digne de cette bénédiction, qu'on ne veut pas vous souffrir ni aucune plainte, ni aucune parole qui ressente le murmure. Je dis cela pour répondre à ce que vous dites, que l'on a pris au criminel quelques paroles que vous avez dites. Vous y aurez gagné cela d'avoir appris de bonnes raisons et de bonnes vérités qui vous fortifieront, au cas que vous fussiez davantage affoiblie. Je suis assez sujette qu'on m'accuse à M. Singlin sur des choses qu'on prend autrement qu'elles ne sont, et pour lesquelles il m'entreprend quelquefois assez fortement, à quoi je ne laisse pas de trouver mon avantage, parce que ce qu'il me dit m'éloigne encore plus de ce défaut qu'il condamne et me donne même lumière pour d'autres; ces corrections étant comme un baume qui guérit la plaie s'il y en a, ou qui fortifie la partie s'il n'y en a point. Soyez donc en repos, ma chère mère, de ce qu'on a cru plus de mal qu'il n'y en avoit; c'est ce qui vous doit rendre la vérité plus douce, puisqu'elle n'a rien trouvé à détruire et qu'elle servira, comme dit Notre-Seigneur-Jésus-Christ, à vous donner une plus grande liberté. Vous avez bien raison de dire que nous devons commencer à aimer Dieu d'un amour qui réponde à celui qu'il mérite, dont il est dit que *la charité est forte comme la mort,* et que *le zèle qu'elle forme en nous* pour la gloire de Dieu *est plus dur* et plus inexorable pour ne rien souffrir qui lui déplaise, *que n'est l'enfer* pour ne jamais lâcher ceux qu'il a une fois pris.

Quand je vous écrivis hier celle-ci que j'achève ce matin du vendredi [1], je m'étois persuadée que nous aurions encore huit jours la mère Angélique, mais ce retardement n'a été que de vingt-quatre heures [2].

Je vous envoie des pastilles [3] qui sont trop fortes pour ici,

[1] 4 décembre.

[2] La mère Angélique, qui était à Paris depuis la fin de juillet, revint à Port-Royal-des-Champs le vendredi 4 décembre 1654.

[3] Ces pastilles paroissent être quelque composition sèche qui rend une bonne odeur lorsqu'on en brûle pour ôter le mauvais air d'une chambre. *(Note du manuscrit.)*

je crois qu'elles seront bonnes dans votre église qui est grande : c'est madame d'Aumont qui les a données et qui veut croire qu'elles sont fort douces, mais cela n'est pas.

Je vous supplie de saluer très-humblement ma sœur Angélique de Sainte-Agnès de ma part, en attendant que je lui écrive. Je ne l'ai point oubliée le jour de sa profession. C'est aujourd'hui votre entrée.

CCXXXVIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur la mère Marie-des-Anges Suireau, élue abbesse de Port-Royal, et sur divers sujets.

Dimanche 6 *décembre* (1654).

Ma très-chère mère, Nous n'avons point de *Traité de la pauvreté* que celui que je vous envoie, qui est à M. Singlin, mais je pense qu'il le faudra laisser comme il est, parce qu'il ne pourroit porter de corrections, étant déjà percé. Quand vous l'aurez lu, vous nous l'enverrez pour faire une copie.

Je vous renvoie la *Modestie* [1]; je n'ai pas demandé permission de la lire, mais je crois qu'il se peut aussi bien que le reste; on est si naturalisé à entendre ces belles choses qu'on ne discernera pas plutôt une chose qu'une autre. Vous trouverez une image de sainte Claire que j'ai promise à ma sœur Marguerite, et une petite qui est à ma sœur Jeanne de saint Bernard, qu'elle m'avoit donnée pour y écrire une sentence.

Je suis toute épouvantée des façons de faire de ma sœur N. La mère Angélique a été d'avis que je lui écrive : je l'ai fait bien sèchement, néanmoins elle a jugé que ce n'étoit pas trop pour de tels cas. Je vous l'abandonne pour en faire ce que vous jugerez (à propos), car si elle étoit bien rêveuse, il faudroit peut-être éviter de la troubler. Je n'ai garde de vous dire comme il la faut gouverner, car je ne l'ai point vue dans cet état. Je lui mande, comme vous verrez, qu'elle mériteroit

[1] *Traité de la Modestie,* par l'abbé de Saint-Cyran.

que vous refusassiez de lui parler. J'espère qu'elle reviendra à son bon sens.

Je vous sais bon gré, ma très-chère, du désir que vous avez de voir notre mère [1]. Je vous assure qu'il y a bien à profiter à la voir agir d'une manière qui n'est point de ce monde, car elle s'applique entièrement aux choses, sans rien perdre de son recueillement et de son égalité. Elle fait beaucoup, car je me trouve fort déchargée, et toutefois il ne semble pas qu'elle fasse rien, tant elle est paisible. C'est une chose admirable qu'elle ait surmonté la répugnance qu'elle a eue d'accepter la charge, qui a été aussi grande qu'il se peut, sans avoir fait aucune mine, sinon de pleurer tout doucement. Pour moi, je ne la saurois regarder sans respect et sans confusion, de me voir si brouillonne et si empressée pour des choses qu'elle fait sans s'émouvoir; et je vous assure que celles qui la tiennent pour une bonne mère qui n'aura point de force, seront attrapées.

Je n'ai garde de vous tancer d'avoir fait corriger la lettre de notre mère; j'ai bien reconnu que j'avois excédé, et ce seroit merveille que je fisse quelque chose où il n'y eût point à redire : je m'entendois bien pourtant, ne voulant pas qu'on ôtât aux autres, mais qu'on lui donnât ce qui lui appartenoit, puisqu'il ne faut pas donner un demi-cœur à Jésus-Christ, qui l'a mise à sa place [2]. Vous êtes bonne d'avoir recommandé M. Singlin à Gif, il vous a toujours été en vénération; mais à présent, je crois que c'est beaucoup davantage, et ce ne peut être trop. Je ne me souvins point vendredi [3] de votre baptême, mais je n'oublierai pas votre profession [4]. Dieu veuille que ce soit d'une bonne manière.

J'écrirai à ma sœur Jeanne de Saint-Bernard une autre fois, et à ma sœur Marie de Saint-François [5].

Je suis toute à vous, ma très-chère mère.

[1] La mère Marie-des-Anges.

[2] C'étoit une lettre que la communauté de Port-Royal-des-Champs écrivoit à la mère Marie-des-Anges, au lieu de la reconnoissance qu'on lui avoit faite à Paris selon la coutume. *(Note du manuscrit.)*

[3] 4 décembre.

[4] 7 décembre, saint Ambroise.

[5] Sœur Marie de Saint-François Grimoult, religieuse professe de l'abbaye du Paraclet, associée à Port-Royal : elle est morte le 13 juin 1655.

CCXXXIX.—A la sœur Françoise de Sainte-Claire Soulain [1].

Sur sa disposition d'humilité devant Dieu, et sur son union avec la sœur Gertrude.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 29 (*décembre* 1654).

Ma très-chère sœur, Je me réjouis de ce que vous vous trouvez aussi bien en une maison qu'en l'autre, et de ce que votre imbécillité (que vous appelez) vous suit partout. Il n'est pas à propos que vous en soyez privée dans le temps où les animaux trouvent leur place dans la naissance du Fils de Dieu; et nous entrerons bientôt après cette quarantaine dans une autre où Notre-Seigneur demeuroit avec les bêtes. Ces deux temps vous donneront moyen de faire du progrès dans cette disposition animale, où vous aurez pour protecteur le saint roi David, dont il est aujourd'hui la fête, qui se glorifie d'être comme une jument devant Dieu. Les honneurs qu'on vous rend ne vous doivent point être désagréables, puisqu'il y a apparence que c'est ensuite de cette qualité de bête de Dieu qu'on vous les rend, et qu'on ne feroit pas grand cas de vous si vous étiez une créature raisonnable, et raisonnable comme beaucoup d'autres. C'est pour vous perfectionner dans la propriété d'une bête de charge que vous désirez de ne manquer à rien de la règle, afin de faire voir que dans un petit corps vous avez un grand cœur. Tout cela est bien merveilleux, et qui mérite notre édification, pour ne pas dire notre admiration. Au reste, on chante ici *Ecce quam bonum habitare fratres in unum,* aux vêtures des filles seulement; mais vous le chantez tous les jours par un concert de volontés avec ma sœur Gertrude. Quelle merveille que deux personnes qui n'ont point d'autres rapports ensemble que ceux que donnent la grâce, la religion, la charité et la conversation de plusieurs années, puissent sitôt s'accoutumer ensemble et

[1] Elle était religieuse professe de la congrégation de Notre-Dame, et fut associée à Port-Royal vers 1654. Elle est morte le 15 avril 1665.

vivre dans une parfaite union : cela est fort admirable, et me fait désirer d'avoir part aux prières de toutes les deux.

Je suis à l'une et à l'autre toute acquise en Jésus-Christ Notre-Seigneur,

Sœur Agnès de Saint-Paul.

Je vous supplie, ma chère sœur, d'écrire le plus tôt que vous pourrez à la mère Baptiste, pour la remercier de la corbeille : encore que ma sœur Anne l'ait fait, cela ne suffit pas. Je crois que vous avez reçu vos livres.

CCXL.—A la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge.

Quelles sont les ressources d'une religieuse privée de la consolation des observances régulières.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Vers 1654.

Ma très-chère sœur, Je ne doute point que votre état ne soit très-pénible, vous voyant privée de la consolation que vous receviez des observances régulières. Vous savez bien néanmoins que ces mêmes choses, quoique bonnes et saintes, se rapportent plus à l'infirmité humaine, qui a besoin de quelque chose de matériel, que non pas à Dieu, qui est un esprit pur et invisible. C'est pourquoi dans le ciel où l'on est occupé dans des louanges continuelles, il n'y a point de temple, ni de lumière du soleil ni de la lune, parce que l'Agneau est la lumière et le temple dans lequel les saints l'adorent sans cesse par l'union qu'ils ont à Dieu et à Jésus-Christ. C'est en cette manière que Dieu veut être honoré de quelques âmes en certain temps de leur vie. Il leur ôte le pouvoir d'aller à l'église, pour leur en faire trouver une dans eux-mêmes, où le Fils de Dieu nous apprend que le royaume de Dieu se trouve. Que si son royaume est dans nous, son temple y est aussi, et nous l'y trouverons toujours si notre foi est assez éclairée pour ne pas ignorer une si grande vérité. C'est donc bien à tort, ma chère sœur, que nous nous plaignons de ce qui nous manque au dehors, puisque nous avons tout au fond de notre âme, où nous le possédons bien sûrement,

parce que l'amour-propre n'y a point d'entrée, au lieu que nous le devons bien craindre dans les choses qui nous apportent de la consolation; car c'est ce qu'il cherche que d'avoir quelque chose d'extérieur à quoi se prendre, ne pouvant se satisfaire dans ce qui est tout spirituel. Notre-Seigneur nous enseigne, *quand nous voulons prier notre Père céleste, d'entrer dans notre cabinet et de fermer la porte sur nous,* de peur que notre amour-propre y entre; et en un autre lieu il nous ordonne *que notre main gauche,* qui est notre propre intérêt, *ne sache point ce que fait la droite,* qui est l'intention que nous avons d'agir pour Dieu seul. Vous voyez par là, ma chère sœur, que lorsque nous sommes plus dénuées de dévotions sensibles, notre âme s'élève plus purement à Dieu et reçoit plus de force et de grâce, quoiqu'elle ne s'en aperçoive pas, si ce n'est qu'elle soit fort spirituelle. Mais il faut tâcher à le devenir en jugeant des choses non pas selon l'apparence, mais selon que Dieu en juge; et vous savez qu'il dit dans l'Écriture sainte que *bienheureux est celui qui souffre tentation, parce que quand il sera éprouvé il recevra la couronne de vie.* Dites souvent à Notre-Seigneur avec les apôtres : *Seigneur, augmentez-nous la foi,* et mettez-nous au nombre de ces justes qui vivent de la foi.

Je vous supplie très-humblement, ma chère sœur, de me donner part aux mérites que vous acquerrez dans votre solitude intérieure et extérieure, et de croire que je désire d'être à vous autant que l'obligation générale que j'ai à toutes mes sœurs, et celle dont je vous suis redevable pour la confiance particulière que vous avez en nous m'y oblige.

CCXLI.—A la mère Marie-Angélique Arnauld[1].

Pour le commencement de l'année.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

1er janvier 1655.

Ma très-chère mère, Mon cœur vous dit tout ce qui se doit

[1] La mère Angélique était à Port-Royal-des-Champs depuis le 18 décembre 1654. Elle vint à Paris les premiers jours de février, et retourna à Port-Royal-des-Champs le 19 février 1655.

au commencement de cette année dans laquelle je désire d'être à vous d'une meilleure manière que je n'ai été jusques à présent, où mon amour-propre gâte tout ce que je dois être, et à Dieu et aux créatures. Je vois clairement que la règle de l'un est celle de l'autre. Encore qu'on veuille faire croire qu'on a une amitié bien parfaite, cela ne peut être qu'autant qu'on aime Dieu. C'est pourquoi je ne crois pas aimer personne autant que je dois, et je m'accuse autant d'ingratitude envers les créatures que j'en ai envers Dieu. Tant y a, ma très-chère mère, que je vous dois aimer préférablement à toute autre, pour des sujets que Dieu approuve, et je le supplie de m'en faire la grâce, et que ce soit en l'aimant véritablement et sincèrement. Le prédicateur nous dit hier une parole de l'Écriture qui est belle : *Le Seigneur circoncira votre cœur afin que vous l'aimiez* : c'est ce qu'il faut que je fasse afin d'aimer ce que je dois aimer. Je pensois, ma chère mère, ne vous dire que six paroles ; il auroit mieux valu qu'elles eussent été meilleures.

Madame de Raffetot étoit hier céans avec notre fille qu'elle nous vouloit rendre, mais je lui ai dit qu'il n'étoit pas encore temps. Elle vous va voir demain dans le dessein de vous la laisser si elle le peut obtenir, parce que la fille veut être religieuse ici et non ailleurs. M. Singlin n'est pas d'avis qu'on la reprenne, au moins si tôt. Nous lui donnerons ma sœur Gabrielle-Justine, pourvu qu'elle vienne dans trois semaines, c'est assez tôt. Madame Olier [1] ne s'en va qu'en février.

Réponse de la mère Angélique, écrite à la seconde colonne de la lettre précédente :

« Je reçois de tout mon cœur, ma chère mère, tout ce que le vôtre trop bon pour moi me dit, et lui offre le mien tout entier. Priez Dieu, ma chère mère, qu'il le purifie. »

[1] Madame Olier, mère de la sœur Suzanne de Sainte-Julienne Olier, novice le 1er avril 1655.

CCXLII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

A l'occasion de la nouvelle année.

(1er *janvier* 1655.)

.... Je prie Dieu, ma chère mère, qu'il se donne à vous, afin que vous vous donniez toute à lui pendant cette année. Le premier est déjà fait, car un Enfant-Dieu nous est né; mais il faut qu'il naisse en nous aussi bien que pour nous, et après être né il faut qu'il soit circoncis, et c'est à quoi nous répugnons tant, ne voulant ni souffrir, ni être humiliées. Demandons-lui qu'il nous donne cette bonne volonté, qui est la seule bonne, parce qu'elle est pleine, car il n'y a plus rien qui nous empêche d'être à Dieu quand nous voulons bien l'humiliation et la souffrance.

Je vous supplie d'assurer ma sœur Anne de Saint-Augustin[1] et ma sœur Marie de Saint-François[2] que j'ai un particulier souvenir d'elles, quand je me souviens de toute la communauté.

CCXLIII.—A la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge.

Elle l'exhorte à offrir à Dieu la privation où elle était de la vue.

(1er *janvier* 1655.)

Ma très-chère sœur, J'ai reçu votre présent avec la même charité que vous me l'avez fait, pourtant avec regret de la peine que vous y avez prise : c'est une marque de l'affection que vous avez toujours eue pour moi, qui ne vous en ai donné aucun sujet, mais plutôt d'exercice de patience en désirant votre perfection avec trop peu de douceur et de support, contraire à la bénignité de Dieu même, qui nous souffre avec une bonté ineffable. Je vous supplie, pour l'amour de lui, ma très-

[1] Sœur Anne-Gertrude de Saint-Augustin Garnier, novice en 1607, professe en 1613. Elle est morte le 24 novembre 1669, âgée de 75 ans.

[2] Sœur Marie de Saint-François Grimoult. Elle est morte le 13 juin 1655.

chère sœur, de lui offrir en ce jour avec plénitude de cœur l'acceptation du défaut de lumière corporelle, qui est une arrhe de la lumière éternelle qu'il vous veut donner dans les splendeurs des saints, et d'appliquer cette privation pour réparer les imperfections de votre vie spirituelle, dans laquelle vous avez souvent marché en suivant d'autres lumières que celles de son esprit et de sa grâce, ce qui vous a fait commettre beaucoup de petits égaremens; au lieu que les ténèbres dans lesquelles vous êtes vous conduiront tout droit à Dieu, si vous pouvez dire avec David que la nuit est votre lumière et vos délices. Car pourquoi ne mettons-nous pas nos délices à accomplir la volonté de Dieu, qui met les siennes à demeurer avec nous, et à faire la volonté de ceux qui le craignent? Bon jour et bon an, ma très-chère sœur : c'est aujourd'hui mon baptême.

CCXLIV.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Sur ces paroles de l'Évangile : « Vous mourrez dans vos péchés. »—Pensée pour le jour de la Conversion de Saint-Paul.

(25 *janvier* 1655.)

Ma très-chère sœur, Je me promets que Dieu aura parlé à votre âme, et qu'il l'aura consolée en lui donnant la paix pour récompense de la retenue que vous avez eue à ne vouloir pas incommoder M. Singlin; car je crois que cela est fort agréable à Dieu d'épargner ses directeurs par respect à la grâce de conduite qu'il leur a donnée et qu'il donne si rarement au degré de M. Singlin, et de laquelle il faut user si l'on peut comme de certains remèdes excellens dans la nature, desquels on prend peu et rarement. Je pense que nous devons nous appliquer pour cela ce que dit saint Paul, qu'*il faut être sage avec sobriété*, je veux dire être consolée et assistée avec sobriété, et se contenter des miettes, en se souvenant que *bienheureux sont les pauvres.*

Je ne doute point, ma chère sœur, que votre peine ne soit bien grande dans l'impression que vous font les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ aux Juifs : *Vous mourrez en vos*

péchés. Mais ce que vous avez à faire, ce me semble, c'est de la souffrir, espérant que sa bonté en tirera un effet tout contraire, en vous purifiant de vos péchés par cette même peine. Il n'y a point de parole plus terrible que celle que Jésus-Christ dit à Judas : *Mon ami, pourquoi êtes-vous venu ici?* Car ce *pourquoi* étoit une condamnation épouvantable du dessein malheureux qu'il avoit dans l'esprit. Et néanmoins cette parole a été le fondement de la perfection de saint Bernard dans la vie religieuse. De même, ma chère sœur, cette menace faite aux Juifs sera une promesse pour vous, que *vous mourrez dans vos péchés*, c'est-à-dire qu'ils mourront avec vous, parce qu'ils subsistent seulement dans la nature corrompue, et non dans la volonté qui les fait vivre éternellement en ceux qui les ont aimés pendant leur vie. Ou bien, vous mourrez dans le combat contre vos péchés, dont saint Paul même n'a pas été exempt, puisqu'il dit, qu'*il sent une loi contraire à la loi de son esprit, et qui le veut rendre captif sous la loi du péché*. Vous faites bien, ma chère sœur, d'opposer des paroles de consolation et de douceur à celles qui vous causent tant de frayeur.

Tout ce qui est écrit, est écrit pour notre doctrine, afin que par la patience et par la consolation des Écritures nous ayons espérance. C'est la pensée que saint Paul vous donne (au lieu de celle que vous me demandez sur sainte Agnès), et qui vous apprend que toutes les paroles de Dieu dans l'Écriture sainte nous appartiennent, autant les promesses comme les menaces, et que chacun y doit prendre ce qui sert davantage à son édification et à sa consolation.

Pour moi, ce qui m'a davantage frappé l'esprit dans cette fête a été les paroles dont tout le monde est touché, qui sont celles par lesquelles on connoît sa conversion ; et qui les pourroit dire dans quelque participation du même esprit, il auroit part à la même grâce : *Seigneur, que vous plaît-il que je fasse?* Que vous plaît-il que je quitte? Que vous plaît-il que je souffre? Et Dieu nous répondroit en toutes occasions de faire, de quitter et de souffrir ce que sa providence et sa conduite ordonnent de nous. Et sainte Agnès nous apprend la même chose, étant descendue du ciel exprès pour nous témoigner qu'elle est unie pour jamais à celui, lequel étant en la terre, elle a

aimé de toute sa dévotion, c'est-à-dire, ce me semble, qu'elle a mis toute sa dévotion à aimer Jésus-Christ et tous ses ordres sur elle, et par conséquent elle a aimé cette horrible humiliation d'avoir été menée au lieu qu'elle craignoit plus que l'enfer, et où elle a trouvé le paradis, parce que Dieu étoit avec elle. Je voudrois qu'il plût à Dieu de nous graver dans le cœur les paroles que ma bonne sœur Anne[1] répéta tant de fois la nuit qu'elle mourut : « Mettez-moi, Seigneur, auprès de vous, « et combatte qui voudra contre moi. »

CCXLV.—A la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Pour lui recommander l'amour du travail.

(*Janvier* 1655.)

Vous ne pouviez me faire une demande qui me fût plus agréable, ma très-chère novice[2], que de me prier de demander à Dieu qu'il vous donne son amour comme à sainte Agnès. Vous avez un sujet particulier de regarder cette sainte comme votre modèle, puisque vous avez le même âge dans lequel elle a donné des preuves si merveilleuses de sa charité. Que si Dieu l'a voulu rendre un prodige de grâce, à quoi nous ne devons pas aspirer nous en estimant trop indignes, il faut toutefois tâcher d'être une petite copie de cet excellent original en vous représentant ce qu'elle faisoit dans son enfance, où vous devez présupposer qu'elle a eu toutes les vertus que vous vous plaignez de n'avoir pas, car autrement elle n'auroit pu arriver à ce comble de charité en quoi elle surpasse beaucoup d'autres saints. Pour moi, je crois qu'elle aimoit le travail et qu'elle étoit toujours occupée, parce qu'elle savoit que Notre-Seigneur Jésus-Christ avoit employé trente ans de sa vie à travailler, afin que les personnes qui n'ont pas besoin de gagner leur vie ne crussent pas être dispensées du travail, voyant que

[1] La sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld, morte le 1er janvier 1653.

[2] Elle l'appelle sa novice, parce que cette sœur l'appeloit en ce temps-là sa maîtresse. (*Note du manuscrit.*)

le second Adam avoit voulu accomplir la pénitence que Dieu avoit imposée au premier.

Vous éprouverez, ma chère fille, que la contrainte que vous ferez en cela à votre humeur fortifiera votre âme, qui s'affoiblit quand on adhère à ses inclinations; et comme vous reconnoissez que vous avez beaucoup manqué en ce point, cela vous oblige d'y être plus fidèle, afin de faire voir que ce n'est plus vous qui agissez, mais la grâce de Jésus-Christ en vous.

Je vous supplie, ma chère novice, de vous souvenir de moi devant Dieu, et de croire que je suis à vous de tout mon cœur.

CCXLVI.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Il faut être préparé à la privation aussi bien qu'à l'abondance.—Elle souhaite que M. Arnauld achève quelques considérations pour l'octave du Saint-Sacrement qu'il avait commencées.

Vers le 2 février 1655.

Ma très-chère mère, Il faut vous témoigner que dans notre prospérité[1] nous ne vous oublions pas, et que nous avons beaucoup de joie d'apprendre que vous êtes capable de tout, que vous savez, comme saint Paul nous l'apprend, *être élevée et être abaissée, avoir de l'abondance et souffrir le besoin.* Je mets, ma très-chère mère, l'abaissement et l'indigence dans votre état présent, puisque saint Jacques dit que *le frère humble se doit glorifier en sa hautesse;* et le Sage dit aussi que *le pauvre suffit à soi-même.* Ce qui me fait inférer que vous et moi n'avons point cette hautesse et cette suffisance qui n'appartiennent qu'à celles qui sont particulières. Mais puisque Dieu ne nous veut pas dans cet état, il faut tâcher de lui plaire dans celui où nous sommes, en nous perdant continuellement nous-mêmes, c'est-à-dire en renonçant à nos intérêts pour ceux de la charité.

Ma sœur Ang. a écrit à M. de la Place[2] pour son entrée au noviciat, et elle lui demande quelque instruction. Je n'aime point cela, parce qu'il ne le faut point détourner. Son instruc-

[1] La mère Angélique était à Paris.
[2] Le docteur Arnauld.

tion seroit qu'il lui donnât la suite de ce qu'il lui envoya l'année passée, qui sont des considérations pour l'octave du Saint-Sacrement sur les sept demandes du *Pater*. Il n'y en a que deux de faites; il est vrai que c'est dommage que cela demeure imparfait, car cela est très-beau et très-utile. Vous lui en parlerez, s'il vous plaît, afin que s'il avoit la bonté de vouloir contenter cette enfant, qu'il ne se mît pas à faire autre chose; mais qu'il faut, ce me semble, qu'à présent ou à l'avenir il achève ce petit ouvrage, afin qu'il ne lui arrive pas ce qui est dit dans l'Évangile de celui qui avoit commencé de bâtir une tour, puisqu'il a, Dieu merci, de quoi l'achever.

Je crois que la mère Angélique vous mande l'état de ma sœur Marguerite[1] qui est toujours très-mal, néanmoins le médecin ne la juge pas désespérée.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère, et à ma sœur Angélique de Saint-Jean. Je vous supplie que je salue très-humblement madame de Saint-Simon, en attendant que je me donne l'honneur de lui écrire.

CCXLVII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur la mort de la sœur Marguerite Prisque de l'Ascension, et la vertu de la mère Marie-des-Anges, sa sœur.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Sainte Agathe (5 *février* 1655).

Ma très-chère mère, Notre chère sœur[2] vous dira toutes nos nouvelles; elle s'en va avec regret, non pas qu'elle ne veuille bien de tout son cœur, autant qu'elle le doit, rendre ses devoirs à sa bonne mère[3], mais elle auroit voulu emporter un voile noir : ainsi Dieu nous suscite des répugnances et des peines, par les grâces mêmes qu'il nous fait; car il lui a fait désirer de venir au noviciat en se faisant violence pour se

[1] La sœur Marguerite Prisque de l'Ascension Suireau, morte à Port-Royal de Paris le 3 février 1655.

[2] Sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire Le Camus de Buloyer.

[3] La sœur Marie de Sainte-Nathalie de Rubentel (voy. plus loin, p. 368).

séparer de cette chère personne, et maintenant il veut qu'elle quitte le noviciat avec violence pour revenir à elle.

La mère Angélique vous a mandé la mort de notre sœur [1], et la vertu de notre mère [2] qui est admirable ; elle pleure avec une douceur et une paix qui donne de la dévotion, et se retient jusques à la nuit qu'elle pleure entre Dieu et elle ; on n'a pas moins d'accès à elle qu'à l'ordinaire, et tout cela se passe dans une égalité dont elle seule est capable.

En écrivant ceci on nous dit que ma sœur Françoise-Henriette [3] ne part point parce que Mgr le duc [4] demeure. Je suis toute à vous.

CCXLVIII.—(A la sœur Marie-Dorothée Perdreau [5].)

Quel doit être le désir qu'il faut avoir de la perfection.—Quelles sont les pensées qu'il faut découvrir.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Le 18 *mars* 1655.

Ma sœur, J'ai lu votre billet, et je désire de répondre à tout autant qu'il me sera possible. Je vous dirai premièrement que vous deviez avoir assez de simplicité pour me dire que vous aviez besoin de nous parler plutôt qu'à une autre ; je vous l'aurois accordé sans difficulté, voyant bien que ce n'étoit pas pour vouloir vous retirer de la soumission, mais pour d'autres raisons, à quoi l'on a égard quand il n'y a point d'attache ni de propre volonté. Vous avez agi en cela par un esprit de servitude, qui fait qu'on se soumet à la loi sans onction et en la trouvant dure et pénible ; au lieu que si vous eussiez exposé

[1] La sœur Marguerite Prisque de l'Ascension Suireau.

[2] La mère Marie-des-Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

[3] La sœur Françoise-Henriette paraît être la même personne que la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire, qui a pu prendre ce nom de *Louise* en faisant profession le 29 août 1655.

[4] M. le duc de Luynes.

[5] Cette lettre, qui ne se trouve que dans le manuscrit B. L. Fr., suit toutes les autres lettres à Mlle Perdreau ; c'est ce qui a fait penser qu'elle était écrite à cette demoiselle, qui était alors à Port-Royal, et s'appelait sœur Marie de Sainte-Dorothée.

votre désir, et qu'il fût arrivé qu'on vous eût dit d'observer l'ordre commun, vous auriez trouvé de la bénédiction dans l'obéissance, qui auroit été accompagnée de sincérité et de liberté, qui ne sont pas de moindres vertus que la première; la peine et l'embarras d'esprit où vous avez été pour ce sujet, ont été la punition de cette faute.

Pour ce qui est du silence, vous vous y êtes fort mal prise, n'aspirant qu'à sortir des occasions de le rompre, sans considérer que ce n'est pas rompre le silence que de parler par nécessité; mais que c'est plutôt le moyen de reconnoître si une personne aime le silence, que de la mettre dans un emploi qui oblige à parler, et qu'on s'éprouve soi-même en cela; puisque se taire quand on est seule, est la vertu des imparfaites; mais veiller sur ses paroles, c'est plus que le silence, ne le pouvant faire que par un effet de la grâce qui nous fait faire ce que le Saint-Esprit dit, *qu'il est impossible à l'homme, de savoir dominer sa langue.* Il y a bien de l'amour-propre de s'inquiéter tant des fautes qu'on y fait, au lieu qu'il les faut accepter comme une chose inévitable à une personne imparfaite, qui doit plus penser à profiter de ce défaut que non pas à s'en garantir, étant bien aise qu'on ait sujet de la reprendre et de l'humilier, sans pourtant perdre ni le désir, ni l'espérance d'obtenir cette grâce qui est l'héritage de nos saints pères, ce qui nous y doit donner plus de prétention qu'aux autres; mais une prétention humble et patiente, sachant bien que nous sommes indignes d'arriver à la perfection, quoique nous soyons obligées d'y tendre dans quelque genre de vie que nous soyons. Et c'est ce qui me fait étonner de ce que vous appréhendez les vœux de la profession, comme si vous deveniez plus coupable en vous donnant à Dieu. Notre-Seigneur dit à une personne dans l'Évangile: *Si vous voulez être parfait,* etc. Il ne dit pas: Si vous pouvez être parfait, parce qu'il sait bien que nous ne le pouvons pas; mais il se contente que nous le voulions, et cette volonté pleine tient lieu de puissance devant lui, qui tient pour fait ce que nous voulons avec plénitude. C'est pourquoi il n'y a que Dieu qui connoisse le degré de perfection où sont les âmes, puisque cela dépend de la plénitude de cœur qu'il leur donne, et dont il arrête quel-

quefois les effets pour les tenir dans l'humilité et dans une perpétuelle indigence du secours de la grâce, dont le trésor est dans leur cœur, et la pauvreté dans leurs actions qui demeurent longtemps très-défectueuses, et quelquefois toute la vie. Que si le choix étoit donné à une âme d'être toujours imparfaite (en faisant néanmoins tout ce qui lui seroit possible pour réparer ses fautes), ou bien d'être d'une vertu exemplaire, il me semble que la crainte de s'élever dans cet état devroit faire choisir le premier. Et c'est peut-être le sens du prophète, quand il dit qu'*il a choisi d'être abject dans la maison de Dieu*; puisque c'est une chose peu humiliante d'être le dernier en rang, mais l'humiliation est fort grande d'être le dernier et le moindre dans la vertu. Quand vous serez dans ce sentiment, vos misères, votre impuissance et inutilité, et tout le reste ne vous inquiètera plus.

C'est une dépendance de ce grand désir que vous avez de la perfection, que l'appréhension dont vous êtes travaillée sur le plaisir que prend la nature au boire et au manger et dormir, etc. Puisqu'on ne peut séparer la satisfaction d'avec le besoin, il faut souffrir que l'une suive l'autre, sans y vouloir trouver des remèdes par vos inventions; c'est assez que Dieu voie que, sans la nécessité, vous ne le feriez jamais pour satisfaire la nature.

Il n'est pas étrange que vous soyez capable de tomber dans les fautes dont les constitutions parlent dans le premier degré, puisque celles-là ne regardent que la fragilité humaine dont on ne peut pas, et même on ne doit pas vouloir, selon ce que nous venons de dire, être exempte; et mêmes celles du second degré appartiennent encore aux imparfaites.

Pour ce qui est de découvrir ses pensées, pourvu que ce ne soit pas pour éviter la confusion, c'est-à-dire par orgueil qu'on les retienne, on peut bien ne pas manquer en ne les découvrant pas, ou parce qu'on s'embarrasseroit l'esprit à les remarquer, ou qu'on craindroit de les imprimer davantage en soi-même, ou qu'elles sont telles que la discrétion ne permet pas de les dire; en tous ces cas et plusieurs autres, on peut les supprimer. Mais pour celles qui seroient permanentes, qui apporteroient du trouble et qui affaibliroient l'âme, et toutes

celles dans lesquelles on craindroit d'avoir offensé Dieu, il n'y a point de doute que ce ne soit un conseil très-important de les découvrir, et que ce seroit une marque de présomption de s'imaginer qu'on est capable de prendre conduite de soi-même pour en faire l'usage qu'il faut. On doit encore dire tous les doutes qui viennent dans l'esprit, savoir si une chose est meilleure que l'autre, comme le doute où vous avez été si vous deviez parler à nous ou vous en priver. Il faut exposer ces choses-là, sans faire aucune réflexion sur ce qu'on en pensera; la sincérité ayant besoin de la simplicité pour ne prévoir point le succès de ce que l'on découvre.

Pour ce qui est de l'appréhension que vous avez de l'embarras et d'être chargée du soin de quelque chose, je crois que c'est une paresse d'esprit et inclination de filles dévotes qui aiment le repos de leur âme, croyant faire assez de faire souffrir leur corps, en quoi elles mettent leur principale dévotion, quoique saint Paul dise que *l'exercice du corps profite peu, mais que la piété est utile à tout;* et je crois que cette piété consiste à sacrifier son esprit à Dieu pour tous les usages qu'il veut de nous. Il ne faut pas, s'il vous plaît, désirer d'être exempte du service des enfans, encore qu'il vous déplaise; car puisqu'on en prend dans la maison, le sort pourra tomber sur vous comme sur une autre.

L'inclination que vous avez de garder le secret est bonne en elle-même; mais cela n'a point de lieu en religion, où personne n'a droit d'exiger un secret au préjudice de la connoissance que la supérieure doit avoir de toutes choses, et l'on doit croire qu'elle est plus capable d'en bien user que nous-même; c'est pourquoi on lui doit tout déposer et lui être plus fidèle qu'à pas une autre, à moins que la chose la regarde, et que la discrétion fît choisir une autre personne pour lui dire.

Il ne faut jamais agir avec empressement et trouble d'esprit, sous prétexte de gagner du temps pour aller à l'office. Dieu ne nous demande qu'une action à la fois; quand on en a deux dans l'esprit, la première ne peut être que très-défectueuse, parce qu'elle n'est pas pleine, qui est la condition que Dieu veut trouver dans nos œuvres. Ce n'est pas qu'on ne

doive avoir de la prévoyance, mais il faut qu'elle soit tranquille et détachée.

Je me persuade que le désir que vous avez de vous accuser des fautes principales de votre vie passée est un mouvement de votre propre esprit, c'est pourquoi je vous conseille d'y renoncer. Que si après cela il vous revient encore, vous le pourrez proposer une seconde fois, et lors on vous dira si vous le devez faire ou non.

Voilà, ma chère sœur, la réponse de toutes les choses que vous nous avez écrites. Je vous supplie de prier Dieu pour moi.

CCXLIX.—A une religieuse de Port-Royal.

Elle lui donne quelques avis sur la manière de se conduire envers le prochain.

(*Vers le* 15 *ou* 20 *mars* 1655.)

Ma sœur, Je n'ai eu aucun loisir pour répondre à votre lettre depuis le Carême. Cela m'auroit mise fort en peine, si ce n'eût été la lettre de M. Singlin qui vous a plus instruite et fortifiée sans comparaison que je n'aurois pu faire. Je l'ai trouvée si bonne que je me la suis attribuée, ayant autant besoin que vous de tout ce qu'il vous dit. Je loue Dieu de ce que cela vous a beaucoup servi, ce me semble. C'est une chose qu'il faut bien considérer que la connoissance de ses fautes, et même la douleur qu'on en a n'est rien si elles ne sont suivies de l'amendement ; parce que la lumière naturelle fait qu'on les connoît, et l'amour-propre qu'on les ressent ; mais la seule grâce fait qu'on s'en corrige. Vous ne sauriez mieux faire que d'avoir dévotion, durant ce saint temps, à Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, et de considérer en lui non-seulement les extrêmes souffrances de son corps, mais aussi les abaissemens incompréhensibles auxquels il s'est réduit pour nous apprendre l'humilité. Et pour vous rendre ces considérations utiles, en vous les appliquant à vous-même, voyez en particulier en quoi votre orgueil se fait paroître. Je remarque que vous parlez aux sœurs avec peu de respect, et que vous traitez celles qui sont avec vous avec autorité ; ainsi vous ne rendez pas ce que vous

devez aux unes, et vous voulez que les autres vous rendent ce qu'elles ne vous doivent pas, en exigeant d'elles une obéissance entière, sans leur vouloir le plus souvent condescendre en rien. Tâchez donc, ma sœur, d'être fort respectueuse envers les sœurs avec qui vous n'avez pas souvent affaire, et de traiter les autres comme si elles étoient plus que vous, et qu'on voulût néanmoins que vous fussiez au-dessus d'elles. Si cela étoit qu'on eût mis avec vous une personne de considération, il ne vous faudroit point dire d'y avoir égard, cela iroit parfaitement bien, et vous ne lui donneriez jamais aucun sujet de peine, quoiqu'elle ne fît pas bien les choses. Il faut donc avouer que ce qui nous fait traiter le prochain avec une mauvaise humeur, c'est que nous nous élevons au-dessus de lui; et il n'y a rien plus contraire à l'humilité et à notre propre conscience qui nous fait croire que le prochain est plus que nous devant Dieu, et cependant nous ne laissons pas de nous préférer à lui en toutes rencontres.

Il faut souvent demander à Dieu qu'il guérisse cette plaie, et qu'il fasse passer dans le cœur les pensées et les sentimens qui ne sont que dans l'esprit. Servez-vous de ces paroles du prophète : *Guérissez-moi, Seigneur, et je serai guérie. Sauvez-moi, et je serai sauvée;* afin de mettre toute votre espérance en Dieu dans la vue de votre extrême impuissance. Je me promets de sa bonté qu'il vous rendra plus stable dans le bien que vous n'avez été jusqu'à présent. Je l'en supplie de tout mon cœur, et qu'il me fasse la grâce de vous servir dans votre avancement. Priez Dieu pour moi, je vous en supplie, comme je désire de le faire pour vous.

CCL.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

L'état de maladie nous fait pratiquer la mortification du corps et de l'esprit.

(*Mars* 1655.)

Vous me faites grand'pitié, ma très-chère sœur, d'être si longtemps malade, et obligée à tant de remèdes qui ne vous soulagent point. Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce de ne

vous point ennuyer de souffrir et d'y mettre toute votre dévotion en ces saints jours qui sont dédiés aux souffrances du Fils de Dieu. Nous ne pouvons avoir part aux mérites qu'il nous a acquis par sa mort qu'en souffrant avec lui, ou dans le corps, ou dans l'esprit; et parce que nous sommes peu fidèles à nous mortifier dans l'esprit, il nous envoie des maux sensibles qui font tous les deux ensemble, ce qui nous rend cet état si avantageux, puisqu'il nous met dans les devoirs dont nous nous retirons si facilement.

Dieu m'a fait la grâce de communier pendant Matines, et il est arrivé que ç'a été pendant qu'on disoit ce verset : *Secundum magnitudinem brachii tui posside filios mortificatorum;* Seigneur, selon la grandeur de votre force, possédez ceux qui sont destinés à la mort.

C'est la condition qui nous doit apporter un si grand bien que d'être possédés de Dieu, que de nous vouer à la mort, à ce même sens qu'il est dit dans la règle : *Pour l'amour de vous, Seigneur, nous sommes mortifiés tout le long du jour.* De sorte qu'il n'y a rien à faire quand on est malade, que de dire à Dieu : Possédez-moi, Seigneur, puisque je suis dans la mortification. C'est de quoi j'ai besoin avec vous, ma chère sœur. Je vous supplie de le demander à Dieu pour moi, comme je lui demande pour vous.

CCLI.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

La grâce de la religion nous fait aimer les choses du ciel, et nous détache de celles de la terre.

Ce saint jour de Pâques (28 *mars* 1655).

Il m'ennuie bien fort, ma très-chère sœur, de ne vous point voir, et de ce qu'il arrive toujours des retardemens, car je prends demain médecine. Il faut tout faire servir à nous rendre dignes de la grâce de la religion, qui est une grâce qui fait aimer les choses du ciel et qui détache de tout ce qui est dans la terre, à quoi nous devons être mortes et ensevelies avec Jésus-Christ, pour participer à sa nouvelle vie. Mais, comme notre

mortification est fort imparfaite, notre religion l'est aussi. Il faut tâcher, ma chère sœur, d'augmenter la première pour fortifier la seconde, et de pouvoir dire à Dieu ce qu'on a chanté aujourd'hui dans l'introït de la Messe : *Seigneur, vous connoissez ma session*, c'est-à-dire mon abaissement, *ma mort et ma résurrection*[1]. Car Dieu mesure l'une à l'autre, et il nous ressuscite autant par sa grâce, comme nous avons défailli en nous-mêmes pour vivre de sa vie. Vous ne manquez pas d'occasion, ma chère sœur, de recevoir beaucoup de vie, puisque vous ne rencontrez que des sujets de mourir à vos inclinations. Tâchez de les accepter en vous souvenant que ç'a été par une mort horrible que le Fils de Dieu nous a délivrés de la mort, et qu'il a réparé notre vie. Demandez-lui souvent, par un simple regard vers lui, qu'il opère en vous une sainte mort et une heureuse vie, et qu'il fasse l'un et l'autre en vous donnant sa paix qui est la grâce de ce jour, qui adoucira vos maux, qui conservera vos biens, et qui fera demeurer Dieu en vous, car il se trouve toujours dans une âme tranquille et qui ne se trouble de rien. Je vous supplie de lui demander cette grâce pour moi, et de me croire autant à vous que Dieu m'y fait être.

CCLII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Sur divers sujets, et sur l'étendue du vœu d'obéissance.

4 avril (1655).

Ma très-chère sœur, C'est un grand avantage que vous soyez satisfaite de si peu de chose, comme les preuves que je vous ai données que je me souviens de vous. Je serois ingrate si je faisois autrement, puisque je suis assurée que vous ne m'oubliez pas en aucune manière. Il est bien tard de commencer à compatir à votre mal qu'il y a si longtemps qui dure. Je me souviens que M. de Saint-Cyran dit quelque part qu'il faut souffrir en l'âme ou au corps, ou en tous les deux, pour être disposé à recevoir les effets de la grâce de Dieu. Il est aisé de méditer

[1] Ps. 138, v. 1.

cette vérité, et d'en demeurer persuadé ; mais il n'est pas si aisé de la pratiquer en souffrant des douleurs aussi aiguës que celles que vous souffrez.

Ce sera encore vous parler de bien loin, ma chère sœur, de vous dire que Dieu m'a fait la grâce de me souvenir de vous le jour de votre profession; je crus que vous auriez reçu quelque mouvement particulier pour la renouveler, vous trouvant au lieu même où vous l'avez faite[1]. Vous me confirmez dans cette pensée, ma très-chère sœur, en me disant la réflexion que vous avez faite sur le vœu d'obéissance qui vous épouvante si fort. C'est une marque que vous le concevez bien; car la plupart des religieuses l'expliquent d'une sorte qu'il n'est pas malaisé à observer. Mais quand on pense qu'il enferme le renoncement à notre propre esprit, aussi bien qu'à notre propre volonté, par une simplicité d'enfant qui fait croire que toutes les choses à quoi nous nous devons soumettre sont fort justes et fort à propos, quoique nous pensions le contraire; il est vrai que cela ne se fait pas sans avoir un secours particulier de la grâce qui captive notre esprit sous *l'obéissance de la foi*, comme parle l'Écriture, qui appelle l'adhérence que nous avons à la créance des mystères, une *obéissance;* ce qui nous apprend que toute obéissance porte captivité et assujettissement de la raison propre à celle du supérieur. Que si nous y trouvons tant de difficultés qu'elles nous portent à dire avec la sainte Vierge: *Comment se fera ceci?* on nous pourra dire de la part de Dieu: *Le Saint-Esprit surviendra en vous ;* puisque en effet il est donné à toutes les âmes pour former Jésus-Christ en elles par l'imitation de ses vertus. Mais notre peu de foi et de confiance nous fait dire ces paroles au sens de Zacharie qui fut incrédule; c'est pourquoi, par punition nous demeurons stériles, ne pouvant croire aux promesses que Dieu nous fait, qu'il nous exaucera aussitôt que nous l'invoquerons.

Je crois, ma chère sœur, que la sainte résurrection aura effacé de votre esprit cette parole terrible que Notre-Seigneur n'adressa qu'aux Juifs ; c'est pourquoi vous mourrez, non dans vos péchés qui ne sont point vôtres, puisque vous y renoncez,

[1] A Port-Royal-des-Champs, où cette sœur était alors.

mais dans vos bonnes volontés qui sont réelles et véritables devant Dieu qui vous les donne, encore que par misère et fragilité elles souffrent des interruptions. Ce n'est pas assez de désirer la grâce et de la demander sans cesse, il faut encore avoir de la patience pour attendre qu'il plaise à Dieu de la donner; et il la diffère quelquefois pour la donner après avec plus d'abondance. Je vous supplie, ma chère sœur, de me continuer votre charité et vos prières, puisque je suis entièrement à vous.

CCLIII.—A madame Le Camus de Buloyer [1].

Elle lui témoigne sa joie et son admiration des grâces que Dieu lui fait, et de la résolution qu'elle avait prise de se donner toute à Dieu.

(*Avril* 1655.)

Les grâces que Dieu vous fait, ma très-chère sœur, sont si particulières qu'elles ravissent les personnes qui vous aiment de joie et d'admiration. Vous ne doutez pas que je ne sois de ce nombre, et que vous ayant appelée ma sœur jusqu'à présent, pour marque d'une amitié très-intime, je ne sois satisfaite au dernier point de ce que vous le serez à l'avenir d'une façon toute divine; car il faut appeler ainsi les effets que Dieu opère dans les âmes lorsqu'il lui plaît d'agir avec force en se rendant le maître de leur cœur, mais tout ensemble avec une suavité si grande qu'elle les remplit d'une extrême consolation. C'est le témoignage que l'on me rend, ma très-chère sœur, de la résolution que vous avez prise, et que vous n'auriez pu prendre si Dieu n'y avoit enfermé une douceur céleste qui vous tient lieu du centuple que Notre-Seigneur promet à tous ceux qui ont tout quitté pour l'amour de lui. Je vous supplie très-humblement, ma chère sœur, de

[1] La sœur Marie de Sainte-Nathalie de Rubentel, veuve de M. Le Camus de Buloyer, était la plus ancienne amie de Port-Royal qu'elle avait connu dès le commencement de la réforme. Elle y entra à l'âge de 74 ans, et voulut par humilité être sœur converse. Elle prit l'habit à Port-Royal-des-Champs vers avril 1655. Une infirmité considérable, qui lui survint pendant le temps de son noviciat, ne lui permit pas de faire profession. Elle mourut le 29 juillet 1658.

prier Dieu qu'il me donne, s'il lui plaît, quelques miettes de l'abondance des grâces qu'il répand sur vous.

Notre mère [1] m'a commandé de vous assurer qu'elle vous offre à Dieu de tout son cœur, et toute la communauté priera pour vous, comme nous y sommes obligées, et moi en particulier, qui suis de toute l'étendue de mon cœur entièrement à vous.

CCLIV.—A une religieuse de Port-Royal, qui était à Port-Royal-des-Champs.

Elle lui promet son souvenir au jour de sa profession, et lui désire les consolations du saint état où Dieu l'a appelée.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Ce 5 juin (1655).

Ma très-chère sœur, J'ai été deux jours sans lire votre lettre, m'étant trouvée fort mal lorsqu'elle arriva, de sorte que nous ne nous sommes point souvenue du jour de votre vêture ; mais si nous avons été bien unie à la grâce du mystère, nous aurons fait pour vous tout ce que vous sauriez désirer, puisque nous ne sommes qu'une même chose. Il n'en sera pas de même, ma chère sœur, du jour de votre profession ; nous aurons un souvenir fort particulier de la grâce que Dieu vous a faite en ce jour-là, et à nous aussi, puisque David dit que c'est une chose bonne et fort agréable que les frères demeurent ensemble ; et je ne doute point que nous ne demeurions ensemble, puisque nous n'avons qu'un cœur et une même intention. Je désire que vous portiez l'effet de l'interprétation du nom de saint Barnabé, que les apôtres appelèrent *fils de consolation*, afin que vous soyez une fille fort contente et fort consolée dans l'esprit de la foi, qui vous fera estimer sur toute chose le saint état où il vous a appelée. Je me réjouis beaucoup de la reconnoissance que vous avez de la grâce que Dieu vous fait de vous donner des personnes si propres à vous conduire à Dieu. C'est encore un sujet de vous tenir dans une sainte joie, dans l'espérance qu'il vous tirera de vos foi-

[1] La mère Marie des Anges Suireau.

blesses; au lieu que le chagrin que vous en prendriez vous y enfonceroit toujours davantage. Je vous remercie très-humblement, ma chère sœur, des prières que vous avez faites pour moi; je vous en demande la continuation, s'il vous plaît, par un simple souvenir de Dieu à mon intention.

Je vous supplie de saluer très-humblement la mère-prieure de notre part, et ma sœur Angélique; je la supplie de dire à sa novice que je ne l'oublie pas, quoiqu'elle ne pense pas à moi.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur,

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CCLV.—A une postulante de Port-Royal.

Il faut peu raisonner sur les choses de Dieu; rien ne nous est possible sans Dieu, et tout l'est avec lui.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement.

26 *juin* 1655.

Ma très-chère sœur, Vous raisonnez trop sur les choses de Dieu. Il n'est pas question de vous sonder vous-même pour juger si vous aurez la force de garder les points de la règle qui sont les plus difficiles; mais ce que vous devez faire, c'est de pratiquer ce que saint Benoît nous ordonne, qui est de demander à Dieu, par des prières ardentes et continuelles, qu'il lui plaise d'accomplir tout le bien que vous entreprenez. Il faut être aussi persuadé de sa foiblesse dans les petites choses que dans les grandes, et que nous ne saurions faire le moindre bien, ni fuir le moindre mal, sans le secours de sa grâce. Et pour ne point sortir de l'exemple que vous avez dans l'esprit, qui est qu'on est obligé d'être dans la préparation d'obéir aux choses impossibles, je vous dirai que tout ce qui ne se peut faire que par l'Esprit de Dieu nous est également impossible, puisque nous ne pouvons avoir par nous-mêmes l'assistance de ce divin Esprit, sans lequel néanmoins pas une de nos actions ne peut être bonne. Que si d'ailleurs nous avons recours aux promesses de Dieu, qu'il nous donnera l'Esprit de son Fils; si nous sommes ses vrais enfans,

toutes choses nous seront possibles avec lui. Et ce n'est pour l'ordinaire que notre propre sens qui nous fait discerner les choses, et trouver les unes plus difficiles que les autres, parce qu'elles répugnent davantage à notre esprit, oubliant la parole de Notre-Seigneur, qui dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire*, ce mot de *rien* enfermant les plus petites choses, comme celle de saint Paul : *Je puis tout en celui qui me fortifie*, enferme les plus grandes, et nous oblige d'espérer que rien ne nous sera impossible. Ne pensez donc, ma chère sœur, qu'à faire de jour en jour ce que Dieu demande de vous, et espérez en sa parole que si vous êtes fidèle en peu, il vous fera la grâce de l'être en beaucoup; il affermira votre cœur pour ne rien appréhender, ni la durée de votre engagement, qui doit être aussi long que votre vie, ni la pesanteur du joug de la religion, que la nature trouvera toujours rude, mais qui est doux à l'esprit. Enfin, vous serez dans une paix continuelle, parce que vous ne penserez point au lendemain, comme Notre-Seigneur nous le défend en l'Évangile, voulant nous donner sa grâce de moment en moment, afin de nous tenir dans l'humilité en la vue de notre indigence; ce qui nous oblige encore de n'avoir point la vue des créatures, puisque ce seroit nous rendre indignes que Dieu nous fît faire le bien, selon ce qu'il dit dans les Pseaumes, *qu'il brisera les os*, c'est-à-dire toute la force et la vertu d'une âme *qui veut plaire aux hommes*. Demandez donc à Dieu, ma chère fille, qu'il arrache de votre cœur l'inclination à rendre vos actions agréables aux personnes qui les voient; mais adorez l'œil invisible de Dieu qui les voit, qui les examine et qui les juge, non pas selon l'apparence, mais selon le principe intérieur dont elles procèdent qui doit être dans la droiture et la pureté; dites souvent ces paroles : *Sint pura cordis intima.*

CCLVI.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Au sujet de la mère Angélique qui revenait à Paris.

24 juillet (1655).

Ma très-chère mère, Vous voilà donc maintenant désolée,

mais il faut en même temps que vous espériez en Dieu d'une façon toute particulière, puisque ce sont deux conditions qui sont inséparables dans saint Paul. Depuis hier trois heures que je sus que notre mère [1] étoit partie assurément, j'ai toujours été en esprit avec vous. Je me promets que Dieu vous aura fait la grâce de perdre en lui, dans ce premier moment de délaissement, toutes les vues humaines et les réflexions sur vous-même, pour vous rehausser dans la générosité de la foi, et que vous vous souviendrez que Dieu a fait le ciel et la terre de rien. Que s'il ne fait pas grand'chose par nous, c'est parce que nous ne sommes pas un rien, car le néant ne dit pas qu'il est un néant, car s'il le disoit il cesseroit de l'être.

Je n'ai point su bon gré à M. de la Place [2] de vous avoir quittée en cette rencontre; mais vous en avez un autre [3], Dieu merci. J'espère que nos sœurs n'auront point eu de jalousie parmi leur douleur; elles sont trop justes pour ne pas demeurer d'accord que le partage étoit trop inégal. Je vous supplie que je les salue toutes très-humblement et de tout mon cœur à la conférence : elle sera bien triste parce que la joie sera toute de notre côté; ce sera en l'honneur du calice que Notre-Seigneur a donné à saint Jacques comme un don précieux.

Je ne sais si vous savez l'extrême péril où a été notre mère [4], et dont M. Bouilli l'a garantie par la miséricorde de Dieu. Nous allons chanter *Benedictio* pour action de grâces; faites-en autant, s'il vous plaît.

[1] La mère Angélique, qui était à Port-Royal-des-Champs depuis le 19 février. D'après ses *Lettres*, t. III, p. 33 et 34, elle en partit le lundi 26 juillet, alla coucher à Gif, et arriva le lendemain à Paris.

[2] Le docteur Arnauld.

[3] M. de Sacy.

[4] La mère Marie des Anges Suireau.

CCLVII.—A une religieuse de Port-Royal, à Port-Royal-des-Champs.

Elle lui témoigne sa joie des grâces que Dieu lui fait, et espère qu'il lui fera celle de les reconnaître par une plus grande fidélité accompagnée de prière.

(*Juillet* 1655.)

Ma très-chère sœur, Si l'on osoit choisir dans les choses qu'on a à faire celles qui plaisent davantage, j'aurois préféré de vous écrire à plusieurs autres choses à quoi il a fallu me rendre; mais ç'auroit été un amour-propre, c'est pourquoi il a fallu attendre le moment que Dieu m'a voulu donner pour cela, pour vous assurer, ma chère sœur, que j'ai eu beaucoup de joie de votre lettre qui est remplie de si bons sentimens. Il faut espérer qu'après des grâces si particulières que vous recevez de Dieu, il vous fera celle de les reconnoître par une plus grande fidélité à la vie sainte à laquelle il vous a appelée. Il est vrai que nous sommes bien ingrates de faire si peu pour Dieu qui a tant fait pour nous, et qui ne nous demande que des choses bien faciles, un peu de mortification, de recueillement, de silence; je dis un peu, parce qu'à mesure qu'on s'y exerce, on trouve qu'on n'y a quasi plus de peine, parce que la grâce nous y fait trouver de la douceur. La bonne volonté que Dieu vous a donnée n'a besoin que de la prière pour avoir son effet; j'entends la prière qui se fait en tout temps et en tout lieu, qui consiste à désirer de plaire à Dieu dans tout ce que l'on fait, et à le regarder comme nous étant toujours présent, puisqu'en effet nous n'avons de vie, de mouvement et de subsistance qu'en lui. C'est cette présence de Dieu qui arrête les évagations de notre esprit, qui fortifie notre volonté pour lui faire embrasser les choses pénibles, et pour la porter à refuser celles qui lui seroient agréables selon les sens; enfin nous y trouvons le remède à tous nos maux, selon ce que dit David, qu'il avoit soin de considérer que Dieu lui étoit présent, et que cela étant il ne seroit ébranlé d'aucune chose.

Je vous supplie d'assurer ma chère sœur Marie-Natalie que je me réjouis toutes les fois que je me souviens de son état. Je

lui envoie une image comme j'ai accoutumé d'en donner à toutes les novices; j'ai écrit dessus une sentence qui se trouve véritable en elle, qui n'a jamais eu plus de repos, je m'assure, qu'à présent qu'elle ne se repose plus qu'en Dieu. Je suis toute à elle et toute à vous, ma très-chère sœur.

CCLVIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Pour lui demander ses prières pendant une retraite de huit jours qu'elle allait faire.

Ce saint jour de l'Assomption (15 *août* 1655).

Ma très-chère mère, Nous avons permission de faire la retraite pendant l'octave de la Sainte-Vierge. (Elle) m'est venue au sort ce mois-ci. Il me semble que je la devrois beaucoup faire cette année, parce que j'ai le mystère de la vie cachée de Notre-Seigneur. Je voudrois me bien cacher en lui pendant ces huit jours, en sorte que je puisse agir ensuite sans me dissiper comme je fais, non-seulement l'esprit par la distraction qui accompagne les actions extérieures, mais encore par la division du cœur qui ne cherche pas Dieu uniquement. Je vous supplie très-humblement de lui demander cette grâce pour moi, et de me recommander à nos Messieurs si vous les voyez. Je fais aussi cette retraite pour la personne qui est entre les mains de M. de la Place, qui est toujours très-mal, et je la croirois incurable si le médecin qui la doit guérir n'étoit tout-puissant. Je vous supplie de la recommander à celui qui sait ses extrêmes misères.

Je suis, ma très-chère mère, entièrement à vous.

Nous vous envoyons un processionnaire nouveau, parce qu'il y a plusieurs oraisons pour toutes sortes de sujets et des règlemens pour la semaine sainte.

CCLIX.—A la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge[1].

Elle l'exhorte à une communion fréquente.

22 *août* 1655.

Ma très-chère sœur, J'avois fort bien serré votre billet pour y répondre quand je pourrois; mais comme je suis toujours fort occupée, je l'avois oublié jusqu'au dernier jour de notre retraite que je l'ai trouvé, et j'ai cru que je vous devois donner le peu de loisir que j'ai à présent, pour satisfaire à ce que vous désirez de moi sur votre difficulté; savoir si vous vous devez quelquefois priver de la sainte communion quand il est permis de s'en approcher, sans autre sujet que pour la révérence qui est due à ce divin sacrement.

Je vous dirai, ma chère sœur, qu'il me semble que vous ferez mieux de communier que de vous en abstenir, n'ayant point de sujet particulier qui vous en éloigne. Vous pouvez joindre ces deux motifs ensemble, celui d'un profond respect et d'une humble confiance. C'est ce que l'Église nous apprend en nous faisant dire : *Seigneur, je ne suis pas digne que vous entriez chez moi*, en même temps qu'elle introduit ce divin Sauveur dans nos âmes. Il est certain que l'état où vous êtes, vous doit disposer à une communion très-fréquente. Votre solitude, vos infirmités, votre âge qui vous approche de la mort, et par conséquent qui vous détache de toutes choses, font un vide en vous que Dieu veut remplir de lui-même. C'est la parole de la Sainte-Vierge dans son cantique : *Dieu remplit de biens ceux qui ont faim,* et qui ne veulent rassasier leur faim que des biens de Dieu et de ce trésor infini qu'il nous donne dans son sacrement admirable. Vous avez encore un autre droit de vous en approcher, qui est l'obligation d'honorer ce saint et divin mystère qui consiste principalement à le recevoir. Car il ne s'est pas laissé à nous pour être adoré seulement, puisque la foi nous le fait voir à la droite de son Père dans le ciel d'où il reçoit nos adorations et nos hommages; mais il a

1 Cette sœur est morte subitement le 4 janvier 1656.

voulu se reproduire à l'autel et se rendre la viande et la nourriture de nos âmes, afin de n'être pas seulement avec nous, mais au dedans de nous, et de posséder intimement le fond de nos cœurs en s'en rendant le maître.

Ce doit être notre principale intention, en communiant, de regarder Jésus-Christ et de le choisir pour notre maître unique, en pratiquant ce qu'il dit dans l'Evangile d'aujourd'hui [1], que *l'on ne peut servir à deux maîtres.* Nous nous proposons assez de ne vouloir servir qu'à Dieu, mais insensiblement en obéissant à ses passions et à ses désirs, on se constitue plusieurs maîtres. Je ne dis pas cela pour vous, ma chère sœur, car je ne sais pas si vous avez des passions qui vous dominent; mais il s'en faut toujours défier et bien demander à Dieu lorsqu'il vient en nous par la sainte communion, qu'*il se lève et qu'il dissipe ses ennemis, et qu'il écarte bien loin ceux qui le haïssent,* c'est-à-dire nous-mêmes; car tout ce qui est de nous lui déplaît, et il vient pour le détruire afin de se mettre à la place. Et comme cette destruction ne se fait que peu à peu, parce que nous avons peu de grâce, c'est pourquoi Notre-Seigneur Jésus-Christ réitère ses visites; et nous devons en cela admirer sa charité merveilleuse qui ne se rebute point de ce qu'il ne peut opérer que fort peu à chaque fois, par notre petite capacité de recevoir; au contraire, c'est pour cela qu'il se donne en qualité de viande, voulant traiter nos âmes comme nos corps, qui ne subsistent que par la réitération de la nourriture. Ainsi les imparfaites ont droit de communier souvent, pourvu que ce soit à dessein de l'être toujours moins, et de diminuer à chaque communion quelque chose de la source du péché qui est en nous. Et au lieu que la viande corporelle s'affoiblit pour nous fortifier, ou pour mieux dire, elle périt pour se transformer en notre substance, Jésus-Christ, qui est une viande immortelle et divine, nous affoiblit en nous faisant passer en lui, dans lequel nous n'avons d'entrée qu'autant que nous sommes diminués dans notre vie humaine et sensuelle.

C'étoit une dévotion du bienheureux évêque de Genève, de

[1] XIVe dimanche après la Pentecôte.

dire à Notre-Seigneur après la sainte communion : Mangez-moi, Seigneur, mâchez-moi, avalez-moi, digérez-moi. Cela veut dire bien des choses, et nous apprend que les effets de la sainte communion sont bien ruineux à l'amour-propre, puisqu'il faut qu'il soit ainsi mangé et consommé par le Fils de Dieu, qui dira à ces âmes : *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger*. Car sa viande est de faire la volonté de son Père, et la volonté de son Père est qu'il nous sanctifie, en nous ôtant tout ce que nous avons de mauvais. Je vous supplie, ma chère sœur, de le prier qu'il fasse cet effet en moi.

CCLX.—A une postulante de Port-Royal.

Sur la maladie de sa sœur : elle lui dit qu'en se donnant à Dieu il faut lui avoir donné toutes choses.

Gloire à Jésus, au Très-Saint-Sacrement.

24 *août* 1655.

Ma très-chère sœur, La douleur que vous avez au sujet de votre sœur est bien juste, et toutefois elle vous fera tort si elle est trop violente, et qu'au lieu de vous porter à Dieu, qui doit être le but et le fruit de toutes les afflictions, elle vous éloigne de lui par le trouble et l'inquiétude où elle vous veut jeter. Dieu vous éprouve, ma chère sœur, et je le supplie que vous soyez du nombre de ceux qu'il a trouvés dignes de soi après les avoir tentés en toutes sortes de manières. Il y a bien de l'apparence que cette chère sœur vous précédera, quand même elle réchapperoit de cette maladie, étant infirme comme elle est. Mais ce n'est pas sans une providence particulière que Dieu a voulu que vous en eussiez l'appréhension dès le commencement de votre noviciat, afin que vous comprissiez jusqu'où doit aller le sacrifice que vous devez faire à Dieu de vous-même, puisqu'il présuppose que vous soyez détachée de toutes les créatures auxquelles on n'a de l'attache que pour l'amour de soi-même, encore qu'on ne le croie pas. C'est ce que saint Paul nous apprend, que *le Père éternel nous ayant donné son propre Fils, il nous a donné toutes choses avec lui;* de même si nous nous sommes données véritablement à Dieu, nous devons aussi lui avoir donné toutes les autres

choses. Il est bien vrai qu'étant imparfaites, on se donne soi-même et tout le reste imparfaitement, ce qui fait qu'on n'est pas encore disposé à la privation de ce que l'on aime ; et c'est à quoi il faut tendre, ma chère sœur, sans se flatter soi-même en donnant trop de lieu aux tendresses de la nature. Vous faites bien de porter votre douleur en esprit de pénitence et d'humilité : l'une et l'autre nous obligent de dire à Dieu avec David : *Je suis prêt à porter vos fléaux ;* et vous faites bien aussi de faire réflexion sur votre principal défaut, et qui seroit plus capable de vous troubler à la mort, qui est d'avoir agi à la vue des créatures. Le temps de l'affliction est le plus propre pour purifier l'âme qui s'oublie elle-même dans la douceur et la paix.

L'on ne désespère pas encore de la santé de votre sœur, quoiqu'il faudroit peu de chose avec ce qu'elle a pour l'emporter. Si cela arrivoit, vous ferez bien d'écrire à M. votre père pour lui témoigner que vous tâchez de rendre à Dieu ce que vous êtes obligée en cette occasion, et de lui demander qu'il lui donne la fidélité dont il a besoin pour lui être agréable, etc. ; et prenez bien garde de ne vous étendre pas trop en des paroles de tendresse qu'il faut écouter le moins que l'on peut.

Vous n'allez pas maintenant à la sainte messe les mains vides, vous avez de quoi offrir à Dieu, et ensuite un droit particulier de prendre part au sacrifice de Jésus-Christ, qui ne nous est utile qu'autant que nous lui en faisons un autre de ce qui nous est le plus cher. Servez-vous de ces pensées pour vous fortifier, et éloignez de vous toutes celles qui vous pourroient affoiblir.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCLXI.—A une postulante de Port-Royal.

Sur la mort de sa sœur. Que cette mort est pour elle une occasion de se mieux disposer au sacrifice d'elle-même à Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Jeudi 26 août 1655.

Je demande à Dieu pour vous, ma très-chère sœur, qu'il imprime tellement dans votre âme par sa sainte grâce le ressen-

timent du don qu'il vous a fait de son Fils unique, afin que sa mort fût le prix de votre salut, que vous lui soyez fidèle dans ce qu'il demande de vous en la mort de votre sœur unique. Vous ne manquerez pas à ce devoir, encore que vous pleuriez beaucoup, pourvu que vos larmes soient de celles que Dieu met en sa présence et dans lesquelles il se plaît, parce qu'elles sont une marque que ce que l'on sacrifie à sa divine majesté nous étoit fort cher. Vous êtes dans le dessein, ma chère sœur, de vous donner à Dieu, quoique vous vous croyez fort indigne d'être acceptée de lui. Il vous fait la grâce de vous donner une occasion de vous y disposer mieux que vous n'auriez pu faire par vous-même ; prenez donc bien garde ne la pas laisser passer avec moins de fruit que vous ne devez. Il faut pour cela faire ce que nous devons faire en toutes les rencontres, qui est de regarder Dieu et de l'invoquer afin que sa grâce prévienne votre âme contre les sentimens de la nature.

En écrivant ceci, je reçois une lettre de M. de Saint-Cyran[1] pour vous, elle ne peut pas vous parler sur votre besoin présent, mais elle ne laissera pas, je m'assure, de vous consoler et de vous fortifier par les saints avis qu'il vous donne, la même grâce qui nous rend fidèles à Dieu dans notre état ordinaire étant ce qui nous soutient dans nos plus grandes peines.

Notre mère[2] et la mère Angélique[3] vous ont présente et prient Dieu pour vous et toutes nos sœurs du noviciat. Je désire de le faire autant que j'y suis obligée, et d'être, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCLXII.—A la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

Elle lui mande son arrivée à Port-Royal-des-Champs.

(*Vers le* 16 *septembre* 1655.)

Ma très-chère mère, Je suis toujours arrivée ici heureuse-

[1] L'abbé de Barcos.
[2] La mère Marie des Anges Suireau.
[3] La mère Angélique. Elle était à Paris depuis le 27 juillet 1655.

ment les années précédentes, par la miséricorde de Dieu, mais il me semble qu'il y a ce voyage plus de bonheur que tous les autres, n'ayant pas ressenti la moindre incommodité pendant le chemin, ni depuis être arrivée. Il me sembloit que je sortois d'une cellule où j'avois été fort en repos. Nos sœurs ont eu tant de discrétion que de nous procurer tout le repos dont nous pourrions avoir besoin, en se retirant aussitôt que nous les eûmes saluées en général ; c'est pourquoi je ne me suis pas encore acquittée de ce que je leur dois dire de votre part, qui est de leur donner des assurances de votre charité et de vos visites en esprit et du cœur au lieu que vous n'en avez pas le pouvoir[1]. Ce lieu saint me touche, ce me semble, plus que les autres ; on y sent Dieu d'une façon particulière. Si nos sœurs de Paris l'avoient éprouvé, je crois qu'elles demanderoient à Dieu des ailes de colombe pour y voler et pour s'y reposer. Mais parce que Dieu aime toutes les deux maisons, et qu'il y veut être honoré et servi également, il ne donne pas cette inclination à toutes, voulant seulement qu'elles aient celle de l'obéissance qui les retient où elles sont. Nos compagnes du voyage sont fort gaies. M. Singlin leur fit chanter dans le carrosse l'hymne qu'on avoit chantée à l'Adoration dimanche dernier, qui lui avoit semblé fort dévote. Il nous traita avec tant de bonté tout le long du chemin qu'il ne se peut davantage.

Le temps ne me permet pas de vous dire autre chose, ma très-chère mère, sinon que je suis de toute l'étendue de mon cœur entièrement à vous, comme doit être votre très-humble et très-obéissante fille.

Sœur Agnès.

CCLXIII.—A la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

Elle la rassure sur les craintes qu'elle avait dans sa charge d'abbesse, et lui parle d'elle-même en s'humiliant.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

1er *octobre* (1655).

Ma très-chère mère, Le peu de loisir me suit partout, c'est

[1] La mère Marie des Anges, alors abbesse de Port-Royal, n'est point venue à Port-Royal-des-Champs pendant son triennal, ne pouvant supporter le carrosse sans être à l'extrémité.

ce qui m'a empêchée de pouvoir répondre à celle qu'il vous a plu de m'écrire, et de vous remercier très-humblement comme je fais de la peine que vous avez prise de me mander des nouvelles de toutes nos sœurs. Je n'en veux plus demander, pour suivre l'intention de notre mère qui veut qu'on soit entièrement où Dieu nous met. Je sais bien que cela n'exclut pas le souvenir qu'on doit avoir devant Dieu des personnes absentes auxquelles il nous a unies ; au contraire cette mortification rend notre charité plus pure et par conséquent plus efficace pour elles. Je sais bien qu'on prendra toujours la peine de nous mander s'il y en avoit quelqu'une de malade, qui est le temps qu'on doit davantage s'appliquer à prier pour elles.

Il me semble, ma très-chère mère, que vous devez être fort en repos de votre conduite, puisque vous n'y cherchez qu'à plaire à Dieu, qui ne nous commande pas de bien réussir dans les choses, mais seulement de les faire avec soin, et de ne nous point proposer le succès comme notre fin, mais le laisser à sa sainte providence ; en sorte qu'il seroit indifférent de réussir ou non, si ce n'étoit que le prochain doit retirer du fruit de notre conduite, ce qui doit faire désirer que Dieu y donne bénédiction. Que si cela n'arrive pas, il saura bien y remédier par d'autres voies, et se servir même de nos fautes pour en tirer quelque bon effet. Je vous supplie très-humblement d'agir avec plus de liberté d'esprit, et avec moins de défiance de vous-même, ne vous étonnant point si vous vous méprenez quelquefois. Il n'y a personne à qui cela n'arrive, et Dieu le permet pour nous faire pratiquer l'humilité, qui nous est plus utile que de faire des merveilles. Notre-Seigneur dit qu'*il ne sert de rien de gagner tout le monde si on se perd soi-même ;* mais c'est tout de se gagner soi-même en perdant tout le reste, c'est-à-dire en étant privé des talens avec lesquels on agrée aux créatures ; et lorsqu'on pense n'avoir rien, Dieu se sert de ce néant pour remplir les autres de sa grâce, par l'édification qu'ils reçoivent de voir agir avec tant de vue de Dieu et une si grande dépendance de sa grâce.

Je pensois ne vous dire qu'un mot sur ce sujet ; je me suis étendue insensiblement. Je vous supplie, ma très-chère mère, de prier Dieu que je ne prenne point de vanité de quelque

petit talent qu'il semble que j'aie pour les autres. Quand cela m'arrive, c'est toujours contre ma conscience, non-seulement parce que je sais bien que cela appartient à Dieu, mais aussi parce que je ne crois pas en avoir, ce qui me met toujours dans l'étonnement quand on dit que je suis capable de quelque chose; mais cela n'empêche pas qu'il ne m'arrive ce que dit saint Bernard, de croire en cela plus aux autres qu'à moi-même pour me flatter et me tromper tout ensemble, dont Dieu me punit très-justement en me laissant souvent faire de très-grandes indiscrétions qui n'arrivent point, ce me semble, à d'autres.

Je laisse ce discours, ma chère mère, pour vous demander encore une fois le secours de vos prières, afin que je fasse profit du repos que l'on goûte en ce lieu[1], pour devenir plus intérieure. Je suis de tout mon cœur entièrement à vous.

Sœur Agnès, R^se^ ind.

Je vous supplie très-humblement de me permettre de saluer ma sœur Candide[2]. Je lui recommande nos livres pour les hâter autant qu'il se pourra.

CCLXIV.—A Madame d'Aumont.

La propre volonté est la source de la plupart des peines et des inquiétudes que nous souffrons.

1er *octobre* 1655.

Ma très-chère sœur, La dernière que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est si jolie qu'elle m'a toute réjouie, croyant que vous êtes ou que vous commencez d'être dans la docilité aux ordres de Dieu, sans les gloser, ni les interpréter, et sans les rejeter sur les causes secondes qui ne nous dispensent pas d'obéir aux volontés suprêmes, sans lesquelles on ne nous peut ôter un seul de nos cheveux. Si vous vous avancez dans cette pratique, ma très-chère sœur, vous débellerez ce monstre dont vous parlez dans votre lettre, dont la plus monstrueuse production

[1] Port-Royal-des-Champs.

[2] Sœur Madeleine de Saint-Candide Le Cerf, religieuse professe de Maubuisson, associée à Port-Royal en 1648. Elle est morte le 1er mars 1683, à l'âge de 76 ans.

est la propre volonté, qui est la source de la plupart des peines et des inquiétudes que nous souffrons. Votre grande lettre étoit un peu sombre; elle tenoit du jour et de la nuit, du bien et du mal, de la partie supérieure et de la moyenne région, où l'air n'est jamais entièrement pur. N'y faites donc plus votre demeure, ma très-chère sœur, ni pour peu, ni pour beaucoup, de peur du mal de dents, je veux dire de ces dents mystiques et spirituelles dont saint Bernard découvre les noms et les propriétés. Vous savez tout cela, car il est rapporté dans sa vie que vous avez lue et relue. C'est pourquoi il est difficile de vous entretenir étant si savante comme vous êtes, particulièrement en proverbes vieux et nouveaux. Je ne demeure pas d'accord, ma très-chère sœur, de vous appliquer le dernier, qui perd le sien perd le sens, puisque je crois, au contraire, qu'une courte privation (de la douzième partie de l'année) perfectionnera votre bon sens, en lui faisant considérer que le bien (si j'en suis un) est communicatif, et que le vouloir garder pour soi, c'est le perdre ; et d'en faire libéralité aux autres, c'est multiplier le talent et se rendre digne d'entrer dans la joie de son Seigneur, en prenant part à la joie de son prochain. Vous avez tous ces bons sentimens dans le fond du cœur, mais une petite vapeur maligne les couvre, et ne vous permet pas de les produire pour la consolation de vos amis. Vous avez à présent le grand et fidèle ami qui vaut mieux que mille pacifiques. Continuez, ma très-chère sœur, de le réjouir par vos bons propos exempts d'amertume, de plainte et de chagrin. S'il ne remplit ma place, ce sera à dire qu'elle est si petite qu'il n'y aura pu entrer. J'en supplie aussi votre bon Ange, et de me la garder *immaculatum ab hoc sæculo.*

CCLXV.—A la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

Elle la remercie et se recommande à ses prières.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Mardi matin (5 *octobre* 1655).

Ma très-chère mère, Je vous remercie très-humblement

d'avoir pris la peine de nous mander des nouvelles de ma sœur Angélique-Thérèse [1]. J'en étois en peine, craignant qu'elle ne fût demeurée dans la tristesse, ce qui lui auroit fait tort. Dieu lui a donné par sa grâce de la confiance en vous, et à vous une grande bonté pour elle comme pour toutes vos filles. Je vous supplie très-humblement de me la faire ressentir devant Dieu, car rien ne me profite. Je fus touchée le premier jour que j'ai passé ici d'un grand désir de me changer, mais cela n'a pas duré, et je me trouve aussi dissipée qu'à l'ordinaire, et capable de faire toutes sortes de fautes si j'en avois les mêmes occasions qu'à Paris. Je suis effrayée quand je pense que je retombe toujours, et puis je m'en oublie et me laisse de nouveau emporter à mes passions. Ma consolation, c'est que Dieu m'a rendue par sa miséricorde,

Ma très-chère mère,

Votre très-humble et très-obéissante fille et servante,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

CCLXVI.—A la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

Elle envoie une lettre pour la sœur Flavie, et témoigne son désir de profiter du repos qu'elle trouve à Port-Royal-des-Champs.

Vendredi 8 *octobre* (1655).

Ma très-chère mère, Voici une lettre pour ma sœur Flavie [2], qui m'a écrit depuis que nous sommes ici, et un peu devant elle m'avoit fait une grande lettre de ses dispositions, à quoi elle attendoit une réponse : vous jugerez si elle lui est propre. Elle a tant de passion pour moi qu'elle trouve bon tout ce que je lui dis, quoique je ne la flatte pas; mais ce n'est rien faire d'agréer les choses à cause des personnes qui les disent, si on ne les aime, parce que c'est la vérité. Le temps s'écoule que je dois être ici, et cependant je ne profite pas du repos que j'y trouve, qui ne consiste pas à avoir du loisir, car je n'en ai pas plus qu'à Paris, mais en ce que les choses se font dans une

[1] Sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.
[2] Sœur Catherine de Sainte-Flavie Passart.

autre tranquillité qui ne lasse point l'esprit. Je sais bien que je la pourrois trouver où vous êtes et où vous la possédez, parce que vous ne dépendez pas des objets extérieurs comme moi qui n'ai point de vertu solide. Je vous supplie très-humblement, ma très-chère mère, de prier Dieu pour moi, afin que je rende témoignage par mon changement de la grâce qui est particulière à ce lieu-ci et que je sois plus digne d'être,

Ma très-chère mère,

Votre très-humble fille et très-obéissante servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès, R^se^ ind.

CCLXVII.—A Madame d'Aumont, à Port-Royal de Paris.

Il faut vivre de la vie spirituelle, et ne pas raisonner selon Adam.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Lundi 11 *octobre* (1655).

Ma très-chère sœur, Nous voici arrivées au temps où je ne ferai plus de fête dont je ne célèbre l'octave avec vous. Je m'en réjouis, parce que c'est votre satisfaction, et je prépare mon cœur pour recevoir ces paroles secrètes que vous voulez me faire l'honneur d'y répandre. M. Arnauld nous fait espérer que vous viendrez vous-même chercher votre drachme qui est égarée à votre égard; et parce qu'elle n'est pas comme cette pierre précieuse qui n'avoit point de mouvement pour aller au-devant de celle qui la cherchoit, celle-ci se mettra entre vos mains pour être transportée au jour, à l'heure et au moment qu'il vous plaira, par une nouvelle donation entre-vifs; car tout ceci tend à la vie, et à la vie spirituelle, quoique vous disiez que vous n'y entendez rien; mais ce seroit ignorer votre *Credo* qui finit par la vie éternelle. Et vous savez, ma chère sœur, que nous en devons déjà vivre, puisque la grâce est une gloire commencée. Mais il me semble que vous ne vouliez plus étudier qu'en humanités, au lieu que vous devriez être une théologienne, depuis que vous connoissez des docteurs de l'Église. Que si l'art militaire vous plaît davantage, il vous est permis d'entrer dans l'académie de saint Paul, qui

nous exhorte cette semaine[1] de prendre les armes de Dieu pour résister aux embûches du diable, qui ne nous tente pas comme les personnes du monde, mais par des malices spirituelles et cachées que nous ne saurions vaincre que par les armes de Dieu dont je ne sais pas le nom, sinon du bouclier de la foi et du glaive de la parole de Dieu. L'une et l'autre, ma très-chère, ne nous permettent pas de raisonner selon Adam. Vous savez combien il est décrié, et que le premier des hommes est devenu le dernier des hommes, et celui que nous devons le moins écouter, parce qu'il a perdu le sens et la raison pour vouloir être trop sage. C'est pourquoi, je vous conseillerai encore mieux que lui si vous m'en voulez croire. En attendant que j'aie l'honneur de vous voir de mes yeux et de vous parler de ma bouche, je continuerai de vous voir invisiblement et de vous parler sans paroles, mais non pas sans affection qui est la langue du cœur. Vous connoissez le mien et je connois le vôtre ; mais Dieu est juge des pensées et des intentions de tous les deux, et je le supplie d'en porter un jugement favorable en nous purifiant de tout ce qui n'est point de lui, pour pouvoir dire avec vérité : *In quo vivimus, movemur, et sumus.*

CCLXVIII.—A la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal.

Elle lui témoigne sa peine de savoir la mère Angélique malade, et elle chargée de tout pendant son absence; elle lui promet son prochain retour à Paris.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Dimanche matin (17 *octobre* 1655).

Ma très-chère mère, Je n'ai guère de satisfaction dans le repos que l'on goûte ici, pour la peine où j'ai presque toujours été de l'état de notre mère[2]. J'eusse eu de la peine à me résoudre à ce voyage, si j'avois pensé qu'il eût été aussi pénible à notre mère que celui de l'année passée; il s'est trouvé que

[1] C'était la semaine du XXIe dimanche après la Pentecôte, dont l'épître est tirée de celle aux Éphésiens, chap. 6, v. 10-17.
[2] La mère Angélique.

ç'a été encore pire, ayant été quasi continuellement malade, et vous, ma chère mère, chargée de tout. J'ai eu la même pensée pour notre mère ces jours passés, qu'il lui falloit une nourrice. J'en parlerai à M. Singlin qui nous fera connoître la volonté de Dieu. Il y a grande apparence que ce mal est une défaillance, à quoi ce remède est souverain. Nous sommes assurées que M. Singlin ne désire pas moins la conservation de notre mère que nous la désirons, c'est pourquoi ce qu'il ordonnera nous doit satisfaire. Ma sœur Geneviève ne pense pas qu'il faut nécessairement un enfant pour entretenir le lait, autrement les nourrices tarissent; c'est pourquoi il faudroit dire à cette femme, qui a un nourrisson qu'elle veut rendre, de le garder encore, et ce sera un avantage qu'il soit à des personnes à qui il n'est pas fort cher, puisqu'ils ne la payent pas. Que si elle nourrit notre mère, on la payera pour l'un et pour l'autre. Il me semble, ma mère, qu'il seroit encore mieux que ce fût vous qui parlassiez de cela à M. Singlin; il seroit peut-être plus libre à vous dire son sentiment; et si vous l'aviez fait plus tôt, c'eût été autant de temps gagné, car il faut pourvoir à ce mal le plus tôt qu'il sera possible. Cependant il faudroit qu'elle prît souvent du sirop de pommes tiré sans feu. Je crois qu'elle prend du lait d'ânesse. Je crois qu'elle a vu M. Quenault dans l'état où elle est, mais il ne s'applique pas toujours autant qu'il faudroit. J'ai toujours été prête à retourner si on me l'eût ordonné; ç'a été M. Singlin qui en a disposé de la sorte. Nous voilà sur notre départ qui sera jeudi prochain[1], à ce qu'il nous dit en son dernier voyage.

.... Il ne faut que demander les papiers à ma sœur Philiberte qui est hors de sa retraite.

Je suis, ma très-chère mère, entièrement à vous.

Je vous supplie très-humblement de saluer toutes nos sœurs de notre part à la conférence, et de les assurer que j'aurai beaucoup de joie de les revoir pour leur rendre tout le service dont je serai capable.

Je suis la très-humble servante de mademoiselle de Lian-

[1] D'après ceci, il paraît que la mère Agnès revint à Paris le jeudi 21 octobre.

court[1], à qui je voulois récrire, mais on ne me le permet pas, parce que je suis au lit pour un rhume qui n'est pas grand'-chose; je le choie fort pour le faire passer plus vite.

CCLXIX.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Elle prend part à la grâce que Dieu faisait à cette sœur en l'adressant à M. de Sacy, en la place de M. Arnauld, qui fut obligé de quitter Port-Royal-des-Champs et de se tenir caché[2].

24 octobre 1655.

Ma très-chère sœur, Votre lettre m'a donné une joie très-sensible, voyant que Dieu a conduit si heureusement les ouvertures que lui-même a données pour vous engager d'entrer dans ses voies et de les suivre sans interruption. Il s'est accommodé à votre foiblesse en vous adressant à une personne[3] proportionnée à votre inclination, et en qui sa grâce et son autorité divine vous est sensiblé, afin de la rendre victorieuse de votre esprit qui ne se rend pas aisément à tout esprit. C'est ainsi, ma très-chère sœur, que la bonté de Dieu se rabaisse en s'accommodant à nous ; et puisqu'il l'a fait en sorte qu'un pélagien en seroit converti, j'espère qu'une fille de la grâce, comme vous êtes, en sera parfaitement gagnée et ne se défiera jamais de son avancement ni de sa persévérance, puisque c'est Dieu qui donne la volonté et l'accomplissement. Je donne à Dieu la consolation que j'aurois reçue de vous entretenir de ses miséricordes, afin qu'il vous les continue, croyant que c'est ce qui contribue davantage à nous les faire recevoir que de nous priver de ce qui nous est plus agréable quand l'ordre de sa providence ne nous permet pas d'en jouir. Je ne doute point que vous ne priiez Dieu pour moi qui en ai très-grand besoin, mais parce que je n'oserois prouver ce que j'en dis, on ne me croit pas peut-être autant que je le désirerois.

[1] Mlle de Liancourt était à Port-Royal de Paris auprès de la sœur Anne de Sainte-Eugénie, Mme de Saint-Ange, qui était chargée de son éducation.
[2] Il était alors retiré à Paris dans la maison de madame de Bellisi.
[3] M. de Sacy.

CCLXX.—A une religieuse de Port-Royal, à Port-Royal-des-Champs.

Sur l'esprit de la pauvreté chrétienne.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

2 *novembre* 1655.

Ma très-chère sœur, J'aurois été bien aise de vous rencontrer le jour de notre retour pour vous dire adieu. Ce me fut néanmoins un sujet d'édification de voir que vous vous teniez dans votre règlement ordinaire, sans chercher l'occasion de nous voir. Je ne me tiens pas quitte pour cela, ma chère sœur, de vous souhaiter de nouvelles bénédictions du ciel. Je les demande à Dieu pour vous comme pour moi-même; et, puisque vous me prescrivez une grâce particulière que vous désirez d'obtenir, je m'attacherai à celle-là qui en comprend plusieurs autres, puisque l'état de pauvre et de mendiante oblige à l'humilité, à la patience, à l'obéissance, au silence qui est votre chère vertu, à être la plus mal partagée, autant dans le spirituel que dans le temporel. C'est pourquoi vous ne voudrez point saluer la mère Angélique la première quand elle retournera, ni lui dire adieu quand elle reviendra; mais vous regardant comme la pauvre de la maison, vous serez plus étonnée quand on se souviendra de vous que quand on vous oubliera. Je vous envoie un petit écrit sur les mystères de la semaine. Je ne pense pas avoir autre chose qui vous soit propre; et il ne faut pas qu'un pauvre demande plus d'une chose à la fois, autrement il perdroit sa pauvreté qui consiste à ne pouvoir avoir que le nécessaire.

Vous aurez bien sujet de vous confirmer dans votre dévotion pendant cette octave, où la pauvreté d'esprit tient le premier rang dans les paroles de l'Évangile. Je pense qu'il nous est permis de prendre la pauvreté d'esprit pour la simplicité qui fait qu'on ne s'occupe ni du passé, ni de l'avenir, mais seulement du moment présent pour donner tout l'usage à Dieu, ce qui nous fait posséder son royaume qui est dans nous; au lieu que ceux qui se rendent propriétaires des lumières de leur esprit, et qui se divisent en plusieurs désirs, quoique bons, ne sont

pas assez petits, ni assez rétrécis pour entrer dans ce royaume intérieur dont la porte est fort étroite.

La lettre de ma sœur Lesueur n'est pas passée par mes mains. Vous voyez comme elle prend bien le style du lieu où elle est. Il se trouve toujours de bonnes religieuses dans quelque religion que ce soit : il faut espérer qu'elle en sera l'une.

La mère Angélique vous salue de tout son cœur. Puisque vous sentez l'effet de ses prières, il est superflu de vous assurer qu'elle ne vous oublie pas devant Dieu. Je vous demande la même grâce, ma très-chère sœur, et que vous me croyez autant que je suis,

Votre très-humble et affectionnée sœur et servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès, R. ind.

Ma très-chère sœur, notre mère[2] vous salue, et se recommande à vos prières.

CCLXXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Pour entendre les paroles de Dieu, il faut que l'âme soit dans la paix. Les religieuses doivent être des victimes immolées à Dieu.

16 *novembre* 1655.

Ma très-chère sœur, C'est pour vous assurer que je ne vous oublierai pas, Dieu aidant, au jour de votre profession, puisque je la préviens par la réponse que vous avez désirée de moi. Je désirerois vous pouvoir dire quelque chose qui vous fût utile pour augmenter les bons mouvemens que Dieu vous donne, quoiqu'il soit vrai que ce ne sont pas les paroles des créatures, mais celles que Dieu nous dit dans le cœur qui ont le pouvoir de faire leurs effets, et, pour les bien entendre, il faut que l'âme soit dans la paix et le recueillement ; et il me semble que c'est ce que saint Benoît nous recommande dans la préface de la règle où il dit, après l'Écriture sainte : *Cherchez la paix, et la poursuivez avec ardeur.* La paix est un témoignage que nous rend notre conscience que nous voulons être à

[1] La mère Marie des Anges.

Dieu en vérité; et en possédant cette paix, nous nous possédons nous-mêmes, et l'on n'a plus de peine à demeurer recueillie, puisque ce qui nous y fait trouver de la difficulté, n'est autre chose que la dissipation de nos pensées qui nous tourmentent le cœur. C'est pourquoi les paroles qui précèdent celles de la paix sont : *Détournez-vous du mal et faites le bien.* Vous savez, ma chère sœur, qu'il y a plusieurs sortes de mal et plusieurs espèces de bien; et il faut embrasser tout ce qui est bon, et fuir tout ce qui est mal; car c'est en cela que nous témoignons plus de fidélité à Dieu, d'éviter autant qu'il nous est possible les petites fautes, notre intérêt pouvant être le motif pour lequel nous nous abstenons des plus grandes.

Souvenez-vous, ma chère sœur, de ce que M. Arnauld nous a dit, que nous devions être des victimes immolées, et que trois sortes de personnes y contribuent, qui sont Dieu en nous envoyant des afflictions, les hommes en nous persécutant, ou nos supérieurs en nous éprouvant; mais qu'il faut sur toutes choses que ce soit nous-mêmes qui fassions cette immolation par une mortification continuelle, dont les occasions se présentent à toute heure, comme de s'abstenir d'une parole inutile, d'une curiosité, d'un amusement, d'une distraction; et que cette pratique n'est pas triste ni difficile, mais qu'elle produit une source de joie, par ce qu'il n'y a que l'amour-propre qui meurt, pendant que l'âme reçoit une nouvelle vie. C'est ce que nous avons promis à notre profession de convertir nos mœurs, ce qui ne se peut faire sans mortifier sans cesse ce qui s'élève en nous de contraire à la volonté de Dieu.

Je vous ai dit, ce me semble, ma chère sœur, que vous deviez veiller sur vos prières pour remarquer les fautes que vous faites dans les exercices de l'oraison, de l'office, de l'assistance, pour vous en accuser, quand vous y manquez notablement. Mais quand Dieu vous fait la grâce de vous en acquitter assez bien, il n'est pas nécessaire que vous en parliez, vous devez plutôt en remercier Dieu comme d'une grâce qui vous doit être précieuse, la dévotion étant un instrument général pour toute sorte de bien. Que si vous remarquez, comme vous dites, que vous ne faites pas moins de fautes dans les occasions, cela vient de ce que vous ne vous maintenez pas dans les bons mouve-

mens que Dieu vous a donnés dans vos exercices. C'est pourquoi Notre-Seigneur dit qu'*il faut toujours prier, et jamais ne défaillir;* ce qui s'entend d'un simple souvenir de Dieu, qui porte avec soi un désir de lui plaire. Que si ce souvenir se perd cent fois le jour, il le faut reprendre autant de fois ; ou plutôt, il faut recevoir le mouvement de Dieu qui nous rappelle, et ne l'étouffer pas par une multitude de distractions qui nous emportent ailleurs.

Je vous supplie, ma très-chère sœur, quand vous demanderez cette grâce à Dieu pour vous, de n'oublier pas le grand besoin que j'ai d'en recevoir une pareille. En priant Dieu pour les autres, on mérite d'obtenir plutôt pour soi-même, puisqu'on témoigne en cela que c'est la gloire de Dieu qu'on désire, et l'on doit croire qu'il sera plus glorifié par un autre que par soi-même.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CCLXXII.—A une religieuse de Port-Royal.

Dieu ne nous donne pas les lumières de sa grâce toutes à la fois ; il nous prive quelquefois des personnes qui nous conduisaient à lui : moyen de tourner à notre profit cette conduite de Dieu.

26 *novembre* 1655.

Ma très-chère sœur, Je n'ai point accepté la permission que vous me donnez de ne point répondre à votre lettre, et je l'aurois fait plus tôt, si je n'en avois été divertie[1] par d'autres choses plus pressées. J'ai remercié Dieu de ce qu'il vous avoit fait voir ce que vous ne voyez pas auparavant, et qui étoit caché sous la paix dont vous étiez remplie; non que ce fût une fausse paix, ou que vous fussiez trompée dans cette disposition; mais c'étoit plutôt une miséricorde de Dieu, qui tenoit votre esprit dans cette tranquillité, pour le rendre plus fort pour combattre la nature dans le temps qu'il vous voudroit découvrir vos défauts naturels, et ceux-là même que vous avez entretenus sans vous en apercevoir depuis que vous êtes religieuse, qui ne vous sont peut-être pas encore manifestés ; car la sagesse de Dieu, qui est

[1] Détournée.

sa grâce, dispose ses lumières avec une suavité merveilleuse, ne les donnant pas toutes à la fois, mais par parties, afin que les âmes soient capables d'en bien user. Que si Dieu nous découvroit tout d'un coup le fond de notre corruption, cette vue seroit capable de nous faire perdre le courage et l'espérance de nous en pouvoir retirer. J'ai souvent pensé à ce que dit saint Benoît, dans les instrumens des bonnes œuvres : *Qu'il faut confesser à Dieu avec larmes et gémissement tous les jours en ses prières les péchés de sa vie passée, avec un ferme propos de s'en corriger.* Je ne pouvois comprendre que l'on pût renouveler tous les jours la mémoire de ses péchés avec une nouvelle douleur, l'esprit humain étant si foible, qu'il ne peut s'arrêter longtemps sur un même sujet.

Ce qui s'est passé en vous, ma chère sœur, m'a donné quelque intelligence sur ce sujet, en me faisant connoître que, lorsque c'est Dieu qui applique l'âme à une chose, il la rend toujours nouvelle en la faisant voir plus clairement. Que si sa lumière n'agissoit point en nous, et que nous voulussions par nous-mêmes nous attacher à un objet, quelque bon qu'il fût en lui-même, nous n'y trouverions que des ténèbres et du dégoût. C'est ce qui nous oblige à soumettre à la conduite nos meilleurs mouvemens, afin d'y persévérer, ou de nous en retirer, selon qu'on jugera le mieux, eu égard à la portée de la grâce que Dieu nous donne pour en bien user, n'étant pas moins dangereux d'entrer trop avant dans ce qui nous abaisse, que dans ce qui nous élève, quoique l'on doive avoir plus de pente pour le premier. J'espère, ma chère sœur, que la connoissance que Dieu vous a donnée de vos fautes vous profitera davantage, que s'il vous avoit fait avancer dans la vertu, ce qui nous est un sujet de vanité et de complaisance, au lieu que la vue de notre misère nous affermit dans l'humilité qui est la force de l'âme.

Vous avez encore un autre grand sujet de témoigner à Dieu que vous tenez plus à lui-même, que non pas aux personnes qui vous conduisent à lui, dans la privation de celle qu'il vous avoit donnée[1] et de qui vous avez reçu beaucoup de secours.

[1] Le docteur Arnauld, qui sortit de Port-Royal-des-Champs dans les premiers jours de l'Avent.

Nous ne considérons pas assez que toutes les créatures sont pauvres et indigentes, sinon quand Dieu s'en veut servir pour nous communiquer les richesses de sa grâce. Que si cette source divine cesse de se répandre dans ces canaux à notre égard, c'est pour nous obliger de remonter jusqu'à la source; et, comme nous ne sommes pas toujours capables de recevoir immédiatement de Dieu les assistances dont nous avons besoin, il veut cependant que nous soyons dans la sécheresse et dans la pénitence du peu d'usage que nous avons fait de l'abondance où nous avons été de la rosée du ciel qui semble être à présent fermé pour nous, quoique nous soyons en un temps où l'Église nous promet toutes sortes de grâces et de bénédictions par la venue du Fils de Dieu en la terre.

Il y a dans les Cantiques, que la sainte épouse, en cherchant son bien-aimé, rencontra les gardes de la ville, et, qu'après les avoir un peu passés, elle trouva son seigneur. Ces gardes de la ville sont nos supérieurs et nos conducteurs qui nous enseignent à chercher Dieu uniquement. Que si nous sommes trop longtemps avec eux, et que nous ne voulions point les quitter, nous perdrons l'occasion de trouver Dieu, qui diffère de se montrer à nous jusqu'à ce que nous soyons séparées de toutes les créatures, en n'y étant plus attachées qu'autant qu'il nous le permet : et, quand nous sommes allées à lui de la sorte, il nous renvoie à nos gardes en nous rendant ceux qu'il nous avoit ôtés, qui nous deviennent plus utiles qu'ils n'étoient auparavant. Mais il faut accompagner cette espérance de patience, comme il est dit dans l'épître de la semaine, où saint Paul appelle Dieu *le Dieu d'espérance et de patience*, et au même lieu *le Dieu de patience et de consolation.*

Je vous supplie, ma chère sœur, de prier Dieu qu'il me fasse la grâce de le regarder de la sorte, et de lui demander la même grâce pour nous toutes qui avons en cette rencontre les mêmes sentimens. J'avois commencé celle-ci le jour que je demeurai malade, et je l'ai reprise quinze jours après.

Ce 10 décembre 1655.

CCLXXIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur la préparation aux persécutions.—On fait à Port-Royal des prières pour l'Église et pour le royaume de Pologne.

(*Vers le* 10 *décembre* 1655.)

Ma très-chère mère, Il ne me reste plus qu'un peu de foiblesse de mes trois saignées, mais les féries en seront bien longues, je veux dire qu'on m'en parlera longtemps. Il se faut préparer aux grands maux, en souffrant bien les petits; je le dis en général, quand même nous n'aurions pas sujet d'en appréhender d'extraordinaires, car qui sait les afflictions que Dieu lui prépare ? Témoin la reine de Pologne, à qui je ne saurois penser sans être épouvantée de l'épreuve où Dieu la met, et de la vertu héroïque qu'elle doit avoir pour s'y soumettre. Nous continuons de mettre deux de nos sœurs tous les jours en prière pour elle et pour son royaume, afin que Dieu maintienne les vrais catholiques dans la sainte foi. Les deux pour l'Eglise font de même tout ce qu'elles peuvent par des prières, par des mortifications et des bonnes œuvres; mais pour la communion, on ne la donne point ni aux unes ni aux autres. On a pour objet l'Eglise en général, le diocèse en particulier, et le soutien de la vérité.

Je vous supplie d'assurer ma sœur Jeanne de la Croix que notre mère a recommandé madame sa sœur aux prières, et que nous dirons toutes les sept pseaumes pour le repos de son âme, comme nous y sommes obligées, et à prier Dieu pour l'avancement de la sienne dans la voie sainte et étroite où il l'a engagée. Je la salue, et la supplie de me continuer sa charité devant Dieu. Ma sœur Geneviève[1] ne pensoit plus à la cloche, et je l'avois aussi oubliée, faute de l'avoir mise sur mon agenda. Elle croit qu'il vaudroit mieux acheter une cloche qui ne sera peut-être pas plus chère qu'un timbre, y ajoutant ce qu'elle coûtera au débris qu'il faudra faire pour l'avoir. Par-

[1] La sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau, cellerière.

lez-en, s'il vous plaît, à la mère Angélique pour avoir son avis; mais je pense que vous ne la devez pas espérer sitôt. Je vous la désire et vous la procure; mais il seroit à désirer que celles qui y sont intéressées la désirassent moins, en se souvenant combien d'années il falloit aller céans du petit chœur au grenier pour sonner l'office, sans espérance d'être jamais mieux; mais quand on a faim et soif d'autre chose que de la justice, on n'est jamais rassasié : je me dis cela à moi-même, ma chère mère, étant plus empressée que personne pour les choses que je veux.

Nous visiterons votre registre; il n'étoit pas besoin d'envoyer cette grosse masse de livres, il ne falloit que faire un agenda des personnes qui avoient des éloges, et nous eussions conféré avec les nôtres.

Je vous supplie de remercier ma sœur Ang. du sermon, en attendant que je le fasse moi-même; c'auroit été une perte bien grande, si on ne l'avoit point retenu. Je crois que vous avez reçu des saints du mois et votre cérémonial des morts.

CCLXXIV.—A une religieuse de Port-Royal.

Les moindres grâces de Dieu nous obligent à en espérer un plus grand secours.

(20) *décembre* 1655.

Ma très-chère sœur, Il est vrai que vous avancez très-peu et presque point; néanmoins Dieu fait quelque chose en vous, et il a diminué la violence de vos passions, quoiqu'elles soient encore bien fortes. Il vous a fait la grâce de faire un bon pas dans la voie qu'il vous a marquée, lorsqu'il vous a inspiré de prendre le dernier rang, et d'y vouloir demeurer toute votre vie, autrement ce ne seroit rien faire. Les moindres grâces que Dieu nous fait nous obligent à une entière confiance d'en recevoir de plus grandes; combien plus celles qui sont extraordinaires comme celle-là à une personne superbe comme vous êtes. Qu'elle vous serve donc, ma sœur, à vous encourager pour attendre de Dieu un plus grand secours. L'Église nous promet en ce saint temps que *Notre Seigneur Jésus-Christ*

nous viendra racheter avec un bras étendu, c'est-à-dire qu'il emploiera sa puissance pour vaincre la résistance que notre mauvaise volonté y apporte. Ces neuf prières [1] sont les remèdes aux principales plaies que le péché a faites en nous, dont la plus dangereuse est la concupiscence, qui est une racine maudite qui infecte toutes nos actions. Le remède, c'est la *racine de Jessé*, qui est Jésus-Christ, lequel répandant sa grâce en nous, y entre lui-même comme une racine de bénédiction d'où naissent les fruits de la vie éternelle. Invoquez-le souvent, ma chère sœur, dans tous ces titres qu'il a pris pour nous; ne vous lassez pas d'espérer en lui, *attenuati sunt oculi mei suspicientes in excelso.* Il ne faut pas vous étonner de sentir des mouvemens d'orgueil fort déraisonnables; ils vous doivent servir à crier à Dieu : *Domine, vim patior, responde pro me.* Les paroles de l'Écriture sont un baume qui guérit nos plaies : *Misit verbum suum, et sanavit eos.* Je crois que vous devez communier demain jour de saint Thomas, puisque Notre-Seigneur, au lieu de le punir de son incrédulité, a voulu se communiquer à lui et se faire toucher par lui. Il nous apprend qu'il veut quelquefois que l'on communie avant que d'avoir tout ce qu'il faut pour cela, afin de signaler sa bonté envers nous. Prenez bien garde, je vous supplie, à ne rien faire qui puisse blesser le prochain, et à supporter ses fautes, afin que Dieu vous pardonne les vôtres.

CCLXXV. — A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Sur les dispenses que ses infirmités peuvent lui donner.

(*Vers décembre* 1655.)

Ma très-chère sœur, La charité nous oblige de considérer votre mal aussi grand qu'il est, et nous croyons ensuite que vous êtes légitimement dispensée des principales observances qui regardent l'austérité du corps. Je ne sais pourquoi vous demandez contre votre conscience d'aller à matines et de faire

[1] Les grandes antiennes qui se disent pendant l'Avent.

l'abstinence, puisqu'on vous l'a refusé plusieurs fois; c'est pourquoi vous n'avez aucun sujet de craindre, puisqu'on juge que vous en devez être dispensée. Pour le reste de l'office, vous y pourrez aller quand vous ne serez pas trop mal, non pas pour y chanter toujours, mais pour y être présente en la manière que vous pourrez, je veux dire sans manteau et avec dispense des cérémonies, si vous ne les pouvez faire; car comme vous dites, il vaut mieux faire les choses en partie que de ne les point faire du tout. Je sais bien qu'on est mortifiée et humiliée, mais il ne faut pas s'arrêter à cela. Vous reconnoissez que vous avez besoin de prier souvent, et de chercher des lieux qui vous servent d'asile pour éviter les distractions; c'est pourquoi vous serez en sûreté en la compagnie des sœurs et des saints anges. Je ne sais si le voyage ne vous sera point pénible; il faudroit partir de si bonne heure que vous puissiez marcher doucement, et si vous y manquez, ne permettez pas que votre amour-propre vous fasse redoubler le pas, car cela vous mettroit hors d'haleine, au lieu qu'il vous faut exposer au jugement qu'on peut faire que vous êtes négligente.

Pour l'assistance, vous pouvez vous dispenser d'être à genoux si cela est pénible. Si vous n'avez pas l'esprit si libre à cause de votre mal, au moins vous exposerez-vous à Dieu pour recevoir quelques miettes et quelques gouttes pour faire subsister votre âme dans la faim et la soif que vous devez avoir de la justice, c'est-à-dire de lui-même, et afin d'être rassasiée de toutes les autres choses et ne point chercher à vous satisfaire dans les créatures. C'est ici pour les observances extérieures, mais pour ce qui est de la vertu, on n'en est point dispensé par aucune maladie; vous le savez, l'obéissance, le respect, l'humilité, le silence, etc., sont les observances essentielles; les autres sont des hypocrisies devant Dieu, quand on ne s'en sert pas pour acquérir celles-ci, qui sont l'esprit et la vie des pratiques extérieures.

Priez Dieu, ma chère sœur, qu'il vous fasse marcher fidèlement dans votre vocation; mais priez-le souvent et avec un gémissement intérieur qui est la meilleure de toutes les prières. Servez-vous de ce verset : *Domine, ante te omne desiderium meum, et gemitus meus*, etc. Vous ne manquez pas de

savoir beaucoup de choses qui vous peuvent exciter, mais il faut attirer la grâce pour donner la vie à nos connoissances, qui sont stériles quand elle ne les anime pas. Dites souvent à Notre-Seigneur : *Domine, doce nos orare;* et pour l'obtenir, mortifiez-vous en quelque chose, et ne vous lassez point de cette pratique, car c'est votre plus grand mal que le défaut de persévérance. Je supplie Notre-Seigneur qu'il vous la donne quand il vous aura fait entrer comme il faut dans ses voies. Je lui dirai pour vous et pour moi-même ces paroles de l'Église dans une oraison : *Excita, quæsumus, Domine, tuorum fidelium voluntates.* Je ne sais si vous êtes fidèle à prier à toutes les heures, mais d'une manière qui rappelle votre esprit des distractions où il pourroit être ; car de dire un *Ave Maria* de bouche seulement ne sert de rien, et c'est en vain qu'on se plaint des distractions si on ne se fait violence pour s'en séparer.

Enfin, ma chère sœur, le royaume de Dieu ne consiste pas en paroles, mais en vertus, et l'on doit appréhender que ce saint temps ne se passe inutilement et qu'on n'ait point de part à la pénitence où l'Église entre durant l'Avent, si on n'y contribue en quelque chose par de bonnes actions, car les résolutions et la bonne volonté seule ne nous y feront point participer. Je prie Dieu que, comme il n'y a rien que vous ne sachiez, il n'y ait rien que vous ne pratiquiez et que vous n'embrassiez avec ardeur. Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous en la charité de Jésus-Christ.

CCLXXVI.—A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Dieu veut nous obliger par les maladies à la pratique de la pénitence et de la mortification.—C'est un défaut d'avoir tant d'attache au travail qu'on ne prenne pas le temps de la prière. — Nécessité de se préparer avant l'office.

(*Vers* 1655.)

Ma très-chère sœur, Vous me faites grand'pitié d'avoir un mal si fâcheux et si peu connu des médecins, et dont par conséquent il y a si peu d'espérance qu'ils vous puissent guérir,

ce qui est bien capable de vous donner du chagrin et de l'inquiétude. Mais si vous considérez, ma chère sœur, que rien n'arrive sans l'ordre de Dieu, et que c'est sa providence qui vous a choisi cette sorte de mal, vous tâcherez à vous le rendre utile en l'acceptant de bon cœur pour rendre à Dieu par cette voie ce que vous ne lui rendez pas en autre chose. Quand vous avez été en meilleure santé, vous n'avez pas aimé la pénitence et la mortification comme l'état de religieuse et même de chrétienne vous y oblige ; c'est pourquoi Dieu vous l'a imposée lui-même, et a fait à votre égard ce qu'il dit dans l'Évangile : *Contraignez d'entrer*. Faites de nécessité vertu, ma chère sœur, et rendez-vous pour l'amour de Dieu à un état plus pénible et plus mortifiant que ne le sont les austérités de corps et d'esprit de la religion. Vous savez que les personnes du monde ne sont pas exemptes des infirmités, et qu'elles en ont de très-grandes et très-fâcheuses qu'elles portent bien souvent avec plus de patience que nous. Il n'y a point d'excuse, et l'on ne peut pas dire que cela est trop rude et trop austère, comme on le dit quelquefois de la régularité. Quand il plaît à Dieu de punir nos lâchetés, il faut s'humilier sous sa puissante main et le supplier de nous donner une force égale au besoin que nous avons pour ne pas succomber à la tentation, c'est-à-dire à l'épreuve qu'il fait de nous.

Il est certain qu'en l'état où vous êtes, vous ne pouvez pas garder un silence exact, et que vous vous pouvez divertir de peur de tomber dans la mélancolie ; mais on ne peut pas vous permettre de parler, que de choses innocentes, c'est-à-dire indifférentes, en sorte que vous n'ayez pas de remords de conscience après vos entretiens. Pour ce qui est de votre ouvrage, je crois bien qu'il vous fait mal ; mais ne vous y tenant pas beaucoup de suite, et vous tenant le plus droite que vous pourrez, il vous divertira. Il est bon de vous promener quelque temps et d'en prendre deux fois le jour pour lire. Ce doit être votre plus solide consolation que de vous entretenir avec Dieu, ou en lisant, ou en priant ; et c'est une grande faute que de travailler avec tant d'attache que de ne pas prendre le temps de prier, ce que vous devriez faire même en travaillant, étant fort aisé de se tenir en la présence de Dieu et de

l'invoquer en faisant un ouvrage; et il faut de plus l'interrompre souvent la longueur d'un *Ave* pour adorer Dieu, pour s'offrir à lui, pour prononcer quelques paroles de l'Écriture qui servent, comme disent les Constitutions, à rallumer la chaleur languissante de nos cœurs. Si l'on ne fait cela, l'on travaille pour la viande qui périt, c'est-à-dire pour une fin humaine, et non pour celle qui demeure éternellement. La fidélité en cela, ma chère sœur, est très-importante, et la négligence qu'on y apporte est très-dommageable; c'est pourquoi je vous conjure, pour l'amour de Dieu, de vous y exercer, et de tâcher de vous rendre digne de goûter Dieu en l'oraison qui est cette douceur victorieuse qui adoucira toutes vos peines.

Vous devez craindre que votre office ne soit guère agréable à Dieu, si auparavant que de le dire vous n'approchez votre cœur de lui, ce qui ne se peut faire qu'en l'élevant vers sa divine majesté, et en ouvrant la bouche de votre âme qui est votre désir pour attirer son Esprit-Saint, afin qu'il pénètre le ciel. Les âmes qui se maintiennent en la présence de Dieu durant la journée, n'ont qu'à la renouveler quand elles veulent dire l'office, et il ne leur faut guère de temps pour cela. Mais quand on s'est rempli de distractions et d'inutilités, il est difficile de se reprendre en si peu de temps, et l'on est quelquefois obligé, comme M. Singlin nous dit en son dernier sermon, d'être autant de temps à se préparer à dire l'office comme on est à le dire. Que si on le commence dans la dissipation de l'esprit, on le continue et on l'achève de même, et lors cette prière est nulle, et de plus elle se convertit en péché, et c'est un plus grand péché que si on ne le disoit point du tout. L'on a de la peine à croire cela, et néanmoins l'on sait bien que c'est une vérité qu'on ne peut contredire, à moins que d'être comme les Juifs qui mettoient tout le culte de Dieu dans les choses extérieures, et qui croyoient l'honorer quand ils lui faisoient de longues prières qui n'étoient que du bout des lèvres.

Vous avez grande raison de dire que le peu d'application que vous avez à Dieu est cause qu'il ne vous donne pas la patience dont vous avez besoin pour souffrir votre mal. Il n'y a

rien de si vrai que nous n'avons rien si Dieu ne nous le donne, et il est dit aussi que Dieu donne à tous avec abondance pourvu qu'on lui demande, car c'est la condition qu'il met dans l'Évangile : *Demandez et vous recevrez.* Et quand nous ne serions pas assurés de recevoir, c'est déjà une grâce que d'oser demander, et qu'il nous soit permis d'avoir accès à cette majesté suprême dont nous sommes si indignes de nous approcher : et néanmoins, ni l'un ni l'autre n'est capable de nous faire aimer la prière, ce qui montre que nous avons une grande froideur pour Dieu. Excitez-vous donc, ma chère sœur, à cet exercice, puisque vous avez tant de besoin du secours de la grâce, et si vous ne pouvez prier longtemps, priez fréquemment par des aspirations vers Dieu qui ne sont point pénibles, et qui valent mieux que de longues prières après lesquelles on voudroit délasser son esprit, comme on l'appelle, au lieu que l'oraison faite comme il faut ne lasse point, et quand elle est entretenue elle est la force de l'âme et sa consolation ; mais supposé qu'on ne puisse faire que de courtes prières, elles font le même effet quand elles sont fréquentes.

CCLXXVII.—A la sœur Élisabeth-Madeleine de Saint-Luc Midorge[1], à Port-Royal-des-Champs.

Sur la mort de sa tante, la sœur Marie de Saint-Joseph Midorge, qui mourut à Paris le 4 janvier 1656.

Samedi 8 *janvier* 1656.

Ma très-chère sœur, Je n'aurois pas manqué de vous écrire pour vous donner quelque consolation de la mort de votre bonne tante, si ce n'eût été que je savois que la mère Angélique le feroit mieux que moi. Je ne doute point, ma chère sœur, qu'elle ne vous ait prévenue sur la manière dont vous deviez recevoir cette nouvelle, et ce que vous deviez à Dieu dans cette rencontre.

Je laisse à part les sentimens de la nature qui sont bien souvent déréglés dans les personnes imparfaites; mais ce que

[1] Cette sœur est née en décembre 1634. Elle fut reçue novice le 21 juillet 1641 et fit profession le 20 novembre 1642. Elle est morte le 3 janvier 1702.

Dieu demande indispensablement, c'est que l'on profite de ces occasions, car si l'on est obligé de croître toujours dans la vertu et d'employer tous les moyens qui se présentent pour cela, combien plus ceux qui sont extraordinaires et uniques comme celui-ci [1].

Ce que vous devez donc faire, ma sœur, au sujet présent, c'est d'arrêter votre esprit sur les bons exemples que notre chère sœur vous a laissés, son amour pour la pénitence, pour la prière, pour la retraite et le silence, son assiduité au chœur et aux observances, la crainte et l'amour qu'elle avoit pour Dieu, la fidélité à sa conscience, qui la faisoit rendre à des choses à quoi elle répugnoit beaucoup, quand on lui disoit qu'elle offenseroit Dieu de faire autrement. Voilà, ma sœur, les instructions qu'elle vous a laissées, et ce que vous devez hériter d'elle. Et cependant vous détournez votre pensée de ces choses-là, pour regretter des paroles qu'elle auroit pu dire, et pour désirer des choses extérieures qui lui ont servi et qui ont peut-être fait tort à son âme, ayant ce défaut de s'attacher à certaines choses sous prétexte de dévotion, quoique la dévotion consiste à un dénûment de tout; et on lui toléroit cette imperfection qui étoit un reste de l'habitude qu'elle avoit prise à posséder quelque chose, pour n'avoir pas été instruite dans la religion où elle avoit été reçue [2]. Que si elle vous parloit maintenant, elle vous diroit : gardez-vous bien de faire en cela comme j'ai fait. Mais il n'est pas nécessaire qu'elle vous le dise, puisque vous avez été nourrie dans ces vérités-là, et que vous seriez bien plus coupable qu'elle si vous y manquiez. Il faut être à Dieu, ma chère sœur, en esprit et en vérité, et ne pas s'arrêter à la superficie des choses.

Assurez ma sœur N. que je ne l'ai pas oubliée dans cette rencontre, et que j'ai prié Dieu de lui faire la grâce d'en bien

[1] La sœur Marie de Saint-Joseph avait entendu la messe, et étant remontée ensuite à l'infirmerie, on la trouva morte pendant la grand'messe, dans la posture où elle s'était mise pour dire tierce, son livre ouvert devant elle.

[2] La sœur Marie de Saint-Joseph avait été professe de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs à Paris. Elle obtint d'être associée à Port-Royal dans un temps où la réforme, établie par la mère Angélique, ne l'était pas encore dans aucune maison de filles de l'ordre de Cîteaux.

user pour expier ses fautes et pour se renouveler dans l'esprit de la religion, car il faut tout recevoir dans cette double intention, de satisfaire à Dieu et d'entrer de plus en plus dans la mortification et la pénitence, à quoi les afflictions nous disposent, et Dieu nous les envoie pour cela, je veux dire pour nous purifier et pour nous exciter. Je suis toute à vous et toute à elle en l'amour de Jésus-Christ.

CCLXXVIII.—A M. de la Potherie, prêtre.

Sur les pratiques de l'Institut du Saint-Sacrement.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

Samedi 30 *janvier* 1656.

Monsieur mon cousin,

Vous nous donnez sujet de louer Dieu de ce qu'il suscite des personnes pour le glorifier dans le mystère de la sainte Eucharistie, et qui le feront plus dignement que nous qui en avons l'obligation avec moins d'effet que nous ne devrions. Je crois que vous savez les petits devoirs que nous rendons au Saint-Sacrement, qui sont une assistance continuelle de jour et de nuit les unes après les autres; de faire l'office double les jeudis, hors l'Avent et le Carême; de faire tous les jours la commémoration à Laudes et à Vêpres; et tous les dimanches, *hors ceux* de l'Avent et du Carême, on fait une adoration après Vêpres où l'on donne la bénédiction du Saint-Sacrement. Nous avions demandé à Rome que le Saint-Sacrement fût exposé tous les jeudis, mais nous ne l'avons pu obtenir, parce que cela se permet fort rarement; de sorte qu'on ne l'expose dans notre église que pendant l'octave, comme l'on fait partout, et lorsqu'on commande des prières des Quarante heures.

Pour les dispositions intérieures, on nous recommande fort l'imitation des vertus que Notre-Seigneur Jésus-Christ pratique en ce mystère, et surtout une vie cachée et retirée, qui est ce qui paroît davantage dans l'Eucharistie, où Notre-Seigneur est caché et séparé de toutes les créatures. L'on nous dit aussi que les communions fréquentes conviennent à cet institut, et on en use selon l'avancement que les âmes font en la vertu.

Il me semble que voilà ce que vous désirez savoir de nos pratiques. Je vous supplie très-humblement de les offrir à Dieu, afin qu'elles lui soient agréables et que sa bonté en couvre les défauts. Il me reste à vous assurer que je suis avec tout le respect que je dois,

Monsieur mon cousin,

Votre.....

Sœur Agnès de S. Paul, Rse indigne.

CCLXXIX.—A la révérende mère Rénée de Saint-Paul, religieuse bénédictine du monastère de la Fidélité, à Saumur.

Au sujet de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld.—Elle lui apprend la mort de plusieurs religieuses, et lui donne quelques avis.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

De Port-Royal, ce 16 février 1656.

Ma très-chère sœur, Je ne doute point de vos ressentimens sur le sujet des affaires de l'Église, qu'on appelle l'affaire de M. Arnauld. Vous savez que la censure est faite, qu'elle s'est passée avec beaucoup d'injustice et de violence. Celui à qui l'on en veut tant se prépare à tout ce qu'il plaira à Dieu de faire de lui. Je ne m'étonne pas qu'on dise beaucoup de choses au loin pour décrier les personnes, puisqu'ici, où l'on sait mieux la vérité, on ne laisse pas de dire des choses exorbitantes. Tout ce que nous avons à faire, ma chère sœur, c'est de nous laisser entre les mains de Dieu et de le bien prier, comme l'on fait quand il fait un grand tonnerre.

Nous mandons à la révérende mère que ma sœur Léocade ne veut point nous quitter; et, dans l'entre-temps de votre lettre, il nous est mort trois sœurs converses professes, qui sont ma sœur Françoise de Saint-Jean [1], ma sœur Élisabeth Lutgarde [2] et ma sœur Françoise de tous-les-Saints [3]. Ce sont trois

[1] Sœur Françoise de Saint-Jean Génin, morte le 30 janvier. (*Nécrologe manuscrit de Port-Royal.*)

[2] Sœur Élisabeth de Sainte-Lutgarde Maitteland, religieuse de Maubuisson, associée à Port-Royal, morte le 9 février.

[3] Sœur Françoise-Marthe de tous les Saints Chéron, morte le 16 février.

places pour des postulantes ; et quoiqu'il y en ait encore trois devant ma sœur Léocade, nous en avons de fort mal qui ne peuvent plus guère durer, tellement, ma chère sœur, que nous ne pouvons vous en accommoder ; et je crois que vous en formerez aussi bien que nous, pourvu que vous rencontriez des âmes qui cherchent la religion pour y servir Dieu, et non pas pour avoir une condition de vie assurée, comme la plupart de ces filles n'ont point d'autre but en se faisant religieuses.

Je crois bien, ma chère sœur, que vous avez encore bien des défauts, et que vous n'en serez pas sitôt délivrée; mais pourvu que vous soyez toujours unie et soumise à la révérende mère comme vous êtes, tout ira bien pour vous, puisque l'obéissance a le même privilége que la charité qui couvre la multitude des péchés, c'est-à-dire des fautes non volontaires.

Je ne puis vous en dire davantage, ma très-chère sœur, parce qu'il faut aller aux vigiles de notre pauvre sœur. Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis et que je serai toujours entièrement à vous.

CCLXXX.—A madame la marquise de Sablé.

Elle espère que Dieu agréera ses prières à cause de son zèle pour la vérité.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Fin de février* 1656.)

Je ne saurois me consoler de votre rhume, ma très-chère sœur, encore que les fenêtres aient été bien fermées, parce que j'aurois désiré qu'il n'eût pas interrompu votre dévotion, qui n'en sera pas toutefois moins bonne quand vous la pourrez continuer ; puisqu'il n'y aura point eu de votre faute ; j'ai peur que le temps, qui est si mauvais, ne contribue à le faire durer plus longtemps, quoique la bonne saison nous doive promettre du changement du jour au lendemain.

Je me suis enquise de notre mère ce que c'étoit de cette fille dont M. Feideau vous a parlé, et que je n'ai jamais vue ni connue. Notre mère m'a dit qu'elle n'est pas pour résister au

travail, et surtout qu'elle ne peut veiller, qui est une des choses dont vous avez plus de besoin. Je prie Dieu qu'il vous en adresse quelque autre qui vous soit plus propre, ayant appris de feu M. de Saint-Cyran qu'il se faut adresser à Dieu de tout. Pour mes petites prières, j'ose vous dire, ma très-chère sœur, que je ne me suis point proposé d'autre terme que celui de ma vie pour les continuer ; j'ai un nouveau motif d'espérer que Notre-Seigneur les agreera, ayant à lui exposer le zèle que vous avez pour sa vérité, par les saintes et sévères réprimandes que vous avez faites si à propos, en pratiquant non-seulement ce que dit le pseaume : *Mettez-vous en colère, mais ne péchez point,* mais de plus en glorifiant Dieu par une chaleur si digne de louange.

Pour le livre dont vous parlez, je crois que vous prierez aussi bien Dieu en ne le lisant point, ayant ouï dire qu'il y a des choses un peu superlatives ; je pense que saint Jean Climaque sur le même sujet de la prière vous sera plus utile.

CCLXXXI.—A une religieuse de Port-Royal.

Sur la nécessité de combattre l'orgueil, et de nous tenir au dernier lieu par l'humilité.

(15 *mars* 1656.)

Vous demandez des choses au delà de vos forces. Vous ne ferez point..... Pour tout le reste, vous ne sauriez mieux faire que d'embrasser toutes les choses que vous vous êtes proposées, et de faire pour cela quelques prières particulières, en vous allant jeter aux pieds de Notre-Seigneur comme la Cananée, et vous servant de ses mêmes paroles : *Domine, adjuva me.* C'est tout dire quand une âme dit cela dans l'anéantissement de soi-même, et dans le sentiment de son extrême besoin. Surtout, ma chère sœur, demandez instamment à Dieu qu'il arrache de votre cœur cette mauvaise racine d'amertume, qui étouffe la bonne semence, et qui rend inutiles toutes les connoissances et même les bonnes dispositions que Dieu vous donne pour être à lui. Méditez sur ces paroles de l'Évangile

d'aujourd'hui [1] : *Celui qui est le plus grand entre vous, qu'il soit votre serviteur.* Ceux qui ont de l'orgueil veulent toujours être les premiers, c'est-à-dire être préférés et considérés plus que les autres, et c'est à ces personnes que Notre-Seigneur commande de se rendre serviteur, en se mettant au dernier lieu, et en croyant qu'elles ne doivent rien avoir que le reste des autres; ce qui les rend si incapables d'envier le bien des autres qu'elles trouvent grande justice d'en être privées, ne désirant que les miettes, c'est-à-dire la moindre partie, et ce sont ces miettes qui les nourrissent et qui les engraissent, au lieu qu'elles étoient toujours affamées lorsqu'elles mangeoient le pain entier, parce que Dieu en retiroit sa bénédiction qu'il ne donne qu'aux humbles. Je sais bien que cela est fort rude aux sens, de se voir postposée aux autres; mais c'est bien pire d'être rebutée de Dieu, et c'est la conclusion de l'Évangile, que *celui qui s'élève sera abaissé.* Si Dieu nous faisoit la grâce de concevoir la profondeur de ce rabaissement, il nous seroit bien doux de nous rabaisser nous-mêmes pour l'éviter; mais il n'y a que la grâce toute-puissante de Jésus-Christ qui le puisse faire, parce qu'elle est un effet de cette humilité prodigieuse du Fils de Dieu, par laquelle il a dompté l'orgueil d'Adam dans les âmes qui y ont recours. Il me semble que nous devrions dire à Dieu avec David, en la vue de cette misère : *Sauvez-moi, Seigneur, car les eaux sont entrées jusques à mon âme. Je suis enfoncée dans la boue où il n'y a point de fermeté. Je suis emportée par la tempête; c'est pourquoi j'ai crié à vous avec tant de véhémence que j'en suis tout enrouée, et mes yeux ont défailli en vous regardant.*

Je suis contrainte de finir; priez pour nous, ma chère sœur, je vous en supplie de tout mon cœur.

[1] Évangile du mercredi après le IIe dimanche du carême.

CCLXXXII.—A M. de la Potherie.

Pour le remercier de la relique de la sainte Épine qu'il avait envoyée à Port-Royal, et lui faire part du miracle qui s'y était opéré sur la personne de Mlle Marguerite Périer[1].

31 *mars* 1656.

Monsieur mon cousin,

Je n'ai pu encore vous remercier de la bonne pensée que vous avez eue de nous favoriser de votre sacré reliquaire. Il paroit que ç'a été une inspiration de Dieu qui en vouloit tirer un effet merveilleux, dont je vous dois informer, quoique je n'aie pas dessein de le faire savoir à personne.

(Elle fait ici une briève relation du miracle, et finit par ces mots :)

Voilà, Monsieur, une attestation bien certaine de votre relique, dont il a plu à Dieu de nous consoler, et je le prends pour un présage qu'il veut guérir nos âmes et les sanctifier par les épines des persécutions dont on nous menace.

Lettre de M. de la Potherie à la mère Agnès.

2 *avril* 1656.

Ma révérende mère et cousine,

La lecture de la lettre que vous m'avez fait la charité de m'écrire m'a causé une si grande consolation, que la joie m'a tiré les larmes du cœur et des yeux. Je loue l'humble retenue que vous avez de ne pas divulguer ce miracle, parce qu'il est arrivé en votre maison, dont plusieurs par la malice du temps ont une telle aversion, qu'ils ne voudroient pas le croire, mais plutôt que vous l'auriez mis en avant pour donner quel-

[1] Le 24 mars 1656, vendredi de la IIIe semaine de carême, Mlle Marguerite Périer, âgée de 10 à 11 ans, pensionnaire de Port-Royal, malade depuis trois ans et demi d'une fistule lacrymale, fut guérie miraculeusement par l'attouchement de la sain e Épine de la couronne de Notre-Seigneur. Le dit miracle a été approuvé et attesté après toutes les informations nécessaires, par sentence de M. Alexandre de Hodencq, curé de Saint-Severin et vicaire-général de Jean-François-Paul de Gondi, cardinal de Retz archevêque de Paris, du 22 octobre 1656. (*Nécrologe manuscrit de Port-Royal.*)

que haute estime de votre maison, ou pour d'autres intérêts que ces personnes se forgeroient en l'esprit, selon leur humeur et leur fantaisie. Mais pour moi, je crois être obligé de le faire connoître avec discrétion dans les occasions, pour n'aller au contraire de ce que nous apprend l'Ange dans Tobie, *qu'il est bon de cacher le secret du roi, mais qu'il est honorable de révéler et de confesser les œuvres de Dieu.* En agissant de la sorte, peut-être que ceux qui entendront ce miracle si assuré, arrivé dans votre maison, et non sans un trait particulier de la providence de Dieu, diminueront de l'aversion qu'ils y ont, et auront quelque compassion des persécutions dont vous êtes attaquées sans sujet. Je ne fais aucun doute que Dieu ne veuille sanctifier vos âmes par ces persécutions, et je le supplie de tout mon cœur qu'il vous fortifie pour les supporter.

CCLXXXIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Au sujet de la censure de la Sorbonne contre M. Arnauld, et sur divers sujets.

Mardi-Saint (14 *avril* 1656).

Ma très-chère mère, Nous vous renvoyons trois cahiers de la Passion, en attendant le reste; je ne sais comme l'on fera pour tout lire; j'avois envie de faire lire ce qui restera vendredi au réfectoire, car on ne lit point à Complies ce jour-là à cause du sermon. Vous aurez les litanies du Samedi-Saint au premier jour.

Enfin, ma chère mère, la vérité a été opprimée, mais encore n'a-t-on fait que l'égratigner, au prix de ce que l'on vouloit faire, parce que Dieu n'a pas confondu tout à fait ceux qui espéroient en lui. Il faut, comme vous dites, ma chère mère, s'attacher à la pratique de la vérité, que les hommes ne nous sauroient ravir, parce qu'elle dépend de l'esprit de Dieu, qui nous fait pratiquer la vérité par la charité qu'il répand dans nos cœurs; et si nous nous tourmentions autant pour agir selon la vérité, que nous nous intéressons qu'elle soit défendue, nous mériterions que Dieu la protégeât davan-

tage qu'il ne fait, parce qu'il veut purifier ses défenseurs avant que de punir ses adversaires. Nous voudrions bien souffrir pour la vérité, et il faudroit commencer à le faire en amortissant les désirs trop empressés que nous avons de savoir ce qui se passe pour cela, qui n'avancent point les affaires et qui déplaisent à Dieu, parce qu'on diminue autant le regard qu'on doit avoir vers lui, qui nous regardera favorablement si nous le regardons avec fidélité, en ne nous confiant point aux princes ni aux enfans des hommes, car vous savez comme nous en sommes.

Je ne sais si nous pourrons tirer de Nannette un livre de..., car c'est une paresseuse, et puis on les fait travailler sans relâche à la cordonnerie. Ma sœur Marie-Charlotte en viendroit mieux à bout. Il faudra y faire ce qu'on pourra, car cela est bien nécessaire. Mais en attendant il ne faudroit point leur permettre de se jouer des livres, car si elles ne faisoient qu'étudier devant la sœur qui leur apprend, elles ne les déchireroient pas.

Nous vous envoyons les litanies.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère.

Nous ne lisons point le texte de la Passion ni à Complies, ni au réfectoire. Je pense que tout ce que l'on pourroit faire seroit de lire celle de saint Jean le vendredi à dîner. Nous l'avons fait autrefois, mais je ne sais pourquoi on l'a ôté.

Peut-être que nos sœurs qui étoient ici l'année passée vous diront qu'on fit le service du Vendredi-Saint aux chaires de Vêpres. Nous voulûmes essayer si cela ne nous démêleroit pas mieux, mais cela ne réussit pas, c'est pourquoi nous nous tiendrons aux chaires de la messe.

On adoroit la croix deux à deux pour abréger, mais il est impossible d'avoir le temps des génuflexions, c'est pourquoi il y a sur le règlement qu'on se mettra à genoux pour l'adorer l'une après l'autre, comme à la sainte communion, et la cérémonie est toute semblable, sinon qu'au lieu de se prosterner, on fait les trois génuflexions. Il faudroit dire qu'on omettra les inclinations qui se font après chaque génuflexion, si l'on est pressé.

CCLXXXIV.—A madame la marquise de Sablé.

Sur le désir d'obliger le prochain.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 26 *avril* (1656).

Voici, ma très-chère sœur, le gentilhomme de qui je me suis donné l'honneur de vous écrire; vous jugerez vous-même à quoi il pourra être propre. Je sais la très-grande difficulté qu'il y a de placer quelqu'un, y ayant bien plus de personnes qui ont besoin de trouver condition qu'il n'y a de maîtres. L'on ne rencontre que des sujets de pitié qui obligent d'avoir des mouvemens de charité pour leur souhaiter du soulagement, mais le plus souvent on ne peut faire ce que l'on voudroit. Je sais, ma très-chère sœur, qu'il n'y a personne que vous ne désirassiez obliger, et qu'ainsi vous ne serez pas privée de la récompense que Dieu promet à ceux qui sont remplis de compassion. L'on voit en vous une plénitude de volonté pour faire tout ce qu'on ne peut pas.

Nous voici, ma très-chère sœur, dans la joie de la résurrection, où Notre-Seigneur nous prépare de nouvelles épreuves [1], qui ne nous empêcheront pas, si Dieu nous en fait la grâce, de nous rejouir de ce que nous attendons un état qui ne sera plus réduit à toutes ces traverses, qui nous doivent servir à ne chercher et à ne désirer que Dieu. Je le supplie très-humblement qu'il vous fasse être toute à lui.

CCLXXXV.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Sur les menaces de persécution contre Port-Royal, et sur les vertus qui conviennent à sa charge de cellerière.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

De Port-Royal, ce 10 *mai* (1656).

Ma très-chère sœur, Je crois que votre bonne tourière est

[1] M. du Saussai, grand-vicaire et official de Paris, devait, par ordre de la cour, faire à Port-Royal une visite qui devait finir par l'expulsion des confesseurs et des enfants. Mais Dieu dérangea ce projet : cette visite eut lieu le 12 juin, et le grand-vicaire ne fit que vérifier le miracle de la sainte Épine opéré sur Mlle Périer.

de retour, et qu'elle vous aura rendu compte de notre état, où il n'y a point de changement, Dieu merci. Ce n'est pas que les mêmes bruits qui courent à Saumur n'aient aussi courus ici; mais nous les avons moins crus, ne voyant point d'apparence de croire qu'on voulût faire tant de violences, sinon en un point qui nous auroit été le plus sensible de tous, qui est de nous changer de conduite. Nous sommes maintenant dans quelque sorte d'assurance que cela ne sera point, et qu'on nous laissera en paix. Nous vous sommes bien obligées, ma très-chère sœur, de la part que vous avez prise à tous nos maux; et je crois que la part de nos amis leur a été plus pesante qu'à nous-mêmes. Dieu tempère les afflictions en diverses manières, dont la plus heureuse et la plus avantageuse de toutes, c'est quand il fait la grâce de les attendre en paix et avec une parfaite soumission à ses ordres. Nous avons eu un exemple de cela en notre mère[1], et en la mère Marie-Angélique qui nous a soutenues dans notre foiblesse.

Je crois, ma chère sœur, que comme Dieu vous a fait la grâce de changer dans le fond de votre cœur, que vous changerez aussi de manière d'agir, n'estimant plus être capable de bien faire les choses par votre propre capacité, mais par la dépendance entière que vous aurez de l'obéissance, sans laquelle rien n'est bien fait dans la religion. Avec cela, vous ne pourrez manquer de mériter beaucoup pour votre âme, les charges que vous avez étant d'une grande charité. Vous trouverez dans la règle les vertus qui conviennent à votre charge de cellerière ; et j'admire combien de qualités différentes saint Benoît a jointes ensemble dans ce chapitre, qui ne peuvent être ralliées que par l'Esprit de Dieu ; c'est pourquoi il dit que surtout le cellerier doit être humble, et l'Ecriture sainte nous assure que le Saint-Esprit repose sur les humbles, et, comme il est l'Esprit de sagesse, de conseil, de force, de piété, il fait que ceux en qui il demeure agissent sagement, fortement, doucement, charitablement, et comme faisant l'œuvre de Dieu et non pas la leur ; c'est-à-dire, en ne nous cherchant pas nous-mêmes,

[1] La mère Marie des Anges Suireau.

mais seulement pour plaire à Dieu et à nos sœurs qu'il veut que nous aimions comme il nous a aimés.

Je vous en aurois dit peut-être davantage, ma chère sœur ; mais voilà une dame qui entre dans notre chambre, qu'il me faut entretenir : c'est assez que vous sachiez que je suis très-sincèrement et autant que votre charité pour moi m'oblige d'être,

Ma chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CCLXXXVI.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Sur la visite de M. du Saussai à Port-Royal de Paris, et la vérification du miracle de la sainte Épine.

13 *juin* (1656).

Ma très-chère mère, Les professions[1] ont été faites dans une précipitation étrange, vous l'avez bien vu par les billets où il n'y avoit guère de sens; je me promets que tout aura bien été selon Dieu, les sujets étant bien disposés. La visite commença hier[2]. L'exhortation fut très-favorable, et plus qu'à nous n'appartient, car nous ne sommes pas telles qu'on nous présuppose. La conclusion fut de souhaiter avec saint Paul *que Dieu brisât bientôt Satan sous nos pieds*, c'est-à-dire l'envie et l'aversion qu'on a de nous. Mais je suis de votre opinion, ma chère mère, que nous devons plus craindre l'ingratitude et l'insensibilité dans les grâces que Dieu nous fait, que les persécutions qui nous étoient préparées et qu'il semble que sa bonté veuille éloigner de nous. Et il me semble que l'on se sent plus proche de Dieu dans les afflictions que quand elles nous manquent. Il faudra y suppléer en nous persécutant nous-mêmes et en

[1] Le 11 juin 1656, la sœur Suzanne de Sainte-Julienne Olier fit profession, ainsi que la sœur Charlotte de Saint-Bernard de Saint-Simon, et la sœur Marie-Gabrielle de Sainte-Justine de Conseil.

[2] De M. du Saussai, grand-vicaire et official de Paris.

nous séparant de la vaine joie dans les bons succès, qui est ce qui sèche le cœur et le rend incapable de rendre des actions de grâces à Dieu en esprit et en vérité. Notre bonne sœur[1] dont nous faisons aujourd'hui l'anniversaire se seroit bien acquittée de ces devoirs. Je vous envoie son billet. La mère Angélique[2] dit qu'il n'y a rien que de vrai; mais ne le faites pas écrire que M. de Gournai[3] ne l'ait corrigé.

Il est temps, ma chère mère, que vous commenciez à vous persuader que vous devez vous appliquer autant à la perfection des autres, qu'à la vôtre propre, et plus encore, parce qu'il y a plus de charité. Saint Jean nous recommande d'aimer notre prochain, et il ne disoit autre chose sur la fin de sa vie; et il ne dit point qu'il se faille aimer soi-même, quoique l'amour de sa propre âme en la bonne manière soit autant un effet de la grâce de Dieu, que d'aimer son prochain; mais les premiers effets de la charité nous portent à nous procurer cet amour; c'est pourquoi nous ne devons être avertis que du second qui nous est si avantageux, que saint Jacques dit : *Que si quelqu'un retire son frère de l'égarement, il couvrira une multitude de péchés et sauvera son âme de la mort.* Et pour ce qui est des petits soins qu'on est obligé d'avoir, c'est à quoi il me semble qu'on doit avoir plus de dévotion, parce que cela n'est pas au-dessus de notre portée, et que nous y appliquant volontiers, Dieu nous donnera ce que nous ne saurions avoir de nous-mêmes pour servir utilement nos sœurs.

Je vous enverrai une image qui aura touché la sainte relique.

Il faut laisser passer votre rhume avant que de vouloir assister à l'office. Je pense que, vous tenant assise autant que vous en aurez besoin, et ne mettant point de manteau, que vous en pourrez venir à bout; et c'est la meilleure chose que vous puissiez faire pour vous et pour les autres. Je vous supplie très-humblement de me recommander aux prières de M. de Gournai pour notre fête[4].

[1] Sœur Marie de Saint-François Grimoult.
[2] Elle était à Paris depuis les premiers jours de juin.
[3] M. de Sacy.
[4] Du Saint-Sacrement, jeudi 15 juin.

L'on est après la vérification du miracle. Il y a plusieurs de nos sœurs qui ont prêté le serment pour cela, et qui font leur relation : c'est un peu de tabut[1]; mais trop heureux d'être empressé pour un tel sujet.

CCLXXXVII.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Elle lui montre dans quel esprit elle doit recevoir les contradictions qu'elle éprouvait dans sa charge; et lui répond au sujet d'une sœur converse novice.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

28 *juin* 1656.

Ma très-chère sœur, J'ai longtemps différé à répondre à votre lettre du 9 juin, à cause des grandes fêtes, et depuis pour une fluxion que j'ai eue sur les yeux qui m'a interdit l'écriture plusieurs jours, et dont je ne suis pas encore entièrement quitte.

Je ne me mettrai point en peine, ma chère sœur, de vous consoler sur la répugnance que vous avez à exercer les offices dont vous êtes chargée, parce que c'est votre avantage de n'y trouver point d'autre satisfaction que celle de l'obéissance, et l'occasion que vous y avez de réparer les fautes que vous y avez faites autrefois en les exerçant avec moins de dépendance que vous ne deviez. Ce n'est pas assez de cesser de faire mal, mais il faut satisfaire à celui qu'on a fait; c'est pourquoi Dieu permet que vos anciennes vous donnent de l'exercice pour vous aider à payer vos dettes; et vous ne devez non plus vous en souvenir[2], qui si elles s'adressoient à une autre, où vous n'auriez point d'autre sentiment que celui qu'on doit avoir des fautes d'autrui. C'en est une bien grande que de se mêler de ce qu'on n'a pas en charge; mais c'est assez que la révérende mère le sache pour y remédier; et après lui en avoir rendu compte, vous n'avez rien à faire qu'à souffrir en silence sans faire paroître à ces anciennes que vous

[1] Mouvement, turbulence.
[2] (De leurs fautes.)

voudriez être hors de charge, puisque c'est une grande imperfection à vous de le désirer par ce motif d'être exempte de leur contradiction.

Pour ce qui est de la sœur converse novice, la révérende mère a fait très-sagement de différer sa profession, et n'avant point profité de ce retardement, au contraire étant si superbe que de dire qu'on lui fait tort d'en user ainsi, il me semble qu'elle mériteroit d'être renvoyée. Que si elle a les voix de la communauté, il seroit difficile. Au moins doit-on retarder sa profession jusqu'à ce qu'elle soit humiliée, non-seulement de paroles, mais en effet, et qu'on la voie changée dans cette inclination de plaire aux sœurs au préjudice de l'obéissance; autrement elle ne sera jamais qu'une mauvaise religieuse, et ce seroit un grand mal pour elle et pour celles qui la recevroient de l'engager à une perfection de laquelle elle paroît si incapable, n'ayant pas les premiers principes, qui sont de croire qu'elle est indigne de la religion, et qu'on lui fait trop de grâce de lui donner du temps pour s'y disposer, et surtout son ingratitude envers la révérende mère est insupportable. Que si elle ose témoigner ces sentimens dans le temps où elle doit être dans la plus grande humilité, que ne feroit-elle point étant professe? Quand une fille a fait un bon noviciat, où elle a donné sujet d'espérer qu'elle sera une bonne religieuse, s'il arrivoit qu'elle changeât après la profession, on n'auroit pas sujet de se repentir de l'avoir reçue, parce qu'on ne pouvoit pas prévoir l'avenir. Mais quand on les a bien connues, et que par je ne sais quelle compassion on se laisse aller à les recevoir, il me semble que ce malheur est inconsolable, et que ce qu'on en souffre est plutôt un châtiment de Dieu qu'un exercice de vertu et de patience. Je prie Dieu que cette fille se convertisse si bien que l'on ait sujet de lui donner l'accomplissement de la charité qu'on a commencée envers elle, ou bien qu'il vous en délivre si elle doit continuer à faire un si mauvais usage de la religion.

J'ai reçu une lettre de la révérende mère, où elle me mande que le petit tabernacle n'étoit point encore arrivé : j'ai peur que vous ne l'ayez pas eu pour l'octave; je croyois que le messager vous le rendroit au bout de huit jours. Mandez-

nous s'il sera bien, et si vous n'êtes point mortifiée de ce qu'il n'est pas assez beau.

Je crois que ma sœur Marguerite aura fait profession pendant la sainte octave ; nous ne l'avons pas oubliée, et je m'assure bien que nous aurons aussi été dans son souvenir en cette sainte action. Je crois qu'elle aura reçu notre lettre avec celle de madame d'Aumont. Je vous supplie de l'assurer de nouveau que je l'aimerai toujours dans l'espérance qu'elle sera toujours de plus en plus fidèle à sa vocation.

Présentez, s'il vous plaît, mes très-humbles respects à la révérende mère, et croyez, ma très-chère mère, que je suis entièrement à vous et votre très-humble servante.

CCLXXXVIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Au sujet de la nomination de M. Singlin, supérieur de Port-Royal, et des miracles opérés par la sainte Épine.

Dimanche 2 *juillet* (1656).

Ma très-chère mère, la mère Angélique est en état de vous répondre. J'ai vu votre lettre à M. votre frère, que j'ai trouvée fort juste, et vous deviez cette correction fraternelle que personne n'ose lui faire que vous.

Que direz-vous, ma très-chère mère, de la bonté de Dieu, qui nous a comblées de ses miséricordes en cette dernière occasion[1] ? mais il ne faut encore rien dire, sinon à celles à qui on dit tout, car cette grâce est de la nature de la grâce même que l'on possède avec crainte et avec espérance tout ensemble, et dont on se réjouit en tremblant. Vous apprendrez la capture de celui[2] de qui nous tenons ce bienfait, j'en ai le cœur pénétré.

[1] M. Singlin venait d'être nommé supérieur des deux maisons de Port-Royal, en la place de M. du Saussai.

[2] Jean-Paul de Gondi, cardinal de Retz, archevêque de Paris, ayant été engagé dans les troubles de la Fronde, fut arrêté, puis obligé de s'expatrier. En 1661, il donna sa démission et il eut la liberté de revenir en France. Il est mort à Paris le 24 août 1679, âgé de 66 ans.

Ce n'est pas moi qui ne tiens pas vos miracles pour orthodoxes, car j'y ai une grande foi et les crois aussi véritables que le premier, quoiqu'ils soient d'un ordre inférieur, car pour celui de la petite [1], il est si merveilleux qu'on le compare à la résurrection de Lazare. Celui de ma sœur Marie de Saint-Ignace [2] est au-dessous des vôtres, car elle se sent encore un peu de son mal de dos, mais elle fait l'inclination fort facilement, ce qu'elle ne pouvoit faire il y avoit trois ans, et cela s'est fait en un instant, à l'heure qu'elle étoit dans des douleurs extrêmes, et qu'on étoit quatre à lui mettre la chemise qui avoit touché à la sainte relique.

Il est bien raisonnable de ne pas laisser oublier l'humilité de ma sœur Marie de Saint-François. Il n'y auroit qu'à mettre à l'endroit où il y a qu'elle s'exerçoit dans le mépris d'elle-même, qu'à ajouter, « jusques à désirer d'être tenue pour insensée. » Nous ne lisons ces éloges que de trois en trois ans.

J'avois oublié à vous envoyer le sermon de M. Singlin du deuxième dimanche de mai. Vous excuserez s'il est mal écrit et aussi mal orthographié. Nous eûmes hier une conférence incomparable dont nous vous ferons part, Dieu aidant.

CCLXXXIX.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Elle lui envoie quelques reliques, etc.

16 *juillet* 1656.

Ma très-chère mère, Nous vous envoyons des saintes reliques que nous avons trouvées éparses çà et là. Il y en a dans un reliquaire de cuivre qui étoit à ma sœur M.-Mad. de Saint-Augustin, qui sont assez considérables; elle saura si elles sont assurées.

Madame d'Aumont a eu dévotion de vous donner la sainte Vierge que feu madame de Gif lui donna. Elle est de deux bois saints; le corps est du bois de Montagu, et la tête et le petit

[1] Marguerite Périer.

[2] Sœur Marie de Saint-Ignace Pougin, converse, professe en 1637. Elle est morte le 24 février 1683, âgée de 73 ans et demi.

Jésus de Sainte-Lucie. C'est afin que vous en ayez une à exposer comme nous. Elle auroit bien désiré être du voyage, mais la petite vérole volante lui fait peur. Vous l'avez remerciée bien froidement des images : ce n'est pas qu'il faille enchérir, mais quand les choses vous plaisent vous êtes éloquente à le témoigner. L'humilité fait cas de tout, et n'aime rien d'exquis.

Vous allez voir pour la seconde fois ceux qui nous sont invisibles. C'est pour le respect de notre novice que nous en sommes privées, car elle voudroit y avoir part, et ce seroit tout découvrir que d'entrer.

Voici une lettre pour ma sœur de Bernières[1] qui m'apprend qu'elle est bien fervente ; je ne crains que sa mélancolie. Je vous supplie de prendre la peine de dire à ma sœur de Brégy[2] que je ne l'oublie point, encore que je n'aie point répondu à sa lettre. Je les salue toutes quatre, s'il vous plaît, et ma sœur Angélique[3], leur directrice.

CCXC.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Au sujet d'un remerciment qu'elle eût désiré qu'elle fît à Mme d'Aumont.

21 *juillet* 1656.

Ma très-chère mère, J'ai été tout attendrie que vous ayez pris si acertes ce que je vous ai mandé du remercîment de madame d'Aumont. Ce n'étoit rien d'extraordinaire que je demandois, ni qui surpassât votre portée ; au contraire je m'étonnai de ne pas trouver en votre lettre un certain agrément qui vous est naturel, et que vous avez même pensé, mais il vous échappa en écrivant ; qui est ce que vous me mandez, que vous vous teniez fort obligée de la bonté qu'elle avoit eue de penser à la communauté en cette occasion ; qu'elle a pré-

[1] Sœur Françoise de Sainte-Thérèse Maignard de Bernières. Elle fit profession le 19 mars 1658.

[2] Sœur Anne-Marie de Sainte-Eustoquie de Flesselles de Brégy. Elle prit l'habit de novice à Port-Royal-des-Champs le 28 septembre 1656 et fit profession le 11 novembre 1657.

[3] Sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

venu le désir que vous aviez eu que toutes les sœurs eussent une image qui eût touché la sainte Epine, mais que vous n'osiez dire votre pensée parce qu'il en falloit trop. Tout cela est de vous-même et auroit été fort joli à dire; mais il n'importe guère de l'avoir omis. Madame d'Aumont m'a fait reproche de vous avoir mandé cela et veut que je vous assure qu'elle n'en a pas eu une pensée. Il est vrai que ce fut mon humeur critique qui me fit faire cette remarque, et Dieu l'a permis pour vous faire pratiquer la douceur et l'humilité.

Pour ce qui est de n'avoir rien témoigné à M. Singlin sur le sujet présent[1], il est vrai que vous avez manqué, mais d'un manquement qui vient d'une abondance de satisfaction et de joie. Il n'y a que lui qui ne manque à rien et qui sait les mesures de tout. Il prend cette affaire d'une manière toute sainte, et y trouve un engagement tout autre que celui que la charité lui avoit donné jusques à présent.

Il y a déjà longtemps que je pense à ce que nos sœurs me font l'honneur de désirer, et si j'en suis crue, ce sera un mois plus tôt que de coutume[2]. Je vous supplie très-humblement qu'on n'en parle point à la conférence, de peur que nos postulantes ne le viennent dire ici.

Je ne sais si vous n'avez point des Points de la mort corrigés; je vous envoie les nôtres pour les faire revoir à M. de Gournai[3]; je le supplie très-humblement que ce soit bientôt, car madame de Crévecœur[4] les désire fort, et je crains qu'elle n'en ait besoin bientôt, car on la menace de l'automne.

[1] De ce qu'il étoit notre supérieur.
[2] C'étoit de venir à Port-Royal-des-Champs.
(Notes du manuscrit.)

[3] M. de Sacy.
[4] La marquise de Crèvecœur entra à Port-Royal le 24 avril 1653, avec dessein d'y être religieuse. Trois ans après, en 1656, elle demanda l'habit de religion dans une grande maladie, dont elle ne mourut pas; mais comme on ne lui trouvait pas une véritable vocation, on la refusa toujours. Elle sortit de Port-Royal le 4 juillet 1662.

CCXCI.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Elle lui témoigne ses sentiments sur la nomination de M. Singlin, supérieur de Port-Royal, et l'entretient sur l'amour des ennemis.

29 *juillet* 1656.

Ma très-chère sœur, Encore que je n'aie point douté de la grandeur de votre joie sur le sujet dont vous m'écrivez, je n'ai pas laissé d'être bien aise d'être confirmée dans cette créance par ce que vous avez pris la peine de me mander, qui me donne sujet de m'entretenir avec vous de cette grâce que je ne puis cesser d'admirer; et il me vient dans l'esprit ce verset : *Secundum multitudinem dolorum meorum*, etc., *consolationes tuæ*, etc. Car il ne peut y avoir de plus grandes douleurs que d'être estimées hérétiques ; et sa divine bonté en récompense nous donne la plus grande de toutes les consolations, en nous mettant entre les mains de la personne de l'Eglise la plus capable de nous conduire à Dieu (au moins de ceux que nous connoissons) ; ou pour mieux dire, il nous comble de ses faveurs pour des persécutions légères. Je dis légères, car encore qu'elles soient grandes, eu égard à la mauvaise volonté de ceux qui les font, Dieu en arrête les effets, en sorte que nous n'en souffrons rien. S'il y a plusieurs personnes qui disent du mal de nous, il y en a plusieurs autres qui en disent du bien. Les uns nous blâment, et les autres nous louent, et il y a plus d'avantage à être estimées de ceux qui nous connoissent qu'à être méprisées de ceux qui ne nous connoissent pas. Enfin, si nous pensons faire beaucoup valoir ce que nous souffrons, nous nous séduisons nous-mêmes. Nous devons bien plutôt avouer que Dieu nous donne le centuple avec les persécutions. Tout ce que nous avons à craindre c'est l'ingratitude. J'espère que notre bon père nous en préservera, en nous faisant marcher droit dans les voies de Dieu, puisque c'est tout ce qu'il nous demande que d'aller à lui sans nous égarer ni à droite ni à gauche. Vous savez, ma chère sœur, que l'amour de nos ennemis est un sentier des plus étroits, et par conséquent des plus

parfaits. Or on ne s'avise pas de demander à Dieu qu'il punisse en ce monde les personnes que nous aimons beaucoup pour les sauver en l'autre ; nous nous contentons de demander leur salut à Dieu, sans lui prescrire les voies par lesquelles il lui plaît de l'opérer ; et comme la tendresse que nous avons pour nos amis nous empêche de désirer que Dieu les confonde et les humilie pour les convertir, de même, l'amour de notre propre âme nous arrête dans le désir de l'humiliation de nos ennemis, craignant d'y prendre quelque satisfaction en la vue de notre propre intérêt. Que s'ils comparent à Judas un véritable disciple de Jésus-Christ, leur disgrâce n'a pas le pouvoir de le séparer de la grâce de son maître. Ainsi les maux qu'ils tâchent de faire ne sont qu'en peinture ; et ceux qu'on se feroit à soi-même, en prenant plaisir que Dieu fît rentrer dans leur cœur leur propre épée, seroient réels et véritables, puisqu'il offenseroit celui qui nous commande de rendre des bénédictions pour des malédictions. Je parle à moi, ma très-chère sœur, en vous disant ceci, étant besoin de veiller à toute heure sur son cœur, pour retenir la pente naturelle qu'il a de rendre le mal pour le mal, puisque même il se porte quelquefois par une étrange ingratitude à rendre le mal pour le bien. C'est pour éviter ce malheur que je vous assure que je suis avec une parfaite sincérité entièrement à vous.

CCXCII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

C'est une très-bonne chose de vouloir toujours être dépendante : comment il faut posséder les secours que Dieu nous donne.

Ce lundi 31 (*juillet* 1656).

Ma très-chère mère, Si vous avez encore madame d'Aumont quand vous recevrez celle-ci (que j'écris sans savoir s'il y a occasion), je vous supplie de l'assurer que je suis à elle plus que vous qui êtes sa bonne amie, et que personne du monde, excepté ceux qui aiment plus son âme que moi, parce qu'ils sont meilleurs.

Les petites sœurs qui font leur première communion vont

après les sœurs converses, devant toutes les postulantes. Je me réjouis de ce que ma sœur de Rémicourt fait bien, car c'est mon inclination entre ses compagnes. Je vous supplie qu'on renvoie le corps de toile à madame de Crèvecœur, qui est demeuré à Port-Royal; elle ne l'a mis que deux ou trois fois. Je vous supplie aussi de nous renvoyer des étuis. Nous retenons la Considération sur la Nativité de la Sainte Vierge, faute d'en avoir.

Vous avez bien raison, ma chère mère, de désirer que Dieu vous laisse toujours quelqu'un pour conseil. C'est une très-bonne chose de vouloir toujours être dépendante; mais il ne faut pas ajouter qu'il vous seroit impossible de demeurer sans cela; car les bornes ne valent rien en matière de soumission qui doit s'étendre à tout. Vous ne serez jamais seule, puisque vous dépendrez toujours de Dieu premièrement, et puis de ceux qui vous détermineront ce que vous devez faire. Nous serions trop heureuses si nous étions capables d'éprouver que Dieu est Dieu, c'est-à-dire qu'il a en lui-même la source de toutes les grâces qu'il donne à ses créatures pour nous les communiquer. Mais notre peu de foi nous rend cette vérité presque incroyable, et nous laisse quasi croire qu'il ne nous donnera jamais rien par lui-même. Cette ferme foi que Dieu peut tout, et que nous avons tout en n'ayant que lui, n'empêche pas que nous ne devions estimer infiniment les secours qu'il nous donne, et ne manquer à rien pour obtenir de sa bonté qu'il nous les conserve; et je crois que ce que Dieu demande de nous pour cela, c'est de ne les posséder qu'avec dégagement, et ne nous point satisfaire dans des entretiens superflus, mais se contenter du nécessaire; et pour notre regard, nous aimons mieux ne les point voir que d'être cause de quelque voyage que Dieu n'approuveroit pas, et qui pourroit être suivi de quelque malheur[1]. Il faut être assis pour manger le pain de douleur; l'on nous disoit autrefois que cela vouloit dire qu'au temps de l'affliction, il ne falloit bouger de sa place et ne rien faire de nouveau. C'est pourquoi nous ne désirons

[1] C'étoit au temps où nos messieurs étoient plus cachés que de coutume. *(Note du manuscrit.)*

personne pour les professions; tout le monde y peut être invisiblement comme les anges. Pour moi, je m'imagine qu'on ne pourra plus faire de professes, à cause des brouilleries qui se font dans la juridiction.

Madame de Crèvecœur fait fort bien dans sa retraite; il y auroit sujet de s'en contenter, si elle avoit passé une année de la sorte. Sa sœur[1] qui est ici, est bonne, simple et judicieuse.

Il est certain que ma sœur Anne de l'Assomption s'en fait accroire; c'est un sujet assez médiocre, et elle croit n'être pas du commun; elle craint bien Dieu, et c'est ce qu'elle a de plus mauvais qui paroît au dehors.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère, et à ma sœur Angélique de Saint-Jean, s'il vous plaît.

CCXCIII.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Elle lui parle de son prochain voyage à Port-Royal-des-Champs, et de la nomination de M. Singlin.

(*Vers le* 25 *août* 1656.)

Ma très-chère mère, J'ai parlé tout ouvertement de notre voyage[2] à la mère Angélique, à qui j'ai dit qu'il seroit bon d'avancer, parce qu'elle s'en retourne aussitôt que je suis revenue. Elle en est fort d'avis. J'en parlerai aussi à M. Singlin. Rien ne presse encore, car je prévois une certaine conférence le jour de saint Augustin, que je ne voudrois pas perdre. Après cela je suis à vous, Dieu aidant.

Je remets nos paquets à la merci des sœurs du tour, qui les placent où elles veulent, et cela n'étoit pas mal pour éviter que les écrits ne se mouillent quand il pleut, mais cela oblige d'ouvrir tous les paquets.

Je remercie très-humblement M. de Gournai de sa diligence; j'ai peur que la copiste à qui je l'ai donné ne tienne longtemps.

Je n'ai point douté de l'applaudissement universel de la no-

1 Sœur Charlotte de Saint-Bernard de Saint-Simon.

2 A Port-Royal-des-Champs. D'après ceci, et la lettre du 22 octobre 1656, la mère Agnès a dû aller à Port-Royal-des-Champs à la fin d'août, jusqu'à la mi-octobre 1656.

mination de M. Singlin. J'espère que si cette joie n'est précédée de la justice et de la paix, qu'elle en sera suivie, et qu'il représentera le règne du Fils de Dieu duquel il est dit : *Orietur in diebus ejus justitia, et abundantia pacis.* Je suis ravie de ce que vous ne l'appréhendez plus. Dieu vous fait éprouver la douceur de son joug, que vous avez cru par imagination être fort rude. Il est certain que nous avons besoin de quelque chose, et que la vérité languit parmi nous. On nous a instruites jusqu'à présent en nous laissant sur notre bonne foi ; il est temps qu'on nous dise : *Redde rationem villicationis tuæ.* Je ne doute point que la nature n'en souffre, mais c'est notre bonheur qu'on nous secoue un peu, et que ce soit par une conduite forte et douce comme celle de la sagesse de Dieu. Préparons nos cœurs, ma chère mère, afin de ne point contrister celui qui a tant de charité pour nous. Il me semble que cette surséance[1], dans laquelle nous le possédons sans le posséder pleinement, est un temps que Dieu nous donne pour nous faire mériter ce trésor incomparable, pour lequel il faut vendre tout ce que nous avons, en promettant à Dieu que nous nous dépouillerons de tout pour cet unique don qu'il nous veut faire.

Je suis toute à vous, ma très-chère mère.

CCXCIV.—A Madame d'Aumont.

Elle lui témoigne son regret de s'être séparée d'elle, mais espère que J.-C. renouvellera leur charité et remplira cette privation.

(*Vers septembre* 1656.)

Ayant bien pu écrire ce matin un billet à la mère Angélique, il faut, ma très-chère sœur, que mon second pouvoir soit employé à vous témoigner que notre séparation ne m'a pas été peu sensible dans l'état où vous êtes, qui étoit déjà si pénible qu'il ne vous falloit pas, ce semble, y ajouter, ce que votre bonté vous aura fait estimer une chose considérable, je veux dire l'accident qui m'est arrivé. Mais à qui s'en prendre, ma

[1] Ce ne fut que quelque temps après que les grands vicaires de Paris, par ordre du cardinal de Retz, expédièrent publiquement à M. Singlin la commission de supérieur des deux maisons de Port-Royal.

très-chère sœur, puisque c'est celui qui fait bien toutes choses qui l'a ainsi voulu, pour nous donner moyen de lui être un peu conformes dans l'abandonnement où il a été de tous ses amis? S'il vous fait la grâce, ma très-chère sœur, comme je l'espère, de se donner demain à vous et à moi, ce sera pour combler une petite privation par un don inconcevable. C'est dans ce sacrement de charité, où je désire renouveler celle que je vous dois, qui a été jusqu'à cette heure très-foible, très-imparfaite et très-inégale, en une qui soit forte, constante et uniforme. Je la demanderai, ma très-chère sœur, à celui qui est l'auteur des dons parfaits, et j'espère qu'il me la donnera, selon la parole que saint Augustin m'apprend à lui dire : « Seigneur, donnez ce que vous commandez, et commandez ce qu'il vous plaira. » Vous êtes si généreuse, ma très-chère sœur, que vous rendez toujours plus que vous ne devez. Ce que je vous demande pour payement de ce billet (car je ne veux pas un mot d'écriture dont vous n'êtes point capable pour le présent), c'est de dire pour moi : *Ignem sui amoris accendat Deus in corde ejus.*

CCXCV.—A la sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau.

Elle lui reproche de donner trop aux sentiments de la nature, et espère que son séjour à Port-Royal-des-Champs lui sera utile.

22 *octobre* 1656.

Ma très-chère sœur, J'ai vu votre grande lettre où je n'ai rien trouvé à répondre, outre ce que nous avons dit de vive voix, sinon pour la permission que vous demandez de n'aller point à la conférence deux fois la semaine ; il sera bon de réserver cette demande pour quand la mère Angélique sera retournée [1]. Il n'en va pas comme vous pensez, pour ce qui est de lui parler : elle a plus de loisir là que non pas ici, et elle vous recevra volontiers ; vous avez besoin de passer par ses mains pour devenir forte et pour perdre tout à fait votre vaine crainte.

J'aurois désiré que vous n'eussiez point écrit la première

[1] La mère Angélique, qui était à Paris depuis les premiers jours de juin, revint à Port-Royal-des-Champs le mardi 31 octobre.

page de votre lettre, où vous avez trop de pitié de vous-même, ce qui vous fait estimer beaucoup le sacrifice que vous faites, qui se rend moindre par l'exagération que vous en faites. Vous ne vous êtes pas souvenue que l'Évangile nous ordonne *que la main gauche ne sache point ce que fait la main droite;* car vous avez souffert à la nature de traverser un peu l'ouvrage de la grâce en donnant lieu à ses sentimens. J'espère que votre pèlerinage aura expié cette faute, et qu'étant dans le désert vous préparerez des voies droites au Seigneur. Vous aviez presque envie de dire à Notre-Seigneur comme le père de l'Évangile: *Descendez pour guérir mon âme,* afin que je ne quitte point un noviciat si admirable qu'il mérite d'être regretté avec des sanglots et des larmes; mais vous avez mieux aimé descendre vous-même, en soumettant votre volonté à votre médecin, qui sait quels sont les meilleurs remèdes pour nous guérir. Je me promets, ma chère sœur, que vous n'avez plus qu'à chanter à Dieu un cantique de louanges, de ce qu'il a rompu vos liens pour vous mettre dans une liberté toute entière de n'aimer que lui, selon qu'il vous y convie intérieurement, et il n'y a rien de si vrai que Notre-Seigneur nous demande continuellement que nous l'aimions, et c'est la parole du Saint-Esprit dans ses Écritures : *Mon fils, donne-moi ton cœur.* Ce qui veut encore dire qu'il ne le faut donner à personne. C'est pourquoi je ne veux point du vôtre, ma chère sœur, sinon en la manière que dit saint Paul, que *nous ne sommes qu'un corps, qu'un cœur et un esprit en Jésus-Christ Notre-Seigneur.*

CCXCVI.—A deux sœurs qui gardaient un enfant malade de la petite-vérole.

C'est un grand avantage d'être assuré de faire la volonté de Dieu.

10 *novembre* 1656.

Mes très-chères sœurs, Je retourne encore vous visiter pour me réjouir avec vous de votre état, à quoi je porte envie, bien que je croie que je n'aurois pas assez de vertu pour le porter si bien que vous. C'est un si grand avantage d'être assuré de faire la volonté de Dieu, qu'on doit trouver son repos dans

toutes les choses où elle se rencontre, puisqu'elle est la source de tous les biens, comme la propre volonté est la source de tous les maux. C'est pourquoi l'Évangile attribue la passion de Jésus-Christ à la mauvaise volonté des Juifs, ayant dit que Pilate le livra à leur volonté; ce qui nous montre que notre volonté est si perverse qu'elle feroit plutôt mourir Dieu en soi-même que de vouloir faire mourir ses mauvais désirs; ce qui nous doit faire conclure de la haïr plus que toutes choses, et d'aimer toutes les choses où elle ne se trouve point. Je désire, mes chères sœurs, que Dieu vous fasse la grâce de bien employer ce temps de retraite où il ne se trouve point d'objets qui vous donnent des distractions. Vous tenez la place des anachorètes (encore que vous soyez deux), que la règle dit qu'ils sont plus parfaits que les conventuels, parce qu'ils se privent de la consolation de vivre en communauté, pour avoir plus de part à la conversation de Dieu et des anges. Vous êtes assurées d'en avoir trois avec vous; saluez-les souvent, et les priez de vous faire sentir leur présence.

J'embrasse ma chère petite sœur, que Dieu ne traite pas en enfant, en lui donnant sujet d'exercer la vertu des grandes personnes. Je la supplie d'offrir ses maux à Dieu, et tout ce qui lui fait peine, en action de grâces des saints sacremens qu'elle a reçus cette année.

Je suis toute à vous, mes très-chères sœurs.

CCXCVII.—A une religieuse de Port-Royal.

Pour le jour anniversaire de sa profession : elle l'exhorte à offrir à Dieu trois sortes de sacrifices.

Ce dimanche 19 novembre (1656).

Ma très-chère sœur, J'ai été bien aise que vous m'ayez témoigné le désir que vous avez de bien passer le jour de votre profession, qui devroit réparer les fautes que vous avez faites tout le long de l'année contre vos vœux. Je désirerois que vous fissiez pour cela trois sortes de sacrifices : le premier d'une parfaite louange pour un don si parfait que vous avez reçu de Dieu en ce jour ; le second de componction pour un si grand défaut de correspondance et tant de relâchement, au

lieu de l'accroissement que vous deviez faire; le troisième d'immolation, dont saint Benoît parle en la règle, quand il nous oblige de dire à Dieu avec le prophète : *C'est pour l'amour de vous, Seigneur, qu'on nous égorge tous les jours, et qu'on ne nous considère plus que comme des brebis qu'on mène à la boucherie.* C'est ce dernier sacrifice, ma chère sœur, qui donne la valeur aux autres, et qu'on peut appeler un *sacrifice de justice,* sans lequel nous ne pouvons être justes, puisqu'on ne le peut être sans détruire en soi-même tout ce qui déplaît à Dieu par une mortification continuelle. C'est le moyen de rendre nos actions de grâces dignes d'être présentées à Dieu, et notre componction véritable et solide, au lieu que celle qui n'est que passagère et après quoi nous retombons dans les mêmes fautes que nous avons pleurées, nous rend plus souillées que nous n'étions auparavant, pour avoir rendu inutile la lumière que Dieu nous avoit donnée de nos défauts.

Vous avez bien fait de ne pas demander la retraite, vous trouvant peu disposée à la bien faire; et si vous êtes persuadée qu'il est toujours silence, hormis une heure le jour, il se trouvera que vous serez toujours en retraite sans qu'il soit besoin d'en demander permission, puisque les choses nécessaires que l'on dit avec retenue n'interrompent point le silence, mais seulement les inutiles.

J'approuve bien aussi que vous ayez eu le sentiment de ne pas voir M. Singlin, pour lui donner lieu d'en voir d'autres qui en profiteront plus que vous. Vous ne perdrez jamais rien de donner la préférence à autrui, et de vous contenter des miettes, puisque Dieu vous peut autant nourrir par elles que si par un désir insatiable vous vouliez un pain entier; mais il se faut souvenir que ces heureuses miettes tombent sous la table, et qu'ainsi il faut être dans un grand abaissement pour les recueillir.

Vous savez maintenant, ma chère sœur, que ma sœur N. est entièrement guérie de sa chute, qui a été très-dangereuse, et dont elle pouvoit être tuée sur la place, si Dieu ne l'eût préservée. Il la fait beaucoup souffrir en ce monde; il le faut prier que ce soit pour la rendre plus pure devant ses yeux.

CCXCVIII.—A la sœur Marie de Sainte-Dorothée Perdreau.

Sur divers sujets.—Le joug du Seigneur est doux.

22 *novembre* 1656.

Ma très-chère sœur, La mère prieure [1] nous a dit que vous travaillez pour nous à écrire ce que vous avez retenu de la conférence de M. Singlin. Nous vous serons bien obligées de ce travail, de quoi nous ne voulons pas être ingrates, mais nous vous demandons du temps pour mettre au net ce que nous devons encore à nos chères sœurs de delà. Le sermon de ma sœur Marie-Aimée [2] ira aussi à son tour, qui est celui que vous me demandez. Pour le baptême, on vous le pourra prêter où vous êtes, car c'est assez de l'avoir quelquefois. Je ne sais ce que c'est que les béatitudes que vous désirez d'avoir; si vous en voulez une explication, vous la trouverez dans les méditations de M. Feydeau.

Je ne sais pourquoi vous vous étiez persuadée qu'il ne falloit point écrire ni recevoir de lettres. Il est vrai qu'il faut être préparé à s'en passer; mais cela ne se doit pas prendre si fort au pied de la lettre, parce qu'il y a des temps où l'on peut en avoir besoin, et Dieu ne veut pas absolument qu'on se fasse tant de contrainte pour des choses qui ne sont point mauvaises, puisqu'il nous dit que *son joug est doux*. Quand on le trouve pesant, et que d'ailleurs on a bonne volonté, c'est signe qu'on y ajoute quelque chose qui n'est pas de lui, qui ôte le repos de l'âme. Vous êtes sujette à vous imposer des lois de rigueur, à quoi vous pensez que Dieu vous oblige, ce qui n'est pas : par exemple de ne pas dire ce qui vous fait peine, croyant que ce seroit chercher du soulagement. Vous devez présupposer que vous êtes foible et que vous ne sauriez rien porter si l'on ne vous aide. Que s'il arrive que l'on ne vous donne pas le secours dont vous avez besoin, ce sera lors que

[1] La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.

[2] Le sermon du jour de la prise d'habit de la sœur Marie-Aimée de Sainte-Pélagie Choart de Buzenval : novice le 17 septembre 1656, elle fit profession le 19 mars 1658. Elle est morte le 3 avril 1697.

vous serez assurée que Dieu voudra que vous souffriez jusqu'à ce qu'il lui plaise de vous envoyer sa consolation.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CCXCIX — A la mère Renée de Saint-Paul, à Saumur.

Sur divers sujets.—Elle lui donne quelques avis pour le saint temps de l'Avent.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

29 *novembre* 1656.

Ma très-chère sœur, Je vous fis réponse sur le mal de la révérende mère; le premier ordinaire d'après, je me donnai l'honneur de lui écrire à elle-même pour la supplier de se rendre à tout ce qui étoit nécessaire pour son soulagement. Je lui adressois aussi l'ordonnance pour vos deux malades. Mais comme j'avois écrit à la mère Angélique[1], pour consulter son mal, à notre médecin, j'attendis la réponse jusqu'à ce qu'on fût revenu de Port-Royal, où, par mauvaise rencontre, M. Hamon ne se trouva pas, étant allé à deux lieues de là pour quelque malade. Il se trouva donc qu'il étoit trop tard pour envoyer nos lettres le mercredi par le courrier, et on me dit qu'on les enverroit par le messager. Vous les devez avoir reçues présentement, avec le paquet où il y a de la poudre émétique dont on ordonne aux deux malades. L'on ne doit point appréhender ce remède. J'en ai pris deux fois sans en être presque plus travaillée que d'une autre médecine. Je me suis fort bien trouvée de tout ce qu'on m'a fait, sans en être plus foible, et il y a apparence que sans ces remèdes j'aurois eu bien de la peine à passer l'hiver. Je bénis Dieu de la guérison de la révérende mère, que je salue très-humblement.

Il n'y a point de mal à désirer d'être sans emploi pour veiller davantage sur soi-même; mais il ne le faut pas désirer pour éviter les contradictions qu'on reçoit, qui profitent plus, quand on les prend bien, que le recueillement même. Vous ne sauriez manquer en demandant à Dieu qu'il éloigne de

[1] A Port-Royal-des-Champs.

vous tout ce qui vous peut empêcher de lui être fidèle. Notre Seigneur nous présente deux sujets de renouvellement, qui sont le temps de l'Avent et celui du jubilé. Peut-être ne l'aurez-vous pas en ce temps qu'on le fera à Paris. Mais l'avénement du Fils de Dieu est toujours un jubilé pour les âmes qui se disposent à le bien recevoir. Le moyen de le faire, c'est de vider notre cœur de toutes choses, n'avoir plus de désirs, de troubles, d'inquiétudes, d'attaches, d'aversions, de répugnances, enfin ne vouloir rien, et ne refuser rien, afin que Dieu venant dans ce cœur, il y imprime tout ce qui lui plaira. Heureuses les âmes qui sont dans cet état, ou du moins qui y tendent, et qui ne pardonnent rien à leur amour-propre, qui se cache bien souvent sous de belles apparences!

Ma sœur Madeleine de Sainte-Agnès vous remercie très-humblement de votre souvenir, et les deux autres aussi; elles se recommandent toutes trois à vos prières. La première est à l'infirmerie depuis trois semaines pour un mal de poitrine qui nous a fait peur au commencement; elle est mieux, Dieu merci.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCC.—A la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Elle lui recommande l'humilité et la douceur.

(*Vers* 1656.)

Ma première et ma plus chère novice, Il auroit été superflu que vous eussiez été de nouveau ma fille, puisque vous l'êtes par un titre plus ancien et qui a pris de si fortes racines dans mon cœur, que personne ne les peut arracher que vous-même qui ne voudrez jamais défaire ce que vous avez fait dès votre enfance et dans votre innocence, et que vous confirmez encore tous les jours. Je vous en suis fort obligée, ma chère novice, et je vous supplie de croire que je tiens bien chère votre ancienne et nouvelle amitié, que je désire qui soit rendue toute parfaite; ce qui arrivera lorsque vous et moi aimerons Dieu davantage, car il n'y a que cet amour tout saint et tout pur qui sanctifie l'amour qu'il nous commande d'avoir les uns

pour les autres. Je le supplie, ma chère fille, qu'il éteigne tout à fait en vous l'amour du monde pour lequel nous avons naturellement de l'inclination. Il le fera si vous êtes humble, car il n'y a que l'humilité qui reçoit la grâce de vaincre le prince du monde, qui est le roi des superbes. Mais pour ne pas se méprendre en croyant qu'on est humble parce qu'on connoît sa misère, il faut prendre garde si l'on a de la douceur pour le prochain, car Notre-Seigneur ayant uni ces deux vertus, il ne les faut pas séparer. Nous n'avons ni l'un ni l'autre de nous-mêmes, ma chère novice, mais il les faut demander à Dieu, puisque nous ne pouvons lui plaire si nous ne sommes conformes à Jésus-Christ.

Je suis en lui...

CCCI.—A la sœur Madeleine de Sainte-Christine Briquet.

Elle l'exhorte à se conformer à la volonté de Dieu.

(*Vers* 1656.)

Ma très-chère novice, Encore que j'aie grand soin de m'enquérir de vos nouvelles, je me trouve obligée de vous visiter par ce billet pour vous assurer qu'encore que je ne vous oublie point dans tous les autres temps, je le fais beaucoup moins dans ce temps où Dieu est avec vous d'une manière particulière, parce qu'il s'approche de vous en vous affligeant, et vous vous approchez de lui en acceptant sa conduite.

Continuez, ma très-chère et ma première novice, à vouloir ce que Dieu veut, et il voudra tout ce que vous voudrez, parce que votre volonté sera si droite qu'elle ne sera plus différente de celle de sa divine majesté. Je le supplie, ma très-chère novice, qu'il vous fasse cette grâce, et celle de lui demander souvent d'être toute à lui. Je sais bien que vous ne pouvez pas le prier longtemps, mais une bonne parole dite du fond du cœur suffit à Dieu qui pénètre toutes choses. Je ne vous écris pas de ma main parce que je suis encore trop foible.

Adieu, ma très-chère novice.

CCCII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Au commencement de l'année ; empressement que l'on avait de faire toucher à la sainte Épine des images, etc.

10 *janvier* 1657.

Ma très-chère sœur, Je prends le premier quart d'heure que je trouve libre pour vous saluer très-humblement en cette nouvelle année, que je prie Dieu que nous employions toute à vivre selon l'homme nouveau. J'ai été bien aise que vous vous soyez dépouillée de votre fièvre quarte, qui est une appartenance du vieil homme, sans lequel il n'y auroit eu aucune maladie dans le corps, ni dans l'âme, Notre-Seigneur nous réserve les mérites de sa sainte passion pour être appliqués à la fièvre de notre cœur, qui est inséparable de notre corruption naturelle ; et je crois que notre guérison intérieure arriveroit, si nous avions autant de foi pour la demander à Dieu, que les malades pour la santé de leur corps. Vous ne sauriez croire l'occupation que l'on a pour faire toucher à la sainte relique[1], pour recevoir toutes les demandes, les prières, les lettres et les messages presque continuels. Il me semble que tout cela nous est une figure de la sollicitude où nous devons être pour approcher continuellement nos cœurs, et leur faire sentir la vertu de cette sainte Épine, qui les doit percer et en faire sortir la malice pour y introduire la charité.

Je vous envoie une petite image qui a les deux conditions que vous désirez, d'avoir touché la sainte Épine et d'être écrite de ma chétive main. Il reste à désirer que la plume du Saint-Esprit qui écrit si vite et qui apprend sitôt ce qu'il enseigne, l'imprime dans votre cœur et dans le mien. C'est ce que je lui demande pour vous, et que je vous supplie très-humblement de lui demander pour moi, qui suis entièrement à vous, ma très-chère sœur.

[1] La sainte Épine.

CCCIII.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Sur divers sujets.—Elle lui donne quelques avis pour sa conduite, et lui parle de la mort de plusieurs religieuses de Port-Royal.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

10 *janvier* 1657.

Ma très-chère sœur, C'est avec regret que je suis longtemps sans répondre à vos lettres; nos occupations croissent tous les jours, et ne nous laissent aucun loisir. D'ailleurs, je ne vois rien de fort nécessaire à répondre dans vos lettres, n'ayant aucun pouvoir de mettre ordre à la conduite. Pour ce qui est de cet argent qui se met en dépôt pendant qu'on vit d'emprunt, j'en ai écrit à Mgr. d'...[1], comme aussi de la sœur de Saint-Benoît qui se prévaut de lui pour vivre indépendante; et je l'ai supplié de déguiser les choses, en sorte que l'on ne puisse découvrir d'où cela vient.

Pour tout le reste, il regarde deux chefs, l'un de la conduite de la mère en général, et celle qui regarde votre particulier. Pour la conduite, il seroit à désirer qu'elle ne fût pas si molle et si foible qu'elle est; mais c'est à Dieu d'y remédier. Pour ce qui vous regarde, je vous avoue qu'elle est pénible à porter, mais je demeure quasi d'accord que votre.... parce que vous avez beaucoup de propre sens; vous n'aimez pas les condescendances et les flatteries qu'on fait aux autres, cependant vous en voulez pour vous-même, et vous rebutez aussitôt qu'on ne vous fait pas un assez bon accueil. Je ne vous le dis pas par reproche, ma chère sœur, mais seulement pour vous faire voir que quand on n'a pas de grandes occasions on se choque des petites, à moins que d'avoir l'esprit humble et mortifié. Je vois bien dans la plupart des choses que vous me rapportez, que la raison et même la justice est de votre côté; mais je vois en même temps que vous les débitez d'une manière qui n'est pas assez juste, ni assez raisonnable, prenant trop le dessus, et vous éloignant par trop de faire comme les autres. Par exem-

[1] Mgr l'évêque d'Angers.

ple, la révérende mère vous dit que vous paroissez triste, que vous lui feriez haïr la dévotion, que si l'on est plus sérieux céans, ce ne peut pas être de même là. La réponse que vous lui faites, c'est que vous ne pouvez pas toujours rire. Est-ce comme cela qu'il faut parler à une supérieure, comme si elle exigeait de vous que vous fussiez une déréglée et une légère? Vous savez bien que non, et qu'il y a un milieu entre la facilité qu'on a à rire chez vous, et une façon cordiale et ouverte qui est ce qu'on demanderoit de vous. Et au lieu de vous humilier de votre mine qui est sèche et froide, vous vous défendez comme si vous étiez plus sage qu'une autre. Pour moi, je voudrois dire à la révérende mère quand elle m'en parleroit : Ma mère, je ne suis point triste ; il est vrai que je le parois, parce que je suis froide naturellement ; c'est un défaut que je reconnois et qui m'humilie beaucoup. Mais au lieu de cela, vous prenez un quant à moi sérieux qui malédifie ; car enfin l'orgueil est le plus grand mal de tous. Ce n'est pas que je veuille dire que vous ne soyez point du tout humble, car vous l'êtes certainement dans la volonté, mais votre extérieur ne l'est pas encore.

Il me tarde que vous soyez déchargée de vos offices, pour être quitte des occasions qu'elles vous fournissent de faire des fautes. Il ne faut pourtant rien précipiter, ni vous attacher trop à ne vouloir rien faire, mais être prête à aider à toutes les autres autant qu'on vous l'ordonnera.

Nous vous avons envoyé trois règles de saint Benoît par le messager. Pour les jeûnes de l'Église, quand le médecin se rencontre, on peut bien demander son avis ; mais hors cela, la mère en peut dispenser selon le besoin.

Nous recommandons à vos prières deux de nos sœurs qui sont mortes à Port-Royal, l'une le 3 de ce mois et l'autre le 4. C'est ma sœur Marie de Sainte-Aldegonde [1], à qui vous avez vu faire profession, et ma sœur Anne-Monique [2], converse, qui n'est pas de céans. On nous

[1] Sœur Marie de Sainte-Aldegonde des Pommares, morte le 4 janvier 1657. Elle n'était religieuse que depuis trois ans et demi, ayant fait profession le 5 juin 1653.

[2] Sœur Anne de Sainte-Monique Nicole, converse, morte le 3 janvier

manda hier que ma sœur Marguerite de Saint-Benoît[1] étoit fort malade depuis avant-hier. Je les recommande toutes à vos prières, et nous toutes qui avons grand besoin que Dieu nous soutienne pour nous disposer à tout ce qu'il lui plaira qui nous arrive, l'orage n'étant pas apaisé ; au contraire, il semble que l'huile de la miséricorde de Dieu qui paroît dans les miracles, allume davantage la colère de ceux qui ne nous aiment pas, comme elle doit servir d'ailleurs à augmenter davantage le feu de notre charité.

Je suis, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCCIV.—A la sœur Élisabeth de Sainte-Agnès le Féron, à Port-Royal-des-Champs.

Elle lui représente les dangers où elle s'expose par sa négligence et ses autres défauts, et la presse d'avoir recours à Dieu par la prière et la pénitence.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

11 janvier 1657.

Ma très-chère sœur, Si je n'étois pas continuellement occupée en des choses qui me prennent tout mon temps, je n'aurois pas été si longtemps sans vous témoigner l'affliction que j'ai reçue d'apprendre par votre lettre que votre état n'est pas meilleur que du passé, et même qu'il est encore pire comme vous le reconnoissez. Je ne sais que vous dire, ma pauvre chère sœur, sinon que je crains bien que vous tombiez dans la dureté du cœur qui vous ôte même le sentiment qui vous reste encore de votre misère. Elle ne me feroit point de peur si vous aviez recours à Dieu et à la pénitence, mais ne faisant presque ni l'un ni l'autre, où pensez-vous trouver le remède à vos maux? Vous savez bien que vous ne direz pas au jugement de Dieu pour excuse que vous avez trop de peine à prier, et trop de répugnance à vous humilier. La conviction où vous serez à cette heure-là de l'obligation que vous aviez à vous

1657. Elle était professe du monastère de Liesse, et avait été associée à Port-Royal.

[1] Sœur Marguerite de Saint-Benoît Boulai, converse ; elle mourut le 16 janvier 1657.

faire violence, vous fermera la bouche à toutes sortes d'excuses, et vous fera avouer que vous avez tout à fait abandonné votre salut. Prévenez cette heure-là, ma chère sœur, et voyez par la lumière de la foi que vos impuissances sont imaginaires, que Dieu ne vous demande rien qu'il ne veuille vous donner moyen de faire par sa grâce, qu'il veut que vous lui demandiez, et même la grâce de lui demander, quand vous vous trouverez sans désir de le faire. Si vous ne le pouvez faire par un mouvement de cœur, faites-le de bouche, et même par posture, vous mettant à genoux, joignant les mains, vous prosternant par terre en disant : *Adhæsit pavimento anima mea*, etc. N'omettez point vos prières et ne les différez point, afin que si elles ne sont ferventes, elles soient au moins fidèles. Pour ce qui est de votre manière d'agir mal gracieuse, curieuse, hardie, ce sont de grands maux, mais il y a des remèdes. Il faut vous accuser sincèrement et humblement, et en demander pénitence ; mais il me semble avoir entendu dire que vous ne voulez point faire aucune humiliation. Certes, ma chère sœur, ce seroit le moyen de rendre vos maux inguérissables, puisqu'ils viennent d'orgueil et que vous ne sauriez en être délivrée que par l'humilité. Vous êtes de ceux qu'il faut contraindre d'entrer dans la voie de leur salut. Faites-vous, ma chère sœur, cette contrainte volontaire, ou bien désirez qu'on vous la fasse. C'est un des avantages qu'on doit trouver dans la religion que d'être excitée et même pressée de se rendre à ce que la nature ne voudroit pas. Dites à Dieu, avec David : qu'*il perce votre chair*, c'est-à-dire votre partie inférieure, des clous *de sa crainte*. C'est cette crainte qui réprime la licence qu'on se donne de manquer à ses devoirs, quand on se représente que les fautes qu'on fait avec tant de facilité seront punies de Dieu avec grande rigueur. Vous voyez la mort devant vos yeux, où en seriez-vous, ma chère sœur, si elle vous alloit surprendre ? Au nom de Dieu, réveillez-vous, ne vous contentez plus de gémir de votre état lorsque vous en parlez, mais pensez plutôt à en sortir et à faire le premier pas dans la vie religieuse. Soumettez-vous au joug de la sainte religion, qui vous sera infiniment plus doux que le fardeau de votre indisposition. Ne cessez point de faire quelque dévotion à la sainte

Epine, afin qu'elle perce votre cœur pour en faire sortir tout ce qu'il a de mauvais et d'indocile aux mouvemens de la grâce.

Nous avons fait trois neuvaines de suite pour vous, et pour d'autres, et nous ne vous oublierons point dans les autres; mais vous savez, ma sœur, que quand le ciel et la terre prieroient pour vous, si vous ne priez vous-même, les prières des autres ne serviroient qu'à votre condamnation. Je vous supplie, ma chère sœur, de prendre pour devise au commencement de cette année les paroles du prophète : *Et dixi : nunc cœpi*; et qu'il ne se passe point de jour que vous ne fassiez quelque petit effort pour vaincre la négligence que vous avez pour le service de Dieu.

Je suis, de tout mon cœur, entièrement à vous.

CCCV.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Au sujet de petits recueils qu'elle faisait, elle lui dit que notre abondance devient notre indigence quand nous donnons lieu au désir de nouvelles choses.

4 mai 1657.

Ma très-chère sœur, Je ne vous parlerai point de votre lettre de la fin de février, et je voudrois que vous eussiez presque oublié que vous m'avez écrit, pour la honte que j'ai de vous être demeurée redevable d'une réponse. Mais vous n'avez garde de manquer à vous souvenir de ce que vous m'avez envoyé, et que j'ai serré fort soigneusement jusqu'à ce que je le pusse voir, qui n'a été que depuis Pâques[1].

Je me trouve empêchée à donner des titres à vos petits

[1] Le 24 février 1657, la mère Marie des Anges, abbesse, tomba fort malade. Elle n'était pas guérie que la mère Agnès tomba en apoplexie, le 12 mars, et pensa mourir. La mère Angélique, qui était à Port-Royal-des-Champs, revint à Paris le 15 mars, et elle faisait tout en l'absence des deux mères malades.

Le 20 avril, la mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis tomba aussi malade de la rougeole, et fut à l'extrémité. En mars et avril, il y eut de grandes maladies à Port-Royal-des-Champs (44 malades) et la mortalité à Pâques.

(*Chronologie de Port-Royal, ms.—Mém. d'Utrecht*, t. I, p. 257.)

recueils, et il me semble que vous feriez mieux d'en composer des lettres en mettant quelques mots du sujet sur quoi on vous répond, car il y a des articles qu'on ne sait d'où cela peut sortir. Tant il y a, ma chère sœur, que cela est très-bon et très-beau, et je vous trouve bien riche, tant de cette part que d'autre encore; si ce n'est que votre abondance devienne votre indigence, comme il peut arriver quand on donne lieu au désir de nouvelles choses. Les bienheureux qui sont aussi remplis de lumière que de charité, ne nous enseignent point en quelle manière on peut adorer Dieu plus parfaitement, sinon en disant *Amen*, qui comprend tout sans rien expliquer, et qui enferme le plus grand devoir de la créature, qui est de consentir à tout ce que Dieu fait, et lui laisser avoir des desseins, sans en prendre aucun, sinon de le laisser tout faire. Je dis ceci, ma très-chère sœur, tout à fait en l'air et seulement pour vous dire quelque chose; et je n'ai rien à vous apprendre de tout ce qui se passe ici, parce que vous savez tout. On nous menace, on nous rassure, on nous élève, on nous abaisse; un jour l'un, un jour l'autre. La pratique que nous en devons faire, c'est ce que dit la belle oraison de cette semaine : *Inter mundanas varietates, ibi nostra fixa sunt corda, ubi*, etc., afin que, par l'instabilité des choses du monde, nos cœurs demeurent toujours attachés où est la véritable joie[1]. Nous serions heureuses, ma chère sœur, si nous pouvions fixer nos cœurs de telle sorte qu'ils ne pussent être ébranlés de tous ces changemens. Prions Dieu l'une pour l'autre, ma chère sœur, pour obtenir cette grâce qui nous rendra immobiles dans tous les événemens.

CCCVI.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle l'assure que, si elle cherche à s'éloigner des mœurs et de la conduite du monde, suivant la règle, la véritable gratitude et la charité qu'elle veut lui rendre n'y sont point intéressées.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce jeudi matin (fin de mai 1657).

Ma très-chère sœur, Puisque le Saint-Esprit nous enseigne

[1] Collecte du IVe dimanche après Pâques.

qu'il ne faut pas être trop sage, il nous apprend aussi qu'il ne faut pas être trop bonne, car on peut excéder dans le bien autant que dans le mal. Modérez-vous donc, s'il vous plaît, et ne soyez pas si obligeante que de ne vouloir pas seulement souffrir qu'on vous en remercie, de peur de tomber dans l'injustice contre votre prochain en lui ôtant la satisfaction de n'être pas méconnoissant. Qu'ai-je donc fait qui vous fâche en écrivant un billet par la main d'autrui, comme une demi-aveugle que je suis[1] et dans un temps où mes petites occupations ne me pressoient de rien? Je n'ai point prétendu, ma chère sœur, que vous me dussiez aucune réponse; mais puisque vous en avez eu la pensée, que ce ne soit pas une raison de vous empêcher de le faire que pour éviter que je vous réponde, puisqu'il n'en arrive rien, sinon que je me satisfais en vous donnant une petite marque de ma sensibilité, pour m'opposer aux tentations que vous avez de notre dureté prétendue. Si vous l'appeliez la rusticité de Port-Royal, je prendrois patience, car c'est de quoi nous ne voulons pas nous défendre, et je crois même qu'il y a un peu d'affectation à ne vouloir pas prétendre à la politesse. Mais que voulez-vous, ma chère sœur? Nous avons une règle qui dit qu'il faut s'éloigner des mœurs et de la conduite du monde, c'est pourquoi nous ne voulons pas l'imiter en tant de petites façons qu'il fait pour témoigner qu'il a de la tendresse. Que si nous excédons en cela, la véritable gratitude et la charité n'y sont point intéressées, et je m'assure que vous-même n'êtes point tentée de nous accuser de manquer en ces points-là. Faisons donc, ma chère sœur, une bonne paix qui soit inaltérable, parce que nous la voulons fonder sur la justice, en vous rendant devant Dieu et devant les hommes tout ce que nous devons à une bonté comme la vôtre, que je désire qui soit encore plus grande en devenant plus sainte et plus spirituelle.

[1] La mère Agnès avait perdu un œil dans la grande maladie qu'elle eut au mois de mars 1657. (Voyez *Lettres de la mère Angélique*, t. III, p. 324.)

CCCVII.—A la sœur Angélique de Sainte-Agnès de Marle de la Falaire.

Il ne faut point vouloir trop sonder ses dispositions; nous ne devons posséder le bien qu'en sa source, qui est Dieu.

21 *octobre* 1657.

Je commence celle-ci, ma très-chère sœur, par où vous finissez la vôtre, étant bien aise de vous dire que vous ne devez point vous examiner sur des dispositions qu'on ne pourra peut-être jamais connoître si on les a ou non, et qu'il est même plus à craindre qu'on ne s'imagine les avoir, que non pas de croire en être privé. Je dis cela sur la maxime qu'il faudroit plutôt mourir que de commettre un seul péché véniel. Je n'ai point entendu dire qu'on fût obligé à cela; mais quoi qu'il en soit, il faut se contenter de demander à Dieu la grâce de le préférer à toutes choses, sans se tenter soi-même pour savoir s'il seroit vrai ou non, quoique nous soyons assez convaincus par les occasions ordinaires que nous adhérons fort souvent au mal, quoiqu'il n'y aille que de bien moins que de la mort. Le remède à cela c'est de recourir incessamment à Dieu, afin qu'il nous relève en nous établissant de plus en plus dans cette vérité, que lui seul nous peut faire faire le bien et éviter le mal, et cela d'une manière ou d'une autre, je veux dire ou foiblement ou avec ferveur. Je crois que nous nous devons contenter de la première manière, qui convient mieux à notre petitesse, au lieu que les grandes résolutions nous pourroient donner une vaine assurance, et interrompre le cri continuel que nous devons faire vers Dieu, afin qu'il ait pitié de notre misère. Et c'est, ce me semble, l'explication de cette parole de saint Augustin, que je trouve admirable : « L'humilité prie, mais elle ne promet pas; elle confesse, mais « elle ne proteste pas; » ce qui exclut tous les actes et les résolutions que l'on fait en soi-même en la vue de ce que l'on doit à Dieu. Que si on se trouve dans une disposition contraire de ne pouvoir faire aucune bonne résolution, on s'en trouble comme si on manquoit beaucoup en cela, au lieu que c'est

notre partage de n'avoir rien du tout de bon, qu'à mesure que Dieu nous le donne; ce qui nous oblige à toujours prier pour obtenir quelque effet de sa miséricorde, et à confesser toujours que nous ne méritons point de rien avoir. Et c'est pourquoi ces mêmes paroles nous défendent de promettre et de protester, parce que cela n'appartient pas à notre état de pauvreté et d'impuissance. Il me semble, ma chère sœur, que cette instruction se doit appliquer à toutes choses, et qu'il est inutile de faire des réflexions sur ce que nous n'avons pas, puisque nous devons être assurées que tout nous manque. Au lieu de cela, il se faut toujours humilier; je veux dire, accepter notre misère et la souffrir avec patience, comme un bon pauvre qui ne se plaint point et qui est toujours à la porte d'un riche pour attendre son secours. Il faut encore remarquer que les choses spirituelles sont imperceptibles, et que les passions au contraire sont fort sensibles, ce qui n'empêche pas que ce qui est le plus foible, ne soit quelquefois le plus fort, et que ce que l'on ne sent point surmonte ce qui nous paroît davantage. Mais je reviens au même principe que nous ne nous devons point fier à cela, et que nous ne devons posséder le bien qu'en sa source, qui est Dieu, lequel nous en fait quelle part il lui plaît, sans nous faire connoître si elle est grande ou petite. C'est pourquoi nous devons avoir dévotion à ces paroles de l'Écriture-Sainte, qui nous dit si souvent qu'il faut *adhérer à Dieu;* cette adhérence nous faisant participer à ses biens, comme l'adhérence à nous-mêmes, nous remplit de tous maux. Il faut ajouter à ces mouvemens intérieurs la vigilance à nous garder de tout mal, et pour cela il ne faut ni science ni subtilité, mais seulement de la simplicité pour fuir tout ce qui a apparence de mal, au lieu qu'il faut de la prudence pour discerner les choses de l'esprit, selon ce que dit saint Paul : *Soyez sages dans le bien et simples dans le mal.* Et au contraire on s'arrête trop peu à discerner et à considérer le bien, et l'on examine trop si le mal est grand ou petit, s'il est peu ou beaucoup défendu, et s'il n'y a point de prétexte de le pouvoir faire sans blesser sa conscience. Il faut tâcher d'étudier le bien et d'ignorer le mal, je veux dire de bien penser à tous les moyens par lesquels nous pouvons pratiquer le bien,

et ne penser qu'à fuir le mal lorsque l'occasion se présente de le faire.

Je ne réponds point, ma chère sœur, en particulier, au manque de dévotion et de foi dont vous vous plaignez, puisque ce sont vos actions qui montrent le contraire, et qu'elles le font en effet, quoiqu'il y ait beaucoup de mélange d'imperfection qu'il faut tâcher de purifier.

Pour ce qui est de vos sentimens sur le sujet de notre institut, je voudrois que nous fussions si accablées des dons de Dieu, que nous ne nous en puissions jamais relever; mais il faut que cet anéantissement et cette humilité ne nous apportent *point de confusion*, comme dit saint Paul. Je crois que vous comprenez bien cette parole, n'être point confuse, c'est-à-dire n'avoir point cette frayeur et ce trouble qui éloigne de Dieu, mais plutôt une confiance qui nous approche de lui, qui n'est fondée que sur la même bonté et charité qu'il a pour nous.

Je suis toute à vous, ma très-chère sœur.

CCCVIII.—(A une religieuse de l'abbaye de Tard, à Dijon.)

Sur la sortie de Mlle de Roannès enlevée de Port-Royal par des ordres supérieurs[1].

Ce 6 novembre 1657.

Il est certain, ma très-chère mère, que Dieu ne laisse point ignorer aux âmes qui sont à lui les choses qui ne lui agréent pas, comme notre trop fréquent entretien. Quelle apparence d'appréhender qu'un silence de quinze jours puisse diminuer une amitié qu'une séparation de vingt années n'a point altérée! Je me prévaux donc de votre bonne disposition pour vous demander deux semaines au lieu d'une, sans préjudice de ce qui pourra arriver qui méritera de rompre la règle, comme

[1] Mlle Charlotte Goufüer, appelée mademoiselle de Roannès, entra à Port-Royal au commencement de juillet 1657, dans le dessein d'y être religieuse. Elle fut contrainte d'en sortir le samedi 3 novembre 1657. Dans la suite, le 29 avril 1667, elle épousa le duc de la Feuillade. Elle est morte le 13 février 1683. (Voyez Besoigne, *Hist. de P.-R.*, t. I, p. 389.—*Recueil d'Utr.*, 1740, p. 301.)

je fais aujourd'hui pour vous donner part à notre affliction de la sortie de Mlle de Roannès, qu'on nous ravit samedi dernier avec des violences extrêmes, madame sa mère n'ayant voulu écouter aucune raison ni aucune prière de sa part. On ne sauroit représenter la douleur de cette bonne demoiselle, qui auroit sans doute fléchi madame sa mère, sans une sœur qu'elle a religieuse bénédictine[1], qui se trouva à cette belle action. Elle est en cette ville au retour des eaux de Bourbon, qui animoit cette dame à se rendre inexorable. Elle demanda pour toute grâce, ne pouvant rien obtenir, qu'on la laissât passer sa fête céans qui étoit le lendemain, ayant nom Charlotte[2]; ce que la religieuse ne voulut jamais permettre, n'ayant autre parole à dire, sinon : Il faut que vous sortiez tout à cette heure. Cette pauvre fille fit des cris étranges à ce dernier refus; et il lui échappa de dire : Que je suis malheureuse d'avoir une telle sœur! Elles avoient amené avec elles un exempt qui avoit apporté la lettre de cachet il y a trois mois qu'on étoit prêt de la rendre entre les mains de madame sa mère, selon le commandement du roi, quand elle la viendroit quérir; mais on avoit garde de passer cette action sans nous faire insulte.

Madame d'Aumont parla audit exempt, comme il falloit, fort sagement mais généreusement. Mademoiselle de Roannès l'envoya vitement pour la défendre, car elle est fort sa bonne amie. Elle dit tout le fait à la religieuse, non pas en face, mais elle l'entendit bien. Elle dit que toutes les personnes sages trouveroient bien à redire qu'une religieuse se trouvât présente quand on retiroit une fille de religion par violence. Il répondit que c'étoit par un bon naturel, et qu'elle étoit bonne sœur. A quoi madame d'Aumont répondit que si c'étoit la marque d'une bonne sœur, que ce n'étoit pas celle d'une bonne religieuse. Cette dame s'offensa de cela, mais elle le méritoit bien.

Nous avons été dans la douleur jusqu'à hier, vingt-quatre

[1] De l'abbaye de Notre-Dame de Soissons.

[2] Étant à Port-Royal, Mlle de Roannès avait pris le nom de sœur Charlotte de la Passion.

heures après, qu'elle nous envoya une demoiselle qui a été sa gouvernante pour nous dire de ses nouvelles qui sont de consolation, étant si ferme, si sage et si touchée, qu'ils ne savent tous que dire. Elle envoya quérir ses bréviaires et ses livres de lecture. Elle ne veut voir qui que ce soit, que ceux qui aiment la maison et qui pleurent avec elle la persécution qu'on lui a faite. Elle a déclaré à madame sa mère qu'elle ne seroit jamais autre que religieuse; et pour preuve, elle se décoiffa devant elle, pour lui montrer qu'elle n'avoit plus de cheveux. Elle a fait ce coup-là sans l'avis de personne, en pleine nuit, la veille qu'on la vint quérir, craignant que cela n'arrivât. Elle me dit le lendemain au matin qu'elle avoit eu un si furieux instinct de faire cela qu'elle n'y avoit pu résister, et que son bon ange et elle n'avoient guère arrêté à le faire. Il en fallut rire, car il n'y avoit plus de remède. Je vous dis un échantillon de tout, ma très-chère mère, afin que vous ne soyez point trop touchée de douleur; le principal est qu'elle est constante. Monsieur Singlin en a été ému jusqu'aux larmes; néanmoins il est tout consolé de sa disposition; il dit qu'elle est merveilleusement avancée en quatre mois. Il lui a dit qu'il ne craignoit pas qu'elle s'affoiblît, mais qu'elle prît garde de ne se pas irriter.

Vous voyez par cette histoire, M., que nos persécutions ne sont pas toujours dans la seule appréhension. Je prends celle-ci comme le contre-poids de notre visite[1] que nous ne saurions payer. Je vous l'ai racontée pour vous réjouir, mais non pas pour vous donner sujet d'y faire une réflexion si disproportionnée que celle qui vous est tombée dans l'esprit. Je crois bien que vous n'aurez pas une semblable personne; mais on se passe bien à moins, et notre bon Dieu qui fait tout en poids et en mesure nous donne une personne peut-être unique pour nous soutenir dans un état de malédiction qui n'a point son pareil dans l'Église. Du reste, vous ne manquez point de lumière et de bonnes maximes pour les choses spirituelles, et vous avez

[1] M. Singlin fit la visite de la maison de Port-Royal de Paris pendant les mois de septembre et d'octobre 1657, et de celle de Port-Royal-des-Champs pendant les mois de novembre et décembre.

l'onction qui vous apprend toutes choses, c'est pourquoi votre pauvreté en pourroit enrichir plusieurs.

Je vous recommande de tout mon cœur ma chère sœur exilée, et je supplie très-humblement les trois couvens que vous me mandez qui ont tant de charité que de n'en point manquer pour nous, qui sommes l'objet de la haine de tous les dévots du temps, de vouloir offrir à Dieu cette bonne fille, afin qu'il la soutienne et qu'elle ne s'aigrisse point.

CCCIX.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle lui envoie des actes d'adoration sur les mystères que l'Église célèbre.

Vendredi matin, 21 *décembre* (1657).

Je suis misérable cet hiver de ce qu'on ne veut point me laisser sortir de notre chambre s'il ne fait beau temps ; c'est ce qui me prive depuis si longtemps, ma très-chère sœur, d'avoir l'honneur de vous voir, de quoi je suis fort mortifiée, encore que peut-être ne le croyez-vous pas, ne vous donnant point de marques du respect et de l'affection que je conserve dans mon cœur pour votre chère personne. Et parce que je manque de pouvoir en des choses qui seroient dignes de vous, je me sers d'une très-petite pensée qui m'est venue en l'esprit, qui est de vous envoyer des adorations sur les mystères que l'Église célèbre, afin que, voyant ce que les autres pensent, et trouvant en vous de meilleures choses, vous ne croyiez plus être si dépourvue de bons sentimens, comme vous vous l'imaginez, puisqu'il suffit de rendre présent à son esprit ce que le Fils de Dieu fait pour nous, et le considérer d'un œil de piété et de reconnoissance, pour être touché d'un désir de n'avoir que son amour dans le cœur, puisque ça été pour être aimé de nous qu'il s'est réduit à de si grands abaissemens. Je vous remercie très-humblement de nous avoir fait part des bons sentimens de cette princesse, pour qui nous avons toute la vénération que ses vertus méritent.

CCCX.—A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, prieure de Port-Royal-des-Champs.

Elle la remercie de son affection et d'une image de sainte Agnès qu'elle lui avait envoyée.—Elle salue toute la communauté de Port-Royal-des-Champs.

(*Commencement de janvier* 1658.)

Ma très-chère mère, Je vous remercie très-humblement de votre double présent. Le premier est inestimable, puisque vous n'en pouvez faire un plus grand à Dieu même; mais c'est aussi pour l'amour de lui, que par un effet de sa divine charité vous êtes si libérale envers moi. Vous savez bien qu'il y a longtemps que Dieu m'oblige d'avoir les mêmes sentimens pour vous; je le supplie qu'il les rende toujours plus véritables et plus dignes de l'union que lui-même a faite de nos cœurs.

La sainte Agnès est fort dévote, mais je ne suis pas ravie de l'oraison; il me semble que ce n'est pas un excellent éloge d'appeler mère cette sainte, puisqu'on ne vieillit point en paradis, et qu'elle n'étoit pas en âge de l'être en ce monde. Je sais bien que celui[1] qui a composé l'oraison ne manqueroit pas de raisons pour se défendre; c'est pourquoi je ne le veux pas entreprendre là-dessus : je ne laisserai pas de dire l'oraison dont je voudrois bien avoir l'effet, ayant bien besoin de ce qu'elle contient. Je pense qu'il faudra nous passer de cet embrassement que vous désirez tant, et que je crois désirer encore plus que vous, puisque je voudrois bien aller où vous êtes[2], et que peut-être n'avez-vous guère envie de venir ici, non plus que ma sœur Angélique[3], que je serai bien aise qui ne vienne point, parce que je désire plus sa santé que ma satisfaction; mais si elle a encore sa fièvre à la Chandeleur, elle se peut bien préparer à faire un pèlerinage au mont de Sainte-

[1] Antoine le Maître, son neveu. (*Note du manuscrit.*)

[2] A Port-Royal-des-Champs. Il y a bien apparence que la mère Agnès n'avait pas fait le voyage de Port-Royal-des-Champs au mois de septembre 1657. La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation était venue quelques jours à Paris à la fin d'octobre.

[3] La sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly.

Geneviève qui guérit de ce mal, parce que M. Singlin est bien résolu de ne pas attendre davantage les promesses qu'elle fait de guérir sans sortir du lieu où elle est. Je la salue très-humblement.

Je pense qu'il n'y a point de danger au commencement de cette année que je salue aussi très-humblement toutes nos chères sœurs, et que je leur souhaite la fidélité à Dieu pour recueillir le fruit de toutes les grâces qu'il répand dans notre communauté, par le moyen de son ange[1] qu'il nous donne pour préparer ses voies en nos âmes.

Je suis très-humble servante de mesdemoiselles de Luynes, et de toutes leurs petites compagnes, et particulièrement de ma chère sœur de Bagnols. Je me recommande aux prières de toutes les filles de ma sœur Gertrude[2], particulièrement à ma bonne amie ma sœur Richer[3]. Je n'oublie pas mes deux chères novices[4], à qui j'en dirois davantage si je n'espérois leur dire de vive voix, si Dieu exauce les désirs de plusieurs personnes. Je salue aussi nos chères postulantes.

La secrétaire est votre très-humble servante. Nous venons de recevoir les papiers; je vous rends très-humbles grâces.

CCCXI.—A Madame Françoise de Foix, coadjutrice de l'abbaye des Bénédictines de Notre-Dame de Saintes.

Elle la console dans ses peines et lui donne divers avis.

Ce 24 avril 1658.

Les saints jours m'ont empêchée de me donner l'honneur de vous écrire, ma très-chère mère, pour vous demander des nouvelles de la santé de madame[5]; je me veux persuader qu'elles sont meilleures, et que Dieu ne vous enverra pas d'af-

[1] M. Singlin.

[2] Sœur Marguerite de Sainte-Gertrude du Pré.

[3] Elle était fille de M. Richer, dont on lit la conversion en 1657 (D. Clémencet, *Hist. de P.-R.*, t. III, p. 428).

[4] L'une de ces novices paraît être la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld d'Andilly, qui fit profession en 1658, le 1er mai.

[5] L'abbesse de Saintes était tante de la coadjutrice et se nommait aussi Françoise de Foix. Elle est morte le 19 avril 1666, âgée de 83 ans. Voyez Moréri.

fliction de ce côté-là, qu'il ne vous y ait préparée auparavant en donnant plus de force à votre tendresse, et moins d'appréhension de ce qui peut arriver ensuite, qui pourroit être autant utile à vous-même qu'aux autres, pour vous abandonner davantage à Dieu qui remédie à nos propres besoins à proportion que l'on désire d'aider à ceux des autres. J'ai meilleure opinion que vous, ma très-chère mère, de ce que vous fîtes l'année passée au mois de mars, où Dieu jeta des semences dans votre âme [1] qui lui rapporteront avec sa grâce de meilleurs fruits que vous ne pensez. Je vous dirai seulement que je fonde toute mon espérance pour les autres et pour moi-même sur ce que Notre-Seigneur dit, que *le royaume des cieux souffre violence, et que les violens le ravissent.* Je me persuade que vos plus grandes peines sont à souffrir le silence de M. Singlin, et certes j'en suis tout à fait mortifiée, et je n'en puis donner d'autre raison, outre celle du non-pouvoir où Dieu le met pour cela, sinon que Dieu veut éprouver la grande fermeté que vous avez à désirer sa conduite. Je ne sais si l'indigence que vous en avez, ne vaut point mieux que l'abondance que vous pourriez recevoir d'un autre auquel Dieu ne vous auroit pas engagée comme il a fait à lui. Dieu a ses temps pour toutes choses, et peut-être qu'après la privation vous regagnerez tout ce que vous avez perdu.

Pour ce qui est de votre postulante, je vous dirai la pratique que M. N. nous a donnée sur cela, qui est que quand une fille a dix-huit ans elle doit jeûner aussi bien que si elle en avoit vingt et un, l'intention de l'Église étant que tous ceux qui peuvent jeûner jeûnent; et de même on les peut dispenser quand elles en ont un véritable besoin, soit qu'elles aient l'âge ordinaire où la coutume oblige de jeûner, ou qu'elles ne l'aient pas. Mais pour ce qui est de conserver leurs forces pour mieux chanter, vous avez fort bien jugé que ce n'étoit pas une raison canonique. On s'accoutumera à trouver en vous une conduite moins relâchée que le commun, et je m'assure que l'on en retirera plus d'édification que de frayeur.

[1] Elle avait écrit alors à la mère Angélique, qui lui répondit le 24 mars. (Voyez *Lettres de la mère Angélique*, t. III, p. 366.)

Pour votre office, on nous a dit qu'il valoit mieux le différer jusqu'à six heures du matin que de le dire le soir; et je crois qu'on peut aussi aller jusqu'à sept, principalement l'hiver qu'il n'est pas encore jour, quoiqu'il vaille encore mieux le dire au lit que de le différer, lorsqu'on ne peut faire autrement, parce qu'on prend des remèdes, et qu'on en a un véritable besoin. Je pense aussi que vous pouvez parler pour la direction, aux heures du silence et de l'office, à celles qui ne pourroient pas y assister. C'est une chose si importante et si utile d'aider aux âmes, que M. Singlin dit qu'il faut s'y rendre aussi attentive qu'à l'office divin; et, en effet, quand on s'y comporte comme il faut, on se trouve aussi recueillie au sortir de là que si on venoit de faire l'oraison; et celles qui communiquent en doivent être de même. J'espère, ma très-chère mère, que vous aurez bénédiction pour cet emploi, et qu'ayant Dieu dans le cœur comme vous l'avez, vous le ferez goûter aux autres qui sont bien disposées. Il est vrai qu'il y a bien de la différence entre désirer la vertu et la pratiquer; parce qu'elle est aimable en elle-même et pénible à l'égard de nous qui répugnons naturellement à tout ce qui est bon. Mais quand Dieu nous fait la grâce de nous vouloir faire un peu de violence, nous trouvons tant de douceur dans la mortification par la paix de conscience qu'elle nous apporte, que nous avons un grand courage à persévérer.

Je recommande très-humblement à vos prières et (à celles) de votre noviciat deux de nos sœurs qui feront profession le premier jour de mai, qui est le jour auquel j'ai eu la bénédiction de la faire il y a quarante-six ans, ce qui me fait vous supplier très-humblement de me joindre à celles-ci, afin que ce soit le jour où je puisse être une véritable religieuse.

CCCXII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Comment il faut s'occuper devant Dieu pendant l'oraison.— Sentiment de l'abbé de Saint-Cyran sur les écrits, qu'on ne doit pas produire sans une mission de Dieu.

23 *juin* 1658.

Je suis, ma très-chère mère, dans une profonde admiration

des longues oraisons que vous faites quand vous êtes en retraite; je ne m'étonne pas si les pensées vous manquent pendant quatre heures de temps; et à moins que d'être ravi en extase, il me semble qu'on ne peut pas persévérer tout ce temps-là. Nous vous enverrons par le premier messager deux autres livres du père Carré. Encore que ces bons livres fournissent beaucoup de matières pour s'occuper devant Dieu, cela ne dure guère si Dieu ne touche d'ailleurs; c'est pourquoi je ne sais point d'autre remède quand on se trouve à sec que de demeurer dans le silence devant Dieu, dans deux objets bien contraires qui sont, ce qu'il est et ce que nous sommes; ce qui dit tous nos besoins, tous nos désirs et toutes nos espérances, qui ne peuvent être fondés que dans son infinie miséricorde, dans lesquels je tâche de m'affermir de plus en plus.

Je crois, ma très-chère mère, que vous n'avez point besoin d'autre pratique pour renouveler votre profession que de vous réjouir de quoi Dieu vous fait la grâce de l'aimer de plus en plus, et de l'étendre plus avant que vous n'aviez peut-être intention quand vous la fîtes. Pour peu que l'on avance dans le désir d'être à Dieu, c'est toujours un témoignage qu'on n'a pas reçu la grâce en vain.

Pour ce qui est des ouvrages de nos Messieurs, la providence de Dieu les oblige de cacher ce talent en terre; c'est pourquoi nous ne sommes pas prêtes de vous en envoyer; ce seroit élever de nouveaux troubles, au lieu que nous avons mis toute l'espérance de notre repos dans le silence. Les paroles de l'Évangile sont bien souvent fort obscures, faute d'une bonne traduction; mais elles sont toujours néanmoins les paroles de la vie éternelle, qui touchent autant les cœurs que si elles étoient fort intelligibles. Feu M. de Saint-Cyran disoit qu'on ne devoit jamais écrire sans une particulière mission de Dieu; et ces personnes en ont une pour se taire, à quoi ils se soumettent bien volontiers, parce qu'il y a toujours plus de sûreté que non pas à se produire.

CCCXIII.—A Madame d'Aumont, à Port-Royal-des-Champs.

Elle lui écrit le jour de sa naissance et de la fête de saint Jean-Baptiste.— Nous recevons tous de la plénitude de la miséricorde de Jésus-Christ grâce pour grâce.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Lundi au soir (24 *juin* 1658).

Ma très-chère sœur, Vous avez eu un terrible temps l'espace d'une heure. J'ai bien peur que cette disgrâce soit arrivée à Jouy, et que ces messieurs aient essuyé cette grosse pluie. Nous avions appréhendé le chaud, et vous avez eu un autre ennemi à combattre. Dieu veuille que vous soyez arrivée à bon port après tous vos maux!

Je vous ai embrassée ce soir, ma très-chère sœur, à votre entrée au monde, et j'ai prié Dieu qu'après la grâce de la renaissance qu'il vous a donnée, il vous fasse arriver à cette régénération éternelle pour laquelle il vous a créée et appelée en sa sainte maison. Vous avez reçu la première grâce sans y avoir rien contribué, mais Dieu vous veut donner part à la seconde en vous faisant coopérer à l'œuvre de votre sanctification, après laquelle il couronnera ses dons en vous sans vous, c'est-à-dire, beaucoup au delà de vos mérites, puisque nous n'en aurions point s'il ne nous les avoit donnés; de sorte qu'on nous devroit tous appeler Jean et Jeanne, qui signifie grâce, puisque nous recevons de la plénitude de la miséricorde de Jésus-Christ grâce pour grâce, et la gloire éternelle ensuite de la grâce qu'il nous donne dans le temps. Et c'est le sujet de la grande joie de ce jour, où nous voyons naître celui qui nous assure qu'il y en a un autre au milieu de nous qui nous baptise au Saint-Esprit, en consumant nos péchés dans le feu de son amour. Je lui demande encore, ma chère sœur, qu'il vous remplisse de la joie spirituelle que l'Eglise demande en ce jour, afin qu'elle dissipe toute sorte de tristesse qui n'est point celle dont parle saint Paul, qui opère une pénitence stable à salut; et il semble que l'Eglise les joint aujourd'hui en nous proposant un saint qui a été le prince de la

pénitence après Jésus-Christ, et qui d'ailleurs a été tout comblé de joie de la présence du Fils de Dieu.

Je me suis aujourd'hui exposée à Dieu pour recevoir l'effet des prières de M. Singlin que vous m'aurez procurées, avec les vôtres et celles de nos sœurs qui auront eu la bonté de se souvenir de nous; mais j'éprouve ce que c'est d'une volonté rebelle qui s'oppose à tous les effets de grâce qu'on désire de lui obtenir de Dieu, si ce n'est que les mêmes prières brisent sa dureté. Je vous vais donner le bonjour, ma très-chère sœur, n'ayant achevé qu'aujourd'hui cette lettre que je commençai hier au soir, et que j'ai reprise à plus de six fois. Je salue de nouveau toutes nos chères sœurs, et j'achève en vous suppliant très-humblement de ne pas oublier que je suis entièrement à vous, et votre très-humble servante.

CCCXIV.—A la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire le Camus de Buloyer[1].

Sur la mort de madame de Buloyer, sa mère, nommée sœur Marie de Sainte-Natalie de Rubentel, le 29 juillet 1658.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 18 *août* (1658).

Ma très-chère sœur, Si j'avois eu plus de force je vous aurois plus tôt témoigné que vous m'avez été très-présente dans votre affliction. Vous aurez éprouvé dans cette occasion un des fruits de l'état saint où Dieu vous a appelée, qui est de rendre notre foi plus forte que nos sentimens. La foi vous attache à Dieu, et les sens à la créature; c'est pourquoi vous auriez été presque inconsolable dans le monde, parce que cette attache sensible étoit dominante en vous; mais la grâce de votre vocation l'ayant beaucoup amortie, vous aurez été soulagée dans les vues que la foi nous donne que nous devons perdre toutes choses et nous-mêmes pour nous retrouver en Dieu. Je crois bien que vous n'avez pu penser à rien pendant votre

[1] Cette sœur fit profession le 29 août 1655. Elle est morte le 17 mai 1679.

grande affliction; mais cependant Dieu n'a pas laissé de voir dans votre cœur les bonnes semences de résignation à sa sainte volonté que lui-même y a mises, et il en attend les effets quand vous aurez plus de liberté de les produire.

Prenez garde, ma chère sœur, de ne vous rendre pas ingénieuse à entretenir votre douleur par des réflexions sur des choses passées; ce n'est pas cela que la défunte attend de vous; elle désire que vous soyez tout appliquée à Dieu, et non pas à elle, puisqu'en l'étant à celui qu'elle aime uniquement, vous ferez autant pour elle que pour vous, puisqu'elle ne peut avoir d'autre désir que celui-là, que Dieu possède tous les cœurs. Elle vous demande encore que vous soyez une vraie religieuse, et que vous ayez intention de continuer de l'être pour elle qui en a eu un désir sincère, quoiqu'elle n'ait pas eu la liberté de l'exécuter; et je ne doute point que Dieu n'ait vu, au travers des apparences contraires, ce premier dessein dans le fond de son cœur; au lieu que, sous les apparences extérieures de religion qui paroissent en nous, nous devons craindre qu'il ne trouve pas toutes les choses essentielles au dedans de nous. C'est pourquoi nous devons toujours gémir en sa présence, craignant que la sainteté de notre état ne couvre nos défauts, au lieu que l'humiliation que Dieu envoie à certaines âmes couvre leurs vertus. Pensons sérieusement, ma chère sœur, à nous convertir à Dieu, autant dans l'intérieur que dans l'extérieur; celui-ci se fait par les observances, et le premier par le recueillement qui sanctifie toutes nos actions. Vous en avez un motif particulier dans la perte que vous avez faite, considérant que cette personne qui vous étoit si chère est devenue toute spirituelle et que vous devez lui ressembler. Je vous supplie de le demander à Dieu pour moi, qui désire de tout mon cœur qu'il vous fasse aussi cette grâce et toutes les autres dont nous avons besoin pour lui être agréables.

Je suis en son amour,

Ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante en Jésus-Christ,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R^se^ ind.

CCCXV.—A Monsieur....

Sur la mort de M. Antoine le Maître, le 4 novembre 1658.

Novembre 1658.

Je n'ai point douté que votre bon cœur ne prît part à l'affliction qu'il a plu à Dieu de nous envoyer, et même que vous ne la regardassiez comme la vôtre propre, par un effet de votre trop grande charité pour ce qui nous regarde. On ne peut pas qu'on ne soit touché de cette perte, parce que Dieu veut bien que nous ayons de la tendresse pour ceux qu'il a liés avec nous. Mais au reste nous ne trouvons point étrange que Dieu fasse rentrer dans le néant ce qui est sorti du même néant, comme il appartient à sa justice; quoique nous ayons plus de sujet de croire en cette rencontre qu'il a voulu par sa bonté réunir une goutte d'eau à sa source, afin qu'elle y subsiste éternellement. Ce n'est donc pas un sujet d'entrer dans un abîme d'effroi, mais plutôt dans un abîme d'admiration de la grandeur souveraine de Dieu devant laquelle tous les hommes sont égaux, la différence qu'il y met en cette vie n'empêche pas qu'il ne les réduise à une même fin, hormis l'usage qu'ils ont fait de ses grâces qui est la seule chose qu'on doit considérer, comme elle est aussi l'unique consolation que nous avons dans notre perte.

CCCXVI.—A la sœur Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, à Port-Royal-des-Champs.

Sur la douleur de la perte de ses proches, et la résignation qu'il faut avoir à l'ordre de Dieu.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement !

(*Novembre* 1658.)

Ma très-chère sœur, J'ai vu la lettre que vous avez écrite à ma sœur Charlotte, qui est si remplie de bons sentimens, que je n'en demanderai point à Dieu d'autres pour vous. Vous avez raison de dire que c'est tout de les obtenir de Dieu, y ayant beaucoup de personnes qui ont ces vérités dans l'esprit, et qui n'en pratiquent jamais rien. Et je crois le contraire de

vous, et que c'est Dieu, plutôt que la seule lumière, qui vous donne ces pensées, et qu'il vous en donnera s'il lui plaît l'effet lorsqu'il le demandera de vous. Ce n'est pas que j'exige ni que je désire que vous soyez insensible lorsque Dieu vous affligera, mais seulement que vous demeuriez en silence devant Dieu, selon ce verset : *Obmutui et non aperui os meum quoniam tu fecisti*, au lieu de chercher des raisons humaines pour entretenir la nature dans sa douleur.

Il me semble, ma chère sœur, qu'il y a un grand rapport de l'affliction à l'imperfection, et que ceux qui souffrent ce qu'on leur dit de leurs défauts sans se troubler, sans raisonner, et sans vouloir se défendre dans leur faute, font une grande partie de ce qu'ils doivent pour en sortir; et je crois (que) comme Dieu se contente des premiers qui n'ont point de sentimens volontaires contre la volonté de Dieu qui les afflige, de même ceux-ci qui n'adhèrent point volontairement à leurs imperfections, quoiqu'ils se les imputent entièrement, Dieu ne leur impute point pour retirer d'eux ses grâces, mais seulement pour s'en servir à leur plus grand bien.

Je vous dirai, ma chère sœur, qu'il y a de certaines personnes qui veulent bien la plupart des choses que Dieu demande d'elles, et qui en exceptent néanmoins d'autres qui sont de pareille obligation, qu'elles veulent croire être trop difficiles, et contre lesquelles elles allèguent une infinité de raisons pour s'en dispenser, ce qui me fait craindre qu'elles ne rendent le bien qui est en elles tout humain; car si c'est Dieu qui le leur a fait faire, pourquoi ne croient-elles pas et n'espèrent-elles pas que sa divine bonté leur fera faire le reste? Que si elles ne peuvent dire : *Seigneur, tout mon désir est devant vous,* qu'au moins elles disent : *Mon gémissement ne vous est point caché.*

Or, afin que vous ne vous y trompiez pas, ma très-chère sœur, je m'explique en vous disant que j'ai fait écrire tout ceci en parabole, en faveur de la secrétaire[1] qui vous est assez proche pour trouver bon que je vous dise de ses nouvelles plus particulières.

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.

Je salue très-humblement la mère prieure et toutes nos chères sœurs en général, particulièrement ma sœur de Bagnols, et (l'assure) que je suis bien fâchée de ne lui avoir pas rendu toute l'assistance que j'aurois fait sans ma maladie.

Adieu, ma très-chère, vous savez ce que je vous suis, ou plutôt vous ne le savez pas, puisque je désire qu'il n'y ait que Dieu qui le sache, ne voulant pas que ce soit mon œuvre qui me lie à vous.

Sœur CATHERINE-AGNÈS DE SAINT-PAUL, R. ind.

Si ma sœur de Bagnols a quelque chose de monsieur son père[1], madame d'Aumont la supplie très-humblement de se souvenir de lui en donner une petite part pour le garder par relique.

CCCXVII.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Elle la console dans sa maladie; elle lui apprend la mort de M. le Maitre, pour qui elle lui demande ses prières : elle l'assure de celles que toute la communauté fait pour elle.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

20 *novembre* 1658.

Ma très-chère sœur, Je vous suis bien obligée de croire que l'interruption de nos lettres n'a été que par l'impuissance à laquelle il a plu à Dieu de me réduire, et non par aucune diminution de la charité que je dois avoir pour vous, et que Dieu me fera la grâce de conserver inviolablement en toutes les manières qu'il me sera possible. C'est ce qui me fait avoir une grande compassion de l'état où vous êtes, qui vous met dans une si grande langueur et même dans le péril. J'espère, ma chère sœur, que Dieu vous fera la grâce de trouver la perfection de votre âme dans l'infirmité et la défaillance de votre corps, puisque notre salut étant l'œuvre de Dieu et non pas la nôtre, il l'opère mieux lorsque nous avons moins le pouvoir d'y travailler, pourvu que nous voulions bien le laisser faire et qu'il se serve des moyens qu'il lui plaît de choisir, quoique

[1] M. Guillaume Dugué de Bagnols, maître des requêtes, ami de Port-Royal, mort le 15 mai 1657, à l'âge de 41 ans.

nous ayons beaucoup de peine à les porter. Que s'il lui plaît d'abréger votre vie, ce vous sera un gain, comme dit saint Paul, n'y ayant rien à désirer pour les âmes qui sont à Dieu, que de n'être pas longtemps séparées de lui, et dans les périls de l'offenser et de le perdre éternellement.

Nous avons besoin de pratiquer cette vérité dans la disposition qu'il a plu à Dieu de faire de mon neveu le Maître, qui mourut le quatrième de ce mois. Nous nous promettions qu'il vivroit encore plusieurs années, et que sa vie pourroit servir à la gloire de Dieu; mais s'il lui a plu d'en disposer autrement, nous espérons que ç'a été pour consommer sa miséricorde en lui. C'est ce que je vous supplie très-humblement de lui demander, et d'obtenir pour cela les prières de la révérende mère et de toute sa communauté.

Nous n'avons pas manqué de recommander à nos sœurs le besoin où vous êtes que Notre-Seigneur vous assiste très-particulièrement. Nous disons pour cela ces paroles de l'Evangile : *Seigneur, celle que vous aimez est malade.* Car il est clair qu'il vous a aimée et qu'il vous aime par les grâces qu'il vous a faites. Mais parce que l'on apporte toujours du déchet à ces mêmes grâces, c'est une miséricorde qu'il nous fait de nous donner moyen d'expier nos fautes par les souffrances qu'il nous envoie. Je crois, ma chère sœur, que les vôtres vous privent bien souvent de dire l'office divin, et ne vous permettent que de faire des prières fort courtes. Je vous en envoie une qui comprend tout, parce qu'elle est humble et toute pleine de confiance. Pourvu que l'on joigne ces deux choses, une profonde humilité en nous regardant nous-mêmes, et une parfaite confiance en regardant la bonté infinie de Dieu, c'est assez pour lui être agréable. Je le supplie, ma très-chère sœur, qu'il vous rende telle qu'il vous désire.

Je suis, ma très-chère sœur,

Votre très-humble et très-affectionnée sœur et servante en Notre-Seigneur,

Sœur Agnès de Saint-Paul, R. ind.

Notre mère[1] vous salue très-humblement, et vous réitère

[1] La mère Marie des Anges.

la promesse qu'elle vous a faite que la communauté vous devoit les sept pseaumes.

CCCXVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de Madame la marquise d'Aumont, le 19 décembre 1658.

24 décembre 1658.

Je crois que vous n'attendez que de mauvaises nouvelles de notre part, ma très-chère mère, en suite de l'extrémité où je vous mandai, mercredi 18 de ce mois, qu'étoit notre chère madame d'Aumont. Je vous dirai donc qu'elle mourut dès le lendemain, à deux heures du matin, avec une parfaite connoissance, et en même temps une résignation à Dieu tout à fait admirable, quoiqu'elle eût toujours extrêmement appréhendé la mort; mais Dieu l'a récompensée tout en un coup des bonnes œuvres que sa grâce lui avoit fait faire, en lui donnant la plus heureuse mort qu'on eût pu désirer. Je ne doute point, ma très-chère mère, que vous n'en soyez touchée, cette personne étant si aimable et toute de cœur pour les personnes qu'elle aimoit et qu'elle honoroit comme vous; c'est ce qui me fait espérer que vous l'assisterez de vos prières et de celles de toute votre communauté. Je fais cette supplication très-humble à Madame, qui a tant de bonté que de prendre part à nos intérêts. Dieu a fait trois grands vides en cette maison depuis six semaines [1]; nous avons besoin qu'il les remplisse par lui-même, afin que nous ne défaillions pas.

CCCXIX.—A une religieuse de Port-Royal.

L'obéissance doit être accompagnée d'une grande simplicité.

20 janvier 1659.

Ma très chère sœur, J'ai reçu avec consolation celle que vous

[1] M. Antoine le Maitre, mort le 4 novembre, et la mère Marie des Anges Suireau, abbesse de Port-Royal, morte le 10 décembre.

Le 13 du même mois, la mère Agnès fut élue en sa place. Elle vint à Port-Royal-des-Champs au mois d'avril 1660, quatorze mois après son élection.

avez pris la peine de nous écrire. Je remercie Dieu de ce qu'il vous fait connoître que l'obéissance doit être avec une grande simplicité, sans discerner si l'on est capable des choses ou non, puisque, comme vous dites, nous ne pouvons rien du tout, ni pour peu, ni pour beaucoup, et qu'on n'appréhenderoit jamais rien si on étoit dans une entière indifférence du succès qui en doit arriver, pourvu que ce ne soit pas par notre faute, je veux dire en agissant par nous-mêmes contre l'ordre de Dieu qui nous emploie et qui se sert de nous comme d'un instrument qui se laisse conduire, après quoi il nous laisse là s'il lui plaît, sans se vouloir plus servir de nous, dont il n'a aucun besoin pour faire ses œuvres. C'est ce qui doit aller au-devant de la complaisance qu'on pourroit prendre dans les emplois, considérant ce que dit saint Benoît dans la règle, en la personne du prophète : *Après que j'ai été élevé, j'ai été humilié et confus,* n'y ayant point de confusion plus redoutable que de s'attribuer ce qui n'est dû qu'à Dieu.

Nous tâcherons de faire que vous ayez un petit livre de l'*occupation intérieure*. Cependant, ma chère sœur, écoutez bien Dieu, et il parlera dans votre cœur plus efficacement que ne peuvent faire les plus beaux écrits du monde. Mais comme il nous parle sans parole, c'est aussi dans le silence et dans la paix intérieure que nous concevons mieux ce qu'il nous dit.

Je vous supplie de me recommander aux prières des sœurs que vous voyez, et de continuer à me faire part des vôtres, puisqu'il m'a donnée à vous et à toutes celles que je dois servir en lui. C'est, ma très-chère sœur, votre très-humble servante.

CCCXX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet d'un différend entre les parents de Mme de Foix, celle-ci ne peut leur souhaiter un plus grand bien que celui de la paix et du renoncement aux grandeurs du monde.

20 *février* 1659.

Vous aurez appris mon mal, ma très-chère mère, lorsque je commence à en sortir; et ainsi ce sera bien dommage que vous en ayez de la peine sans sujet, sinon qu'étant une peine

de charité, vous aurez le mérite de tous les mouvemens que cette vertu produit dans tous ceux qui la possèdent.

Nous avons recommandé à Dieu, selon votre désir, le différend de messieurs vos proches; vous ne sauriez leur désirer un plus grand bien que celui de la paix; mais pour celui de la grandeur, permettez-moi de vous dire, ma très-chère mère, que ce n'est pas chercher premièrement le royaume de Dieu pour eux, que d'avoir inclination qu'ils soient élevés sur la terre. Que si vous préférez, comme je n'en doute point, votre condition à celle d'une reine, parce qu'elle vous rend l'épouse de Jésus-Christ pauvre et rabaissé parmi les hommes; il me semble que ce que nous pouvons désirer pour ceux que nous aimons davantage seroit qu'ils renonçassent à la gloire du monde; que s'ils n'ont pas assez de vertu pour vivre en parfaits chrétiens, au moins qu'ils n'eussent point d'ambition de devenir plus grands qu'ils ne sont, puisque c'est exposer leur salut qu'on ne peut faire que dans la voie étroite, qui ne souffre point pour y marcher sûrement que l'on se charge des biens et des honneurs du monde. De sorte, ma chère mère, que d'en désirer pour eux, c'est quasi les vouloir exclure de la disposition la plus nécessaire pour aller à Dieu. Je n'ai garde de croire que vous ayez un dessein formé pour une chose dont vous vous plaignez vous-même, et qui n'est qu'un reste du péché originel de ceux qui sont d'une grande naissance, qui ne peuvent presque arracher de leur cœur le désir de voir leur maison florissante, sinon quand Dieu les délivre entièrement de cette vanité, pour leur faire aimer les grandeurs qui sont seules véritables et éternelles, et où on n'arrive que par l'humilité.

CCCXXI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Les afflictions sont des moyens de nous rapprocher de Dieu.

Ce 21 juillet (1659).

J'estime que Dieu vous a fait beaucoup de grâces, ma très-chère mère, de porter comme vous avez fait l'affliction si sensible qui vous est arrivée, pourvu que l'esprit regarde tou-

jours Dieu pour adorer ses divines ordonnances, tout le reste se doit plutôt appeler une souffrance que non pas une contradiction à ce qui lui a plu qui soit arrivé. Vous désirez beaucoup d'être plus à Dieu que vous n'êtes, et ce sont des chemins raccourcis que Dieu vous ouvre pour vous rapprocher davantage de lui par une seule occasion, que vous ne feriez par cinquante mille autres, n'y ayant rien qui égale ces sortes de douleurs qui déchirent le cœur, parce qu'elles sont fondées dans ce qu'il y a de plus tendre dans la nature ; c'est pourquoi le sacrifice qu'on en fait à Dieu est une preuve de la vérité et de la sincérité de l'amour qu'une âme lui porte. Vous avez acquis un droit particulier, ma chère mère, de regarder notre Seigneur Jésus-Christ comme votre frère, qui est le nom qu'il se donne à lui-même, n'en ayant plus d'autre que lui. S'il vous fait la grâce de bien concevoir cet avantage, vous y trouverez une consolation solide que je prie Dieu de tout mon cœur de vous donner en ce sujet, et en tous les autres où votre âme se peut trouver dans un trop grand abattement.

C'est le sujet d'une très-juste tristesse que le pervertissement de mademoiselle votre cousine ; il n'y a rien qui mérite tant de regrets et de gémissemens devant Dieu que la perte avancée d'une âme, puisqu'elle est indubitable à moins que Dieu la rappelle à l'Église. Nous lui offrirons nos prières pour cela dans tout le pouvoir qu'il lui plaira de nous en donner. Plus on a d'ardeur pour cela, et plus on témoigne à Dieu qu'on préfère ses intérêts à tous les autres qui ne regardent que le monde. Il semble que Dieu nous veuille réveiller, et nous retirer de l'application à tant de petites choses, en nous mettant devant les yeux des sujets si importants et qui méritent toute notre attention. Je suis fort obligée à madame votre sœur d'avoir eu agréable que j'aie pris part à son affliction ; je m'intéresse encore davantage dans le profit que je présuppose qu'elle en aura tiré, car c'est sans doute un grand coup que Dieu a frappé aux oreilles de son cœur, dont il se veut rendre absolument le maître ; je serai toujours sa très-obéissante servante, et quelque chose de plus à ma très-chère mère, à qui Dieu m'a donnée d'une façon si particulière.

CCCXXII.—(A la sœur Françoise de Sainte-Thérèse Maignard de Bernières[1].)

A une sœur qui était malade de la petite-vérole, et à cause de cela séparée de la communauté. (*Titre du ms.*)

3 *octobre* 1659.

Ma très-chère sœur, Je ne vous ai encore rendu des visites qu'en esprit, croyant que l'excès de votre mal ne vous permettoit pas de recevoir de la consolation d'un billet; mais à présent que vous vous portez mieux, je vous ai voulu assurer par celui-ci que vous êtes plus dans notre pensée et dans celle de toutes nos sœurs que vous n'y étiez lorsque nous vous voyons de nos yeux, parce que nous devons suivre Dieu qui vous regarde si particulièrement en vous faisant part de sa croix, et par les douleurs de votre corps, et par la séparation où il vous met de toutes les choses que vous pourriez légitimement désirer. Ce sera par cette voie que vous serez plus disposée à célébrer la fête de votre saint patron[2], que Dieu a honoré particulièrement par l'impression de ses sacrés stigmates. Priez-le, ma chère sœur, qu'il offre les vôtres à Dieu, afin que quand elles cesseront dans votre corps, elles passent dans votre esprit, pour y porter toute votre vie l'image de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié. C'est ce qui fait que vous ne passerez pas cette fête sans communier, puisque l'essence de ce mystère consiste à nous souvenir de la mort du Fils de Dieu, et à nous y rendre conformes. Je le supplie de tout mon cœur qu'il vous en fasse la grâce et qu'il vous inspire de vous souvenir de moi en sa présence.

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R. ind.

Je salue vos infirmières, auxquelles Notre-Seigneur dira : C'est vous qui avez persévéré avec moi en mes afflictions, puisqu'il honore tant les affligés que de vouloir qu'on les regarde comme lui-même.

[1] Elle fit profession le 19 mars 1658. Elle est morte sous-prieure le 14 avril 1706.

[2] Saint François d'Assise, le 4 octobre.

CCCXXIII. – (A la sœur Françoise de Sainte-Thérèse Maignard de Bernières.)

Dans la même maladie.

(*Vers le* 15 *octobre* 1659.)

Je ne puis laisser passer la fête de votre sainte patronne sans vous aller visiter, et sans vous faire un présent de sa part, qui sont les saintes paroles dont elle faisoit sa devise : *Ou souffrir, ou mourir*. Dieu vous a donné l'un et l'autre en ajoutant à vos maux la mort de vos meilleurs désirs, qui est la privation de ce qui donne la vie à nos âmes. Mais ne croyez pas, ma chère sœur, que Dieu n'ait que cette singulière et divine voie pour se communiquer à votre âme, puisque l'Évangile nous assure que tout ce qui est dans le Verbe est vie et source de vie. L'Évangile des Dix vierges nous apprend qu'il faut aller au devant de l'Époux et de l'Épouse. L'Époux est le Fils de Dieu, et l'Épouse est l'humanité sainte, qui ne fait qu'une même chose ; et nous ne saurions être dans une meilleure disposition pour l'attendre, qu'en nous unissant et conformant à lui par la souffrance, qui est la seule marque de l'amour que nous lui portons, et qu'il récompense du même amour. Il s'offrit hier une occasion de faire un nouveau présent à Notre-Seigneur par la séparation de votre bonne infirmière. Je ne doute pas que vous n'aimiez bien celle que nous vous avons envoyée, puisqu'elle aime Dieu aussi bien que l'autre et qu'elle vous consolera et vous fortifiera pour passer le reste de votre exil, que vous pouvez regarder, si vous voulez, comme celui que les saints martyrs souffroient pour la foi, puisque Dieu ne regarde pas les choses extérieures, mais la disposition du cœur avec laquelle on les accepte.

CCCXXIV.—(A la sœur Françoise de Sainte-Thérèse Maignard de Bernières.)

Il faut porter sa croix tous les jours.

Le jour de saint Luc (18 *octobre* 1659).

Saint Luc nous apprend dans son Évangile, aussi bien que

les autres évangélistes, qu'un disciple de Jésus-Christ doit porter tous les jours sa croix. Et il l'a fait lui-même si parfaitement, que c'est la louange que l'Église lui donne dans son oraison. Il importe beaucoup de remarquer qu'il est dit qu'il faut porter sa croix, et non pas seulement la croix, parce que Dieu destine à chacun la sienne, et qu'il n'y a que cette croix particulière que l'on reçoit volontairement de la main de Dieu qui soit salutaire à ceux qui la portent; les autres sont des croix crucifiantes et affligeantes qui n'ont point d'onction, au lieu que celle-ci nous attache à Jésus-Christ crucifié, qui nous rend son joug aisé et sa charge légère. C'est encore un avantage qu'il ne faut point aller chercher de croix, ni désirer qu'elles soient grandes; c'est assez de les recevoir telles qu'elles se présentent, puisque Dieu ne fait état que de l'amour et de la bonne volonté avec laquelle on s'y soumet.

CCCXXV.—A .... religieuse de Notre-Dame de Tard, à Dijon,
qui venait d'être élue abbesse de ce monastère.

Elle lui témoigne ses sentiments, et son affection pour cette communauté.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

18 novembre 1659.

Ma révérende mère, Je reçois comme une grâce, et non comme une dette, les témoignages de charité qu'il vous plaît de me donner par celle que vous avez pris la peine de m'écrire. Je sais combien les services que je devois rendre à votre maison, pendant le temps que Dieu m'y avoit engagée, ont été inutiles; c'est pourquoi il ne me reste rien que d'en gémir devant Dieu, et de le supplier d'en vouloir réparer les défauts et dans moi-même et dans les autres. Il m'est toujours resté une affection particulière pour votre maison, et un désir que Dieu y fût glorifié dans toutes les âmes, et particulièrement dans celles qu'il m'avoit données pendant que j'y étois; et comme vous êtes de ce nombre, ma chère mère, je me sens obligée de vous offrir à sa divine majesté, comme si j'avois à lui rendre compte de votre avancement dans la vie religieuse. C'est pourquoi j'entre dans votre sentiment sur le sujet de

votre élection, et j'aurois désiré que nos sœurs vous eussent laissée en repos, au moins ces trois ans que la mère Madeleine de Jésus pouvoit être continuée, sachant par expérience le poids de la charge auquel on ne peut trop longtemps se préparer. Dieu vous décharge néanmoins en vous chargeant, ma chère mère, en ce qu'il vous donne pour votre secours ma sœur la prieure et ma sœur Madeleine de Jésus, dont je ne doute point que vous ne preniez conseil, et qu'elles ne soient dans la disposition de vous rendre tout le service qui leur sera possible. Je me promets, ma très-chère mère, que vous prendrez la liberté dont je vous parle, pour un effet de la soumission que je dois au désir que vous m'avez témoigné que j'agisse avec vous sans réserve.

Nos deux communautés vous présentent leurs très-humbles respects, comme elles font leurs prières à Dieu pour le supplier qu'il vous donne tout ce qu'il vous demande. C'est ce que je désire aussi de faire avec toute la fidélité qu'il me sera possible, et d'être autant que je dois,

Votre très-humble et très-obéissante servante en J.-C. Notre-Seigneur,

Sœur Catherine-Agnès de Saint-Paul, R. ind.

CCCXXVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la visite de M. le lieutenant civil dans la maison de M. de Bernières, au Chesnai; et sur divers sujets.

18 *février* 1660.

C'est bien à tort, ma très-chère mère, que vous m'accusez d'indifférence pour votre regard, faute de savoir que je fais profession d'ignorer ce qui se passe hors le monastère s'il n'a quelque relation au dedans; et néanmoins, par merveille, ce que vous me mandez qui est arrivé dans notre clôture m'est aussi inconnu, n'ayant point eu l'honneur d'être visitée de personne pour chercher des imprimés. Il est bien vrai que M. le lieutenant civil, M. le procureur du roi, avec des commissaires et exempts, ont été au Chesnai, qui est une maison de M. de Bernières, où il faisoit élever ses enfans avec quelques

autres. Ils ordonnèrent qu'ils sortiroient tous, selon l'ordonnance qui a été faite de supprimer tous les nouveaux colléges[1]. Ils allèrent aussi à Port-Royal des Champs, pour s'assurer s'il n'y avoit plus d'enfans. N'en ayant point trouvé, leur visite se passa en civilités envers mon frère d'Andilly et la mère prieure[2], qu'ils demandèrent au parloir pour lui faire compliment. Cet exploit a été un surcroît d'affaires à M. Singlin pour placer tous ces pauvres enfans, car toutes les difficultés viennent fondre sur lui, c'est pourquoi il trouve toujours moins de temps pour vous satisfaire comme je l'en prie souvent.

J'espère, ma très-chère mère, qu'en l'honneur de la victoire que le Fils de Dieu remporte sur les démons en ce saint temps, il assujettira à sa grâce l'esprit de votre malade pour ne pas désirer ce qu'il n'est pas expédient de lui permettre pour son bien propre et pour l'exemple des autres. Il est vrai que c'est un fâcheux métier d'avoir toujours à contredire; mais quand Dieu appelle à cette guerre, il la faut autant aimer que la paix, parce que tôt ou tard l'on en recueille des fruits de bénédiction; au lieu que la condescendance trop molle ne produit que des désordres et des mécontentemens, parce que la nature qui n'est jamais rassasiée se portant toujours à de nouvelles licences, on est enfin obligé de les réprimer, ce qui donne plus de peine que si l'on avoit toujours été dans une exacte discipline.

Vous faites contre l'Evangile, ma très-chère mère, d'entrer dans de si grandes peines pour la prévoyance que vous avez de l'avenir. Notre-Seigneur, en nous défendant de penser au lendemain, nous avertit en même temps qu'il ne nous donne sa grâce que de jour en jour comme notre pain quotidien; c'est pourquoi on n'a garde que l'on ne se trouve trop foible quand ce secours n'est pas encore arrivé. Encore si c'étoit que vous manquassiez d'exercice pour le présent, on pourroit attribuer

[1] On peut voir quelques détails sur les écoles de Port-Royal et leur destruction, dans l'*Histoire de Port-Royal*, par D. Clémencet, t. IV, p. 24, et dans celle de M. Besoigne, t. IV, p. 396.

[2] La mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis. Elle était venue à Port-Royal-des-Champs le 6 mai 1659, et le 3 janvier 1660 elle en fut établie prieure.

ces prophéties au désir de souffrir; mais comme Notre-Seigneur a dit qu'*à chaque jour suffit sa misère*, il ne faut pas, s'il vous plaît, l'augmenter en s'imaginant qu'il viendra des jours qui seront encore pires que ceux-ci.

J'aime beaucoup le bas sentiment que vous avez de vous-même, mais il faut, s'il vous plaît, y joindre une espérance inébranlable que Dieu achèvera son œuvre en vous, puisque vous n'en pouvez douter sans offenser sa bonté infinie qui le porte à vous regarder si particulièrement; et il n'y aura que ce ferme appui que vous aurez en elle qui vous fera tout vaincre et tout entreprendre ce qu'il demandera de vous.

CCCXXVII.—A Monsieur de Sévigné[1].

Au sujet des excuses qu'il lui avait faites d'être venu à Port-Royal-des-Champs sans la voir, elle étant abbesse[2].

(*Vers avril* 1660.)

Monsieur, J'étois demeurée dans l'édification et le ressentiment de la grâce que vous m'aviez faite de me laisser dans la place où je dois être, qui est le tombeau d'une personne qui doit être morte à tout. Mais il semble que vous me vouliez faire changer d'opinion par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en vous mettant du nombre des personnes qui se repentent d'avoir bien fait, et qui, au lieu de demeurer dans le repos de leur conscience, font des réflexions superflues pour trouver à redire à ce qui est bon. C'est pourquoi, Monsieur, je me tiens à la bonne action que vous avez faite, et je vous regarde en cette rencontre comme étant aussi innocent

[1] M. Réné-Bernard Rainauld, marquis de Sévigné. Au commencement de l'année 1660, à l'âge de 50 ans, voulant renoncer au monde, il choisit pour se retirer Port-Royal de Paris, où il se fit bâtir un corps de logis dans la cour du dehors. Il y vivait dans le repos; mais ce calme fut bientôt troublé par les bouleversements qui arrivèrent dans ce monastère depuis 1661 jusqu'à la paix de l'Église, en 1669. Il quitta alors sa maison de Paris pour se joindre aux solitaires, à Port-Royal-des-Champs. Il y est mort le 16 mars 1676, dans sa 66e année.

[2] La mère Agnès fit le voyage de Port-Royal-des-Champs au mois d'avril 1660.

que M. S. et M. de G.[1], ce qui me fait espérer que le titre de saint vous pourra être aussi justement attribué, comme à moi celui de sainte dont il vous plaît de me gratifier. Mais ce sera encore avec plus de raison et de sûreté, lorsque nous aurons passé l'un et l'autre par tous les degrés de conversion qui nous sont nécessaires pour nous approcher de Dieu, qui est seul saint, et qui nous rendra semblables à lui.

CCCXXVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur la mort de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld d'Andilly, et sur divers sujets.

10 *octobre* 1660.

Je commencerai, s'il vous plaît, celle-ci, ma très-chère mère, en vous demandant en toute humilité vos prières et celles de votre noviciat pour une de mes nièces, la plus jeune des quatre, qui mourut jeudi dernier[2], en suite d'une grande et fâcheuse maladie que Dieu lui a fait la grâce de souffrir avec beaucoup de patience et douceur d'esprit, sans désirer autre chose que de satisfaire à Dieu par ses souffrances. Elle est morte à Port-Royal-des-Champs, séparée de ses tantes et de ses sœurs, ayant choisi d'y demeurer pour suivre une de ses maîtresses du noviciat[3] à qui elle croyoit que Dieu l'avoit engagée plus qu'à sa propre sœur. Nous l'avions élevée depuis l'âge de trois ans jusqu'à vingt-quatre; cela n'empêche pas qu'elle ne puisse être beaucoup redevable à Dieu, puisque cette même grâce dont il l'avoit prévenue l'obligeoit à faire davantage.

Depuis vous avoir écrit ce qu'il me sembloit de la tentation de votre nouvelle professe, j'en ai parlé à M. Singlin, comme vous me l'aviez ordonné, qui m'a dit qu'il la falloit fortifier dans sa vocation, et lui faire voir qu'elle se trompe beaucoup de croire qu'elle auroit mieux fait dans le monde. Les raisons

[1] M. Singlin et M. de Gournai (de Sacy).

[2] 7 octobre. (Voyez, sur la mort de cette sœur, la lettre de la sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, *Mém. d'Utr.*, t. III, p. 596).

[3] La sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie Pascal, qui en était sous-prieure et maîtresse des novices, depuis le 3 janvier.

de cela sont fort solides, et je ne doute point que vous ne les ayez déjà employées pour lui donner la paix de son esprit; mais il n'est pas aisé de le faire quand une âme est dans la tentation, puisqu'il n'y a ni expérience, ni connoissance qui l'en puisse faire sortir, mais la seule grâce de Dieu qui la dissipe en suite des prières qu'on fait pour cela, qui servent bien plus que les paroles. Pour moi, je me trouve tous les jours dépourvue de lumière et encore plus de pouvoir pour aider les âmes, que Dieu n'envoie à d'autres créatures que pour les humilier, étant lui seul le maître et le directeur de leur cœur pour leur faire pratiquer ce qu'on leur enseigne. Tout ce qu'il demande à ceux qu'il emploie pour leur instruction, est un amour véritable de leur bien pour y contribuer tout ce qu'ils peuvent. Il vous a donné cette disposition, ma très-chère mère, c'est pourquoi je ne puis douter qu'il ne bénisse vos soins, et qu'en servant les autres, vous ne vous serviez aussi à vous-même, puisque la meilleure manière d'apprendre c'est d'enseigner.

Au reste, je ne sais à quoi vous pensez, ma très-chère mère, de vous déclarer si hautement pour des excommuniées comme nous le sommes. Si Dieu est pour nous, comme je l'espère en ce rencontre, ce sera lui-même qui vous confessera devant son Père et ses anges, ainsi qu'il le promet dans l'Evangile. Je crois que vous le faites par bonté et par piété. Mais quand vous n'auriez pas ces motifs, il me semble que la prudence humaine approuve cette générosité, puisque c'est aller au-devant d'une chose que l'on croyoit déjà, et c'est rendre honneur à la secte qu'on appelle, que de vivre en même temps comme vous faites, c'est-à-dire avec plus de fidélité à Dieu que jamais.

C'est une histoire bien pitoyable que celle de ces pauvres religieuses tourmentées de ces méchans esprits; mais c'est encore une chose plus pitoyable que ceux qui s'en mêlent s'y prennent si mal. Vous en parlez si sagement, qu'ils auroient besoin de vos avis pour s'y comporter mieux qu'ils ne font. J'espère que la miséricorde de Dieu éloignera de votre maison et de la nôtre un fléau si terrible, et il me semble que leur évêque a une grande raison d'arrêter le cours de ces jeux si ridicules. On ne voit plus guère d'exorcismes qui fassent peur

au diable comme autrefois, parce qu'ils savent bien à qui ils ont affaire, et il y a une histoire dans les Actes qui arrive tous les jours, mais non pas visiblement.

CCCXXIX.— A Monsieur de Sévigné.

De la pauvreté et privation de toutes les choses extérieures.

(*Vers le* 25 *décembre* 1660.)

Monsieur, Si j'avois du pouvoir sur l'esprit de M. Singlin, je l'emploierois pour le supplier de ne dire d'aujourd'hui une seule parole à personne, afin de soulager l'épuisement où il est. Car je crois que comme le Fils de Dieu a dit de ses ministres : *Qui vous écoute, m'écoute* ; de même il diroit : Qui vous soulage, me soulage. Et c'est par cette pratique que le Saint-Esprit nous apprend ce qu'il faut faire pour mériter que le Fils de Dieu naisse dans nos âmes ; car il a choisi la pauvreté et la privation de toutes les choses extérieures, pour nous enseigner que nous serons mieux disposés à le recevoir dans une pauvreté spirituelle, lorsqu'il ne lui plaît pas de nous donner de l'instruction sur ces mystères, ni par lui-même, ni par nos directeurs, que si nous en avions de grandes connoissances. Dieu vous a déjà donné, Monsieur, la disposition particulière de cette fête, qui est une bonne volonté et la paix de votre conscience que vous établissez sur la résolution d'une pénitence vraie et solide, par laquelle vous attirez le Fils de Dieu en vous. C'est de quoi je le supplie très-humblement.

CCCXXX.—A Monsieur de Sévigné.

Billet pour la fête de Noël.

(*Vers le* 25 *décembre* 1660.)

Puisque vous êtes si bien disposé à faire profit de toutes choses, j'ai cru qu'en faisant parler Jésus-Christ à votre cœur, vous en recevriez une consolation et une force que les créatures ne donnent point. Vous entendrez, Monsieur, ce que je veux dire en recevant ce billet que je vous envoie, et que j'ai tiré

au sort parmi ceux que le petit Jésus nous a donnés en venant au monde, puisque le commencement de ces prières sont les paroles que le Saint-Esprit a dites par la bouche d'un prophète. Si vous y trouvez de la dévotion, nous nous trouverons heureuses d'avoir contribué à vous donner une bonne pensée.

CCCXXXI. — A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle répond à plusieurs questions qu'elle lui avait faites sur la manière de se conduire à l'égard des infirmes, des malades, etc.

Vers 1660.

Je réponds, ma très-chère mère, à tout ce qu'il vous plaît nous proposer. 1° Je ne fais qu'un article de ces deux sortes de personnes : les unes infirmes et les autres qui prennent des remèdes, toutes ces deux sortes ne doivent point être exemptes du silence, hormis deux heures d'entretien qu'on leur donne après le dîner et le souper. Je vous envoie l'article de nos constitutions où il est parlé de cela, et dans lequel on tâche à leur adoucir ce point, en les exhortant de se souvenir de la présence de Dieu; car certes c'est une chose bien rude que de demeurer à sec, étant obligé de garder la règle, sans trouver ailleurs une douceur plus grande que celle dont on se prive, et c'est ce qui arrive quand on porte de bon cœur le joug de Notre-Seigneur, puisqu'il a dit qu'*il étoit doux, et sa charge légère.*

2° Nous disons matines à deux heures après minuit; l'on se recouche après une heure et demie durant, et quelquefois deux heures. Les sœurs qui n'y vont point pour être indisposées se lèvent à quatre heures, à quatre heures et demie ou à cinq, selon le besoin qu'elles en ont, et tout aussitôt elles disent leurs matines. Elles se couchent à huit heures comme les autres.

3° On ne va point au parloir durant les offices, autant qu'il se peut, et durant le temps du Carême et des Avens; l'infirmité de celles qui sont demandées n'a rien de commun avec cela, et serviroit plutôt d'excuse pour ne les y pas envoyer.

4° On donne des livres plus aisés à comprendre que les

ordinaires à l'infirmerie, comme sont par exemple l'histoire de la vie de quelques saints écrite plus au long que dans la légende, où il se trouve plusieurs choses agréables, comme les chroniques des ordres. Pour ce qui est d'aucune sorte de jeu, il ne s'en parle point; le divertissement des malades, quand elles sont mieux, c'est d'éplucher quelque chose pour l'apothicairerie et semblables choses qui les empêchent de s'endormir, ou bien de coudre quelque chose quand elles l'aiment mieux que de ne rien faire, car on ne les oblige à rien, et on a soin de fournir d'entretien à celles qui sont au lit, hormis pendant les heures de l'office.

5° Il n'est point permis de manger hors des heures du repas, sinon par besoin; mais pour des fruits qui ne suppléent pas au défaut de la nourriture, on croiroit que ce seroit un péché d'immortification.

6° On ne quitte point les chemises de serge toute l'année, sinon que l'on soit malade à l'infirmerie. Il y a pourtant des infirmes qu'on en dispense pour toujours, parce que cela feroit un dommage notable à leur santé.

7° Pour ce qui est des austérités, on ne permet que très-rarement des pénitences singulières, et si les sœurs en faisoient sans permission, on les estimeroit fort coupables, et que tout leur zèle ne seroit que tentation.

Pour nos pensionnaires, elles ne sont point obligées au silence, mais on les veille soigneusement afin qu'elles ne s'entretiennent point de badineries. Les plus grandes de seize à dix-sept ans se lèvent à quatre heures l'été, et à quatre heures et demie dans l'hiver. Depuis douze (*ans*) elles dorment une heure davantage; et pour celles au-dessous de cet âge, on les laisse éveiller d'elles-mêmes, ce qui ne va (*pas*) plus loin que six heures. Elles vont toutes à Vêpres les jours de fêtes et dimanches, et les jours ouvriers il n'y a que les plus grandes qui aillent à Vêpres. Elles font leurs prières du soir et du matin, et disent ensemble Prime, Vêpres et Complies, excepté les plus petites.

CCCXXXII.—A Monsieur de Sévigné.

Le premier jour de l'an. Elle lui envoie un billet.

(1er *janvier* 1661.)

Le rehaussement que vous faites de l'état de pénitent, et l'estime que j'en fais moi-même, m'a donné la liberté de vous traiter selon cette qualité en supprimant les respects que je devois rendre à une personne qui ne les mépriseroit pas comme vous faites. C'est ce qui m'a fait différer à vous témoigner la joie que j'ai reçue des bons sentimens dont vous faites l'expression dans votre billet, qui me donne sujet de méditer les paroles qu'un saint prophète vous a mises en la bouche, et les autres dont vous vous servez sans les citer : que Dieu n'a pas favorisé les autres, et ne leur a pas manifesté ses jugemens, pour les obliger de les prévenir par la pénitence. Mais je laisse un si grand sujet dans le silence et l'admiration qu'il mérite, pour vous supplier de considérer le second sort qui vous est arrivé autant à propos que le premier. Ce n'est pas une parole de Jésus-Christ comme celui de Noël, mais une demande qu'on lui fait en l'honneur du Nom qu'il prend aujourd'hui, comme il nous ordonne de faire ; il n'y a point de meilleure marque de réconciliation qu'une bague, qui est le don que votre billet demande.

Vous recevrez aussi un billet du mois, dans lequel le Fils de Dieu prend la marque d'un pécheur, pour obliger les pécheurs de n'avoir point de honte de montrer leurs cicatrices, étant juste qu'ils veuillent bien paroître ce qu'ils sont, voyant que leur Sauveur a bien voulu paroître ce qu'il n'étoit pas. Mais il paroît, Monsieur, que vous avez ces sentimens si fort imprimés dans le cœur, que la vue de ce grand exemple ne fera que vous y confirmer. En quoi vous aurez saint Augustin pour modèle, qui vous est échu pour toute l'année, pour achever les conformités que la providence de Dieu fait à votre égard.

J'exposerai à toutes nos sœurs le désir que vous avez qu'elles demandent à Dieu des miettes pour vous, qui feront un double

effet pour nourrir votre âme et pour la guérir, puisque la grâce qu'on lui demande dans la prière a le pouvoir de faire tous les deux. Je me joindrai à elles pour éviter l'inutilité de mes prières si elles étoient séparées des autres.

CCCXXXIII.—A Madame la marquise de Sablé.

Elle la remercie de la bonté avec laquelle elle avait reçu un petit présent qu'elle lui avait envoyé.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 3e jour de l'année 1661.

Je n'avois osé, ma très-chère sœur, me donner l'honneur de vous écrire avec le rosier, pour ne pas joindre un chétif billet avec un si petit présent. Mais vous avez une bonté qui vaut mieux que la pierre philosophale, car elle convertit tout en or. C'est une chose bien commode, quand on est dans l'indigence, de trouver des personnes qui enchérissent sur les choses de moindre prix. Vous faites cela, ma chère sœur, en perfection, parce que vous ne regardez pas les choses visibles, mais les invisibles, je veux dire l'humble et sincère disposition qui nous a fait vous rendre un petit hommage au commencement de l'année, pour marque des devoirs que nous vous voulons rendre tant qu'elle durera. Qui ne vous remercieroit donc très-humblement, ma chère sœur, pour un remercîment si bon et si cordial qu'il vous a plu de nous faire? C'est l'intention de ce billet que je finis par l'admiration de vos bontés, et par la satisfaction que j'ai de mes reconnoissances.

CCCXXXIV.—A une religieuse de Port-Royal, à P.-R.-des-Champs.

Elle lui apprend dans quel esprit elle doit remplir l'obéissance où elle est.—Il faut prier et agir avec foi.

(*Commencement de* 1661.)

Ma sœur, Je ne trouve point à propos que vous alliez travailler en votre cellule; c'est l'esprit de notre ordre d'être toujours ensemble de corps, et séparées par le silence qui vaut

bien mieux qu'une muraille, qui n'opère point la vertu dans l'âme. Ce n'est pas s'exposer à l'occasion que de demeurer dans son obéissance, c'est plutôt en en sortant qu'on témoigne que l'on ne se fie pas à la grâce de Dieu, qui ne délaisse point les âmes dans les besoins où elle les a engagées. Vous n'avez point encore éprouvé la vertu de l'obéissance, n'agréant point assez celles où l'on vous met. Vous ne faites que considérer si elles vous sont propres, au lieu qu'il vous faudroit approprier à elles, et perdre votre âme pour elles, pour la retrouver en elles-mêmes. Je veux dire, par exemple, qu'il faut proposer le désir que vous avez du silence, à l'amour de l'obéissance, qui ne vous permet pas de le garder en statue comme vous feriez étant seule, mais en religieuse qui porte partout avec elle le royaume de Dieu. C'est Dieu même qui la soutient et la préserve, quand il lui plaît, de tomber dans les occasions qui lui sont présentées. Que s'il ne l'en préserve pas, elle ne doit attribuer sa chute qu'au défaut de la grâce dont elle ne s'est pas rendue digne, peut-être par le resserrement de son cœur; car qui sème chichement, il moissonnera aussi chichement; Dieu traitant les âmes comme il est traité d'elles, selon qu'il nous l'apprend dans l'Évangile en la guérison d'un aveugle à qui il demanda : Crois-tu que je le puisse faire? et ayant répondu que oui, il lui rendit la vue. Examinez-vous sur la foi que vous avez en l'aide de Dieu, et vous trouverez ce que dit saint Jacques, que vous hésitez toujours, et que votre cœur est comme les flots de la mer agitée : or il conclut après, qu'une telle âme ne doit point s'attendre de rien recevoir de Dieu, parce qu'il faut prier avec foi, et agir ensuite avec foi, c'est-à-dire, se jeter dans les périls quand Dieu y engage. Vous estimez que c'en soit un de travailler à la sacristie, et cependant Dieu veut que vous y soyez; que ferez-vous en cela, sinon embrasser la volonté de Dieu qui est notre sanctification, et chasser par la charité la crainte de nuire à votre âme?

Voici donc ce que vous devez faire quand on vous met en quelque obéissance, qui est de la regarder en toutes ses parties, qui consistent dans les actions de la même obéissance, comme les seuls moyens qui vous doivent conduire à Dieu, en faisant une échelle dont chaque action sera un échelon qui vous

approchera de lui, et toutes les autres que vous ferez en omettant celle-là seront autant de descentes. Par exemple, aller promptement à la sacristie après l'office pour y travailler, c'est un échelon que vous montez; retarder un peu pour faire quelque dévotion, c'est en descendre un ou deux; faire une chose exactement, soigneusement et avec application, comme plier un mouchoir, c'est se rendre digne que Dieu s'applique à vous avec amour, qu'il accommode tous les plis de votre âme; au lieu que faisant cela, ou quelque chose encore moindre, négligemment et à la légère, sous prétexte que le temps n'est pas bien employé à cela et qu'il en faut retrancher autant que l'on peut pour vaquer à son intérieur, Dieu vous y laisse penser toute seule, en sorte que votre occupation vers vous-même sera une pure oisiveté stérile de tout bien, parce que ce n'est pas la voie par laquelle Dieu veut venir à vous; vous le cherchez au dedans de vous, et il est au dehors en la manière que je le viens de dire. Quand je voudrai donc savoir si vous profitez dans la vie intérieure, je m'enquerrai à ma sœur G. de L.[1] si vous donnez tout votre temps à la sacristie, si vous y faites toutes choses avec soin et affection, si elle est libre avec vous de vous dire tout ce qu'il faut faire, si elle ne condescend point à votre inclination en vous laissant aller à votre cellule : et quand tout cela ira bien, je dirai que Dieu est avec vous, que vous êtes son temple et son ciel, puisque sa volonté s'accomplit en votre âme comme en celle des bienheureux.

Je me réjouis extrêmement de ce que vous ne craignez plus la mère Angélique. Vous avez raison d'en remercier Dieu, car c'est une grâce importante qu'il vous a faite, c'est signe que vous ne haïssez plus la lumière; car vous ne la craigniez que parce qu'elle mettoit au jour vos cachettes et vos attaches; prenez bien garde de ne retomber pas dans cette mauvaise disposition. Ne pensez point à me revoir, ce ne sera de longtemps, espérant de faire une retraite quand je serai guérie. Dieu veut des dons éternels, ceux qu'il nous fait sont de cette sorte. Donnez-moi à lui pour toujours. Adieu.

[1] Sœur Geneviève de l'Incarnation Pineau. Elle fut sacristine à Paris depuis 1661 jusqu'à la fin de septembre 1664.

CCCXXXV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle s'excuse de ne lui avoir pas encore écrit, et lui fait quelques réflexions sur l'Évangile du 2e dimanche après l'Épiphanie.

14 janvier 1661.

Je suis dans la confusion, ma très-chère mère, de ne m'être point donné l'honneur de vous écrire au commencement de cette année; mais je m'excuse moi-même, quand je fais réflexion que ce défaut vient d'une fort bonne cause, qui est que je ne m'aperçois point que le renouvellement du temps puisse augmenter la disposition où je suis à votre égard, qui ne m'a pas permis dès le commencement de laisser rien à faire de ce qui peut rendre parfait mon respect et mon affection pour une personne aussi obligeante que vous êtes. Il y a une chose à quoi je n'ai point manqué, et je n'y manquerai jamais s'il plaît à Dieu de m'en faire la grâce, qui est de le prier qu'il vous donne de nouvelles bénédictions pour faire un plus parfait usage de celles que vous avez déjà reçues, que vous devez estimer beaucoup, n'y ayant rien qui lui plaise davantage que la gratitude. Ce qui n'empêche pas que nous ne ressentions toujours notre indigence, et qu'après lui avoir rendu grâces de ses bienfaits, l'on n'expose à sa bonté ce qui nous manque encore, qui sera toujours beaucoup plus que ce que nous avons déjà.

C'est aujourd'hui un mystère de confiance par le changement que Notre-Seigneur y fait de l'eau en vin, ce qui fut le premier de ses miracles, et qui devoit être le plus ordinaire dans la loi évangélique, où sa grâce ne cesse point de faire ces changemens en faveur de ceux qui s'adressent à lui comme à l'unique réparateur de tout ce qui nous manque; et, pour n'en être point empêché par l'indignité qu'il trouve en nous, il en détourne ses yeux pour les jeter favorablement sur une créature qui lui est infiniment agréable, et qu'il nous donne pour médiatrice, après lui avoir donné pour nous un cœur de mère et de Mère de miséricorde aussi bien que de maîtresse, pour nous apprendre comme nous devons prier, qui n'est pas avec beau-

coup de paroles, puisqu'elle n'en dit qu'une à son Fils qui nous doit servir d'oraison jaculatoire toute cette semaine, en disant seulement : Je n'ai point de vin, je n'ai point de ferveur, je n'ai point de fidélité ni de fermeté dans mes résolutions. Et cela voudra dire qu'on désire, qu'on demande et qu'on gémit de n'avoir pas ce que l'on connoît qui est si nécessaire ; et pourvu que la confiance succède à la confession de notre pauvreté et de notre misère, et que la persévérance ne nous manque pas pour attendre son heure, elle ne manquera pas de venir.

CCCXXXVI.—A Monsieur de Sévigné.

Pour le remercier d'une lampe qu'il lui avait envoyée.

Ce jour de sainte Agnès, 21 *janvier* (1661).

Je me rends, Monsieur, à l'avantage que vous avez sur moi en qualité d'une pauvre qui ne puis refuser sans orgueil les aumônes qu'on me veut faire. Il m'est arrivé depuis peu de jours une disgrâce : c'est la rupture d'une lampe qui m'avoit été donnée avec autant de charité, qu'il vous plaît de m'en offrir une encore plus belle et plus durable, et si lumineuse qu'elle me servira d'un soleil de nuit. Je ne pouvois moins que d'en être privée quelque temps, mais la sainte impatience que vous avez de bien faire ne vous a pas permis de retarder votre présent, duquel je vous rends grâces très-humbles, quoique ce soit avec mortification que je souffre que vous en soyez privé pendant que l'on n'apportera pas celle que vous avez commandée. Je demande pour vous à Notre-Seigneur Jésus-Christ une lampe d'une des vierges sages, et j'aurois désiré que le billet qui vous est échu de ceux que nous avons tirés sur les paroles de cet Evangile eût été celui où il parle d'une lampe, mais le vôtre est encore plus avantageux, puisqu'il vous approche plus près de l'Epoux. La sainte épouse que nous honorons aujourd'hui vous veuille récompenser, Monsieur, de toutes les bontés que vous avez pour moi, en vous obtenant par ses prières un accroissement de feu et de lumière pour marcher toujours plus sûrement durant la nuit de la péni-

tence jusqu'au jour de votre réconciliation, dont je célébrerai la fête avec vous, et avec autant de joie que vous aurez eu de patience pour l'attendre.

Le billet que nous vous avons envoyé a été tiré aussi simplement que les autres. C'est la providence de Dieu qui vous les fait rencontrer si conformes à vos sentimens; et c'est elle-même qui vous inspire de vous les appliquer et d'en faire tant de cas. Il est vrai que ce vous doit être une extrême consolation que Jésus-Christ, qui est venu pour la ruine de plusieurs, vous donne tant de marques qu'il veut être votre résurrection et votre vie. C'est ce qui oblige toutes les personnes qui sont à lui, de se joindre à ses desseins pour y contribuer tout ce qui leur est possible.

CCCXXXVII.—A la mère Rénée de Saint-Paul, à Saumur.

Elle l'assure de la fidélité de son affection pour elle, et lui donne diverses nouvelles.

24 janvier 1661.

Il est vrai, ma très-chère sœur, qu'il y a longtemps que je ne vous ai point dit de mes nouvelles par moi-même, mais je n'ai point appréhendé que cette omission vous fît de la peine, ayant su que mon impuissance en étoit la cause, et non pas le changement de mon cœur pour vous, qui demeurera toujours aussi fidèle à l'affection que je vous dois, comme je suis obligée de l'être à Dieu qui est l'auteur de l'union qu'il me donne avec votre âme. Ne soyez donc plus fâchée, ma chère sœur, de ne point recevoir de mes lettres, puisque Dieu ne me permet pas de vous donner ces témoignages extérieurs de ce que je vous suis.

Ma santé est assez bonne pour le présent, mais il y a si peu d'assurance, que je retombe dans mes accidens lorsque je m'en crois plus éloignée. Tout ce que je désire pour vous et pour moi, c'est de nous attacher uniquement à Dieu qui est immuable; et pour cela de ne rien aimer et de ne rien craindre de ce qui est au-dessous de lui. Je compatis beaucoup à la pauvreté de votre maison pendant cette année pour la cherté du blé; nous en avons notre bonne part, quoique Dieu nous fasse

toujours éprouver sa providence en ne nous laissant pas succomber à la grande dépense de nos deux maisons. Je supplie sa divine bonté de pourvoir aux besoins de la vôtre, et de vous faire la grâce d'en profiter pour votre salut.

Je vous ai recommandée aux prières de toute la communauté, et particulièrement à celle que vous spécifiez dans la lettre de ma sœur Gabrielle, qui ne vous écrira point ce voyage, parce que je la réserve pour une autre fois que je ne le pourrai pas faire; et vous savez, ma chère sœur, qu'il faut retrancher tout ce qui est superflu, comme sont tous les témoignages d'affection, quand on est assuré (par une) personne de celle de toutes les autres.

Mais j'ai bien des excuses à faire à la révérende mère et à vous, de ne vous avoir point averties de la mort de ma sœur Anne-Marguerite d'Andilly, qui arriva le 7 octobre dernier. Je dis que je vous en dois des excuses, parce que votre charité a sujet de se plaindre de ce que je ne lui ai pas donné occasion de s'exercer en l'assistant de ses prières, que je demande très-humblement à la révérende mère et à la communauté pour elle. Dieu lui a fait la grâce d'aller à lui avec beaucoup d'humilité et de confiance en sa miséricorde. Elle étoit à Port-Royal-des-Champs depuis un an, où elle est morte en l'absence de la mère Angélique et de toutes ses sœurs. J'espère que cette séparation lui aura servi devant Dieu, puisqu'elle avoit désiré d'aller en cette maison croyant qu'elle y profiteroit davantage. Il y a eu trois autres de nos sœurs, en même temps, qui furent malades à l'extrémité, et il lui a plu de choisir celle-là qui étoit la plus jeune de toutes et assez saine; ce qui nous fait croire que ç'a été son avantage pour la mettre dans un état assuré, étant toujours à craindre de ne persévérer pas. Je salue très-humblement la révérende mère, et la supplie de me conserver devant Dieu le rang qu'il lui a plu de me donner dans sa charité. Je lui envoie des images qui ont touché la sainte Épine; nous y avons joint le livre de Lanspergius, qui sera, s'il vous plaît, le dernier, après plusieurs autres que vous avez déjà reçus.

J'oublie à vous dire que madame de Crèvecœur n'est pas encore professe, et qu'il ne tient pas ni à elle, ni à nous, mais

son heure n'est pas encore venue; priez Dieu qu'elle arrive bientôt, et qu'il soit glorifié en toutes choses. Je suis en lui, ma très-chère sœur, entièrement à vous.

CCCXXXVIII.—A Monsieur de Sévigné.

Tous ceux qui sont véritablement à Dieu sont frères.

(2 *février* 1661.)

Puisque *Dieu fait la volonté de ceux qui le craignent,* il est juste que je fasse la vôtre, en vous appelant mon frère en Jésus-Christ, qui est l'alliance qu'il nous commande d'avoir les uns avec les autres. C'est ce qui me fera toujours prendre part aux avantages qui vous arriveront pour vous rendre de plus en plus enfant de Dieu et frère de tous ceux qui lui appartiennent dans la même qualité. Et puisque vous étendez ces moyens jusqu'aux petits billets, je crois que vous jugerez que celui que le sort vous a donné vous sera utile pour ce dessein. Il enseigne une vérité à laquelle on se peut aisément méprendre, qui est de se contenter de se voir délivré de ses attaches, sans éloigner de soi les occasions par lesquelles on pourroit retomber dans les mêmes piéges; n'y ayant point de sûreté pour une âme qui a été captive de ses ennemis, que de se rendre l'esclave de Jésus-Christ, et qu'il l'enchaîne si fortement par un amour victorieux de toutes les inclinations où elle étoit autrefois assujettie, qu'il n'y a plus à craindre qu'elle veuille rentrer dans leur servitude. J'estimerai mon frère heureux s'il fait aujourd'hui cette offrande à Jésus-Christ, et qu'il la fasse si pleinement qu'après avoir renoncé à tout ce qui est illicite, il y ajoute de se priver même de plusieurs choses qui lui seroient permises, afin de se rendre plus fort contre les foiblesses qui restent du péché.

CCCXXXIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Sur le renouvellement de la persécution.— Elle lui parle de mademoiselle de Monglat.

6 *février* 1661.

Enfin, ma très-chère mère, vous avez su ce qui se passe ici,

dont je m'étonnois que vous ne nous aviez rien dit jusques à présent; et moi je me suis tenue dans le silence pour ne vous pas donner d'inquiétude en attendant que notre procès fût jugé, ce qui a été fait en une façon et non pas en une autre, en ce qu'il n'y a que la voie de fait et de violence qui puisse exécuter les choses qui ont été projetées[1]. On nous a donné de grandes alarmes conformes aux bruits qui courent dans votre province, mais il n'y a pas encore néanmoins d'apparence que tout cela doive arriver, ni aussi d'assurance qu'il n'arrivera pas, puisque rien ne nous a tenues jusqu'à présent que la protection de Dieu, et que nous ignorons s'il lui plaira de nous la continuer. Vous avez répondu admirablement sur la signature dont on vous a parlé, puisque c'est un sujet qui mérite plus d'être traité en riant quand il s'agit des filles, qu'avec sériosité.

J'ai bien de quoi satisfaire l'affection que vous témoignez à mademoiselle de Monglat[2], en vous disant que c'est une fille des plus sages et des plus raisonnables pour son âge qui se puisse voir, et qui désire d'être religieuse avec autant de résolution qu'une personne de vingt ans, quoiqu'elle n'en ait guère plus de quatorze, ce qui nous donne beaucoup de joie dans l'espérance que nous avons de conserver en elle une mémoire vivante d'une personne que nous avons tant honorée[3].

[1] L'assemblée du clergé délibéra tout le mois de janvier sur l'affaire du jansénisme; et enfin elle arrêta, le 1er février, qu'elle écrirait une lettre-circulaire aux évêques, afin qu'ils fissent signer purement et simplement le Formulaire dressé dans l'assemblée de 1656, et qu'elle supplierait le roi de donner un arrêt qui défendrait de conférer aucun bénéfice à ceux qui ne signeraient pas ce formulaire.

[2] Anne-Victoire de Clermont Monglat. Elle avait été élevée à Port-Royal. On lui donna l'habit de novice le 25 avril 1661; mais elle fut forcée de sortir de Port-Royal le 14 mai suivant. L'abbaye de Gif lui donna retraite; et devenue malgré elle abbesse de cette maison, elle en fut la réformatrice. Quinze ans avant sa mort, elle se démit de son abbaye et devint simple religieuse. Elle est morte à Gif le 30 septembre 1701, âgée de 55 ans, dont 34 et demi de profession.

[3] Mme d'Aumont, tante de Mlle de Monglat.

CCCXL.—A Monsieur de Sévigné.

Utilité des sentences spirituelles.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

Ce 9 février 1661.

Nous avons tiré en billets les attributs de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je vous envoie, mon très-cher frère, celui qu'il vous a donné, afin qu'il soit l'objet de votre dévotion et de votre joie, puisque le titre que le Fils de Dieu a pris à notre égard est capable de ravir notre cœur pour l'attacher à lui en qui il trouve des trésors de miséricorde pour remédier à toutes ses misères. Ces petits billets sont comme le grain de moutarde de notre Evangile, qui devient un grand arbre, encore qu'il ait été la plus petite de toutes les semences. Ainsi quelques lignes écrites simplement font un grand effet dans une âme bien cultivée, qui a dessein de profiter de tout, avec les influences du ciel que Dieu ne manque pas d'envoyer à une terre qui lui appartient. Nous vous fournirons dans les rencontres des instructions succinctes et utiles, telles que Dieu vous les enverra par des ouvrages de plus grande étendue. Il s'en trouve chez les libraires de plus longues que vous n'en pouvez lire toute votre vie, puisque vous ne faites pas état de dévorer les livres, mais de les bien digérer, afin qu'ils vous nourrissent et ne vous accablent pas.

CCCXLI.—A Monsieur de Sévigné.

Une personne qui goûte Dieu ne se rebute de rien, quelque austère qu'il soit.

(*Vers la Septuagésime, 14 février 1661.*)

Nous avons tiré des billets cette semaine en l'honneur de la triste solennité de la Septuagésime, où nous avons reçu la plaie du premier péché. C'est pourquoi nous avons eu dessein de tirer des remèdes par rapport à ceux qu'on fait aux personnes qui ont reçu des blessures dans le corps. Je ne sais si

celui qui vous est échu vous sera propre, mais je vous l'envoie par respect au sort, sans avoir dessein d'en faire l'application.

J'ai appris, Monsieur, que vous avez trouvé le désert florissant et fertile en délices spirituelles. Il seroit difficile que ce qui est austère vous pût rebuter à présent que vous avez commencé à goûter Dieu, qui fait que tout ce qui conduit à lui vous est agréable. Il pourra peut-être arriver de mauvais jours, à quoi Dieu vous prépare par la consolation que vous recevez, mais j'espère que dans les uns et dans les autres vous serez toujours également à lui.

CCCXLII.—A Monsieur de Sévigné.

Sur le premier dimanche de carême.

(6 *mars* 1661.)

Vous savez qu'il est aujourd'hui un jour de combat, et que notre capitaine est à la tête de tous ses soldats qui promet de les rendre victorieux, pourvu qu'ils se servent des armes qu'il leur donne, qu'il diversifie selon le besoin qu'ils en ont. Ces armes sont sur le modèle de celles que le Fils de Dieu a prises contre le Démon, étant toutes tirées de l'Écriture sainte. Voici celle que le sort vous a fait rencontrer; je crois qu'elle pourra vous être propre, et qu'il est difficile que vous soyez pur et net de ce défaut qui enveloppe presque tout le monde. Priez Dieu, Monsieur, que les impuissances où mon infirmité me réduit ne me rendent point esclave d'un si grand mal comme est l'inutilité et la perte du temps.

CCCXLIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet de l'ordre donné aux grands-vicaires de Paris d'ôter aux religieuses de Port-Royal leur supérieur et leurs confesseurs, et de l'ordre du roi de renvoyer toutes les pensionnaires des deux maisons de Port-Royal. — Douleur et affliction des pensionnaires, et aussi des postulantes, qui craignent d'éprouver le même traitement.

26 *avril* 1661.

J'avois tous les désirs du monde, ma très-chère mère, de ne

pas manquer de me donner l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire, mais il me fut impossible, et je crois que vous me le pardonnerez quand vous en saurez la raison qui couvrira cette faute, comme j'ose espérer que ce qui se passe effacera nos péchés devant Dieu, si nous sommes si heureuses que d'en faire l'usage à quoi il nous oblige. Je vous dirai donc, ma chère mère, que nous sommes montées d'un degré dans l'état de personnes suspectes et calomniées, en ce que l'on en vient maintenant aux effets. La première chose que l'on a faite contre nous, a été que le roi a ordonné à MM. les grands-vicaires de nous ôter notre supérieur [1] et nos confesseurs, et d'en mettre d'autres qu'ils lui présenteroient pour les agréer. Les grands-vicaires répondirent qu'ils n'avoient pas ce pouvoir-là, notre supérieur nous étant donné par M. le cardinal de Retz immédiatement. Le roi ne se satisfit pas de cette réponse, il leur commanda de mettre leurs raisons par écrit et de les donner à M. Le Tellier pour les lui envoyer. Cette réponse ne partit que d'hier 25, et comme je crois qu'elle n'aura point d'effet, les voies canoniques venant à manquer, on viendra à la violence pour exiler ceux qu'on ne nous pourra pas ôter.

Il est inutile, ma chère mère, que je vous témoigne la peine où nous sommes sur ce point, puisque vous la concevrez mieux que je ne vous la pourrois dire, et que je n'ai intention que de vous dire simplement les choses sans les exagérer; à l'imitation de l'Évangile qui rapporte la passion du Fils de Dieu, en disant seulement l'histoire, sans blâmer les personnes qui l'ont exécutée, ce qu'il auroit fallu faire avec des pensées et des paroles qui surpassent la capacité de tous les hommes : et parce que le traitement qu'on nous fait est infiniment au-dessous de ce qu'on a exercé envers Jésus-Christ, nous sommes encore beaucoup plus obligées d'en parler avec toute la modération qui nous sera possible.

Nous apprîmes la première nouvelle mercredi dernier [2]. Le

[1] M. Singlin. Il évita une lettre de cachet, en se retirant de Port-Royal. Tous les confesseurs sortirent le 12 juin suivant.

[2] Le mercredi de la semaine sainte, 13 avril 1661, on tint conseil contre Port-Royal, et on publia un arrêt du roi pour l'exécution de ce qui avait

samedi suivant, M. le lieutenant civil et M. le procureur du roi au Châtelet vinrent de la part du roi nous faire commandement de rendre toutes nos pensionnaires à leurs parents, et cela dans trois jours, avec défense d'en plus recevoir à l'avenir, ni pour les élever, ni pour les faire novices. Ils ont même écrit le nom des filles qui sont dans le noviciat, c'est-à-dire les postulantes, quoiqu'ils ne nous aient encore rien dit sur leur sujet. Mais il y a lieu de juger qu'elles passeront comme les petites filles, qui étoient au nombre de vingt et une. On a aussi compris celles de Port-Royal des Champs, où il a été un commissaire faire le même commandement. On ne sauroit s'imaginer la douleur de ces pauvres enfants qui fait fendre le cœur. Toutes les personnes qui se rencontrent dans le dehors de la maison lorsqu'elles sortent, ce qui ne se fait que l'une après l'autre, en pleurent de pitié. Mais c'est encore pire des postulantes dans la crainte qu'elles ont qu'on n'en vienne jusqu'à elles. Nous attendons tout ce qui pourra arriver de plus, avec le plus de soumission qu'il nous est possible, dans l'espérance que Dieu nous veut éprouver, et non pas nous abandonner entièrement.

été arrêté dans l'assemblée du clergé contre ceux qu'on appelle Jansénistes et touchant la signature du formulaire.—Le samedi de Pâques, 23 avril, on fit commandement aux religieuses de Port-Royal de renvoyer toutes leurs pensionnaires.

Il y avait alors plus de 200 personnes dans les deux maisons de Port-Royal : 111 religieuses professes, savoir : 90 de chœur et 21 converses; 5 novices de chœur, 19 postulantes, 47 jeunes pensionnaires et 8 grandes, et plusieurs autres personnes dont on n'a pas les noms ni le nombre.

Le dimanche octave de Pâques, 24 avril, on donna l'habit de novice à quatre filles, savoir : les sœurs Lombert, Richer, Courtin et Baudrand. Le lundi 25, on le donna à trois autres filles, mesdemoiselles de Monglat, Bazin et Boissard.

Le mercredi, 4 mai, le lieutenant civil apporta un nouvel ordre de renvoyer toutes les novices et les postulantes. La mère Agnès, qui était abbesse, écrivit au roi à ce sujet.

Le vendredi 13 mai, le lieutenant civil vint une troisième fois à Port-Royal, avec les ordres du roi, pour faire ôter le voile aux novices et les faire sortir, ainsi que les postulantes. Le samedi 14 mai elles sortirent au nombre de quinze, savoir : 8 postulantes et 7 novices. (Voyez *Histoire des Persécutions des Religieuses de Port-Royal écrite par elles-mêmes*, in-4° 1753.)

CCCXLIV.—A la mère Marie de Sainte-Madeleine du Fargis, prieure de Port-Royal-des-Champs[1].

Consolations que donnent les saintes Écritures.—Tranquillité des religieuses de Port-Royal au milieu de la persécution.—La fidélité à ses devoirs est le meilleur moyen d'attirer le secours de Dieu.

28 *avril* 1661.

Ma chère mère, Je vous aurois prévenue, mais je n'en ai pas eu le loisir, outre que je me repose sur la mère Angélique qui vous fortifie sans doute plus que je ne saurois faire, avec le secours de celui qui est appelé *le Dieu de patience et d'espérance,* dont nous devons être toutes remplies de la force du Saint-Esprit, quoique sans joie, comme vous le dites, n'étant pas le temps propre d'en avoir. Il me semble que j'oserois presque dire comme Jonathas, que *nous n'avons besoin de rien ayant la consolation des saintes Ecritures,* si Dieu nous fait la grâce de les concevoir et de nous nourrir de sa sainte parole qui inspire des remèdes à tout. Mais nous pouvons dire qu'on met du bois dans notre pain, en nous remplissant d'angoisses, pour nous empêcher de digérer cette nourriture divine. J'espère pourtant, ma chère mère, que Dieu allumera tant de feu dans notre cœur, qu'il sera capable de consumer les choses les plus dures.

Je salue très-humblement nos très-chères sœurs[2], que je crois comme celles d'ici dans une douleur sans trouble, sans raisonnement sur les remèdes qu'on pourroit apporter aux maux présens, et sans curiosité de savoir ce qui se passe, sinon autant qu'on leur en peut dire, c'est-à-dire, ce qu'il est nécessaire de savoir. Il me semble que le meilleur moyen d'attirer la grâce de Dieu sur nous, c'est de nous préparer aux

[1] La mère Marie de Sainte-Madeleine d'Angennes du Fargis fut baptisée le 6 décembre 1618. Elle fut reçue novice à Port-Royal le 24 février 1635, et fit profession le 11 novembre 1640. On l'établit prieure de Port-Royal-des-Champs le 3 janvier 1660. Elle fut élue abbesse de Port-Royal-des-Champs le 23 juillet 1669, continuée le 30 juillet 1672, et une troisième fois le 30 juillet 1675, jusqu'en 1678. Elle fut de nouveau élue abbesse le 2 février 1684, et continuée en 1687. Elle est morte le 3 juin 1691.

[2] De Port-Royal-des-Champs.

souffrances qu'il lui plaira de nous envoyer, et nous rendre exactes à nos devoirs; ce qui tiendra lieu des choses extraordinaires qu'on doit faire en ce temps-ci, de quoi on n'a pas toujours le loisir ni la force. C'est un second carême que Dieu nous envoie, pour y pratiquer ce que la règle ordonne dans le premier, en y ajoutant *Alleluia* pour témoigner à Dieu que c'est avec amour que nous acceptons sa conduite sur nous.

Je suis toute à vous, et toute à toutes.

CCCXLV.—A Monseigneur Henri Arnauld, évêque d'Angers[1].

Sur les dispositions où l'on était à Port-Royal. — Elle lui parle de Mlle de Monglat, qui fut guérie miraculeusement, le 21 avril, après une neuvaine à saint Bernard.

4 mai 1661.

Nous avons reçu les deux lettres que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire sur un même sujet, qui nous témoignent la bonté que vous avez pour tout ce qui nous touche, dont nous ne pouvons jamais douter : c'est ce qui nous oblige de vous faire ce billet, encore qu'il n'y ait rien de nouveau, pour vous ôter de la peine où vous pouvez être de notre état, qui est tel qu'il plaît à Dieu, qui nous fait la grâce d'adorer sa sainte volonté avec toute la soumission qui nous est possible, quoique ce ne soit pas sans larmes. L'on retirera demain les deux pensionnaires qui nous restent, qui sont mesdemoiselles d'Albert et de Charts[2], et même mademoiselle de Luynes[3], quoiqu'elle soit au noviciat depuis le commencement du

[1] Henri Arnauld, né en 1597, nommé à l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers le 22 octobre 1622; il fut sacré évêque d'Angers le 29 juin 1649, et gouverna cette église pendant près de 44 ans. Il est mort le 8 juin 1692, dans la 95e année de son âge.

[2] Filles de M. le duc de Luynes.

[3] Mlle Louise d'Albert de Luynes, ainsi que Mlle Gabrielle Dugué de Bagnols, étaient alors séparées des autres pensionnaires et entrées dans le noviciat, où elles pratiquaient tous les exercices de la religion, et étaient reçues pour être au noviciat et prendre l'habit au plus tôt, quand on les jugerait assez éprouvées. Le jeudi 5 mai, madame de Chevreuse reprit Mlle de Luynes, sa petite-fille, et Mlle de Bagnols fut rendue à ses tuteurs. Elles furent conduites au Val-de-Grâce; Mlle de Luynes y resta jusqu'au 3 juin, et Mlle de Bagnols jusqu'au mois d'août suivant.

carême, où elle faisoit parfaitement bien : ce qui lui donne une douleur extrême, et la fait résoudre de ne s'engager nulle part qu'elle ne voie ce qui arrivera de nos affaires.

Nous avons donné l'habit à mademoiselle de Monglat, qui étoit reçue avant l'ordre qni nous a été donné. Il y avoit un an qu'elle faisoit grande instance pour entrer au noviciat, et c'est un esprit si sage et si solide, qu'elle surpasse beaucoup son âge. Il a plu à Dieu de faire une merveille en elle en même temps que l'on délibéroit de nous persécuter. Il y a plus d'un an qu'elle étoit devenue boiteuse; l'os de la hanche s'étoit démis et rentré en dedans; de sorte qu'elle ne pouvoit presque marcher que sur le bout du pied. On lui avoit fait faire un soulier plus haut que l'autre de quatre grands doigts; elle ne pouvoit s'agenouiller sans mettre un livre sous son genou, et avoit avec cela beaucoup de douleur. Cette chère enfant est fort délicate, et la moindre chose lui faisoit de la peine, comme d'aller à une grand'messe au chœur, elle en revenoit avec la migraine. Cela lui faisant craindre de ne pouvoir travailler, elle eut la pensée de faire une neuvaine à saint Bernard, pour obtenir de Dieu plus de santé, et être délivrée de cette incommodité à marcher. C'étoit la semaine sainte qu'elle fit cette dévotion. Elle fut exaucée, car elle alla à tout l'office, et même quelques jours à matines sans s'en trouver mal. Mais ce qui est bien plus merveilleux, c'est qu'en un moment elle sentit sa jambe aussi longue que l'autre; il lui fallut ôter son soulier, et elle marcha aussi droit que personne, ne lui restant aucune marque qu'elle eût boité. Ce nous est une grande consolation dans nos afflictions, de voir qu'il plaît à Dieu nous faire connoître, par des effets si merveilleux, qu'il regarde notre maison qui est si en butte à tout le monde.

M. de *** fait languir, il y a longtemps, ma sœur de Bagnols par l'empêchement qu'il a mis à ce qu'elle fût novice; il y a un an qu'elle la seroit; il achève demain de l'affliger, et nous avec elle, en nous l'arrachant, si j'ose user de ce terme. En vérité nous en avons le cœur outré de douleur.

Nous nous recommandons, s'il vous plaît, à vos prières.

Toutes celles qui ont l'honneur de vous appartenir vous assurent de leurs très-humbles obéissances.

CCCXLVI —Au Roi.

Au sujet de la lettre de cachet par laquelle le roi ordonnait de renvoyer les novices et les postulantes de Port-Royal.

6 *mai* 1661.

Sire, Dans l'accablement d'affliction où nous sommes, nous nous adressons avec un très-profond respect à Votre Majesté, et avec d'autant plus de confiance que la personne même qui nous a porté ses premiers ordres nous a assurées qu'elle recevroit toujours favorablement nos très-humbles supplications. C'est dans cette espérance, Sire, que nous osons nous jeter aux pieds de Votre Majesté, croyant que, puisque Dieu même ne dédaigne pas d'écouter la voix et les soupirs de ses servantes, elle aura aussi la bonté de souffrir que nous lui représentions l'excès de notre douleur. Nous eussions tâché de l'étouffer en nous-mêmes, et de n'en parler qu'à Dieu seul, si elle ne s'étoit encore redoublée, en voyant que Votre Majesté témoigne par ses derniers ordres n'être pas entièrement satisfaite de notre conduite, comme si nous eussions reçu nos dernières novices contre son exprès commandement; mais la manière en laquelle on nous a expliqué l'intention de Votre Majesté ne nous a pas donné lieu de l'entendre de la sorte. Car, Sire, voici les propres paroles du procès-verbal : *Que Votre Majesté nous faisoit défenses de recevoir à l'avenir des filles dans notre maison, tant pour y demeurer en qualité de pensionnaires, que pour y être novices.* Or, comme il y a, Sire, une très-grande différence de recevoir à l'avenir des filles dans un monastère pour y être novices, ou de donner l'habit à celles qui y étoient déjà depuis si longtemps, nous pensions que cet ordre nous interdisant la liberté de l'un, nous laissoit celle de l'autre. Et nous déclarons très-sincèrement devant Votre Majesté que nous n'eussions jamais reçu ces novices, si nous eussions su le faire contre son ordre. Nous espérons, Sire, que Votre Majesté étant informée de la manière si innocente dont cette action s'est passée, elle ne désirera pas de nous que nous détruisions ce qui a été fait en la présence de Dieu, en ôtant à ces filles le saint

habit et la qualité de novice qu'elles ont reçue à la face de l'Église.

Nous supplions, Sire, très-humblement Votre Majesté de nous permettre de lui dire que nous avons été si éloignées de croire que nous eussions manqué en quelque chose à exécuter ses ordres, que la promptitude même avec laquelle nous avons obéi, sans dire une seule parole au premier qui nous a été donné de renvoyer nos pensionnaires, nous a laissées dans le doute s'il nous étoit permis de nous dispenser ainsi, sans aucun jugement de l'Eglise, de l'observation de notre règle, puisque c'est une partie de celle de saint Benoît dont nous faisons profession, que d'élever des enfans dans le service de Dieu; et peut-être que nous avons fait quelque faute dans cette précipitation, puisqu'il semble même que nous ayons manqué à la confiance que nous devions avoir à la bonté de Votre Majesté, qui n'auroit pas sans doute trouvé mauvais que nous eussions eu recours à elle, avant que de faire souffrir à ces enfans une séparation qui leur a paru si rude.

Mais quand nous avons reçu ce nouvel ordre de renvoyer aussi nos postulantes et nos novices, et de n'en plus recevoir à l'avenir, ce qui ne seroit autre chose, en effet, que de vouloir éteindre une abbaye des plus anciennes de votre royaume, et abolir entièrement notre institut, nous n'avons pu, Sire, nous dissimuler à nous-mêmes les sujets que nous avons de craindre de manquer à ce que nous devons à Dieu, si nous n'avions recours à Votre Majesté pour lui représenter l'importance de cette affaire; après quoi si elle continue dans la même résolution, elle trouvera toujours nos portes ouvertes à ses commandemens absolus; et toute la faveur que nous lui demanderons sera de vouloir que la chose se fasse sans que nous y ayons de part, et de daigner épargner la tendresse de notre conscience qui s'y croiroit blessée, par les raisons que Votre Majesté aura la bonté de nous permettre de lui dire.

Nous avons, Sire, sujet de croire qu'on lui a confondu l'état des postulantes avec celui des pensionnaires, quoique ce soient deux choses extrêmement différentes; car les postulantes ne sont pas comme les pensionnaires de jeunes filles qu'on élève seulement pour les instruire, mais ce sont des personnes qui

ont volontairement renoncé au monde, qui sont entrées dans le noviciat, qui ont une entière volonté de se consacrer pour jamais à la religion, qui en pratiquent déjà tous les exercices; et, comme c'est par elles qu'un monastère subsiste et se conserve, on ne peut, sans l'abolir, défendre d'y en recevoir. Or votre piété, Sire, et votre respect pour l'Eglise, vous fera juger aisément qu'une des choses où l'autorité séculière prend moins de part, et que celle même de l'Eglise doit moins faire qu'après un jugement canonique et solennel, c'est la suppression d'un monastère et d'un institut légitimement établi pour donner des servantes à Jésus-Christ dans la suite de tous les siècles. De sorte, Sire, que ceux qui apprendront ce qui se passe aujourd'hui sur notre sujet, ne pourront s'imaginer autre chose, sinon qu'il y a eu des dénonciateurs publics contre la conduite de notre maison, qu'on y a fait des visites régulières, qu'on y a reconnu des désordres horribles et irrémédiables, que l'Église en a ensuite canoniquement ordonné la suppression, et que Votre Majesté lui a prêté son autorité pour exécuter ses ordres.

Cependant, Sire, non-seulement il ne s'est rien fait de tout cela, mais par la grâce de Dieu, l'Eglise n'a jamais donné de jugement touchant notre monastère qu'en notre faveur et pour défendre notre innocence, et nous n'avons jamais reçu que de l'approbation de nos supérieurs ecclésiastiques dans les visites qu'ils y ont faites. M. l'évêque de Toul[1], qui a été pendant plus de quinze ans notre supérieur, sous l'autorité de Mgr l'archevêque de Paris, et qui y a fait deux visites, peut rendre témoignage à Votre Majesté, ainsi qu'il l'a rendu à tout le monde, qu'il a toujours été pleinement satisfait de notre conduite, et n'a trouvé dans notre monastère que des sujets d'édification.

Après cela, Sire, avant qu'on ait fait aucune information contre nous, on commence par vouloir supprimer notre monastère. Si cet ordre, Sire, ne nous venoit pas d'un roi très-

[1] André du Saussai, curé de Saint-Leu à Paris, official et vicaire-général de l'archevêque, fut nommé à l'évêché de Toul en 1648, et sacré en 1655. Il est mort en 1674.

chrétien, nous n'aurions qu'à souffrir en patience qu'on nous arrachât d'entre les bras celles que nous ne pourrions renvoyer nous-mêmes sans nous rendre coupables devant Dieu, et à remettre entre ses mains le jugement de notre cause. Mais vivant sous le règne d'un prince si religieux, et dont nous sommes très-assurées que l'intention n'est que maintenir les lois et la discipline de l'Eglise, nous nous croyons excusables, Sire, si nous avons peine à nous résoudre de retrancher de cette maison tant de filles que Dieu y avoit unies, à lui et à nous par tous les liens de la charité. Et il arrive encore, par une rencontre digne de l'attention de Votre Majesté, qu'entre ces postulantes et ces novices qu'on nous ordonne de renvoyer, sont ces deux mêmes filles[1] qui ont été guéries de maladies incurables par deux miracles vérifiés, et solennellement approuvés et publiés par les grands-vicaires de ce diocèse.

Nous espérons, Sire, que Votre Majesté sera touchée de nos larmes et de nos prières, comme nous souhaitons que Dieu soit touché de celles que nous lui offrons, et que nous lui offrirons sans cesse pour attirer ses bénédictions sur votre personne sacrée et sur votre Etat.

De notre abbaye de Port-Royal, ce 6 mai 1661.

CCCXLVII.—A Monsieur de Sévigné.

Sur l'éloignement de M. Singlin, qui fut obligé de sortir de Port-Royal le 1er mai.

Vers le 8 mai 1661.

Si nous n'avions été obligées dans le temps où nous sommes et en suite de la conduite que Dieu tient sur nous, de nous vouer à la patience et au silence, je ne serois pas demeurée sans vous rien dire depuis votre retour, de même que j'ai manqué à répondre au billet si bon et si rempli des sentimens de la grâce de Dieu qu'il vous a plu nous écrire de Port-Royal-

[1] Marguerite Périer, guérie miraculeusement par la vertu de la sainte Épine, le 24 mars 1656; elle était postulante et entrée au noviciat depuis Pâques (17 avril 1661); et Madeleine Baudrand, guérie miraculeusement le 27 mai 1657; elle avait pris l'habit de novice le 24 avril 1661.

des-Champs, par respect aux saints jours. Nous sommes rentrées dans un second carême qui est un temps de componction et de larmes, mais il y faut joindre des *Alleluia* pour témoigner que c'est avec agrément que nous recevons les ordres qui sont émanés de son conseil divin avant que de nous être prononcés; sans cela, qui pourroit porter la séparation d'une personne qui nous porte à Dieu avec tant d'efficace! C'est le plus grand sujet de notre douleur, le reste étant peu considérable au prix de celui-ci. Vos sentimens étant les mêmes que les nôtres, il seroit inutile de vous en dire davantage.

CCCXLVIII.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle la remercie de l'intérêt qu'elle avait témoigné, principalement au sujet de l'éloignement de M. Singlin.— La mère Angélique, quoique toute malade, fortifie encore les autres par des paroles pleines de foi.

Ce 22 mai 1661.

La consolation que nous donnent ceux qui agissent contre nous, c'est de nous dire qu'on nous pouvoit faire encore pire. Je me défends contre eux en leur disant qu'on nous a fait un traitement inouï, en ce qu'on ne nous a pas dit seulement en quoi nous étions coupables. Mais à vous, ma très-chère mère, je ne vous dirai pas de même, puisqu'il est vrai qu'il nous pouvoit arriver bien pire, qui auroit été si nos amis s'étoient refroidis pour nous; ce qui n'est point arrivé, Dieu merci; et quand il n'y auroit que vous au monde, ma très-chère mère, vous avez une cordialité capable d'adoucir tous nos maux, principalement celui qui nous est le plus sensible et auquel vous prenez autant de part que nous; car au moins si nous avons à souffrir une privation si pénible, nous voudrions qu'on avouât le tort qu'on nous fait, au lieu que l'on nous vient dire que c'est pour le bien de notre monastère qu'on éloigne celui qui en étoit toute la bénédiction [1].

[1] Voyez la Lettre de M. Le Tellier aux grands-vicaires de Paris pour les obliger de nommer un autre supérieur, en la place de M. Singlin, à qui le roi ordonne de se retirer en Bretagne. M. Bail fut nommé le 14 mai, et le mardi 17 les grands-vicaires le conduisirent à Port-Royal. (*Hist. des Pers.*)

Pour comble de maux, nous sommes dans une crainte continuelle de la mère Angélique [1], qui est dans un état si foible et si languissant, joint avec de la fièvre souvent et de l'oppression parfois, qu'il semble que sa vie ne tienne presqu'à rien; avec cela la vigueur de son esprit continue et la rend capable de fortifier les autres par des paroles toutes de foi et d'anéantissement devant Dieu, comme celles-ci, « qu'il faut trouver « bon d'être écrasées de la main de Dieu, qui se sert de celle « des hommes quand il lui plaît pour nous réduire à rien. »

Ne croyez pas, s'il vous plaît, ma chère mère, que Dieu n'ait pas écouté les prières que vous lui avez faites qu'il nous conservât la conduite, puisque encore qu'il ne donne pas les mêmes choses qu'on lui demande, il en met d'autres à la place qui sont quelquefois plus convenables quand il veut faire succéder la privation à la possession des meilleures choses.

CCCXLIX.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui donne des nouvelles de l'état de Port-Royal, et de la mère Angélique, qui était malade.

29 *mai* 1661.

J'ai à vous demander très-humblement pardon, ma très-chère mère, de ne m'être point donné l'honneur de vous écrire par le dernier ordinaire; hors celui-là nous n'avons point manqué de vous donner de nos nouvelles, et je veux croire que vous les recevrez tout à la fois. Depuis la venue des grands-vicaires, il n'est rien arrivé de nouveau, sinon un peu de trève pour nos confesseurs, qu'on nous laisse jusqu'après le Jubilé dont on fait aujourd'hui [2] l'ouverture, pour durer jusqu'à la Sainte-Trinité.

Pour ce qui est du supérieur [3], il nous a quittées le jour de l'évangile du bon Pasteur [4], pour témoigner qu'il l'étoit véritablement, ayant voulu céder à la violence afin d'épargner ses

[1] Elle était revenue à Paris le samedi 23 avril.
[2] 29 mai, dimanche dans l'octave de l'Ascension.
[3] M. Singlin.
[4] Deuxième dimanche après Pâques, 1er mai.

brebis, sachant que c'étoit à lui principalement à qui on en vouloit.

Vous aurez appris la sortie des novices, à qui nous nous sommes bien gardées d'ôter l'habit, ne le pouvant en conscience. Elles le conservent chez leurs parens comme leur trésor, et Dieu leur fait la grâce de se comporter si religieusement qu'on en est fort édifié. Tout le monde, dans Paris, crie contre la violence qu'on leur a faite ; il est vrai que l'on sera surpris quelque jour d'apprendre une telle histoire.

Vous avez bien raison, ma très-chère mère, d'appréhender qu'il ne se trouve quelque mauvais esprit dans une si grande communauté; mais j'espère néanmoins de la bonté de Dieu que toutes nos sœurs se maintiendront dans la paix et dans l'union, tout ce qui est arrivé jusqu'à présent ne les ayant point ébranlées pour diminuer les sentimens qu'elles ont de la charité et de la droiture de ceux qui les ont conduites depuis si longtemps.

La mère Angélique a toujours été fort mal depuis nos dernières, sinon depuis hier qu'elle est beaucoup mieux, Dieu merci ; ce qui n'empêche pas que nous ne tremblions encore que le principal accident de son mal ne se renouvelle, qui est une grande oppression, pour laquelle elle a demandé plusieurs fois les sacremens.

Elle vous salue très-humblement, et vous assure du ressentiment qu'elle a des bontés que vous avez pour elle et pour toute la maison.

CCCL.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Au sujet de la mère Angélique et des affaires de Port-Royal.

12 juin 1661.

Les nouvelles de la mère Angélique sont mêlées de joie et de tristesse. Nous avons de la joie de ce que les médecins nous assurent qu'elle en pourra revenir ; mais c'est une compassion de voir ce qu'elle souffre encore plus dans l'esprit que dans le corps, pour la peine qu'elle a de nous voir destituées de tout secours, n'ayant plus aucun de nos confesseurs, et ne sachant

en quelle main nous tomberons. Ce n'est pas nous qui avons choisi M. Bail; MM. les grands-vicaires nous l'ont donné, croyant que, de sept que la cour avoit nommés, celui-ci seroit le moins emporté. Il ne demeure point céans; on y va mettre un confesseur tel qu'il plaira à Dieu. Nous nous contenterons d'un seul[1] que la brièveté des confessions lui donnera moyen de satisfaire à tout. Pour ce qui est de notre sacristain, il n'y a point lieu de penser à y toucher, sa seule occupation étant de répondre aux messes et de parer l'autel.

Je ne me moque pas, ma chère mère, de la pensée que vous avez eue qu'il faudroit faire parler au roi, et que ce fût par une personne telle que vous la dépeignez. Mais ce moyen nous manque aussi bien que tous les autres, et par une heureuse nécessité, nous nous trouvons obligées de n'espérer qu'en Dieu seul.

Les enfans qui étoient aux Ursulines sont sorties[2], hormis mademoiselle de Muskri que l'on n'a pas voulu rendre, parce que l'on n'a pas ordre de monsieur son père et de madame sa mère, qui seront dans la dernière affliction de la violence que l'on a faite à mademoiselle leur fille, que nous avons élevée depuis l'âge de sept ans, et à qui ils ne désirent rien tant au monde sinon qu'elle fût religieuse céans. Il n'y a rien que les religieuses Ursulines n'aient dit à ces pauvres enfans pour leur faire dire et croire que nous étions hérétiques.

CCCLI.—A Monsieur Girard, licencié de Sorbonne.

Elle accepte avec reconnaissance l'offre qu'il avait faite de venir à Port-Royal pour la fête du Saint-Sacrement.

Ce 15 juin 1661.

Monsieur, Puisque Dieu vous donne la pensée de vouloir

[1] M. Le Juge, à qui la mère Agnès écrivit pour le supplier de venir confesser la veille du Saint-Sacrement.—M. Bail le nomma confesseur avec M. Parat, pour la maison de Paris, et M. Paulon pour celle des Champs.

[2] Le 5 mai, le lieutenant civil avait été à Port-Royal-des-Champs, pour faire sortir les pensionnaires qui s'y trouvaient encore, et les conduire aux Ursulines du faubourg Saint-Jacques. Les parents les en retirèrent après bien des sollicitations et des peines. Mlle de Muskri y demeura près de quatre mois.

remplir les vides de notre Église en vous offrant d'accompagner Notre-Seigneur à l'entrée qu'il daigne faire dans notre monastère, j'accepte avec action de grâces la volonté que vous avez de le venir chercher au lieu où il est le plus abandonné, pour nous instruire par votre exemple à fortifier notre foi, pour croire qu'il nous sera plus présent dans un état où il sembleroit qu'il nous retire ses grâces, si l'on ne nous avoit appris cette maxime, qu'il nous aide davantage lorsqu'il nous délaisse en apparence. Je vous supplie très-humblement, Monsieur, de joindre vos prières à votre présence, afin que nous recevions l'entrée du Fils de Dieu avec un esprit conforme à sa conduite sur nous, qui sera pour participer aux humiliations dans lesquelles il a vécu sur la terre, et qu'il renouvelle tous les jours en la sainte Eucharistie, quoique l'Église en cette fête le considère dans le triomphe de l'excès de sa charité envers nous. Je suis en lui, etc.

CCCLII.—A M. de Contes, doyen de Notre-Dame, grand-vicaire de Paris.

Pour le prier de faire lui-même la visite à Port-Royal de Paris, accompagné de M. Bail; ce qu'il accorda.

7 juillet 1661.

Monsieur, Après avoir remercié Dieu du bon succès de votre voyage, je vous supplie très-humblement d'exercer votre charité envers cette maison qui a tant besoin de votre assistance. M. Bail nous a dit aujourd'hui que vous trouviez bon qu'il commençât la visite, et comme nous jugeons par là que c'est la multitude de vos affaires qui vous empêche d'y travailler, nous vous conjurons au moins, Monsieur, de nous faire la grâce de la commencer aussi bien que de la conclure, et de prendre s'il vous plaît jour pour cela, parce que nous n'avons pas moins sujet de désirer l'un que l'autre, et que nous voyons assez que nous ne pouvons espérer que par la fin de cette visite de sortir de la peine où nous sommes depuis deux mois. Nous savons trop quelle est votre bonté pour pouvoir douter que vous n'ayez compassion de l'état où nous sommes,

connoissant, comme vous faites, jusqu'à quel point va notre respect pour vous, et avec combien de vérité nous sommes, etc.

CCCLIII.—A Monseigneur Henri Arnauld, évêque d'Angers.

Exposition de la sainte Épine de Notre-Seigneur pour recommander à Dieu la maison de Port-Royal.—Visite prochaine précédée de discours menaçants.—Demande des prières de ce prélat.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

10 *juillet* 1661.

Mon très-cher père, Depuis que vous avez offert votre sacrifice à Dieu, où vous avez enfermé ce que vous aimez le plus saintement, qui est votre Église particulière, en faveur de l'Église universelle, nous ne cessons point de recommander à Dieu son œuvre, afin qu'il en soit le défenseur, comme il en a été le principe [1].

C'est pour cette intention que nous allons exposer la sainte Epine, par laquelle il a plu à Dieu de nous donner tant de fois accès à sa miséricorde, en nous délivrant des maux qui nous étoient préparés, et en nous instruisant tout ensemble que, pour honorer ses divines souffrances, il falloit s'attendre d'y avoir part, comme il arrive maintenant par sa providence, à laquelle nous désirons d'être parfaitement assujetties. Nous ferons aussi demain dire une messe du Saint-Esprit, afin qu'il lui plaise de préparer l'esprit et le cœur de la personne qui a tant besoin d'être éclairée sur des vérités qu'elle persécute, parce qu'on ne les lui découvre pas. Nous sommes sur le point de recevoir une visite [2], à laquelle il y a apparence qu'on ne cherche pas notre justification, puisqu'on nous signifie que nous ne sommes pas à la fin de nos maux. Notre consolation est qu'ils finiront avec notre vie, et que nous serons heureuses de satisfaire à Dieu par cette voie, n'y en ayant point de meilleure que celle de l'humiliation et de la souffrance.

M. Bail a été à Port-Royal-des-Champs [3], où il a vu toutes les

[1] Le 6 juillet 1661 l'évêque d'Angers avait écrit une lettre au roi au sujet du Formulaire.
[2] Elle commença le lendemain à Port-Royal de Paris.
[3] Le 28 juin.

sœurs en particulier, et témoigné beaucoup de satisfaction d'avoir trouvé leur foi pure et sans mélange, jusque-là qu'il en a fait l'éloge en chaire, ayant prêché le jour des saints Apôtres : ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait dit à deux qui lui témoignoient n'avoir que des actions de grâces à rendre à Dieu de les avoir mises dans la maison, qu'elles ne seroient pas toujours si contentes, et que la persécution viendroit au dedans après avoir été au dehors. Cela n'est-il pas admirable qu'on menace des personnes en même temps qu'on les justifie? Les confesseurs disent de leur côté que nous sommes des saintes, mais qu'ils jugent bien que nous n'en aurons que plus de mal. Que s'il étoit vrai que nous fussions des saintes, nous serions disposées à être traitées comme ont été les saints.

Demandez à Dieu, mon très-cher père, qu'il nous donne ces deux qualités dont nous n'avons encore que le désir. Nous avons une confiance entière en vos prières, ne pouvant douter qu'après avoir parlé à Dieu vous ne soyez écouté de lui, quand vous lui parlerez en faveur de celles qui vous demandent très-humblement votre assistance.

La mère Angélique est toujours mal. On craint beaucoup que son enflure ne tourne en hydropisie. Elle vous salue très-humblement, et s'offre à Dieu sans cesse pour vous.

La secrétaire, votre indigne filleule[1], mais qui s'estime fort glorieuse de porter cette qualité avec celle que sa naissance lui donne, vous supplie très-humblement de recevoir les assurances qu'elle vous honore plus que jamais dans la nouvelle dignité dans laquelle vous êtes entré de défenseur de l'Église.

La mère prieure et la mère sous-prieure, qui sont ma sœur de Ligny[2], votre nièce[3], et ma sœur Le Conte[4], vous supplient très-humblement d'agréer qu'elles vous témoignent le même sentiment, et qu'elles vous supplient de les recevoir pour vos filles et vos très-humbles servantes. Nous vous regardons toutes comme notre seul et unique évêque de la persécution.

[1] La sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld d'Andilly.
[2] La mère Madeleine de Sainte-Agnès de Ligny, prieure.
[3] La sœur Angélique de Saint-Jean, deuxième sous-prieure.
[4] La mère Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte, première sous-prieure.

CCCLIV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle la remercie de la compassion qu'elle lui témoignait des afflictions de Port-Royal. Elle lui parle de la visite de M. Bail à Port-Royal-des-Champs, et de celle qu'il allait commencer à Paris.

10 *juillet* 1661.

Je regrette, ma très-chère mère, d'avoir si peu de conformité avec Job dans ses privations, et je me réjouis que vous soyez si dissemblable à ses amis qui se lassèrent bientôt de le consoler pour devenir ses persécuteurs, au lieu que vous n'avez point de cesse à nous plaindre devant Dieu et devant les hommes. J'espère, ma très-chère mère, que Dieu vous mesusera de la même mesure que vous mesurez les autres, et qu'il sera votre consolateur dans toutes les peines que votre charité vous donne pour nous. Je crois que le temps est encore éloigné que vous recevrez du soulagement dans la tendresse de votre affection, puisqu'on nous menace de plus grands maux que ceux que nous avons déjà éprouvés, sans en dire d'autre raison, sinon que nos ennemis nous veulent pousser à bout. Ne vous en fâchez point contre eux, ma très-chère mère, puisqu'ils sont plus dignes de compassion que d'indignation.

M. Bail a été à Port-Royal-des-Champs où il a vu toutes les sœurs, et les a fort interrogées sur leur foi, chacune en particulier, dont il est demeuré fort content, et les a louées en pleine chaire de la pureté de leur foi qu'il attribue à un miracle, supposant toujours que les confesseurs étoient hérétiques; ce qui n'a pas empêché qu'il n'ait dit à deux sœurs qui lui témoignoient être fort obligées à Dieu de les avoir mises dans la maison où elles étoient parfaitement contentes, qu'elles ne la seroient pas toujours, parce que la persécution n'avoit été jusqu'à présent qu'au dehors, mais qu'elle viendroit au dedans. Nous ne savons ce qu'il veut dire, sinon que quelque loup entrera dans le troupeau qui n'a été jusqu'à cette heure composé que d'agneaux. Nos nouveaux confesseurs rendent des témoignages fort avantageux de la maison, jusqu'à dire que nous sommes des saintes; à quoi ils ajoutent que nous n'en serons

que plus mal traitées, parce que l'on en veut encore plus à nos confesseurs qu'à notre foi, croyant qu'ils sont causes qu'on nous préfère aux autres. L'on nous va faire une visite en forme[1]; priez Dieu, ma très-chère mère, qu'il nous fasse éviter les piéges qu'on nous tend. Je suis tout à fait mortifiée de vous mander des nouvelles qui vous fâcheront; mais puisque vous êtes si bonne que de vouloir pleurer avec celles qui pleurent, il ne faut pas vous priver de la joie que vous aurez de compatir aux affligées.

La mère Angélique est toujours de même; l'on craint beaucoup que l'hydropisie se forme tout à fait, elle est déjà bien commencée. Elle nous console dans la ferme espérance que Dieu nous délivrera, ce qu'elle nous dit souvent. Cette chère mère vous salue très-humblement.

CCCLV.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui fait part des marques de la protection de Dieu qu'elles ont reçues, au milieu des mauvais traitements qu'elles éprouvent de la part des hommes.

Ce 17 juillet 1661.

Après avoir longtemps compati, ma très-chère mère, aux mauvais traitemens que nous avons reçus des hommes, il faut, s'il vous plaît, que vous preniez part aux faveurs que Dieu nous fait en rendant témoignage qu'il est avec nous, en ce que son doigt divin y opère des merveilles, comme vous verrez dans la relation que je vous envoie; ce qui arriva le lendemain qu'on commença la visite que l'on nous fait, en laquelle on nous a déclaré, en plein chapitre, que nous étions soupçonnées d'hérésie[2]. Cette insulte fit répandre beaucoup de larmes à celles à qui elle s'adressoit; et je crois que c'est pour

[1] Le mardi 11 juillet, M. le doyen, accompagné de M. Bail, vint faire l'ouverture de la visite à Port-Royal de Paris; le scrutin fut achevé le 26 juillet.—Le 22 août, ils allèrent à Port-Royal-des-Champs continuer la visite. Ils en firent la conclusion générale le 2 septembre suivant.

[2] La mère Agnès parle ici du discours de M. Bail à l'ouverture de la visite, discours plein d'aigreur, de dureté, de prévention, de calomnies, d'injures et de menaces.

les essuyer, que la bonté de Dieu nous a voulu donner des marques de sa protection. Il faut pourtant vous dire, que nous ne sommes pas tout à fait livrées à celui qui nous a parlé si injurieusement, mais qu'il est modéré par M. le doyen, grand-vicaire, qui adoucit les choses par sa sagesse.

Nous ne vous enverrons pas la lettre dont vous parlez, qui nous a été écrite depuis notre persécution. Je suis dans l'étonnement que vous ayez ouï parler de cela, ne sachant pas moi-même que cela eût été plus loin que trois personnes à qui nous l'avions fait voir; et je vous la refuse hardiment, étant assurée que vous êtes trop bonne pour vous fâcher contre moi sur ce sujet, puisqu'il y va de notre conscience de ne pas faire notre panégyrique nous-mêmes en produisant les louanges que l'on nous donne, sans que nous les ayons méritées.

La mère Angélique est toujours enflée, mais sans fièvre ni oppression. Elle a vu les visiteurs, à qui elle a parlé avec la vigueur et la force d'une personne qui se porte bien [1].

CCCLVI.—A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.

Elle lui donne des nouvelles de la mère Angélique.—M. le lieutenant civil vient visiter le dehors de la maison de Port-Royal; deux commissaires du Châtelet font la même chose à Port-Royal-des-Champs.

27 *juillet* 1661.

Nous n'avons pas de meilleures nouvelles à vous dire de notre chère mère que par le dernier ordinaire. Ses maux augmentent au lieu de diminuer, et elle souffre de si grandes douleurs qu'on ne la sauroit voir sans pitié. Toutes les prières que vous avez la bonté de faire pour elle ne sont pas pourtant sans effet, puisqu'elle a besoin d'une grâce particulière pour subsister dans la douceur d'esprit où elle est. Dieu lui demande un sacrifice nouveau, qui est de ne plus voir une personne qui la consoloit beaucoup, à quoi elle s'est rendue avec des sentimens et des paroles qui témoignent que Dieu lui est toute chose.

Pour ce qui nous regarde, nous avons encore un témoignage

[1] Voyez *Hist. des Persécutions*, etc., ch. XIX.

de la bonne volonté que l'on a pour nous, qui est que MM. le lieutenant civil et le procureur du roi sont venus[1] faire une exacte recherche du dehors de la maison, pour savoir qui demeuroit céans, et qui occupoit tous les logemens, sans épargner la maison de Madame la marquise de Sablé et de Mademoiselle d'Atrie[2]; ils ont fait un procès-verbal de tout, sans déclarer le dessein qu'ils ont en cela. Ils n'ont demandé personne du dedans, et nous n'avons eu que la peur lorsque nous avons appris leur arrivée, qui est toujours redoutable.

Le même jour, qui fut lundi dernier, deux commissaires du Châtelet et le substitut de M. le procureur du roi arrivèrent à Port-Royal-des-Champs, dès cinq heures et demie du matin, pour y faire la même chose dont nous attendons l'événement.

Notre visite est achevée pour ce qui est du scrutin, et les personnes qui l'ont faite nous ont avoué avoir trouvé une grande union; d'autres disent que c'est une forte cabale que nous avons faite entre nous, de ne rien dire qui nous pût faire tort. Ainsi, soit que nous fassions bien ou mal, nous subirons toujours un même jugement.

Je vous supplie très-humblement, ma chère mère, de croire, lorsque vous ne recevrez point de nos lettres, que c'est qu'il n'est rien arrivé de nouveau, nos embarras ordinaires nous ôtant le pouvoir d'écrire comme nous le voudrions toujours faire pour vous obéir.

CCCLVII.—A Monsieur de Sévigné.

Au sujet de la mère Angélique, et des sept novices qui étaient sorties de Port-Royal le 14 mai.

Vers juillet 1661.

Monsieur, Je vous puis assurer que celle que vous appelez votre bonne mère vous a toujours présent dans l'état où elle est, qui ne la sépare point de la présence de Dieu, et qui l'éloigne de toutes les choses qui ne se rapportent point à lui,

[1] Le lundi 25 juillet.
[2] Mlle d'Atrie habitait un corps de logis qu'elle s'était fait construire au dehors de Port-Royal.

c'est pourquoi vous n'êtes pas du nombre, puisque vous voulez être un véritable pénitent.

Nous ne vous saurions refuser les choses qui vous donnent de l'édification, mais c'est sous la condition qu'il vous plaît d'y mettre vous-même, que vous n'en ferez part à personne; vous avez trop de sagesse et de discrétion pour mettre des novices sur le chandelier; il est vrai que Dieu nous donne beaucoup de consolation de ces pauvres filles, qui auront plus profité dans leur exil que dans leur pays natal, hormis que ce n'a pas été avec la douceur qu'elles trouvoient dans la religion, le monde étant fort insupportable.

CCCLVIII.—A Monsieur de Sévigné.

Au sujet de la visite de M. le lieutenant civil, le 1er août, qui ordonna de faire murer la porte du logis de M. de Sévigné donnant dans la cour du dehors de Port-Royal[1].

(*Vers le 2 août 1661.*)

Ne croyez pas, s'il vous plaît, Monsieur, que je sois insensible au déplaisir que vous recevez; le sujet en est si juste qu'il nous oblige de le partager avec vous. Ce qui me console le plus, c'est que nous sommes en la même condamnation, étant coupables des mêmes crimes pour lesquels on vous traite avec une injustice si extraordinaire. Après tout, comme personne ne peut être offensé que de soi-même, selon la maxime de saint Chrysostome, vous ne devez pas vous prendre à d'autres du traitement qu'on vous fait. Car pourquoi êtes-vous venu chercher des personnes déjà livrées à l'indignation des puissances, si ce n'a été pour vous associer à leur ignominie? Que si vous ne vous en repentez, apprenez donc, comme nous tâchons de faire, à vous réjouir avec les apôtres de ce que vous souffrez des maux pour Jésus-Christ. Et maintenant que Dieu nous a donné un pontife[2] qui marche devant nous, et qui témoigne dans son billet ne point craindre l'orage, ne le craignons pas non plus, mais retirons-nous, selon notre Evangile,

[1] Voyez *Hist. des Persécutions*, ch. XXI.
[2] L'évêque d'Angers.

sous les ailes de Dieu qui nous serviront d'une forte et imprenable défense.

Après tout, Monsieur, que vous a-t-on fait, sinon jeter l'huile sur le feu de votre charité et de votre dévotion pour l'allumer davantage, puisque venant de plus loin chercher Notre-Seigneur dans sa maison, il vous regardera de meilleur œil, et comptera tous les pas que vous aurez faits pour le venir trouver? Que si l'impuissance où l'on vous a réduit vous oblige de demeurer à votre logis, il y entrera comme chez Zachée, pour y apporter le salut. Mais quelle pitié qu'avec tout cela vous ayez encore l'affliction de voir votre bonne mère[1] et la nôtre en l'état où elle est; si ce n'est que vous la considériez déjà comme allant devenir toute-puissante auprès de Dieu pour vous aider à vous soutenir dans la voie étroite où elle a tant désiré que vous entrassiez.

CCCLIX.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur la mort de la mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, le samedi 6 août 1661.

Ce jeudi à midi (11 *août* 1661).

Il n'y a, ma très-chère sœur, que ceux qui ont le cœur semblable au vôtre qui soient capables de consoler, parce qu'on les trouve dans les sentimens où l'on ne peut souffrir que les autres ne soient pas, lorsqu'ils se veulent mêler de donner de la consolation. Vous me faites l'honneur de me dire une parole que je trouve fort juste, de dire que nous ne devons pas même nous consoler selon Dieu, puisque, en effet, nous ne sommes affligées de la perte de cette chère mère que parce qu'elle nous portoit à Dieu, et que la grandeur de sa foi réveilloit la foiblesse de la nôtre, et que nous ne sommes pas assez spirituelles pour éprouver les effets du pouvoir qu'elle a maintenant de le faire avec plus d'efficace. Je reçois, ma très-chère sœur, les offres qu'il vous plaît de me faire de l'honneur de votre amitié, comme un don gratuit que je démérite tout à fait dans la nature, et que je ne mérite point du tout dans la

[1] La mère Angélique, qui était à l'extrémité.

grâce ; mais vous avez tant de bonté que de me vouloir regarder à la place d'une personne qui étoit digne de la grâce que vous lui faisiez de l'aimer, dont elle avoit une parfaite reconnoissance qu'elle a fait paroître deux jours avant sa mort qu'elle ne parloit presque plus, que nous entendîmes qu'elle disoit : Ma pauvre marquise ! Elle aura sans doute, ma chère sœur, porté ces sentimens de tendresse devant Dieu, puisqu'ils naissoient de la charité, et qu'elle en possède maintenant la plénitude. Mais il ne se faut pas attendre à elle de tout; quelque pouvoir qu'elle puisse avoir auprès de Dieu, elle n'agira point qu'autant qu'elle connoîtra et que vous ouvrirez votre cœur à la grâce qu'elle a tant désiré que Dieu vous fit d'être entièrement à lui. C'est ce que j'ai aussi toujours désiré avec elle, que je continuerai de lui demander de toute l'étendue de mon cœur.

CCCLX.—A Monsieur Hermant, chanoine de Beauvais[1].

Elle répond à la lettre qu'il lui avait écrite sur la mort de la mère Marie-Angélique Arnauld[2].

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

De Port-Royal, ce 20 *août* 1661.

Monsieur, Vous ne pouviez me donner une consolation plus solide que celle que j'ai reçue par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que j'ai rendue commune à toutes nos sœurs, qui n'ont guère moins besoin que moi d'être fortifiées dans une perte aussi grande que celle que nous avons faite, qui se renouvelle dans toutes les occasions où nous manquons d'une personne qui étoit si éclairée et si forte pour soutenir les autres, qu'une de ses paroles étoit suffisante pour donner du courage aux plus foibles, en leur représentant les choses d'une manière si sainte qu'il falloit se rendre à ses sen-

[1] Godefroi Hermant, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais. Défenseur de la vérité pendant plus de cinquante ans, il eut des liaisons intimes avec Port-Royal, où il faisait quelquefois des retraites assez longues. Il mourut subitement à Paris le 11 juillet 1690, à l'âge de 73 ans.

[2] Voyez cette lettre de M. Hermant, *Mém. d'Utr.*, t. II, p. 172, et *Hist. de Port-Royal* (D. Clémencet), t. IV, p. 97.

timens, sans écouter ceux de la nature qni répugnent à la persécution, au lieu qu'elle la regardoit comme une faveur de Dieu, ce qui lui faisoit dire : *La dignité de notre affliction est si grande, qu'elle me fait trembler de penser que Dieu nous ait choisies pour souffrir pour sa vérité ; il n'y a point de grâce pareille.* Vous savez que cette chère mère a été entièrement privée de ceux en qui elle avoit le plus de confiance, de quoi je pensois qu'elle avoit beaucoup de peine, quoique je crusse bien qu'elle se soumettoit pleinement. C'est ce qui me fit lui dire un jour. *Ma mère, vous avez beaucoup à donner à Dieu, de n'être point assistée de M. Singlin.* A quoi elle me répondit promptement : *Je n'en ai point de peine ; je sais qu'il prie Dieu pour moi, et cela me suffit ; je l'honore beaucoup, et tous ceux qui ont tant de charité pour nous ; mais je ne mets point un homme à la place de Dieu.*

Vous voyez, Monsieur, qu'elle ne nous pouvoit point dire de parole qui nous fût plus nécessaire en ce temps-ci, et que nous serons heureuses si nous pouvons ouvrir notre cœur à Dieu, pour tenir la place de tous ceux qu'on nous a ôtés, avec autant d'avantage que Dieu en a sur toutes les créatures. C'est ce qui nous oblige d'espérer plus que jamais en lui seul, ayant perdu un si grand appui. Si ce n'est, comme vous nous l'apprenez, que nous ne l'avons pas perdue, puisqu'il n'y a que notre peu de foi qui nous la fera croire absente de nous, et que nous la pourrons recouvrer en Dieu qui nous est plus intimement présent que nous ne le sommes à nous-mêmes. Je vous supplie, Monsieur, de continuer toujours votre extrême charité envers cette maison.

CCCLXI.—A Madame la marquise de Sablé.

Sur l'honneur que l'on rend aux Saints.

Gloire à Jésus au Très-Saint-Sacrement!

(*Fin d'août* 1661.)

Je vous envoie, ma très-chère sœur, ce que votre dévotion vous a fait désirer de feu notre mère[1]. Je ne doute point que

[1] La mère Angélique.

vous n'ayez en cela l'intention qu'il faut avoir, qui est d'honorer Dieu dans la grâce qu'il a faite à cette personne, de laquelle la mémoire nous doit servir pour nous animer à nous rendre semblables à elle. Je pensois hier, en honorant une sainte relique, que Dieu répand sur la tête des saints, comme il fit sur celle du grand-prêtre Aaron, un parfum spirituel qui descend jusque sur la frange de leur robe; et j'ose interpréter que cette frange est leur corps, que l'Église nous ordonne de révérer par respect à leur âme qui est dans le sein de Dieu, et parce que ce même corps a été et est encore le temple du Saint-Esprit. L'Église se réserve le discernement de ceux qu'elle veut qu'on traite de la sorte; et néanmoins elle ne condamne pas ceux qui préviennent son jugement, quand cela se fait en secret et par un mouvement que Dieu donne, qui fait croire qu'on peut étendre sa dévotion jusqu'à des personnes dans lesquelles l'Esprit de Dieu a régné durant leur vie, et qui sont mortes de la mort des justes de qui l'on doit avoir une mémoire éternelle.

Je vous sais tout à fait bon gré de juger des choses aussi bien que vous faites, et de ne vous pas imaginer qu'un si grand éclair ne sera pas suivi d'un plus grand tonnerre; encore vaut-il mieux prévoir les maux que d'en être surpris, et ceux-ci principalement qui sont d'une nature à les rendre plus supportables quand on s'y est préparé par la prière et la soumission à Dieu.

Je suis bien en peine du renouvellement de votre rhume; si c'est madame Anne qui vous l'a donné, c'est bien assurément contre son intention, n'y ayant personne qui ne vous en voulût délivrer, à peine de le prendre pour soi; mais il n'y a rien en quoi l'on fasse moins ce que l'on veut, que dans le soulagement qu'on voudroit donner à ceux que l'on aime.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES LETTRES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME.

Lettres. Pages.

I. — A M. Féron. — Sur l'Institut du Saint-Sacrement, dont il s'était chargé de poursuivre l'approbation à Rome. 1

II. — Au Pape. — Pour supplier Sa Sainteté d'approuver l'Institut du Saint-Sacrement. 2

III. A... — Dispositions chrétiennes dans un état de maladie. . . . 5

IV. A M. Arnauld d'Andilly. — Elle le prie de dresser les lettres qu'il faut présenter au roi pour l'établissement de l'ordre du Très-Saint-Sacrement. 6

V. Au même. — Sur l'établissement de l'ordre du Très-St-Sacrement. 7

VI. A M. Antoine Le Maître (fragment). 9

VII. A Madame Le Maître.— Sur le désir qu'elle avait d'entrer à Port-Royal, et d'y faire profession. 10

VIII. A la même. — Elle l'exhorte à modérer son affliction de ne pouvoir rester à Port-Royal. 12

IX. A la même. — Comment il faut honorer et estimer la croix. . . 14

X. A M. d'Andilly.—Sur le chapelet secret du Très-Saint-Sacrement. . 15

XI. A la sœur Marie de Saint-Joseph. — Elle la remercie en lui faisant quelques réflexions sur ces paroles : *J'écouterai ce que le Seigneur mon Dieu parlera en moi*. 17

XII. A Mme Le Maître.—Sur la maladie de la duchesse de Longueville. 19

XIII. A la même.— Sur la mort du comte de Dunois. 21

XIV. A M. Antoine Arnauld.—Elle lui désire le progrès dans la science des saints, et lui demande de lui faire part de son travail sur les Psaumes. 22

XV. A Madame Le Maître. — Sur les soins qu'elle avait auprès de madame la duchesse de Longueville. 23

XVI. A la sœur Marie de Saint-Joseph.—Comment on doit s'abandonner à Dieu dans l'oraison. 25

XVII. A la supérieure des Ursulines de Châtillon.—Au sujet de quelques affaires. Elle lui parle de l'évêque de Langres. 27

XVIII. A Madame Le Maître. — Elle l'exhorte à envisager ses peines comme des effets de l'amour de Dieu pour elle. 29

XIX. A M. d'Andilly.— Pour le remercier de ses *Œuvres chrétiennes en vers*, et sur le désir qu'elle aurait de la visite de H. Arnauld, leur frère. 30

Lettres. Pages.

XX. A M. Le Maître.—Consolation qu'elle reçoit du bon choix de ses ouvrages, etc. 32

XXI. A M. de Saint-Cyran.—Pour le remercier du second écrit pour la défense du chapelet secret du Saint-Sacrement. 33

XXII. A M. d'Andilly.—Elle lui parle de l'excellence de l'union chrétienne; du danger de la vaine complaisance.....Estime qu'elle fait de l'abbé de Saint-Cyran. 35

XXIII. A M. Le Maître.—Elle lui répond sur l'intention où il était de se marier, et lui fait envisager l'état ecclésiastique comme plus excellent. 38

XXIV. A M. d'Andilly.—Elle lui parle des tentations et des imperfections qui sont en nous. Ce qu'il faut faire dans l'oraison. . . 41

XXV. A M. Le Maître.—Elle ne peut s'empêcher de condamner son mariage; elle souhaite de le voir embrasser l'état ecclésiastique. 45

XXVI. A la supérieure des Ursulines de Châtillon.—Compassion qu'elle a de sa peine; sa joie en voyant l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle. 48

XXVII. A M. d'Andilly.—Elle lui donne plusieurs avis spirituels, et l'exhorte à lire le Nouveau Testament. 50

XXVIII. A M. Le Maître.—Elle s'oppose encore à ce qu'il s'engage dans le mariage, et relève l'excellence de l'état ecclésiastique. . . . 53

XXIX. A M. d'Andilly.—Sur le commandement de rechercher premièrement le royaume de Dieu et sa justice. Contradiction entre notre foi et nos sentiments naturels, etc. 56

XXX. A M. Arnauld.—Elle se réjouit de son entrée dans les saints ordres, et souhaite de le voir exceller dans la science et la charité. 59

XXXI. A M. d'Andilly.—Sur la mort subite de la sœur Isabelle de la Trinité. Il ne faut pas nous lasser de nos chutes; comment elles nous sont utiles. Elle lui parle de sa famille, etc. 61

XXXII. Au même.—Elle lui donne quelques avis sur ce qu'il venait d'être nommé intendant de l'armée du Rhin. 66

XXXIII. Au même.—Sur les avantages de la grâce de Jésus-Christ au-dessus de la grâce de l'état d'innocence; et sur les moyens de trouver et servir Dieu dans des états et occupations publiques. . 68

XXXIV. Au même.—Elle l'entretient sur l'amour de Dieu. 71

XXXV. Au même.—Au sujet de la prise de Philisbourg. Il n'appartient qu'à Dieu de consoler dans l'affliction. 75

XXXVI. A la sœur Catherine de la Miséricorde.—A l'occasion de M. de Séricourt, que l'on croyait avoir été tué à la prise de Philipsbourg. 77

XXXVII. A M. Le Maître.—Sur le même sujet. 78

XXXVIII. A M. d'Andilly.—Joie qu'elle a eue de voir M. Isaac Arnauld et M. de Séricourt qui, faits prisonniers de guerre, avaient réussi à s'échapper. 80

Lettres. Pages.

XXXIX. Au même.—Elle lui dit la consolation qu'elle éprouve de voir sa fidélité à se soumettre à Dieu, etc. 81

XL. Au même. — Après une maladie qu'il avait eue à la suite des extrêmes fatigues qu'il avait souffertes. 83

XLI. Au même.—Sur la mort de madame de La Boderie. 85

XLII. A M. de Saint-Cyran.—Elle lui rend compte de ses dispositions. 86

XLIII. Au même.—Pour l'inviter à prêcher le Vendredi Saint. . . 87

XLIV. A Mademoiselle d'Atrie. 88

XLV. A M. Arnauld.—Sur l'emprisonnement de l'abbé de Saint-Cyran et l'ordre donné aux solitaires de quitter Port-Royal des Champs. 89

XLVI. A la sœur Catherine de Sainte-Agnès.—Ses sentiments après sa seconde élection comme abbesse de Port-Royal, quelques avis sur la sincérité et la simplicité chrétienne, etc. 90

XLVII. A la même.—Sur divers sujets. 93

XLVIII. A la même.—Elle lui explique ce qu'elle lui avait dit de la sincérité des novices, et de la nécessité de se préparer à tous les événements, etc. . . . . *Ibid.*

XLIX. A M. Singlin.—Elle le prie de lui parler clairement et avec toute liberté. 96

L. Au même.—Elle le remercie de ce qu'il lui avait écrit, lui fait connaître ses dispositions, etc. 97

LI. Au même.—Elle lui rend compte de ses dispositions, etc. . . . 99

LII. A une religieuse de Port-Royal.—Sur les avantages des maladies, et le fruit qu'on en doit retirer. 101

LIII. A M. de Saint-Cyran.—Sur la maladie de madame Arnauld. Mort de madame de Feuquières. De Luzancy est blessé d'une chute de cheval. 102

LIV. A M. le Blanc.—Pour lui demander la permission de recevoir à Port-Royal la mère prieure de Saint-Aubin. 103

LV. A M. Singlin.—Au sujet de la mort de la mère de M. Singlin. . 104

LVI. A M. de Saint-Cyran.—La mère Agnès écrivit cette lettre dans une grave maladie qu'elle eut en 1642. 105

LVII. A M. Singlin, pour lui demander sa bénédiction. 106

LVIII. A M. d'Andilly, qui avait été malade à l'extrémité dans le même temps que la mère Agnès. Dispositions chrétiennes avec lesquelles il faut rentrer dans la vie. 107

LIX. A M. Singlin.—Sur une petite rechute, qui la retenait au lit. . 108

LX. A la sœur Catherine de Saint-Augustin.—Elle l'avertit de l'importance d'une faute qu'elle avait commise. 109

LXI. A la sœur Catherine de Ste-Agnès.—Sur les moyens d'acquérir le recueillement intérieur et sur la grâce de la profession religieuse. 110

Lettres. Pages.
LXII. A la mère Marie-Angélique Arnauld.—Pour la prier de lui accorder un carême spirituel qui remplît le vide du jeûne, qu'elle ne pouvait garder, etc. 111
LXIII. A la même.—Pour la remercier du soin qu'elle avait de l'avertir, etc. 112
LXIV. A M. Arnauld.—Sur sa retraite, pour éviter la persécution à l'occasion de son livre *De la fréquente Communion*. 114
LXV. Au même.—On s'occupe de la publication des lettres de M. de Saint-Cyran. Visite de M. du Saussay à P.-R. 115
LXVI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation Le Conte. . . . 117
LXVII. A...—Différence des bons désirs d'avec les désirs imparfaits; elle l'engage à se donner à Dieu sans partage. 118
LXVIII. A une religieuse de P.-R.—L'esprit de solitude et de sévérité contre soi-même doit rendre les âmes plus dociles. 120
LXIX. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Elle l'exhorte à correspondre à la grâce de Dieu par une prière continuelle. . . 121
LXX. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Ne point s'étonner de ses chutes, mais persévérer dans l'humilité et la confiance. . 123
LXXI. A la sœur Catherine de Saint-Augustin.—Elle lui dit comment elle se doit offrir à Dieu dans sa maladie. 124
LXXII. A la même.—Sur le même sujet. . . . . *Ibid.*
LXXIII. A Mademoiselle...—Pour recevoir le Saint-Esprit, il faut être en un lieu où Dieu nous ait mis. 125
LXXIV. A la même. 126
LXXV. A la même.—Il est dangereux de n'avoir que des paroles et des pensées, et de rester indifférent. . . . . *Ibid.*
LXXVI. A la même.—Elle l'exhorte à rentrer en religion. 127
LXXVII. A la même.—Etre religieuse, avant de le devenir, etc. . . 129
LXXVIII. A la même.— La vie religieuse est un sacrifice. Mort de M. Manguelein, confesseur des solitaires de Port-Royal. . . . 130
LXXIX. A la même.—La religion a pour fin la perfection évangélique et donne des moyens pour l'acquérir. 131
LXXX. A la même.—Ce serait bâtir sans fondement que d'entrer en religion sans avoir le cœur détaché du monde. 132
LXXXI. A M. Arnauld.—Au sujet d'un chapitre des Constitutions de Port-Royal, qu'il avait trouvé trop court, etc. 133
LXXXII. Au même.—Elle le remercie d'avoir revu les Constitutions de Port-Royal. 134
LXXXIII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Au sujet de l'union de l'Institut du Saint-Sacrement avec Port-Royal. 135
Lettre de la mère Marie-Angélique Arnauld, à la même. . . . 136
LXXXIV. A Madame l'abbesse de l'Eau.—Elle l'assure de ses prières.. 138
LXXXV. A la sœur Angélique de Saint-Jean. 139

Lettres. Pages.
LXXXVI. A Madame d'Aumont.—Sur divers sujets. 140
LXXXVII. A la même.—Quelques circonstances de son voyage à P. R. des Champs, en la compagnie de M. Singlin. 142
LXXXVIII. A la Sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Sur la dépendance où nous sommes de la grâce de Dieu. 143
LXXXIX. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès.—Sur les avantages de la solitude de Port-Royal des Champs, etc. 145
XC. A une religieuse de Port-Royal. — Sur la nécessité de se relever de ses imperfections, et de s'éloigner des distractions. . . . , 146
XCI. A la sœur Angélique de Saint-Jean. — Sur le retour de la mère Angélique à P. R. des Champs. 148
XCII. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Elle l'engage à s'unir aux prières qu'elle fait pour demander à Dieu qu'il la préserve de la contagion du monde, etc. 149
XCIII. A Madame d'Aumont. — Sur la tristesse. 150
XCIV. A une religieuse de Port-Royal. — Sur les avantages qu'elle trouvera d'être à Port-Royal des Champs. 151
XCV. A la même. — Sur le mystère de la naissance de J.-C. . . . 152
XCVI. A la mère Angélique. — Après une grande maladie que la mère Angélique eut à P.-R. des Champs, à la fin de 1648. 153
XCVII. A la sœur Marie-Angélique de Saint-Paul. — Pendant la guerre de Paris. Retenue à parler des choses qui se passent. 154
XCVIII. A la mère Marie des Anges. — Sur la mort de la sœur Madeleine de Sainte-Christine Arnauld, le 3 février 1649. 156
Lettre de la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. 157
XCIX. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Sur le jeûne de l'esprit, et sur l'esprit d'oraison. . . . . *Ibid.*
C. A la même.—Il faut se servir des secours que Dieu nous donne. — Divers avis. — Nous ne saurions vivre sans oraison. 158
CI. A Madame d'Aumont. — Au sujet de son voyage à P.-R. des Ch. . 160
CII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès. Sur la mort de son neveu. 161
CIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Combien le défaut d'actions de grâces nous est nuisible, etc. 163
CIV. A la sœur Madeleine de Saint-Maur de Chiverny. — Elle répond à une lettre de remerciement pour l'hospitalité, etc. 164
CV. A Mademoiselle Pascal. — Sur le désir qu'elle avait d'être religieuse. Il ne faut regarder que la volonté de Dieu, et ne point prévenir ses moments. 165
CVI. CVII. A la même. — Sur divers sujets. 166
CVIII. A la même. — Sur le retardement de Dieu dans les âmes. . 167
CIX. A la sœur Angélique de Saint-Jean. — Sur divers sujets. . . *Ibid.*
CX. A Mademoiselle Pascal. 168

Lettres. Pages.

CXI. A M. Le Maître.— Sur un sermon de saint Bernard qu'elle croit qu'on pourrait mettre après leur règle. 168

CXII. A Mademoiselle Pascal. Au sujet de ce qu'elle avait proposé pour essayer d'obtenir permission de passer quelque temps à P.-R. 169

CXIII. A la même.—Elle l'exhorte à la soumission aux ordres de Dieu, à tenir caché le talent qu'elle a pour la poésie, etc. 171

CXIV. A la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie. 172

CXV. A Mademoiselle Pascal. Il faut suivre Dieu, attendre ses moments, etc. 173

CXVI. A la même. —Sur divers sujets. 174

CXVII. A la même. — Préférer la volonté de Dieu à toutes choses. . *Ibid.*

CXVIII. A la même. — Sur le refus que M. son père lui avait fait; soumission qu'elle doit avoir à ce retardement. 175

CXIX. A la même.—Cultiver la grâce du baptême dans les enfants, etc. 176

CXX. A la même. — Sur les vertus d'humilité et de simplicité. . . 177

CXXI. A la même.—Sur le retardement de M. Singlin à se déterminer dans les choses importantes. 178

CXXII. A la sœur Suzanne de Sainte-Cécile Robert. — Sur la grâce de son entrée dans la religion. Imiter la sainte Vierge. . . . . *Ibid.*

CXXIII. A Madame Le Maître. — Pendant sa dernière maladie. . . 180

CXXIV. A Madame d'Aumont. —Sur la mort de madame Le Maître, le 22 janvier 1651. 181

CXXV. A M. Arnauld. — Pour le remercier de sa lettre sur la mort de madame Le Maître. . . . . *Ibid.*

CXXVI. A une religieuse de P.-R.—Comment elle se doit acquitter de l'office divin, et pratiquer l'obéissance et la charité envers le prochain. 183

CXXVII. A Mademoiselle Pascal. 185

CXXVIII. A la même.—C'est un avantage d'être éprouvé. . . . . *Ibid.*

CXXIX. A la même.—Persévérer dans le bien qu'on a entrepris. . . 186

CXXX. A la même. — Sur le mystère de la mort de N.-S. J.-C. . . *Ibid.*

CXXXI. A la même. — Pratiquer le mystère de la mort de J.-C. . . 187

CXXXII. A la même. — Devoirs de ceux qui aiment la vérité. . . *Ibid.*

CXXXIII. A une religieuse de P.-R. Elle l'avertit de ses défauts, etc. 188

CXXXIV. A la mère Françoise, de la congrégation de N.-D. 191

CXXXV. A Mademoiselle Perdreau. — Sur le désir qu'elle avait d'être religieuse à P.-R. Elle l'engage à prier Dieu. 193

CXXXVI. A Mademoiselle Pascal. — Sur la mort de M. Etienne Pascal, son père, le 24 septembre 1651. 195

CXXXVII. A la mère Renaudot. — Au sujet de la maladie de la mère Angélique. 196

CXXXVIII. A la mère prieure de Gif. — Sur la mort de madame de Mornay de Villarceaux, abbesse de Gif. 197

Lettres. Pages.
CXXXIX. A une supérieure de la congrégation. — Eloges de M. Singlin. 199
CXL. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire, qui était envoyée à Port-Royal des Champs. 200
CXLI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation, qui avait été envoyée à P.-R des Champs pour y faire la fonction de prieure. 201
CXLII. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire. 203
CXLIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Sur divers sujets. 204
CXLIV. A la même. 206
CXLV. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire. — Sur l'obligation d'acquérir la dévotion. 208
CXLVI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de la nouvelle élection de la mère Angélique Arnauld. 211
CXLVII. A la même. — Sur ses bonnes dispositions, etc. 212
CXLVIII. A Mademoiselle Perdreau. — Elle lui promet qu'elle sera reçue à Port-Royal. 214
CXLIX. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur l'obligation de s'acquitter fidèlement de la charge de prieure, etc. 215
CL. A une sœur. — Elle lui envoie la règle de Saint-Benoît. 217
CLI. A une religieuse de P.-R. — Considérations pour passer utilement le temps de la naissance de J.-C. 218
CLII. A Mademoiselle Perdreau.— Sur le retardement de cette demoiselle à venir à Port-Royal, etc. 220
CLIII. A Madame d'Aumont.—Au sujet de son voyage à P.-R. des Ch. 221
CLIV. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire.— La paix et la joie nous sont nécessaires dans le service de Dieu. 223
CLV. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. 224
CLVI. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès. — De l'obligation et de l'utilité de rendre compte de ses actions. 225
CLVII. Déclaration de la mère Agnès au sujet des calomnies du père Brisacier. 226
CLVIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. 227
CLIX. A la même. — Sur divers sujets. 229
CLX. A Mademoiselle Perdreau. 230
CLXI. A une religieuse de P.-R.—Elle l'engage à faire une retraite, etc. 232
CLXII. A Mademoiselle Perdreau. — Sur les calamités de la guerre. . 233
CLXIII. A la même. — Quelques avis sur l'emploi de son temps, la compassion pour les pauvres, etc. 235
CLXIV. A la même. — Sur un accident arrivé à son frère. 236
CLXV. A la même.— Employer le temps à penser à son salut. Reconnaissance que nous devons à Dieu quand il nous fait cette grâce. 237

Lettres. Pages.
CLXVI. A la même. — Au sujet d'un vœu qu'elle avait fait. 239
CLXVII. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse. — Au sujet d'une neuvaine qu'elle lui avait demandée, etc. 240
CLXVIII. A la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld. — Trois jours avant la mort de cette sœur. Au sujet de sa maladie. . . 242
CLXIX. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse. — La crainte des jugements de Dieu est très-utile, quand elle est tempérée. . 243
CLXX. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire. — La mauvaise honte est la plus dangereuse tentation. Il faut rejeter toutes les pensées qui ne viennent point de Dieu. 244
CLXXI. A Mademoiselle Perdreau. 246
CLXXII. A Madame l'abbesse de Jouarre. — Sur la mort de la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation, le 1er janvier 1653. 247
CLXXIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Sur la bénédiction de l'église et la consécration de l'autel de P.-R. des Ch. après que l'on eut rehaussé l'église. . . . . *Ibid.*
CLXXIV. A M. Le Maître. — Au sujet d'une lettre qu'il avait écrite. . 250
CLXXV. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès. — Vaincre ses répugnances. 251
CLXXVI. A la mère Angélique. — Sur l'affaire des religieuses des Iles d'Auxerre. 253
CLXXVII. A M. Le Maître.— Sur la manière humble et docile avec laquelle il avait reçu l'avertissement qu'elle lui avait donné. . . 255
CLXXVIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation. — Au sujet de M. Le Maître, etc. 256
CLXXIX. A la même. — Au sujet de mademoiselle de Bonœil et de la sœur Philberte. 257
CLXXX. A Madame de Sablé.—Au sujet du logement qu'elle désirait se faire construire à Port-Royal. 259
CLXXXI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Elle envoie quelques additions pour les Constitutions de Port-Royal. . . . 260
CLXXXII. A une postulante.—Sur l'abandon à la conduite de Dieu. . 262
CLXXXIII. A une religieuse de P.-R.—Ne pas se décourager de ses défauts. 263
CLXXXIV. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Elle lui parle de la sœur Philberte, des trois professes qui avaient été reçues à P.-R. de Paris, de M. Singlin, etc. 264
CLXXXV. A la même. — Sur divers sujets. 267
CLXXXVI. A la même.—Au sujet des lettres de la mère Angélique à la reine de Pologne, etc. 269
CLXXXVII. A Mademoiselle Perdreau.—Ne se point inquiéter, etc. Avis au sujet de ses fautes et de la sainte communion. 271

Lettres. Pages.
CLXXXVIII. A Madame d'Aumont.—Au sujet d'un pèlerinage que cette dame avait entrepris. 272
CLXXXIX. A la même.—Sur divers sujets. 274
CXC. A la même. 275
CXCI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet d'une postulante qu'elle lui envoyait. 276
CXCII. A la même.—Sur divers sujets. 277
CXCIII. A la même.—Sur la confiance et la soumission avec lesquelles elle devait représenter à la mère Angélique ce qu'elle croyait être utile ou nuisible. 278
CXCIV. A la sœur Marie-Charlotte de Sainte-Claire.—Sur les privations et sur la parabole de l'Enfant prodigue. 280
CXCV. A la sœur Angélique de Saint-Jean.—Sur le désir qu'elle avait témoigné que la mère Agnès vînt à P.-R. des Ch., etc. 282
CXCVI. A une religieuse de P.-R.—Sur les emplois qui causent de la distraction, et sur la soumission avec laquelle il faut s'en acquitter. 283
CXCVII. A Mademoiselle Perdreau.—Elle lui donne quelques avis, etc. 285
CXCVIII. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de son voyage à P.-R. des Ch. 287
CXCIX. A la mère Marie-Angélique Arnauld. — Elle lui donne des nouvelles de son voyage à P.-R. des Ch., et lui parle de l'église, qui avait été rehaussée. 288
CC. A Madame d'Aumont.—Elle lui donne des nouvelles, etc. . . . 290
CCI. A la même.—Elle l'engage à venir à P.-R. des Ch. 291
CCII. A la mère Angélique.—Abrégé du sermon de M. Singlin, sur les saints Anges Gardiens. 292
CCIII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès. 294
CCIV. A la sœur Marie de Saint-Joseph.—Sur la reconnaissance. Dieu veut être loué et remercié en esprit. 296
CCV. A M. Le Maître.—Elle l'engage à venir lui parler. 297
CCVI. A la sœur Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur divers sujets. 298
CCVII. A Mademoiselle Perdreau.—Elle lui témoigne sa charité, et la rassure... Elle lui donne quelques nouvelles de P.-R. 300
CCVIII. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Elle l'exhorte à offrir à Dieu ses souffrances, etc. 302
CCIX. A la même.—Soigner les maladies de son âme. 304
CCX. A la même.—Les sentiments d'action de grâces et de confiance en Dieu doivent accompagner l'aveu du peu de profit que l'on fait de la grâce de Dieu. 305
CCXI. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Divers sujets. . 306
CCXII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Sur les avantages qu'elle trouvera à Port-Royal des Champs. 307

Lettres. Pages.

CCXIII. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès.—L'exactitude dans les devoirs extérieurs attire la grâce intérieure pour s'en bien acquitter. 308

CCXIV. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—S'humilier pour ses infirmités. Les religieuses infirmes qui sont vertueuses ne sont jamais à charge. 310

CCXV. A la sœur Madeleine de Sainte-Christine. 311

CCXVI. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—C'est en nous abstenant des satisfactions des sens que nous trouvons de la consolation en Dieu, etc. 312

CCXVII. A la même.—Sur la conduite qu'il faut garder dans l'état de maladie. 313

CCXVIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur divers sujets. 315

CCXIX. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Au sujet d'une autre religieuse. Il n'y a de paix en ce monde qu'en mourant tous les jours à soi-même, etc. 316

CCXX. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur divers sujets. 319

CCXXI. A Madame d'Aumont.—Sur la fête de la Pentecôte. . . . 320

CCXXII. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Nous ne sommes pas assez touchés de ce qui n'est connu que de Dieu. . 321

CCXXIII. A la même.—Elle se réjouit de ce qu'elle avait été reçue pour la profession, et de son désir de réparer, etc. 322

CCXXIV. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Elle témoigne son désir d'aller à P.-R. des Ch., et l'encourage, etc. 324

CCXXV. A une religieuse de P.-R.—L'ouvrage de notre perfection dépend de Dieu, c'est pourquoi il faut prier souvent. 326

CCXXVI. A la sœur Denise de Sainte-Anne.—Sur la profession religieuse. 327

CCXXVII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de l'éloge de mademoiselle Guillard... Sur la peine qu'elle avait de s'entendre appeler mère, etc. 328

CCXXVIII. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Différence entre les sentiments de la grâce et ceux de l'amour-propre, etc. . 330

CCXXIX. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès.—Des froideurs... En quoi consiste la vraie dévotion, etc. 332

CCXXX. A la sœur Marie de Saint-Joseph. 335

CCXXXI. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Sur les faiblesses passagères. Avantages de les connaître et de les avouer. 336

CCXXXII. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès.—Attendre la récolte de la bonne semence dans les âmes, etc. 338

CCXXXIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur la première élection de la mère Marie des Anges. 339

Lettres. Pages.
CCXXXIV. A une religieuse de P.-R.—Sur l'anniversaire de sa profession. 340
CCXXXV. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Divers avis. 341
CCXXXVI. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Au sujet de la mère Marie des Anges. L'esprit humain nous trompe. 343
CCXXXVII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur le retour de la mère Marie-Angélique à P.-R. des Ch., etc. 345
CCXXXVIII. A la même.—Sur la mère Marie des Anges, etc. . . . 347
CCXXXIX. A la sœur Françoise de Sainte-Claire.—Sur sa disposition d'humilité. 349
CCXL. A la sœur Marie de Saint-Joseph.—Quelles sont les ressources d'une religieuse privée des observances régulières. 350
CCXLI. A la mère Marie-Angélique Arnauld, le 1er janvier 1655. . 351
CCXLII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation. 353
CCXLIII. A la sœur Marie de Saint-Joseph.—Sur la privation de la vue. *Ibid.*
CCXLIV. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Sur ces paroles de l'Evangile. « Vous mourrez dans vos péchés. ». 354
CCXLV. A la sœur Madeleine de Sainte-Christine. 356
CCXLVI. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Il faut être préparé à la privation aussi bien qu'à l'abondance, etc. 357
CCXLVII. A la même.—Sur la mort de la sœur Marguerite Prisque de l'Ascension, et la vertu de la mère Marie des Anges. 358
CCXLVIII. A la sœur Marie de Sainte-Dorothée.—Désir qu'il faut avoir de la perfection, etc. 359
CCXLIX A une religieuse de P.-R. — Quelques avis sur la manière de se conduire envers le prochain. 363
CCL. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Sur la maladie. 364
CCLI. A la même.—La grâce de la religion nous fait aimer les choses du ciel, et nous détache de celles de la terre. 365
CCLII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Sur divers sujets et sur l'étendue du vœu d'obéissance. 366
CCLIII. A Madame le Camus de Buloyer. 368
CCLIV. A une religieuse de P.-R.—Elle lui promet son souvenir au jour de sa profession, et lui désire les consolations du saint état où Dieu l'a appelée. 369
CCLV. A une postulante de P.-R.—Peu raisonner sur les choses de Dieu ; rien n'est possible sans Dieu, et tout l'est avec lui. . . 370
CCLVI. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de la mère Angélique qui revenait à Paris. 371
CCLVII. A une religieuse de P.-R.—Elle lui témoigne sa joie des grâces que Dieu lui fait, etc. 373
CCLVIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation. 374

Lettres. Pages.
CCLIX. A la sœur Marie de Saint-Joseph.—Elle l'exhorte à une communion fréquente. 375
CCLX. A une postulante de P.-R.—Sur la maladie de sa sœur; en se donnant à Dieu, il faut lui avoir donné toutes choses. 377
CCLXI. A la même.—Sur la mort de sa sœur. 378
CCLXII. A la mère Marie des Anges.—Elle lui mande son arrivée à Port-Royal des Champs. 379
CCLXIII. A la même.—Elle la rassure sur les craintes qu'elle avait dans sa charge d'abbesse, et lui parle d'elle-même en s'humiliant. 380
CCLXIV. A Madame d'Aumont.—La propre volonté est la source de la plupart des peines et des inquiétudes que nous souffrons. . . 382
CCLXV. A la mère Marie des Anges. 383
CCLXVI. A la même. 384
CCLXVII. A Madame d'Aumont.—Il faut vivre de la vie spirituelle, et ne pas raisonner selon Adam. 385
CCLXVIII. A la mère Marie des Anges.—Elle témoigne sa peine de savoir la mère Angélique malade, et elle chargée de tout pendant son absence; elle lui promet son prochain retour à Paris. . . 386
CCLXIX. A la sœur Angélique de Saint-Jean.—Elle prend part à la grâce que Dieu faisait à cette sœur en l'adressant à M. de Sacy, en la place de M. Arnauld, obligé de se tenir caché. 388
CCLXX. A une religieuse de P.-R.—Sur l'esprit de la pauvreté chrétienne. 389
CCLXXI. A une religieuse de P.-R.—Pour entendre les paroles de Dieu, il faut que l'âme soit dans la paix. 390
CCLXXII. A une religieuse de P.-R.—Dieu ne nous donne pas les lumières de sa grâce toutes à la fois; il nous prive quelquefois des personnes qui nous conduisaient à lui, etc. 392
CCLXXIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—On fait à P.-R. des prières pour l'Église et pour le royaume de Pologne. . . . 395
CCLXXIV. A une religieuse de P.-R.—Les moindres grâces de Dieu nous obligent à en espérer un plus grand secours. 396
CCLXXV. A la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse.—Sur les dispenses que ses infirmités peuvent lui donner. 397
CCLXXVI. A la même.—Dieu veut nous obliger, par les maladies, à pratiquer la pénitence et la mortification, etc. 399
CCLXXVII. A la sœur Elisabeth-Madeleine de Saint-Luc.—Sur la mort de sa tante, la sœur Marie de Saint-Joseph, le 4 janvier 1656. . 402
CCLXXVIII. A M. de la Potherie.—Sur les pratiques de l'Institut du Saint-Sacrement. 404
CCLXXIX. A la mère Renée de Saint-Paul.—Au sujet de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld, etc. 405

Lettres. Pages.
CCLXXX. A Madame de Sablé.—Elle espère que Dieu agréera ses prières, à cause de son zèle pour la vérité. 406
CCLXXXI. A une religieuse de Port-Royal.—Nécessité de combattre l'orgueil, et de nous tenir au dernier lieu par l'humilité. . . . 407
CCLXXXII. A M. de la Potherie.—Elle lui fait part du miracle opéré sur mademoiselle Marguerite Perier, par la sainte Épine. . . . 409
Lettre de M. de la Potherie à la mère Agnès. . . . . *Ibid.*
CCLXXXIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld, etc. 410
CCLXXXIV. A Madame de Sablé. — Sur le désir d'obliger le prochain 412
CCLXXXV. A la mère Renée de Saint-Paul.—Sur les menaces de persécution contre P.-R., et sur les vertus qui conviennent à sa charge de cellerière. . . . . *Ibid.*
CCLXXXVI. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Sur la visite de M. du Saussay à P.-R. de Paris, et la vérification du miracle de la sainte Épine 414
CCLXXXVII. A la mère Renée de Saint-Paul.—Dans quel esprit elle doit recevoir les contradictions qu'elle éprouve dans sa charge, etc. 416
CCLXXXVIII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Au sujet de la nomination de M. Singlin, supérieur de P.-R., et des miracles de la sainte Épine. 418
CCLXXXIX. A la même.—Elle lui envoie quelques reliques, etc. . . 419
CCXC. A la même.—Au sujet du remercîment qu'elle eût désiré qu'elle fît à madame d'Aumont. 420
CCXCI. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Ses sentiments sur la nomination de M. Singlin, supérieur de P.-R., et sur l'amour des ennemis. 422
CCXCII. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation.—Vouloir toujours être dépendante : comment il faut posséder les secours que Dieu nous donne. 423
CCXCIII. A la même.—Elle lui parle de son prochain voyage à P.-R. des Champs, et de M. Singlin. 425
CCXCIV. A Madame d'Aumont.—Son regret de s'être séparée d'elle. . 426
CCXCV. A la sœur Marie de Sainte-Dorothée.—Elle lui reproche de donner trop aux sentiments de la nature, etc. 427
CCXCVI. A deux sœurs qui gardaient un enfant malade. 428
CCXCVII. A une religieuse de P.-R.—Elle l'exhorte à offrir à Dieu trois sortes de sacrifices. 429
CCXCVIII. A la sœur Marie de Sainte-Dorothée.—Sur divers sujets. Le joug du Seigneur est doux. 431
CCXCIX. A la mère Renée de Saint-Paul.—Sur divers sujets. Quelques avis pour le saint temps de l'Avent. 432

Lettres. Pages.

CCC. A la sœur Madeleine de Sainte-Christine.—Sur l'humilité et la douceur. 433

CCCI. A la même.—Se conformer à la volonté de Dieu. 434

CCCII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès—Empressement que l'on avait de faire toucher à la sainte Épine des images, etc. . . . 435

CCCIII. A la mère Renée de Saint-Paul.—Quelques avis pour sa conduite. Mort de plusieurs religieuses de P.-R. 436

CCCIV. A la sœur Elisabeth de Sainte-Agnès.—Dangers où elle s'expose par sa négligence... Recours à Dieu par la prière et par la pénitence. 438

CCCV. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès.—Au sujet de petits recueils, etc. 440

CCCVI. A Madame de Sablé.—Elle l'assure que, si elle cherche à s'éloigner de la conduite du monde, suivant la règle, la véritable gratitude et la charité qu'elle veut lui rendre n'y sont point intéressées. . 441

CCCVII. A la sœur Angélique de Sainte-Agnès. — Il ne faut point vouloir trop sonder ses dispositions : nous ne devons posséder le bien qu'en sa source, qui est Dieu. 443

CCCVIII. (A une religieuse de Tard.)—Sur la sortie de mademoiselle de Roannez, enlevée de Port-Royal par des ordres supérieurs. . 445

CCCIX. A Madame de Sablé.—Elle lui envoie des actes d'adoration sur les mystères. 448

CCCX. A la mère Marie-Dorothée de l'Incarnation. —Elle la remercie de son affection, et d'une image de sainte Agnès, etc. 449

CCCXI. A Madame de Foix, coadjutrice de Saintes.—Elle la console dans ses peines, et lui donne divers avis. 450

CCCXII. A la même.— Sur l'oraison. Sentiment de M. de Saint-Cyran sur les écrits. 452

CCCXIII. A Madame d'Aumont.—Nous recevons tous de la plénitude de la miséricorde de J.-C. grâce pour grâce. 454

CCCXIV. A la sœur Françoise-Louise de Sainte-Claire.—Sur la mort de madame de Buloyer, sa mère, le 29 juillet 1658. 455

CCCXV. A M... sur la mort de M. Ant. Le Maître, le 4 novembre. . 457

CCCXVI. A la sœur Angélique de Saint-Jean. —Sur la douleur de la perte de ses proches, et la résignation à l'ordre de Dieu. . . . *Ibid.*

CCCXVII. A la mère Renée de Saint-Paul.—Elle la console dans sa maladie; elle lui apprend la mort de M. Le Maître, etc. 459

CCCXVIII. A madame de Foix.—Sur la mort de Madame d'Aumont, le 19 décembre 1658. 461

CCCXIX. A une religieuse de P.-R.—L'obéissance doit être accompagnée d'une grande simplicité. . . . . *Ibid.*

Lettres. Pages.

CCCXX. A Madame de Foix.—Au sujet d'un différend entre les parents de Madame de Foix, etc. 462

CCCXXI. A la même.—Les afflictions sont des moyens de nous rapprocher de Dieu. 463

CCCXXII. A la sœur Françoise de Sainte-Thérèse, qui était malade. . 465

CCCXXIII. A la même.—Dans la même maladie. 466

CCCXXIV. A la même.—Il faut porter sa croix tous les jours. . . . *Ibid.*

CCCXXV. A..., religieuse de Tard, qui venait d'en être élue abbesse. 467

CCCXXVI. A Madame de Foix.—Sur la visite du lieutenant civil dans la maison de M. de Bernières, au Chesnai, et sur divers sujets. . 468

CCCXXVII. A M. de Sévigné.—Au sujet des excuses qu'il lui avait faites d'être venu à P.-R. des Ch. sans la voir, elle étant abbesse. 470

CCCXXVIII. A Madame de Foix.—Sur la mort de la sœur Anne-Marie de Sainte-Eugénie Arnauld d'Andilly, et sur divers sujets. . . 471

CCCXXIX. A M. de Sévigné.—De la pauvreté et privation de toutes les choses extérieures. 473

CCCXXX. Au même. — Billet pour la fête de Noël. . . . . *Ibid.*

CCCXXXI. A Madame de Foix.—Sur la manière de se conduire à l'égard des infirmes, des malades, etc. 474

CCCXXXII. A M. de Sévigné.—Elle lui envoie un billet. 476

CCCXXXIII. A Madame de Sablé.—Elle la remercie, etc. 477

CCCXXXIV. A une religieuse de P.-R.—Dans quel esprit elle doit remplir l'obéissance où elle est. Prier et agir avec foi. . . . . *Ibid.*

CCCXXXV. A Madame de Foix.—Excuse de ne lui avoir pas encore écrit. Réflexions sur l'évangile du 2e dim. après l'Epiphanie. . 480

CCCXXXVI. A M. de Sévigné.—Elle le remercie d'une lampe. . . 481

CCCXXXVII. A la mère Renée de Saint-Paul.—Elle l'assure de la fidélité de son affection, et lui donne diverses nouvelles. 482

CCCXXXVIII. A M. de Sévigné.—Tous ceux qui sont véritablement à Dieu sont frères. 484

CCCXXXIX. A Madame de Foix.—Sur le renouvellement de la persécution. Elle lui parle de mademoiselle de Monglat. . . . . *Ibid.*

CCCXL. A M. de Sévigné.— Utilité des sentences spirituelles. . . . 486

CCCXLI. Au même.— Une personne qui goûte Dieu ne se rebute de rien, quelque austère qu'il soit. . . . . *Ibid.*

CCCXLII. Au même.—Sur le 1er dimanche de carême. 487

CCCXLIII. A Madame de Foix.—Au sujet de l'ordre donné aux grands-vicaires de Paris d'ôter aux religieuses de P.-R. leur supérieur et leurs confesseurs, et de l'ordre du roi de renvoyer toutes les pensionnaires des deux maisons de Port-Royal. . . . . *Ibid.*

CCCXLIV. A la mère Marie de Sainte-Madeleine.—Consolations que

Lettres. Pages.

donnent les saintes Ecritures. Tranquillité des religieuses de P.-R. au milieu de la persécution. 490

CCCXLV. A Mgr l'évêque d'Angers.—Sur les dispositions où l'on était à P.-R.—Mademoiselle de Monglat est guérie miraculeusement, après une neuvaine à saint Bernard. 491

CCCXLVI. Au roi.—Au sujet de la lettre de cachet par laquelle le roi ordonnait de renvoyer les novices et les postulantes de P.-R. . 493

CCCXLVII. A M. de Sévigné.—Sur l'éloignement de M. Singlin, qui fut obligé de sortir de P.-R. le 1er mai 1661. 496

CCCXLVIII. A Madame de Foix.—Sur le même sujet. La mère Angélique, quoique toute malade, fortifie encore les autres par des paroles pleines de foi. 497

CCCXLIX. A la même.—Nouvelles de P.-R. et de la mère Angélique. 498

CCCL. A la même.—Sur le même sujet. 499

CCCLI. A M. Girard.—Elle accepte l'offre qu'il avait faite de venir à P.-R. pour la fête du Saint-Sacrement. 500

CCCLII. A M. de Contes.—Pour le prier de faire lui-même la visite à P.-R. de Paris, accompagné de M. Bail. 501

CCCLIII. A Mgr l'évêque d'Angers.—Exposition de la sainte Épine. Visite prochaine précédée de discours menaçants, etc. 502

CCCLIV. A Madame de Foix.—Sur le même sujet. 504

CCCLV. A la même.—Marques de la protection de Dieu qu'elles ont reçues, au milieu des mauvais traitements qu'elles éprouvent de la part des hommes. 505

CCCLVI. A la même.—Le lieutenant civil vient visiter le dehors de la maison de P.-R.; deux commissaires du Châtelet font la même chose à P.-R. des Champs. 506

CCCLVII. A M. de Sévigné.—Au sujet de la mère Angélique, et des novices qui étaient sorties de P.-R. le 14 mai. 507

CCCLVIII. Au même.—Au sujet de la visite du lieutenant civil le 1er août, qui ordonna de faire murer la porte du logis de M. de Sévigné, donnant dans la cour du dehors de P.-R. 508

CCCLIX. A Madame de Sablé.—Sur la mort de la mère Marie-Angélique de Sainte-Madeleine Arnauld, le samedi 6 août 1661. . . . 509

CCCLX. A. M. Hermant.—Elle répond à la lettre qu'il lui avait écrite sur la mort de la mère Marie-Angélique Arnauld. 510

CCCLXI. A Madame de Sablé.—Sur l'honneur que l'on rend aux saints. 511

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

Paris.—Imprimé chez Bonaventure et Ducessois, quai des Augustins, 55.

2 vol i, zn

H. TEN OEVER
Brouwersgracht SS 537
AMSTERDAM

Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01165 7162